

Présenté par  
**ANTOINE VAZEILLE**

Sous la direction de Mme Carlotta Franceschelli  
Maître de conférences en archéologie antique



**LE *SUBURBIUM***  
**DANS LES CITÉS DES**  
**GAULES ROMAINES**

Conception graphique couvertures : Élise Pouchelet.

Illustration de couverture : « La villa de Loupian au Haut-Empire à la fin du I<sup>er</sup> siècle, le centre domanial l'allure d'une villa, organisée autour de trois cours, avec la résidence du maître au centre. » par Cugnet S., d'après les relevés de l'architecte Thernot R. (INRAP) © MCC.

*« C'est ainsi avec l'Histoire : on tire un fil, et toute la pelote vient avec. »*

**Boucheron P., « Lettre à un jeune historien. », dans : Bérard R.-M., Girault B., Rideau-Kikuchi C., *Initiation aux études historiques*, Nouveau monde, 2020, p. 7-17.**

*« Victoriae mundis et mundis lacrima. Bon, ça ne veut absolument rien dire, mais je trouve que c'est assez dans le ton. »*

***Kaamelott*, Livre IV, tome 2, épisode 49 : « Le désordre et la nuit ».**

## Remerciements

J'adresse mes plus vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à l'aboutissement de ce mémoire.

À ma directrice de recherche Carlotta Franceschelli, pour m'avoir guidé dans mes premiers pas en tant qu'étudiant archéologue. Merci pour la confiance qu'elle m'a accordée en me proposant ce sujet, mais aussi pour la qualité de l'encadrement qu'elle a mis en place durant ces deux années.

Aux étudiants et archéologues, de tous horizons et de toutes universités, rencontrés depuis deux ans et qui m'ont accompagné dans cette aventure. Tout d'abord, les personnels, étudiants de master et de doctorat du laboratoire de la Maison des Sciences de l'Homme de Clermont-Ferrand, pour leurs conseils, leurs relectures, leur soutien et leur humour détonnant. De même, j'aimerais également remercier l'ensemble des étudiants-archéologues des fouilles de l'*oppidum* de Corent pour leur aide en tout temps et tous lieux. La liste est longue mais Ambrine, Anaïs, Ancelune, Camille, Éléonore, Erwan, Florian, Jeanne, Leticia, Léa, Lindsay, Lisa, Maeva, Mahell, Marie, Marie-Hermance, Rémi, Samson, Thomas et Vincent, vous méritez amplement d'être cités.

À tous mes relecteurs. Bérengère, la reine des correctrices, qui m'a fait profiter de son expérience sur ces deux années. À Louis, pour ses commentaires pertinents. Pour Léa, toute mon amitié pour ses partages de connaissances. Merci également à Athénaïs, qui a prît du temps sur ses vacances pour m'assister, et à Dorian pour son aide extrêmement appréciée. Enfin, à Maeva pour ses remarques, et nos longs appels téléphoniques !

À mes collègues de travail, Maëva et Laurie, pour qui ce mémoire fut une grande source d'inspiration humoristique.

À mes amis. Marie, artiste et chercheuse formidable, amoureuse des images et des mots. Clara pour sa personnalité et son intelligence. Adriel, pour son humour et l'ensemble des aventures que nous avons pu vivre ensemble.

À ma famille, qui a supporté mes divagations scientifiques sans, trop, s'en plaindre. Pour mes parents qui m'ont donné le goût de l'Histoire, de l'archéologie et du patrimoine. À Alexandre, curieux de tout. À mes grands-parents, tous très investis dans ces études.

Enfin à Élise.



REMERCIEMENTS.....	1
INTRODUCTION.....	7
I/ L'ÉTUDE DE LA PÉRIPHÉRIE, HISTORIOGRAPHIE ET ORIGINES .....	12
<b>A) Les origines de la recherche sur l'espace suburbain.....</b>	<b>12</b>
1) Une image de la périphérie faussée au début du XX <sup>ème</sup> siècle.....	12
2) Une histoire de la périphérie ? .....	15
3) Une archéologie de la périphérie morcelée mais prenant de l'importance durant un siècle .....	20
<b>B) Des années 1980 aux années 2000 l'apparition du concept du <i>suburbium</i> .....</b>	<b>25</b>
1) Les premières études sur le <i>suburbium</i> de Rome .....	25
a) L'article fondateur d'Edward Champlin, The suburbium of Rome.....	25
b) Les études italiennes, partie prenante de l'analyse de la périphérie suburbaine de Rome .....	30
c) Les études internationales et le suburbium de Rome .....	34
2) Une recherche ayant pour racines une augmentation quantitative et qualitative des données ...	37
a) De l'augmentation du corpus de données et des techniques de recherches archéologiques ...	37
b) Les travaux de Pierre Gros sur l'urbanisme .....	43
c) La recherche des interactions entre les espaces .....	47
3) Une première ouverture à l'application du concept de <i>suburbium</i> hors de Rome .....	49
a) La carte archéologique de la Gaule, outil primordial pour l'étude du suburbium.....	49
b) Le colloque Caesarodunum de 1998, ouvrage fondateur de la recherche sur le suburbium en Gaule.....	50
<b>C) Le <i>suburbium</i>, un courant de recherche prenant de l'importance depuis les années 2000 .....</b>	<b>54</b>
1) La poursuite de l'étude du <i>Suburbium</i> de l' <i>Urbs</i> , une ligne « classique » .....	54
2) L'application du concept du <i>suburbium</i> hors de Rome .....	60
3) Des recherches de plus en plus détaillées, un troisième axe de la recherche.....	65
<b>D) Conclusion.....</b>	<b>69</b>
II/ LE <i>SUBURBIUM</i> UN ESPACE À DÉFINIR .....	71
<b>A) Le <i>suburbium</i> dans les sources textuelles.....</b>	<b>71</b>
1) Le terme « <i>suburbium</i> » .....	71
a) Origine et mutation.....	71
b) Débat sur son utilisation, un Suburbium trop lié à l' <i>Urbs</i> .....	76
2) Le <i>suburbium</i> dans les sources littéraires .....	82
a) Les sources oratoires, historiques, géographiques et romanesques .....	82
b) Dans la poésie.....	87
c) Dans les sources épistolaires .....	89
d) Les œuvres à caractère technique et les agronomes .....	91
e) Les lexicographes.....	94
3) Le <i>suburbium</i> dans la loi et dans les usages .....	95
a) Légiférer sur le suburbium romain ?.....	95
b) Un suburbium dans les autres cités ?.....	102
c) Un suburbium intégré dans un ensemble de territoires.....	106
<b>B) La représentation iconographique de la périphérie suburbaine dans les monnaies, céramiques, sources épigraphiques et autres mobiliers archéologiques .....</b>	<b>114</b>

1) La périphérie dans la numismatique.....	114
2) La périphérie, une représentation dans la céramique ? L'exemple de la « sigillée claire B » .....	121
3) La périphérie représentée dans l'art et les plans .....	125
<b>C) Le <i>suburbium</i> : fonctions, nature et définition .....</b>	<b>133</b>
1) Le <i>suburbium</i> , un espace fonctionnel .....	133
a) Les enjeux de l'analyse fonctionnelle du <i>suburbium</i> .....	133
b) La fonction résidentielle.....	134
c) Les fonctions économiques .....	137
d) Les fonctions socioculturelles .....	139
e) Les fonctions funéraires et religieuses .....	141
2) Le <i>Suburbium</i> , un espace à délimiter géographiquement.....	144
3) Le <i>suburbium</i> une définition ? .....	147
<b>D) Conclusion.....</b>	<b>150</b>
<b>III/ LES MARQUEURS ARCHÉOLOGIQUES DU <i>SUBURBIUM</i>.....</b>	<b>152</b>
<b>A) Délimiter la fin de la ville, des marqueurs de l'entrée dans la périphérie .....</b>	<b>154</b>
1) La matérialisation de la fin de la ville, un outil pour délimiter le commencement du <i>suburbium</i> .....	154
2) Les délimitateurs physiques de la fin de la ville, une frontière visible .....	156
a) Les enceintes dans les villes romaines.....	156
b) Les arcs monumentaux et honorifiques, des marqueurs religieux et politiques de la fin de la ville.....	174
c) Les cippes, et autres éléments de bornage .....	180
d) La ville et le <i>suburbium</i> délimités par le paysage.....	181
<b>B) Les lieux de loisir, de spectacle et de culture suburbains .....</b>	<b>185</b>
1) Le <i>suburbium</i> , les théâtres, les amphithéâtres, les cirques et les <i>campi</i> , des marqueurs archéologiques socioculturels.....	185
2) Les monuments de loisir, marqueurs de la fonction récréative du <i>suburbium</i> .....	189
a) Les théâtres .....	189
b) Les amphithéâtres .....	200
c) Les cirques en Gaule romaine, une localisation suburbaine nécessaire.....	210
d) Le cas des <i>campi</i> au sein du <i>suburbium</i> .....	218
<b>C) Les nécropoles, indicateurs de la frontière entre ville et périphérie .....</b>	<b>226</b>
1) Les nécropoles et le <i>suburbium</i> , une relation de long terme .....	226
2) <i>Suburbium</i> et nécropoles, une étude appliquée d'un marqueur spatial.....	236
<b>D) Les lieux de cultes suburbains .....</b>	<b>252</b>
1) Le <i>suburbium</i> , une périphérie dotée de sanctuaires païens ? .....	252
a) Les lieux de culte païens romains dans le <i>suburbium</i> , une multiplicité de formes .....	252
b) Sanctuaires païens et <i>suburbium</i> , une question posée par l'archéologie.....	262
2) Les espaces de culte chrétiens et le <i>suburbium</i> .....	271
a) Le christianisme et la Gaule, les premiers pas en marge de la ville .....	271
b) Les édifices chrétiens et le <i>suburbium</i> .....	277
<b>E) Les formes de l'habitat suburbain .....</b>	<b>283</b>
1) La question de l'habitat suburbain .....	283
2) Les habitats suburbains, des marqueurs archéologiques ? .....	289
a) Les <i>villae suburbanae</i> .....	289
b) Les habitats modestes .....	297

<b>F) L'activité économique dans le <i>suburbium</i>.....</b>	<b>302</b>
1) L'aire suburbaine des agglomérations romaines, un espace de développement économique ...	302
2) Comprendre les processus économiques dans l'espace suburbain .....	308
a) Extraire des matières premières .....	308
b) Une ceinture verte autour des villes, une réalité ? .....	312
c) La production artisanale : .....	317
d) L'attrait commercial de l'espace suburbain : .....	323
<b>G) Le <i>suburbium</i>, une décharge de la ville ?.....</b>	<b>329</b>
1) Le déchet dans l'histoire romaine, une notion floue.....	329
2) Les témoins archéologiques de l'utilisation du <i>suburbium</i> pour l'évacuation des déchets .....	335
<b>H) Voyager à travers le <i>suburbium</i>, <i>viae</i> et structures routières .....</b>	<b>342</b>
1) Voyager jusqu'à la ville à travers le <i>suburbium</i> , les axes de circulation .....	342
2) Le <i>suburbium</i> et le voyageur .....	354
<b>I) Conclusion .....</b>	<b>362</b>
<b>CONCLUSION .....</b>	<b>364</b>
<b>TABLE DES ILLUSTRATIONS .....</b>	<b>368</b>
<b>Figures .....</b>	<b>368</b>
<b>Tableaux .....</b>	<b>370</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE .....</b>	<b>372</b>
<b>Articles.....</b>	<b>375</b>
<b>Ouvrages individuels .....</b>	<b>425</b>
<b>Ouvrages collectifs.....</b>	<b>431</b>
<b>Mémoires et thèses .....</b>	<b>437</b>
<b>Autres formats.....</b>	<b>440</b>
Podcast .....	440
Exposition .....	440
<b>Sitographie .....</b>	<b>441</b>
<b>Liste des inscriptions épigraphiques : .....</b>	<b>443</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>444</b>
<b>Annexe 1 : Tableau récapitulatif des occurrences des termes « <i>suburbium</i> », « <i>suburbanitas</i> » et « <i>suburbanus</i> », d'après la base de données en ligne de <i>The Packard Humanities Institute (PHI)</i>, revue et augmentée grâce aux écrits de Sandrine Augusta-Boularot et de Georges Fabre.....</b>	<b>447</b>
<b>Annexe 2 : Liste des occurrences et traductions des termes issus du nom « <i>suburbium</i> » dans la littérature antique.....</b>	<b>456</b>



<b>Annexe 3 : Récapitulatif des monnaies étudiées .....</b>	<b>489</b>
<b>Annexe 4 : Scènes de la colonne Trajane, issues des de l'exposition du musée de la Civilisation romaine, EUR, Rome .....</b>	<b>493</b>
<b>Annexe 5 : Les marbres du lac Fucine d'après les recherches d'Auguste Geoffroy.....</b>	<b>498</b>
<b>Annexe 6 : Fresques et mosaïque étudiées.....</b>	<b>500</b>
<b>Annexe 7 : Situation du sanctuaire suburbain des Basaltes à Alba-la-Romaine .....</b>	<b>503</b>
<b>Annexe 8 : Situation et plan du sanctuaire suburbain de l'Altbachtal .....</b>	<b>504</b>

## Introduction

Depuis la Sixième et jusqu'à son année de Terminale générale, l'élève est encouragé à analyser le monde urbain dans lequel il évolue. Des « mobilités [...] et enjeux d'aménagement »<sup>1</sup> d'un territoire urbain et de sa transition vers l'espace rural, à l'étude des métropoles et des inégalités vis-à-vis des territoires à leurs marges<sup>2</sup>, il est question de l'espace périurbain. Ce domaine, qui cristallise depuis des décennies les politiques, concerne un territoire en constante évolution mais qui est toujours l'objet d'*a priori* négatifs. De sa richesse culturelle, de ses formes variées, il n'en ressort souvent qu'une image de pauvreté, de violence et de non-droits.

Cette vision n'est pas nouvelle, on la retrouve dans la pensée du XVIII<sup>ème</sup> siècle où les *suburbs*, ou « périphérie[s] » dans la langue de Molière, concentraient toute la méfiance de la bonne société et des savants d'alors. Or, la condition d'innovation des chercheurs est liée à un contexte général, leur entreprise de recherche étant soumise « aux mêmes contraintes et aux mêmes forces que celles de toute autre entreprise humaine. »<sup>3</sup>. Le chercheur est donc influencé par de ses propres *a priori* et de ceux portés par son époque. Ainsi la recherche sur la périphérie fut longtemps la grande oubliée des recherches européennes en sciences humaines, tout du moins jusqu'aux années 1980-1990. De la Grande-Bretagne et de l'Italie des années 1980 surgit la question de l'histoire de cette « banlieue », d'une périphérie urbaine qui aurait des racines profondes, remontant aux temps anciens. Parallèlement à l'histoire de la ville et de la campagne, les chercheurs étudiant la période antique commencèrent à prendre en compte cet espace qui fut nommé d'après les sources : le « *suburbium* ». Cette recherche ne prit de l'importance en France que durant les années marquant la transition avec le deuxième millénaire, mais elle s'est élargie à de multiples sujets internes à cet espace suburbain au sein d'un débat scientifique particulièrement actif.

Concentrant son attention d'abord sur Rome, puis sur l'ensemble des cités du monde romain, le nombre d'études publiées sur ce sujet s'est accéléré depuis la dernière décennie. Or, la notion de *suburbium* n'a pas encore fait l'objet d'un travail de synthèse permettant une étude facilitée de cet espace dans les cités des Gaules romaines. Les recherches récentes sur la périphérie des agglomérations romaines nous servons pour appuyer cette analyse.

Ainsi, puisqu'il cherche à faire le point quant à la délimitation et caractérisation du *suburbium*, cet exposé s'inscrit dans la continuité d'un ancien travail de Master 1 sur le sujet. Ce mémoire, intitulé

---

<sup>1</sup> Bulletin officiel de l'éducation nationale, programme d'histoire-géographie 2019 du cycle 3.

<sup>2</sup> Bulletin officiel de l'éducation nationale, programme d'histoire-géographie 2019 de première générale.

<sup>3</sup> Lannoy, 2004, p. 180.

*Les suburbia en Gaule romaine*<sup>4</sup>, fut débuté durant l'année universitaire 2005-2006 par Marion Tournebise, sous la direction de Frédéric Trément et Laurent Lamoine. Réalisée au sein de l'université de Clermont-Ferrand, cette recherche montre l'intérêt précoce de notre établissement sur la question de la « périphérie ». Cependant, il nous est apparu nécessaire de compléter et d'actualiser ce travail. Effectivement, ces dernières années ont vu paraître de nouvelles études internationales s'intéressant à l'aire suburbaine des villes, nourries par une augmentation importante des découvertes archéologiques. Ce sujet nécessite donc une réactualisation, au vu des nouveaux éléments qui nous permettent de compléter notre connaissance de la périphérie suburbaine.

En effet, l'intérêt pour la périphérie antique n'a cessé de croître avec le temps, au risque d'encourager une utilisation abusive du terme « *suburbium* ». L'enjeu de notre travail sera donc de réaliser un point sur ce concept, puis de mettre en lumière sa matérialisation dans les agglomérations du territoire gaulois. Nous pourrions y parvenir en croisant l'étude des sources écrites avec celle des données archéologiques, et ainsi, nous espérons fortement pouvoir caractériser cet espace. Cela pourra nous aider à proposer des premières pistes pour réaliser une délimitation de cette aire, mais également pour en comprendre le fonctionnement.

Face à un tel objectif, nous sommes confrontés à des difficultés diverses. Le territoire que nous avons à traiter est immense, les Gaules correspondant à un espace extrêmement vaste et dont la délimitation évolua dans le temps. Ces « Gaules » sont à comprendre comme « provinces romaines de Gaules », dans la mesure où notre sujet s'intéresse uniquement à l'époque où ce territoire fut incorporé au territoire romain. Nous aurons donc à notre disposition les corpus archéologiques et historiques des provinces romaines de Gaule Narbonnaise ou Transalpine, Lyonnaise, Aquitaine et Belgique et de toute leurs évolutions. Ces provinces contenaient de nombreux exemples que nous pourrions traiter pour répondre à l'intitulé de notre mémoire, *Le suburbium dans les cités des Gaules romaines*. Ainsi, après avoir étudié ce concept, nous réaliserons l'étude des marqueurs archéologiques qui permettent d'analyser cette périphérie. Cet examen concernera tant de grandes villes que des agglomérations secondaires plus modestes, notre intérêt portant à proposer une analyse multiscalaire. En effet, en choisissant de traiter des capitales de province, des chefs-lieux de cité ou des agglomérations secondaires, nous pourrions voir si nos théories sont valables sur l'ensemble de ces centres urbains romains. Nous nous appuierons sur toutes les données disponibles afin de proposer des pistes de réflexion pour la réalisation future d'études archéologiques de l'espace suburbain.

La question des données archéologiques et historiques disponibles est également extrêmement importante dans la justification du choix de l'étude de telles ou telles agglomérations.

---

<sup>4</sup> Tournebise, 2006.

Le *suburbium* étant un espace de transition fortement dynamique dans sa forme et dans le temps, il est important de posséder suffisamment de sources pour examiner les flux et reflux de son occupation. De même, ces différents éléments devront nous permettre de bien pouvoir distinguer la périphérie de la campagne et de la ville, mais également de comprendre l'articulation interne de cet espace. L'aire suburbaine ayant des limites non linéaires avec ses territoires limitrophes, il est nécessaire de prendre en compte les connaissances accumulées sur l'environnement entourant la ville afin de mieux comprendre le milieu où s'insérait cet espace. L'archéologie spatiale est donc déterminante pour notre travail, celle-ci ayant développé des techniques et des savoirs pouvant être réutilisés dans le cadre de notre sujet.

Le choix de ce sujet d'étude implique de mettre en place une temporalité assez large pour mener à bien ce travail de recherche. En effet, les éléments composants l'aire suburbaine étaient soumis à des évolutions dans leur forme, leur localisation ou leurs usages. Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que la domination romaine s'est affirmée à différentes périodes selon les espaces. Effectivement, la Gaule transalpine fut sous influence romaine dès la fin du II<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ, et obtient son statut provincial dès les années 70 avant notre ère, tandis que le reste de la Gaule ne devint romaine qu'avec la conquête de Jules César entre 58 et 50 avant Jésus-Christ. Il faudra attendre la transition réalisée autour du I<sup>er</sup> siècle de notre ère pour que le processus d'intégration culturelle romaine commence réellement à s'implanter dans les mentalités locales. Ainsi, le début de nos travaux ne se fera pas selon une date prédéfinie, mais selon l'appropriation du modèle urbain, économique et social romain par chaque cité. Cette souplesse théorique sur le début de l'étude est également à adopter pour la limite finale de notre réflexion. En effet, l'étude du *suburbium* étant fortement connoté sur le plan spatial, il est nécessaire de mettre en œuvre une méthode dynamique et diachronique. Ce choix nous permettra d'étudier les variations de l'aire de l'espace suburbain ainsi que ses différentes utilisations dans le temps long. La limite traditionnelle de la chute de l'Empire Romain en 476 de notre ère est, depuis longtemps, critiquée par les archéologues et les historiens. Ainsi, elle ne devra pas être un frein pour nous si le besoin se fait sentir de développer plus en avant certains phénomènes particuliers et plus tardifs.

Une autre difficulté provient de l'utilisation même du terme « *suburbium* ». Si l'existence et l'utilisation de ce mot ne sont pas remis en cause, nombre d'études prouvent son usage dans les sources écrites antiques<sup>5</sup>, il est aujourd'hui assorti d'un certain nombre d'idées préconçues. En alourdisant ce terme d'un grand nombre de notions, il en résulte une utilisation aléatoire. Aidés par les travaux menés par les chercheurs nous ayant précédé sur ce sujet et grâce aux travaux de

---

<sup>5</sup> Voir Agusta-Boularot, 1998 et Fabre, 2012.

définitions que nous entendons mener, nous tenterons de proposer une dénomination plus neutre et adaptée à cette périphérie. Nous proposerons notamment de différencier l'espace périphérique de Rome, qui a donné naissance au modèle suburbain, de celui des villes de provinces du fait des différences d'échelles extrêmement importantes existantes entre ces territoires. Il s'agira, pour nous, d'encourager la recherche à bien prendre en compte les particularismes locaux face à des modèles préconçus et appliqués à l'ensemble du territoire romain.

Afin de mener à bien nos recherches, nous ferons d'abord le point sur l'origine de l'étude sur l'espace suburbain. Ce thème reste relativement récent du point de vue historique, celui-ci ayant vu le jour en tant que sujet d'étude à part entière dans les années 1980. Mais il conviendra de s'interroger également sur les racines de cet intérêt, ou plutôt d'un désintérêt, quant à l'espace suburbain, en observant plus en amont les traces de ce sujet de recherche. Suite à ces interrogations et mise au point historiographiques, il nous faudra passer par un travail de définition. Pour cela, nous allons nous plonger dans les racines du terme « *suburbium* » afin d'en trouver l'origine et les sens. Pour réaliser cette tâche, nous examinerons les textes des auteurs antiques et ceux tirés de l'épigraphie pour examiner où ce substantif et ses dérivés sont apparus, puis nous tâcherons de voir comment ils furent utilisés dans ces sources. Grâce à cette enquête nous essayerons de déterminer si l'espace suburbain détenait un statut légal et quels furent les interdits et les obligations que la loi imposait à la périphérie de la ville. Nous nous attarderons ensuite sur la représentation de l'espace suburbain grâce à l'iconographie, notamment par l'étude de monnaies, de représentations épigraphiques ou de toutes autres documents à notre disposition. Savoir comment les romains voyaient l'espace suburbain nous permettra de mieux comprendre ce concept d'aire « *sub-urbe* ». Parallèlement à ces examens, nous présenterons quelques exemples et proposerons des axes de recherches qui pourraient être intéressants pour une meilleure analyse de l'espace périurbain des cités romaines antiques. Ces interrogations nous guideront finalement à proposer une définition du *suburbium*. Celle-ci sera complexe à déterminer, cet espace étant souvent mis en évidence par ses relations avec ses deux territoires limitrophes, son statut d'aire de transition, mais également son rôle de réponse aux besoins des citadins et des ruraux. Nous devons donc déterminer les différentes fonctions économiques, sociales, religieuses ou politiques de ce territoire afin de mieux comprendre sa nature et ses évolutions dans le temps.

Suite à ces travaux théoriques, nous nous lancerons dans la présentation des différents marqueurs matériels issus de l'archéologie et servant à détecter le *suburbium*. Ceux-ci sont extrêmement variés, concernant les murailles, les édifices de spectacles, les nécropoles, jusqu'aux aires de dépose des détritrus. Nous les étudierons alors un par un en présentant rapidement l'histoire de leur introduction en Gaule, leurs liens avec les textes que nous aurons vu précédemment puis en

illustrant par des cas concrets comment ceux-ci peuvent nous aider à analyser la périphérie des agglomérations romaines. Cet examen des indicateurs archéologiques du *suburbium* se fera sur le temps long, depuis le début de l'ère romaine en Gaule jusqu'à l'Antiquité tardive, afin de pouvoir recueillir tous les renseignements donnés par ces témoins du passé. De plus, la présentation de ces marqueurs nous permettra de revenir sur les différents rôles de chaque marqueur au sein du *suburbium* et ainsi d'en proposer une caractérisation. Cette présentation ayant pour objectif final de servir à établir une première grille d'analyse de cette aire.

En effet, cette étude n'est pas seulement une mise à plat de la définition du *suburbium*, et de l'historiographie abordant ce sujet, mais bien une tentative pour mettre en place une base pour l'étude de cette périphérie dans l'ensemble des agglomérations des Gaules. Le but de cette démarche est de pouvoir donner les outils nécessaires à la restitution d'une aire correspondant à l'espace suburbain des villes antiques qui seraient étudiées ultérieurement. De même, ces éléments nous permettent d'analyser le fonctionnement interne de cet espace et ses liens vis-à-vis de l'agglomération à laquelle il se rattachait. L'important n'étant pas uniquement de réaliser une délimitation de la périphérie suburbaine, mais de comprendre la vie propre de cet espace et de ses habitants au sein du grand ensemble qu'était la *civitas*.

Voici brièvement présenté le programme qui nous aura occupé pour les deux années qui ont donné naissance à ce mémoire de recherche. L'étude du *suburbium* soulève bien des difficultés du fait de sa définition floue et de ses délimitations fluctuantes. Servant d'interface entre l'espace urbain et rural, l'aire suburbaine se développa en parallèle de la ville dont elle suivit les flux et les reflux. De plus, son rôle fonctionnel interroge : comment le *suburbium* répondit-il aux besoins exprimés par les espaces qui l'entouraient ? Comment les *suburbani* vivaient-ils au sein de ce territoire ? Nous trouverons de premiers éléments de réponses dans l'étude des écrits scientifiques des chercheurs ayant enclenché l'étude de cet espace. Ce n'est qu'ensuite que nous pourrons observer les racines anciennes du concept de « *suburbium* », avant de terminer par l'examen des marqueurs archéologiques de ce territoire.

# I/ L'étude de la périphérie, historiographie et origines

## A) Les origines de la recherche sur l'espace suburbain

La recherche sur le *suburbium* est une recherche relativement récente en comparaison à des thèmes plus traditionnels ayant intéressé historiens et archéologues. De longue date, l'attention des archéologues s'est souvent fixée sur des éléments visibles de l'antiquité, notamment au niveau des bâtiments. Ainsi, de nombreuses études sur les monuments, et par conséquent de l'urbanisme romain, furent rédigées durant le XIX<sup>ème</sup> siècle notamment sur Rome en Italie où les vestiges sont les mieux conservés. La campagne fut l'objet d'attentions assez tardives, les chercheurs l'ayant longtemps pensée vide quant à la présence de vestige et de vie. Ainsi, l'amélioration des techniques de recherche et l'intérêt naissant pour ce sujet au fil du XX<sup>ème</sup> siècle nous renseigne un peu plus sur l'espace qui s'avérait plus fréquenté qu'alors imaginé. Mais toujours et encore la périphérie urbaine restait oubliée, les vestiges fragmentaires découverts par les archéologues étant rattachés le plus souvent au fait urbain. Mais pourquoi la périphérie reste-elle si discrète dans la recherche avant la fin du XX<sup>ème</sup> siècle ? D'où viennent les études sur le *suburbium* ? Quels éléments donnèrent naissance à l'intérêt puissant et particulièrement dynamique que nous lui connaissons aujourd'hui ?

### 1) Une image de la périphérie faussée au début du XX<sup>ème</sup> siècle

Comme nous l'avons dit, les intérêts et axes de recherches subissent le conditionnement du contexte de vie du chercheur. Son mode de pensée et ses apriori sont portés par son éducation et par la société de son temps qui peuvent influencer sur sa recherche. L'image négative de la périphérie sur les mentalités est une des explications au manque d'intérêt des chercheurs d'alors pour l'espace suburbain. En effet le terme latin « *suburbium* », sujet de nos travaux, désigne un espace périphérique dont la perception a évolué dans le temps pour finalement prendre un sens négatif fort.

Ce phénomène est largement étudié par le sociologue de l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS), Christian Topalov, que ce soit dans ses programmes de recherche<sup>6</sup> ou dans ses parutions. L'évolution du terme « *suburbium* » est largement étudié dans son ouvrage, *L'aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues, les sociétés*<sup>7</sup>, publié en 2010. Au travers d'une étude chronologique, il présente au lecteur le fait que le substantif latin « *suburbium* » a évolué en des

---

<sup>6</sup> De 1995 à 2010, Christian Topalov participa activement au programme de recherche « Les mots de la ville » (GDR 1554 du CNRS) issu du programme interdisciplinaire de recherche sur la ville du CNRS (PIR-Villes) lancé par Francis Godard. Bénéficiant du soutien de l'EHESS et de l'UNESCO, par son programme *Management of Social Transformations (MOST)*, ce programme étudie les termes qui désignent l'espace urbain sur le temps long et leurs impacts sur les mentalités.

<sup>7</sup> Topalov, 2010.

termes assez proches en langue anglaise, espagnole, italienne ou française et il en tire des conclusions quant à la perception de ces espaces par ces sociétés européennes.

Le « *Suburb* », au pluriel « *suburbs* » désigne en anglais les faubourgs des villes de Grande-Bretagne. Attesté dès 1762 dans le dictionnaire d'Abel Boyer<sup>8</sup>, cette notion prend une connotation négative qu'elle gardera tardivement, comme montré par l'adjectif « *suburban* » défini ainsi par l'*Oxford English Dictionary*<sup>9</sup> en 1989 : « [...] Qui possède les traits considérés comme caractéristiques de la vie dans les *suburbs* d'une *city* ; qui a les manières inférieures, l'étroitesse de vues, etc. attribuées aux habitants des *suburbs* »<sup>10</sup>. La recherche sur les « *suburbs* » est également orientée par le statut d'infériorité accolé à ces espaces par les historiens médiévistes. En effet dans son article « *Suburban Growth* »<sup>11</sup>, le médiéviste anglais Derek Keene décrit le terme « *suburb* » comme une notion héritée du latin « *suburbium* », désignant les districts extra-muros qui sont adjacents aux limites de la ville et qui venaient la prolonger. Il insiste sur le statut d'infériorité de cet espace par rapport à l'espace urbain à proprement parler. Cette consonnance négative fut donc constante sur trois siècles dans la pensée britannique, alors même que les premières études sur la périphérie antique voient le jour en Angleterre et montrent l'intérêt des chercheurs quant à l'étude de cet espace.

La langue espagnole, plus précisément le castillan, fournit également des exemples de termes dérivés de « *suburbium* ». Ces dérivés se présentent sous la forme du nom « *suburbio* », et d'un adjectif « *suburbano, a* » traduisible en « faubourg » ou « village proche de la ville et de sa juridiction ». Attestés dès 1726 dans le *Diccionario de Autoridades*<sup>12</sup> de la *Real Academia Espanola*, ces termes sont très peu utilisés, autrement que par une élite littéraire, et sont marqués du même sentiment négatif que le terme anglais. Dans la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, cet espace est très négativement connoté sauf pour un point. Si cet espace est pensé comme une zone où s'entretiennent et se développent tous les vices de la ville, il était également courant d'associer l'espace périphérique avec une notion de santé. On quitte la ville pour rejoindre la périphérie où on se repose afin de se remettre de sa maladie. Cette frange de territoire apparaissait également comme une barrière contre les maladies venues des campagnes, mais aussi un lieu de propagation des miasmes venus de la ville. On peut ici percevoir la perpétuation des vertus latines liées au *suburbium*<sup>13</sup> et à l'utilisation de cet espace comme un lieu de repos des élites<sup>14</sup>. C'est la périphérie populaire qui était mal perçue, alors que son

---

<sup>8</sup> Boyer, 1875.

<sup>9</sup> Simpson, Weiner, 1989.

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> Keene, 1976.

<sup>12</sup> Real Academia Española, 1780.

<sup>13</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ C) 1) b) La fonction résidentielle.

<sup>14</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie I/ B) 1) a) L'article fondateur d'Edward Champlin, *The suburbium of Rome*.



utilisation à des fins récréatives par la haute frange de la société était respectée. La périphérie urbaine, ici aussi assortie d'un sentiment d'infériorité est donc un espace à la fois ignoré, craint et pensé en adjonction à la ville, n'ayant pas de structure propre. La recherche sur cet espace à l'époque antique est donc également très récente, les apriori ayant fait leur œuvre devant un intérêt centré sur la cité.

La langue italienne comporte, elle aussi, des mots héritiers du latin « *suburbium* ». Ils apparaissent sous la forme du nom « *suburbio* » et « *suburbi* », au pluriel, traduisibles en « banlieue » voire « faubourg », mais également sous la forme de l'adjectif : « *suburbano* »<sup>15</sup> signifiant grossièrement « qui est autour d'une ville ou qui en dépend ». Ces mots ont également donné naissance à la forme très littéraire et peu utilisée de « *sobborgo* »<sup>16</sup>. La première attestation officielle de ces termes est celle du dictionnaire d'Alberti de Villeneuve en 1835. Il est mis en évidence l'assujettissement de cette zone à la ville. En effet, la banlieue montrait une moindre importance que la ville dans les mentalités : l'important pour les contemporains n'est pas le « *suburbio* » ou les « *suburbi* » mais la ville dans un phénomène de discrimination important vis-à-vis de la périphérie. C'est d'ailleurs la cité de Rome qui retient toutes les attentions, de par son importance historique et ses nombreux monuments. Ce n'est que dans la deuxième moitié des années 1970 et au début des années 1980 que l'attention de la recherche s'est tournée vers le *suburbium* à proprement parler.

Tout comme les langues précédemment étudiées, le Français hérita de dérivés du nom « *suburbium* ». L'adjectif « suburbain » en est le descendant le plus courant. Selon le *Trésor de la Langue Française informatisé*<sup>17</sup> (TLFi), qui est une évolution du dictionnaire *Trésor de la Langue Française*<sup>18</sup>, le terme est attesté dès 1878 dans la 7<sup>ème</sup> édition du *Dictionnaire de l'Académie française*<sup>19</sup>. Celui-ci lui donne une définition technique et très neutre : un lieu suburbain est « situé à la périphérie, à proximité immédiate d'une grande ville. Habitation, région, résidence suburbaine »<sup>20</sup>. Ce terme, dont il est précisé qu'il est très peu utilisé avant le XIX<sup>ème</sup> siècle, est adjoint d'une notion de fonctionnalité, notamment dans les domaines architecturaux, de l'habitat, de l'industrie, ou descriptifs d'une localisation proche de la ville. C'est ainsi que *Le Dictionnaire de l'académie française*<sup>21</sup> présente le fait « qu'en 1860, les communes suburbaines de Paris furent réunies à la ville »<sup>22</sup>. Chardon décrivait en 1904 les paysages urbains et suburbains de Paris, « les plus beaux du monde »<sup>23</sup> tout en les

---

<sup>15</sup> Alberti de Villeneuve, 1835.

<sup>16</sup> Petrocchi, 1915.

<sup>17</sup> <http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

<sup>18</sup> Imbs, Quemada, 1971-1994.

<sup>19</sup> Académie Française, 1878.

<sup>20</sup> *Ibid.*, p. 789.

<sup>21</sup> *Ibid.* p. 789.

<sup>22</sup> *Ibid.* p. 789.

<sup>23</sup> Chardon, 1904, p. 317.

hiérarchisant l'un par rapport à l'autre, le suburbain étant indissociable de Paris. L'architecte Le Corbusier utilisa aussi le terme « suburbain » pour décrire négativement les quartiers des villes qui ne seraient qu'un amas de « cités suburbaines, vastes et compacts lots de boîtes à loyer ou interminables lotissements »<sup>24</sup>. On retiendra donc de ces descriptions l'adjonction de l'espace périphérique à un centre urbain, pour décrire des transports ou des relations et flux nécessaires à la ville et passant par une zone suburbaine. De prime abord neutres, ces notions peuvent être négatives dans la description des formes urbaines qu'elles décrivent en tant qu'habitat populaire et empli de barres d'immeubles. Cependant, si la périphérie suburbaine permet de mettre en valeur la ville elle peut alors être vue un peu plus positivement. Il convient également de signaler l'existence d'un autre terme issu de la même racine, l'adjectif « suburbicaire ». Selon le *Dictionnaire de l'académie française*<sup>25</sup>, ce mot désigne les ecclésiastiques qui font partie des provinces suburbicaires, qui entourent Rome. Ici est fait le lien avec Rome, l'*Urbs* d'où est issu le *suburbium* antique, comme le faisait l'adjectif antique *suburbanus* que nous verrons plus tard.

Quelle que soit la langue où il est décrit, l'espace suburbain est un espace oublié, évité et dont l'existence est nécessairement adjointe à la ville, tant par sa fonction que par sa situation géographique. Ainsi la recherche européenne fut longuement freinée par un carcan social et psychologique entraînant une hiérarchisation des intérêts. C'est pourquoi nous allons illustrer ce problème en faisant le point sur les travaux historiques traitant de la question de la périphérie au début du XX<sup>ème</sup> siècle.

## 2) Une histoire de la périphérie ?

Les historiens du XX<sup>ème</sup> siècle sont les premiers à aborder l'histoire de la Gaule et de ses cités notamment lors de la période antique romaine. Leur approche de la périphérie urbaine se montra tout d'abord sous la forme de l'étude de l'urbanisme des cités romaines, et pour les auteurs que nous allons étudier, des cités romaines des Gaules.

L'histoire des Gaules est, au début du XX<sup>ème</sup> siècle, marquée par les travaux de deux historiens liés par une relation de maître à élève, qui poseront les bases de la science historique contemporaine sur la période antique. Encore lus de nos jours, Fustel de Coulange et Camille Jullian ont posé les fondations pour la théorisation des territoires antiques, notamment urbains, c'est pour cela que nous allons présenter leurs travaux et leur mode de pensée.

Par ses œuvres méthodologiques innovantes et sa place dans la prise d'autonomie de la pensée scientifique française, l'historien Numa Denis Fustel de Coulanges posa la pierre sur laquelle

---

<sup>24</sup> Le Corbusier, 1957, p. 54.

<sup>25</sup> Académie Française, 1798-1878.

viendront s'établir toutes les études sur l'Antiquité qui suivront. En effet, deux de ses œuvres, *La Gaule Romaine*<sup>26</sup> et *La cité antique*<sup>27</sup>, sont de véritables monuments pour la compréhension de la société gauloise à l'époque romaine ainsi que des structures de la cité antique romaine. Dans son livre *La cité antique*, paru en 1875, l'auteur propose une critique du travail de ses contemporains en combattant l'utilisation politique du mythe de l'existence d'une nation gauloise, alors usité pour l'unification d'une France meurtrie par la défaite de Sedan et l'avènement de la III<sup>ème</sup> République. Historien des institutions, sa compréhension de l'organisation politique des pouvoirs provinciaux, lui permit de dégager une nouvelle vision du pouvoir des cités au sein même de l'Empire, liant les phénomènes idéologiques, religieux, sociaux aux vestiges de la civilisation romaine. Ces réflexions ont permis de dégager une nouvelle voie : celle de la persistance d'une culture gauloise malgré la conquête romaine, mais au sein d'une acceptation et d'une adoption de nouveaux modes de vie et d'organisations. Il ne parle pas de romanisation<sup>28</sup> dans son étude, refusant la théorie de l'acculturation unilatérale de la part d'une nation dominatrice. Pour lui les modifications culturelles se déroulent dans les deux sens et touchent aussi bien la société romaine que gauloise. Cette réflexion sur la société gauloise sous domination romaine et la remise en cause de son idéalisation, par la dénonciation notamment de la figure de Vercingétorix, sont poursuivies dans *La Gaule romaine*.

Dans cet ouvrage, Fustel de Coulanges ne développa pas une étude de l'urbanisme, et son manque d'intérêt flagrant pour l'archéologie fait que les données issues de cette discipline sont totalement absentes de ses écrits. Mais les définitions qu'il propose des institutions de Gaule, sous la juridiction romaine, permettent de poser un cadre de l'organisation juridique des cités de ces temps anciens. La cité gauloise d'époque romaine est, selon lui, composée d'un chef-lieu de cité fortement urbanisé, l'*urbs*, auquel se rattachent des *vici* qui sont les agglomérations secondaires plus ou moins importantes de son territoire et en dernier lieu d'un *pagus* qui est l'élément rural du territoire. Ce *pagus* serait traversé d'un « nombre incalculable de propriétés rurales »<sup>29</sup> formant un maillage d'habitats campagnards. Mais Fustel de Coulanges donne-t-il des éléments propres à l'existence d'un espace suburbain ?

---

<sup>26</sup> Fustel de Coulanges, 1891.

<sup>27</sup> Fustel de Coulanges, 1864.

<sup>28</sup> Le Roux, 2004 : Patrick Le Roux développe la question de l'utilisation du terme « romanisation » dans son article « La romanisation en question. ». C'est une question complexe qui est apparue au XIX<sup>ème</sup> siècle et qui reposait sur l'idée que l'histoire romaine était dominée par une volonté d'intégration unilatérale, programmée et complète des populations conquises à la culture romaine. Celle-ci est dorénavant considérée comme caricaturale et les études récentes ont montrés que si les « indigènes » conquis ont bien adopté un modèle politique et sociétal, les échanges culturels allaient dans les deux sens tandis que des particularismes continuaient d'exister au sein des espaces « conquis ».

<sup>29</sup> Fustel de Coulanges, 1891, p. 228.

La réponse à cette question est contrastée. L'auteur ne mentionne qu'une seule fois la possible existence d'une « banlieue »<sup>30</sup> adjointe à « une Cité »<sup>31</sup>, il montre donc qu'il a conscience de l'existence d'une entité n'étant plus la ville mais adjointe à celle-ci. Toutefois dans l'usage du terme, il reprend un vocabulaire issu des temps médiévaux et adapté à la forme d'accroissement urbain de son temps et dont nous connaissons les présupposés présentés plus haut. L'absence de description ou de rappel des sources d'où est issu cette affirmation nous met bien en peine de savoir s'il propose une reconstitution réelle ou une transposition d'une image de son temps sur son sujet d'étude. Pour répondre à ces questions, il est nécessaire de rappeler que l'auteur ne traite du territoire et de son organisation que par le biais de ses institutions juridiques. Ainsi il montre l'existence d'une banlieue sans ressentir le besoin de l'étudier du fait, selon lui, de son absence dans les politiques publiques.

Fustel de Coulanges prépara donc les bases de l'étude historique des cités, en permettant notamment d'organiser l'indépendance des études françaises vis-à-vis de la méthodologie allemande historiciste. Son élève, Camille Jullian, prit le même chemin que son maître en choisissant l'étude de la période romaine en Gaule dans son *Histoire de la Gaule*<sup>32</sup>. Celui-ci proposa dans son livre de nombreuses évolutions susceptibles de nous intéresser. Tout d'abord, Camille Jullian avait un fort intérêt pour les preuves matérielles, cela orienta son choix de prendre en compte les données archéologiques alors connues afin de mener à bien son étude, ce qui apporte une nouveauté dans la manière d'aborder la description des cités romaines et gauloises par rapport à son maître. L'intérêt pour l'aspect matériel se combine à un goût pour la topographie des cités, l'auteur proposa des restitutions de différents chef-lieu de cités ainsi que de leurs alentours en s'aidant de plans cadastraux. En étudiant des temps historiques différents dans les grandes parties successives de son livre, l'auteur nous propose également une analyse spatiale sur le temps long, afin de mieux percevoir les évolutions de la culture gauloise une fois la conquête terminée. Ainsi, l'historien propose une méthodologie moderne en utilisant des méthodes propres à l'étude de l'urbanisme romain et en croisant les différents types de sources, afin de réaliser le travail le plus proche possible de la réalité le tout dans un cadre diachronique.

Mais outre ses méthodes novatrices, Camille Jullian propose des théories intéressantes et intègre réellement la périphérie dans ses recherches. Ses descriptions des champs de batailles de la campagne de la guerre des Gaules donnent un aperçu de la périphérie des villes indigènes au travers des récits des batailles de Jules César<sup>33</sup>. Le fait qu'il décrive la Gaule avant la conquête montre sa

---

<sup>30</sup> *Ibid.* p. 228.

<sup>31</sup> *Ibid.* p. 228.

<sup>32</sup> Jullian, 1908-1921.

<sup>33</sup> Jullian, 1908.

volonté de montrer l'évolution et la réorganisation spatiale et culturelle des cités gauloises, en partant du substrat indigène pour arriver à la période impériale. Cette méthodologie qui se propose de situer et de délimiter les espaces est présente dès cette partie. Elle est adjointe à une volonté de faciliter la visualisation des espaces, pour le lecteur, en associant les différents lieux historiques à leur quartier contemporain. En continuité avec ce raisonnement, Camille Jullian se fait topographe, en s'appuyant sur des récits historiques<sup>34</sup>, pour proposer des délimitations de villes proposant qu'*Avaricum* avait une superficie maximale d'une quarantaine d'hectares et que la Marseille grecque avait un territoire de cent trente-cinq lieues de circonférence.

Cette délimitation spatiale touche enfin le sujet de la périphérie urbaine quand l'auteur donne la description de la mutation des cités-états gauloises en cité antique de type romain. Selon lui ces dernières sont dotées d'une partie urbaine avec des quartiers, ou *vici*, au sein d'une enceinte et entouré d'un *pagus* qui est la partie rurale du territoire d'une cité. Ces deux espaces sont séparés d'une « maigre banlieue »<sup>35</sup> sans existence juridique qui pourrait faire référence à un espace suburbain. Camille Jullian dote ces espaces périphériques, qu'il ne nomme jamais comme suburbain, d'un certain nombre de bâtiments comme des édifices de spectacle et des petits domaines, en fonction de ce qu'il a pu observer dans le cadastre d'Orange, qu'il associe soit à la bourgeoisie des villes, soit à une classe de petits propriétaires ruraux et ayant un but artisanal. Il narre également les actions des collèges, dans leurs actes touchant la périphérie : leur impact sur la production économique, à l'aide aux funérailles ou à l'organisation de jeux<sup>36</sup>. L'auteur mobilise ici certains des marqueurs archéologiques que nous utiliserons plus tard pour l'identification du *suburbium*.

Le dernier apport de son œuvre est sa proposition de l'étude des villes sur le temps long et de façon dynamique. Il compare les superficies de villes comme Lyon, Paris, Arles ou Strasbourg entre la période du Haut Empire et celle de l'Antiquité tardive. Dans cette analyse, qui suit sa pensée sur le besoin de situer les espaces, il adjoint les quartiers périphériques alors connus via les sources à sa disposition. Il cite le quartier de Confluent à Lyon qui se développe au-delà du rempart assez précocement, ou les quartiers suburbains d'Arles qui sont signalés par leur importance par Ausone<sup>37</sup>. Outre cette prise de conscience de l'existence de quartiers se développant au Haut empire et de la régression des centres urbains au III<sup>ème</sup> siècle, il livre une première théorie qui stipule que ces « extensions » font baisser la densité d'habitants dans la ville intra-muros. Il marque ainsi une

---

<sup>34</sup> Suétone, *César*, 44, 76 ; Plutarque, *Vie parallèle : César* 58, 61 ; Dion Cassius, *Histoire*, XLIV.

<sup>35</sup> Jullian, *Histoire de la Gaule, Le gouvernement de Rome*, Tome IV, Paris : Hachette, 1915, p. 773.

<sup>36</sup> Voir le *Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL)* : XIII, 913 ; XII, 3043, 3076 ; XII, 533, 5379, 4371 ou XIII, 1561, 147 ; XIII, 646 ; XII, 1919 ; XII, 734, 714, XIII, 1495. Voir également dans la bibliographie les « Inscriptions épigraphiques ».

<sup>37</sup> Ausone, *De Mosella*, 480, 1 ou Ausone, *Épistolaire*, 25, 8.

différence nette entre les espaces occupés et ceux étant entourés par une hypothétique muraille, celle-ci n'étant pas automatiquement présente autour des cités. L'auteur montre qu'il est conscient d'une occupation résidentielle des zones qu'il qualifie de faubourgs, périphéries ou d'extension des villes, ce qui traduit la connaissance de liens entre la ville et ces espaces. Cet espace, dont il brosse un portrait rapide, est marqué dans son paysage par des « tombes »<sup>38</sup> et des autels le long des voies délimitant l'espace entre la ville et les premiers hameaux ruraux. Ces derniers sont associés aux *vici* qui, pour Camille Jullian, marquent la transition avec l'espace campagnard des *villae* au rôle grandement productif, tant au niveau agricole qu'artisanal.

Nous noterons donc que, malgré l'absence d'étude directe du *suburbium*, Camille Jullian est conscient de son existence en tant qu'entité et qu'il pressent la nécessité technique de traiter cette espace de façon dynamique. Son étude des cités lors de la période de l'Antiquité tardive est très limitée, à cause de l'absence de données et la trop grande importance accordée aux grandes invasions par l'historiographie de l'époque. Cependant, elle reste intéressante par sa démarche comparatiste qui fait le lien avec les villes du Haut-Empire. Il s'agit d'observer les évolutions de l'espace urbain depuis le Haut-Empire. La richesse de son raisonnement, nourri par l'utilisation de données issues de l'archéologie, verra la première utilisation du terme « suburbain »<sup>39</sup>, en notes, avec une énumération des nécropoles suburbaines qui évoluent selon lui en monastères ayant un pôle dont l'influence est grandissante face à la ville lors de la période médiévale. L'utilisation du terme « suburbain » montre que l'historien n'avait aucun doute quant à l'existence d'une périphérie suburbaine. En effet, les éléments qu'il a fait apparaître ses notes de bas de page démontre un mode de pensée parallèle à son exposé. Le fait qu'il recense des sites urbains dans ses notes fait part de son intérêt pour ce sujet qui ne pouvait pas être intégré au récit principal, car sa recherche n'était pas portée sur la périphérie mais sur la ville en elle-même. Ainsi, Camille Jullian apparaît comme un précurseur de l'étude de la périphérie, tant par sa méthodologie que par les pistes qu'il propose.

Ces deux auteurs ont su mettre en place des méthodologies de recherche primordiales pour le développement de la méthode scientifique historique telle que nous la connaissons actuellement. Les écrits de Numa Denis Fustel de Coulanges ont permis de détacher l'étude de l'histoire de la Gaule d'une utilisation politique et ont donné une vision claire de l'organisation politique des cités gauloises d'époque romaine. S'il ne donne pas une définition claire du *suburbium*, il reconnaît néanmoins son existence. Son élève Camille Jullian poursuivra le travail de développement méthodologique quant à l'étude de la période romaine en Gaule, en y inscrivant son intérêt quant aux données archéologiques.

---

<sup>38</sup> Jullian, 1920, p. 35.

<sup>39</sup> Jullian, 1915, p. 492.

Prônant le recours à une méthode topographique, comparative et diachronique pour l'étude des cités antiques, l'historien va proposer les bases de l'étude sur le *suburbium*, sans pour autant s'y consacrer pleinement. En effet son attention étant ailleurs, Camille Jullian proposera seulement des pistes de recherches.

### 3) Une archéologie de la périphérie morcelée mais prenant de l'importance durant un siècle

Si les historiens semblent avoir peu à peu pris en compte la présence d'une périphérie suburbaine, les archéologues n'en n'ont eu conscience que tardivement. Pour autant, n'y-a-t-il réellement eu aucune avancée archéologique durant la période allant du début du XX<sup>ème</sup> siècle et les années 1980 ? Rien n'est moins sûr, car si les avancées ne se sont pas réalisées sur l'étude de la périphérie suburbaine en tant que telle, elles ont pu se faire sur le plan méthodologique général. Nous aborderons rapidement les forces et les faiblesses de cette période par rapport aux outils que celle-ci peut nous apporter au niveau de l'archéologie. Nous nous tournerons ensuite vers l'apparition des études sur le *suburbium* dans la partie suivante.

En effet, la recherche archéologique de la périphérie fut assez aléatoire et donna une image morcelée de l'espace suburbain au début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les intérêts archéologiques sur l'aire suburbaine se sont déployés sur des points précis au gré de découvertes plus ou moins fortuites. Les études sur la cité antique de Strasbourg illustrent parfaitement les pratiques archéologiques de l'époque.

Celles-ci ont été particulièrement actives depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle<sup>40</sup> et sont principalement issues du hasard des découvertes. On peut par exemple citer des trouvailles ayant été faites par des paysans « creusant des trous pour des supports à houblons »<sup>41</sup>. De même, la fouille a souvent été réalisée par des « entrepreneurs »<sup>42</sup> n'ayant pas forcément une méthodologie archéologique fiable et dont les résultats furent souvent plus des suppositions que des véritables hypothèses nées de réflexions scientifiques<sup>43</sup>. Ces excavations ont mis à jour des bâtiments ou des artefacts massifs et visibles dans la périphérie, mais celle-ci n'était pas au centre des préoccupations. Ainsi on s'intéressa aux ateliers du camp de légionnaire<sup>44</sup> ou aux stèles<sup>45</sup> le long des voies et découvertes dans des sanctuaires<sup>46</sup>. C'est-

---

<sup>40</sup> Voir par exemple : Straub, 1879, p 330-346 et particulièrement les *Bulletins de la Société de Conservation des Monuments Historiques d'Alsace*.

<sup>41</sup> Forrer, 1921, p. 1250.

<sup>42</sup> *Ibid.*, p. 1250.

<sup>43</sup> *Ibid.*, p. 1254 et 1258.

<sup>44</sup> *Ibid.*, p. 1250.

<sup>45</sup> Straub, 1881, p 3-135 ou Jaenger, Goehner, 1926, p. 224-225.

<sup>46</sup> Forrer, 1921.

à-dire des éléments qui permettent de définir une aire suburbaine sans qu'aucuns liens les rattachant à un espace suburbain ne soit développé. Ils ne sont pas non plus analysés individuellement comme marqueurs de la périphérie suburbaine de la ville antique de Strasbourg.

Cependant, la structuration scientifique de la discipline a peu à peu permis d'aller au-delà de ces premières tentatives de fouilles inconscientes de la périphérie, en donnant une méthode aux archéologues. Deux universitaires, Joseph Déchelette et Albert Grenier, s'attelèrent à développer des manuels d'archéologie antique qui se voulaient scientifiques dans les faits et la méthode.

Ces deux auteurs ont été des précurseurs dans la mise en place d'une méthode scientifique pour l'archéologie avec la rédaction de leurs *Manuels*<sup>47</sup>. Bien qu'étudiant la période protohistorique, les travaux de Joseph Déchelette semblent importants pour nos travaux. En effet, en fouillant des sites celtiques en Europe, en Afrique du Nord ou au Proche-Orient, il devint convaincu que les problèmes historiques ne pouvaient être abordé que par l'examen attentif de réalités de grandes échelles et par la collaboration des grands chercheurs européens. Dans cette optique, son travail de synthèse intitulé *Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*<sup>48</sup> est aujourd'hui vu comme une œuvre majeure pour la compréhension de la protohistoire européenne. La méthode comparative internationale qu'il a mise en place permit d'influencer considérablement l'archéologie européenne antique. Nous nous retrouvons dans cette optique de recherche, nos travaux cherchant à rassembler divers travaux internationaux pour répondre à nos questionnements sur le *suburbium*. La première guerre mondiale a malheureusement privé le monde de l'archéologie d'une de ses têtes de file. En effet, Joseph Déchelette est décédé sur le front en octobre 1914. Ses travaux furent cependant repris sous la houlette de Camille Jullian, un de ses contemporains, qui souligna dans un discours au Collège de France<sup>49</sup> la profonde dette que la science avait contracté envers l'auteur décédé. Il confia la suite des travaux du *Manuel* à l'archéologue et historien français Albert Grenier à partir de 1916<sup>50</sup>.

Albert Grenier, un élève de Camille Jullian, fut l'auteur du *Manuel d'archéologie gallo-romaine*<sup>51</sup> qui fait suite aux travaux de Déchelette. Chaque tome traite de sujets différents tout en proposant une synthèse des découvertes sur le sujet à l'échelle de la Gaule. Le tome I développe des « généralités et travaux militaires »<sup>52</sup>, tandis que le second traite de « l'archéologie du sol, [des] routes, de la navigation et [de l'] occupation du sol »<sup>53</sup>. Ses tomes III et IV traitent respectivement de

---

<sup>47</sup> Déchelette, 1908-1914 et Grenier, 1958-1965 (réédition).

<sup>48</sup> Déchelette, 1908-1914.

<sup>49</sup> Gran-Aymerich, 2007, p. 463.

<sup>50</sup> *Ibid.*, p. 351.

<sup>51</sup> Grenier, 1958-1965.

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> *Ibid.*



« l'architecture, l'urbanisme, [et des] monuments »<sup>54</sup> qu'ils soient public ou de spectacle, puis « les monuments des eaux, aqueducs, thermes, villes d'eau et sanctuaires de l'eau »<sup>55</sup>. Ces centres d'intérêts se rapprochent donc des nôtres, dans l'optique du développement d'une archéologie spatiale et de la présentation d'éléments pouvant être considérés comme suburbains. De même, ses actions pour soutenir une méthodologie scientifique dans l'archéologie ont fait de lui un personnage important pour l'archéologie en général.

Il est élu professeur au Collège de France dans une chaire d'Antiquités nationales créée spécialement pour lui en 1936. Déclarant que « de la topographie jaillit l'histoire : de l'intelligence du sol, l'intelligence des faits »<sup>56</sup>, il a ainsi appuyé le rôle important de l'archéologie. Ayant réalisé des travaux à l'École Française de Rome et à Bologne, il fut partisan de l'union des savoirs au niveau international. Il participa au développement de services archéologiques hors du territoire métropolitain en soutenant la création en 1939 du CNRS et la rédaction des lois archéologiques Carcopino de 1941 à 1942. Il a, en outre, créé la revue *Libyca*, durant son séjour en Algérie, et *Gallia* dans une volonté de poser « les bases de notre nouvelle archéologie nationale »<sup>57</sup>.

Convaincu de la nécessité de lier l'archéologie protohistorique et celle de l'époque classique, Grenier débuta systématiquement ses études par le passé protohistorique de chaque agglomération. Dans son étude des cités, il a utilisé *oppida* et *vici* indifféremment : la différenciation entre espace urbain et rural n'est pas nette. L'auteur situe cependant bien le rôle central de l'agglomération de type romain sur le territoire, et est conscient de l'existence de faubourgs autour de villes notamment autour de la ville de Périgueux<sup>58</sup>. En tentant de définir les éléments urbains, il a donné une image en négatif du *suburbium* en désignant les fonctions funéraires, de ravitaillement et de transition<sup>59</sup>. Il associe la périphérie des cités avec l'élite. Les *villae suburbanae* en sont le symbole, elles marquent la différenciation entre espace urbain et un *suburbium* élitiste qui ne dit pas son nom. Il prône une analyse dynamique d'un espace urbain qui s'étend et se rétracte dans le temps et qui développe de fortes interactions avec l'aire rural. Ces interactions s'incarneraient de différentes manières à la fois dans les centuriations qui prolongeraient les *cardo* et *decumanus* des cités mais aussi dans un mouvement pendulaire des habitants de la ville disposant de terres agricoles. On voit ici s'établir la fonction productive d'un espace suburbain non nommé.

---

<sup>54</sup> *Ibid.*

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> Gran-Aymerich, 2007, p. 842.

<sup>57</sup> *Ibid.*, p. 843.

<sup>58</sup> Grenier, 1965, p. 685.

<sup>59</sup> Tournebise, 2006, p. 27.

S'intéressant, dans son tome VIII, à la dispersion de l'habitat, l'auteur met le doigt sur la différenciation entre une « villa rustique et urbaine »<sup>60</sup>. Il différencie un type de *villa* productive face à une *villa* proche des villes à des fins de représentations et qui est basée sur le modèle des *domus*. Il ignore cependant la division des *villae* en *pars rustica* et *urbana*, fait qui est mis en avant par l'archéologie contemporaine. Ces exemples montrent la difficulté pour l'auteur, au vu des données disponibles à l'époque, de différencier espace urbain et rural.

Albert Grenier présente ainsi un reflet de la périphérie suburbaine en dressant le portrait des cités. Avec Déchelette, ils donnèrent un élan à l'application de la méthodologie scientifique à l'archéologique. Leur rôle dans la mise en commun des données et de leur diffusion fut déterminant. Cela entraîna notamment une augmentation des collections et des publications, ainsi que par une centralisation des données qui permit une professionnalisation de la profession.

Si Albert Grenier a mis en place une diffusion active des données en publiant dès 1941 un ensemble d'ouvrages nommés « *Fouilles et documents d'archéologie antique en France* »<sup>61</sup>, ces derniers n'ont été que les prémices du bond en avant qui a été réalisé par la revue *Gallia*. Comme nous l'avons dit précédemment, cette revue fut fondée en 1943 et avait pour but d'encourager « les fouilles et monuments archéologiques en France métropolitaine »<sup>62</sup>. Celle-ci fut inspirée par la *Notizie degli scavi*, une revue centralisant de façon précise les dernières informations issues d'opérations archéologiques en Italie. Elle remplaça progressivement les *Bulletin archéologique*, qui malgré une publication régulière depuis 1883, ne « saurait prétendre à la qualité de répertoire des découvertes archéologiques »<sup>63</sup> de *Gallia* selon Grenier.

*Gallia* devint un recueil de données brutes, qu'elles soient textuelles ou illustratives, publiées par tout fouilleur sur l'espace Français. Alors que dans les décennies précédentes les fouilles étaient majoritairement menées par des amateurs, la revue se posa en défenseur de la professionnalisation de l'archéologie. Publiée par le CNRS, qui prend le contrôle des subventions, elle a engendré le déclin des sociétés savantes face à un organisme centralisé et public : les privés et leurs sociétés ont eu de plus en plus de mal à publier leurs données. Privés de fond, les regroupements scientifiques amateurs déclinent, tant aux niveaux de leurs fouilles, que de leurs structures muséales. Le préhistorien Raymond Vaufray déclarera qu'ils se préparaient alors « à prendre la haute main sur les musées de province »<sup>64</sup>. L'œuvre d'Albert Grenier pour la mise en place d'un traitement scientifique du passé

---

<sup>60</sup> Grenier, 1965, p. 785.

<sup>61</sup> Gran-Aymerich, 2007, p. 459.

<sup>62</sup> *Ibid.*, p. 459.

<sup>63</sup> *Ibid.*, p. 459.

<sup>64</sup> *Ibid.*, p. 460.

archéologique a été déterminante, et cela tant par ses écrits que par les structures qu'il a su créer pour mener à bien cette professionnalisation.

Les années 1970 ont vu également paraître des collections importantes pour la connaissance des espaces limitrophes au *suburbium* : les *Histoire de la France rurale* et *Histoire de la France urbaine*. Créées par des historiens appartenant à l'École des Annales, celles-ci rassemblèrent divers spécialistes dans des domaines variés, tels que des géographes, des biologistes, des historiens... L'importance de l'archéologie a été réaffirmée par Georges Duby, directeur de l'*Histoire de la France rurale*. Il rappela que « les traces c'est-à-dire, les vestiges, les objets archéologiques sont les vecteurs principaux de tout ce que l'on peut connaître de la terre »<sup>65</sup>. Nous ne nous attarderons pas sur ces collections qui ne concernent pas directement notre sujet. Nous retiendrons cependant leur rôle pour la création de mouvements interdisciplinaires, du renforcement du pouvoir des fouilles de sauvetages et donc de leur rôle dans l'augmentation des données. Si nous pouvons aujourd'hui commencer des études sur l'espace suburbain, c'est grâce à l'intérêt qui fut donné aux espaces voisins durant la période allant jusqu'aux années 1980.

Ainsi, il apparaît que l'archéologie était plus absorbée par des problèmes méthodologiques et par des études sur les espaces ruraux et urbains plutôt que sur celui suburbain. Il s'agissait alors de structurer un mouvement scientifique et d'enrichir la connaissance d'espaces principaux plutôt que de s'intéresser à l'espace suburbain.

L'étude de la périphérie urbaine intéressa donc peu les historiens du début du XX<sup>ème</sup> siècle, alors emprisonnés du carcan mental de leur époque qui se révèle par l'étude de la langue. Seuls certains scientifiques purent remettre en question les pensées et connaissances alors établies et s'en détacher. Le travail de Numa Denis Fustel de Coulanges et de Camille Jullian posa les bases de cette recherche qui aujourd'hui nous intéresse pleinement. Ces historiens ont introduit la notion de périphérie urbaine dans leurs écrits et ont permis la prise de conscience de l'utilité des données archéologiques. Mais l'archéologie eu encore beaucoup de chemin à faire avant de s'intéresser, ou plus exactement avant d'avoir les moyens de s'intéresser, à la périphérie suburbaine. En effet, il aura fallu attendre les travaux d'Albert Grenier pour que la discipline se structure et ancre ses savoirs autour des espaces urbains et ruraux, permettant ainsi de collecter des informations pour délimiter l'aire suburbaine.

---

<sup>65</sup> Tournebise, 2006, p. 30.

## B) Des années 1980 aux années 2000 l'apparition du concept du *suburbium*

### 1) Les premières études sur le *suburbium* de Rome

#### a) L'article fondateur d'Edward Champlin, *The suburbium of Rome*

Edward Champlin publie en 1982 un article fondateur pour la recherche sur le *Suburbium*<sup>66</sup>. Cet article est le premier à s'intéresser à la périphérie suburbaine de Rome comme espace à part entière. Précisant bien qu'il est conscient de ne présenter qu'une ébauche de réflexion sur ce sujet, l'auteur propose une analyse de la perception et de l'utilisation de ce territoire, situé autour de la capitale, par les élites. L'auteur est conscient d'un possible décalage entre la réalité du terrain présentée par l'archéologie et la description du *Suburbium* par les élites. Cependant, il minimise la portée de ce décalage en déclarant qu'il ne s'intéresse justement qu'à la vision d'une minorité de la population. Pour lui, il s'agit surtout d'un concept qui est « *clearly less a of geographical expression than it is a state of mind* »<sup>67</sup>. En effet, la création de ce terme vise d'abord à décrire la présence d'un certain nombre de bâtis construits par l'aristocratie et traduisant un certain mode de vie plutôt que l'espace géographique proche de la ville. Nous sommes donc en présence d'une analyse de textes historiques ayant pour but d'analyser un *Suburbium* élitiste, dont la réalité ne s'applique que sur une frange limitée de la population mais représentant le pouvoir.

Partant de l'analyse de textes allant du II<sup>ème</sup> siècle avant notre ère au V<sup>ème</sup> siècle après J.-C., Edward Champlin pose le problème de la définition de ce concept. Proposant une analyse des termes, que nous développerons à notre tour un peu plus loin<sup>68</sup>, il développe l'idée qu'il n'existe de *Suburbium* qu'à Rome. Revenant sur l'ambiguïté de cet espace, qui n'est ni ville ni campagne, il est le premier à lui donner une identité propre issue d'un mode de vie et d'une pensée littéraire. Car s'il eut fallu lui donner une délimitation géographique, l'auteur pointe un certain nombre de difficultés et propose un certain nombre de pistes pour les résoudre. D'abord sur la fin de l'aire de la ville de Rome, quelles limites adopter ? Celle du *pomerium* ? Les murailles Servienne et Aurélienne ? Ou encore la limite des 3000 pas au-delà de la fin de cette continuité urbaine ? La même question se pose pour le début de l'espace rural. Il semblerait que Champlin la fixe au « *juridically significant one hundredth milestone* »<sup>69</sup> : l'auteur tardif Symmaque<sup>70</sup> prétendant que cette borne miliaire était la limite de la zone

---

<sup>66</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) b) Débat sur son utilisation un *Suburbium* trop lié à l'*Urbs*.

<sup>67</sup> Champlin, 1982, p. 97.

<sup>68</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) a) Origine et mutation.

<sup>69</sup> Champlin, 1982, p. 98.

<sup>70</sup> Symmaque, 4, 13, 3-4.

de juridiction des magistrats. Cette limite étant cependant peu claire, il appelle à la prudence tout en utilisant cette citation comme base de réflexion.

L'auteur met le doigt, sur les difficultés qui nous occupent encore : la définition et la spatialisation du concept de *suburbium*, que ce soit à Rome ou dans d'autres cités. L'aspect du *Suburbium* qu'il présente provient des sources littéraires qu'il a choisi prioritairement, les sources archéologiques ne lui servant à appuyer ses exemples. La méthodologie présentée est orientée mais justifiée pour l'auteur du fait du peu de sources disponibles pour traiter le sujet dans son intégralité. Il met également en garde contre la facilité à rétrodater la réalité des faubourgs et banlieues du Moyen-Âge, celle de la périphérie de Rome aux XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles ou encore l'usage que nous faisons de nos jours de cette zone. Il ne nie pas l'intérêt religieux ou économique de la zone étudiée, mais demande une réflexion plus poussée sur le problème des déplacements pendulaires. Ce mouvement où les travailleurs dormaient en ville pour travailler en périphérie, ou inversement, lui semble trop anachronique pour être appliqué à l'antiquité romaine, alors que ce fait est accepté de nos jours<sup>71</sup>. Il ne serait qu'une réalité contemporaine appliquée à des temps anciens. S'il se permet de poser la question des mouvements entre Rome et son *Suburbium*, c'est pour mieux se recentrer sur la question qui l'intéresse : les mouvements des élites.

En effet, les résidences luxueuses des élites dans le *Suburbium* sont, selon les sources, séparées de la Ville par au maximum une journée de voyage. Cela pour permettre à leur propriétaire de jouir de son bien tout en pouvant participer à la vie politique de la cité. Ce facteur, que nous pourrions nommer spatio-temporel<sup>72</sup>, s'ajoute aux limites de la périphérie urbaine décrites plus tôt. Attestée par les sources<sup>73</sup>, cette donnée vient brouiller l'effort de spatialisation alors réalisé. Car de nombreuses villes sont décrites comme appartenant au *Suburbium*<sup>74</sup> alors qu'elles sont établies à plus d'une journée de voyage de Rome. « *Tibur, Praeneste, Tusculum, Alba, Aricia, Velitrae, Lanuvium, Antium* »<sup>75</sup>, où se trouvaient des résidences impériales<sup>76</sup>, font partie de la « *court-suburb* »<sup>77</sup>, ou cour suburbaine qui reproduisait les modèles élitistes se déroulant à Rome. Or, si nous prenons en exemple *Velitrae* et *Antium*, ces dernières sont à quarante et cinquante-neuf kilomètres de Rome, la distance maximale généralement admise pour un déplacement en une journée étant d'environ trente kilomètres<sup>78</sup>. Les

---

<sup>71</sup> Voir Lafon, 2001.

<sup>72</sup> Voir au sein de ce mémoire la partie II/ C) 2) Le *Suburbium*, un espace à délimiter géographiquement.

<sup>73</sup> Columelle, *De Re Rustica*, 1, 1, 19, 4.

<sup>74</sup> Voir au sein de ce mémoire la partie II/ A) 1) b) Débat sur son utilisation un *Suburbium* trop lié à l'*Urbs*.

<sup>75</sup> Champlin, 1982, p. 105.

<sup>76</sup> Malizia, 2018.

<sup>77</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>78</sup> Voir Arnaud, 1998.

résidences impériales<sup>79</sup> et les sources écrites<sup>80</sup> narrant les déplacements impériaux jusqu'à ces lieux sont des outils particulièrement visibles et utiles pour aider à la cartographie du *Suburbium*.

Pour l'auteur, le *Suburbium* est traversé par de nombreux flux. Il est question de déplacement réguliers entre cette zone et la capitale car tout comme l'empereur, les élites réalisent des allers-retours réguliers jusqu'à leurs *villae* suburbaines. Ces énormes résidences aux airs de palais sont des marqueurs<sup>81</sup> forts de la zone que nous étudions. Pour comprendre ce phénomène, Champlin propose une analyse socio-historique des valeurs représentées par ces résidences. La première de ces valeurs est la « *salubritas* »<sup>82</sup>. Celle-ci s'incarne, pour les propriétaires de villas suburbaines, par la recherche de la santé loin des miasmes de la ville et de ses dangers. Lors de l'*aestivus secessus* les riches propriétaires rejoignent les paysages « campagnards » et les littoraux du *Suburbium* qui étaient bien plus frais et sains que Rome. Cela faisait de ce territoire un lieu très fréquenté par le citoyen romain fortuné. Il est donc logique de voir les élites romaines acheter des résidences dans ces lieux et y faire des séjours fréquents. C'est également en ce lieu que peut s'exprimer la deuxième des valeurs associées à cette zone : « l'*otium* »<sup>83</sup>.

L'*otium* est le fait de pouvoir penser, lire, converser avec un groupe d'amis cultivés ou d'autres invités. Il s'agit d'une retraite intellectuelle, représentée notamment par « l'*otium litteratum* »<sup>84</sup> qui permet de travailler sur ce qui est important, composer ses œuvres dans le confort, tout en étant proche de Rome avec la possibilité de continuer ses affaires. Il s'agit de continuer à avoir des liens avec la haute société cultivée. Le partage avec un cercle intellectuel réduit, dans lequel on va débattre et se détendre dans un cadre confortable, permet par le luxe de la villa suburbaine, est un élément essentiel du mode de vie au sein du *Suburbium*. Par exemple, les discussions de Cicéron avec un ami juriste dans sa villa de Tusculum donneront naissance aux « *Tusculanae Disputationes* »<sup>85</sup>. La culture provient de la ville et de sa société civilisée mais le *Suburbium* est un lieu qui apparaît comme idéal pour sa création. En effet, l'*otium* n'est pas solitaire, on se réunit entre amis comme nous l'avons dit, même entre voisins. L'*amicitia* et la *vicinitas* prennent des formes différentes qu'en ville, ici il ne s'agit pas d'entretenir un réseau politique mais d'entretenir de vraies relations d'amitié et de voisinage. L'auteur rappelle en effet que Cicéron avait entretenu des liens d'amitiés avec la famille du général Lucullus

---

<sup>79</sup> *Ibid.*, p. 105.

<sup>80</sup> *Ibid.*, p. 110 et 116.

<sup>81</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ Les marqueurs archéologiques du *suburbium*.

<sup>82</sup> Champlin, 1982, p. 100.

<sup>83</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>84</sup> *Ibid.* p. 107.

<sup>85</sup> *Ibid.* p. 106.

dont la *villa* était non loin de sa résidence de *Tusculum* et où il lui était permis d'emprunter des ouvrages dans leur bibliothèque<sup>86</sup>.

Ces deux valeurs, qui nous donnent un aperçu de ce qu'était la vie des élites dans la périphérie suburbaine, doivent être complétées par une troisième qui leur apporte un support matériel : « *l'amoenitas* »<sup>87</sup>. Décrite par l'auteur comme la « *beauty that delights, elegance with scenery* »<sup>88</sup> elle est associée au confort et au luxe prodigué par la résidence suburbaine. Les *domus* de la ville sont généralement de taille modeste, même si de riches propriétaires n'hésitent pas à acquérir toutes les maisons du voisinage afin d'en augmenter la superficie. Le confort des *villae suburbanae* est fait de jardins, cours, terrasses et élévations mais aussi et surtout de jeux d'eaux importants avec des bassins. Équipée de portiques, de bibliothèques, de gymnases ou de piscines, la *villa* se doit d'impressionner, elle montre le statut du propriétaire, sa richesse. Elle doit apporter cette « mise-en-scène »<sup>89</sup> décrite précédemment par Champlin. On apporte la ville dans le charme des paysages campagnards. Le cadre agréable est complémentaire au bâti et permet de donner à ces lieux le statut de « *place of privacy, offering private retreat, refuge, mourning, celebration, exile, even imprisonment* »<sup>90</sup> en cas de disgrâce : c'est-à-dire tous les rôles fournis par la demeure urbaine mais de façon plus agréable. Ce n'est pas pour rien que le Paradis fut décrit comme « *amoenissimum praedium, et urbanis convenustatum et rusticis consitum* » par Jérôme<sup>91</sup> sur le modèle du *Suburbium*.

Ainsi après s'être intéressé à la définition du *Suburbium* aristocratique de Rome et sur les valeurs produites par cette élite, Edward Champlin revient sur l'incarnation physique du mode de vie de ces citoyens fortunés.

Un des marqueurs les plus forts de ce *Suburbium* est la présence d'*horti*. L'*hortus* y est partout, il est l'incarnation physique des modes de pensée développés plus haut. L'auteur en distingue différents types : ceux présents dans les *villae*, ceux autour des temples et des tombeaux, ou autours de la ville créant ainsi une sorte de couronne verte. Afin de tirer un portrait rapide de ce à quoi pouvait ressembler le paysage suburbain de la capitale, il s'appuie sur la littérature. Il reprend le témoignage de Tite-Live à propos du siège de Cynocéphale, où le « champ de bataille était couvert d'arbres et de jardins denses, comme dans les quartiers suburbains, avec ses routes confinées et dans certains cas tout à fait bloqués par des murs »<sup>92</sup>. Selon l'auteur cette réalité est un copier-coller de celle présente

---

<sup>86</sup> *Ibid.* p. 106.

<sup>87</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>88</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>89</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>90</sup> *Ibid.* p. 101.

<sup>91</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>92</sup> Champlin, 1982, p. 101.

à Rome. L'importante présence de jardins est explicable par la passion horticole que développent les élites dans leurs résidences suburbaines. Les échanges épistolaires d'élites comme Cicéron et Hortensius<sup>93</sup>, ou les témoignages d'importations et adaptations de plantes par des hommes comme L. Vitellius, qui importa la pistache à Alba<sup>94</sup>, montrent cet amour pour les plantes. Mais l'auteur prévient bien qu'il s'agit d'un passe-temps d'hommes de pouvoir, il n'y a pas d'autres but que le plaisir égoïste de celui qui peut réaliser ce qu'il veut et qui, alors homme de la ville, se voit doté d'un jardin. Mais pour répondre aux besoins de ces jardins, que ce soient des parcs, vignes ou vergers, il est nécessaire d'avoir à disposition un réseau solide d'approvisionnement en eau.

Car l'eau et ses moyens d'arrivée sont également des enjeux permettant la réalisation de la *salubritas*, de l'*otium* et de l'*amoenitas*. L'abus d'eau est courant et largement mené par les grands propriétaires de *villae* qui détournent les réseaux d'eau publique à leur avantage. L'auteur recense des témoignages de ces problèmes dès le II<sup>ème</sup> siècle avant notre ère où Caton l'Ancien<sup>95</sup> lutta, peu vigoureusement certes, contre les citoyens ayant utilisé l'eau publique pour leurs demeures et jardins. Au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., les choses ne changent pas, en témoigne le discours de M. Caelius Rufus nommé fort justement *De Aquis*, ou un siècle plus tard les dégradations subies par l'*Aqua Marcia* ou l'*Aqua Virgo* dont les eaux sont monopolisées par les grandes *villae* et leurs *horti* au détriment des Romains. Par cet exemple du contrôle de l'eau, Edward Champlin montre l'impact que peuvent avoir les actes des élites sur un *Suburbium* qui semble leur appartenir en tout point, que ce soit en termes d'occupation du territoire ou de contrôle des biens qui y transitent.

L'appropriation de cet espace joue sur les prix des terrains. Selon l'auteur, avant le début du Principat, il était encore possible pour la « *well-to-do middle class* »<sup>96</sup> d'acquérir des terrains près de Rome. Mais selon le principe de la *vicinitas urbis*, il faut être proche de la ville pour continuer de mener ses affaires et de participer à la vie politique de Rome, ce qui fait monter les prix des biens immobiliers. Cicéron est une fois de plus montré en exemple, lui qui en 45 avant J.-C. chercha avec bien des difficultés des terrains pour construire un monument en l'honneur de sa fille *Tullia*. Seulement neuf bien étaient alors en vente et tous appartenaient à des sénateurs. Cette période est donc une période de transition, où le *Suburbium* subit un phénomène de *gentrification*. Ce phénomène est renforcé par les décrets de Trajan qui impose aux sénateurs d'avoir un certain nombre de terres en Italie. Les prix s'envolent et le « *turnover* »<sup>97</sup> est partout au plus haut. Mais cette installation des élites romaines dans

---

<sup>93</sup> *Ibid.* p. 108.

<sup>94</sup> *Ibid.* p. 108.

<sup>95</sup> *Ibid.* p. 108.

<sup>96</sup> *Ibid.* p. 102.

<sup>97</sup> *Ibid.* p. 103.



l'espace suburbain ne signifie pas qu'elles développent un rôle localement. L'auteur met bien en relief le fait que toute leur attention est tournée vers Rome, les autres villes présentes au sein du *Suburbium*<sup>98</sup> ne bénéficiant pas d'évergésie de leur part, celle-ci touchant beaucoup plus les cités d'origines des aristocrates.

Edward Champlin nous propose ainsi une première réflexion sur un mode de vie et de pensée qui voit la création d'un concept. Car pour lui le *Suburbium* est bien un concept qui est « *not only ambiguous* »<sup>99</sup> mais aussi un « *paradox* »<sup>100</sup>. En cherchant en effet refuge et tranquillité dans cet espace, l'élite romaine va y apporter la ville. Développé à un niveau jamais vu ailleurs, l'auteur insiste sur la particularité du *Suburbium* de Rome au sein de l'empire. Il faut cependant noter que cette étude ne se concentre pas sur le témoignage de l'archéologie ou de textes littéraires non issus de l'élite, pour réaliser un autre tableau que celui d'un *Suburbium* aux mains de riches propriétaires. Le point d'intérêt choisi par l'auteur nous permettra de développer plus loin la nécessité de diviser le *Suburbium* élitiste de Rome et le concept de *suburbium*<sup>101</sup>. Un autre apport de l'article de Champlin est la première analyse sociologique des marqueurs archéologiques de cet espace : les *horti* et les *villae suburbanae* que nous retrouvons en Italie et en province. Car si effectivement le mode de vie suburbain des élites romaines est développé de façon exceptionnelle autour de la capitale, les élites locales se retrouvent dans les valeurs de *salubritas*, *otium* et d'*amoenitas* et les appliquent à moindre échelle.

Cette analyse est donc pionnière dans la recherche et pose les bases de la réflexion sur le sujet qui nous intéresse. Mais l'étude du le *Suburbium* de Rome n'est pas uniquement l'affaire de chercheurs étrangers : une solide école italienne se développe dans les années 1980 quant à l'étude de l'histoire de leur capitale.

#### *b) Les études italiennes, partie prenante de l'analyse de la périphérie suburbaine de Rome*

En effet, si Edward Champlin fut le précurseur de la théorisation d'un type aristocratique de cette périphérie, c'est qu'il a pu se reposer sur un ensemble de travaux qui lui ont permis de proposer ses hypothèses. La ville de Rome et ses édifices ont été étudiés activement depuis des siècles et ont donné naissance en Italie au mouvement de la Renaissance. Mais qu'en est-il de la question de la périphérie de la ville ? Jusqu'aux années 1970, les scientifiques Italiens ont assimilé la périphérie

---

<sup>98</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) b) Débat sur son utilisation, un *Suburbium* trop lié à l'*Urbs*.

<sup>99</sup> Champlin, 1982, p. 110.

<sup>100</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>101</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) b) Débat sur son utilisation, un *Suburbium* trop lié à l'*Urbs*.

suburbaine de la ville de Rome au fait campagnard comme en témoigne l'article de Lorenzo Quilici : « La campagna romana come suburbio di Roma antica »<sup>102</sup> publié en 1974.

La transition des intérêts de l'historiographie italienne vers le *suburbium* a d'abord reposé sur une connaissance accrue de ces espaces limitrophes. On peut citer les travaux de Rodolfo Lanciani<sup>103</sup> qui s'était attaché à reproduire la *Forma Urbis Romae* en relevant les édifices qui furent détruits de 1893 à 1901. De même, des études topographiques précises furent menées dès le XIX<sup>ème</sup> siècle à l'extérieur de la ville, d'abord le long des voies, notamment par l'étude des monuments le long de la *via Appia* avec les études de Luigi Canina<sup>104</sup>, qui furent reprises et augmentées par Giuseppe Lugli<sup>105</sup>. Parallèlement, jusque dans les années 1870, Piero Rosa<sup>106</sup> publia des relevés précis des établissements romains situés dans les monts Albains à une vingtaine de kilomètres de Rome. Si ces études n'ont pas touché l'espace suburbain en tant que tel, elles nous renseignent toutefois sur les marqueurs du *suburbium* : les espaces funéraires le long des routes ou des espaces résidentiels suburbains. La tradition topographique italienne qui se mit alors en place autour de Rome permettra, plus tard, aux archéologues de mener leurs études sur la périphérie suburbaine.

Les données alors recueillies furent regroupées dans différents travaux. Nous pouvons citer les programmes successifs du *Latium Vetus*<sup>107</sup> puis de la *Forma Italiae*<sup>108</sup> qui lui a succédé en 1926. Ces deux programmes regroupaient les données du *Latium*, d'abord autour des monts Albains, puis autour des cités de *Collatia*, de *Bovillae*, de *Tellenae*, de *Nomentum*, de *Tivoli* ou de *Palestrina*. Ces cartes archéologiques ont permis de centraliser des données de ce qui sera considéré, plus tard, comme le *Suburbium* de Rome. Elles concernent des établissements divers, traitant à la fois de cités et de leurs alentours. Apparaissent des *villae*, des nécropoles, des thermes, dans et hors les villes, ... Ces cartes régionales ont été les réponses topographiques à un besoin de recoupement des données archéologiques alors disponibles, et cela dans une région à l'urbanisation croissante durant le XX<sup>ème</sup> siècle, ce qui a induit une destruction progressive des vestiges et donc un besoin de sauvegarde.

Un des grands progrès dans la connaissance des alentours de Rome et de la professionnalisation scientifique de la recherche archéologique fut la mise en place de la *Carta dei beni culturali archeologici del territorio del comune di Roma* de l'*Instituto Nazionale di Urbanistica*<sup>109</sup> durant

---

<sup>102</sup> Quilici, 1974.

<sup>103</sup> Lanciani, 1925.

<sup>104</sup> Canina, 1855.

<sup>105</sup> Lugli, 1919.

<sup>106</sup> Volpe, 2000, p. 182-210.

<sup>107</sup> *Ibid.*, p. 182-210.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 182-210.

<sup>109</sup> *Ibid.*, p. 182-210.

l'année 1969. Gérée par le service archéologique de la ville de Rome, elle a permis d'accorder l'urbanisme galopant de la capitale italienne aux nécessités de protection du patrimoine archéologiques. Elle fut imitée par Tivoli, Galliciano, Ardea, Palestra et Marino qui ont mis en place des services archéologiques et des cartes municipales entre 1969 et 1984<sup>110</sup>. Cette période a vu apparaître, à la fois une manière de structurer des données sur l'espace urbain, mais aussi la nécessité de développer une archéologie préventive intervenant avant la construction de bâtiments. Dans la même optique a été créée la *Carta dell'Agro*, au cours de l'année 1965. Cette carte comprend actuellement six mille sites sur le territoire de la commune de Rome<sup>111</sup>. Ces différentes cartes ont été par la suite intégrées à la *Forma Italiae* par les archéologues Lorenzo et Stefania Quilici dans un souci de centralisation des données.

Toutes ces cartes ont permis de réaliser un recensement des données archéologiques qui ont rendu possible la mise en place d'études sur le *suburbium* de Rome « depuis vingt ans »<sup>112</sup>. Un des ouvrages analysant ces données est à citer. En effet la collection de cinq tomes, dirigée par Giuseppe Tomassetti de 1975 à 1980, *La campagna romana antica, medievale e moderna*<sup>113</sup> brille par ses descriptions diachroniques et ses analyses. Traitant de la périphérie suburbaine de l'époque antique à contemporaine, sont alors décrits des habitats, des établissements et les structures économiques qui s'y rapportent. Cependant il s'agit d'une étude de la périphérie qui ne dit pas son nom : le *suburbium* n'est pas nommé en tant que tel.

Nous pouvons donc remarquer, dans ces différentes études topographiques, que tous les vestiges dans l'espace de la périphérie suburbaine de Rome ont été détruits sur un rayon de dix à douze kilomètres. En effet, entre le mur d'Aurélien et cette zone, le développement urbain ultérieur à la seconde guerre mondiale a complètement effacé une grande partie des indices archéologiques qui auraient pu nous être utiles quant à l'étude du *suburbium* de Rome. Il a donc fallu s'appuyer sur les données précédemment acquises pour pouvoir accoler une réalité physique au concept littéraire de *suburbium*. Cependant, le développement de l'archéologie préventive a pu aussi être d'une grande aide.

Nous pouvons donner en exemple les travaux réalisés par Andrea Carandini en 1996 avant la construction de l'*Auditorium* de Rome<sup>114</sup> au nord de la ville. Situé au pied de la *via Flaminia*, le site a permis de mettre au jour une villa dont l'occupation s'étend sur huit siècle. La première trace

---

<sup>110</sup> *Ibid.*, p. 182-210.

<sup>111</sup> Données issue du programme de recherche de l'*University of North Carolina* de Chapel Hill : « The Ancient World Mapping Center » : <http://awmc.unc.edu/wordpress/research/carta-dellagro/>

<sup>112</sup> Volpe, 2016, p. 63.

<sup>113</sup> Tomassetti, 1970-1980.

<sup>114</sup> Volpe, 2016, p. 63.

d'habitation est datée du V<sup>ème</sup> siècle avant J.-C. et est constituée d'une villa avec une *pars rustica* développée qui « servit probablement de résidence monumentale à un patricien aristocrate »<sup>115</sup>. Cette villa ne connut pas moins de six périodes d'occupations et de constructions jusqu'au III<sup>ème</sup> siècle de notre ère. Ce cas illustre l'importance que prend l'archéologie préventive dans l'illustration du territoire suburbain, d'autant plus qu'il propose une image liant les sources littéraires et archéologiques dans le modèle du *Suburbium* proposé par Champlin. Mais cette découverte n'est pas la seule, nous attirons l'attention sur le programme « *Sistema Direzionale Orientale* »<sup>116</sup> qui eut lieu au même moment.

Dès lors, l'archéologie italienne ne se contente plus de résultats aléatoires et ponctuels quant à l'étude des périphéries urbaines. Rita Volpe et Patrizia Gioia ont mis en place, l'étude systématique des vastes zones laissées vides au sud-est de la ville de Rome et qui étaient alors l'objet de divers projets d'urbanisation dans les dernières années du XX<sup>ème</sup> siècle. Ces opérations préventives ont donné lieu à trois ouvrages<sup>117</sup> portant sur l'espace de l'ancien aéroport de Centocelle et sur Torre Spaccata. Ceux-ci ont permis de grandement aider à la compréhension de l'espace suburbain de Rome depuis l'époque républicaine. En effet, « des prospections de surface, des carottages, des tranchées, des sondages et des fouilles ont permis d'identifier de nombreux vestiges archéologiques »<sup>118</sup>. Les résultats de cette recherche ont donné l'occasion de produire une « restitution historique des modalités de peuplement de la région »<sup>119</sup> sur une temporalité allant du VI<sup>ème</sup> siècle avant jusqu'au VI<sup>ème</sup> siècle après J.-C. Ces études ont fourni un corpus de plus en plus important pour la caractérisation de l'aire suburbaine.

Mais si le nombre de données disponible a augmenté, en a-t-il été de même pour la théorisation du concept de *suburbium* dans la recherche italienne pour le cas de Rome ? Un renouveau dans la caractérisation de l'espace suburbain de Rome est apparu avec la parution du *Guide archéologiques de Rome*<sup>120</sup>. Dirigé par Filippo Coarelli et publié en 1981, ce guide a permis au *suburbium* de se détacher du fait rural. L'auteur est prodigue sur les questions suburbaines. Il est à l'origine de nombreuses études sur les voies sortant de Rome et leurs alentours<sup>121</sup>. Il a d'ailleurs souvent été épaulé par Lorenzo Quilici<sup>122</sup> qui a grandement participé aux appels de textes, notamment

---

<sup>115</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>116</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>117</sup> Gioia, Volpe, 2004 ; Volpe, 2007 ; Gioia, 2008.

<sup>118</sup> Volpe, 2016, p. 66.

<sup>119</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>120</sup> Coarelli, 1981.

<sup>121</sup> Coarelli, 1986, p. 1-58.

<sup>122</sup> Quilici, 1980.

dans le *Guide archéologique*<sup>123</sup>. Ce sont tous ces travaux et les données qui en sont ressorti qui ont permis à Champlin puis à d'autres de développer leurs théories personnelles sur la périphérie suburbaine. La revue *Misurare la terra*<sup>124</sup> a ensuite rassemblé à partir de 1985 un grand nombre d'écrits analysant les éléments constitutifs du *suburbium* de Rome, un *suburbium* du Haut-Empire qui a été décrit pour la première fois par Coarelli dans le colloque *SRIT* se déroulant en 1986. En est ressorti une première vision des secteurs d'habitat, de production, de commerce qui se développaient en rayonnement depuis le centre le long des voies de circulation. Cependant le *suburbium* est resté un concept attaché à Rome et n'a été élargi aux autres villes d'Italie qu'à partir des années 90, notamment avec le cas des études sur la ville de Bologne<sup>125</sup>.

Les études italiennes, qui se sont développées sur le *suburbium* de la cité de Rome jusqu'à la fin des années 1990, nous montrent l'intérêt croissant des chercheurs pour ce sujet. En effet l'afflux de données permises par le développement, ainsi que l'organisation de l'archéologie préventive italienne, ont donné l'occasion aux archéologues de sortir des murs de la cité éternelle. Le détachement du *Suburbium* de l'espace rural intervint donc dans les années 1980, avant que d'autres scientifiques cherchent à appliquer ce concept à d'autres cités. Mais le territoire suburbain de Rome n'a pas seulement été abordé par les chercheurs italiens, puisque la capitale de l'ex-empire Romain a attiré l'attention de nombreux chercheurs européens.

### *c) Les études internationales et le suburbium de Rome*

Nous avons déjà pu voir qu'un américain avait introduit en 1982 le concept du *suburbium* dans l'historiographie internationale. L'américain Edward Champlin fut le premier à présenter une étude propre au sujet de la périphérie suburbaine appliquée à la ville de Rome, mais d'autres chercheurs prirent sa suite. Nous allons ici présenter les travaux de quelques auteurs qui illustrent bien les tendances de recherches se déroulant lors des dernières années du XX<sup>ème</sup> siècle.

La question du *suburbium* fut notamment examinée par les chercheurs anglo-saxons. Nicholas Purcell mena l'étude de deux marqueurs archéologiques de la périphérie suburbaine dans deux publications éditées durant l'année 1987. Le premier<sup>126</sup> marqueur traite du rapport entre les espaces funéraires et l'aire suburbaine à travers l'exemple de Rome, tandis que le deuxième<sup>127</sup> s'intéresse aux *horti* des résidences urbaines et suburbaines. Les études sur ce concept révèlent le début d'une coopération au niveau européen sur le sujet. Ce fait peut être illustré par l'article « Tomb and suburb » qui fut publié dans le colloque allemand, « *Römische Gräberstraben. Selbstdarstellung-Status-*

---

<sup>123</sup> Coarelli, 1980.

<sup>124</sup> Carandini, 1985.

<sup>125</sup> Scagliarini, 1991, p. 88-95.

<sup>126</sup> Purcell, 1987, p. 25-41.

<sup>127</sup> *Ibid.*, p. 186-210.

*Standart* »<sup>128</sup> s'étant déroulé à Munich. L'intérêt de l'étude de l'espace suburbain se diffusa rapidement après la parution de l'article de Champlin. Les archéologues et historiens se penchent alors sur le cas de Rome dès les années 1980. Les écrits de Purcell ont permis une mise en relief des liens existants entre la détection de la périphérie suburbaine et les jardins ou les nécropoles.

L'œuvre du français Edmond Frézouls a pour sa part illustrée le changement d'optique progressif se mettant en place à partir de l'article d'Edward Champlin. En effet son article de 1987, « Rome ville ouverte. Réflexions sur les problèmes de l'expansion urbaine d'Auguste à Aurélien »<sup>129</sup> a mis en avant l'aspect spatial du *suburbium*. Dans cette publication, le chercheur part de la ville en détaillant ses différentes limites, les murailles, le *pomerium* et le *continuum* urbain s'étendant au pied de la cité. À ce stade de sa réflexion, l'auteur développe l'idée « que soient attestés à quelques kilomètres de Rome de petits noyaux de type rural [...] d'habitat plus clairsemé mais de type suburbain au sens moderne. »<sup>130</sup>. Il atteste ainsi la présence d'une zone suburbaine, sans la nommer *suburbium* pour autant, entre la fin du fait urbain et le début de l'aire rurale. Il lui donne également une dimension dynamique, en déclarant que les *horti* « immédiatement limitrophes du mur « servien » »<sup>131</sup> furent « des propriétés d'abord suburbaines. »<sup>132</sup> avant d'être assimilées par la ville. Cependant l'article traite surtout de l'espace suburbain par son existence vis-à-vis de la Ville. Le *suburbium* se détache ici de la campagne, mais se retrouve complètement assujetti à Rome et n'est vue qu'au travers de la ville. On ne se pose pas ici la question d'une utilité propre de cette aire qui n'est d'ailleurs présente qu'à Rome.

Les chercheurs danois et polonais se sont, eux, emparés de la question économique. En effet, elle a été abordée par le polonais Jerzy Kolendo<sup>133</sup> dans le congrès danois *Landuse in the Roman Empire*<sup>134</sup> en 1994. Dans la dernière décennie avant le deuxième millénaire, l'intérêt de l'importance fonctionnelle et économique du *suburbium* à Rome est devenue une question importante pour les chercheurs. Dans cette optique Kolendo a choisi d'analyser les « *praedia suburbana e loro redditività* »<sup>135</sup> et donc de proposer une étude sur l'aspect rémunérateur des *villae* et des champs aux abords de la capitale. Le chercheur mit en avant leur rôle dans le financement de la vie publique des grands hommes politiques qui se servaient des *suburbani agri* pour subvenir à leurs besoins démesurés. Mais les grands *latifundi* n'ont pas été les seuls abordés puisque les petites exploitations ont été analysées dans leur fonction de ravitaillement de la cité. L'archéologue développa ici une

---

<sup>128</sup> Von Hesberg, Zanker, 1987.

<sup>129</sup> Frézouls, 1987.

<sup>130</sup> Frézouls, 1987, p. 386.

<sup>131</sup> *Ibid.*, p. 387.

<sup>132</sup> *Ibid.*, p. 387.

<sup>133</sup> Kolendo, 1994.

<sup>134</sup> Carlsen, Orsted, Skydsgaard, 1994.

<sup>135</sup> Kolendo, 1994, p. 1.

argumentation basée sur les sources littéraires et le modèle de Thünen<sup>136</sup>, proposant que les *villae* suburbaines fournissent des produits périssables et à haute valeur ajoutée difficilement transportables. Légumes, fruits, fleurs et petits animaux sont produits ou élevés en masse dans les villas et cela en parallèle de la petite économie paysanne. Il révèle les grands écarts de fortune entre les habitants du *suburbium*, le travail et la possession des *horti* étant tant aux mains des riches propriétaires que dans celles des romains plus modestes. Il donne en outre un rôle important aux *villae* de plaisance, qui ne sont pour lui que des bâtis résidentiels luxueux. Il s'agit d'un motif d'investissement important pour planifier une production en lien avec une localisation avantageuse pour l'accessibilité face au marché urbain. L'aspect luxueux de ces établissements est parfaitement illustré, selon Kolendo, par l'élevage de paons : le lien est fait entre plaisir visuel et économie mêlant ainsi *fructus et delectatio*.

Nous voyons donc que l'étude du *suburbium* de Rome se fait à la fois dans une optique globale, mais aussi sur des points de détails. Cependant la recherche archéologique internationale ne fait pas encore entièrement le lien entre l'espace suburbain et certains marqueurs qui sont étudiés séparément.

On peut ici citer le travail de John Scheid sur les sanctuaires de confins de la capitale romaine<sup>137</sup>. Il donna cette définition des sanctuaires extra-urbains jalonnant la limite de l'*ager romanus* promitif : ceux-ci « sont créés par la cité pour signifier la mainmise sur son territoire et ses récoltes, à travers des rites où les éléments guerriers et les aspects agraires se balancent »<sup>138</sup>. Ces sanctuaires étaient dédiés à divers dieux, à « *Terminus* au VI<sup>ème</sup> mille de la *via Laurentina*, [...] Mars au IV<sup>ème</sup> mille de la *via Appia*, *Fortuna muliebris* vers le IV<sup>ème</sup> mille de la *via Latina*, les bois sacrés de Robigo (au V<sup>ème</sup> mille de la *via Claudia*) [...] *Dea Dia* au V<sup>ème</sup> mille de la *via Campana*, le lieudit *Festoi* (V<sup>ème</sup>/VI<sup>ème</sup> mille d'une route indéterminée) »<sup>139</sup>. Tant par leur localisation que par la divinité qu'ils servent, il aurait été aisé de montrer leurs liens avec l'espace du *suburbium* de Rome, qui n'est pas à confondre avec le *Suburbium* surdéveloppé des sources élitistes. En effet, cet espace est encore proche de la Ville, comme en témoigne le rite des « *ambarualia* »<sup>140</sup> qui consiste en une procession annuelle entre la cité et les sanctuaires. Cet espace est donc encore accessible par les habitants de l'agglomération et les sources textuelles<sup>141</sup> appuient cette intégration à l'espace suburbain. Or dans son article ces lieux de culte situés à l'extrême fin de l'antique limite du territoire romain ne sont nulle part rattachés à la

---

<sup>136</sup> Von Thünen, 1826.

<sup>137</sup> Scheid, 1987.

<sup>138</sup> *Ibid.*, p. 593.

<sup>139</sup> *Ibid.*, p. 583.

<sup>140</sup> *Ibid.*, p. 583.

<sup>141</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 2) Le *suburbium* dans les sources littéraires.

périphérie suburbaine. Ces données importantes sont étudiées pour elles-mêmes, et ne font pas l'objet d'une spatialisation vis-à-vis du fait urbain et suburbain.

La recherche sur le cas des tombes<sup>142</sup>, des voies romaines<sup>143</sup>, de la question épineuse du *pomerium*<sup>144</sup> et de la fin de la cité de Rome fut également très active durant cette période, les différents espaces voisins du *suburbium* de la capitale italienne étant à la fois abordés sous l'angle des sources archéologiques et littéraires<sup>145</sup>. Mais si ces questions sont primordiales pour la bonne analyse du *suburbium*, elles sont pour la plupart étudiées individuellement. Il a fallu attendre le colloque *Caesarodunum* de 1998<sup>146</sup> pour que un à un, des liens soient tissés entre les différents marqueurs et leurs rôles de délimitation du territoire suburbain.

Nous avons donc pu voir que l'étude sur le *suburbium* passe d'abord par l'exemple de Rome. Si des premières études générales ont été lancées sur ce concept et sur les bâtiments phares qui composent cet espace, on observe que celles-ci sont encore fortement minoritaires à cette période puisque l'historiographie nationale italienne et internationale était concentrée sur d'autres sujets.

2) Une recherche ayant pour racines une augmentation quantitative et qualitative des données

*a) De l'augmentation du corpus de données et des techniques de recherches archéologiques*

Si nous avons vu comment se mettent en place les études sur le *suburbium* dans la péninsule italienne durant les dernières années du XX<sup>ème</sup> siècle, il nous faut maintenant étudier le développement de la question en France et le traitement de l'espace suburbain dans le cas des cités des Gaules romaines. Cependant, nous décrirons d'abord dans cette partie les avancées de la science archéologique ayant eu lieu aux alentours des années 1980, car ces dernières ont permis de réunir suffisamment d'éléments pour permettre l'étude des périphéries suburbaines.

Citons en premier lieu le développement le développement de l'archéologie préventive comme un des facteurs majeurs de la connaissance de l'antiquité en Gaule romaine. En effet, les dernières décennies avant le XXI<sup>ème</sup> siècle ont vu apparaître un changement profond dans la découverte et la protection des vestiges archéologiques. Face à des découvertes issues de grands chantiers de construction et dans une optique de préservation améliorée, l'archéologie de

---

<sup>142</sup> Lavagne, 1985 ou Roth Congès, 1990.

<sup>143</sup> Roth Congès, 1990.

<sup>144</sup> Magdelain, 1990.

<sup>145</sup> Braund, 1989.

<sup>146</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie I/ B) 3) b) Le colloque *Caesarodunum* de 1998, ouvrage fondateur de la recherche sur le *suburbium* en Gaule.



« sauvetage » a laissé sa place à une archéologie « préventive »<sup>147</sup> et organisée. Cette pratique, liant les conducteurs de grands projets immobiliers et les archéologues, a permis d'étudier des vestiges avant leur recouvrement par des structures contemporaines. Si les premiers chantiers de ce genre se sont déroulés à partir des années 1970, comme par exemple « les fouilles de la vallée de l'Aisne »<sup>148</sup>, ce n'est que dans les années 1980 et 1990 que cette approche a fait le plus de progrès. Cette période permit la récolte d'énormément de donnée grâce à des décapages systématiques de grandes surfaces de terrain, car les décideurs politiques et l'opinion publique furent peu à peu sensibilisés par les archéologues. Ces derniers étaient issus en grande « partie de la génération du baby-boom ou de mai 1968 »<sup>149</sup> et étaient alors des agents des « services régionaux de l'archéologie du Ministère de la culture »<sup>150</sup> et demandaient une attention accrue pour la préservation des vestiges. Pour répondre à ces demandes, l'*Association pour les fouilles archéologiques nationales* fut créée en 1973 par les ministères du Budget et de la Culture. Cette organisation privée, sous autorité publique, fut alors chargée des fouilles préventives et employa à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle plus d'un millier d'archéologues<sup>151</sup>, alors qu'en 1974, la France ne comptait que 600 professionnels sur son sol<sup>152</sup>. Si le nombre de données alors disponibles explose, le pouvoir de l'archéologie préventive est encore renforcé durant la deuxième moitié des années 1980.

Ainsi paraît en 1986 le décret n°86-192 qui donne un droit de regard aux archéologues sur tous les projets de constructions et qui permet de généraliser la pratique préventive. Les espaces ruraux sont autant touchés par ces fouilles que l'espace urbain. Si le projet phare de l'étude préventive rurale fut la fouille de la vallée de l'Aisne, vue précédemment, le cas urbain majeur fut la fouille de la pyramide du Louvre qui permit l'exhumation de tout un quartier datant des XVI<sup>ème</sup> et XVII<sup>ème</sup> siècles. Tout comme en Italie, on comprend le rôle important que jouent les recherches préventives dans le rassemblement de données pour les espaces limitrophes de l'espace suburbain. La France, acquiert alors une connaissance accrue de son territoire et de ses villes à l'époque antique, ce qui permettra d'importer d'Italie, puis de nourrir les modèles de réflexion sur ce dernier.

L'essor d'une archéologie traitant de vastes surfaces permit le développement d'expérimentations et le travail conjoint avec d'autres disciplines. Pas besoin, l'expérience de terrain entraîna un recours assez systématique aux sciences dures : les « datations au radiocarbone »<sup>153</sup>, la

---

<sup>147</sup> Demoule, 2007, p. 146-151.

<sup>148</sup> Demoule, 2012, paragraphe 3.

<sup>149</sup> *Ibid.*, paragraphe 8.

<sup>150</sup> *Ibid.*, paragraphe 8.

<sup>151</sup> *Ibid.*, paragraphe 8.

<sup>152</sup> Demoule, 2011, paragraphe 8.

<sup>153</sup> Demoule, 2012, paragraphe 8.

« sédimentologie [...] zoologie, [...] botanique »<sup>154</sup> sont alors mises en œuvre pour une meilleure compréhension des résultats issus des fouilles. Cependant, on en est venu à critiquer la méthodologie trop systématique de certaines de ces techniques car les datations au carbone 14 ont favorisé « une certaine approche positiviste »<sup>155</sup> au détriment de l'utilisation d'autres techniques de datations. C'est ainsi que lorsque certaines dates issues de cette technique se sont avérées être « trop hautes »<sup>156</sup>, certaines voix s'élevèrent afin de montrer la limite de la volonté de faire de l'archéologie une science dure. Il ne s'agit pas ici de prôner une marche arrière dans l'utilisation des sciences naturelles pour l'analyse des espaces et des matériels archéologiques, mais la prudence semble être de mise. Jean-Paul Demoule a par ailleurs rappelé que ces datations incohérentes, « que personne [, jusqu'alors,] n'osait contester »<sup>157</sup>, ont fait perdre un temps précieux à l'archéologie. Toutes les sciences « mathématiques, [...] informatiques »<sup>158</sup>, de la « botanique, zoologie, sédimentologie, climatologie, anthropologie biologique, méthodes de datations, analyses physico-chimiques des matières premières et de leur origine géographique »<sup>159</sup> appliquées à l'archéologie restent des atouts précieux. Cette coopération fructueuse est mise en place dès les années 1980 et se perfectionne encore de nos jours. Ces avancées générales dans la capacité d'analyse des données archéologiques permirent une augmentation de la connaissance à la fois des espaces voisins du *suburbium*, mais aussi de l'espace suburbain lui-même.

Mais avant que les chercheurs se mettent à traiter de l'espace suburbain, le concept commençant à être appliqué pour les cités des Gaules dans la fin du XX<sup>ème</sup> siècle, ils ont pu appliquer ces techniques aux aires rurales et urbaines.

La connaissance des espaces ruraux fut fortement impactée par l'application de ces nouvelles techniques à partir des années 1980. Le *suburbium* a pu être confondu avec le fait rural par les chercheurs du siècle dernier, comme nous l'avons vu pour le cas italien. Dès 1956<sup>160</sup>, R. Latouche soulignait que le cas de la campagne antique fut grandement réexaminé par la recherche historique française au XX<sup>ème</sup> siècle notamment sous l'impulsion de l'École des Annales. En effet, l'optique de la recherche sur le sujet était basée sur la définition « des caractéristiques et l'évolution dans la longue durée des sociétés rurales »<sup>161</sup>. Si les chercheurs se sont intéressés aux dynamiques de peuplements,

---

<sup>154</sup> *Ibid.*, paragraphe 8.

<sup>155</sup> *Ibid.*, paragraphe 8.

<sup>156</sup> *Ibid.*, paragraphe 10.

<sup>157</sup> *Ibid.*, paragraphe 8.

<sup>158</sup> *Ibid.*, paragraphe 10.

<sup>159</sup> *Ibid.*, paragraphe 10.

<sup>160</sup> Ouzoulias, 2006, p. 131.

<sup>161</sup> *Ibid.*, p. 131.

les archéologues ont relevé dès les années 1980 que le « monde rural demeurait une vaste *terra incognita* »<sup>162</sup>. Pierre Ouzoulias cite le travail de Robert Agache comme moteur de la découverte des campagnes. Celui-ci fut un des précurseurs de la prospection aérienne. Dès les années 1960<sup>163</sup>, il publia des travaux sur l'apport de la discipline dans la connaissance de l'espace rural. Son étude de 1978, *La Somme pré-romaine et romaine d'après les prospections à basse altitude*<sup>164</sup> est alors devenue la plus importante étude régionale sur l'habitat antique dans l'espace campagnard. Ses analyses ont permis de mettre en avant plusieurs centaines d'établissements alors qu'une vingtaine de sites étaient alors connus dans la région avant la publication de son atlas. Son travail de détection, par la mise en œuvre de la prospection aérienne, donna le coup d'envoi de l'utilisation de cette technique. Cependant, si son rôle pour la détection quantitative de sites fut majeur pour l'avancée de la recherche, ses analyses sur le rôle des *villae* furent considérées comme excessives par certains archéologues comme Philippe Leveau<sup>165</sup>. En effet, Robert Agache donna l'hypothèse que la plupart des richesses étaient issues de l'agriculture et que les *villae* étaient le principal investissement et facteur économique mais aussi productif de la société romaine. À la fois centre agricole et artisanal, ces établissements auraient été le lieu réel de pouvoir de la Gaule, tandis que les villes seraient réduites à un rôle politique dont la survie ne s'expliquerait que par un comportement de parasitisme vis-à-vis des campagnes. Cette vision ignore le rôle productif de la périphérie suburbaine et son existence même. Elle place la campagne en opposition directe avec la ville dans une vision manichéenne qui n'est pas nuancée par un espace suburbain de transition. Si ces travaux ont permis d'améliorer la connaissance des structures composant la campagne, Philippe Leveau détache clairement la méthodologie déployée par l'auteur de ses théories, l'une lui semble digne « d'éloges »<sup>166</sup> tandis que les autres lui semblent douteuses.

Les apports de la prospection ont ainsi été primordiaux dans le changement d'optique de la connaissance de l'espace campagnard. En en connaissant la composition, nous pouvons alors détacher au mieux le territoire rural du *suburbium* des cités. Le nombre croissant de sites repérées dans les campagnes gauloises a permis, après le processus de déconstruction des années 80, a permis de créer un nouveau paradigme dans la recherche. Face à un corpus toujours plus fourni, les chercheurs se sont tournés vers l'analyse comparative des structures, des mobiliers, mais aussi de la répartition de ses établissements et de leur rôle économique ou spatial pour une meilleure compréhension des territoires qui les contiennent. On voit notamment apparaître, dans la dernière décennie du XX<sup>ème</sup> siècle, la question de la cellule productive de base dans les campagnes gauloises antiques, centrée

---

<sup>162</sup> *Ibid.*, p. 145.

<sup>163</sup> Agache, 1964, p. 49-58.

<sup>164</sup> Agache, 1978.

<sup>165</sup> Ouzoulias, 2006, p. 157.

<sup>166</sup> Leveau, 1983, note 63.

autour de domaines familiaux<sup>167</sup>. Celle-ci a mis en valeur l'existence de structures agraires viables de taille modeste et qui seraient notamment présentes dans l'espace suburbain. La structuration progressive des espaces campagnards par des auteurs comme Philippe Leveau, Jean-Luc Fiches, Frédéric Trément ou d'Alain Ferdière, a permis la création d'une véritable archéologie spatiale et de l'analyse des interactions entre les différentes aires antiques<sup>168</sup>.

Ainsi nous retiendrons deux points pertinents pour notre recherche par rapport à l'augmentation des études sur la campagne durant les années 1980 et 1990. L'espace rural ne nous intéresse que dans l'optique où les progrès réalisés durant cette période ont apporté une connaissance accrue de ce territoire afin de le différencier du *suburbium*. Si nous avons vu que la recherche française a fait des pas de géants sur ce sujet durant ces dernières années du XX<sup>ème</sup> siècle, il ne nous semble pas cohérent de continuer d'en faire une présentation exhaustive, ces différents apports ne traitant pas directement de notre sujet. Il sera bien plus utile de relever les progrès mis en place par des chercheurs spécifiques par rapport aux différents marqueurs archéologiques que nous présenterons plus loin. De ces études, nous nous efforçons de retenir un point technique : celui de la prospection archéologique.

Ces techniques de recherche, qu'elles soient aériennes, au sol, géochimique ou géophysiques<sup>169</sup>, sont aussi utiles pour la connaissance de l'espace suburbain que la fouille, qu'elle soit programmée ou préventive. La prospection fut introduite en France par Élisabeth Zadora-Rio et Alain Ferdière lors du colloque qu'ils organisèrent à Tours en 1982. Ce colloque, intitulé *La prospection archéologique. Paysage et peuplement*<sup>170</sup>, visait à donner à la technique un statut propre comme méthode de recherche archéologique. Cet objectif fut rempli par le programme *Archaeomedes*, qui se déroula de 1992 à 2000, qui a permis d'accroître la connaissance des espaces campagnards et de « l'habitat rural en France méridionale de l'Âge du Fer à la période industrielle »<sup>171</sup>. Cette application systématique des moyens de prospection, et une forte coopération dans la centralisation des données, permis de faire de ce programme la base méthodologique de cette technique tout en prônant une interdisciplinarité forte et en ayant recours à des outils géographiques. C'est sur l'exemple de ce projet que se sont ensuite développés de grands travaux de prospection dans les années 2000<sup>172</sup>. Par les larges fenêtres ouvertes par la prospection, et la vision que celle-ci a donné aux éléments

---

<sup>167</sup> Ouzoulias, 2006, p. 145.

<sup>168</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie I/ B) 2) c) La recherche des interactions entre les espaces.

<sup>169</sup> Trément, 2011, p. 51.

<sup>170</sup> Ferdière, Zadora-Rio, 1982.

<sup>171</sup> Trément, 2011, p. 55.

<sup>172</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie I/ C) 2) L'application du concept du *suburbium* hors de Rome.

périphériques des centres urbains, nous sommes convaincus de son utilité pour définir l'espace suburbain s'étendant autour des différentes agglomérations antiques que nous étudierons.

En analysant l'autre espace limitrophe du *suburbium*, l'archéologie urbaine profite encore du dynamisme de l'archéologie des années 1980 à 2000 malgré les grands scandales archéologiques s'étant déroulé dans les années 1970, notamment à Paris<sup>173</sup>, Marseille<sup>174</sup>, Bourbonne-les-Bains<sup>175</sup>. L'augmentation des données issues de l'archéologie urbaine reste étroitement liée à la question de l'archéologie préventive que nous avons traitée plus haut. Il ne s'agirait pas non plus de faire un redit, à la fois sur l'interdisciplinarité qui s'est mise en place dans la profession et dans les méthodes de travail, et sur l'augmentation du pouvoir de l'archéologie face aux grands projets urbains.

Cependant il est clair que dans l'étude de notre sujet, qui n'est ni ville ni campagne, cette branche de l'archéologie est à étudier. Celle-ci se structura notamment après le premier colloque international d'archéologie de Tours<sup>176</sup> en 1980. Quatre ans plus tard, suite aux travaux publiés dans cet ouvrage, fut décidé la création d'un *Centre national d'archéologie urbaine* dans la même ville. Mis en place afin de répondre aux nécessités logistiques de la pratique archéologique urbaine, mais aussi aux questions propres de celle-ci, ce centre national permis la structuration d'une forte communauté archéologique autour du sujet de la ville. Il est intéressant de voir que les premiers sujets mis en avant lors du colloque de Tours sont encore étudiés, bien que sous une autre optique. En effet, la « question des choix [...] imposé par le contexte opérationnel »<sup>177</sup> de la fouille en milieu urbain a sans cesse été mis au-devant de la scène scientifique, d'autant plus que les travaux imposants des constructions en sous-sol furent de plus en plus nombreux à partir des années 1980<sup>178</sup>. Hier comme aujourd'hui il a fallu choisir dans les interventions selon leur potentiel archéologique afin de pouvoir comprendre au mieux le rôle des centres urbains, notamment à l'époque antique. Le rôle des villes et leur histoire, leurs structurations internes, leurs relations avec les autres espaces sont autant de points qui sont abordés systématiquement et archéologiquement depuis la fin du XX<sup>ème</sup> siècle.

Cette période représente un moment de croissance et de structuration de l'archéologie. La discipline s'y est renforcée, aidée par la loi et par une opinion publique favorable. L'archéologie, préventive ou programmée, a profité des grands chantiers et des progrès scientifiques ou techniques pour approfondir ses connaissances sur les espaces urbains et ruraux. Cette période se présente ainsi

---

<sup>173</sup> Galinié, 2007, p. 38.

<sup>174</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>175</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>176</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>177</sup> Lorans, Rodier, 2013, p. 21.

<sup>178</sup> *Ibid.*, p. 21.

comme une période de progrès techniques, théoriques et institutionnels pour la recherche. Toutes ces avancées générales se sont également faites au profit de l'aire suburbaine, celle-ci se situant à la limite des deux espaces. Parmi ces innovations, les travaux de Pierre Gros sont à citer car ils répondent à cette optique d'analyse. Traitant de l'espace urbain et de ses limites, ils portent également sur l'étude d'édifices que nous pourrions croiser dans le *suburbium*. C'est ainsi que nous nous proposons de faire l'étude des apports des travaux de cet auteur dans la partie qui suit.

### *b) Les travaux de Pierre Gros sur l'urbanisme*

Pierre Gros est un archéologue et historien français actuellement à la retraite. Chevalier de la Légion d'Honneur et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, il enseigna à l'École pratique des Hautes Études, à la Sorbonne, à l'École Française de Rome, à l'Université de Provence puis à la *Scuola Normale Superiore de Pise*<sup>179</sup>. Ce chercheur et ses travaux font autorité dans le domaine de l'urbanisme mais aussi dans l'étude du bâti romain et des espaces. Ses recherches nous sont utiles en bien des points, c'est pourquoi nous avons choisi de présenter les travaux de cet auteur au sein du mouvement de montée en puissance de l'archéologie. Il apparaît en effet comme le théoricien à la pointe de la recherche et ses publications illustrent parfaitement les relations entre espace urbain et *suburbium* jusqu'à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle.

Il aborda le sujet des processus de la romanisation des territoires et de la transformation des agglomérations indigènes en ville de type romaine. Deux ouvrages de référence en la matière sont à retenir. Le premier est coécrit avec l'archéologue Mario Torelli et est publié en 1994. Nommé *Storia dell'urbanistica, Il mondo romano*<sup>180</sup> cet ouvrage fait office de « synthèse à l'échelle du monde romain »<sup>181</sup> et traite de l'urbanisme de certaines cités des Gaules. Le second livre est intitulé *Villes et campagnes en Gaule*<sup>182</sup>, et complète les informations données par le premier ouvrage en recentrant l'intérêt de l'étude sur la Gaule romaine. On peut remarquer que cette publication de 1998 traite des espaces limitrophes du *suburbium* sans donner pour autant l'impression qu'il va s'intéresser à la périphérie suburbaine.

La vision de Pierre Gros sur la romanisation illustre bien le changement d'optique de la recherche mis en place durant les années 80 et 90. Si auparavant la ville et l'urbanisme de type romain était vu comme une œuvre civilisatrice mais oppressante, l'apport des données issues de l'archéologie préventive encouragea à la remise en cause de ce modèle. Basé sur la récente connaissance des

---

<sup>179</sup> Biographie tirée du site de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres : <https://www.aibl.fr/membres/academiciens-depuis-1663/article/gros-pierre-lucien-158>

<sup>180</sup> Gros, Torelli, 1994.

<sup>181</sup> Tournebise, 2006, p. 45.

<sup>182</sup> Gros, 1998.

vestiges archéologiques et des nouveaux questionnements historiques venant au jour, il plaide pour la réévaluation de l'opinion de la recherche sur ce processus qui, pour lui, n'agissait pas uniquement sur la ville mais également sur son territoire. L'œuvre de la romanisation et l'appropriation du modèle de *civitas* impactait l'ensemble de la vie antique et pas uniquement les agglomérations. L'auteur exprime l'idée du modèle organisationnel et territorial de la cité de type romaine qui a pour expression finale la transformation de l'espace urbain : la monumentalisation de la ville n'arrive qu'après l'appropriation complète du modèle latin, en témoigne l'exemple des centuriations<sup>183</sup> qui organisent le territoire rural proche de la ville. Cependant les données sur ce sujet manquent à l'époque pour le territoire de la Gaule romaine. Si Pierre Gros n'aborde pas le cas du *suburbium*, c'est que celui-ci n'a pas d'existence juridique contrairement aux *vici* qui est pour lui la véritable entité intermédiaire entre la ville et la campagne<sup>184</sup> en tant qu'agglomération secondaire. On remarque le sens que prennent ses analyses : l'auteur concentre sa vision sur l'espace urbain et fait partir ses analyses spatiales des agglomérations, ce qui est par ailleurs logique au vu de l'augmentation des données alors disponibles sur les centres urbains<sup>185</sup>. Cependant, la remise en cause d'un modèle oppressif et la démonstration d'une romanisation à diverses échelles qui ne concerne pas que la ville seule est une grande avancée dans l'incorporation progressive des aires périphériques dans les études scientifiques. En effet, si l'historiographie de l'époque a tendance à appliquer un rôle centralisateur à la ville sur la gestion de son territoire, alors qu'en est-il du rôle des agglomérations secondaires sur celui-ci ? La question est importante, car cela signifierait que le chef-lieu n'est pas le seul point d'attraction et d'organisation de l'espace. À ce glissement d'intérêt progressif vers l'extérieur de la ville et de la décentralisation du rôle du chef-lieu dans l'organisation du territoire à la romaine vient se superposer la question de la fin de la cité ainsi que du rôle du monument dans la ville et le territoire. Ces raisonnements préfigurent d'ailleurs les premières analyses sur le *suburbium* dans l'espace gaulois, le colloque de Robert Bedon étant publié en 1998<sup>186</sup>.

Tout d'abord, Pierre Gros met en lumière que certains monuments peuvent être des marqueurs de la fin de la ville et qu'ils ont un rôle révélateur de l'organisation de l'espace urbain, mais aussi de ses alentours. Pour illustrer ce fait, il prend différents exemples. Chaque bâtiment a un rôle dans la romanisation du territoire et dans la symbolique du pouvoir. Par exemple, les centuriations découvertes à Nîmes ou Oranges sont les symboles de la structuration des espaces campagnards

---

<sup>183</sup> Tournebise, 2006, p. 47.

<sup>184</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>185</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie I/ B) 2) a) De l'augmentation du corpus de données et des techniques de recherches archéologiques.

<sup>186</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie I/ B) 3) b) Le colloque *Caesarodunum* de 1998, ouvrage fondateur de la recherche sur le *suburbium* en Gaule.

proches en partant de la cité. Or, les remparts situés à l'est de la ville de Nîmes s'adaptent au relief et ne sont donc pas du tout réguliers. Ainsi, le pouvoir symbolique des monuments est mis en avant et montre que le territoire romain n'est pas soumis seulement à une planification extrême et rectiligne. La construction d'une agglomération urbaine répond donc d'une planification et d'un symbolisme accolé aux monuments qui compensent la réalité du milieu où elle se développe. Cependant si le fait urbain provient d'une volonté organisationnelle, on peut l'opposer au développement moins contrôlé des espaces suburbains. Ce dernier répond aux besoins de la ville, des besoins qui évoluent dans le temps et qui touchent divers domaines. Pierre Gros donne l'exemple du cirque d'Arles, qu'il situe alors dans « le secteur suburbain »<sup>187</sup>. Symbole de la romanisation et du pouvoir de la ville, le manque de place et les nuisances occasionnées par les grands rassemblements de personnes rendent logique sa construction sur la presqu'île au sud du centre de l'agglomération. Sans qu'une analyse soit clairement donnée sur le *suburbium*, on voit que l'auteur met en avant le rôle fonctionnel et d'exclusion de cet espace. Cet exemple permet d'illustrer la différence entre l'aire urbaine représentée par les remparts et celle qui est habitée. Les cités de « Nîmes et d'Avenches dont les enceintes sont tellement larges qu'elles englobent davantage que le réseau urbanisé de la ville »<sup>188</sup> en sont les meilleurs exemples. On peut ainsi remarquer que Pierre Gros met le doigt sur deux des problèmes dus à la différenciation entre espace urbain et suburbain : la question des remparts, qui ne marquent pas forcément la fin de la ville, et celle des *continentia loca*. La fonction résidentielle du *suburbium* est ainsi mise en avant par l'auteur qui en décrit une autre en développant l'exemple du cas de Trèves pour appuyer ses propos sur le dynamisme des agglomérations antiques dans le temps. Effectivement si l'historien développe le fait que les villes peuvent voir leur aire urbaine s'étendre au-delà des limites traditionnelles représentées par les enceintes, il montre que leurs frontières évoluent dans le temps. Pour preuve, le « sanctuaire suburbain d'*Altbachtal* »<sup>189</sup> fut englobé dans la ville par une forte croissance urbaine durant le II<sup>ème</sup> siècle de notre ère. L'utilisation de l'adjectif « suburbain » par l'auteur pousse à aborder pas à mettre une vision diachronique d'un *suburbium* dont l'espace fait des flux et reflux dans le temps.

L'œuvre de Pierre Gros préfigure les études sur la périphérie suburbaine des villes antiques en proposant une analyse de la cité qui ne part plus uniquement de l'espace urbain. Le rôle des monuments est également important dans la compréhension de leur pouvoir symbolique. C'est pourquoi il publia en 1996 un manuel intitulé *L'Architecture romaine : du début du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire*<sup>190</sup>, divisé en deux tomes sur les « Monuments publics »<sup>191</sup> et « Maisons, villas,

---

<sup>187</sup> Gros, Torelli, 1994, p. 275.

<sup>188</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>189</sup> *Ibid.*, p. 286.

<sup>190</sup> Gros, 1996.

<sup>191</sup> Gros, 1996 a.



palais et tombeaux »<sup>192</sup>. Cette œuvre propose une sorte de typologie de l'architecture des monuments, chaque type étant décrit par des exemples flagrants à Rome, en Italie et en province. L'auteur revient plusieurs fois sur la spatialisation suburbaine de certains bâtis, notamment les *villae* de Rome. Il est donc conscient de l'existence de cet espace révélé par Champlin<sup>193</sup>. Il appuie le rôle financier<sup>194</sup> et de représentation que celles-ci ont pu avoir<sup>195</sup>, faisant des comparaisons entre les maisons urbaines tardo-républicaines et les villas suburbaines florissant au moment du changement d'ère. En décrivant les formes de construction suburbaines, il nous permet de mettre en place des critères d'analyse quant à la nature suburbaine de telles ou telles structures. Car la localisation des bâtis ne serait pas un critère suffisant pour confirmer telle ou telle structure dans sa nature de marqueur archéologique du *suburbium*. Par exemple, en montrant les points communs entre les *domus* et les *villae suburbanae*, Pierre Gros propose une description des fonctions et des aménagements de ces dernières, du moins à Rome et dans la péninsule Italienne. Les résidences suburbaines reposeraient sur une « *basis villae* »<sup>196</sup>, c'est-à-dire, une grande terrasse qui permet la construction et la mise en valeur des structures monumentales composant ces luxueuses habitations. Ces constructions permettent d'exalter les valeurs de l'*otium*, et confortent le maître de maison dans sa volonté de montrer sa position dominante par rapport au reste de la société. Par les aménagements spectaculaires de sa villa, « il est vu de loin »<sup>197</sup> comme en témoigne Cicéron. Pierre Gros décrit le fait que les *villae* de la période antique contiennent des « *triclinium* d'été [...], des très beaux tapis de sol en opus sectile [...], [des] jardin [, des] triportiques, [des] aménagements balnéaires, [des] *triclinium* d'hiver. »<sup>198</sup>. Ce manuel est particulièrement intéressant car il nous apprend que les études topographiques peuvent se lier avec les études architecturales, ce qui nous permettra de voir si les espaces suburbains des cités des Gaules comportent un aspect élitiste comme à Rome. On pourra également se pencher sur tous les autres types de structures présentés dans le manuel, que ce soient des « enceintes et portes »<sup>199</sup>, des « amphithéâtres »<sup>200</sup>, ou des « cirques »<sup>201</sup>. En effet, les différentes descriptions des composantes de la ville proposées par l'auteur sont d'une grande aide pour notre future présentation des marqueurs du *suburbium*.

---

<sup>192</sup> Gros, 1996 b.

<sup>193</sup> Champlin, 1982.

<sup>194</sup> Gros, 1996 b, p. 63.

<sup>195</sup> *Ibid.*, p. 37-39 et 49.

<sup>196</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>197</sup> Cicéron, *De domo sua*, 100.

<sup>198</sup> Gros, 1996 b, p. 70.

<sup>199</sup> Gros, 1996 a, p. 4.

<sup>200</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>201</sup> *Ibid.*, p. 5.

L'œuvre de Pierre Gros dans les années 1980 et 1990 est primordiale pour la meilleure compréhension des espaces urbains et pour l'encouragement qu'il donne à sortir de la ville pour s'intéresser à ses alentours. Analysant la cité antique à différentes échelles, il est une référence tant au niveau de l'étude architecturale que dans sa compréhension des espaces. Conscient de l'existence du *suburbium*, il donne quelques indices sur les fonctions de cette périphérie, bien qu'il ne l'étudie pas en tant que telle. Ce chercheur et ses recherches préfigurent les travaux sur les aires suburbaines en Gaule et s'inscrit dans un mouvement historiographique français qui analyse les relations entre les espaces.

### *c) La recherche des interactions entre les espaces*

La dernière décennie du XX<sup>ème</sup> siècle a donc vu augmenter les données disponibles dans le corpus archéologique, ce qui a permis à la recherche de procéder à une réorientation progressive des sujets d'étude pour l'archéologie et l'histoire antique. À partir de cette période, les chercheurs se sont en effet concentrés sur la question des relations entre les espaces ruraux et urbains.

Nous avons vu que Pierre Gros mis en avant le rôle organisateur de la ville sur son espace proche, en cela appuyé par Philippe Leveau<sup>202</sup> qui orienta sa réflexion sur l'organisation de la production agricole dans l'espace rural. Il est intéressant de voir que deux spécialistes d'espaces diamétralement opposés s'exercent à la compréhension des interactions entre ces aires, mais en donnant à ces liens des points de départ différents. Si l'un part de la ville et l'autre de la campagne, ces auteurs sont d'accord sur la nécessité d'aborder le phénomène de façon diachronique. Philippe Leveau reprend ainsi la temporalité différentielle présentée par Fernand Braudel en la transformant en spatialité différentielle<sup>203</sup>.

Mais pour en arriver là, les chercheurs ont dû s'armer de nouveaux outils. L'introduction de principes géographiques dans la recherche archéologique est une des avancées issues du développement de l'interdisciplinarité durant la période. Cette volonté d'analyser les relations entre les espaces et non plus de façon isolée naît de l'application croissante de l'archéologie extensive. Les deux protohistoriens Jean-Luc Fiches et Sander Van der Leeuw donnent une définition de cette archéologie des espaces, qui est selon eux applicable à la période antique romaine. Cette méthode a pour but de « reconstruire la dynamique de la conceptualisation spatio-temporelle d'un ou de plusieurs groupes humains qui ont vécu dans le passé, dont nous ne connaissons pas la position, dans notre espace et dont nous établissons les relations chronologiques »<sup>204</sup>. Cette définition permet de

---

<sup>202</sup> Leveau, Février, 1980.

<sup>203</sup> Tournebise, 2006, p. 37.

<sup>204</sup> Fiches, Van der Leeuw, 1990.

mettre en avant différents aspects, notamment le besoin d'analyser de multiples aires de manière dynamique dans le temps et l'espace à différentes échelles.

Les dernières années du deuxième millénaire de notre ère ont aussi permis à la recherche de généraliser l'application d'outils géographiques pour une meilleure compréhension des territoires et de leurs relations. Dans cette optique, les villes ont été assimilées « à des pôles »<sup>205</sup> par leur rôle dans l'organisation du territoire. Les « périphéries »<sup>206</sup> permettent alors de traiter l'espace *suburbium* qui apparaît comme un « front pionnier plus ou moins structuré »<sup>207</sup> et les liens dynamiques entre les différents espaces sont appelés « réseaux »<sup>208</sup>. Ces réseaux peuvent concerner tant les sphères sociales, économiques, culturels, politiques ou administratifs, ce qui nous permet de traiter aisément tous les aspects du *suburbium* et ses évolutions spatio-temporelles. Cependant cette méthode d'analyse semble être large et propice à la création de généralités. Cela nous conforte dans l'idée qu'il est nécessaire de penser les études archéologiques au cas par cas. En effet, les espaces suburbains des cités connaissent des évolutions qui leur sont propres selon les besoins que les agglomérations développent au sein de contextes géographiques et géologiques différents. La nature oriente le développement du fait urbain, mais aussi rural et donc le développement des zones suburbaines. C'est pourquoi un certain nombre de recherches ont été lancées sur le sujet à la fin des années 1980 afin de mieux comprendre l'évolution de certains environnements à travers le temps. On peut ainsi citer différentes thèses traitant de l'archéologie du paysage, notamment celle de Frédéric Trément sur les étangs de Saint-Blaise<sup>209</sup> datant de 1999.

Celle-ci montre les progrès de la discipline archéologique dans le recours aux sciences dures environnementales, comme la géomorphologie ou la palynologie, pour étudier l'évolution spatio-temporelle de l'occupation d'un sol sur le temps long. Examinant une période allant des temps préhistoriques jusqu'à la période moderne, elle permet de montrer l'anthropisation de sols marécageux par les romains, fort d'un savoir technique inaccessible jusqu'alors. Détecter et analyser l'anthropisation des territoires est une chose nécessaire pour la compréhension de tout espace. Le choix de l'aménagement de certains espaces au détriment d'un autre doit être pris en compte dans l'analyse du territoire suburbain, pour comprendre pourquoi tel ou tel espace fut transformé en pâtures, tandis qu'un autre a été cultivé ou encore laissé à l'état naturel.

---

<sup>205</sup> Tournebise, 2006, p. 41.

<sup>206</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>207</sup> Tournebise, 2006, p. 41.

<sup>208</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>209</sup> Trément, 1999.

Le *suburbium* étant un espace à la limite de la ville, il est également soumis à une volonté d'aménagement qui est cependant limité par le milieu environnemental dans lequel il se développe. Il convient alors de traiter l'espace suburbain comme faisant partie d'un « système anthropique »<sup>210</sup> qui peut agir sur son environnement. Ainsi la présence de cette zone périphérique délimitée par la main de l'homme a des conséquences profondes sur le milieu et le marque durablement. Le chercheur néerlandais Sander Van der Leeuw<sup>211</sup> s'est penché sur la question en 1995 et propose une théorie que nous appliquerons au *suburbium*. Celui-ci part du principe que l'homme peut utiliser à outrance certains espaces qui deviennent saturés et qui sont donc abandonnés au profit d'autres lieux moins détériorés. Cette théorie permettrait d'expliquer le dynamisme spatial du territoire suburbain dont les différents espaces sont abandonnés et reconquis au fil du temps.

Il apparaît donc à la lumière de ces développements sur l'archéologie spatiale, que la période de vingt ans précédant le XXI<sup>ème</sup> siècle voit un chamboulement complet dans les intérêts portés par les chercheurs. Outre une nouvelle façon d'aborder la question de la ville et de la campagne, l'augmentation des données archéologiques a permis de déverrouiller ces espaces. Ils ne sont plus seulement étudiés pour eux-mêmes, mais ils font partie d'un véritable système qu'il faut analyser dans son entièreté. La question des liens entre ces espaces a ainsi posé le problème de la transition entre ces mêmes espaces. Cela a, logiquement, fait apparaître le sujet du *suburbium* dans les cités des Gaules en France depuis quelques années.

### 3) Une première ouverture à l'application du concept de *suburbium* hors de Rome

#### a) *La carte archéologique de la Gaule, outil primordial pour l'étude du suburbium*

Nous avons vu que des ouvrages recueillant des données archéologiques dans l'espace des Gaules romaines ont vu le jour dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les *Fouilles et documents d'archéologie antique en France*, les revues *Gallia* et *Libyca*, ou les plus récentes *Histoire de la France rurale* et *Histoire de la France urbaine* en sont les meilleurs exemples.

Un dernier recueil eu un grand succès et permis un renouveau de la recherche archéologique dans la période qui nous intéresse. Si la *Carte archéologique de la Gaule*<sup>212</sup> fut créée en 1931, elle fut relancée en 1988 et connu un tel succès que la Sous-Direction de l'Archéologie, le Ministère de la Recherche et la Maison des Sciences de l'Homme s'associèrent en 1992 pour participer à sa publication. Cette collection a pour but de recenser et publier les découvertes archéologiques anciennes ou récentes de l'Âge du Fer jusqu'au début du Moyen Âge, soit environ mille ans sur chacun

---

<sup>210</sup> Tournebise, 2006, p. 36.

<sup>211</sup> Van der Leeuw, 1995.

<sup>212</sup> Académie des Inscriptions et Belles Lettres, 1988-2020.

des départements Français. Ainsi, de 1988 jusqu'à 2000, cette collection publia soixante-dix ouvrages, soit six par ans couvrant ainsi la majorité du territoire Français.

Portées par la vague pluridisciplinaire de cette période, les équipes chargées de la rédaction de ces ouvrages sont composées de divers spécialistes placés sous la direction d'un ou plusieurs directeurs eux-mêmes placés sous le « tutorat d'une personnalité scientifique »<sup>213</sup>. Ces équipes sont chargées de la création d'un pré-inventaire départemental généraliste de la documentation disponible, qui sera retravaillé par divers spécialistes. L'ensemble de ce travail permet alors de réaliser une synthèse générale des connaissances à l'échelle du département.

Mais quels apports cette collection peut-elle bien amener à notre étude sur le *suburbium* des cités romaines des Gaules ? Tout d'abord, une base de données nécessaire adjointe d'une solide méthode. En effet, même si certains ouvrages auraient actuellement besoin d'une mise-à-jour, la richesse de leur inventaire n'est pas seulement limitée à l'étude du fait rural ou urbain. Il rassemble toute documentation, imprimée ou manuscrite, qui est alors soumise à la critique et illustrée, si possible par l'auteur de la fouille lui-même. La bibliographie primaire de chaque fouille est également fournie, tout comme les instruments de recherches qui ont été utilisés pour plus de lisibilité. Un lien est également fait avec les différentes études alors rédigées dans différents médias, ce qui permet d'avoir facilement accès, à la fois aux ressources primaires mais aussi à de larges ressources bibliographiques.

Cette collection qui prend racine dans la période du grand boom de l'archéologie, et qui continue à être publiée de nos jours, permet la mise en relation d'une archéologie totale qui documente tout dans tous les sujets et qui réfléchit aux interactions entre les milieux. Ces ouvrages nous sont donc nécessaire pour toute étude du fait suburbain du fait de leur richesse scientifique.

*b) Le colloque Caesarodunum de 1998, ouvrage fondateur de la recherche sur le suburbium en Gaule*

C'est cette période faste pour l'archéologie qui donna lieu au premier colloque archéologique sur la question du *suburbium* en Gaule. Publié par la revue *Caesarodunum* et intitulé *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines*<sup>214</sup>, ce colloque se déroula le 16 mai 1997 à l'École Normale Supérieure. Organisé par le Centre de Recherches André Piganiol et dirigé par Robert Bedon, cette rencontre visait à proposer d'étudier les « pourtours des villes gallo-romaines [...] pour eux même »<sup>215</sup>. En effet, les chercheurs étaient bien conscients de l'organisation de la profession archéologique et de

---

<sup>213</sup> Selon l'introduction des différents volumes consultés.

<sup>214</sup> Bedon, 1998.

<sup>215</sup> *Ibid.*, p. 7.

l'augmentation des données disponibles qui en découlait. Grâce à cela, ils avaient pour but de rattacher au thème du « faubourg [...] pour la Gaule romaine »<sup>216</sup> des éléments que nous désignerons plus tard comme des marqueurs archéologiques. Pour eux, les « *villae*, nécropoles, secteurs artisanaux, [étaient alors] décrits [...] sans vision globale »<sup>217</sup>, ce à quoi il fallait remédier.

La vingtaine d'auteurs ayant répondu aux appels de textes se sont tournés vers l'étude de différents aspects du sujet et sur différentes provinces. En effet, si le but premier de cet ouvrage est l'étude de la Gaule romaine par le sujet de la périphérie urbaine, certains auteurs se concentrèrent sur Rome, l'Italie, l'ancienne Dacie et la Corse, qui n'était pas rattachée à la Gaule durant l'antiquité.

L'aspect spatial du *suburbium* fut abordé par différents chercheurs. Raymond Chevallier<sup>218</sup> choisi d'étudier comment les sources littéraires et celles issus de la pratique archéologique permettent d'analyser l'espace suburbain. Pascal Arnaud et Sandrine Agusta-Boularot, se lancent eux dans la délimitation du *suburbium*. Pascal Arnaud<sup>219</sup> propose une analyse basée sur les fonctions de cette aire suburbaine et sur les coûts de transports selon les moyens de déplacements disponibles (par fleuve et par terre). Sandrine Agusta-Boularot<sup>220</sup>, elle, cherche à délimiter et à identifier la nature et les fonctions du *suburbium* par une analyse précise des termes issus de la littérature. Ces deux méthodologies différentes nous permettent de voir le nombre d'approches possibles quant à l'étude de ce sujet. Dans leur article « Per uno studio delle aree suburbane di Patauium : considerazioni preliminari su topografia e produzione artigianale »<sup>221</sup>, G. Bodon, I. Riera cherchent à lier l'analyse géomorphologique et celle du bâti afin de comprendre la question suburbaine. Cela leur a permis de lier le développement des relations sociales et économiques dans le *suburbium* dans un milieu alliant milieu naturel et anthropique.

Le problème de l'absence d'une définition claire entraîne des questionnements profonds sur le statut suburbain des différents espaces ou aménagements. Daniel Paillard<sup>222</sup> se consacre à l'étude du site Michelet, un quartier périphérique artisanal de la cité de *Noviomagus*, l'actuelle Lisieux. Il affirme la qualité suburbaine de cette aire qui n'a pas livré de témoignages domestiques<sup>223</sup>, celle-ci s'étant développé au I<sup>er</sup> siècle de notre ère avant d'être abandonnée au II<sup>ème</sup> siècle et d'être transformé en nécropole du IV<sup>ème</sup> jusqu'au IX<sup>ème</sup> siècle. Mais si cette aire est clairement définie comme suburbaine,

---

<sup>216</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>217</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>218</sup> Chevallier, 1998.

<sup>219</sup> Arnaud, 1998.

<sup>220</sup> Agusta-Boularot, 1998.

<sup>221</sup> Bodon, Riera, 1998.

<sup>222</sup> Paillard, 1998.

<sup>223</sup> *Ibid.*, p. 154.

Claude Lemaître<sup>224</sup> développe le cas d'un autre ensemble monumental situé à deux kilomètres de Lisieux. Ces vestiges, composés notamment d'un théâtre-amphithéâtre, furent confondus jusque dans les années 1950 avec la ville de *Noviomagus* du fait de leur importance. Si l'auteur considère ce site comme un « centre culturel » suburbain, le cas de la cité normande illustre la difficulté première de définir un lieu comme faisant partie du *suburbium* d'une ville à partir du moment où ce lieu périphérique est lui-même d'une certaine taille.

Erwin Kern<sup>225</sup> propose lui aussi d'étudier un espace suburbain difficile à délimiter. En effet, l'aire présente entre l'agglomération de Koenigshoffen et le camp légionnaire d'*Argentorate* développe des limites floues. L'historiographie avait depuis le XIX<sup>ème</sup> siècle divisé l'espace habité entre la ville et le camp, appelé « les *canabae* »<sup>226</sup>, en deux éléments distincts : une « ville » autour du camp et un *vicus* des *Canabae* qui serait un satellite de Koenigshoffen. Pour l'auteur, cet habitat aurait au contraire formé un *continuum* urbain qui partait des *cardo* et *decumanus maximus* du camp militaire jusqu'à rejoindre l'agglomération. Koenigshoffen, est assimilé à un *vicus* « avec ses quartiers d'artisans et ses nécropoles [et fonctionnait en] relation étroite avec [...] [le camp] comme l'atteste en particulier la présence du mithraeum et de la tuilerie légionnaire »<sup>227</sup>. Savoir si ces ensembles étaient suburbains ou s'ils étaient indépendants est difficile, cependant un grand nombre d'indicateurs de la périphérie furent décrits : des funéraires<sup>228</sup>, des zones économiques<sup>229</sup>, des habitats<sup>230</sup>.

En effet, dans son article Robert Bedon<sup>231</sup> présente une liste de fonctions et de divers bâtiments, qui sont considérés comme des marqueurs archéologiques dans notre mémoire<sup>232</sup>. Ceux-ci sont nombreux, il s'agit « d'amphithéâtres, de théâtres »<sup>233</sup>, mais aussi de structures économiques et funéraires. L'important pour l'auteur est de montrer que l'espace suburbain était aussi bien doté que la cité en terme d'équipements, et que sa composition évoluait en fonction des besoins exprimés par la cité.

Ce colloque a donc permis de mettre en avant tant l'origine que la composition de la périphérie suburbaine. D'autres auteurs ayant répondu aux appels de textes ont, quant à eux, choisi de présenter

---

<sup>224</sup> Lemaître, 1998.

<sup>225</sup> Kern, 1998.

<sup>226</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>227</sup> *Ibid.*, p. 210.

<sup>228</sup> *Ibid.*, p. 206-207.

<sup>229</sup> *Ibid.*, p. 205-206.

<sup>230</sup> *Ibid.*, p. 204-205.

<sup>231</sup> Bedon, 1998, p. 9-20.

<sup>232</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ Les marqueurs archéologiques du *suburbium*.

<sup>233</sup> Bedon, 1998, p. 18-19.

les méthodes de archéologiques pouvant être utilisés pour étudier le *suburbium*. Michiel Gazenbeek présente son programme de prospection autour de *Glanum*<sup>234</sup>. Celles-ci permettent de mettre en avant les « phases successives d'expansion et de rétractation de l'agglomération de Glanum »<sup>235</sup>, et donc le dynamisme de la zone suburbaine adjointe. Celles-ci montrent aussi la présence de structures hydrauliques<sup>236</sup> et religieuses<sup>237</sup> dans la périphérie de la ville. Paul Van Ossel et Marnix Pieters<sup>238</sup>, eux, proposent de suivre le mouvement interdisciplinaire en appliquant des méthodes issues des sciences de l'environnement, « [...] la malacologie, [...] l'anthracologie, [...] la paléo-botanique, [ou] [...] l'herpétologie »<sup>239</sup>, lors des fouilles des jardins du Carrousel. Cela a permis de montrer les variations du relief et du paysage mais aussi la présence de carrières<sup>240</sup> et d'établissements agricoles<sup>241</sup> pratiquant des cultures « intensives »<sup>242</sup> près de la ville de Lutèce.

Ce colloque fut donc le premier à s'intéresser à l'application du concept de *suburbium* aux cités romaines de Gaule et fut donc le fondateur d'une nouvelle vague de recherche à partir des années 2000. Très généraliste, il a mis en avant les difficultés à définir cette notion, tant au niveau du terme que géographiquement. Cependant, il nous propose de mettre en place une grille de d'analyse minimaliste de cet espace, en encourageant l'utilisation de tous les moyens techniques à notre disposition. Bien intégré dans son temps, ce colloque fait donc la part belle à la pluridisciplinarité pour que la recherche archéologique sorte définitivement du manichéisme définissant un monde romain séparé en une part urbaine et une part rurale.

L'étude sur le *suburbium* est passé par différentes étapes depuis les années 1980. Nourri par une augmentation des connaissances archéologiques en Europe, le sujet suburbain est la conséquence de l'élargissement de la vision de la discipline archéologique. Allant au-delà de la traditionnelle opposition entre les milieux urbains et ruraux, c'est la recherche de l'interaction entre les espaces qui permet de poser la question de l'existence d'un espace de transition. Celui-ci fut pour la première fois abordée à Rome par Edward Champlin, sous un angle le présentant comme une périphérie élitiste dont le développement devait répondre aux besoins de *salubritas*, *d'otium* et *d'amoenitas* des notables.

---

<sup>234</sup> Gazenbeek, 1998.

<sup>235</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>236</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>237</sup> *Ibid.*, p. 93-94.

<sup>238</sup> Van Ossel, Pieters, 1998.

<sup>239</sup> *Ibid.*, p. 183.

<sup>240</sup> *Ibid.*, p. 188.

<sup>241</sup> *Ibid.*, p. 190-191.

<sup>242</sup> *Ibid.*, p. 193.



Bien que ceci constitue une part non négligeable de l'utilisation de cet aire périphérique, cette vision fut rapidement nuancée par différents chercheurs. Grâce à des publications permettant la mise en commun de données, il s'avéra que le territoire suburbain était d'une formidable mixité et que son modèle pouvait être applicable dans d'autres territoires que Rome. La périphérie d'autres villes de la péninsule Italienne et des espaces provinciaux commencèrent à attirer l'attention des chercheurs voulant mettre au point une méthode d'analyse viable pour détecter et délimiter ce *suburbium*. Cette période permit de construire une base solide pour l'étude de l'aire suburbaine, le passage au deuxième millénaire voyant la continuation des recherches sur le sujet.

### C) Le *suburbium*, un courant de recherche prenant de l'importance depuis les années 2000

En effet, à partir des années 2000 l'étude de la périphérie des villes se transforma en véritable tendance de recherche. Rome et les cités de provinces furent examinées par les historiens et les archéologues sur trois axes d'études qui font alors leur apparition. Le premier continue de s'intéresser à l'étude de la périphérie de la capitale italienne, tandis que le deuxième élargi le sujet l'adaptant aux provinces. Enfin d'autres chercheurs se concentrèrent sur des sujets plus précis, en étudiant un élément particulier de la périphérie suburbaine.

#### 1) La poursuite de l'étude du *Suburbium* de l'*Urbs*, une ligne « classique »

L'une des premières publications concernant le *suburbium* de Rome dans les années 2000 est l'article écrit par Rita Volpe<sup>243</sup>. L'archéologue traite la question du développement de la périphérie suburbaine de la capitale romaine à travers le temps, de l'époque républicaine jusqu'au Moyen-Âge. Elle propose alors un espace qui se limite d'abord à l'*ager romanus antiquus* avant de prendre des dimensions allant jusqu'à plusieurs dizaines de kilomètre. Si elle se heurte d'abord à la question de la définition, comme beaucoup d'autres chercheurs, elle choisit de présenter l'espace suburbain par le biais économique et par son rôle vis-à-vis de la ville. Inspirée par les travaux de Heinrich von Thünen, elle présente le *suburbium* comme un espace productif dont la structuration évolue dans le temps. Il serait composé de petites propriétés tenues par des paysans soldats jusqu'à la première moitié du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., avant que s'imposent les *villae* productive composée d'une *pars urbana* et *rustica* dans un *fundus* plus ou moins grand. En effet, Rita Volpe insiste sur la diversité de la taille des domaines. Les *villae* impériales pouvaient s'étendre jusqu'à cent hectares tandis que d'autres domaines se limitaient à vingt ou vingt-cinq hectares. L'auteure propose également une évolution des *horti*. Ceux-ci seraient au départ des potagers et des vergers adjoints aux habitations avant de devenir des parcs ornementaux ou des cultures de fleurs et de plantes ornementales. Dans son article, elle

---

<sup>243</sup> Volpe, 2000.

présente l'image d'une zone qui devient peu à peu l'apanage d'une élite urbaine qui la transforme à son image. Cette *gentrification progressive* du *suburbium* conduit à l'appauvrissement en ressources de l'espace, notamment en eau. En effet possessions suburbaines étant consommatrices en eau, les branchements privés illégaux étaient courants sur les aqueducs autour de Rome. Rita Volpe<sup>244</sup> développe également la fonction funéraire du territoire suburbain, en pointant du doigt le manque de place croissant pour les morts face aux actions des vivants à partir du II<sup>ème</sup> siècle de notre ère. Cela poussa les romains à mettre en place des catacombes ou des nécropoles à hypogées, également encouragés en cela par l'augmentation des enterrements. L'auteure est consciente des reflux de l'espace suburbain notamment au III<sup>ème</sup> siècle mais met en avant que ce territoire ne fût pas pour autant abandonné. On observe des réutilisations et rénovations de tombeaux, mais aussi de *villae* impériales au IV<sup>ème</sup> siècle. Elle donne alors en exemple la villa *Massenzio* où l'on voit la construction d'un édifice de spectacle de dix mille places à cette époque.

Elle prit également part à l'inventaire *Lexicon Topographicum Urbis Romae*<sup>245</sup>, sur le *Suburbium*, édité par Adriano La Regina et a également codirigé deux colloques sur la question. Le premier se déroula en 2000<sup>246</sup> et le second en 2005<sup>247</sup> ce qui aboutit sur la création d'une carte regroupant tous les vestiges archéologiques des alentours de Rome. En 2016, elle copublia un article récapitulatif sur tous ses travaux précédents sur le *suburbium* de Rome avec Patrizia Gioia<sup>248</sup>. On assiste ainsi à la poursuite des activités topographiques qui sont au cœur des intérêts de la recherche depuis le siècle dernier.

L'archéologue Robert Witcher publia en 2005, « *The extended metropolis : urbs, suburbium and population* »<sup>249</sup>. Celui-ci prend le parti de réaliser une étude liant Rome et son *suburbium* qui était, pour lui, une zone trouble qu'il appelle une « *città e non città* »<sup>250</sup>. Ces deux éléments seraient rassemblés en une « *extended metropolis* »<sup>251</sup>, formant un espace composé de cités dispersées dont Rome ne serait que le noyau. Cette approche aurait, selon lui, l'avantage de ne pas polariser les études du *suburbium* entre urbain et ruralité et de ne pas approcher la périphérie à partir de la ville. À ces réflexions théoriques générales, il propose d'estimer la population de la ville adjointe à celle d'une zone de cinquante kilomètres de rayon par la mise en place d'une série de prospection pédestre. Grâce aux différentes données issues de cette méthode, il propose que la population à l'intérieur de cette

---

<sup>244</sup> *Ibid.*

<sup>245</sup> La Regina, 2007.

<sup>246</sup> Pergola, Santangeli Valenzani, Volpe, 2003.

<sup>247</sup> Jolivet, Pavolini, Tomei, Volpe, 2009.

<sup>248</sup> Gioia, Volpe, 2016.

<sup>249</sup> Witcher, 2005.

<sup>250</sup> *Ibid.*, p. 120.

<sup>251</sup> *Ibid.*, p. 121.

aire soit estimée à un million d'habitant au début du Haut Empire<sup>252</sup>. Il en conclut qu'il ne faut pas diminuer le rôle important de l'espace suburbain dans la prise de décision politique. Cet espace concentrerait 17% de la population italienne concentrée dans 5% du territoire<sup>253</sup>. Cela serait une explication du développement monumental de l'espace suburbain de Rome, il était nécessaire pour le pouvoir impérial de fournir un certain nombre de services à la population. Cette analyse met en avant les liens étroits entre la cité et son *suburbium*, et élargit grandement le champ des possibles de la recherche en proposant une nouvelle méthode d'analyse. La périphérie suburbaine devient un système géographique. L'idée de l'existence de liens de dépendance en toile d'araignée avec un centre urbain très développé et une pluralité de villes pouvant faire partie de son *Suburbium* pourrait être envisagée à moindre échelle pour notre étude. Cependant, l'exceptionnalité du cas de l'*Urbs* et la difficulté de la vérification des données démographiques nous rend prudents quant à l'utilisation de cette technique pour les Gaules. Elle a malgré tout permis de mettre en avant l'importance de la prise en compte du pouvoir politique des territoires suburbains qui, selon l'auteur, connaissent une extension de la politique « du pain et des jeux »<sup>254</sup>.

L'étude généraliste de la périphérie suburbaine continue sous la plume de Xavier Lafon, qui signe en 2001 un article intitulé « Le *Suburbium* »<sup>255</sup>. Son analyse insiste sur la difficulté à nommer un espace provincial « *suburbium* », du fait du gigantisme qu'il connaît à Rome. Il présente ainsi des différences entre le concept de *suburbium* et le *Suburbium* de Rome<sup>256</sup>, sans pour autant trop s'étendre sur le sujet. Il tenta lui aussi de définir une limite à cet espace en s'appuyant sur les fonctions de l'espace suburbain. Par l'étude des textes, il ne trouve pas de définition politiques ou judiciaires claires. Il proposa alors d'approcher la vérité par des moyens détournés, en délimitant des espaces limitrophes au *suburbium*. Il s'intéressa alors aux lois qui portaient sur la question de la fin de la ville, via le *pomerium* ou des régulations des *continentiae aedificiae*<sup>257</sup>, et se tourna vers une analyse fonctionnelle pour mieux comprendre l'espace suburbain. En effet, il choisit d'aborder le rôle de l'aire suburbaine par son rôle productif en abordant le rôle des *fundi* produisant de manière intensive. Il propose qu'il y ait des exploitations de cinq hectares en moyenne pratiquant l'agriculture intensive. Au-delà du cinquième et sixième mille, la densité devient plus forte avec des domaines d'une vingtaine d'hectares.<sup>258</sup> Cette production alimentaire n'est pas la seule de la périphérie suburbaine, la présence

---

<sup>252</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>253</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>254</sup> *Ibid.*, p. 133.

<sup>255</sup> Lafon, 2001.

<sup>256</sup> *Ibid.*, p. 199.

<sup>257</sup> *Ibid.*, p. 201.

<sup>258</sup> *Ibid.*, p.204.

d'ateliers et de carrières de tuf étant attestés près de la cité<sup>259</sup>. Il remarque également l'importance des déplacements ayant lieu dans cette zone. Celle-ci est fréquentée lors des nombreuses cérémonies, notamment lors des banquets funèbres, et par une cohorte de prostituées ou de sans domiciles fixes qui la font apparaître comme un espace peu sûr. Bien sûr, les élites y circulent également énormément comme l'a fait remarquer Edward Champlin, les *villae suburbanae* devenant alors un mélange de « *domus et suburbanum* »<sup>260</sup>. En analysant ces *villae* et surtout les *villae* impériales, Xavier Lafon proposa deux analyses géographiques intéressantes. La première est l'importance du facteur temps dans l'analyse de l'espace suburbain. Lors du développement des résidences suburbaines de l'époque républicaine au I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècles, l'auteur met en avant leurs différentes répartitions. Si premièrement on pouvait calculer un isochrone qui montrait leur répartition dans un périmètre correspondant à un trajet d'une demi-heure à une heure, les *villae* du Haut-Empire se développaient à une distance d'une demi-journée à une journée de voyage soit cinquante kilomètres à cheval<sup>261</sup>. La seconde théorie est que le rassemblement d'une cour de notables autour de l'empereur dans les grands palais suburbains entraîna la construction d'autres *villae* résidentielles autour de ceux-ci. Les villas palatiales apparaissent comme de nouveaux centres de pouvoirs qui emmènent alors le pouvoir politique dans l'espace suburbain. Le rassemblement de personnes, des richesses et de pouvoirs entraîna alors l'apparition et le développement d'agglomérations secondaires<sup>262</sup>. Nous pouvons alors nous demander si la présence de *villae* palatiales, ou tout du moins de grande importance, dans le voisinage proche d'une agglomération des Gaules permettrait de démontrer des liens de dépendances entre cette dernière et un centre de pouvoir suburbain représenté par la luxueuse villa. L'auteur continuera à s'intéresser au *suburbium* de Rome en publiant des études plus précises sur le sujet. Il publia en 2014 un article<sup>263</sup> sur l'historiographie et le rôle politico-économique des *villae* élitistes suburbaines de Rome où il démontre leur double rôle de financement de la vie politique romaine mais aussi de refuge dans un ancrage local face à un pouvoir hyper centralisé. Il publia également une étude<sup>264</sup> sur la nature particulière des *horti* funéraires et des nécropoles qui sont à la fois objets de concurrence, du fait du peu de terrains disponibles, mais aussi des phénomènes d'exclusion hors de Rome. Les nécropoles sont, en effet, nécessairement exclues de l'aire pomériale, tandis que les *horti* sont également placés à l'extérieur de la cité pour différentes raisons<sup>265</sup>. Ceux-ci peuvent accompagner des tombes par la mise en place d'un véritable jardin public

---

<sup>259</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>260</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>261</sup> Lafon, 2014, p. 19.

<sup>262</sup> Lafon, 2001, p. 208-209.

<sup>263</sup> Lafon, 2014.

<sup>264</sup> Lafon, 2003.

<sup>265</sup> *Ibid.*, p. 13.

doté d'allées et bassins afin de glorifier la famille ou le défunt<sup>266</sup>. Ces *horti* développent alors un rôle de retraite ou d'aire de promenades et de loisir : on s'y réfugie pour échapper quelques instants au tumulte de la ville. Xavier Lafon nuance cependant le fait que les *horti* suburbains doivent nécessairement comporter cette fonction de plaisance. Il précise que l'*hortus* de plaisance peut être mis en place de façon intramuros, comme jardin privé présent au sein des habitations urbaines ou dans les terrains laissés vides dans des agglomérations provinciales comme Pompéi<sup>267</sup>. La dernière fonction des jardins suburbains mise en avant par l'auteur, est la capacité de production qui y était développé. Différents écrits témoignent de la plantation de fleurs, de vignes et d'arbres dans des espaces mortuaires furent mise-en-place, notamment sur les fosses communes<sup>268</sup>. L'auteur montre alors la multiplicité des rôles que pouvaient prendre les *horti* suburbains et la place des nécropoles comme marqueurs de l'espace suburbain de Rome. De 2000 à 2014, son œuvre image la tendance générale dans l'étude sur le *suburbium* : une spécialisation constante des questionnements sur l'espace suburbains.

Ainsi, d'autres auteurs décident de se tourner vers l'étude d'éléments particuliers du *suburbium*. Cynthia Bannon choisie de s'intéresser au traitement législatif de l'utilisation de l'eau dans l'espace suburbain de la capitale romaine. Étudiant les sources archéologiques et historiques, elle présente dans son article<sup>269</sup> l'évolution de l'accès et du traitement de l'eau de l'époque républicaine jusqu'au Haut-Empire par le biais des servitudes. Au début de la république, l'accès à l'eau par le voisinage du propriétaire de la source était résolu en grande partie par des échanges sociaux informels entre voisins. Mais lorsque ces liens de voisinages se sont distendus à la fin de la République et que le marché foncier s'est fait toujours plus concurrentiel, le pouvoir juridique s'est alors renforcé afin de répondre aux litiges sur l'accès à l'eau qui se sont posés lors de cette période où les terres changeaient rapidement de propriétaires. L'intérêt de cette étude provient de sa mise en avant du rôle de la gestion de l'eau, dans un *suburbium* romain qui a vu se développer un grand ensemble de culture intensives très consommatrice en ressources aquatiques. L'agriculture intensive et la construction de grands ensembles monumentaux et luxueux virent également augmenter les besoins en eau et donc la mise en place de grands aménagements privés ou publics, se faisant parfois eux-mêmes « pirater » par des particuliers<sup>270</sup>.

---

<sup>266</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>267</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>268</sup> *Ibid.*, p. 16-17.

<sup>269</sup> Bannon, 2001.

<sup>270</sup> *Ibid.*, p. 37-38.

L'ouvrage dirigé par Geoff Adams<sup>271</sup> présente, quant à lui, un inventaire de toutes les *villae* se situant autour de Rome et pouvant être considérés comme suburbaines. Présentant une liste exhaustive des dernières découvertes d'alors sur le sujet, cet ouvrage rassemble un grand nombre d'illustrations, de schémas et de tableaux permettant de faire une synthèse des éléments connus pour chaque villas. Du point de vue scientifique, ce livre présente un corpus de données pouvant servir à mettre en place un protocole d'identification de *villae* suburbaines de plaisance par une approche comparatiste. En comparant des villas de Gaule romaine à ces établissements de Rome, nous sommes convaincus de pouvoir affiner la caractérisation de telle ou telle villa comme suburbaine et donc comme marqueur archéologique du *suburbium*.

Le géographe Antoine Combret<sup>272</sup> propose, lui aussi, une étude particulière du *Suburbium* au I<sup>er</sup> siècle après J.-C. en se nourrissant de données précédemment émises. Celui-ci cherche à comprendre par la géographie les liens entre Rome et son territoire dans une « Très Grande Rome »<sup>273</sup> correspondant au *Suburbium* présenté par Xavier Lafon et comparable au système géographique présenté par Robert Witcher. Le chercheur tente de mettre au point un modèle permettant de comprendre les relations entre une Rome comparée à une mégalopole, son environnement et les villes de l'aire suburbaine. Pour cela il mit en places trois approches : « l'approche urbanistique »<sup>274</sup> avec l'analyse de la composition de Rome et de ses environs immédiats, « une approche [...] à la fois économique, politique et idéologique »<sup>275</sup> ainsi qu'une « approche [...] [correspondant] à une logique fonctionnelle [...] de la vie des habitants de la Ville »<sup>276</sup>. Son modèle géographique montre une différenciation sociale dans l'habitat dans et aux alentours de Rome. Les habitants modestes et pauvres sont placés dans un centre-ville dangereux et à haute densité qui est également décelé par le modèle à Ostie et à Pouzzoles. La ceinture verte de Rome apparaît être aux mains d'une aristocratie qui y habite du fait de sa proximité avec le *forum* qui est accessible à pied. L'espace suburbain situé au-delà de cette ceinture est un espace fortement productif et il contient également les *villae suburbanae* des aristocrates. Cet espace de repos s'étend jusqu'à la côte et contient Naples, Pompéi, *Herculanum* en plus du Latium méridional et son fortement attractifs. L'espace entre Rome et « ses villes-ports »<sup>277</sup> d'Ostie et de Pouzzoles est, quant à lui, qualifié de « périphérie intégrée »<sup>278</sup> de la capitale qui subit les conséquences directes de toutes actions réalisées dans Rome. Les circulations de

---

<sup>271</sup> Adams, 2008.

<sup>272</sup> Combret, 2008.

<sup>273</sup> *Ibid.*, 2008, p. 7.

<sup>274</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>275</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>276</sup> *Ibid.*, p. 2.

<sup>277</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>278</sup> *Ibid.*, p. 8.

biens et de personnes, dans tout cet espace, suivent les voies « *Aurelia, Portuensis, Ostiensis, Appia* et *Latina* »<sup>279</sup> ainsi que le Tibre à partie d'Ostie. On remarque d'ailleurs qu'Ostie et Pouzolles se voient également attribuer une appellation de « *suburbium* dynamique »<sup>280</sup> productif et disposant de constructions monumentales et de résidences d'élites. Ce modèle géographique repose sur des données archéologiques et historiques et suit une démarche logique applicable ailleurs qu'à Rome. Cela nous encourage à envisager l'espace suburbain comme un système géographique et anthropique complexe dont la compréhension doit nécessairement passer par un changement d'échelle, le *suburbium* étant enchâssé dans un territoire plus large.

L'étude du *suburbium* de Rome et de sa forme élitiste continue activement à partir des années 2000. La question de la définition de l'espace suburbain de la capitale reste au-devant de la scène scientifique et les tentatives de délimitation sont nombreuses. Face à une pluralité d'études qui donnent différentes délimitations d'aires suburbaine, on voit apparaître un certain consensus sur les fonctionnalités développées par la périphérie de Rome. L'espace proche de l'*Urbs* comportait des fonctions d'habitats, économiques, funéraires, ... Le *Suburbium* était composé des grandes *villae* impériales ou aristocratiques et s'étendait à plusieurs dizaines de kilomètres autour de la ville. Cette question, dorénavant « classique », est complétée par des études géographiques qui étudient les flux divers parcourant l'espace disproportionné de la « Très Grande Rome »<sup>281</sup>. Les archéologues et historiens se rapprochent également de questionnements plus précis, en analysant certains éléments de la périphérie suburbaine : les *villae*, la consommation de l'eau, ... Pour le cas de Rome, la recherche du deuxième millénaire propose un effet loupe sur des sujets de plus en plus précis en parallèle des grands questionnements commencés dès les années 1980.

## 2) L'application du concept du *suburbium* hors de Rome

Nous avons précédemment vu que le colloque *Caesarodunum* de 1998 marque l'élargissement de l'application du concept suburbain à l'espace Gaulois. Mais si les Gaules ne sont pas les seules à susciter l'intérêt de la recherche sur la périphérie suburbaine, l'ensemble de l'empire fut concerné<sup>282</sup>, nous nous intéresserons particulièrement à la Gaule romaine.

En effet, ce nouveau millénaire semble propice à l'internationalisation du concept. De nombreux colloques se sont déroulés dans la première moitié des années 2010. Nous pouvons notamment citer le colloque *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire* s'étant

---

<sup>279</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>280</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>281</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>282</sup> Scagliarini, 2005 ou Macias, 2012.

déroulé à Versailles du 29 février au 3 mars 2012<sup>283</sup> sous la direction de Claire Besson, Olivier Blin, Bertrand Triboulot. La même année fut publié l'ouvrage dirigé par Maria Carme Belarte et Rosa Plana-Mallart, *Le paysage périurbain en Méditerranée occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité*<sup>284</sup>. Cette dernière publiera un autre ouvrage collectif en 2015 sous le nom de : *Le périurbain comme objet d'étude : état de la question*<sup>285</sup>. Ce sont ces différents livres qui ont permis de rassembler la majorité des articles traitant de la périphérie suburbaine sur cette période. Ces rassemblements d'idées furent particulièrement dynamiques ces dernières années et nourrirent grandement notre recherche.

En effet, quelques auteurs profitèrent de ces ouvrages pour s'exprimer sur la nature de l'espace suburbain. Michel Reddé dans son article « Franges urbaines, confins territoriaux : quelles notions, pour quelle réflexion ? »<sup>286</sup> pose la question de la signification et de l'utilisation du terme *suburbium*<sup>287</sup>. Il présente ainsi ses réticences quant à l'utilisation de certaines formes issues de ce nom latin : l'usage du pluriel « *suburbia* » lui semble être incorrecte car il serait une construction récente. Il montre également la grande difficulté à le définir et à analyser sa nature. Pour lui, chaque angle d'étude est pertinent et on se doit de tous les mettre en œuvre pour analyser correctement un espace suburbain Gaulois qui n'est pas uniquement un fait littéraire<sup>288</sup>. Comme pour appuyer cette déclaration, Georges Fabre<sup>289</sup> choisi de faire l'étude de toutes les sources littéraires existantes sur les espaces suburbains en dehors de Rome dans l'acte de colloque *Le paysage périurbain en Méditerranée Occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité*. Au sein de cet article sont compilés des extraits poétiques, historiques et épigraphiques qui permettent de faire sortir l'étude du *suburbium* du champ de la législation et rappelle aux chercheurs que tous les types de données doivent être prises en compte.

De même, un certain nombre d'étudiants furent chargé d'étudier le sujet du *suburbium* hors du cas de Rome. Le mémoire de première année de Marion Tournebise<sup>290</sup>, terminé en 2006, illustre la volonté de mettre en application ce concept à l'espace gaulois. L'année suivante paraît *The Roman City and its Periphery. From Rome to Gaul*<sup>291</sup>, une édition de la thèse de Penelope Goodman. Cet ouvrage est moins une analyse de la périphérie urbaine que la recherche de sa perception dans la mentalité romaine. L'auteure prit le parti d'une analyse sociale et de diffusion de pensée pour expliquer la

---

<sup>283</sup> Besson, Blin, Triboulot, 2012.

<sup>284</sup> Belarte, Plana-Mallart, 2012.

<sup>285</sup> Plana-Mallart, 2015.

<sup>286</sup> Reddé, 2012.

<sup>287</sup> *Ibid.*, p. 650.

<sup>288</sup> *Ibid.*, p. 653.

<sup>289</sup> Fabre, 2012.

<sup>290</sup> Tournebise, 2006.

<sup>291</sup> Goodman, 2007.



création du *suburbium*. Selon elle, ce serait un espace géographique dont les élites se réservent l'usage afin d'en faire un lieu de villégiature. Cet espace géographique devient un espace de valeur porté par une littérature abondante et illustré par des quelques témoignages archéologiques. Cependant le choix de cette vision de départ entraîne différents biais dans l'analyse, la relation du *suburbium* avec la cité est unilatérale. Effectivement cet espace n'existerait que par sa présence à côté d'une agglomération et ses connections avec le fait rural est peu analysée. De même, si les valeurs élitistes de cette notion sont à prendre en considération, le choix du terme de « périphérie » devrait ouvrir à une réflexion sur l'ensemble de la population et des aménagements suburbains. Or tous les éléments montrant un développement économique ou la vie sociale d'autres strates de la population ne sont que très peu abordés, autrement que pour leur attribuer un rôle de marqueur archéologique d'une périphérie pourtant pensé comme construction élitiste. Cette étude pose cependant de réelles interrogations sur l'espace suburbain et sa construction mentale. Si Penelope Goodman s'est concentrée sur le Haut-Empire, elle propose une première interprétation et de bonnes pistes pour la recherche sur une période plus tardive. Le doctorant Stefano De Togni a également fait paraître en 2018 une thèse sur l'espace suburbain d'Ostie, confirmant ainsi la vigueur maintenue de la tendance internationale à l'étude du *suburbium*.

Historiens et archéologues multiplient dorénavant les études suburbaines sur telle ou telle cités par le biais d'articles ou de monographies qui sont toujours plus nombreux. Parmi ces études particulières sur la Gaule romaine, nous pouvons citer les travaux sur la cité de Saintes par Jean-Philippe Baigl<sup>292</sup> ou ceux de Frédérique Blaizot qui s'attache à étudier le *suburbium* de Lyon depuis 2010<sup>293</sup>. Celle-ci a en effet dirigé la rédaction d'un volume de la revue *Gallia* consacré à l'analyse archéologique « d'un espace suburbain de Lyon à l'époque romaine »<sup>294</sup>. Elle s'attacha notamment à prendre en compte la rive gauche du Rhône, qui était jusqu'alors pensée comme inhabité, en ayant recours à différentes analyses géomorphologiques et en nourrissant son propos d'un inventaire de données issues de l'archéologie. Les travaux de l'archéologue a permis de dépeindre le portrait d'un espace fortement évolutif sur une période couvrant le I<sup>er</sup> au IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère. On y aperçoit un terroir fortement mis en valeur dès le I<sup>er</sup> siècle, tandis qu'au siècle suivant cette périphérie développe le rôle d'espace funéraire de l'agglomération. L'ensemble de ses faits montre les forts liens fonctionnels qu'entretient cet espace suburbain avec *Lugdunum*. La transition du IV<sup>ème</sup> siècle avec le Moyen-Âge montre un changement de statut dans les relations de ce territoire avec la ville. S'il contient toujours des activités agricoles, l'étude montre la restructuration des parcellaires ainsi que la

---

<sup>292</sup> Baigl, 2012.

<sup>293</sup> Blaizot, 2010 et Dumas, Blaizot, 2012.

<sup>294</sup> Blaizot, 2010.

spoliation des pierres des monuments funéraires. Cet exemple montre parfaitement la marche à suivre pour l'étude d'un espace suburbain romain. Celle-ci doit se faire sur le temps long pour comprendre le dynamisme de l'espace et le changement des fonctions de celui-ci. Il convient également d'envisager la modification du milieu naturel où se trouvait l'espace suburbain, le développement de celui de Lyon était lié aux déplacements du cours du Rhône.

Dans la même optique est publié en Franck Gabayet publia en 2015 une monographie sur l'agglomération antique d'Annecy : le *vicus de Boutae*<sup>295</sup>. Cet ouvrage collecte la plupart des données archéologiques connues pour pouvoir analyser les résultats des fouilles, s'étant déroulés en 2001 puis en 2005, de la caserne Galbert. Cette étude est extrêmement complète, elle cherche à comprendre la place de ces vestiges directement situés à l'extrême limite de l'agglomération dans un période allant du I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. au VII<sup>ème</sup> siècle après. Dans l'optique de replacer les structures trouvées sous la caserne dans une analyse spatiale globale, l'auteur consacre un chapitre entier au « *Suburbium* »<sup>296</sup> de la ville. En effet, l'emprise des fouilles ayant eu lieu dans l'ancienne caserne ont concerné une emprise se situant en parti dans la ville, mais aussi dans la périphérie suburbaine du *vicus*. Il étudie donc l'espace suburbain en liant les découvertes archéologiques, faites dans et hors de l'ancienne enceinte militaire, et certaines des fonctions du concept. Franck Gabayet y met en avant les activités agropastorales<sup>297</sup> et artisanales<sup>298</sup>, les monuments funéraires<sup>299</sup> ou des habitats dont des demeures luxueuses assimilées à une *villa suburbana*<sup>300</sup>. Tant pour la ville que pour sa périphérie, l'archéologue a à sa disposition un corpus de données assez conséquent. Il propose donc un schéma délimitant les différents espaces étant sous l'autorité directe de *Boutae*. Il propose donc un schéma<sup>301</sup> composé de trois cercles différents. Un premier cercle représente la ville, un deuxième contient le *suburbium*, qu'il désigne comme étant « un espace intermédiaire entre la ville et la campagne, libéré des contraintes religieuses propres à l'espace urbain »<sup>302</sup> et un troisième représente l'espace extraurbain<sup>303</sup>. L'exemple de cette étude du *vicus de Boutae* est un des grands exemples de l'application du concept suburbain dans l'espace gaulois d'époque romaine. Concernant une agglomération dites « secondaire », cette étude archéologique et topographique met en avant les liens entre les espaces urbains, périphériques et campagnards en rassemblant toutes les données disponibles. Permettant de donner une réalité au

---

<sup>295</sup> Gabayet, 2015.

<sup>296</sup> *Ibid.*, p. 145.

<sup>297</sup> *Ibid.*, p. 143.

<sup>298</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>299</sup> *Ibid.*, p. 145.

<sup>300</sup> *Ibid.*, p. 176.

<sup>301</sup> Voir au sein de ce mémoire, la figure n°1.

<sup>302</sup> Gabayet, 2015, p. 79.

<sup>303</sup> *Ibid.*, p. 79.

concept suburbain, elle fait interagir les bâtis et le milieu sur le temps long, ce qui permet de voir les différentes évolutions ayant eu lieu dans l'Annecy antique.

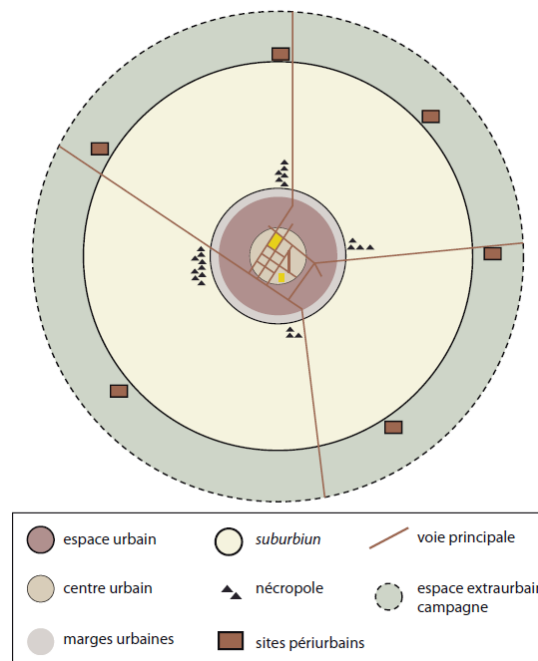


Figure 1 : Représentation schématique de l'agglomération et de son environnement immédiat, tiré de Gabayet, 2015, p. 79.

D'autres villes sont concernées par des travaux sur la périphérie suburbaine. Xavier Lafon s'intéresse notamment aux quartiers d'habitats extra-urbain de la ville d'Orange<sup>304</sup>. Il considère d'ailleurs que le développement urbain s'étendant sur trois cent mètres au nord de la ville est une extension du fait urbain par sa nature planifiée et alignée sur le reste de l'agglomération. Ce témoignage nous montre la difficulté pour le chercheur de délimiter la ville et l'espace suburbain, même si certains espaces sont localisés *extramuros*.

Hervé Pomarèdes, Valérie Bel, Jean-Yves Breuil, Marc Célié, Laurent Vidal, Martial Monteil et Pierre Séjalon se sont également penchés sur la périphérie de Nîmes dans un article de 2012<sup>305</sup>. Cette étude touche de larges espaces, un territoire de quatre-vingt kilomètres carrés<sup>306</sup>, mais concerne aussi une temporalité longue allant du VI<sup>ème</sup> siècle avant notre ère au II<sup>ème</sup> siècle après. Pour la période romaine, c'est-à-dire dès le II<sup>ème</sup> avant J.-C., la périphérie suburbaine de *Nemausus* montre la présence d'habitats, un grand nombre d'ateliers de forgerons et de potiers, des cultures, mais aussi des sépultures notamment au sud de la cité. Cette étude montre les évolutions de l'espace suburbain de la ville romaine de la période républicaine jusqu'au Haut-Empire avec, notamment, l'apparition d'une

<sup>304</sup> Lafon, 2012.

<sup>305</sup> Pomarèdes, Bel, Breuil, Célié, Vidal, Monteil, Séjalon, 2012.

<sup>306</sup> *Ibid.*, p. 287.

couronne de vignoble sur un rayon d'un kilomètre autour de la cité<sup>307</sup>. Cet article, tout comme l'étude de Franck Gabayet, montre l'intérêt de réaliser une analyse à plusieurs échelles de l'espace suburbain afin de mieux comprendre sa place et son rôle dans le milieu où il se développe. L'exemple de Nîmes permet également de voir le cas, rare, présence d'un *suburbium* d'époque républicaine en Gaule.

Ces différents exemples nous montrent que la recherche sur le *suburbium* des cités romaines des Gaules est particulièrement active depuis une vingtaine d'année. Il est intéressant de noter que de plus en plus d'étude de cas sur le sujet sont réalisés sur des cités gauloises d'époque romaine. Cependant, si cette étude reste dynamique et en pleine expansion, on ne peut que voir le manque de consensus général sur la question de la périphérie. En effet, peu de recherches de définitions ni de travaux récapitulatifs n'ont été réalisés depuis le début des années 2000.

### 3) Des recherches de plus en plus détaillées, un troisième axe de la recherche

Si nous avons vu que la tendance de recherche sur le *suburbium* se fait particulièrement dynamique depuis le début du XXI<sup>ème</sup> siècle, notamment sur l'espace des Gaules, elle semble alors se concentrer sur des questions générales. Or il apparaît qu'un certain nombre d'auteurs se sont intéressés à divers points précis de la composition de la périphérie suburbaine des villes romaines.

Ce troisième axe de recherche est particulièrement bien représenté par les travaux de Ludivine Péchoux. Celle-ci publia en 2008 sa thèse portant sur *Les sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine*<sup>308</sup> dirigé par Jean-Claude Béal. S'intéressant particulièrement à la question de la présence des sanctuaires dans l'aire suburbaine, elle présente un historique de la question et de l'histoire de ces établissements en Grèce, à Rome puis dans les cités romaines des Gaules. Elle met alors en avant les interdits religieux qui obligent les individus de culture romaine à établir certains lieux de culte hors de la ville<sup>309</sup>. Elle présente également les dynamiques de déplacement se déroulant entre la cité et les sanctuaires<sup>310</sup>. Ceux-ci peuvent avoir une valeur de protection de la cité avec l'exemple des *ambularia*<sup>311</sup>, mais aussi servir de rite de passage pour certaines catégories d'habitants du centre urbain<sup>312</sup>. Elle appuie la reconnaissance des fonctions religieuses et du rôle important des rites religieux se déroulant dans l'espace suburbain. Dans l'inventaire<sup>313</sup> des sanctuaires périurbains de Gaule, et donc aussi suburbains, qu'elle met en place dans sa thèse l'auteur propose une méthodologie pour comprendre les liens qu'ils développent avec la ville qu'ils desservent. Pour cela, elle présente les

---

<sup>307</sup> *Ibid.*, p. 310.

<sup>308</sup> Péchoux, 2008.

<sup>309</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>310</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>311</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>312</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>313</sup> *Ibid.*, p. 376-420.

différents lieux de culte dans leur position géographique. Son analyse topographique cherche à situer géographiquement les sanctuaires par rapport aux voies partant de la ville, aux habitats présents aux abords de celle-ci ou encore vis-à-vis des nécropoles, ce qui permet de déterminer les liens de dépendance ayant existés entre le sanctuaire et l'agglomération<sup>314</sup>. Ces liens, une fois combinés à la distance séparant le sanctuaire à la ville, permettent de confirmer la nature suburbaine du lieu de culte. Selon nous la méthode d'analyse est particulièrement adaptée pour notre propos et notre volonté de caractériser l'aire suburbaine. Effectivement, les sanctuaires suburbains sont à considérer dans toute leur importance comme marqueurs archéologiques. Ludivine Péchoux publia deux autres articles expliquant le rôle de ces sanctuaires et des rites s'y déroulant en 2012<sup>315</sup> et 2015<sup>316</sup>. Elle y présente le fait que ces lieux de cultes avaient un rôle fédérateur pour la communauté civique et urbaine par leurs rites qui ne pouvaient ni avoir lieu dans des sanctuaires ruraux ni dans des sanctuaires urbains. Cependant, l'auteur insiste sur les difficultés à attribuer un type de rite à un sanctuaire en particulier en ne se reposant que sur des données archéologiques. En effet, les données épigraphiques et les traces matérielles sont rares, ainsi les divinités honorées sont souvent inconnues<sup>317</sup>. Mais leur rôle de célébration de l'unité de la cité ou dans les rites de passage et d'intégration est attesté par les sources littéraires<sup>318</sup>. Il est nécessaire d'avoir cela en tête pour analyser correctement le rôle religieux du *suburbium* et des liens se développant en son sein.

Barbara Borg s'interroge également sur le fait religieux au sein de l'aire suburbaine, mais prend ici l'exemple de Rome. Dans son article « Does religion matter ? Life, death, and interaction in the Roman suburbium »<sup>319</sup>, elle prend le parti d'étudier les épitaphes et représentations iconographique de l'appartenance chrétienne et juive dans les nécropoles de Rome. Montrant que celles-ci n'apparaissent qu'à partir du III<sup>ème</sup> siècle de notre ère et qu'elles se sont réellement développées qu'au IV<sup>ème</sup> siècle, l'auteure s'interroge sur les motifs de ce retard. Elle présente la raison de ce retard dans la proclamation des identités chrétiennes par la crainte de réactions hostile. Elle cherche alors à expliquer l'exclusion de ces populations dans le milieu suburbain par l'archéologie et les sciences sociohistoriques. La chercheuse met le doigt sur un phénomène généralisé dans l'ensemble de l'empire romain : l'exclusion des lieux de cultes chrétiens qui se développent tous dans la périphérie suburbaine.

---

<sup>314</sup> *Ibid.*, p. 166.

<sup>315</sup> Péchoux, 2012.

<sup>316</sup> Péchoux, 2015.

<sup>317</sup> *Ibid.*

<sup>318</sup> Péchoux, 2012.

<sup>319</sup> Borg, 2020.

Une autre thèse sur le sujet suburbain est celle d'Eleonora Malizia portant sur le *Programmes décoratifs des villas impériales du suburbium de Rome*<sup>320</sup>, qui fut soutenue en 2018. Cette étude présente un dossier où toutes les villas impériales voient leur conception architecturale et leurs décors analysés. Ces données ont permis de mettre en valeurs la représentation du pouvoir impérial dans des espaces particuliers de la villa : pièces de réception, jardins ou lieux de spectacles... Cette approche permet, pour l'auteur, de mettre en place une méthodologie afin de caractériser les *villae* impériales. Liant les sources littéraires et les sources archéologiques, Eleonora Malizia avait aussi pour but de comprendre le rôle de ces bâtis et du pouvoir impérial dans l'occupation du territoire suburbain. Ce travail qui concerne le *Suburbium* de Rome pourra nous permettre de mettre en place une étude de *villae suburbanae* élitistes dans l'espace Gaulois. En effet, les processus d'imitations étant courants dans les hautes sphères de la société romaine, nous pouvons penser que certains éléments présents dans des villas des Gaules ont pu être copiés sur des *villae* impériales.

La thèse de Florian Jedrusiak<sup>321</sup>, s'intéressa aux *horti* intra et extra-urbain présents dans les villes romaines de Gaule. Il étudia ainsi les espaces non-bâtis insérés dans la trame urbaine, ceux adjoints à des habitats allongés et la ceinture verte suburbaine de trois agglomérations secondaires. Cette recherche, qui s'intègre aux questionnements actuels du rôle de la périphérie dans la vie des agglomérations, permet également de dénoncer le modèle de la ville prédatrice. L'aire urbaine et sa périphérie deviennent un espace de production agricole aussi bien qu'artisanal et montrent les capacités d'autosuffisance des populations citadines dans le domaine des denrées à haute valeur ajoutée. Cependant, cette étude ne permet pas de répondre aux questions sur la part des importations de denrées comestibles ou de matières premières transformables, ni de leur rôle dans la vie économique des cités et de leur *suburbium*.

Une autre étude publiée récemment et retenant notre attention est celle de Cristina Corsi, Marco Laracca, Cornelius Meyer, Devi Taelman. Intitulé « *Non destructive archaeological diagnostics in the suburbium of a Roman town* »<sup>322</sup>, l'article fut publié dans la célèbre revue *Measurement* en 2018. Ces chercheurs se sont penchés sur la question de l'utilisation de la prospection géophysique de la cité romaine d'*Ammaia* situé dans l'ancienne province de Lusitanie. Ils présentent ici un compte rendu des avantages révélés par l'utilisation des techniques géophysiques dans une zone suburbaine de l'agglomération. Grâce à elle, ils ont pu mettre au jour une cartographie précise de l'espace et utiliser les données relevées pour une analyse de phénomènes spatiaux entre la ville et son territoire proche. On assiste ici à une diversification des techniques quant à l'étude d'un espace suburbain de province, l'expérimentation étant importante pour tout progrès de la recherche scientifique.

---

<sup>320</sup> Malizia, 2018.

<sup>321</sup> Jedrusiak, 2016.

<sup>322</sup> Corsi, Laracca, Meyer, Taelman, 2018.

D'autres études ont également été menées sur les liens indirects se développant entre la présence de certains bâtis et l'espace périphérique. Dans son article<sup>323</sup> de 2012, Line Pastor montre les liens entre les ateliers de potiers et la fin de la ville. Elle propose notamment que le début de l'espace suburbain de certaines villes-exemples, ici Bavay, Langres, Lausannes, Sens ou Trêves, soient illustrés par la présence des ateliers de production céramique qui sont toujours en dehors des villes.

Aldo Borlenghi, quant à lui, traite de la présence et du rôle des *campi* dans l'espace suburbain<sup>324</sup>. Il définit le *campus* comme un espace « libre et plat, pour indiquer une aire publique plurifonctionnelle à destination civique »<sup>325</sup> et ceux-ci sont, pour la plupart des exemples connus sauf Pompéi, situés *extra moenia*<sup>326</sup>. Cet espace avait donc une localisation suburbaine nécessaire et étaient souvent adjoint d'édifices religieux qui sont également classés comme suburbains. En effet, Vitruve présente le fait que les temples dédiés au dieu Mars devant être placés « au dehors de la ville, mais près du campus »<sup>327</sup>. Par son emplacement, le *campus* apparaît pouvoir nous servir de marqueur archéologique de l'espace suburbain. Cet article aborde une structure peu étudiée et nous permet de déceler de nouveaux éléments constitutifs du *suburbium*. Il nous permet ainsi d'approfondir notre connaissance des fonctions socioculturelles de l'aire suburbaine.

Audrey Renaud<sup>328</sup> s'intéresse à la question de l'élevage dans la périphérie suburbaine. S'appuyant sur le cas de l'antique *Nemausus* durant le Haut-Empire, elle montre la consommation et la circulation des animaux dans l'espace urbain et sa périphérie proche. Elle présente ainsi le fait que la périphérie de la cité de Nîmes comptait une population animale comportant 30 à 40% de bovins, 40 à 50% porcins, 10 à 20% caprins dont la trace a été retrouvé dans de petits élevages. Il apparaît également que la périphérie suburbaine fut une étape intermédiaire dans le circuit de distribution de la viande. Les animaux provenaient de fermes dans la campagne, mais aussi de *villae* pratiquant l'élevage en parallèle de cultures. Son article propose également le fait que l'espace suburbain déployait une fonction d'abattage : les bêtes, notamment les bovins, étant acheminées sur pied avant d'être abattues.

De même, Philippe Leveau<sup>329</sup> se pencha récemment sur les structures d'hébergement et les accès ou contournements routiers en contexte suburbain. Il mit ainsi en avant, comme nous le verrons

---

<sup>323</sup> Pastor, 2012.

<sup>324</sup> Borlenghi, 2015.

<sup>325</sup> *Ibid.*, p. 256.

<sup>326</sup> *Ibid.*, p. 257.

<sup>327</sup> Vitruve., *De Architectura*, 1, 7, 1.

<sup>328</sup> Renaud, 2015.

<sup>329</sup> Leveau, 2014, 2016.

plus tard<sup>330</sup>, que le territoire périphérique était une aire de gestion des circulations interespaces et de déchargement des centres urbains.

Ainsi le développement de l'étude d'éléments précis du *suburbium* à partir du début des années 2000 touche de nombreux sujets éclairant notre connaissance de l'espace périphérique. Traitant des techniques ou des aspects religieux, fonctionnel, économique ou sociopolitique du territoire suburbain, cet axe de recherche montre un changement d'échelle dans l'étude de la périphérie suburbaine. Quittant l'optique généraliste les historiens et archéologues se tournent vers l'étude du particulier avec la ferme conviction que cela permettra d'améliorer notre connaissance de ce milieu.

L'étude de la périphérie suburbaine se développe en trois axes durant les années 2000. Une « ligne classique » sur l'étude théorique et pratique de l'espace suburbain de Rome continue à intéresser les chercheurs. Ceux-ci élargissent cependant le concept de *suburbium* à l'espace gaulois d'époque romaine dans la continuité du colloque *Caesorodunum*, formant ainsi un deuxième axe de recherche. Le dernier mouvement se développant durant les deux dernières dizaines d'années vise à préciser les fonctions et la connaissance du territoire suburbain en se penchant sur l'étude des bâtis et des différents flux le traversant. Cette évolution de la question suburbaine fait donc apparaître un effet loupe dans la recherche sur le sujet : les chercheurs s'intéressant de plus en plus à une application sur le terrain des grands questionnements théoriques qui avaient occupé la recherche jusqu'alors.

## D) Conclusion

Que nous montre l'étude historiographique de la périphérie suburbaine depuis le début du XX<sup>ème</sup> siècle ? La recherche sur le *suburbium* apparaît se développer parallèlement à la prise d'importance et d'autonomie de l'archéologie. Grandissant en même temps que les progrès méthodologiques et la prise en compte scientifique de la discipline, ce sujet d'étude connaît trois étapes de structurations majeures.

Tout d'abord, l'étude du *suburbium* fut confronté à la question méthodologique du traitement des données historiques et à la nécessité pour les chercheurs de se détacher de la mauvaise opinion associée à cet espace. Ainsi, si l'histoire se fait avide de connaissances quant à la question urbaine, puis campagnarde, les données archéologiques furent trop fragmentaires pour proposer des analyses cohérentes sur la périphérie urbaine jusque dans les années 1950. En effet, ce n'est qu'à partir de cette période que nous pouvons affirmer que les bases nécessaires à la bonne prise en compte et de la

---

<sup>330</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ H) Voyager à travers le *suburbium*, *viae* et structures routières.



diffusion des données archéologique sont mises en place, notamment sous la houlette d'Albert Grenier. Si l'existence théorique de l'espace suburbain n'est alors pas déniée, elle n'est pas non plus étudiée en tant que sujet. L'accent est plutôt mis sur la délimitation des villes en rassemblant toutes les données disponibles. Le « *suburbium* », présent autour des cités romaines antique, n'attire l'attention que grâce à un contexte scientifique général favorable à partir des années 1980.

Effectivement, la période couvrant les années 1980 jusqu'aux années 2000 voit une croissance de la connaissance des espaces antiques par une augmentation des données archéologiques disponibles grâce aux fouilles préventives. Les milieux archéologiques européens se structurent et tendent à aller vers la transdisciplinarité ce qui permet de dépasser le manichéisme ancien d'un espace romain divisé entre ville et campagne. Les sources historiques furent les premières à faire parler le *Suburbium* sous la plume d'Edward Champlin pour le cas de Rome. La capitale est un des espaces les mieux documentés de l'antiquité romaine, il est donc logique que la question suburbaine concerne d'abord cet endroit. Si le concept suburbain concerne d'abord un mode de vie et une utilisation de l'espace élitiste, des études ont permis de nuancer ce propos et de commencer à délimiter les fonctions et les composant de ce territoire. Ces études furent peu à peu exportées vers d'autres villes d'Italie puis d'Europe, le colloque 1998 de Robert Bedon lançant l'étude sur le sol Gaulois.

Le deuxième millénaire voit se développer un courant de recherche dynamique et international sur la question de la périphérie suburbaine. À Rome, dans les cités de province ou même sur des éléments propres au *suburbium*, les chercheurs cherchent à utiliser tous les moyens à leur disposition pour étudier le territoire suburbain antique. Les travaux pratiques d'analyse du territoire suburbain côtoient maintenant les grands travaux théoriques. Or, si la périphérie suburbaine est de plus en plus étudiée et si des tentatives de délimitations ont eu lieu dans certaines études de cas, aucun travail récapitulatif sur la question n'a abouti jusqu'à présent. Ainsi, malgré les nombreux développements réalisés depuis quarante ans, aucun consensus sur la définition, la nature ou l'utilisation terminologique du concept de *suburbium* n'a été trouvé pour l'instant.

L'apparition du *suburbium* comme sujet d'étude provient donc d'abord d'une connaissance accrue de ses espaces limitrophes. Grâce à la meilleure définition de la ville romaine antique et de sa campagne, il apparut qu'il existait un espace de transition entre ces deux territoires. Celui-ci n'est ni complètement urbanisé, ni totalement soumis aux éléments naturels comme l'espace rural. Si nous avons ici terminé la présentation de l'histoire de l'étude de la périphérie suburbaine, nous allons dorénavant nous pencher sur la définition de ce concept.

## II/ Le *suburbium* un espace à définir

Nous avons ainsi vu le cheminement des historiens et archéologues vers l'étude de la périphérie, puis du *suburbium* de façon de plus en plus spécialisée. Il est donc nécessaire maintenant de poser la question primordiale de notre sujet : qu'est-ce que ce *suburbium* ? Pour répondre à cette interrogation nous nous pencherons d'abord sur les textes antiques, le *suburbium* étant avant tout un nom apparaissant dans la littérature. Puis nous nous interrogerons sur la perception de la périphérie suburbaine par les romains via l'iconographie. Enfin nous replacerons cette zone dans l'espace, entre urbain et campagne, pour en proposer une définition.

### A) Le *suburbium* dans les sources textuelles

En effet, le nom *suburbium* et ses dérivés sont présents dans bien des textes antiques. Mais quel est le sens de ce mot ? Où est-il apparu et quelles sont ses évolutions ? Nous tenterons de répondre à ces questions primordiales dans les parties qui suivent.

#### 1) Le terme « *suburbium* »

##### a) *Origine et mutation*

Notre intérêt se tourne maintenant vers le cœur de notre sujet, l'étude du *suburbium*. Dans cette partie nous essayerons d'explorer les racines de ce terme, de saisir le cadre dans lequel s'est construit ce mot. Puis nous nous tournerons vers les dérivés de ce nom rare de la langue latine, avant de proposer une chronologie récapitulative du sens ces mots dans les écrits qui nous sont parvenus.

Il convient d'abord de noter l'existence d'une périphérie urbaine. Là où se trouvent des villes s'établit une différenciation des espaces. Il est nécessaire de savoir ce qui est dans et en dehors de la ville. L'*urbs*, la ville, s'oppose au *rus*, la campagne, et en est séparée par des formes physiques et mentales comme le rempart ou la limite sacrée qui sépare les deux espaces à Rome : le *pomerium*<sup>331</sup>. Mais la rupture n'est pas nette, la fin de la ville n'aboutit pas tout de suite et dans l'instant à une campagne emplies de champs, de forêts sauvages et de montagnes solitaires. Le fait urbain reste fortement présent aux portes de la ville et se dilue au fur et à mesure que l'on s'en éloigne. C'est cette zone de transition qu'il fut nécessaire de nommer pour les latins, confrontés au développement grandissant de leur cité de Rome. Dès le I<sup>er</sup> siècle avant J.-C., la cité de Rome dépasse de ses murs, la *Lex Iulia Municipalis*<sup>332</sup>, dont des parties sont censées avoir été transmises par la Table d'Héraclée, reconnaît la présence d'une périphérie habitée et continue dans les milles pas autour de la muraille

---

<sup>331</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie suivante : II/ A) 3) a) Légiférer sur le *suburbium* romain ?

<sup>332</sup> Voir *CIL* I, 593 ou *ILS* 6085.

Servienne de Rome. Ainsi, le besoin de légiférer montre que ce phénomène était reconnu, réel et posait un problème dans la distinction des espaces.

Ces bordures de cités sont nommées dans les sources par diverses expressions. Les auteurs anciens décrivent souvent la réalité de la fin de la cité par rapport à une enceinte, on parle « *d'extra moenia* »<sup>333</sup> et « *d'extra murum* »<sup>334</sup> deux synonymes signifiant une position située au-delà des remparts. La spatialisation par rapport à la cité est signifiée avec « *extra urbem* »<sup>335</sup>. Il s'agit de situer des espaces par rapport à leur relation l'un à un autre. Il est à noter que les grecs avaient eux aussi un mot répondant à ce besoin de nommer l'espace périphérique : *proasteion*. Dans la continuité de la distinction de l'espace urbain par rapport à une muraille, nous pouvons rencontrer l'expression « *sub moenibus* »<sup>336</sup> qui est utilisée dans un contexte guerrier jusqu'à la fin de la République, où elle devient le synonyme de *finitimus*<sup>337</sup>. « *Sub urbe* »<sup>338</sup> est, quant à elle, utilisée pour décrire un *hortus*, des nécropoles ou un *ager* par Plaute ou Caton, avant de désigner des propriétés d'agrément sous l'Empire.

Beaucoup plus rare est le nom *suburbium*. Sandrine Agusta-Boularot analyse ce substantif formé par « *sub* » et « *Urbe* » qui signifient, ainsi rassemblés, « au bas, au pied de la Ville, mais aussi près de la Ville »<sup>339</sup> et propose que cet espace se trouve dans une relation de dépendance à l'espace urbain de Rome par sa forme liant *sub* et l'ablatif. Ainsi dans la théorie, il n'y aurait donc de *suburbium* qu'à Rome, celui-ci étant lié à l'*Urbs*. De ce fait une des seules attestations littéraires que nous avons de ce terme est faite par Cicéron dans ses *Philippiques*<sup>340</sup>. Celui-ci s'y plaint de la dangerosité des routes allant de la ville de Rome à sa propriété suburbaine : « *Hisce ego viis me committam qui Terminalibus nuper in suburbium, ut eodem die reverterer, ire non sum ausus ?* ».

Cette phrase, qui est la plus ancienne employant le nom *suburbium* que nous connaissons, est traduisible en « Me confierai-je à ces routes, moi qui récemment, aux Terminalia, désirant gagner la **banlieue** pour revenir le même jour, n'ai pas osé le faire ? »<sup>341</sup>. Cette traduction de *suburbium* en banlieue est d'ailleurs problématique mais nous y reviendront ultérieurement<sup>342</sup>. Peu attesté dans les textes avant ce discours de -44 ou -43, ce nom a des dérivés plus courants et dont nous pouvons attester l'utilisation plus précocement.

---

<sup>333</sup> Tite-Live, *Ab Urbe Condita*, 1,11,6,4.

<sup>334</sup> Tite-Live, *Ab Urbe Condita*, 23,19,14,2.

<sup>335</sup> Tacite, *Historiae*, 3, 30, 5.

<sup>336</sup> Sénèque, *Epistulae ad Lucilium*, 67, 8.

<sup>337</sup> Agusta-Boularot, 1998, p. 38.

<sup>338</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>339</sup> *Ibid.*, p. 36.

<sup>340</sup> Cicéron, *Phillipicae*, 12, 24, 2.

<sup>341</sup> Traduction de John Scheid dans son cours sur le *suburbium* donné au Collège de France.

<sup>342</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) b) Débat sur son utilisation, un *Suburbium* trop lié à l'*Urbs*.

Ces noms et adjectifs et leurs traductions sont présentés ainsi dans le *Dictionnaire Latin-Français*<sup>343</sup> de Félix Gaffiot :

- *Suburbanitas*, nom féminin signifiant « proximité de la ville de Rome, banlieue »<sup>344</sup>.
- *Suburbanus, a, um*, adjectif signifiant « aux portes de la ville, voisin de la ville »<sup>345</sup>.
- *Suburbanum*, nom neutre qui signifie que l'objet auquel il se rapporte est situé dans une « propriété près de Rome »<sup>346</sup>.
- *Suburbani, orum*, « les habitants de la banlieue de Rome »<sup>347</sup>.
- *Suburbicarius, a, um*, une forme tardive de l'Antiquité tardive synonyme de *suburbanus, a, um*<sup>348</sup>.

La pratique de l'étude des textes nous permet d'apporter des précisions sur ces différents termes. Pour le nom *suburbanitas*, nous n'en connaissons que trois occurrences dans les textes : deux chez Cicéron<sup>349</sup> et une postérieure de plus de quatre siècles chez Symmaque<sup>350</sup>. Pour ce terme, Sandrine Agusta-Boularot propose une traduction de « banlieue/propriété de banlieue »<sup>351</sup> de Rome. Le terme « *suburbani* »<sup>352</sup> est attesté chez Ovide qui décrit ainsi les habitants de la province de Sicile, qu'il considère comme une extension du *Suburbium* de Rome. Cependant, il s'agit ici d'une figure de style cherchant à décrire la grande proximité de l'île avec la ville de Rome et la facilité de déplacement jusqu'à ce lieu pour les élites.

L'adjectif *suburbanus, a, um* est la forme la plus présente au sein de la littérature. Accolé à un nom, il lui confère une valeur spatiale. C'est ainsi que les propriétés campagnardes et agricoles autour de Rome, les *fundi*, qui sont situés *extra-muros* au premier siècle avant J.-C., sont appelés « *rus suburbanum* »<sup>353</sup> ou « *ager suburbanus* »<sup>354</sup>. C'est ici un premier indice de la présence de *villae* productives dans l'espace suburbain, chose que nous confirmerons par la suite<sup>355</sup>. L'adjectif *suburbanus* prend sa fonction spatiale de désignation des espaces périurbains de la capitale romaine

---

<sup>343</sup> Gaffiot, 1934.

<sup>344</sup> *Ibid.*, p. 1503.

<sup>345</sup> *Ibid.*, p. 1503.

<sup>346</sup> *Ibid.*, p. 1503.

<sup>347</sup> *Ibid.*, p. 1503.

<sup>348</sup> *Ibid.*, p. 1503.

<sup>349</sup> Cicéron, *In Verrem*, 2, 2, 7, 4 et *In Verrem*, 2, 2, 27.

<sup>350</sup> Symmaque, *Epistulae*, 2, 22.

<sup>351</sup> Agusta-Boularot, 1998, p. 40.

<sup>352</sup> Ovide, *Fasti*, 6, 58 et voir au sein de ce mémoire l'annexe n°2.

<sup>353</sup> Cicéron, *Pro Roscio Amerino*, 46, 3.

<sup>354</sup> Martial, *Epigrammata*, 10, 58, 9.

<sup>355</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ Les marqueurs archéologiques du *suburbium*.

sous la plume de Varron qui parle de « *regiones suburbanae* »<sup>356</sup>. La périphérie de Rome, ce *suburbium* devient une étendue qu'il faut désigner et remplir. On y décrit des paysages, la terre qui y est cultivée est désignée comme le « *solum suburbanum* »<sup>357</sup>, les côtes où se situent les résidences de plaisance des riches familles de Rome sont les « *litora suburbana* »<sup>358</sup> et la mer qui les borde et qui est accessible à partir de Rome est nommée « *fretum suburbanum* »<sup>359</sup>. Il s'agit de décrire des paysages et lieux qui font partie de l'aire d'influence plus ou moins proche de Rome. Par l'utilisation de cet adjectif, les auteurs spatialisent un mode de vie et de pensée typiquement romain, en désignant les lieux qui leur permettent de le mettre en œuvre. Cela est notamment visible au niveau de la désignation des lieux de villégiature, les romains les désignant sous le nom de « *villae suburbanae* »<sup>360</sup>, « *praedia suburbana* »<sup>361</sup>. Ainsi, l'adjectif a une valeur spatiale. Il signifie la place d'un espace, mais aussi des éléments à l'intérieur de ce *Suburbium* ainsi que des usages liés à la vie civilisée portée par les élites comme la pratique du sport dans des « *gymnasium suburbanum* »<sup>362</sup>, ou la consommation de raisin de table surnommé « *uuae suburbanae* »<sup>363</sup> témoin d'une pratique mais aussi du lieu de production du fruit.

Ce concept de *Suburbium* s'applique à Rome puis dans un second temps se généralise à un grand nombre de cités et agglomérations. La première apparition d'un dérivé du substantif *suburbium*, que nous connaissons dans les textes, se trouve dans les écrits de Caton. Dans son *De agri cultura*<sup>364</sup> il utilise trois fois les adjectifs *suburbano* et *suburbanum*. Daté de la première moitié du II<sup>ème</sup> siècle avant J.-C., ce récit agronomique nous permet de placer un *terminus post quem* quant à l'utilisation de ce terme. Il est intéressant de remarquer que l'adjectif fut utilisé plus tôt que le nom, celui-ci apparaissant comme une forme rare et hautement littéraire. Durant la période Républicaine ce mot comporte une notion complètement fonctionnelle de localisation des propriétés agricole qui se trouvent hors la ville. C'est à la fin de la République que des auteurs comme Varron ou Cicéron l'utiliseront pour décrire le territoire périphérie de Rome. Outre l'utilisation comme adjectif, c'est vers les années 44 et 43 avant J.-C. que ce dernier utilisera pour la première fois le nom *suburbium* donnant ainsi une dénomination à l'espace que nous étudions.

---

<sup>356</sup> Varron, *De Lingua Latina*, 5, 46, 2.

<sup>357</sup> Martial, *Epigrammata*, 1, 85, 2.

<sup>358</sup> Titus Livius, *Ab Urbe Condita*, 23, 32, 19, 1.

<sup>359</sup> Martial, *Epigrammata*, 5, 1, 4.

<sup>360</sup> Fronton, *Ad Amicos Epistulae*, 1, 6, 1, 5.

<sup>361</sup> Justinien, *Digesta Iustiniani*, 27, 9, 1, 1, 1.

<sup>362</sup> Cicéron, *De Oratore*, 1, 99, 1.

<sup>363</sup> Isidore de Séville, *Etymologiae*, 17, 5, 15.

<sup>364</sup> Caton, *De agri cultura*, sommaire, 9, 1 ; 7, 1, t ; 7, 1, 1.

Sur cette période de transition entre la République et l'Empire, « *suburbium* » et ses dérivés servent toujours à décrire des éléments rattachés à Rome. Comme nous l'avons vu, ils servent à décrire des paysages, des bâtiments divers comme des temples, des possessions, des façons d'être et de faire qui se rattachent à la vie des élites romaines à Rome. Ce qui n'est pas, ou ne peut pas être, dans Rome mais qui est nécessaire à l'être et au paraître pour le Romain était rattaché au *suburbium*. Nous constatons ainsi cette tendance à la description des grandes *villae* de plaisances, qui devient l'espace de vie des élites à cette époque charnière.

Au I<sup>er</sup> siècle après J.-C., le concept de *suburbium* s'exporte à d'autres villes de la péninsule Italienne et du reste de l'Empire. Cette phase montre une diffusion du mode de vie suburbain et de la désignation spatiale de la périphérie urbaine des cités par un observateur extérieur, par ses habitants ou par d'autres moyens. Le premier point est la littérature : de nombreux auteurs témoignent de la présence d'un espace qu'ils qualifient de suburbain à travers l'exemple de la ville de Côme<sup>365</sup> et de celui de villes plus lointaines en Bithynie<sup>366</sup>, en Grèce<sup>367</sup>, en Libye<sup>368</sup> et même jusqu'à Rhodes<sup>369</sup>. Le terme de *suburbium* apparaît également dans l'épigraphie<sup>370</sup> qui nous renseigne sur des aires qui sont considérées comme suburbaines par les habitants de certaines cités comme nous le verrons plus tard. Il est donc intéressant de noter le changement d'échelle de l'utilisation du terme qui échappe au fait uniquement de Rome. Y a-t-il une copie de la part des habitants d'autres cités au niveau de la description de cet espace ? L'écriture appartient à une élite issue d'une même culture qui a développé puis transmis ce terme. Il est intéressant de se demander si l'on assiste à l'adoption d'un concept venant de la capitale pour décrire une réalité se développant autour de chaque agglomération ou si ce phénomène est imposé par le pouvoir central ? La réponse peut être apportée par l'origine des auteurs et les sujets abordés dont nous ferons l'analyse plus loin.

Les adjectifs issus de *suburbium* furent utilisés jusqu'aux V<sup>ème</sup> et VII<sup>ème</sup> siècles sous la plume d'Isidore de Séville, qui dépasse la période limite de notre étude. Or l'auteur est empreint d'un sentiment de romanité et ses descriptions nous permettent d'étudier la périphérie suburbaine de l'Antiquité tardive. Ainsi ce n'est pas problématique d'utiliser ses écrits pour notre étude. Les écrits tardifs, littéraires ou épigraphiques, nous permettent de mettre en lumière l'évolution antique « finale » de l'utilisation des termes qui nous intéressent. Ayant conservé les notions spatiales ou de mode de vie qu'on leur connaît, *suburbium*, *suburbana* et ses autres équivalents sont utilisés pour

---

<sup>365</sup> Pline le Jeune, *Epistulae*, 1, 3, 1, 2.

<sup>366</sup> Auteurs des Histoires Augustes, *Opilius Macrinus Iulius Capitolini*, 15, 1, 3.

<sup>367</sup> Tite-Live, *Ab Urbe Condita*, 33, 6, 7, 2.

<sup>368</sup> Apulée, *Apologia*, 87, 10.

<sup>369</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 35, 105, 1.

<sup>370</sup> Par exemple : *ILS* 5653, 6381, 6377, 6379, 6921.

décrire les lieux de culte paléochrétien qui apparaissent tout au long du premier millénaire. La périphérie urbaine était en effet idéale pour l'installation d'églises notamment par la présence de « nécropoles *ad sanctos* »<sup>371</sup> où étaient ensevelis, ou même mis à mort, les martyrs auxquels on rendait un culte. La nouvelle religion dominante s'est donc emparée de ce moyen de localiser ses nouveaux lieux de culte. Nous rappelons également qu'apparaît sous l'Antiquité tardive « *suburbicarius, a, um* »<sup>372</sup> qui est décrit comme un « synonyme de *suburbanus* »<sup>373</sup>, comme nous l'avons vu plus haut, dans des textes juridiques comme le Code Théodosien.

En retraçant l'histoire du terme *suburbium*, on assiste à une généralisation progressive de son utilisation dans l'ensemble du territoire romain à partir du I<sup>er</sup> siècle de notre ère. Rare sous sa forme de substantif, sa forme adjectivale est plus couramment utilisée tant pour délimiter un espace suburbain que pour localiser un édifice dans la périphérie urbaine. Au fil du temps de plus en plus présent dans la littérature, le terme « *suburbium* » nous fait part d'un mode de vie particulier notamment portée par les élites de Rome. Si nous connaissons maintenant le parcours de ce terme latin dans le temps, comment pouvons-nous et devons-nous le traduire ou l'utiliser ?

#### *b) Débat sur son utilisation, un Suburbium trop lié à l'Urbs*

Le mot « *suburbium* » est de nos jours de plus en plus utilisé dans la recherche historique mais surtout archéologique pour désigner l'aire au pied des villes. Mais par rapport à ce que nous avons vu précédemment, comment pouvons-nous utiliser ce terme ? Est-il scientifiquement juste d'appliquer un modèle romain à des agglomérations de province n'ayant pas le même développement que la capitale qui est un monstre urbain ?

Le terme *suburbium*, ou ses dérivés, sont largement utilisés dans les titres de l'historiographie actuelle. Notre bibliographie, tous types d'ouvrages confondus, compte une quarantaine de titres en quatre langues différentes comportant ces mots. Ceux-ci touchent tous les territoires nationaux auxquels les études se rapportent. Touchant à la fois le *suburbium* de Rome ou celui de cités, dans ou hors péninsule Italienne, cette notion est accolée à tous types de sujets. Cela peut concerner des études cherchant à délimiter spatialement le *suburbium* d'une ville, souvent celui de Rome, ou bien cherchant à situer des types d'établissements comme les sanctuaires ou même faisant l'analyse de pratiques comme l'utilisation de l'eau dans le *Suburbium* de Rome. Nous voyons d'ailleurs une augmentation de l'utilisation de ce terme au fur et à mesure que le temps passe, marquant un intérêt

---

<sup>371</sup> Chevallier, 1998, p.32.

<sup>372</sup> Code Théodosien, 11, 1, 9 ; 11, 2, 12 ; 11, 16, 12, ...

<sup>373</sup> Agusta-Boularot, 1998, p. 43.

croissant pour ce territoire. Mais cette utilisation massive peut dénaturer, sur le temps long et en l'absence de consensus, l'utilisation de *suburbium*.

La position que nous comptons développer dans cette partie de notre étude est qu'il est nécessaire de mettre en place une différenciation, sur la façon d'utiliser « *suburbium* ». Comme nous l'avons vu, la tendance actuelle est à la recherche sur la périphérie et à l'utilisation intensive de *suburbium*. La surutilisation de ce mot, avant même de développer d'études récapitulatives, a conduit à diviser les chercheurs sur la façon de nommer la périphérie de la ville.

Premièrement, quel est l'avis des chercheurs sur l'utilisation du substantif pluriel de *suburbium* : *suburbia* ? Le colloque fondateur de la recherche française, *Suburbia les faubourgs en Gaule Romaine et dans les régions voisines*<sup>374</sup>, ou le master de première année de Marion Tournebise *Les suburbia en Gaule romaine*<sup>375</sup>, ont fait le choix d'utiliser cette forme plurielle. Or, dès la parution du colloque, l'utilisation de ce terme est contestée par un des auteurs participants à la rédaction du volume. En effet Sandrine Agusta-Boularot met le doigt sur le fait que ce mot n'est « jamais mentionné au pluriel et force est de constater que le titre *suburbia* initialement proposé pour ce colloque était un hapax ! »<sup>376</sup>. En 2012, Michel Reddé<sup>377</sup> dénonce également son utilisation au pluriel pour désigner la périphérie urbaine, celui-ci étant une construction intellectuelle. Cependant, dans le même volume Jean-Philippe Baigl choisit de nommer son article ainsi, « Les *suburbia* de Saintes : marqueur de l'évolution chrono-topographique »<sup>378</sup>. Nous pouvons ainsi voir que la question n'est pas tranchée. Selon nous, conceptuellement, il ne peut exister qu'un seul *suburbium*, une seule périphérie urbaine qui s'incarne de diverses façons. L'aspect dynamique et irrégulier de cette zone rend nécessaire l'acceptation d'une aire dispersée dans l'espace. Car, même si une ville antique peut avoir plusieurs marqueurs du *suburbium*, plus ou moins distants les uns des autres dans sa périphérie, ceux-ci font quand même parti du même ensemble. On en reviendrait au même débat pour la délimitation d'une ville. Un quartier urbain tardif et un peu plus excentré fait-il moins partie du fait urbain qu'un autre ensemble plus ancien et plus resserré à l'agglomération ? Il ne s'agit pas ici de parler de plusieurs villes au sein d'un même espace urbain à partir du moment où sont apportées les preuves que tous ces quartiers font partie d'un même ensemble. Il en va pareillement du *suburbium*, nous ne convenons pas de dire qu'il existe des *suburbia*, et cela même pour parler de l'espace suburbain de différentes villes. Il nous paraît plus correcte de dire qu'il y a un *suburbium* développant des formes différentes à

---

<sup>374</sup> Bedon, 1998.

<sup>375</sup> Tournebise, 2005.

<sup>376</sup> Agusta-Boularot, 1998, p. 40.

<sup>377</sup> Reddé, 2012.

<sup>378</sup> Baigl, 2012.



étudier au cas par cas, dans chaque ville, ou même que chaque agglomération romaine développe un *suburbium*, au lieu d'utiliser l'artificiel « *suburbia* ».

Le cas du nom *suburbium* et de ses adjectifs est sujet à débat. Des auteurs comme Penelope Goodman dans son livre *The roman city and its periphery*<sup>379</sup> en viennent à critiquer l'utilisation du mot *suburbium*. En effet ce concept spatial est adjoind de notions sociales venant de la littérature d'où il est issu. Né des écrits des élites de Rome, il retranscrit une réalité certes romaine, mais aussi élitiste dans sa pratique. Beaucoup d'écrits dissertent sur les *villae* d'agrément, les *horti* de la périphérie romaine, des cités complètement incorporées à un *Suburbium* romain que quelques-uns ont estimé à des dizaines de kilomètres de circonférence autour de Rome. L'exceptionnalité de la chose en fait une réalité difficilement applicable pour quelques auteurs. Ils préfèrent alors utiliser des synonymes comme périphérie pour réaliser des analyses plus neutres et que ne contiennent pas l'exemple écrasant de Rome.

Or pourquoi se priver d'un terme qui semble juste et attesté tant au niveau des sources littéraires qu'épigraphiques ? Nous sommes plutôt d'avis de réaliser une distinction claire et nette entre l'exceptionnel *Suburbium* rattaché à l'*Urbs*, tandis que le *suburbium* en serait une notion applicable partout ailleurs et dérivée de son ancêtre. Car il est certains qu'un certain nombre de valeurs et de gestes élitistes sont attachés au concept de *Suburbium*. Or, il est clair que le modèle de vie suburbaine est repris par les élites indigènes de l'empire. Il est nécessaire d'en prendre compte comme facteur de développement des périphéries d'agglomérations de type romain quant à certains édifices ou aménagements. En effet, ces aristocraties locales ont participé au développement de cités de modèle romain en province au nom d'une certaine culture qu'ils partageaient avec les élites romaines. Ainsi, pourquoi se seraient-elles arrêtées aux portes de la ville ? Il nous semble cohérent de développer l'idée de la diffusion d'une certaine utilisation du *Suburbium* par un groupe social unie par la pensée et ses écrits. Mais le cas de Rome reste exceptionnel, de par son ampleur et sa taille, et ne peut être égalé nulle part ailleurs dans l'empire. Cela a d'ailleurs pu être mis en valeur par Xavier Lafon, qui le premier, appela le territoire suburbain de Rome « *Suburbium* »<sup>380</sup>.

L'utilisation des termes banlieue et faubourgs pour un contexte antique est fortement rejetée par la communauté scientifique traitant de l'antiquité. Déjà, par leur période d'apparition. Ces appellations apparaissent au « XIII<sup>ème</sup>-XIV<sup>ème</sup> siècles »<sup>381</sup> et sont donc complètement anachroniques vis-

---

<sup>379</sup> Goodman, 2007.

<sup>380</sup> Lafon, 2001.

<sup>381</sup> Agusta-Boularot, 1998, p. 36.

à-vis de la description d'une quelconque réalité antique. Mais Sandrine Agusta-Boularot propose une définition qui pourrait peut-être faciliter l'utilisation de ces termes :

« Si l'on se réfère à l'usage qu'il est aujourd'hui fait en géographie de ces termes, « banlieue » désigne l'ensemble des terres, mais aussi des agglomérations qui entourent une grande ville et sont dépendantes de cette dernière ; les « faubourgs » (ou quartiers périphériques) désignent davantage les parties d'une ville situées hors de son enceinte, ou de ses limites, et qui s'inscrivent dans la continuité du centre urbain »<sup>382</sup>

Ces deux termes, tels que présentés par Sandrine Agusta-Boularot, contiennent des éléments pouvant se rapprocher de la définition du *suburbium*. Pourtant, ils révèlent certaines limites qui nous empêchent de les utiliser dans nos travaux autre part que dans des citations. Pour les faubourgs se pose la question de l'appartenance à la ville. Si l'on conçoit que le *suburbium* se développe dans la continuité du centre urbain, il se développe à l'extérieur de la ville. Cet espace ne peut pas être confondu avec l'espace urbain car, par sa nature, il contient des éléments qui ne sont pas admis en ville : les nécropoles, certains lieux de culte ou même des activités artisanales interdites par les textes de loi<sup>383</sup>. Ainsi, la définition proposée pour les faubourgs n'est pas utilisable, le *suburbium* étant par nature hors de la ville. L'autre définition touchant la banlieue est également problématique. Elle propose une relation unilatérale entre la ville et son *suburbium*, alors que les liens entre ces deux espaces sont multiples et vont dans les deux sens. Le *suburbium* est fonctionnellement lié à la ville et répond à ses besoins mais il est également un lieu de développement et pôle d'attraction en tant que tel<sup>384</sup>. Autre élément motivant la décision de ne pas utiliser ce terme est la signification étymologique du terme « banlieue », le *TLFi* proposant cette définition du mot : « Circonscription territoriale qui s'étendait à une lieue hors de la ville et dans laquelle un juge pouvait exercer sa juridiction. »<sup>385</sup>. Dans la neuvième édition du *Dictionnaire de l'Académie Française*, il est défini comme « apparu au XII<sup>ème</sup> siècle, comme terme du droit féodal [au] XVIII<sup>ème</sup> siècle, au sens : Composé de ban, « territoire soumis à la juridiction d'un suzerain », et de lieue. »<sup>386</sup>. Le Larousse nous propose également la même origine pour ce mot et le définit ainsi, « ensemble des localités administrativement autonomes qui environnent un centre urbain et participent à son existence »<sup>387</sup>. Le droit de ban applicable à une distance précise de la ville est typiquement médiéval, et le *suburbium* antique pouvait s'étendre au-delà ou s'arrêter avant le rayon d'une lieue décrit ici. De même, la périphérie suburbaine n'était pas autonome et si elle

---

<sup>382</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>383</sup> Voir la partie suivante au sein de ce mémoire : II/ A) 3) b) Un *suburbium* dans les autres cités ?

<sup>384</sup> Voir la partie suivante au sein de ce mémoire : II/ C) 3) Le *suburbium*, une définition ?

<sup>385</sup> Définition issue du site du *TLFi* : [http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=4161264165](http://stella.atilf.fr/Dendien/scripts/tlfiv5/advanced.exe?8;s=4161264165;);

<sup>386</sup> Académie Française, 1986, en ligne.

<sup>387</sup> Définition issue du Larousse en ligne : <https://www.larousse.fr/>

développait des interactions avec la ville, elle n'avait pas de statut légal propre. Ce sont les raisons pour lesquelles nous n'utiliserons pas ces termes pour nommer le *suburbium*, hors choix motivés et expliqués.

Ainsi, en plus d'utiliser le mot *suburbium*, il nous semble plus juste de parler de « périphérie » ou d'utiliser l'adjectif « suburbain ». Ceux-ci sont des mots plus neutres, la périphérie est un terme géographique désignant « les espaces dominés par les centres, à n'importe quelle échelle »<sup>388</sup> ce qui semble être le cas de l'espace qui nous intéresse, entre autres caractéristique. Quant à l'adjectif suburbain, il est extrêmement pratique par la fonction de localisation de l'espace qu'il assume et qu'il apporte de façon neutre. Le nom auquel il se rapporte est directement spatialisé dans l'environnement immédiat de la ville, une zone qui peut se rapporter au *suburbium*.

Par l'argumentaire que nous avons développé, il nous semble nécessaire de proposer une dénomination appropriée à l'espace que nous étudions. Ainsi, nous proposons de diviser le terme « *suburbium* » en différentes formes selon la signification que nous voulons lui donner :

- Le « *Suburbium* » se rapporte à sa forme gigantesque proprement Romaine et aux valeurs portées par les élites s'incarnant dans la périphérie de l'*Urbs*. Il s'agit ici de désigner un phénomène propre à la capitale romaine, qui a pu s'exporter en province grâce aux élites. Il contient notamment des valeurs, modes de vie ou façons de faire qui sont portées par la classe dirigeante à partir du modèle de Rome. Il s'agit entre autres de montrer que le cas de Rome est exceptionnel et ne peut pas s'appliquer tel quel ailleurs. Le *Suburbium* est le cas primaire et complet de l'étude de la périphérie. Nous nous en servons donc soit pour désigner l'espace Romain, ou pour désigner une utilisation élitiste du *suburbium* dans une cité de province, basée sur le modèle de Rome. Le *suburbium* ne peut pas être une copie parfaite de ce modèle et il est nécessaire pour plus de pragmatisme et de neutralité de séparer les deux au sein de l'étude que nous menons.
- Le « *suburbium* », est le nom du concept désignant l'espace de transition que nous étudions présentement dans de ce mémoire. L'utilisation de ce terme répond aux volontés de neutralité demandées par une partie de la recherche. Le nom de cet espace dynamique est bien tiré de sources<sup>389</sup> traitant du *Suburbium*. Mais il est issu d'une volonté commode de donner une identité à un espace périphérique se détachant du fait purement urbain, tout en n'étant pas pour autant lié à la campagne, et qui se développait autour de la

---

<sup>388</sup> Définition issue du glossaire géographique en ligne de l'ENS Lyon-Confluence : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>

<sup>389</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) Le *suburbium* dans les sources textuelles.

majorité des villes romaines. Nous utiliserons cette forme pour mettre en avant le fait que l'analyse de cet espace doit être réalisée au cas par cas, et ne doit pas être portée par une volonté d'appliquer parfaitement le modèle de Rome autre part qu'à Rome. Ce *suburbium* devient pour nous le nom général de cette périphérie.

- La « périphérie suburbaine ». Malgré l'apparente redondance du terme, il n'est ici question que de la dénomination de l'aire spatiale que nous appellerions *suburbium* pour des cités de chef-lieu ou des cités bien définies par exemple, bien que ces termes puissent être aussi utilisés pour les agglomérations d'importance. Il s'agit de décrire un fait : l'existence d'un espace au pied des villes, ayant des relations fortes avec le centre urbain mais ne développant qu'un nombre insuffisant d'indices permettant de lui donner l'appellation de *suburbium*. Nous pensons ici tout particulièrement aux petites agglomérations secondaires, dans l'optique où nous nous interrogeons sur leurs capacités à développer un *suburbium*. Il ne faudra cependant pas confondre cette périphérie suburbaine qui désigne les « espaces contigus avec la ville-centre »<sup>390</sup> avec la périphérie périurbaine qui est constituée d'espaces « plus extérieurs et relâchés de l'agglomération »<sup>391</sup>. Le terme suburbain pourrait également servir à prolonger la période d'étude de cet espace, notamment pour les périodes protohistoriques, non touchées par les phénomènes romains et que nous ne pouvons donc pas appeler *suburbium*.

Ainsi, nous avons pu développer à la fois l'historique de la signification et de l'utilisation du terme *suburbium* et de ses dérivés au sein de la littérature antique. De plus en plus de sens s'ajoutant au fil des siècles à ces termes, nous avons vu que la notion purement spatiale des origines s'est renforcée en touchant des pratiques sociales, que ce soit à Rome ou en province. La question de l'utilisation de ces mots par la recherche actuelle s'est également posée, nous obligeant à étudier et à proposer une terminologie afin de pouvoir étudier au mieux notre sujet. De *Suburbium* à périphérie, nous avons fait le tri des termes utilisés actuellement, en nous en interdisant certains qui nous semblent anachroniques.

Ce travail fait, il nous faut maintenant étudier plus à fond les sources littéraires afin de continuer à approfondir nos connaissances sur cet espace périphérique.

---

<sup>390</sup> Définition issue du glossaire géographique en ligne de l'ENS Lyon-Confluence : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>

<sup>391</sup> Définition issue du glossaire géographique en ligne de l'ENS Lyon-Confluence : <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>

## 2) Le *suburbium* dans les sources littéraires

L'examen des sources littéraires est nécessaire pour la compréhension de l'espace faisant l'objet de notre étude. C'est en analysant les témoignages sur la périphérie que nous pourrions déterminer quelles en étaient les fonctions et quelles structures étaient contenues dans ce territoire. Il s'agit ici de faire l'examen de ce que nous apportent ces sources textuelles, en fonction de leur catégorie, afin de les confronter plus tard avec les marqueurs archéologiques.

### a) *Les sources oratoires, historiques, géographiques et romanesques*

Les sources littéraires, les discours ou les récits historiques, sont riches d'enseignements et contiennent de nombreux indices qui nous permettent de dresser un tableau du *Suburbium* du Rome, mais aussi du *suburbium* des autres cités.

Un des premiers éléments que nous nous devons d'examiner est la dénomination de l'espace suburbain comme « *suburbium* », que ce soit pour la ville de Rome ou pour toutes autres cités<sup>392</sup>. Les œuvres de Pline l'Ancien, de Cicéron, Suétone ou de Florus prouvent toutes l'existence d'une périphérie urbaine appelée « *suburbium* » à Rome, directement avec l'œuvre de Cicéron<sup>393</sup>, ou indirectement par la description de certaines structures considérées comme des indicateurs de cet espace.

Pour le cas de Rome, Pline l'Ancien décrit un espace allant jusqu'à la mer<sup>394</sup>. Selon Cicéron, la Sicile « si voisine de Rome »<sup>395</sup> était assimilée au *Suburbium* dans l'esprit des élites de l'époque, tant par sa proximité, que par son rôle important pour le ravitaillement de la capitale. Pour sa part, Tacite nous présente une spatialisation plus resserrée autour de Rome par son récit du voyage de Sénèque qui rejoint sa résidence de plaisance au quatrième milliaire<sup>396</sup>, soit à environ six kilomètres de la ville. L'auteur tardif Florus, quant à lui, présente un territoire qui contenait les cités de Tibur et de Préneste<sup>397</sup>, avant d'y ajouter la Sicile<sup>398</sup> qui est assimilée à une province suburbaine. Nous obtenons ainsi une vision multiscalaire et sur le temps long d'un *Suburbium* immense dont l'aire s'étend de six à plusieurs centaines de kilomètres. L'important à retenir ici est l'exceptionnalité de la taille de l'espace suburbain romain qui n'est applicable nulle part ailleurs et sa fonction de ravitaillement de la ville. L'exemple de la Sicile, grenier à blé de Rome, nous permet de déterminer la fonction d'espace de

---

<sup>392</sup> Voir au sein de ce mémoire, l'annexe n°2.

<sup>393</sup> Cicéron, *Phillipicae*, 12, 24, 2.

<sup>394</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 9, 68, 3.

<sup>395</sup> Cicéron, *In Verrem*, 2, 5, 157, 12.

<sup>396</sup> Tacite, *Annales*, 15, 60, 19.

<sup>397</sup> Florus, *Epitome Bell. Omn. Ann. DCC*, 1, 11, 21.

<sup>398</sup> Florus, *Epitome Bell. Omn. Ann. DCC*, 2, 2, 68.

circulation du *suburbium*, qui est la zone de passage obligatoire des biens et personnes qui transitent vers tout espace urbain. Cependant, cette adjonction de la Sicile au *Suburbium* est une figure de style visant à souligner la proximité de l'île et la grande participation des élites romaines dans les affaires de ce territoire.

Or, Rome n'est pas la seule à être dotée d'un *suburbium* selon les auteurs. Suétone situe la maison où naît Auguste dans la périphérie suburbaine<sup>399</sup> de Vélitres, à une trentaine de kilomètres de la capitale. Les *Histoires Augustes* narrent les expéditions militaires de Macrin<sup>400</sup> et ses batailles dans le *suburbium* de cités de Bithynie. L'auteur tardif Ammien-Marcellin mentionne également la présence d'un espace similaire autour de la cité de Lutèce<sup>401</sup> dans son *Histoire*. Ces témoignages attestent d'une diffusion du concept de *suburbium* dans le temps et l'espace. Mais outre l'existence d'un *suburbium* externe à Rome, que nous révèlent les sources sur ces espaces périphériques ?

La question de l'habitat est couramment abordée. Le type le plus attesté par les écrits étant bien entendu la *villa* suburbaine de plaisance. Ces *villae*, dont la richesse et la situation géographique autour de Rome soutiennent les hypothèses d'Edward Champlin<sup>402</sup>, appartiennent aux classes supérieures de la société romaine. Cela apparaît très clairement si l'on se rapporte aux propos de Suétone qui donne une première vision des propriétaires des villas de plaisance en les rattachant à la maison impériale. Claude<sup>403</sup> ou Vespasien<sup>404</sup> possèdent dans ses écrits des demeures luxueuses dans le *Suburbium* de Rome. Les affranchis impériaux semblent également faire partie des grands propriétaires de ces domaines suburbains. Dans sa *Vie d'Auguste*, l'auteur rapporte que le *Princeps* se retirait dans la *villa* suburbaine d'un de ses affranchis<sup>405</sup> quand il avait besoin de repos, tandis qu'au quatrième millaire<sup>406</sup> Néron se réfugia chez Phaon qui y possédait une *villa*. Ces « maisons somptueuses dans les faubourgs de Rome ou aux bords de la mer »<sup>407</sup> deviennent de véritables palais. Florus, quant à lui, vante les « vastes domaines »<sup>408</sup> possédés par les « citoyens romains »<sup>409</sup> au sein des cités du *Latium* alors englobées par le *Suburbium* tardif de Rome. Véritables lieux de plaisirs et de repos, on peut observer l'usage pour les politiques, de posséder à la fois une *domus* dans la ville et une

---

<sup>399</sup> Suétone, *De vita Caesarum, vie Aug.*, 6, 1, 3.

<sup>400</sup> Scriptorum Historiae Augustae, *Opilius Macrinus Iulis Capitolini*, 15, 1, 3.

<sup>401</sup> Ammien Marcellin, *Hist.*, XX, 4, 12.

<sup>402</sup> Voir au sein de ce mémoire : I/ B) 1) a) L'article fondateur d'Edward Champlin, *The suburbium of Rome*.

<sup>403</sup> Suétone, *De vita Caesarum, vie Cl.*, 5, 1, 6.

<sup>404</sup> Suétone, *De vita Caesarum, vie Ves.*, 5, 2, 1.

<sup>405</sup> Suétone, *De vita Caesarum, vie Aug.*, 72, 2, 5.

<sup>406</sup> Suétone, *De vita Caesarum, vie Ner.*, 48, 1, 3.

<sup>407</sup> Cornelius Nepos, *Vitae, Atticus*, 14, 3, 1.

<sup>408</sup> Florus, *Epitome Bell. Omn. Ann. DCC*, 2, 7, 11.

<sup>409</sup> Florus, *Epitome Bell. Omn. Ann. DCC*, 2, 7, 11.

demeure de plaisance à l'extérieur de celle-ci<sup>410</sup>. Ces *villae* étaient également à proximité d'équipements publics, Cicéron nous explique qu'il avait l'habitude de fréquenter un « gymnase »<sup>411</sup> aux portes de Rome

Dans leur longue description des luxueuses *villae*, les auteurs romains abordent un autre sujet : celui des *horti* de plaisance. Les jardins sont des lieux de loisir et sont pensés comme nécessaire pour la mise en œuvre de l'*otium*, l'*amoenitas* et de la *salubritas*, des notions développées plus haut<sup>412</sup>. Tacite en décrit la fonction récréative dans ses *Annales* où Tibère demande au Sénat « qu'après avoir dompté les nations les plus belliqueuses, et reçu dans sa jeunesse ou refusé tant de triomphes, il ne se croyait pas assez dépourvu de gloire pour ambitionner à son âge cette vaine récompense d'une promenade »<sup>413</sup> dans ses jardins aux portes de Rome. Ces espaces propices à la promenade sont plantés de végétations : « les vieux arbres »<sup>414</sup> y sont préservés, mais on peut observer une certaine rareté de la flore sauvage, ce qui nous prouve la grande anthropisation de ce territoire. « Le pin, le sapin et les arbres résineux »<sup>415</sup> apparaissent comme « exotiques, parce qu'ils n'étaient pas dans la banlieue »<sup>416</sup>. Ces jardins sont dotés de « piscines, de fontaines, d'arcades »<sup>417</sup> qui nécessitent une alimentation en eau importante<sup>418</sup>. Il sera ainsi intéressant de prendre en compte les installations hydrauliques comme indice possible d'appartenance à l'espace suburbain dans nos études de cas, notamment dans le cas des *villae*.

Mais les terres de la périphérie suburbaine ne contiennent pas uniquement des jardins de plaisance. La fonction nourricière du *suburbium* est représentée par une production agricole et un élevage particulièrement actif selon les sources. Quinte-Curce, dans son *Histoire d'Alexandre le Grand*, applique aux temps hellénistiques une réalité propre à l'époque romaine. Il y décrit qu'un certain Abdalonyme devait cultiver un jardin suburbain afin de survivre<sup>419</sup>. Ces jardins et autres plantations formaient un réseau très dense autour de la ville : Tite-Live décrit un espace suburbain où le « voisinage de la ville avait multiplié les jardins, et dans des chemins étroits, souvent entrecoupés de murs »<sup>420</sup>. Ce témoignage nous fait entrevoir une mosaïque de verdure entourant les centres urbains, dont les terres

---

<sup>410</sup> Cicéron, *Pro Roscio Amerino*, 46, 3.

<sup>411</sup> Cicéron, *De Oratore*, 1, 99, 1.

<sup>412</sup> Voir au sein de ce mémoire : I/ B) 1) a) L'article fondateur d'Edward Champlin, *The suburbium of Rome*.

<sup>413</sup> Tacite, *Annales*, 3, 47, 15.

<sup>414</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 1, 16a, 144.

<sup>415</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 16, 38, 2.

<sup>416</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 16, 38, 2.

<sup>417</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 36, 123, 3.

<sup>418</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 36, 123, 3 et *Naturalis Historia*, 31, 42, 8.

<sup>419</sup> Quinte-Curce, *Historiae Alexandri Magni*, 4, 1, 19, 7.

<sup>420</sup> Tite-Live, *Ab Urbe Condita*, 33, 6, 7, 2.

sont fortement travaillées et anthropisées. Tacite, lors de sa description du siège de Crémones en 69 après J.-C., atteste que les assiégeants récupèrent des outils agricoles près de la ville<sup>421</sup>, dans d'hypothétiques « cabanes »<sup>422</sup> de jardiniers. Ces terres sont effectivement soignées afin qu'elles soient les plus fertiles possibles. Selon le témoignage de Cicéron, les eaux du lac d'Albe furent détournées pour venir « fertiliser les terres suburbaines »<sup>423</sup> de Rome. Pline l'Ancien témoigne de l'assèchement des marécages autour de la Ville pour « rendre [...] des terrains à la campagne »<sup>424</sup>. Tant d'efforts montre que la production pouvait être profitable aux propriétaires qui pouvaient alors vivre en autosuffisance, tel que le rapporte Pétrone dans son roman le *Satyricon*, où l'exubérant Trimalchion assure que tout ce qu'il consomme provient de sa propriété suburbaine<sup>425</sup>. Le roman d'Apulée, les *Métamorphoses*, montre des scènes très rurales d'espaces de production maraichères situés au plus près d'un environnement urbain. Le commerce de ces légumes se fait quotidiennement à dos d'âne jusqu'aux grossistes de la ville, tandis que le propriétaire de l'animal est installé dans une cabane, ou *casula*, dans son jardin<sup>426</sup>. Cette scène illustre à la fois un circuit économique élaboré, avec des revendeurs qui achètent les stocks des agriculteurs, mais montre aussi la grande diversité des populations présentes au sein de cet espace. Cette culture de légumes et de fruits, difficilement transportables et donc à haute valeur ajoutée, permettait aux cultivateurs d'en tirer de gros profits comme en témoigne Pline l'Ancien : « Au reste, les arbres à fruits ne présentent pas des changements moins merveilleux : plusieurs arbres dans la banlieue donnent annuellement un revenu de 2.000 sesterces ; un seul pied rapporte plus qu'un domaine tout entier ne rapportait jadis »<sup>427</sup>.

Mais l'espace suburbain est également un territoire fortement marqué par la mort. Par sa proximité avec la ville, il est fortement touché par la violence de la guerre. Le siège de Plaisance en 69 de notre ère voit la construction de *propugnacula*<sup>428</sup> devant la muraille<sup>429</sup>. Tacite décrit également la destruction de l'amphithéâtre de bois situé en dehors des murs<sup>430</sup>, la fonction récréative et sociale de l'espace extra urbain étant abordé ici. Plus tardivement Ammien-Marcellin rapporte les différentes batailles ayant eu lieu dans le *suburbium* de Lutèce<sup>431</sup>. Et, même en temps de paix, il n'est pas prudent

---

<sup>421</sup> Tacite, *Historiae*, III, 28, 4.

<sup>422</sup> Fabre, 2012, p. 22.

<sup>423</sup> Cicéron, *De divinatione*, 2, 69, 9.

<sup>424</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 26, 19, 10.

<sup>425</sup> Pétrone, *Satyricon*, 48, 2, 2.

<sup>426</sup> Apulée, *Métamorphoses*, 9, 32, 1.

<sup>427</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 17, 8, 2.

<sup>428</sup> Fabre, 2012, p. 23.

<sup>429</sup> Tacite, *Historiae*, II, 19, 5.

<sup>430</sup> Tacite, *Historiae*, II, 21, 1-2.

<sup>431</sup> Ammien Marcellin, *Hist.*, XX, 4, 12 et XXI, 14.



de s'y promener, en effet, Pline l'Ancien rapporte l'agression d'un citoyen revenant de sa propriété<sup>432</sup> tandis que Cicéron refuse de s'y rendre, craignant pour sa vie<sup>433</sup>. Le *suburbium*, apparemment peu sûr, apparaît comme un lieu de grande mixité sociale où les plus riches et les plus pauvres se rencontrent, de façon parfois peu amicale. L'ensemble de ces événements rappelant la violence et la mort nous amène à aborder la fonction funéraire de l'espace. Cet espace au-delà de la limite sacrée du *pomerium* est effectivement consacré à l'inhumation des défunts, en témoigne les *Annales*<sup>434</sup> de Granius Licianus, auteur du II<sup>ème</sup> siècle, qui abordent le thème des funérailles dans l'espace suburbain. Apulée<sup>435</sup> décrit également un grand convoi et la mise en terre d'un citoyen dans ses *Florides*, mais n'apporte que peu d'informations sur le déroulement de la cérémonie.

Il ne faut cependant pas croire que la présence de tombes fait de cet espace suburbain un lieu d'où est exclu toute sacralité. En effet, certains temples sont placés hors du *pomerium* car leur culte est considéré comme inadapté à l'espace urbain. Un « bois consacré [...] à Diane »<sup>436</sup> est signalé dans le *suburbium* de *Tusculum* par l'*Histoire Naturelle* de Pline l'Ancien. Un autre sanctuaire suburbain, dédié cette fois aux *Castores*, est situé par Tacite à douze milles de Crémones<sup>437</sup>. Il apparaît donc que certains lieux de culte peuvent être considérés comme marqueurs de la présence du *suburbium*, tant par la divinité auxquels ils se rapportent, que par leur localisation.

Ces textes nous ont donc permis de mettre en avant différentes fonctions et marqueurs qui permettront de délimiter l'espace suburbain. Tout d'abord, il est attesté que le concept de *suburbium* est multiscalaire, Cicéron incluant la Sicile en une province suburbaine de Rome, tandis que d'autres auteurs exportent ce concept hors de Rome. Les *villae*, les jardins de plaisance et ceux à vocation plus productive, les nécropoles ou les sanctuaires, apparaissent comme des marqueurs de délimitation de l'espace que nous étudions. Les fonctions productives, de circulation et sacrés se développant dans la périphérie suburbaine semblent se développer au fur et à mesure de l'évolution des besoins de la ville auquel elle se rattache.

---

<sup>432</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 8, 144, 5.

<sup>433</sup> Cicéron, *Phillipicae*, 12, 24, 2.

<sup>434</sup> Granius Licianus, *Annales*, 35, 43, 2.

<sup>435</sup> Apulée, *Florida*, 19, 7.

<sup>436</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 16, 242, 1.

<sup>437</sup> Tacite, *Historiae*, II, 24, 4.

### b) Dans la poésie

Pour continuer notre étude sur les fonctions et marqueurs archéologiques, il est nécessaire de se pencher sur l'ensemble des sources sans en exclure aucun. La poésie n'est pas exempte d'indices pour analyser le *suburbium*, et ses auteurs par leurs descriptions imagées peuvent nous en apprendre beaucoup.

Martial, auteur du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, nous apporte essentiellement des précisions sur les habitations et les *horti*. Dans ses *Épigrammes*, il évoque la localisation de biens suburbains à Corinthe<sup>438</sup>, sur le bord de la mer<sup>439</sup> et évidemment autour de « la Ville »<sup>440</sup>. L'apport de cette œuvre réside dans la description d'un mode de résidence plutôt modeste. Le poète témoigne d'habitants ayant pour seuls biens « des mules et une maison aux portes de la ville »<sup>441</sup> et « réduits [...] à cultiver les ingrats arpents d'un champ de banlieue »<sup>442</sup>. Cela apporte une nuance à ce mode de vie uniforme et élitiste présenté par d'autres sources. Il est donc clair que les terres suburbaines n'étaient pas seulement aux mains d'une minorité au pouvoir, Martial donnant l'exemple d'un « crieur public »<sup>443</sup> qui y vendait « des coteaux bien cultivés et de beaux arpents de terre »<sup>444</sup>. Par ce vers, nous apprenons la culture de la vigne aux alentours de Rome. Les terres voient également la production de « froment de Libye »<sup>445</sup>, de « grenades [...] et des jujubes »<sup>446</sup> ou de « fruits »<sup>447</sup> de façon plus générale. L'élevage de volailles est aussi pratiqué, Martial mentionnant la production « d'œufs »<sup>448</sup> dans les « jardins de faubourgs »<sup>449</sup>.

Stace ne présente rien de précis, se contentant de décrire brièvement la fonction récréative des jardins suburbains de Rome dans son recueil *Silvae*<sup>450</sup>. Properce se fait aussi avare de détail dans son poème, puisqu'il mentionne seulement que « *Bovillae* »<sup>451</sup> possède une périphérie assimilable à un *suburbium*. Catulle<sup>452</sup>, quant à lui, aborde brièvement le séjour qu'il a fait dans sa villa suburbaine

---

<sup>438</sup> Martial, *Epigrammata*, 5, 35, 3.

<sup>439</sup> Martial, *Epigrammata*, 5, 1, 4.

<sup>440</sup> Martial, *Epigrammata*, 10, 58, 9.

<sup>441</sup> Martial, *Epigrammata*, 8, 61, 9.

<sup>442</sup> Martial, *Epigrammata*, 10, 58, 9.

<sup>443</sup> Martial, *Epigrammata*, 1, 85, 2.

<sup>444</sup> Martial, *Epigrammata*, 1, 85, 2.

<sup>445</sup> Martial, *Epigrammata*, 13, 12, 2.

<sup>446</sup> Martial, *Epigrammata*, 13, 43, 1.

<sup>447</sup> Martial, *Epigrammata*, 7, 49, 1.

<sup>448</sup> Martial, *Epigrammata*, 7, 49, 1.

<sup>449</sup> Martial, *Epigrammata*, 7, 49, 1.

<sup>450</sup> Stace, *Silvae*, 4, 4, 7.

<sup>451</sup> Properce, *Elegiae*, 4, 1a, 33.

<sup>452</sup> Catulle, *Carmina*, 44, 6.

pour des motifs de santé. On aperçoit brièvement ici une attestation de la *salubritas*, le poète se déplaçant afin de chercher du repos et une vie plus saine face aux abus des « repas somptueux »<sup>453</sup> qu'il a fait en ville. Horace disserte quant à lui sur la qualité des choux poussant dans les « jardins trop arrosés »<sup>454</sup> du *suburbium* de Rome. Il aborde également les mouvements réguliers des citoyens entre l'espace de repos suburbain et la ville où se déroule la vie politique et l'accueil des « clients »<sup>455</sup>. Ce mouvement pendulaire journalier est une donnée importante pour la spatialisation de l'aire représentée par le *suburbium*, tant à Rome qu'en province.

Ovide est, parmi les poètes, celui qui nous donne les informations les plus diversifiées. Il atteste lui aussi de la présence d'un sanctuaire de « Diane, ombragé par des bois »<sup>456</sup> sacrés, près de Rome. Il témoigne également du mode de vie luxueux des élites, les « festins »<sup>457</sup> se déroulant dans les résidences suburbaines laissant les convives « plus que désaltérés »<sup>458</sup>. L'aspect mortuaire n'est pas oublié, l'auteur demandant dans son *Tristia*, de « mêler à mes cendres des feuilles et de la poudre d'amomum, et dépose-les ensuite près des murs de la ville »<sup>459</sup>. Le double intérêt de ce témoignage réside dans le rappel de la nécessité d'inhumation au sein du *suburbium*, mais aussi de l'utilité du rempart pour délimiter l'espace urbain et donc l'espace suburbain. Enfin, dernier point intéressant, est l'attestation des transactions commerciales le long des routes, Ovide conseillant à l'amoureux transit de dire à sa dulcinée que tous les cadeaux qu'il lui offre « viennent d'une campagne voisine de la ville, bien qu'ils aient été achetés sur la Voie Sacrée »<sup>460</sup> qui traverse Rome de part en part.

Dans son étude de la « lettre-poème d'Ausone »<sup>461</sup>, Georges Fabre rappelle que la description des terres de l'auteur antique étaient proches du « *pagus Novarus* »<sup>462</sup> et contenaient des vignes, des bois, prés et diverses autres cultures, ces descriptions ont permis de situer la *villa* suburbaine à Novars, seulement distante d'un kilomètre de la ville et donc faisant partie du *suburbium* de l'agglomération de Bordeaux<sup>463</sup>. Cet exemple prouve la persistance de ce modèle de résidence durant l'Antiquité tardive, que ce soit par son aspect résidentiel mais aussi par son rôle productif. Ainsi, l'étude des *villae suburbanae* pourra nous aider dans notre délimitation de l'espace suburbain du fait de leur statut de

---

<sup>453</sup> Catulle, *Carmina*, 44, 6.

<sup>454</sup> Horace, *Sermones*, 2, 4, 15.

<sup>455</sup> Horace, *Epistulae*, 1, 7, 76.

<sup>456</sup> Ovide, *Ars Amatoria*, 1, 259.

<sup>457</sup> Ovide, *Fasti*, 6, 407.

<sup>458</sup> Ovide, *Fasti*, 6, 785.

<sup>459</sup> Ovide, *Tristia*, 3, 3, 70.

<sup>460</sup> Ovide, *Ars Amatoria*, 2, 265.

<sup>461</sup> Fabre, 2012, p. 23-24.

<sup>462</sup> Ausone, *Epistulae*, 23, 95.

<sup>463</sup> Étienne, 1986.

marqueur archéologique du *suburbium*. Nous pourrions, de plus, étudier le rôle productif que celles-ci jouaient dans le territoire suburbain et vis-à-vis de la ville.

Les poètes nous apportent quelques renseignements en complément de ce que nous avons vu précédemment. Ils précisent certains faits, comme la présence d'un territoire considéré comme suburbain ailleurs qu'à Rome, mais aussi le mode de vie fastueux des citoyens fortunés dont les allers-retours entre la ville et leur propriété sont journaliers. Nous aurons également abordé l'aspect économique et productif de la vie dans l'espace suburbain.

### *c) Dans les sources épistolaires*

Les échanges épistolaires des différentes personnalités romaines sont riches en enseignements sur la périphérie suburbaine. Cicéron nous lègue une correspondance très fournie, que ce soit avec son ami l'homme d'affaire Atticus, ou avec son frère Quintus. Les lettres adressées à ce dernier concernent essentiellement l'achat d'une propriété suburbaine : Cicéron insiste sur le fait qu'il en faut absolument une à son frère<sup>464</sup>. L'intérêt de cet achat réside dans le statut qu'il procure au propriétaire d'une telle résidence, faisant d'un tel bien une rareté très recherchée. Effectivement, l'auteur met en garde Quintus sur la difficulté d'en obtenir une, il mobilise tout son réseau pour lui trouver une « maison à vendre dans les faubourgs »<sup>465</sup>. Les profiteurs sont nombreux, le politique demandant à plusieurs reprises à son frère d'avoir la plus grande méfiance envers les « gens [...] qui ne compte sur vous pour leur faire donner quelque chose, un terrain aux environs de Rome, par exemple »<sup>466</sup>. Ces échanges fraternels nous apportent donc des précisions sur le besoin qu'ont les politiques romains de posséder une propriété suburbaine, afin d'asseoir leur rang vis-à-vis de leurs pairs. Par ces extraits apparaît la forte demande concernant ces biens, que nous pouvons supposer se diffuser hors de Rome jusqu'à toutes les provinces de l'Empire. Ce mode de vie se poursuit jusqu'au V<sup>ème</sup> siècle, Sidoine Apollinaire nous informe du prix plus qu'excessif des propriétés suburbaines d'*Augustonemetum*<sup>467</sup>. On peut observer ici une survivance dans le temps d'un mode de vie qui s'est fortement diffusée. Cicéron, par ses lettres à son ami Atticus, continue à nous informer quant à ce mode de vie en rappelant, à de multiples reprises, la grande fréquentation des demeures suburbaines par la haute société<sup>468</sup>.

---

<sup>464</sup> Cicéron, *Epistulae ad Quintum Fratrem*, 3, 4, 5, 9.

<sup>465</sup> Cicéron, *Epistulae ad Quintum Fratrem*, 3, 1, 23, 4.

<sup>466</sup> Cicéron, *Epistulae ad Quintum Fratrem*, 3, 1, 9, 7.

<sup>467</sup> Sidoine Apollinaire, *Epistulae*, 7, 2, 7.

<sup>468</sup> Cicéron, *Epistulae ad Atticum*, 12, 37, 1, 4 et 12, 38, 1, 4 et 12, 40, 5, 3...

Sénèque dans ses *Lettres à Lucilius* rapporte également le grand nombre de temps qu'il passa au sein de sa résidence suburbaine de Rome<sup>469</sup>, disant de celle-ci qu'elle avait vu sa « vieillese apparaître »<sup>470</sup>. Il ne souscrit cependant pas à la course à l'appropriation de biens suburbains pour la seule fin d'augmenter son prestige. Dénonçant ces propriétaires possédant de multiples richesses et « des champs [...] tellement nombreux »<sup>471</sup> auprès de Rome, il préfère mettre en œuvre l'*otium* et « les études solitaires »<sup>472</sup> au sein de sa *villa* dans un mode de vie qu'il veut plus modeste. Ce modèle de réflexion, dont nous avons déjà vu la définition, nécessite des aménagements, comme des salles de banquet où recevoir des hôtes afin de débattre, des bibliothèques et tout le nécessaire qui permet à l'homme de lettres d'exercer son art dans le confort. Fronton<sup>473</sup> se fait également le témoin de ces réunions amicales se déroulant dans les *villae*. Nous en déduisons qu'une *pars urbana* très développée au sein d'une *villa* proche d'une agglomération pourra être un indice qui nous permettrait de spatialiser le *suburbium* de cette dernière.

Pour appuyer cette réflexion, une citation des lettres de Pline le Jeune nous permet de connaître son opinion concernant l'équipement que doit posséder une villa dans l'espace suburbain par sa description de la propriété de son ami Caninius Rufus installé à Côme : « Que devient cette charmante villa de la banlieue ? Et ce portique où règne un éternel printemps ? Et cet épais ombrage de platanes ? Et ce canal dont les eaux vertes ont la limpidité des pierreries ? Et ce bassin en contre-bas qui en recueille les eaux ? Et cette allée pour la promenade en litière, au sol à la fois souple et ferme ? Et cette piscine inondée de soleil à l'intérieur et à l'extérieur ? Et ces salles à manger, l'une pour les réceptions nombreuses, l'autre pour l'intimité ? Et ces chambres pour la sieste ou pour le sommeil ? »<sup>474</sup>. Ces « palais aux portes de Rome »<sup>475</sup>, dont « les terres ont augmenté de prix »<sup>476</sup> dans la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle après J.-C., sont très bien dotés en infrastructures et en jardins. Ce sont ces traces qu'il nous faudra rechercher dans notre quête dans l'utilisation des *villae* de plaisance en tant que marqueurs archéologiques.

Notre dernier auteur, Symmaque<sup>477</sup>, ne se fait pas confiant en sa capacité de profiter de sa *villa*. Il nous fait part, comme l'ont fait précédemment Pline l'Ancien et Cicéron, du danger de la périphérie suburbaine soumise aux brigandages. Dans le corpus épistolaire que nous venons d'étudier,

---

<sup>469</sup> Sénèque, *Epistulae Morales ad Lucilium*, 12, 1, 2.

<sup>470</sup> Sénèque, *Epistulae Morales ad Lucilium*, 12, 4, 1.

<sup>471</sup> Sénèque, *Epistulae Morales ad Lucilium*, 87, 7, 3.

<sup>472</sup> Sénèque, *Epistulae Morales ad Lucilium*, 55, 10, 5.

<sup>473</sup> Fronton, *Ad Amicos Epistulae*, 1, 6, 1, 5.

<sup>474</sup> Pline le Jeune, *Epistulae*, 1, 3, 1, 2.

<sup>475</sup> Pline le Jeune, *Panegyricus*, 50, 6, 3.

<sup>476</sup> Pline le Jeune, *Epistulae*, 6, 19, 1, 1.

<sup>477</sup> Symmaque, *Epistulae*, 2, 22.

c'est le seul qui nous donne une vision négative de ce territoire, mais cela est sûrement dû au contexte mouvementé du IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère.

Ces lettres sont donc riches d'enseignement sur les *villae* et la vie des grands propriétaires au sein du *Suburbium* de Rome mais aussi à propos du modèle qu'ils diffusent jusque dans les provinces et ce durant plus de cinq siècles.

#### d) *Les œuvres à caractère technique et les agronomes*

Par leur caractère technique et leur volonté de délimitation des espaces, les agronomes et les architectes rédigeaient des œuvres dont le contenu devrait se révéler fortement intéressant pour notre étude.

Vitruve nous donne un certain nombre d'informations sur les bâtiments devant se trouver hors de la ville. Effectivement, il n'aborde pas l'espace suburbain en lui-même et il nous faudra donc être prudents quant à l'utilisation de ses écrits. À propos de la localisation des sanctuaires<sup>478</sup>, il présente le fait que les temples dédiés au dieu Mars doivent se trouver près des *campi*, faisant ainsi le lien avec ce terrain d'entraînement qui devait préparer les hommes à la guerre avant que la professionnalisation des armées en fasse un lieu dédié aux activités sportives. Ces deux éléments deviennent alors des marqueurs à rechercher dans l'espace suburbain. D'autres temples sont à exclure de l'espace urbain selon cette œuvre. Selon Georges Fabre, « c'est le cas [...] des *fana* voués, à Vénus, à Vulcain, ou à Cérès »<sup>479</sup> ce qui semble logique au vu du champ d'action des divinités qui y sont honorés. L'historien propose une analyse du *suburbium* dont la partie « située plus ou moins immédiatement hors les murs a [...] une vocation sacrée »<sup>480</sup>. En effet, les lieux de culte que cette zone abrite ont une vocation officielle, par les cérémonies civiques qu'ils accueillent et par le fait qu'ils sont encore sous l'autorité du pouvoir municipal. La fonction religieuse et sociale de la périphérie suburbaine présentée par Vitruve sera donc à prendre en compte dans notre analyse.

Les écrits agronomiques nous renseignent sur l'élevage et l'utilisation agricole des terroirs suburbains. Caton consacre une partie entière de son *De agri cultura* au « *fundo suburbano* »<sup>481</sup>. Il conseille de consacrer ces terres à la culture de produits périssables et difficilement transportables comme les fleurs, les fruits comme l'olive, la figue ou le raisin de table, mais aussi les fruits à coque. Il s'agit de produire de façon intensive pour profiter du débouché que constitue le marché urbain, mais ce modèle a pour défaut de dépendre entièrement des besoins exprimés par la ville.

---

<sup>478</sup> Vitruve, *De architectura*, I, 7, 1.

<sup>479</sup> Fabre, 2012, p. 24.

<sup>480</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>481</sup> Caton, *De Agri Cultura*, Sommaire, 9, 1.

Columelle appuie cette notion de proximité en la présentant comme un avantage. Celle-ci permet en effet de « faire tous les jours une facile excursion »<sup>482</sup> à son domaine afin de surveiller les productions. Il est du même avis que Caton sur la production de raisin de table. En effet pour lui « il n'est pas à propos de former un vignoble, excepté lorsque la ferme est tellement près de la ville, qu'on ait intérêt à vendre aux marchands, sitôt cueilli, le raisin comme les autres fruits »<sup>483</sup>. La production de « légumes »<sup>484</sup> est également attestée par ses écrits tandis que les céréales et « l'orge »<sup>485</sup> sont trop chers à produire « pour qu'on puisse les employer avec avantage dans le voisinage des villes »<sup>486</sup>. Cela s'explique par la nécessité de pratiquer une agriculture extensive pour la production céréalière, ce qui est inadapté dans l'espace réduit des *horti* suburbains. Il y conseille cependant l'élevage de porcs<sup>487</sup>, de brebis<sup>488</sup> ou de volailles<sup>489</sup> dont le bas prix montre que l'offre est abondante. Ce commerce se fait sans stockage avec la vente directe à des marchands de détail<sup>490</sup>.

Dans le *Res Rusticae*, Varron n'apporte pas d'autres précisions quant à l'utilisation productive des terres suburbaines. Et cela que ce soit pour les *horti* ou pour mettre en garde contre la dépendance des producteurs vis-à-vis du débouché urbain qui contrôle, partiellement, la demande. Dans son étude de l'apport des textes de Varron sur la connaissance de la périphérie, Fabre pose la question de la nature de ce débouché : si ce marché urbain « doit être compris comme la ville en général, [...] ou s'il s'agit de la seule Rome »<sup>491</sup>. La logique voulant que chaque *suburbium* desserve sa propre ville. La seule précision que cette œuvre peut apporter à notre étude réside dans l'anecdote concernant un chevalier romain nommé Galérius. Possédant « environ mille jugères de terres dans les environs de Rome »<sup>492</sup>, c'est-à-dire environs 252 hectares de terres, il entreprend d'y « former un troupeau de mille chèvres, espérant ainsi en retirer chaque jour mille deniers »<sup>493</sup>, c'est-à-dire un denier par jour et par chèvre en approvisionnant la capitale. Ce témoignage nous permet tout d'abord d'évaluer la superficie des propriétés suburbaines de l'élite de Rome, tout en étant conscient du biais d'échelle économique existant entre la capitale et la province. Cela nous donne ainsi un ordre d'idée quant aux bénéfices qui

---

<sup>482</sup> Columelle, *De Re Rustica*, I, 1, 19, 4.

<sup>483</sup> Columelle, *De Re Rustica*, III, 2, 1, 2.

<sup>484</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VII, 3, 22, 5.

<sup>485</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VII, 3, 22, 5.

<sup>486</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VII, 3, 22, 5.

<sup>487</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VII, 9, 4, 2.

<sup>488</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VII, 3, 13, 2.

<sup>489</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VIII, 5, 9, 5.

<sup>490</sup> Columelle, *De Re Rustica*, III, 2, 1.

<sup>491</sup> Fabre, 2012, p. 25.

<sup>492</sup> Varron, *Res rusticae*, 2, 3, 10, 4.

<sup>493</sup> Varron, *Res rusticae*, 2, 3, 10, 4.

peuvent être tirés d'une telle exploitation, tout en étant prudent quant à l'utilisation de ces chiffres à défaut de disposer d'autres moyens de comparaisons.

Les écrits des *agrimensores* peuvent aussi nous apporter des précisions sur le *suburbium*. L'exemple de l'arpenteur Agennius Urbicus<sup>494</sup> nous renseigne sur la fonction funéraire et de l'utilisation de la périphérie suburbaine comme aire de punition. Il mentionne la présence de mausolées et de tombes le long des voies allant jusqu'à la ville, le processus mémoriel étant lié à une question de visibilité des sépultures ou des divers cénotaphes<sup>495</sup>. Ces monuments, dotés de clôtures et de jardins, sont *loci religiosi*<sup>496</sup> et sont en théorie protégés des actions humaines. Mais l'auteur témoigne des empiètements divers des propriétaires privés qui agrandissent leurs possessions aux détriments des espaces funéraires, du fait d'un abandon progressif des tombes par les descendants du mort<sup>497</sup>. Pour lutter contre ces exactions il devait donc exister une forme de cadastre, appelée « *formae* »<sup>498</sup>. Dans la continuité de sa description des lieux funéraire Agennius Urbicus porte à notre connaissance l'existence de « *culinae* »<sup>499</sup>, des fosses communes dédiées aux miséreux et dont la signification renvoie aux déchets ou à la souillure issue de la condition des résidents de ces sépultures<sup>500</sup>. Cette notion d'impureté s'explique aussi par la présence d'espaces consacrées aux punitions et aux supplices<sup>501</sup> qui se déroulaient nécessairement hors de la ville. Ces *Controverses* nous fournissent l'image d'un espace sacré réservé aux morts et à leurs monuments, dont la gestion est sensée garantir la pérennité des espaces mortuaires face aux actions des vivants. Cependant, l'utilisation de cette aire pour l'administration des punitions et le traitement des dépouilles des indigents en font également un espace impur. La fonction religieuse du *suburbium* nous apparaît donc être bien moins tranchée que ce que nous pensions : cette périphérie comportait à la fois des éléments sacrés mais aussi des lieux impurs. Ainsi, cette fonction s'exprimait autour de pôles et ne concernait pas l'ensemble de l'aire suburbaine. Cela souligne le besoin d'éviter les opinions définitives quant à une hypothétique nature toute religieuse. Ces aires et monuments mortuaires par leur nombre, leur lisibilité et leur nécessaire localisation *extra-urbem* nous apparaissent être des marqueurs intéressants pour la délimitation de l'espace suburbain.

---

<sup>494</sup> Pour toutes précisions sur les références des extraits issues des *Controverses* d'Agennius Urbicus, s'en référer à l'article de Fabre, 2012, p. 25-26 et à sa bibliographie.

<sup>495</sup> Lachmann, 1848, p. 86.

<sup>496</sup> Lefebvre, 2015, p. 136-142.

<sup>497</sup> Fabre, 2012, p. 26.

<sup>498</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>499</sup> Fabre, 2012, p. 25.

<sup>500</sup> Behrends, Clavel-Lévêque, et al., 2005, p. 173.

<sup>501</sup> *Ibid.*, p. 254.



Que ce soit au sujet de l'agriculture, de la religion et de ses temples, ou de la gestion des nécropoles aux alentours des villes, les ouvrages techniques nous éclairent un peu plus sur notre questionnement au sujet de la nature du *suburbium*.

#### e) Les lexicographes

Le dernier type de document qui nous intéressera ici est celui issu des travaux des lexicographes. Faisant partie d'un corpus réduit, ces travaux consistent au recensement, à la classification et à la définition de mots dans l'optique de publier un dictionnaire.

Parmi les travaux connus se trouve ceux d'Isidore de Séville, reprenant les travaux de Servius, et nous renseignant sur un édifice dont nous n'avons pas encore vu l'existence : les *magaliae* ou *magaiæ*<sup>502</sup>. Dans son *Étymologie*, l'auteur en donne une description sommaire, en précisant que « ces bâtiments périphériques, habités ou non, sont situés au contact de la ville proprement dite »<sup>503</sup>. Les deux lexicographes en voient la même origine : cela serait une construction d'origine africaine à rapprocher des « *casae* »<sup>504</sup> de Festus. Ces bâtiments auraient, selon l'analyse de Georges Fabre, un rapport avec l'activité pastorale qui traverse ponctuellement ou de manière plus régulière le *suburbium*<sup>505</sup>. Nous pouvons les rapprocher de l'extrait traitant du siège de Crémones relaté par Tacite<sup>506</sup> et déjà étudié plus haut. Ces cabanes étaient, selon Festus, présentes dans la continuité urbaine qui s'étendait à côté de la ville. Ce témoignage apparaît dans sa définition des *vici*<sup>507</sup> et est un des témoignages de l'existence des *continentia aedificia* que nous étudierons plus tard<sup>508</sup>.

Ces descriptions se font l'écho d'une pratique économique au sein de l'espace suburbain, mais aussi d'un mode de vie bien plus modeste que celui que nous avons pu voir jusqu'alors. Le *suburbium* apparaît donc comme un espace de mixité, les petites *magaliae* ou les *casae*, complétant un paysage littéraire bien trop peuplée par de gigantesques *villae*.

Sur un autre sujet, et de façon très brève, Isidore de Séville évoque aussi la dénomination du raisin de table, le « *suburbanae uvae* »<sup>509</sup>, dont la consommation est importante dans les villes comme nous l'avons vu dans les témoignages des écrits agronomiques précédemment étudiés.

---

<sup>502</sup> Servius, *In Vergilii Aeneidos Libros*, I, 421, 7.

<sup>503</sup> Isidore de Séville, *Etymologiae*, 15, 2, 16.

<sup>504</sup> « *Casae poenorum pastorales* », se référer à l'article de Fabre, 2012, p. 24.

<sup>505</sup> Fabre, 2012, p. 24.

<sup>506</sup> Tacite, *Historiae*, III, 28, 4.

<sup>507</sup> Festus, *De Significatione Verborum*, XIX, 16.

<sup>508</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) a) Légiférer sur le *suburbium* romain ?

<sup>509</sup> Isidore, *Etymologiae*, 17, 5, 15 :

Ces différentes parties permettant d'étudier les indices sur les éléments et les fonctions du *suburbium*, présents au sein des différentes sources textuelles, nous ont été d'un grand secours. Grâce à ces écrits, nous avons donc pu définir que cet espace avait des fonctions multiples. La première était religieuse, avec la présence de temples, de bois sacrés et de nécropoles. La seconde était économique, par l'attestation de productions agricoles, d'un élevage et d'échanges commerciaux actifs, et enfin sociale, en tant qu'aire où se déploient des infrastructures de spectacle et des lieux de rencontre par le sport comme les *campi*, mais aussi où se déroulent des cérémonies civiques et des punitions pour ceux ayant un comportement défiant les lois de la cité. Le caractère social de cette périphérie s'incarne aussi par ses habitats divers et par les modes de vie qu'ils matérialisent, comme le montre le cas des *villae suburbanae*. C'est un territoire qui apparaît être très modulable, afin de pouvoir répondre aux besoins changeants de ses territoires limitophes, et fortement anthropisé ce qui l'éloigne de la campagne. Mais cette différenciation en tant que périphérie, et non pas partie de l'urbain ou du rural, s'explique également par les lois auquel il est soumis, chose que nous verrons ci-dessous.

### 3) Le *suburbium* dans la loi et dans les usages

Le *suburbium* est un espace régi, que ce soit à Rome ou en province, par des lois et des usages le touchant de façon directe ou indirecte. Cela s'explique, par exemple, par des interdictions touchant la ville et ordonnant le déplacement de certaines activités dans l'espace suburbain.

#### a) Légiférer sur le *suburbium* romain ?

L'exemple de la capitale romaine et de son *suburbium* nous permet d'explorer un ensemble de lois qui pourra nous aider à mieux appréhender l'espace suburbain.

Le premier point que nous aborderons ici est la question, complexe, du *pomerium* de Rome. Afin de ne pas nous perdre dans les vifs débats qui secouent encore la sphère scientifique, nous nous contenterons d'aborder rapidement l'origine romaine de cette limite et la possibilité pour nous de l'utiliser comme commencement de l'espace suburbain.

« Le *pomerium* est la frontière qui sépare les deux zones *domi* et *militiae*, autrement dit l'*urbs* et l'*ager* »<sup>510</sup>. Séparant ces deux mondes contraires, cette délimitation sacrée devait, selon les Romains, être tracée selon un rituel très précis lors de la fondation d'une ville afin d'en garantir la pureté. Cette ligne de démarcation, devant être créée à chaque fondation de colonie, est un indice important quant à la localisation de l'espace suburbain. Ce *pomerium* transformait la ville en un espace dans lequel la prise d'auspices urbains pouvait être réalisé en toute validité. Pour cela, il fallait exclure de la ville certains esprits et dieux dont la présence n'était pas souhaitable. Avec ces divinités étaient

---

<sup>510</sup> Magdelain, 1990, p. 155.

rejetées un certain nombre d'activités ou d'actions, comme l'inhumation de corps et la présence de l'armée, liée à la mort. Ce *pomerium* délimitait également l'espace des magistratures et donnait donc un cadre à l'existence de l'espace urbain en le séparant de la campagne. En effet, le droit public urbain des magistrats n'agissait que dans la zone pomériale. En dehors de cette aire, ce droit purement civique tombait sous la coupe militaire, le pouvoir de commandement de « *l'imperium militiae* ne s'exerçant qu'hors de la ville »<sup>511</sup>.

Cependant, les écrits anciens ne déterminent pas très bien l'origine du terme. L'étymologie de *pomerium* et son premier tracé, qui était issu de la légendaire fondation de Rome par Romulus, n'étaient pas connus avec précision même par les romains. Trois théories sont transmises par les auteurs antiques. La première, et la plus courante, de ces explications est celle qui donne pour origine de ce terme l'association de « *post* » et « *murum* » qui signifie « derrière le mur »<sup>512</sup>. La seconde est celle tirée de « *pro* » et « *murum* »<sup>513</sup>, ou même « *promoerium* »<sup>514</sup> voir d'une version plus ancienne de « *pomurium* »<sup>515</sup>. La troisième théorie est portée par Tite-Live qui parle d'un « *circamoerium* »<sup>516</sup> qui correspondrait à une bande de terre qui se situait avant le mur d'enceinte<sup>517</sup>. Mais ce « *murum* » n'est pas à confondre avec une quelconque enceinte.

En effet, l'historiographie a pu confondre l'enceinte et le *pomerium* suite à la traduction d'un texte de Varron où est décrit le processus de fondation des villes :

*« Oppida condebant in Latio Etrusco ritu, ut multa, id est iunctis bobus, tauro et vacca interiore, aratro circumagebant sulcum. Hoc faciebant religionis causa die auspicato, ut fossa et muro essent muniti. Terram unde exculpserant, fossam vocabant et introrsum iactam murum. Post ea qui fiebat orbis, urbis principium; qui, quod erat post murum, postmoerium dictum, eo usque auspicia urbana finiuntur. Cippi pomeri stant et circum Ariciam et circum Romam. Quare et oppida quae prius erant circumducta aratro ab orbe et urvo urbes; et, ideo coloniae nostrae omnes in litteris antiquis scribuntur urbeis, quod item conditae ut Roma; et ideo coloniae et urbes conduntur, quod intra pomerium ponuntur ».*

---

<sup>511</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>512</sup> Varron, *De Lingua latina*, V, 143.

<sup>513</sup> Scholie de Lucain, *Le Pharsale*, I, 594.

<sup>514</sup> Priscien, *Partitiones*, XII.

<sup>515</sup> Antaya, 1980, p. 184-189.

<sup>516</sup> Tite-Live, *Ab Urbe Condita libri*, I, 44, 4-5.

<sup>517</sup> Péchoux, 2008, p. 23.

« Dans le Latium, bien des fondateurs de cités suivaient le rite étrusque : avec un attelage de bovins, un taureau et une vache, celle-ci sur la ligne intérieure, ils traçaient à la charrue un sillon d'enceinte, afin de se fortifier par fossé et muraille. Le trou d'où ils avaient enlevé la terre, ils l'appelaient fossé et la terre rejetée à l'intérieur, ils l'appelaient **mur**. Derrière ces éléments, le cercle qui se trouvait tracé formait le commencement de la ville, et comme ce cercle était « derrière la muraille » on l'appela le *postmoerium*. Il marque la limite pour la prise des auspices urbains. Des bornes, limites du *pomerium* se dressent autour d'Aricie et autour de Rome... »<sup>518</sup>.

Ce témoignage nous donne plusieurs indices sur le *pomerium*, notamment sur sa création. Le sillon et ses rejets de terre ont des valeurs symboliques. Le rejet intérieur est l'élément appelé « mur » et ne correspond donc pas nécessairement au tracé de l'enceinte qui suit une autre logique, la limite pomériale se situant alors devant ou derrière le rejet terreux selon les sources. On peut alors prendre Rome en exemple, afin d'illustrer ce fait. En effet, si le *pomerium* républicain excluait la colline de l'Aventin, celle-ci était quand même comprise dans la muraille Servienne.

L'expression « *pomerium* républicain », que nous avons précédemment utilisé, nous permet de soulever un autre aspect celui du dynamisme de cette frontière entre la ville et l'extérieur. En effet, le tracé pomérial a été déplacé plusieurs fois au cours de l'histoire de Rome. Ce déplacement a d'ailleurs pu être illustré par des bornes, toutes postérieures au règne de Claude<sup>519</sup>. La localisation du premier *pomerium*, tout comme sa datation, sont encore sujets à débat. L'hypothèse récurrente, et parfois source de quelques polémiques, situerait le tracé romuléen dans une zone entourant le Palatin, une hypothèse soutenue par les écrits de Tacite<sup>520</sup>. Il en décrit le tracé comme « une ligne qui va de l'extrémité sud-ouest du Palatin (*ara maxima*) à l'extrémité sud-est (*ara Consi*) et de là jusqu'à l'extrémité nord-est (*curiae veteres*), puis remonte vers la Velia au *sacellum Larum*. »<sup>521</sup>. Ce tracé serait marqué par une série de cippes, et donc serait discontinu. Les travaux de l'archéologue Andrea Carandini<sup>522</sup> soutiennent l'existence d'un « *pomerium palatinum* »<sup>523</sup>. Ses fouilles ont mis au jour une série de fortifications datées de la première moitié du VIII<sup>ème</sup> siècle avant notre ère ce qui correspondrait à la date de la fondation de Rome selon Tite-Live<sup>524</sup>. À partir de cette base, le *pomerium* fut agrandi au moins cinq fois. Les explications données par Sénèque<sup>525</sup> sur ce phénomène rejoignent

---

<sup>518</sup> Nisard, *Varron, avec la traduction en français*. Œuvre numérisée par Marc Szwajcer [En ligne].

<sup>519</sup> Péchoux, 2008, p.23

<sup>520</sup> Tacite, *Annales*, XII, 24.

<sup>521</sup> Magdelain, 1990, p. 157.

<sup>522</sup> Carandini, 1990.

<sup>523</sup> Magdelain, 1990, p. 162.

<sup>524</sup> Liou-Gille, 2000, p. 344.

<sup>525</sup> Sénèque, *De Brevitate vitae*, XIII, 8.

celles de Tacite<sup>526</sup> : il s'agit d'un pouvoir donné aux généraux qui ont permis d'augmenter le territoire de Rome, que ce soit en Italie, puis en dehors de la péninsule. À partir de la zone initiale du Palatin, Servius Tullius<sup>527</sup> fut le premier à mettre en œuvre un agrandissement de l'espace sacré pour le faire coïncider avec la muraille Servienne sans la colline de l'Aventin. Les sources<sup>528</sup> témoignent d'un autre agrandissement réalisé par Jules César, en 45 avant notre ère, en le portant à 1.5 km des murs c'est-à-dire jusqu'à la première borne milliaire. Cela s'expliquerait par la prise en compte de la *continentia aedificia* déjà bien avancée hors des murailles au I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. Claude fut le suivant à obtenir le droit d'élargir le *pomerium*. En effet Tacite<sup>529</sup> rapporte que, suite à la conquête de l'île de Bretagne, l'Aventin et la partie sud de Rome ont intégrés l'espace pomérial. Ces écrits sont appuyés par différentes cippes retrouvées en place<sup>530</sup> et la *Lex Imperio Vespasiani*<sup>531</sup> qui cite cette extension comme précédant celle réalisée par Vespasien. Ce dernier met en place la dernière extension dont nous sommes assurés en 75 de notre ère, celle-ci englobant une part du *Campus Martius*, des quartiers *Transtiberim* et de l'élément faisant le lien entre ces deux espaces : l'île Tibérine. Des espaces dynamiques sont ainsi intégrés comme le port de la capitale. Si la loi a été retrouvée sur un support épigraphique<sup>532</sup>, nous avons également la trace d'un ensemble de cippes correspondantes à cet agrandissement<sup>533</sup>. La construction d'une nouvelle muraille par Aurélien pose la question d'une extension du *pomerium*. Flavius Vopiscus<sup>534</sup>, auteur de la biographie d'Aurélien dans les *Histoires Augustes*, est le seul à témoigner d'un tel événement, les chercheurs planchant plutôt sur l'hypothèse d'une rénovation du *pomerium*<sup>535</sup>.

Ce développement nous a permis d'aborder la mobilité de la ligne pomériale qui n'est donc pas une limite fixe. Ainsi, si est retrouvée la trace d'un *pomerium* dans une cité des Gaules, il faudra lui appliquer la même capacité dynamique que l'espace suburbain, dont elle constituerait la limite interne. Il est également admis que la plupart des interdits associés à cette limite présente à Rome sont appliqués dans les autres cités de province<sup>536</sup>.

---

<sup>526</sup> Tacite, *Annales*, XII, 23.

<sup>527</sup> Tite-Live, *Ab Urbe Condita libri*, I, 44 et Denys d'Halicarnasse, *Antiquités romaines*, IV, 13, 3.

<sup>528</sup> Cicéron, *Epistulae ad Atticum*, XIII, 20 ou Dion Cassius, *Historia Romana*, XLIII, 50, 1.

<sup>529</sup> Tacite, *Annales*, XII, 23.

<sup>530</sup> Voir *CIL* VI, 1231 et 37022.

<sup>531</sup> Voir *CIL* VI, 930.

<sup>532</sup> Voir *CIL* VI, 930.

<sup>533</sup> Voir *CIL* VI, 31538.

<sup>534</sup> Flavius Vopiscus, *Histoire Auguste, Vita Aureliani*, XXI

<sup>535</sup> Dmitriev, 2004, p. 577 ou Syme, 1978.

<sup>536</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) b) Un *suburbium* dans les autres cités ? et c) Un *suburbium* intégré dans un ensemble de territoires.

Ce sont d'ailleurs ces interdits qui reportent certaines activités dans le *suburbium* qui nous intéressent ici et qui permettront de dresser ultérieurement une carte de la périphérie suburbaine de agglomérations des Gaules. Celles-ci sont liées à son statut religieux et concernent notamment trois points principaux : l'interdiction de présence militaire, l'interdiction funéraire et la non-adéquation de cet espace avec certains cultes. La présence militaire est ainsi défendue dans cet espace, comme cela a déjà été abordé plus haut, afin de ne pas souiller l'espace urbain devenu pur. L'interdit funéraire a aussi pour but de ne pas contrarier cette valeur sacrée donnée à l'espace urbain par l'inauguration. L'inhumation est interdite au sein du *pomerium* sauf exception<sup>537</sup> : certaines familles patriciennes<sup>538</sup>, les vestales ou les généraux triomphateurs ayant reçu le droit théorique d'y reposer. Ce fait, appliqué dans toutes les cités romaines, est un indicateur fiable de toute sortie de ville. De même une série de divinités ne sont pas compatibles avec le fait religieux du *pomerium*. Certains dieux ont des pouvoirs qui peuvent être inadaptés au fait urbain comme Mars, dont le *Campus Martius* est l'exemple même de son inadéquation avec l'espace pomérial, Vénus, Vulcain ou la déesse des récoltes Cérés<sup>539</sup>. Nous avons vu également que des sanctuaires de Diane ou des *Castores* sont signalés dans le *suburbium* de Rome<sup>540</sup>. Les cultes étrangers sont traditionnellement placés hors de la ville puis bannis par Auguste qui divinise sa lutte contre Marc-Antoine par la mise à l'écart du culte d'Isis. Cependant, un temple de Mars était présent dans Rome, tout comme un temple dédié aux Dioscures qui se trouvait sur le *Forum* Romain. Cette spatialisation des cultes reste donc très théorique, et nous pouvons nous demander si toutes les cités de l'empire pratiquent une telle mise à l'écart de certains cultes en les plaçant dans le *suburbium* ? La présence de lieux de cultes dans l'espace suburbain des villes gauloises devra être analysé avec précaution et au cas par cas pour définir de leur rôle dans la périphérie.

Il est également à noter ici son rôle de limite administrative de la cité, non seulement en termes d'autorité civique des magistrats, mais également pour des sujets fiscaux. En effet, sous Vespasien<sup>541</sup> sont créées des taxes sur les marchandises importées dans Rome : l'*ansarium* pour celles vendues en ville et le *foriculareium* qui touche toutes celles qui ne sont pas transportées en amphore. Ces mesures fiscales seront réappliquées sous Marc Aurèle et Commode qui borneront<sup>542</sup> cette limite sur le *pomerium* afin d'en renforcer physiquement le pouvoir.

Or, si la notion de limite pomériale existe pour marquer la fin de la ville, le *continuum* urbain existant au pied de Rome rend plus compliqué la délimitation entre *urbs* et *suburbium*. Désignée sous

---

<sup>537</sup> Magdelain, 1990, p. 155.

<sup>538</sup> Plutarque, *Vies parallèles, vie de Publicola*, XXIII, 5.

<sup>539</sup> Vitruve, *De architectura*, I, 7.

<sup>540</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) Le *suburbium* dans les sources textuelles.

<sup>541</sup> Lefebvre, 2011, p. 103-104.

<sup>542</sup> Voir *CIL* VI, 10016.

le nom de *continentia loca* ou *continentia aedificia*, cette frange de construction constitue, selon Sandrine Agusta-Boularot, une « petite couronne »<sup>543</sup> autour de la ville de Rome alors que la population de l'*Urbs* a depuis longtemps dépassé ses enceintes. En effet, celles-ci ne servent plus de limites entre intérieur et extérieur de la ville dès le I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. Ainsi, une grande densité d'habitation s'étend le long des voies quittant Rome sur « plusieurs kilomètres »<sup>544</sup>. Comme nous l'avons vu, cet espace d'expansion urbaine devrait être considéré comme faisant partie de l'*ager romanus*, et donc étant soumis au droit rustique étant situé *extra-pomerium*.

En effet, de quel droit dépendent les terres du *suburbium* ? En tant que tel, sa situation en dehors de la ville et de la limite pomériale le fait, en théorie, tomber sous le droit agraire. Il existe en effet au sein de la loi romaine deux types de sols qui déterminent le statut foncier de tel ou tel bien : le sol urbain et le sol rural. Ainsi, selon Agennius Urbicus<sup>545</sup> ou le Code Justinien<sup>546</sup>, les possessions suburbaines diffèrent des propriétés urbaines non pas seulement par leur localisation, mais par leur statut juridique. Deux biens « identiques » pourront ainsi ne pas dépendre du même régime fiscal, selon la condition de sol auquel ils appartiennent. Cependant, Pascal Arnaud relève la spécificité des « *fundi suburbani* »<sup>547</sup> dans les registres de cens, montrant ainsi que si le *suburbium* de Rome ne disposait pas d'une reconnaissance légale son existence propre était cependant reconnue et ancrée dans les esprits.

Une série de lois va permettre d'agréger cette continuité urbaine à la ville. César fut le premier à mettre en projet une loi, la *Lex de urbe augendo*<sup>548</sup>, projetant une première urbanisation du *Campus Martius* en 45 avant notre ère. La *Lex Iulia Municipalis*, issue de la Table dite d'Héraclée car retrouvée dans cette cité<sup>549</sup>, datée de la même période mais que certains pensent plus ancienne<sup>550</sup>, officialise l'extension de l'emprise de la ville de Rome. En effet, il y est déclaré que « *in Vrbe Roma propriusue Vrbem Romam passus mille ubei continente habitatur* », ou « la ville de Rome est là où l'on habitera en continuité à moins de mille pas de la ville de Rome »<sup>551</sup> ce qui repousse ses nouvelles limites juridiques d'environ 1 478 mètres. Cette limite des milles pas permet de répondre à un besoin quotidien, car les habitants des *continentia* sont aussi soumis aux juridictions du juge urbain de

---

<sup>543</sup> Agusta-Boularot, 1998, p. 54.

<sup>544</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>545</sup> Agennius Urbicus, *Commentariorum de Controversiis Agrorum Pars prior et altera*, 86, 8.

<sup>546</sup> Justinien, *Code Justinien*, VII, 71, 16.

<sup>547</sup> Arnaud, 1998, p. 65.

<sup>548</sup> Agusta-Boularot, 1998, p. 51.

<sup>549</sup> Nicolet, 1987.

<sup>550</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>551</sup> Agusta-Boularot, 1998, p. 51.

Rome<sup>552</sup>. De ce fait les habitants sont concernés par les pratiques administratives procurés par les administrations de la ville : les reconnaissances du lieu de naissance<sup>553</sup> ou d'être concerné par les lois sur les héritages<sup>554</sup>. Le témoignage le plus fort de leur intégration étant, selon Sandrine Agusta-Boularot, l'extension de l'Annone<sup>555</sup> celle-ci étant normalement réservée aux habitants de Rome. Ainsi, le commentaire d'Alfenus Varus prend tout son sens : il considère que « d'après nos habitudes quotidiennes, on peut comprendre que Rome n'est pas considérée comme allant seulement jusqu'au mur, puisque nous disons que nous allons à Rome même si nous habitons hors de la ville »<sup>556</sup>. Cette similarité des modes de vie entre intérieur et extérieur de Rome se voit jusque dans les problèmes de circulations, la table d'Héraclée y limitant la circulation des charrettes durant la journée<sup>557</sup>. Pascal Arnaud nous renseigne sur le rapport distance-temps du déplacement dans le *continuum* urbain. Pour lui, ces *continentia aedificia* et leur agrégation à la ville de Rome correspondent à un arrangement logique, qui s'étale sur un espace « équivalents à une demi-heure de parcours pour un piéton »<sup>558</sup> soit un mille<sup>559</sup>. Cette donnée appuie les témoignages définissant le territoire suburbain comme l'espace permettant de faire l'aller-retour journalier entre la ville et sa résidence périphérique. De même, ici est posée la question de l'appartenance des *continentia aedificia* au *suburbium*. Les deux espaces apparaissent séparés, la ville étant comprise dans son extension maximale jusqu'au premier mille, et le *suburbium* s'étendant sur plusieurs dizaines de kilomètres autour de Rome. Cela nous prouve l'existence d'une étendue habitée au-delà des limites traditionnelles qui peut faire partie du fait urbain. L'interpénétration des éléments urbains et suburbains évoluant dans le temps et l'espace complique la tâche de délimitation précise entre fin de la ville et début de la périphérie suburbaine. Cette limite des milles pas fut étendue au III<sup>ème</sup> siècle de notre ère par l'empereur Sévère Alexandre. En effet, il ne s'agissait plus de compter cette distance à partir de l'ancien *pomerium*, mais de rajouter un mille à partir de la fin de la continuité urbaine ou celle des XIV régions mises en place par Auguste.

Cette continuité urbaine, apparemment si développée à Rome, est un marqueur que contient chaque agglomération dont le développement urbain réalise des flux et des reflux dans le temps long. Présent dans les cités des Gaules, cet exemple nous permet d'observer la difficulté de la dissociation

---

<sup>552</sup> Gaius, *Institutionum commentarii*, IV, 104.

<sup>553</sup> Agusta-Boularot, 1998, p. 52.

<sup>554</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>555</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>556</sup> *Digeste*, 50, 16,87.

<sup>557</sup> Voir *CIL* 12 593, 1, 56.

<sup>558</sup> Arnaud, 1998, p. 76.

<sup>559</sup> *Ibid.*, p. 76.



entre *urbs* et *suburbium*, alors que ces deux espaces se côtoient de façon non linéaire et non figée dans le temps.

Mais s'il faut détacher les *continentia aedificia* de la ville, il est nécessaire de rappeler que ce dernier est quand-même en grande partie soumis à la juridiction de la ville. Nous différencions ici, le concept de *suburbium* élitiste appliqué à Rome que nous avons appelé *Suburbium*. Il s'agit d'analyser le fait proche de la Ville, où s'applique une série de lois, et non pas son extension démesurée s'étendant à des dizaines de kilomètres des remparts. Effectivement, l'*imperium domi* et la *potestas* des magistrats, continuent à s'exercer sur l'espace suburbain. Mais si nous nous penchons sur le cas du *Suburbium*, nous pouvons voir qu'une loi votée en 4 avant J.-C. oblige les magistrats romains à résider à moins de vingt milles de la ville afin d'éviter les absences trop longues<sup>560</sup>. Cette distance qui correspond à environ trente kilomètres serait pour nous la limite maximale du *suburbium* de Rome. Xavier Lafon, dans son étude sur les résidences aristocratiques autour de Rome, observe une grande densité de *villae* de plaisance jusqu'à sept kilomètres autour de la cité<sup>561</sup>. Nous pouvons ainsi faire le lien avec les mouvements pendulaires des élites qui se déplaçaient entre la ville et leur résidence suburbaine<sup>562</sup>. Ainsi, cet espace est donc à la fois contrôlé par la législation tant pour accorder son fonctionnement avec celui de la ville de Rome, que pour permettre aux élites de contrôler l'espace suburbain afin de participer à la vie politique impliquant la présence directe au sein de la cité. La nécessité ayant poussé la création de cette loi, durant l'année 4 avant notre ère, nous apprend que les élites devaient préférer la vie dans leur résidence *extramuros*, à la pratique du *negotium* qui impliquait de rester dans la ville dans sa *domus* urbaine. Ce type de loi traduit une réalité qui peut se retrouver au sein de cités de provinces mais à moindre échelle.

#### b) Un *suburbium* dans les autres cités ?

Les témoignages législatifs tirés de l'épigraphie et de la littérature nous renseignent sur la présence d'aires suburbaines dans des cités de province. En effet, nous retrouvons dans certaines villes de province des similarités fortes avec le cas de Rome.

Le premier texte que nous verrons, est issu des œuvres de Servius<sup>563</sup> où il rapporte une accusation qui fut portée contre Alfenus Varus. Ce dernier aurait lésé les citoyens de Mantoue lors de la distribution des terres situées autour de la ville. S'il était prévu que le partage concerne un espace de trois mille pas, soit environ 4,5 kilomètres autour de la muraille, celui-ci en aurait seulement laissé que huit cents, représentant 1,2 kilomètres. Georges Fabre s'est interrogé sur cette limite de trois mille

---

<sup>560</sup> Lafon, 2001, p. 130.

<sup>561</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>562</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ C) 2) Le *Suburbium*, un espace à délimiter géographiquement.

<sup>563</sup> Servius, *Bucoliques*, IX, 10.

pas et en a tiré quelques conclusions. Cette distance correspondrait à un temps de trajet allant d'une heure à une heure trente. Il serait aussi l'espace le plus peuplée et comportant des lieux sacrés mais qui sont exclus de la ville comme les sanctuaires et les nécropoles<sup>564</sup>. Ce témoignage d'une répartition, devant être issue d'une loi municipale, montre la gestion des terrains agricoles entourant les villes. Ce processus de redistribution montre le mélange de terres privées et publiques dans l'entourage proche des agglomérations et la mainmise que celles-ci ont sur leur territoire proche.

D'autres types de bâtiments permettent de donner une localisation approximative au fait suburbain. Aldo Borlenghi<sup>565</sup>, rapporte l'existence de lois épigraphiques retrouvées dans les cités d'*Interamnia Praetuttiorum*<sup>566</sup> et d'*Urbs Salvia*<sup>567</sup> en Italie. Ces inscriptions permettent de situer ce type de structure hors de l'espace urbain et mettent en avant la nécessité de les relier par des axes routiers spécifiques. L'inscription d'*Urbs Salvia* est d'autant plus intéressante car il y est précisé que la voie qui relie le campus à la cité mesure entre cinq cent soixante-dix et cinq cent quatre-vingt-dix-neuf pas<sup>568</sup>, soit une distance équivalente à huit cent quarante et huit cent quatre-vingt mètres. Ces informations nous permettent de voir une distanciation d'un kilomètre environ entre le début du *suburbium* et de ses *continentiae aedificiae*, ceux-ci étant assimilés au fait urbain.

La question du leg de ces terres suburbaines est également abordée dans la législation des cités de province. Fabre<sup>569</sup> cite de nombreux auteurs qui se font les témoins de plusieurs affaires de succession dans l'Empire. De même, le Code Justinien se fait le défenseur des orphelins, en posant l'interdiction faite « d'aliéner » des héritages de biens suburbains, ceux-ci étant mis sous la tutelle de responsables légaux. De même le cas d'un leg « fidéicommiss »<sup>570</sup> de bien suburbain, c'est-à-dire un leg à une autre personne en dehors de la ligne de succession, est possible et illustré par le *Digeste* par une donation d'un membre de la famille Gadibe à Gadès<sup>571</sup>.

Le corpus épigraphique nous donne également des informations sur les lois touchant le *suburbium*. Ainsi, les *lex Tarentina* et *Ursonensis* sont des bons exemples quant à la gestion des espaces suburbains. Datant respectivement des années 89 et 44 avant J.-C., ces lois ont été retrouvées à Tarente en Italie et à Urso une fondation romaine près de Séville. Ces textes ayant été retrouvés au XIX<sup>ème</sup> siècle légifèrent notamment sur le lieu d'habitation des magistrats locaux. Dans la ville de

---

<sup>564</sup> Fabre, 2012, p. 22.

<sup>565</sup> Borlenghi, 2015, p. 257.

<sup>566</sup> Voir *CIL*, I, 1905.

<sup>567</sup> Voir *CIL*, IX, 5541.

<sup>568</sup> Fabre, 2012, p. 28.

<sup>569</sup> *Ibid.*, p. 26-27.

<sup>570</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>571</sup> *Digeste*, 32, 41, 6.

Tarente, ceux-ci sont légalement tenus de posséder dans la limite du *municipe* une demeure de plus de mille cinq cent tuiles<sup>572</sup>, tandis qu'à Urso ils se voient obligés de disposer d'une habitation dans la ville ou à moins d'un mille de celle-ci. Nous pouvons ici faire une comparaison facile des lois de Rome, ceci étant explicable par le statut de colonie de la cité espagnole. Non seulement nous pouvons deviner la présence d'un *suburbium* qui serait fortement intégré à la ville, mais aussi de la diffusion d'un modèle législatif romain aux cités de l'empire. L'éloignement des diverses personnes de pouvoir du centre urbain est ainsi limité, tandis que la vie suburbaine restait sous le contrôle étroit de la cité.

De même, il apparaît que le corpus législatif issu de l'épigraphie nous apporte des informations sur le traitement des bâtiments présents au sein du *suburbium* des cités de province. Si les deux lois d'*Urso* et de Tarante sont les plus anciennes à présenter ce genre de données à l'extérieur de Rome, elles sont rejointes par les *Lex Irnitana* et *Malacitana* issues de cités hispaniques qui sont plus tardives d'un siècle. Toutes ces lois interdisent la démolition et la spoliation sauvage de bâtiments situés dans l'agglomération, mais les deux dernières sont intéressantes dans le fait qu'elles concernent les bâtis présents dans les « *oppido continentia aedificia* »<sup>573</sup>. Georges Fabre les analyse comme étant nécessaire pour répondre au développement des cités durant la période du Haut-Empire, celui-ci allant au-delà des limites traditionnelles des cités. Ces lois répondent aux phénomènes de dépravation et de spéculation immobilières ayant cours dans les continuités urbaines, les terrains suburbains étant très recherchés. Ces espaces suburbains apparaissent ainsi aussi régulés qu'à Rome, ces différentes lois faisant écho à celles mises en place à Rome. De même selon l'auteur, ces règles sont faites pour permettre la mise en œuvre de la « *pulchritudo* »<sup>574</sup> : la recherche de la beauté des paysages aux alentours des cités. On peut voir que la recherche de la beauté des centres urbains, parfaitement représentée par la notion d'*amoenitas urbium*<sup>575</sup>, s'étend à leur périphérie : toute une mise en scène est préparée pour le voyageur avant même son arrivée en ville.

Ces témoignages de l'existence d'une périphérie habitée et active, s'ajoute à celle de la généralisation de la place du funéraire dans l'espace suburbain. Nous revenons ici à la loi d'*Urso* qui punit d'une amende de cinq-mille sesterces toute introduction des restes d'une personne dans l'enceinte de la cité<sup>576</sup>. On voit ici le témoignage de la mise en place d'usages rappelant ceux de Rome. Urso lors de son accession au statut de *colonia* aurait-elle fait l'objet d'un rite de fondation lui donnant un *pomerium* ? Les différentes crémations et inhumations doivent s'effectuer à plus de cinq cents pas

---

<sup>572</sup> Fabre, 2012, p. 27.

<sup>573</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>574</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>575</sup> Bedon, 2001-2002.

<sup>576</sup> Loi d'*Urso*, rubrique LXXIII.

de la ville sous peine d'une autre amende de cinq mille sesterces<sup>577</sup>. Il apparaît donc qu'un espace de sept cent trente mètres de rayon se développe autour d'*Urso* et est rattaché à la ville : cela nous confirme la différenciation que nous avons voulu établir entre *continentia aedificia* et *suburbium*. L'exclusion de l'espace funéraire est donc généralisée dans le monde romain. Ainsi nous voyons que le *suburbium* des cités de province est également structuré par de véritables cités des morts et leurs *horti*, une inscription de Tarragone<sup>578</sup> appuyant ce fait.

Cet espace qu'Agennius Urbicus avait décrit comme impur du fait de son utilisation comme lieu de punition est confirmé dans cette utilisation par une inscription de Pouzzoles<sup>579</sup>. Celle-ci précise les punitions auxquelles sont soumis les esclaves dans cette périphérie de la ville italienne, la « mort [...], les fourches patibulaires et des croix, des fouetteurs et des bourreaux »<sup>580</sup>. Tant la mort que la souillure de la punition relatés dans ces témoignages nous permettent de comprendre la fonction d'exclusion du *suburbium*.

La même distance d'exclusion est pratiquée pour la mise à l'écart d'un ensemble d'activités. Les activités artisanales liées au feu sont mises à l'écart, toute « production de plus de trois cent tuiles par jour »<sup>581</sup> étaient projetées dans la périphérie. Nous pouvons ainsi voir que les activités encombrantes et dangereuses était légalement mises à l'écart dans un espace qui était de toute façon objet de regroupement productifs. Cependant ce témoignage n'est pas à généraliser à toutes les activités, des ateliers de tanneurs ou des boulangeries étant attestés au sein de ville notamment à Pompéi<sup>582</sup>.

Si le feu et les activités liées à son usage sont mises à l'écart, les éléments concernant la question de l'eau est primordiale dans la connaissance de l'espace suburbain. Que ce soit pour le loisir en étant rattachée aux *campi* et leurs bassins ou pour l'agriculture, le contrôle de l'eau est capital pour la municipalité. La loi d'*Urso* est très claire sur ce point, les rubriques XCIX et C mettent en place le contrôle de l'arrivée et de la sortie de l'eau jusqu'à la ville. En effet, si les décurions votent le projet d'un aqueduc, personne ne pourra s'opposer au tracé défini, même s'il est propriétaire d'une des terres suburbaines traversées par structure<sup>583</sup>. De même, toute utilisation des eaux usées, ou la mise en place de la dérivation d'un aqueduc à des fins privées doit être automatiquement autorisée par une

---

<sup>577</sup> Loi d'*Urso*, rubrique LXXIV.

<sup>578</sup> Voir *CIL*, II, 4332.

<sup>579</sup> Fabre, 2012, p. 28.

<sup>580</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>581</sup> Loi d'*Urso*, rubrique LXXVI.

<sup>582</sup> Cavassa, 2009, p. 95-104 ou Cavassa, Lemaire, Piffeteau, 2014.

<sup>583</sup> Loi d'*Urso*, rubrique XCIX.

majorité parmi les quarante décurions de la ville<sup>584</sup>. L'utilisation de l'eau des puits dans l'espace suburbain est aussi très régulée, que ce soit pour le passage aux alentours de la structure par les piétons, des animaux ou du droit de puisage<sup>585</sup>.

La gestion des troupeaux au sein de l'espace suburbain, est également soumise à des règlements municipaux. Une inscription<sup>586</sup> retrouvée dans l'agglomération secondaire d'Aix-les-Bains en donne un exemple et permet d'aborder le sujet de l'élevage dans l'espace suburbain. Ce texte épigraphique régule l'accès au *campus pecuarius*, ou parc à bétail, de la ville. On apprend que les véhicules en sont exclus sauf les jours de marchés, si le propriétaire loge à l'auberge ou s'il compte aller visiter les bois sacrés du *vicus*<sup>587</sup>. Tous ceux qui ne respecteraient pas les règles sont punis d'une amende correspondant à un certain nombre de fumier à fournir à la ville et à déposer dans une structure appelée « *stercus* »<sup>588</sup>. Cet aménagement est dédié à la collecte « des immondices, des ordures, déjections humaines et déjections animales »<sup>589</sup> afin de permettre la production de fumier pour fertiliser les champs. Ce témoignage nous est utile quant aux indices qu'il nous donne, à la fois sur la présence de troupeaux dans la périphérie urbaine, de l'existence de marchés réguliers et d'un système de gestion des déchets fonctionnels. L'organisation d'un système de recyclage des déchets périssables à des fins agricoles nous permet d'apercevoir le reflet d'une agriculture florissante et optimisée.

### c) *Un suburbium intégré dans un ensemble de territoires*

Le *suburbium*, par sa nature et ses fonctions se voit confronté à différents espaces qui ont leur propre statut juridique. L'interpénétration de ces différentes aires, tant urbaines que rurales, nécessite que nous fassions le point sur leur nature afin de bien les différencier de la périphérie suburbaine qui nous intéresse.

En effet, l'espace urbain fait figure de limite interne du *suburbium*, comme nous l'avons vu précédemment notamment avec l'exemple de l'enceinte. Mais les différents types d'agglomérations dans le monde romain posent la question de la présence du *suburbium* selon le statut de la cité étudiée. Ces divers pôles urbains sont attestés dans les sources littéraires et dans les textes de loi. Ainsi, si les agglomérations indigènes gauloises sont qualifiées « d'*oppida* »<sup>590</sup> leur romanisation transforme leur

---

<sup>584</sup> Loi d'Urso, rubrique C.

<sup>585</sup> Voir l'exemple de l'inscription du *suburbium* de Vérone : CIL V, 3849.

<sup>586</sup> Voir CIL, XII, 2462

<sup>587</sup> Fabre, 2012, p. 29.

<sup>588</sup> Leveau, Rémy, Canal, Segard, 2005, p. 100.

<sup>589</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>590</sup> César, *De Bello Gallico*, II, XXV, 1.

statut en « *urbs* [...] ou *colonia, municipium* »<sup>591</sup>. Les agglomérations secondaires sont, quant à elles, qualifiées de « « *vicus* » [...], *fora, kanabae, curia, mansio, mutatio* et même *castellum* »<sup>592</sup>, voire « *castrum* »<sup>593</sup>. Ces différentes dénominations pour qualifier les agglomérations résultent d'une hiérarchisation et d'une application différenciée du droit romain pour chaque ville.

Cette hiérarchisation se met en place lors des processus de romanisation des territoires conquis et repose sur deux principes : « l'urbanisation et la municipalisation »<sup>594</sup>. La cité est à la fois une ville et un territoire, la place de telle ou telle cité étant liée à son « apparat monumental nécessaire à la pratique municipale »<sup>595</sup>. Cette municipalisation permet donc d'accéder « à un niveau moyen, voire excellent, d'organisation civique romaine »<sup>596</sup>. *Oppidum* et *civitas*, apparaissent alors comme des agglomérations d'importance et sont différenciées en « *oppida latina, de oppida libera* et des *oppida peregrinorum* »<sup>597</sup>. Ces différents cas, rapportés par Pline l'Ancien, montrent une base structurelle commune mais une différenciation en termes de droit. Tout l'intérêt de la chose est de voir l'élévation de statut qui devient possible par l'appropriation du modèle romain. L'*oppidum* gaulois devient ainsi *oppidum* latin, et peut être déclassé en *oppida ignobilia*. Pline l'Ancien<sup>598</sup> mentionne vingt-quatre de ces *oppida* déchés sur le territoire de la colonie de Nîmes. Ce renseignement illustre le fait que les différentes agglomérations des Gaules peuvent être poussées à développer leur urbanisation pour répondre aux critères romains. En effet, ce processus de transformation des villes indigènes en cités romaines passe par l'application du modèle politique de Rome. Il s'agit de faire entrer les cités et leurs élites dans le droit latin et cela joue tant sur l'aspect urbain que sur le territoire suburbain et rural qui y est rattaché. En effet, c'est « l'octroi du droit latin, dans la mesure où il contribua à faire entrer les aristocraties indigènes dans la cité romaine, par le biais de l'obtention de la cité romaine *per magistratum* »<sup>599</sup> qui est important. En apportant les modèles romains, la cité se transforme et nous donne les indices nécessaires à l'étude des aires urbaines et suburbaines.

Or, si pour le Haut-Empire la hiérarchisation des agglomérations est fixée, il est nécessaire de voir qu'elle évolue durant les temps plus tardifs. Raymond Brulet met en lumière les catégories issues des œuvres de Grégoire de Tours. Il y est développé une « classification en trois niveaux qui [...] distingue clairement trois familles : *urbs / civitas / oppidum* ; *vicus / castrum / castellum* ; *villa /*

---

<sup>591</sup> Brulet, 2017, p. 317.

<sup>592</sup> *Ibid.*, p. 317.

<sup>593</sup> *Ibid.*, p. 317.

<sup>594</sup> Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier, 2009, p. 7.

<sup>595</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>596</sup> *Ibid.*, p. 7.

<sup>597</sup> Brulet, 2017, p. 317 et Desanges, 1990, p. 818.

<sup>598</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historiae*, III, 36.

<sup>599</sup> Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier, 2009, p. 31.

*domus* »<sup>600</sup>. Ces trois niveaux se rapportant aux centres urbains développés, aux agglomérations secondaires et aux habitats isolés durant l'Antiquité tardive.

Ainsi, notre objectif étant de pouvoir délimiter la fin de la ville pour pouvoir analyser le début du *suburbium*, la question serait de lier les phénomènes d'urbanisation et le statut légal de la cité. Plus la ville serait dotée d'un statut important, plus son importance monumentale devrait nous permettre d'en tracer clairement les limites. D'après Monique Dondin-Payre et Marie-Thérèse Raepsaet-Charlier, « la profondeur de la romanisation doit être estimée en termes de municipalisation globale plutôt qu'en termes d'urbanisation stricte »<sup>601</sup>. Un statut municipal élevé devrait donc à la fois impacter le centre urbain et la périphérie. Nous rajouterons même que cette municipalisation passe par la constance des structures municipales dans le temps du Haut Empire à la fin de l'Antiquité. Cette persistance passe par la monumentalisation intra-urbaine mais aussi par des témoignages épigraphiques : les nécropoles se trouvent être l'aire où les témoignages des fonctions magistrales sont le plus présents.

Pour Michel Tarpin<sup>602</sup>, les colonies et les municipes sont des agglomérations qui ont accédés à l'autonomie politique vis-à-vis de Rome. Ces villes sous l'autorité du droit latin ou du droit romain, semblent avoir nécessairement une périphérie que l'on peut dénommer *suburbium*. Par leur statut et leur développement, les différentes études aujourd'hui publiées<sup>603</sup> ne mettent aucunement en doute la présence d'un *suburbium* accolé à une grande cité. Or, pour certains, la question se pose pour les agglomérations considérées comme secondaires.

Or, que sont ces fameuses agglomérations secondaires ? Les *fora* « désigne[s] une fonction précise, celle de marché et de lieu de rencontre »<sup>604</sup> au sein de « l'ager Romanus »<sup>605</sup> tandis que pour Michel Tarpin ceux-ci sont « une place dans une ville ou un établissement généralement situé dans les zones avancées de la conquête. »<sup>606</sup>. Des *fora* sont également connues en Gaule : nous nous permettrons de citer *Forum Julii*, Fréjus, en exemple. Les « *canabae legionis* », ou seulement *canabae*, illustrent les regroupements de civils autour d'un camp militaire, comme par exemple celui présent à Strasbourg et qui est étudié par E. Kern dans son article de 1998, « Le *vicus* des *Canabae* »<sup>607</sup>. Nous remarquerons la double dénomination de *vicus* et de *canabae* utilisé par l'auteur, ce qui lie deux types d'agglomérations secondaires. Une autre agglomération est dénommé *mansio*. Cette « *mansio* est une

---

<sup>600</sup> Brulet, 2017, p. 317.

<sup>601</sup> Dondin-Payre, Raepsaet-Charlier, 2009, p. 9.

<sup>602</sup> Tarpin, 1999.

<sup>603</sup> Voir Long, 2010 ou Paillard, 1998 ou Scagliarini, 2005...

<sup>604</sup> Brulet, 2017, p. 287.

<sup>605</sup> *Ibid.*, p. 318.

<sup>606</sup> Tarpin, 2009, p. 138.

<sup>607</sup> Kern, 1998.

structure routière qui peut aussi intégrer ou se développer au sein d'un habitat groupé »<sup>608</sup> se trouvant le long des routes. Les termes *castrum* et *castellum*, issus de la littérature tardive, sont relatifs à des agglomérations mineures dotés de fortifications<sup>609</sup>. Le terme *vicus* peut s'opposer à ces termes puisqu'il désigne « des agglomérations ouvertes »<sup>610</sup> durant cette période selon Raymond Brulet.

Ce dernier terme connu beaucoup d'évolutions et fut celui qui souleva le plus d'interrogations. La thèse de Michel Tarpin, corrigée et republiée en 2002<sup>611</sup>, est un des classiques sur l'étude des *vici* et des *pagi*. L'auteur y propose une double nature au *vicus*. Celui-ci peut être urbain ou rural et donc avoir différents sens. Les « vici des villes » sont les « quartiers »<sup>612</sup> des villes : des éléments construits qui comprennent des *viae* et des *insulae* et dont la gestion est confiée à des « *magistri vici* »<sup>613</sup>. Ainsi certains collèges donnent leur adresse en mentionnant leur *vicus*<sup>614</sup>. Les sources mentionnent également l'utilisation du terme pour désigner un bâtiment privé avec une entrée individuelle. Mais cela n'ayant pas d'intérêt pour notre étude de l'espace suburbain, nous le laisserons de côté. Le *vicus* rural, pour sa part, est présenté comme une agglomération qui prend en compte à la fois les *mansio*, les *canabae* que les *fora*, et serait la forme globale de ce que nous appelons en France une « agglomération secondaire ». L'auteur donne d'ailleurs l'hypothèse de la création de ces agglomérations par une volonté étatique sur des terrains appartenant au pouvoir public<sup>615</sup>. Il s'agit, pour lui, d'une réalité purement romaine, le terme n'ayant pas d'équivalent dans les autres langues indoeuropéennes.

Dix ans après, Philippe Leveau a lui aussi présenté l'idée que lui aussi l'idée que *vicus* est un mot polysémique. Pouvant être utilisé comme synonyme d'agglomération secondaire, il peut également développer les sens de « communauté par le voisinage qui peut-être un village, un bourg ou même une petite ville et un quartier urbain »<sup>616</sup>.

Les recherches sémantiques sur le sujet bouleversent l'historiographie depuis vingt ans. La question du *vicus* comme agglomération ou même comme village se pose encore, en témoigne le colloque *Penser le village : problèmes historiographiques et conceptuels*<sup>617</sup> qui s'est tenu le 5 novembre

---

<sup>608</sup> Brulet, 2017, p. 318.

<sup>609</sup> *Ibid.*, p. 317.

<sup>610</sup> *Ibid.*, p. 317.

<sup>611</sup> Tarpin, 2002.

<sup>612</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>613</sup> *Ibid.*, p. 128.

<sup>614</sup> *Ibid.*, p. 88.

<sup>615</sup> *Ibid.*, p. 270.

<sup>616</sup> Leveau, 2012, p. 165.

<sup>617</sup> Colloque organisé par Stéphane Gomis et Frédéric Trément de l'Université Clermont Auvergne.



2019 à Clermont-Ferrand et dont nous attendons les actes. Il existe cependant des auteurs qui s'élèvent contre ces problèmes de terminologies. Nous pourrions citer Pierre Garmy pour qui ces réflexions sont centrées sur le mauvais problème et pour qui il faudrait s'atteler à construire une méthodologie. Les anglo-saxons avaient aussi fait savoir durant les dernières années du XX<sup>ème</sup> siècle qu'il s'agissait, pour eux, « d'une perte de temps et d'énergie »<sup>618</sup>.

Ainsi nous ne nous positionnerons pas sur ce sujet qui semble être une pomme de discorde entre historiens depuis de nombreuses années. Il nous semble cependant que le cas des *vici* posent un certain nombre de problèmes quant à notre étude du *suburbium*. D'une part, l'interpénétration de la ville dans l'espace suburbain pose la question du rôle des quartiers dans ce dernier. Michel Tarpin présente en effet l'existence d'un « vicus suburbain »<sup>619</sup> dans la périphérie de Milan, attesté selon lui par l'épigraphie. Cette stèle<sup>620</sup> autorise les « *possessores uici Bardoma[g(i)]* à [...] ériger un monument honorifique »<sup>621</sup>. Or, si des quartiers urbains sont présents dans le *suburbium* de la ville, cela remettrait en question la délimitation de l'aire qui nous intéresse, alors que nous excluons fermement ces « vicus des villes » de l'espace suburbain.

De même, faut-il intégrer les *vici*, à comprendre ici comme agglomération secondaires, dans l'espace suburbain ? Ici nous sommes moins catégoriques. Il n'est pas exclu que des regroupements habités aient été absorbés par le *suburbium* de plus grandes villes. Pour nous ces *vici*, et toutes leurs formes assimilées, ont à leur échelle leur propre périphérie suburbaine. C'est pour cela que dans notre étude nous ferons le choix de relier les *vici* urbains à la ville tandis que ceux ruraux sont appelés à être étudiés, et cela, que ce soit pour eux-mêmes ou par leurs relations avec d'autres centres urbains. Nous appuyons le fait que tout type d'agglomération peut être touché par une étude, qu'elle soit colonie, municipale ou simple agglomération.

Mais si le cas de la limite interne du territoire suburbain et des possibilités d'application de notre sujet vis-à-vis des agglomérations secondaires est abordé, qu'en est-il de la campagne ? Celle-ci fait office de limite extérieure du *suburbium* et il est nécessaire de pouvoir en déterminer, synthétiquement, la nature et les composants afin de pouvoir la différencier de la périphérie qui nous intéresse.

Comme nous l'avons vu, la cité se compose d'un espace urbain principal et d'un *territorium*, un territoire qui est discontinu et soumis au pouvoir des magistrats du chef-lieu<sup>622</sup>. Ce territoire

---

<sup>618</sup> Burnham, 1994, p. 230.

<sup>619</sup> Tarpin, 2002, p. 124.

<sup>620</sup> Voir *CIL*, V, 5872.

<sup>621</sup> Tarpin, 2002, p. 272.

<sup>622</sup> *Ibid.*, p. 130.

comporte une campagne, ou *ager*, qui est par nature opposée à la ville dans les documents législatifs<sup>623</sup>. Cet *ager* est organisé en *pagi*, une autre notion qui donna lieu à un grand nombre de débats. Michel Tarpin développe l'avis que cette notion de *pagus* n'a pas d'origine indigène en Gaule ou en Germanie<sup>624</sup>, contrairement au « mythe »<sup>625</sup> qu'avait pu développer l'historiographie. Ces *pagi* représentent une organisation du territoire rural soumis à la ville et pouvant représenter plusieurs groupements d'habitats ou terroirs non continus mais placés sous la même autorité politique<sup>626</sup>. Gérés par les *magistri pagi* et mis en place par les autorités romaines pour faciliter le cens, ils sont des « unités territoriales intermédiaires entre la cité et le domaine »<sup>627</sup>. Ces *pagi* peuvent donc avoir regroupé des agglomérations assujettis aux magistrats d'une cité au rang plus élevé.

Les domaines sont les *fundi*, assimilables aux propriétés personnelles d'un propriétaire. On a pu aussi entendre parler de *latifundia* pour le cas des exploitations extensives se développant autour de *villae* de riches propriétaires. Ulpien décrit ces *fundi* comme comprenant des biens immobiliers, mobiliers, des cheptels<sup>628</sup> et étant la plus petite unité territoriale de cens. On retrouve l'attestation de *fundo suburbano* dans la littérature antique, notamment chez Caton dans son *De Agri Cultura*<sup>629</sup>. Ces structures immobilières sont donc communes à la campagne et au *suburbium*.

Rapidement présentée ainsi, on peut imaginer une fracture nette entre campagne et territoire suburbain, au moins au niveau législatif. Il apparaît qu'il n'en est rien, tout comme les *vici*, certains *pagi* ont été qualifiés de suburbain. Cela peut s'expliquer par la mutation des espaces, certains *pagi* ayant été agrégés au fait périphérique alors qu'ils faisaient partis de la campagne précédemment. La persistance de la mémoire du *pagus* résiste au temps et aux diverses restructurations spatiales qui ont eu lieu. On peut voir l'exemple de la *colonia Thurium* à travers l'inscription retrouvée sur le site<sup>630</sup> témoignant de la transformation d'une communauté en *pagus* dit « *Suburbani* ». On peut faire le parallèle avec le *pagus Suburbanus* de Pompéi créé lors de la déduction de Sylla<sup>631</sup>. Selon Michel Tarpin, le « *pagus Felix Suburbanus* » de Pompéi provient du fait que les « colons auraient reçu les grands domaines au nord-est »<sup>632</sup> de la cité. La proximité de la cité par rapport à ces terres justifie

---

<sup>623</sup> Voir la *Lex Antonia de Termessibus* dans Tarpin, 2009, p. 137.

<sup>624</sup> Tarpin, 2009, p. 129.

<sup>625</sup> *Ibid.*, p. 129.

<sup>626</sup> Voir Tarpin, 2002 et 2009.

<sup>627</sup> Tarpin, 2009, p. 131.

<sup>628</sup> Ulpien, *Digeste*, 50, 15, 4.

<sup>629</sup> Caton, *De Agri Cultura*, Sommaire, 9 1.

<sup>630</sup> Voir *CIL*, II, 1041 : « -- ] / IVL [- ] / mutatione / oppidi munilcipes et inco/lae pagi. Tran[s]/ lucani et pagi / Suburbani. »

<sup>631</sup> Tarpin, 2002, p. 230.

<sup>632</sup> *Ibid.*, p. 218.

apparemment l'appellation « *Suburbanus* », mais son utilisation avec le terme « *pagus* » exclu que ces terres fassent partie du *suburbium* de Pompéi, le *pagus* étant un espace rural avec sa propre existence légale. Il convient cependant de dire que cet espace pompéien entretient de forts liens avec la ville. Les *magistri pagi* sont tous des affranchis faisant figure de « petits notables »<sup>633</sup> et multiplient les dédicaces, notamment vis-à-vis des magistrats de la cité qui apparaissent être leurs anciens maîtres<sup>634</sup>.

Ainsi, malgré l'apparition de dérivés du nom *suburbium* dans la dénomination de certains *pagi*, ils semblent être détachés de l'espace qui nous intéresse. Cela met cependant en lumière les liens directs qui semblent exister entre certains *pagi* campagnards et la ville, et qui peuvent contourner l'espace suburbain, directement entre la ville et la campagne. Le *suburbium* n'est donc pas forcément le seul dépositaire d'attaches entre les espaces urbains et ruraux.

Ainsi nous pouvons retenir de cette partie que le territoire suburbain se localise au milieu d'espaces bien définis et dynamiques, ceux-ci pouvant avoir des limites mouvantes au fil du temps. Si les cités majeures apparaissent dotées d'un *suburbium*, les agglomérations secondaires sont également importantes pour deux points. Celles-ci peuvent être à la fois intégrées à la périphérie suburbaine de centres urbains plus grands. Mais elles sont aussi objet d'attentions et leur périphérie est étudiée en témoigne les travaux de Franck Gabayet sur le *vicus* de *Boutae*<sup>635</sup>. Les *pagi* et les *vici* sont à séparer de la périphérie urbaine, nécessairement par leur existence légale, mais aussi par leur nature opposée. Certes, les aires urbaines et rurales peuvent développer des liens forts sans passer par le *suburbium*, mais cela ne signifie pas qu'ils se substituent à ce dernier. La question des espaces urbains et ruraux reste ouverte et nous ne nous y intéressons que pour leur rôle de négatif des frontières de la périphérie suburbaine. Elles en apparaissent nécessairement exclues au niveau du traitement législatif qui nous intéressait au sein de cette partie.

Ainsi, nous avons pu voir que le corpus législatif romain, tant à Rome que dans les cités provinciales, ne touche pas au *suburbium* en particulier. Traitant de ses espaces limitrophes, il est nécessaire de penser ce corpus comme donnant une image en négatif d'une périphérie suburbaine disposant de limites floues. Celle-ci répond aux besoins de la ville et n'est pensée que par reflet du fait urbain. En résulte une fonction d'exclusion puisque le *suburbium* est exclu de l'aire pomériale, qu'il recule face à l'absorption progressive des *aedificia continentia* et que l'on y place les activités ou les structures n'ayant pas lieu d'être en ville. De plus, les magistrats étant intéressés par la proximité de l'espace suburbain qui dispose d'avantages économiques et géographiques certains, ce qui rend

---

<sup>633</sup> *Ibid.*, p. 231.

<sup>634</sup> *Ibid.*, p. 231.

<sup>635</sup> Gabayet, 2015, p. 142-178.

nécessaire le contrôle de cette aire par le pouvoir urbain. De cette partie nous retiendrons que le *suburbium* dispose d'une importance inversement proportionnelle à l'intérêt que lui portent les sources juridiques. En effet, cet espace très peu régulé pour lui-même dispose de fonctions économiques, socioculturelles ou religieuses non négligeables qui lui donnent sa propre identité.

Que nous apportent donc ces différentes sources littéraires dont nous avons fait l'étude ? Tout d'abord, notre travail vise à déterminer l'origine d'un terme rare : *suburbium*. Du II<sup>ème</sup> siècle avant notre ère jusqu'à la fin de la période antique, son utilisation était faite par une élite disposant de l'écrit. Celle-ci en dépeignait une apparence disproportionnée et luxueuse. C'est notamment cela qui nous poussa à encourager l'utilisation différenciée d'un *Suburbium* élitiste et rattaché à la capitale, face aux périphéries suburbaines et au *suburbium* qui eux définissent les concepts que nous étudions<sup>636</sup>. Mais par-delà la vision tronquée d'un territoire suburbain complètement aux mains d'une élite politique et culturelle, disposant d'une périphérie vide d'habitants hormis ceux pouvant les servir dans leurs *latifundi*, apparaît par petites touches un tout autre portrait. Ce *suburbium*, semble être un lieu de forte mixité, tant socialement qu'au niveau des bâtis, fortement anthropisé et construit dans la continuité d'une ville dont l'espace est restreint. Objet d'attention, l'espace suburbain tend à donner une première impression de la ville à laquelle elle s'accroche. La forêt de monuments funéraires s'étendant le long des voies tend à rivaliser avec les jardins tandis que les *magaliae* coexistent avec les immenses *villae* des riches propriétaires. Si cet espace proche de la ville permet de faire transiter tous les éléments nécessaires à la vie urbaine, il étonne par son absence dans les textes juridiques. Cette périphérie ne semble visible que par le reflet des espaces qui lui sont accolés. Sa nature d'aire d'exclusion nous montre des frontières floues. L'espace suburbain est défini par ce qu'il n'est pas et pas par le témoignage d'une existence propre. Or, le *suburbium* apparaît doté d'un dynamisme propre, évoluant par flux et reflux tant à Rome qu'en province.

---

<sup>636</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) b) Débat sur son utilisation, un *Suburbium* trop lié à l'*Urbs*.

## B) La représentation iconographique de la périphérie suburbaine dans les monnaies, céramiques, sources épigraphiques et autres mobiliers archéologiques

Si l'étude des sources littéraires nous a permis d'entrevoir un certain portrait du *suburbium*, qu'en est-il de l'image qu'en véhiculent les mobiliers archéologiques ? L'iconographie de la périphérie des villes peut-elle nous donner des informations sur l'aire suburbaine ?

### 1) La périphérie dans la numismatique

Le corpus monétaire antique est doté d'un grand nombre d'illustration d'éléments appartenant à la périphérie. Les représentations architecturales et de cités y sont nombreuses. Une fois alliée à une étude archéologique, il devient possible de réaliser une restitution de la périphérie.

Cette approche qui a pour origine l'étude de l'architecture grecque et romaine antique par l'usage conjoint des représentations monétaires et de l'archéologie de terrain, trouve ses sources dans l'ouvrage Thomas Donaldson, *Architectura Numismatica*<sup>637</sup>, originalement publié en 1859 avant d'être réédité en 1966. Si ce livre permet de se faire une première idée de l'importance et de la variété des représentations architecturales au sein de ce corpus numismatique, il est tributaire de sa période de rédaction. En effet, il ne propose pas d'analyse archéologique scientifique selon nos critères actuels, ce qui est une limite quant à l'utilisation des théories présentées. De même, la qualité des reproductions n'est pas optimale, Donaldson étant à la merci de l'imprécision de la qualité de la frappe, ou des interprétations personnelles des graveurs<sup>638</sup>. Ce premier ouvrage est donc important par la nouveauté qu'il apporte au sein de la recherche plus que par son contenu.

Ce courant ancien de la recherche, que Tony Hackens appelle « l'*Architectura numismatica* »<sup>639</sup>, va continuer à se développer avec notamment le concours de Dressel<sup>640</sup> qui étudie une série de coins en 1909, mais surtout grâce à deux ouvrages publiés en 1923 et 1933 qui se concentrent sur l'iconographie urbaine. Le premier, celui de M. Colini<sup>641</sup>, concerne l'étude des représentations du temple capitolin en joignant les sources littéraires, du bâti et celles issues de la numismatique, dont l'étude est faite de façon presque sérielle. La deuxième étude se penche sur des représentations du *Macellum* de Rome au sein du corpus monétaire Néronien. Cette recherche, menée par K. Wulzinger<sup>642</sup>, se fait très minutieuse par sa méthodologie. Chaque monnaie est classée selon leur modèle de coin et chacune est commentée et analysée selon leur apport dans la tentative de

---

<sup>637</sup> Donaldson, 1966.

<sup>638</sup> Hackens, 1972, p. 245-254.

<sup>639</sup> *Ibid.*, p. 245.

<sup>640</sup> Dressel, 1909, p. 640-648.

<sup>641</sup> Golini, 1923, p. 299- 343.

<sup>642</sup> Wulzinger, 1933, p. 83-95.

reconstitution du bâtiment. Ces études sont importantes car elles donnent une base méthodologique et interdisciplinaire à ce mouvement. Quelques études furent rédigées jusqu'en 1940, mais furent toujours concentrées sur l'intérieur de Rome<sup>643</sup> ou des détails architecturaux<sup>644</sup>, ce qui ne retient pas notre intérêt.

Ce n'est qu'à partir de 1940 que l'Université de New York mit en place un programme de recherche sur l'iconographie architecturale sur les monnaies antiques. Dirigé par Karl Lehmann, il aboutit à la rédaction de deux livres : sur les temples de Rome<sup>645</sup> et les représentations du temple d'Artémis à Éphèse<sup>646</sup>. Le programme s'essouffla assez rapidement et l'auteur de l'ouvrage sur le temple d'Artémis, Bluma Trell, s'associa à Martin J. Price pour publier en 1977, *Coins and their cities, Architecture on the ancient coins of Greece, Rome, and Palestine*<sup>647</sup>. Son approche liant numismatique et archéologie, la qualité de ses analyses, de ses sources et de sa méthodologie en fait un ouvrage incontournable pour l'étude que nous proposons. Cet ouvrage constituera notre base de réflexion pour traiter la question de la représentation de la périphérie. Mais pourquoi s'intéresser à l'architecture, une question qui diffère de l'urbanisme ?

Les études sur la représentation architecturale dans la numismatique ont pour intérêt principal l'intérieur de la ville. Mais en partant de représentations de l'extérieur de la ville ou d'éléments pouvant appartenir au *suburbium*, il nous semble possible de confronter l'image mentale présentée par ces pièces avec la réalité. En effet, pour les auteurs de l'ouvrage, la numismatique doit travailler conjointement avec l'archéologie pour lui permettre de proposer des restitutions historiques de structures retrouvées en fouille. De même, il serait selon nous utile de rechercher la représentation de marqueurs archéologiques, et par la même, leur attestation au sein de cités que nous étudions. Or, cette recherche étant un sujet en lui-même, nous présenterons ici de premières hypothèses à partir du corpus monétaire de cet ouvrage. Il s'agit donc de proposer une approche qui tente de croiser une étude des mentalités, qui transparaît dans les représentations architecturales des bâtiments, avec les choix qui ont été mis en place à une échelle plus large par l'urbanisme. De même, l'attestation de certains types de bâtis suburbains au sein d'une ville précise nous donnera des indices qui permettront d'orienter les recherches pour des études de cas.

Au sein des monnaies présentées dans cet ouvrage, qui sont des pièces principalement de bronze qui ont un grand intérêt d'iconographie architecturale, nous étudierons les thèmes de la

---

<sup>643</sup> Bernhart, 1938, p. 136-152.

<sup>644</sup> Liegle, 1936, p. 202-228 ou Regling, 1937, p. 134-144.

<sup>645</sup> Brown, 1940.

<sup>646</sup> Trell, 1945.

<sup>647</sup> Price, Trell, 1977.

représentation de la périphérie suburbaine. Si le cas de la Gaule n'est que très peu abordé dans le corpus que nous étudions<sup>648</sup>, nous espérons mettre en avant quelques indices pour notre réflexion sur le *suburbium*. Notre raisonnement se veut être une première piste pour de futures études sur l'iconographie de la périphérie des cités des Gaules dans la monnaie romaine.

Les agglomérations d'époque antique étaient représentées en « vue d'oiseau »<sup>649</sup>, entourées de murailles et dotées de bâtiments à l'intérieur. Cette perspective est adaptée à la forme ronde des monnaies, comme nous pouvons le voir avec les exemples suivants. La présence de monuments reconnaissables au sein de la cité permet d'identifier la ville représentée tandis que la périphérie, moins flagrante pour son identification, est souvent absente. Cette représentation de la ville est intégrée à la notion d'*urbanitas*, qui désigne la façon de vivre de façon civilisée et qui s'oppose à la sauvagerie. Certains ensembles de bâtiments, comme les *fora*, les thermes ou les temples civiques, sont importants pour l'accession au statut de centre urbain civilisé et appuient la notion précédemment vue. Il paraît donc logique de les représenter. Mais est-ce que cela signifie que ceux présents à l'extérieur, dans le *suburbium* de la ville, paraissent peu importants pour l'identité locale ? On aurait tendance à le penser, mais dans ce cas, pourquoi les représenter dans certaines monnaies ?



Figure 2 : Vue d'oiseau de la cité de Marcianopolis (Thrace), revers de monnaie de bronze de Gordien III (238-244 après J.-C.)<sup>650</sup>.



Figure 3 : Vue d'oiseau de la cité de Bizya (Thrace), revers de monnaie de bronze (III<sup>ème</sup> siècle de notre ère)<sup>651</sup>.

<sup>648</sup> Voir au sein de ce mémoire, l'annexe n°3.

<sup>649</sup> Price, Trel, 1977, p. 24.

<sup>650</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>651</sup> *Ibid.*, p. 101.

Les représentations de portes, de murailles, de zones portuaires et de sanctuaires suburbains sont associées à la ville par rapport à leur utilité ou au prestige qu'ils rapportent à la cité. Ils nous donnent ainsi des informations précieuses sur le rôle qui fut donné à l'espace suburbain mais aussi sur ses délimitations.

Les portes et les murailles sont des représentations courantes de la ville vue de l'extérieur et cela pour deux raisons. Tout d'abord par leur rôle défensif, qui est selon les sources complété par d'autres ensembles édifiés dans le *suburbium* en cas de besoin comme les *propugnacula* édifiés en 69 de notre ère à Plaisance<sup>652</sup>. Ensuite, elles mettaient en valeur la puissance de la ville en plus de la délimiter. L'importance symbolique de l'enceinte est telle que les graveurs font le choix de ne pas représenter les structures périphériques se trouvant normalement dans son voisinage immédiat. En effet, par sa taille réduite, la pièce de monnaie oblige à se concentrer sur l'élément principal et représentatif de la cité. Or, si les éléments suburbains ne sont pas figurés devant la muraille des centres urbains, nous pouvons quand même en retenir quelque chose. La muraille est une attestation de l'entrée ou de la sortie de la ville et apparaît donc, en négatif, comme le début du *suburbium*. Le vide aux environs des portes et des murailles est donc un élément stylistique plus que le miroir de la réalité.



Figure 4 : Augusta Traiana (Thrace), revers de dupondius, Marc-Aurèle (161-180 après J.-C.), représentation de la porte de la cité <sup>653</sup>.



Figure 5 : Nicaea (Asie), revers de dupondius, Galfienus (253-268 après J.-C.), représentation de la muraille de la ville<sup>654</sup>.

<sup>652</sup> Tacite, *Historiae*, III, 10, 1.

<sup>653</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>654</sup> *Ibid.*, p. 105.





Figure 6 : Marcianopolis (Mésie), revers de dupondius, Gordien III (238-244 après J.-C.), représentation de la porte de la cité avec un temple dans la ville<sup>655</sup>.

Ces trois exemples illustrent à la fois nos propos sur l'espace laissé vide autour des cités, mais également que ces représentations sont tournées vers la ville. Pour toutes les monnaies présentées ci-dessus, la présentation de l'enceinte remplit le rôle de délimitation urbaine, voire même pour la monnaie de Marcianopolis<sup>656</sup>, de mise en relief de l'intérieur de la cité avec un temple qui apparaît entre les portes laissées ouvertes. Mais cette représentation des murailles et des portes, quand elle est combinée à un marqueur du *suburbium*, peut marquer la fierté de la cité par rapport à certaines structures présentes dans sa périphérie plus ou moins proche.

En effet, au sein de la périphérie suburbaine se déploient souvent les zones portuaires, qu'elles soient maritimes ou fluviales. S'il est courant d'observer des représentations portuaires sur les monnaies antiques, un des modèles présentés dans l'ouvrage de Price et Trel<sup>657</sup> est particulièrement représentatif de cette installation.

---

<sup>655</sup> *Ibid.*, p. 223.

<sup>656</sup> Voir au sein de ce mémoire, la figure n°6.

<sup>657</sup> Price, Trel, 1977, p. 41.



Figure 7 : Vienne (Lyonnais), revers de dupondius, Auguste (31 avant J.-C.-14 après J.-C.), port et portes de la cité de Vienne derrière la proue d'un navire<sup>658</sup>.

Unique pièce du corpus présentant une ville de Gaule, cette monnaie illustre et confirme la présence d'installations portuaires au sein du *suburbium*. En effet, un port fluvial est connu à Vienne et constitue une étape du commerce qui remonte le Rhône depuis Arles. L'intérêt de cette représentation provient du fait qu'en plaçant la porte en arrière-plan, elle met le port hors de la ville. Ce port est représenté par un bateau de transport se trouvant devant des bâtiments *extra moenia* qui nous rappellent les « grands *horrea* »<sup>659</sup> publics de la ville, avec en arrière-plan la présence des fortifications de la ville<sup>660</sup>. Ces entrepôts gigantesques, qui sont parmi les plus grands du monde romain occidental, et le commerce fluvial semblent être un motif de fierté pour la cité qui a choisi de les représenter avec ses remparts qui sont la marque de son identité urbaine. Le *suburbium* est ici confirmé dans sa fonction économique, d'espace de transition et de déplacement, que ce soit par le commerce ou le transport de biens et de personnes jusqu'à la ville.

Comme nous l'avons vu précédemment<sup>661</sup>, certains sanctuaires sont nécessairement placés en dehors de la ville du fait de l'action des dieux auxquels ils rendent hommage. L'exemple des temples dédiés à Diane<sup>662</sup> est le plus flagrant pour notre étude. Il est cependant à noter que les auteurs de notre ouvrage numismatique de référence assimilent Diane à Artémis, car la majorité des témoignages

---

<sup>658</sup> *Ibid.*, p.41.

<sup>659</sup> Le Bot-Helly, Helly, 1999, p. 77.

<sup>660</sup> Price, Trell, 1977, p. 41.

<sup>661</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) a) Légiférer sur le *suburbium* romain ?

<sup>662</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 16, 242, 1.

iconographiques des temples disponibles dans le corpus proposé provient de provinces de langue grecque<sup>663</sup>.



Figure 8 : Corinthe (Grèce), revers de monnaie de bronze, Plautilla (202-205 après J.-C.), Temple d'Artémis Chasseresse tenant un arc et debout devant un temple suburbain ou rural, au vu de la végétation représentée<sup>664</sup>.

La pièce représente un de ces temples dont la place n'est pas dans les centres urbains, puisque les sanctuaires dédiés à Diane chasseresse étaient situés à minima dans la zone suburbaine si ce n'est plus loin au sein de l'espace rural. Ici cet espace de nature est représenté par la végétation entourant le temple. L'intérêt étant ici que sur cette monnaie figure un temple qui est nécessairement hors de la cité, mais qui est suffisamment important pour que le besoin de l'évoquer sur un support monétaire se fasse sentir. Il convient également de rappeler le rôle du culte d'Artémis, qui était celui des accouchements et celui du *suburbium* comme espace de transition sacrée contenant des sanctuaires accueillant des cérémonies de passage à l'âge adulte<sup>665</sup>. Celles-ci se déroulant dans un espace qui symbolisait la séparation entre la civilisation et le monde sauvage<sup>666</sup>. Il ne paraît donc pas surprenant de retrouver des temples dédiés à cette divinité au sein du *suburbium* de cités antiques, cette proximité permettant de mettre en œuvre les cérémonies à partir de la ville. Si cela n'est qu'une hypothèse, ce type de mouvement est attesté par les sources<sup>667</sup>, il serait pourtant intéressant de se

---

<sup>663</sup> Price, Trell, 1977, p. 291.

<sup>664</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>665</sup> Fabre, 2012, p. 21-31.

<sup>666</sup> Péchoux, 2008, p. 17.

<sup>667</sup> *Ibid.*, p. 17.

livrer à une étude de la représentation du rôle religieux de la périphérie suburbaine au sein du corpus monétaire.

L'étude de ces quelques pièces nous ont permis de mettre en avant quelques fonctions du *suburbium* : sa fonction économique, sociale et religieuse. L'identité des cités passant par une représentation des fortifications, nous avons pu avoir un aperçu de la périphérie antique. Si celle-ci est majoritairement représentée vide, la présence de murailles nous permet de donner une délimitation claire entre les espaces urbains et suburbains. Les installations faisant la richesse de la ville peuvent être un motif de fierté et donc être exhibé sur des pièces, ainsi que nous l'avons vu pour le cas de Vienne. L'aspect religieux n'est pas oublié avec la présence de temples, possiblement, suburbains, dont le rôle social est extrêmement important dans la vie de la cité. Une étude sérielle et à grande échelle des monnaies représentant des marqueurs du *suburbium*<sup>668</sup>, nous permettrait de localiser des lieux suburbains dans le territoire des cités, mais aussi de comprendre comment cet espace était perçu dans l'esprit des Romains, les monnaies ayant un rôle de média à grande diffusion.

Mais les monnaies sont-ils les seuls mobiliers archéologiques à représenter la périphérie suburbaine ? L'étude des motifs contenus dans la céramique antique nous permettra d'y voir plus clair quant à la question de la représentation iconographique du *suburbium*.

## 2) La périphérie, une représentation dans la céramique ? L'exemple de la « sigillée claire B »

Tout comme notre partie précédente sur la numismatique, nous n'allons pas faire ici une étude céramologique complète de la représentation de la périphérie urbaine. À travers l'exemple d'un type de céramique, la sigillée claire B<sup>669</sup>, et des représentations contenues dans ses appliques nous tâcherons de donner quelques pistes de recherches pour les années à venir.

La céramique sigillée claire B, est une céramique à revêtement orangée et est considérée comme une dérivée des sigillées sud-gauloise. La première typologie fut mise en place en 1958 par Nino Lamboglia<sup>670</sup> à partir d'une vingtaine d'exemples couramment rencontrés sur la soixantaine connus actuellement. La typologie fut reprise en 1980 par Armand Desbat dans sa thèse : *Les céramiques fines Rhodaniennes à vernis argileux dites sigillées claires B et luisantes*<sup>671</sup>, devenant ainsi la référence pour cette catégorie de céramique.

---

<sup>668</sup> Voir au sein de ce mémoire la partie III/ Les marqueurs archéologiques du *suburbium*.

<sup>669</sup> Desbat, 1980, page de garde.

<sup>670</sup> Lamboglia, 1958, p. 257-330.

<sup>671</sup> Desbat, 1980.

Sa production fut d'abord située dans la basse vallée du Rhône, notamment à Vaison-la-Romaine. Cette agglomération semblait alors être un des centres de production de ce type de céramique pour Lamboglia, qui situait la production de ses décors à Lyon ou à Vienne. Mais l'hypothèse actuelle est que la production est à chercher plus au sud, dans la moyenne vallée du Rhône. L'Ardèche nous fournit les deux seuls ateliers connus : celui de Saint-Péray<sup>672</sup> vers Valence qui est un atelier du III<sup>ème</sup> siècle où furent identifiées des formes de plats et de faisselles, et un autre moins important à Saint-Julien-de-Peyrolas<sup>673</sup>. Malheureusement nous n'avons pas connaissance d'autres ateliers de potiers produisant ce type de céramique.

La sigillée claire B est présente dans la vallée du Rhône, comme dit précédemment, et jusqu'au nord de Valence. Se diffusant régionalement, les traces de sa consommation se font rares sur les bords de la Méditerranée. Commencant à être produite dans les années 120 à 140 de notre ère elle prend son essor dans la deuxième moitié du II<sup>ème</sup> siècle, avant de disparaître au cours du III<sup>ème</sup> siècle. Cette céramique était pourtant courante dans les années 230 à 250 après J.-C.

Cette céramique tournée est cuite en mode A. Son revêtement n'est pas grésé, mais il peut arriver de croiser des cuissons mode B traduisant le début de sa période de production. Sa couleur est variable selon les individus. Claires, orangées à brunes foncées avec des reflets luisant, on peut aussi percevoir des changements de couleurs sur un même vase selon son exposition à la chaleur du four. Le fait que certaines parties puissent être grésées est l'origine des parties noires ou brunes que nous pouvons parfois observer. Les études successives sur ces céramiques ont permis d'en confirmer l'originalité. En effet les formes produites se détachent bien du reste de la production de cette période qui était assez uniforme. Le répertoire typologique des formes dont nous disposons est ainsi composée de nombreuses formes ouvertes (avec des plats, des bols ou des coupes) mais ce sont surtout les formes hautes, dotées de décors, qui nous intéresseront.

En effet, les décors de ce type de céramiques sont particuliers. Fréquemment constituée de reliefs d'appliques, cette décoration fait de la sigillée claire B une production tout à fait particulière. L'existence de ces appliques avec décors rapportés moulés, souvent en médaillons, est attesté dès 1727 par J. Déchelette<sup>674</sup> et aujourd'hui on en dénombre 780 fragments connus<sup>675</sup>. La fouille de Saint-Péray en Ardèche a permis la mise au jour de moules de médaillons avec des modèles de figures des Trois Grâces, de travaux Herculéens, ... Selon les données dont nous disposons il existe également des

---

<sup>672</sup> Desbat, Dal Pra, 2002, p. 387-400.

<sup>673</sup> Desbat, Picon, 1994, p. 267-268.

<sup>674</sup> Déchelette, 1904, référence n°169.

<sup>675</sup> Communication à propos des « Les sigillées claires B et les Luisantes » par Armand Desbat à Montpellier en 2013, transmise par Vincent Serrat doctorant en céramologie de l'Université Clermont Auvergne.

appliques rectangulaires ainsi qu'en forme de masque. Ces appliques nous fournissent donc un répertoire thématique particulièrement riche, accessible dans la thèse précédemment citée<sup>676</sup>.

Les appliques sont donc dotées de décors aux thèmes très divers mais celui qui attire avant tout notre attention est celui qui se rapporte aux scènes militaires et d'entrée impériales en ville. Le *suburbium* a cette particularité d'être une zone de transition entre l'espace sacré de la ville, celui de la vie normale où les armes sont proscrites, et celui de l'extérieur où sonne le fracas des armes et qui est un espace de violence. Les cérémonies de la *profectio* et de l'*adventus*<sup>677</sup>, illustrent parfaitement ce fait. Ces termes désignent, pour la *profectio*, le départ du magistrat doté de l'*imperium* pour une campagne militaire ou de l'Empereur pour la même raison. L'*adventus* était la cérémonie inverse, au cours de laquelle le magistrat ou l'Empereur revenaient dans la cité. Ces mots sont également utilisés pour désigner la représentation artistique de ces événements. Ce sont des faits qui se déroulaient dans le *suburbium* du fait qu'il pouvait accueillir des hommes en armes. Ces faits étaient officiels et impliquaient le changement de tenue de l'officiel accueilli qui passait d'un monde de violence à celui de la cité. Les notions d'*adventus* et de *profectio* renforcent donc le *suburbium* dans son utilité comme espace de transition.

Ce type de représentation est attesté dans le décor d'au moins un vase<sup>678</sup> issu de la fouille du site du « Verbe Incarné » à Lyon, où il a été recueilli en 1980 dans le comblement d'une citerne (Zone A. Carré N8/N9)<sup>679</sup>. Le médaillon d'applique de cette céramique sigillée claire B mesure 16 centimètres de diamètre et « représente le triomphe de la ville de Vienne (II<sup>ème</sup> siècle). Il est probable que ce médaillon qui ornait un vase en sigillée claire B a été réalisé pour commémorer la venue de l'empereur Hadrien lors de son séjour en Gaule »<sup>680</sup>.

---

<sup>676</sup> Desbat, 1980.

<sup>677</sup> MacCormack, 1974 et Ewald, Noreña, 2010.

<sup>678</sup> Pour les caractéristiques techniques du vase et du médaillon voir, Desbat, Jouanaud, Blanchard, 1983, p. 395-398.

<sup>679</sup> *Ibid.*, p. 395.

<sup>680</sup> Ferdière, 2003, p. 141.



Figure 9 : Médaillon d'applique au décors triomphal dessin par Armand Desbat<sup>681</sup>.

L'intérêt de l'étude de ce médaillon est la représentation de la périphérie qu'il nous donne. Nous nous retrouvons sur un espace figurant une voie sur laquelle roule le char de l'empereur victorieux pendant ce triomphe dont l'étape dans le *suburbium* commence par l'*adventus*. On voit bien d'ailleurs que la scène est bien représentée en périphérie ce qui permet au dirigeant d'être encore dans une posture martiale. Il n'est pas vide parce qu'il n'y a rien à représenter, l'espace suburbain de Vienne étant occupé par la représentation d'Hadrien. Nous noterons la présence de la muraille de la ville, avec une tour en arrière-plan à gauche et ce que nous figurons être une porte derrière la main droite du triomphateur.

Ce médaillon d'applique illustre un des marqueurs en négatifs du *suburbium* : les murailles, tours et portes qui marquent la fin, ou le début, de la ville. La voie est également importante car nous savons que son changement d'orientation peut-être un marqueur de l'entrée ou de la sortie de la périphérie suburbaine. Ainsi la périphérie suburbaine est confirmée dans sa fonction d'espace de transition, tant symbolique que matériel, entre l'urbain et la campagne, tandis que l'importance du rempart comme ultime marque de la ville est soulignée.

<sup>681</sup> Desbat, Jouanaud, Blanchard, 1983, p. 397.

Selon nous il serait intéressant de réaliser une étude céramologique plus exhaustive des représentations de la périphérie à plus grande échelle, afin d'en tirer des hypothèses à partir d'un corpus plus significatif de céramique. Actuellement, celui-ci est réduit au minimum avec un seul objet servant à une analyse, là aussi, minimaliste. Si celui-ci nous a permis de mettre en lumière une fonction du *suburbium* ainsi qu'un élément important de sa délimitation, une étude iconographique beaucoup plus large et poussée nous permettrait une analyse de la représentation de cet espace comme cela a pu être fait dans la littérature pour les élites. Le corpus des appliques de sigillées claire B semble être un bon départ pour cette recherche.

### 3) La périphérie représentée dans l'art et les plans

Dans la continuité de notre recherche d'indices sur la composition du *suburbium* dans la représentation de la périphérie dans le mobilier archéologique, il nous semble intéressant de se tourner vers les plans et les enduits. En effet, les vues présentées par ces œuvres sont bien plus détaillées que celles précédemment observées sur les monnaies et ou les céramiques. Nous nous intéresserons tout d'abord à la représentation de la périphérie des centres urbains dans les plans, les sculptures, les mosaïques, puis dans les fresques à travers quelques exemples.

Nous possédons actuellement quelques itinéraires routiers, plans et cadastres ayant survécus au temps grâce au travail de transmission réalisés par les copistes au fil des âges. Le premier qui nous vient à l'esprit est la *Table de Peutinger*, copie du XIII<sup>ème</sup> siècle d'une carte routière antique. Cette carte routière, ou *itinerarium pictum*, nous offre une vision des voies, stations routières, villes importantes et ports allant de la province de Bretagne jusqu'en Chine. Tout comme les monnaies, les vues sont présentées d'en haut et ne nous apportent pas beaucoup de renseignements sur le *suburbium* des différentes cités. Une exception peut cependant être faite quant à la représentation symbolique de la ville d'Antioche. En effet, la cité fait partie des trois agglomérations, avec Rome et Constantinople, à être figurées par une personnification. L'intérêt pour notre étude est qu'il y est représenté à la fois le fleuve Oronte, mais aussi un aqueduc situé à l'extérieur de la cité, qui est assimilable à l'aqueduc provenant des sources de Daphné<sup>682</sup>. L'approvisionnement en eau potable est excessivement important pour la vie au sein de la ville mais aussi dans sa périphérie. Ainsi, fontaines publiques et aqueducs y sont attestés tant par les sources littéraires<sup>683</sup> que par l'archéologie ou l'iconographie.

---

<sup>682</sup> Leblanc, Poccardi, 2004, p. 240.

<sup>683</sup> Voir au sein de ce mémoire la partie : II/ A) Le *suburbium* dans les sources textuelles.





Figure 10 : Représentation de la ville d'Antioche dans la table de Peutinger.<sup>684</sup>

Le *Corpus agrimensorum Romanorum* datant du V<sup>ème</sup> ou VI<sup>ème</sup> siècle est un autre document intéressant pour notre étude. En effet, ce recueil des données sur l'arpentage contient de nombreuses illustrations notamment dans les parchemins des auteurs « *Arcerianus A.* »<sup>685</sup> et « *Palatinus* »<sup>686</sup>. Les villes sont également représentées vues du ciel et la périphérie est presque toujours absente. Cependant, certaines villes sont des exemples à relever. Nous trouvons ainsi l'exemple de centuriations<sup>687</sup>, de fortification avec des mausolées<sup>688</sup> ou même une ville sans muraille<sup>689</sup>. Ce témoignage de l'organisation des terres agricoles concorde avec les sources archéologiques, qui en ont prouvé l'existence en Gaule notamment à Orange<sup>690</sup> et qui atteste du rôle productif de la périphérie et de l'*ager* des cités. Les cités représentées sans murailles montrent une réalité applicable à la majorité des agglomérations, au moins jusqu'à l'Antiquité tardive. Ainsi il ne faudra pas compter uniquement sur la présence d'enceintes pour délimiter le *suburbium*, mais nous pourrions utiliser les nécropoles qui sont exclues de la ville et dont le *Corpus* nous mentionne l'existence.

Enfin, dans la catégorie des cartes, nous allons nous pencher sur le cas de la *Forma Urbis Romae*. Cette carte gravée dans le marbre sous le règne de Septime Sévère représentait la ville de

<sup>684</sup> Copie d'écran de la Table de Peutinger numérisée par la BNF : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb407451825>

<sup>685</sup> Campbell, 2000, p. 23-26.

<sup>686</sup> *Ibid.*, p. 23-26.

<sup>687</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>688</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>689</sup> *Ibid.*, p. 2-3.

<sup>690</sup> Decramer, Hilton, Lapierre, Plas, 2006, p. 93-114.

Rome et s'étendait au-delà de l'espace couvert par le mur d'Aurélien. Cette représentation *extra-moenia* montre l'extension de la Ville et de ses bâtiments monumentaux : le champ de Mars par exemple, les quartiers du *Janiculum* ou du *Transtiberim*. Cela illustre la continuité urbaine en dehors de la ville, montrant une zone densément peuplée, des rues, des *insulae*, quelques *domus* et des bâtiments commerciaux. Ainsi, nous pouvons percevoir la difficulté de dissocier l'espace urbain et suburbain. Quand est-ce que cesse le fait urbain et commence la *continentia aedificia*<sup>691</sup> et donc le *suburbium* ? Car ces espaces détiennent tous les deux des rôles économiques et d'habitat. Cet exemple illustre le problème de la différenciation des espaces, qui ne peut être résolu que par l'étude des marqueurs archéologiques de l'espace suburbain.

Dans le domaine de la représentation de scènes sculptées, nous pouvons également citer en exemple la colonne Trajane<sup>692</sup>. Ce récit chronologique imagé de la campagne de Dacie par Trajan nous apporte également des éléments d'indice sur la périphérie urbaine. Les panneaux II et III nous présentent l'élément militaire de la périphérie urbaine, avec l'enceinte de *Viminacium*<sup>693</sup>, une cité de Mésie, ses portes et des fortins<sup>694</sup> placés en avant-poste et entourés de palissades. Nous pouvons également apercevoir au pied de la ville un port fluvial, sommaire certes, où des légionnaires chargent des tonneaux sur un barque. La scène XXXIII se déroule de nouveau à *Viminacium* où l'empereur prépare la réaction de ses troupes face à la contre-attaque Dace de l'hiver 101 après J.-C.<sup>695</sup>. En arrière-plan se trouve un amphithéâtre, ce qui interroge sur sa véritable localisation. On peut alors se demander si la mise à l'écart de l'édifice témoigne de sa localisation suburbaine ou s'il ne s'agit que d'un effet de style. Les récentes recherches archéologiques<sup>696</sup> le localisent à la limite nord-est de l'agglomération, à une cinquantaine de mètres de l'angle nord-est du camp légionnaire<sup>697</sup>. Cette situation est donc ambiguë, et même si l'espace urbain de la ville n'est pas clairement délimitée, nous ne pouvons pas précisément dire de quel espace ce monument relève. La seule chose que nous pouvons voir ici est que l'espace existant entre l'amphithéâtre et le camp militaire fait clairement parti du *suburbium* étant donné sa fonction militaire qui est exclue de la ville. Le rôle de marqueur de l'espace suburbain des édifices de spectacles n'est ici pas forcément bien illustré mais il convient d'observer la situation périphérique où a été édifiée le monument. Le manque de place pour construire ce genre de bâtiment était crucial, ceux-ci étant souvent édifiés à la limite des agglomérations comme

---

<sup>691</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) a) Légiférer sur le *suburbium* romain ?

<sup>692</sup> Voir les panneaux étudiés dans notre développement dans l'annexe n°4.

<sup>693</sup> Strobel, 2010, p. 244.

<sup>694</sup> Goldsworthy, 2003, p. 100.

<sup>695</sup> Petolescu, 2013, p. 7.

<sup>696</sup> Bogdanovic, Nikolic, 2015, p. 547–555.

<sup>697</sup> *Ibid.*, p. 547.

présentement. Ce bâtiment semble donc plus à prendre en compte comme limite de l'espace urbain, que comme marqueur de la suburbanité. Cet exemple illustre la nécessité d'analyser chaque périphérie suburbaine au cas par cas, chaque agglomération ayant ses spécificités que les marqueurs généraux issus de nos analyses ne couvriront pas.

Deux autres panneaux nous livrent quelques scènes brèves mais qui nous renvoient à une notion que nous avons abordée précédemment. Il s'agit de l'arrivée et du départ de Trajan de la ville de Ravenne pour retourner guerroyer en Dacie durant l'année 105 de notre ère. Les tableaux LXXX et LXXXIII montrent des scènes d'*adventus* et de *profectio*<sup>698</sup>, l'empereur est représenté en tenue civile quand il pénètre et sort de la ville, le *suburbium* servant de passage vers le monde domestique représenté par l'urbain.

Enfin, le panneau C, narrant une scène se déroulant en l'année 106, présente la réception d'une ambassade Dace par l'empereur devant une cité romaine de Mésie non identifiée à ce jour. Si nous reprenons l'exemple de Rome, les ambassades des pays hostiles ne pouvaient pas être reçues au sein du *pomerium*, le *suburbium* faisant office d'espace de réception de l'élément malveillant. Cette hypothèse est appuyée par le fait que la ville est représentée en arrière-plan et ceinte de muraille, tandis que le théâtre de la ville, dont la représentation est très détaillée, est situé à l'extérieur. On a bien affaire ici à une rare représentation de la périphérie suburbaine qui pour une fois n'est pas complètement vide et qui contrairement à la scène XXXIII présente un édifice de spectacle clairement localisé dans le *suburbium*, appuyant le rôle de marqueur archéologique de cet espace tenu par ces monuments.

Ces ensembles gravés issus de la colonne Trajane nous ont permis de mettre en avant différents aspects du *suburbium*. Le rôle d'espace de transition entre le monde militaire et celui de paix de la cité, le rôle économique tenu par les infrastructures portuaires représentées en dehors des villes, mais aussi celui social tenu par la présence d'édifice de spectacles.

Un autre marbre, d'époque Claudienne cette fois, est décrit dans les écrits d'Auguste Geoffroy<sup>699</sup> et est susceptible de retenir notre attention. Composé de quatre fragments gravés<sup>700</sup> trouvé dans l'aqueduc du Lac Fucin, cette pierre nous montre les travaux mis en œuvre par l'empereur Claude et le paysage autour du lac. Le premier fragment représente les travaux d'assèchement des bords du lac et n'a pas beaucoup d'intérêt pour notre étude. Ce sont les trois autres fragments

---

<sup>698</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ B) 2) La périphérie, une représentation dans la céramique ? L'exemple de la « sigillée claire B ».

<sup>699</sup> Geoffroy, 1878, p. 1-11.

<sup>700</sup> Voir au sein de ce mémoire, l'annexe n°5.

représentant une ville et sa périphérie qui sont intéressants pour notre sujet. Le deuxième fragment appelé « fragment B »<sup>701</sup> par l'auteur, est le plus grand, mesurant « 1m30 sur 0.60m de large, avec un bas-relief se déployant sur 0.48m »<sup>702</sup>. Il représente une ville entourée de murs avec des *insulae* et d'autres monuments individuels. L'extérieur de l'agglomération est figuré avec une route, des champs, un autel et des monuments funéraires. L'auteur émet en également l'hypothèse qu'une forêt traversée par une route serait gravée dans la partie la plus à droite de la sculpture<sup>703</sup>. Le « fragment C »<sup>704</sup>, dont les dimensions ne sont pas précisées, est le plus fortement abîmé et montre quant à lui une villa à « trois étages de constructions »<sup>705</sup>, dotée d'un jardin dépeint par un « quadrilatère murée qui paraît enfermer un arbre »<sup>706</sup>. La dernière pierre qui est plus petite, le fragment « D »<sup>707</sup>, mesure 30 centimètres de longueur sur 24 centimètres de hauteur. Y est gravé le segment d'un édifice public luxueux doté de statues et de onze colonnes dont sept représentées complètement.

Ces portraits dépeignent des paysages idylliques entourant une agglomération que nous pourrions identifier à celle de « *Lucus Angitia* »<sup>708</sup> qui se situait sur les bords du lac Fucin. Que pouvons-nous tirer de ces représentations qui semblent rares, par leur volonté de prendre en instantané la cité et son paysage extérieur ? Que ce soit dans le fragment B ou le C, les représentations de *villae* juste à l'extérieur de la ville, et dans son voisinage un peu plus lointain, concordent avec les sources littéraires vues précédemment. La représentation des mausolées le long de la voie figurée dans le fragment B illustre également nos hypothèses sur la nature suburbaine des nécropoles, et du rôle mémoriel de celui-ci, le passage devant les tombes monumentales des élites de la ville entretenant la mémoire de ceux qui ont joué un rôle important pour la communauté. La représentation des jardins au sein des résidences du fragment C appuie également les témoignages sur les *horti* et leurs présences dans les riches *villae* des élites. Le dernier élément relevable pour notre étude est la figuration de l'édifice public du marbre D. Ce riche établissement pourrait selon nous être le témoignage d'un temple suburbain, le nom de la cité « *Lucus Angitia* » étant dérivé du latin *lucus* signifiant bois sacré dont la localisation serait nécessairement suburbaine. Malheureusement en l'absence de données plus complètes, nous ne pouvons pas vérifier cette hypothèse.

---

<sup>701</sup> Geffroy, 1878, p. 9.

<sup>702</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>703</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>704</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>705</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>706</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>707</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>708</sup> Kerlouégan, 1958, p. 288.

Les mosaïques peuvent également nous présenter des vues intéressantes de la périphérie suburbaine comme le démontre l'article de Raymond Chevallier<sup>709</sup>. Nous pouvons ainsi prendre l'exemple des mosaïques de la place des corporations d'Ostie. Celles-ci nous proposent des évocations de paysages portuaires, Narbonne<sup>710</sup> étant montrée adjointe d'une grue tandis qu'Arles disposait de son pont de bateau doté de milliaires et d'un arc de triomphe. La ville de Ravenne est, elle aussi, dépeinte de l'extérieur, quelques bâtiments dépassant de sa muraille. Les scènes portuaires sont déjà entrevues dans le numismatique et appuient le lien entre ces espaces et celui du *suburbium*.

L'auteur évoque de surcroît le paysage dépeint dans une mosaïque du II<sup>ème</sup> siècle découverte dans la ville d'Hippone. Celle-ci présente le paysage autour de la cité remparée et ses bâtiments, avec une représentation du golfe, des rivières avec ses ponts et une vue de la mer où s'activent des pêcheurs. La mosaïque de l'édifice au *triclinium* mise au jour à Apamée, datant du deuxième quart du IV<sup>ème</sup> siècle, montre aussi un paysage suburbain côtier avec des pêcheurs, un temple dans un bosquet et la ville représentée au loin. Ce style de représentation portuaire provient d'Alexandrie et se diffuse à Rome où il demeurera présent jusqu'aux derniers jours de l'Antiquité tardive.

La mosaïque de Palestrina, qui ornait originellement le nymphée de la ville, est également issue de ce goût pour la représentation de paysages égyptiens. Illustrant une navigation sur le Nil, son intérêt pour nous est qu'elle nous montre l'existence d'un grand nombre de sanctuaires près d'agglomération. Cela appuie nos hypothèses sur le lien entre le *suburbium* et les lieux de culte.

Les bordures de la célèbre mosaïque de la *Megalopsychia* d'Antioche est ornée d'une vue de la périphérie de la ville. D'un grand réalisme, cette œuvre du V<sup>ème</sup> siècle propose des éléments spectaculaires de l'espace suburbain de la cité qui sont commentés par des inscriptions en grec. Nous pouvons donc y voir les bains privés du *magister militum* d'Orient, les deux sources alimentant la ville, un nymphée semi-circulaire en forme de théâtre que Raymond Chevallier identifie au *theatridion* d'Hadrien, un stade, mais aussi de riches maisons, des étals de marchands avec leurs porte-faix ainsi qu'une scène de taverne. Nous avons ici la reproduction d'une vie quotidienne dans le *suburbium* tardif d'une cité, avec ses bâtiments de loisir et de culte, mais aussi ses activités économiques.

Deux autres mosaïques sont présentées par l'auteur et témoignent de paysages suburbains plus tardifs. En effet, la mosaïque des Saint-Pierre-et-Paul de Gêrasa<sup>711</sup> montre des églises chrétiennes autour des villes de Memphis et Alexandrie, tandis que celle de l'église des Saint-Apôtres de Madaba nous présente les étapes de pèlerinage depuis Néapolis jusqu'à Jérusalem. Celles-ci nous informent

---

<sup>709</sup> Chevallier, 1998.

<sup>710</sup> Voir au sein de ce mémoire, l'annexe n°6.

<sup>711</sup> Voir au sein de ce mémoire, l'annexe 6.

donc sur la présence d'édifices chrétiens au sein de la périphérie suburbaine, ce qui nous semble logique étant donné le lien que ceux-ci entretiennent avec les nécropoles, elles-mêmes situées hors des cités.

Le dernier type de témoignage que nous allons étudier est la représentation artistique de la périphérie dans les fresques.

Nous proposons ici d'examiner trois fresques dont la première est issue du corpus Pompéien, le *tablinum* de la « maison à la statuette indienne » de Pompéi<sup>712</sup>. Au premier plan, la fresque présente la porte d'une ville d'où sort un groupe d'hommes. Ici, le suburbain ne semble pas exister car la campagne est directement représentée. Ce choix semble être fait pour mettre en valeur l'arrière-plan où sont dépeints de nombreuses architectures monumentales, notamment des temples. La fresque 24 de l'atrium de la villa dites « d'Ariane » à Stabies<sup>713</sup> présente elle aussi une périphérie vide devant une porte perçant l'enceinte d'une cité et d'où sort un individu. L'état de conservation de cette deuxième fresque ne nous permet pas de définir plus de détails. L'œuvre reste cependant clairement tournée dans la mise en valeur de l'enceinte de la ville. La dernière œuvre est également tirée du corpus Pompéien<sup>714</sup>, et représente la chute d'Icare à Knossos. Une fois encore, la cité n'est pas présentée de manière très élaborée, l'artiste centrant la scène autour de la figure d'Icare afin de ne pas distraire le spectateur de l'histoire. Les murailles de la ville sont visibles en arrière-plan tandis que l'entourage immédiat d'Icare montre un univers maritime avec deux barques et des rochers qui figurent la proximité de la côte où est peinte un arbre et un petit bâtiment dont les marches s'enfoncent dans l'eau.

Ainsi pour les artistes romains réalisant les fresques, l'intérêt premier va à la ville qui est représentée de manière très compacte et entourée de murailles. L'espace urbain est au centre des représentations, et la périphérie est réduite à un rôle de figuration poétique et peu imagée. Cependant deux extraits d'œuvres littéraires nous incitent à nuancer notre propos. En effet, Vitruve rapporte à propos des fresques qu'il en existe une infinité, représentant « des paysages variés, des particularités topographiques précises : des ports, des promontoires, des rivages, des cours d'eau, des sanctuaires, des bois sacrés, des montagnes, des troupeaux, des bergers, des scènes religieuses ou mythologiques, des images de dieux, les combats de Troie, les errances d'Ulysse »<sup>715</sup>. Pliny l'Ancien se fait également défenseur de ce support en définissant « l'ars *topiaria* » par « l'art de peindre des maisons de campagne et des ports, ainsi que des thèmes paysagistes, bosquets sacrés, bois, collines, étangs

---

<sup>712</sup> Voir au sein de ce mémoire, l'annexe n°6.

<sup>713</sup> Voir au sein de ce mémoire, l'annexe n°6.

<sup>714</sup> Blanckenhagen, 1968, figure n°10, voir au sein de mémoire, l'annexe n°6.

<sup>715</sup> Vitruve, *De architectura*, VII, 5, 2.

poissonneux, euripes, rivières, rivages au gré de chacun ; avec des personnages se promenant à pied ou en barque, se rendant sur la terre ferme, à leur maison rustique à dos d'âne ou en voiture, en train de pêcher, d'attraper des animaux, de chasser ou même de vendanger, des hommes portant des femmes sur leur dos pour traverser un marécage, ou cités en bord de mer »<sup>716</sup>. Ainsi, il serait intéressant, ici aussi, de proposer une recherche de la représentation iconographique de la périphérie suburbaine pour les fresques tout comme nous l'avons proposé pour chaque type vu précédemment.

Ces différents exemples nous ont permis de percevoir une certaine image de la périphérie. Sa figuration semble être ici aussi minimaliste, les représentations réalistes de l'espace suburbain étant minoritaire et les artistes faisant la part belle à la cité et à ses murailles. Cependant, nous avons vu à plusieurs reprises que certains éléments revenaient dans les tentatives de figuration. L'élément mortuaire apparaît à la fois dans le *Corpus agrimensorum Romanorum* et dans les marbres du lac Fucin, tandis que les installations hydrauliques sont décrites dans la *Table de Peutinger*. Les habitats élitistes et leurs jardins de plaisance sont aussi présents au sein des exemples que nous venons de voir tandis que le rôle économique, social et martial du *suburbium* est rappelé par les reliefs de la colonne de Trajan ou dans les mosaïques. De même, les quelques apparitions des édifices de spectacles nous ont permis de nous mettre en garde contre une méthodologie trop stricte qui appliquerait la même réalité suburbaine à toutes les agglomérations. Pour nous prémunir de ce risque, nous tâcherons de mener des études prenant en compte les spécificités de chaque ville. L'étude de l'*ars topiaria* et de tous les types de représentations urbaines ne peut qu'être encouragé, ce sujet très large pouvant faire l'objet d'un travail de recherche en lui-même.

Ces études sur la représentation iconographique de la périphérie suburbaine nous ont fournis un certain nombre d'indices sur la composition et les fonctions du *suburbium*. Ce sont avant tout des représentations symboliques, dont la présence très courante ce qui permet d'indiquer leur caractère répandu. Ainsi, nous avons réussi à faire ressortir les fonction économiques, sociales et religieuses de cet espace. Économiques par le témoignage de l'existence de ports, d'espaces commerciaux et productifs en dehors des cités. Sociale par la vision qui nous a été donnée de l'établissement de *villae* et de leurs *horti*, de pratiques comme la *profectio* et l'*adventus*, ou encore de l'importance donnée à la cité et à son appareillage monumental. Un appareillage qui dépasse dans l'espace suburbain pour arriver à l'intérieur de la ville, en témoigne l'exemple de l'aqueduc d'Antioche. La fonction religieuse est, pour sa part, abordée par le témoignage des limites sacrées entre ville et *suburbium*. Celle-ci est figurée par l'exemple de la muraille, dont les représentations sont très courantes sur tous les supports

---

<sup>716</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, XXXV, 116.

étudiés, mais aussi par les représentations de lieux de cultes antiques, chrétiens, et de mausolées. Si certains supports sont criants de vérités dans leurs témoignages, comme les marbres du lac Fucin ou la colonne Trajane, d'autres supports artistiques montrent des paysages arrangés. Les fresques en sont les meilleurs exemples car elles reflètent les goûts d'une élite de la ville qui choisit des décors la mettant en valeur. Nous pourrions retrouver ces mêmes décors dans les *villae* de plaisance des élites. L'étude de ces supports nous enjoint également d'encourager une étude de grande ampleur sur l'iconographie de l'espace suburbain. Cela nous permettrait de tirer des conclusions sur la valeur mentale apportée à cet espace, certains supports comme les monnaies étant des médias de communication à large diffusion.

### C) Le *suburbium* : fonctions, nature et définition

Après avoir étudié des sources littéraires et iconographiques traitant de la question suburbaine, nous allons maintenant faire le bilan des connaissances que nous avons acquies, afin de présenter notre définition du *suburbium*. Nous nous pencherons sur trois points d'analyse : les fonctions de la périphérie suburbaine, la spatialisation de ce territoire et la question de la définition de ce concept.

#### 1) Le *suburbium*, un espace fonctionnel

##### a) Les enjeux de l'analyse fonctionnelle du *suburbium*

Rappelons les éléments généraux sur la nature du territoire suburbain que nous avons abordés lors des parties précédentes. Il y apparaît que le *suburbium* était un espace de transition, fortement lié à l'aire urbaine, dont il se détache progressivement, cette part urbaine se réduisant au fur et à mesure qu'il s'en éloigne pour rejoindre l'espace rural. Dynamique, sa spatialisation a évolué dans le temps, tout comme les fonctions qu'il déploie vis-à-vis de la ville et de la campagne. Effectivement, cette aire suburbaine connaissait un développement en répondant à des besoins exprimés par la ville et la campagne, sachant que ceux-ci ne sont pas constants dans le temps. Ce développement n'était pas égal et l'interpénétration des différents territoires ne se faisait pas de façon linéaire. Pour autant cet espace peut-il être étudié comme un espace à l'organisation complètement aléatoire et abandonné par les pouvoirs publics ? Non, nous avons mis en avant le fait que le *suburbium* était un territoire qui resta contrôlé par le pouvoir municipal de la cité à laquelle il se rattachait<sup>717</sup>. Son évolution élitiste, ce que nous avons appelé *Suburbium*<sup>718</sup>, montre la grande présence des aristocrates municipaux dans cet espace de proximité avec la ville. Si les espaces urbains étaient évidemment moins développés en Gaule qu'à Rome, cette présence reste importante et montre le rôle majeur attribué à cette aire par

---

<sup>717</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) Le *suburbium* dans la loi et dans les usages.

<sup>718</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) b) Débat sur son utilisation, un *Suburbium* trop lié à l'*Urbs*.



les hommes de pouvoir. L'ensemble de ces éléments fait que l'étude de l'espace suburbain dans les villes romaines des Gaules ne peut être réalisée qu'au cas par cas, chaque composants de cette aire pouvant différer selon l'agglomération étudiée.

Ainsi, la seule manière de proposer une lecture générale du *suburbium* passe par la proposition d'un ensemble de fonctions mises-en-œuvres par cet espace et qui se traduisent par la présence de marqueurs archéologiques. Non seulement ces fonctions aident à la compréhension de l'utilisation de la périphérie, mais par leur incarnation physique, elles permettent de proposer une délimitation de l'espace suburbain ainsi qu'une compréhension des flux le traversant. Ces fonctions évoluent dans le temps, tout comme le fait la délimitation du *suburbium*. Le contexte favorable du Haut-Empire encourage le développement des villes, tandis que le III<sup>ème</sup> siècle de notre ère voit un recul dans cette croissance. Il conviendra donc de différencier correctement les multiples utilisations de la périphérie suburbaine dans le temps. Cependant il ne faudra pas tomber dans une opposition d'un Haut-Empire lumineux face à une fin d'Antiquité sombre préfigurant le passage à un Moyen-Âge arriéré. Cette vision est dépassée depuis longtemps et l'Antiquité tardive ne doit pas être analysée comme une période de recul. Certaines pratiques ont évolué dans le temps et il nous faudra en tenir compte.

#### *b) La fonction résidentielle*

L'habitat est la fonction première des villes, celles-ci étant constituées d'un agglomérat de bâtiments résidentiels qui couvrent une aire fluctuante. Par des phénomènes de croissance démographiques ou de d'organisation spatiale, les limites premières de l'espace urbain sont appelées à être dépassées, des habitats se développant en dehors du carroyage urbain.

La construction d'espaces habités en périphérie de la ville se fait de façon quelque peu aléatoire et peut alors montrer un nouvel alignement, moins stricte que celui développé par le centre urbain. Ces aires suburbaines pouvaient alors suivre différentes organisations. Elles pouvaient se calquer sur l'organisation urbaine orthogonale représenté par le *cardo* et du *decumanus maximus* comme à *Augustoritum*<sup>719</sup>, suivre les cadastrations rurales, comme à Orange<sup>720</sup>, ou créer leur propre organisation le long des voies romaines qui sortent de l'agglomérations, comme à *Diiodurum*<sup>721</sup>. Il est nécessaire de noter que ces zones d'habitats ne sont pas continues, linéaires, ni homogènes. En effet, celles-ci peuvent se développer en noyaux de différentes tailles, plus ou moins éloignés et lâches, ou se mêler à d'autres éléments comme des structures artisanales ou funéraires. La répartition des aires

---

<sup>719</sup> Perrier, 1998, p. 108.

<sup>720</sup> Lafon, 2012.

<sup>721</sup> Bedon, 1998, p. 11.

d'habitats, productives et funéraires qui se côtoient, reste à développer au cas par cas et de manière diachronique pour une meilleure compréhension.

Le terme « habitat » peut concerner divers types de bâtis qui sont les témoins de la mixité sociale présente dans cet espace. Les différents chercheurs ayant étudié la périphérie suburbaine et les sources littéraires antiques présentent plusieurs types de structures, des plus visibles *villae suburbanae* aux plus modestes *magaliae*<sup>722</sup>, *casae*<sup>723</sup> ou *tuguria*<sup>724</sup>.

Nous avons précédemment vu que Tacite<sup>725</sup>, Servius<sup>726</sup>, Festus et Isidore de Séville<sup>727</sup> témoignent de l'existence d'habitats modestes, voire très modestes, qui étaient construits sur le pourtour des villes et notamment dans les *horti* suburbains ou au sein des nécropoles. Dès 1998 et la publication de son colloque, Robert Bedon est conscient de la présence de ces édifices dans l'espace suburbain. Il considère que la majorité des « *suburbani* »<sup>728</sup>, les habitants du *suburbium* selon Claudien<sup>729</sup>, était composé de personnes humbles voir pauvres. Cette vision est appuyée par Xavier Lafon qui décrit l'espace suburbain comme étant mal famé et envahi de prostitués et de sans domiciles fixes<sup>730</sup>. Il peut s'appuyer en cela sur les auteurs antiques qui décrivent ce fait<sup>731</sup>. Georges Fabre mentionne également la présence de cabanes dans la périphérie suburbaine<sup>732</sup>. Raymond Chevallier<sup>733</sup>, dans le même ouvrage, se propose de décrire leur habitation. Celle-ci était appelée *tuguria* et est défini comme un « modeste cabanon de potager pour des séjours brefs de citadins ou abris de pauvres gens »<sup>734</sup>. Les *magaliae* et les *casae* d'Isidore de Séville, présentés comme des « cabanes »<sup>735</sup>, confirment l'existence de ce type de construction dans le paysage suburbain de l'Antiquité tardive.

Ces témoignages littéraires ou historiographiques sont clairs et montrent un consensus sur la question. Cependant la limite de notre connaissance sur ces structures repose sur le fait que

---

<sup>722</sup> Servius, *In Vergilii Aeneidos Libros*, I, 421, 7.

<sup>723</sup> Fabre, 2012, p. 24.

<sup>724</sup> Chevallier, 1998, p. 30.

<sup>725</sup> Tacite, *Historiae*, III, 28, 4.

<sup>726</sup> Servius, *In Vergilii Aeneidos Libros*, I, 421, 7.

<sup>727</sup> Isidore, *Etymologiae*, 15, 2, 16.

<sup>728</sup> Bedon, 1998, p. 12.

<sup>729</sup> Claudien, *Carmina*, XX, 52.

<sup>730</sup> Lafon, 2001, p. 206.

<sup>731</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) Le *suburbium* dans les sources textuelles.

<sup>732</sup> Fabre, 2012.

<sup>733</sup> Chevallier, 1998.

<sup>734</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>735</sup> Servius, *In Vergilii Aeneidos Libros*, livre I, vers 421, ligne 7.

l'archéologie ne retrouve que peu de traces de ce type d'habitat. Une explication à cela serait la construction de ces bâtis en matériaux périssables<sup>736</sup> qui sont donc difficilement identifiables.

Le deuxième type d'habitats ressortant des sources est la *villa suburbana*. Ces *villae* sont bien plus identifiables et abordées dans les sources latines. Deux choses sont ressorties de notre étude des sources littéraires<sup>737</sup>. Si nous nous basons sur le modèle du *Suburbium* de Rome<sup>738</sup>, ces établissements développent une *pars urbana* luxueuse et très développée. Celle-ci a une valeur de représentation qui montre la richesse du propriétaire en monumentalisant les parties d'accueil. Cette résidence n'est alors pas éloignée d'un centre urbain afin de permettre au maître de maison de se déplacer rapidement jusqu'à la ville pour participer à la politique. Ce modèle valable à Rome l'est également en Gaule où des *villae* suburbaines sont signalées autour des cités. Outre cela, la *villa* est une résidence de repos, qui permet la mise en œuvre d'un mode de vie élitiste partagé dans l'ensemble des hautes sphères du monde romain et représenté par l'*otium*, l'*amoenitas* et la *salubritas*<sup>739</sup>. Il conviendra également de ne pas oublier la fonction productive que déploient les *villae* sur leurs domaines : la *villa* d'Ausone<sup>740</sup> dans les environs de Bordeaux est un des meilleurs exemples que nous pouvons citer pour l'espace gaulois. Comme nous l'avons déjà vu, ce type d'ouvrages existe tout au long de la période romaine, les III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> siècles voyant des reconstructions et des rénovations de ce type de bâti.

En outre, il nous faut aborder l'exemple des logements de voyageurs se déployant à l'entrée des villes et dans l'aire suburbaine. De telles structures d'accueil sont attestées en périphérie des villes antiques de Gaule. Robert Bedon cite le cas de l'auberge de *Septumanus* située dans la périphérie de *Lugdunum*<sup>741</sup>. D'autres sont attestées à Augst<sup>742</sup> et *Andemantunnum*<sup>743</sup>. De plus, les agglomérations secondaires décrites comme des *mansiones* ou des *stationes*<sup>744</sup> sont, par nature, destinées à accueillir des voyageurs. On peut alors s'interroger sur la question de l'intégration de ces agglomérations « d'accueil » dans l'espace suburbain de plus grandes villes<sup>745</sup>.

La fonction résidentielle du *suburbium* montre donc plusieurs aspects qui vont au-delà de la simple description d'un groupe d'habitat au sein de la périphérie suburbaine. Si la proche périphérie

---

<sup>736</sup> Tournebise, 2006, p. 123-124.

<sup>737</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) Le *suburbium* dans les sources textuelles.

<sup>738</sup> Lafon, 2014.

<sup>739</sup> Champlin, 1982.

<sup>740</sup> Robert, 1992.

<sup>741</sup> Bedon, 1998, p. 15.

<sup>742</sup> Kleberg, 1957.

<sup>743</sup> Bedon, 2001, p. 184.

<sup>744</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) c) Un *suburbium* intégré dans un ensemble de territoires.

<sup>745</sup> Marion Tournebise avait déjà soutenu cette hypothèse dans son mémoire en 2006 : Tournebise, 2006, p. 130.

des villes voit se développer un habitat plus ou moins diffus, cet espace présente une grande attractivité pour les élites urbaines qui y construisent des résidences luxueuses et acquièrent de vastes domaines. Dans cette fonction résidentielle transparait un certain dynamisme : le voyageur de passage loge dans le *suburbium* avant d'y repartir, le décurion municipal fait des allers-retours entre la ville et sa *villa* et l'habitant modeste se déplace dans ce territoire où il vit et travaille mais aussi jusqu'à la ville. Le *suburbium* se fait donc à la fois espace de transition mais aussi destination propre. Ces différents faits illustrent bien la notion de « *suburbium* dynamique » fortement intégré à la ville, proposée par Antoine Combret dans son article de 2008<sup>746</sup>.

### c) Les fonctions économiques

Mais, parallèlement à sa fonction d'habitat, l'aire suburbaine montre une forte concentration d'activités productives, mise en lumière à Rome<sup>747</sup>, mais aussi en Gaule par l'historiographie récente<sup>748</sup>.

Il est souvent avancé que la production artisanale se développe en dehors des villes afin de prémunir l'agglomération des risques liés aux activités du feu<sup>749</sup>, mais aussi des nuisances liées à un certain nombre d'actes productifs<sup>750</sup>. Sont attestés dans la périphérie des agglomérations des Gaules des activités métallurgiques<sup>751</sup>, céramiques<sup>752</sup>, de production de briques et de tuiles<sup>753</sup>, de tannages<sup>754</sup>... La place ne manque pas pour construire des entrepôts, d'autant plus si des axes de transport sont proches et peuvent ainsi faciliter la diffusion commerciale des biens produits. Les fleuves, qui permettent de se déplacer aisément, en sont le meilleur exemple. Arles ou Lyon comptaient d'ailleurs de nombreux entrepôts sur les rives du Rhône. Mais devant l'absence de tels éléments naturels, nous pouvons rechercher des dépôts près des axes routiers comme celui découvert dans le *suburbium* du *vicus* de *Boutae*<sup>755</sup>. Ces activités se déroulant dans un espace proche de la ville, ou parfois séparées des espaces d'habitats suburbains, on peut se demander si les mouvements pendulaires décrits par Xavier Lafon à Rome pourraient s'appliquer aux agglomérations gauloises<sup>756</sup>. Si nous ne voyons pas d'éléments nous permettant de réfuter cette hypothèse, nous nous refusons de la systématiser : des ateliers suburbains adjoints à des habitations étant connus pour l'espace des

---

<sup>746</sup> Combret, 2008, p. 6.

<sup>747</sup> Lafon, 2001.

<sup>748</sup> Renaud, 2015.

<sup>749</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) Le *suburbium* dans la loi et dans les usages.

<sup>750</sup> Bedon, 1998, p. 16.

<sup>751</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>752</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>753</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>754</sup> Chevallier, 1998, p. 28.

<sup>755</sup> Gabayet, 2015, p. 161-168.

<sup>756</sup> Lafon, 2001.

Gaules<sup>757</sup>. Cependant, comme nous l'avons précédemment dit, cette circulation quotidienne serait tout à fait logique et applicable pour la Gaule.

La production agricole et l'élevage de certains animaux sont également attestés dans l'espace suburbain. L'organisation du terroir productif agricole antique est visible par la mise au jour de fossés lors de fouilles, comme à Lyon sur la rive gauche<sup>758</sup>, mais aussi par l'étude des centuriations comme cela a notamment été fait à Orange<sup>759</sup>. Ce point est important car il montre que l'espace semi-rural de la périphérie suburbaine des cités n'était pas uniquement composé de grand *fundi* aux mains des grands propriétaires de *villae*. L'exemple de Nîmes<sup>760</sup> prouve par exemple l'existence d'une ceinture productive de petits *horti* de quelques hectares fortement mis en valeur dans le premier kilomètre autour de la cité. Cet espace ne verra apparaître de grands domaines qu'aux II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> siècles de notre ère. Les auteurs antiques<sup>761</sup> et les chercheurs<sup>762</sup> ont depuis longtemps énoncé que cet espace convenait plus aux petites productions intensives qu'aux grandes exploitations extensives.

Ces activités font apparaître deux autres points majeurs pour comprendre le rôle économique de l'espace suburbain. Tout d'abord, il faut se poser la question de l'origine des matières premières qui permettaient la production des biens artisanaux et la construction des édifices urbains. Du fait des coûts de transport élevés<sup>763</sup> et de raisons pratiques, de nombreux matériaux de constructions ou nécessaires à la production étaient issus de carrières<sup>764</sup>, ou autres lieux d'extractions, situés dans le *suburbium*.

Et si la production nécessite l'importation de matières premières pour être réalisée, toute activité humaine conduit également à la création de dépotoirs. Ceux-ci sont placés à l'extérieur de la ville pour des raisons sanitaires et de praticité. Les ordures provenant des villes étaient amenées par des chariots tandis que les ateliers suburbains jetaient les déchets liés à la production à proximité<sup>765</sup>.

Le *suburbium* était donc un espace traversé par de multiples flux. Des matières premières y était importées puis transformées en biens consommables avant d'être redistribuées, soit dans l'espace urbain limitrophe soit à l'export. Les installations commerciales nécessaires pour mettre en place ces échanges pouvaient également être suburbaines. En effet, la création de grands *horrea*

---

<sup>757</sup> Kern, 1998, p. 205 ou Lafon, 2001, p. 205.

<sup>758</sup> Blaizot, 2010.

<sup>759</sup> Decramer, Hilton, Lapierre, Plas, 2006.

<sup>760</sup> Pomarède H., Bel V., Breuil, Celié, Monteil, Sejalon, Vidal, 2012, p. 310-312.

<sup>761</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) Le *suburbium* dans les sources textuelles.

<sup>762</sup> Bedon, 1998, p. 17.

<sup>763</sup> Arnaud, 1998.

<sup>764</sup> Gazenbeek, 1998, p. 88.

<sup>765</sup> Chevallier, 1998, p. 28.

nécessitait de l'espace difficilement disponible en ville. Il nous semble nécessaire d'accorder toute son importance à la question des flux productifs ou d'échanges et cela à plusieurs échelles. L'échelle macroscopique nous permettra de déterminer le rôle de l'espace suburbain dans l'extraction des matériaux, leur transformation et l'expédition du produit fini vers le territoire de la cité. Une réflexion microscopique mettra en valeur les liens d'échanges et de productions se développant entre le *suburbium* et la ville qu'il entoure par le biais de marchés locaux. L'exclusion des déchets, qui est l'étape finale de toute production, ressortira également dans cette étude multiscalaire. On notera que ce plan d'analyse, qui se veut le plus complet possible, pourra aussi concerner les pratiques agricoles et d'élevage.

#### d) *Les fonctions socioculturelles*

Mais la périphérie suburbaine n'est pas seulement un lieu d'habitat où étaient rejetées des activités productives peu souhaitables en ville. En effet, le manque de place en ville motiva les pouvoirs municipaux à construire des monuments de spectacle dans la périphérie suburbaine de leur ville. La taille plus qu'imposante des différents théâtres, amphithéâtres ou cirques leur interdit, presque toujours, de figurer dans le centre-ville. De même, la question des rassemblements qui résultait des spectacles donnés dans ces lieux incitait les pouvoirs publics à les placer à l'écart. Cette crainte des débordements provient notamment du souvenir traumatique des affrontements entre supporters Pompéiens et Nucériens<sup>766</sup>, qui avait causé de nombreuses victimes, ayant eu lieu à Pompéi en 59 après J.-C.

Ces différents espaces de loisirs étaient complétés par les *campi*, dont la situation extra urbaine pratiquement nécessaire<sup>767</sup> en faisait un lieu très fréquenté au sein de l'espace suburbain. Les jeunes des familles aisées étaient encouragés à pratiquer des activités sportives. Celles-ci étaient organisées par des associations de jeunes qui participèrent à la monumentalisation de cet espace à partir du Principat<sup>768</sup>. Dès cette époque des bassins de natation, des portiques et des exèdres furent construits au sein de cet espace. Ce lieu dédié à l'exercice physique, sous plusieurs formes, permettait également une pratique sociale puisque tout individu pouvant accéder aux infrastructures et s'adonner à la promenade sous les arbres et les portiques. Cette pratique, qui était encouragée au début du Haut-Empire, se poursuivit encore au V<sup>ème</sup> siècle de notre ère selon Sulpice Sévère<sup>769</sup> et Saint Augustin<sup>770</sup> pour qui les *campi* étaient toujours fréquentés. Cependant, ces structures restent difficiles

---

<sup>766</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 17.

<sup>767</sup> Borlenghi, 2015, p. 258.

<sup>768</sup> *Ibid.*, p. 257.

<sup>769</sup> Sulpice Sévère, *Dialogues*, 2, 4, 9.

<sup>770</sup> Saint Augustin., *De Civitas Dei*, 14, 7.

à identifier du fait de leur forme comprenant un grand espace ouvert et laissé libre. L'Antiquité tardive, qui n'a pas vu disparaître complètement cet édifice comme nous l'avons vu, voit cependant se mettre en place une réoccupation progressive des différents *campi* rendant son identification complexe<sup>771</sup>. Ce phénomène de transformation du bâti toucha également les autres édifices de loisir. Ces derniers étant plus massifs, ils restèrent fortement détectables.

Ces différents bâtis formaient de véritables pôles d'attractions socioculturels dans la périphérie suburbaine. Ces édifices poussaient les populations, plus ou moins proches, à se déplacer régulièrement jusqu'au *suburbium* à dessein. Dans cette optique de loisir et de rassemblement sociaux, l'espace suburbain devenait donc la destination propre d'un certain nombre d'individus.

De plus, Raymond Chevallier rappelle dans son article « Problématique du *suburbium*. L'image de la ville vue de l'extérieur »<sup>772</sup> que la périphérie des villes était particulièrement mise en scène. Le voyageur se déplaçant lentement, les agglomérations mettaient en place une sorte de spectacle de représentation sociale afin de magnifier leur ville. Cette scénographie, organisée volontairement, peut être illustrée par l'exemple gaulois du pont d'Arles comportant des milliaires et un arc de triomphe. De même, les arcs de triomphes de Nîmes<sup>773</sup> et d'Aoste<sup>774</sup>, tous les deux éloignés de l'espace urbain de plus de quatre cent mètres, sont aménagés dans la même perspective que les portes monumentales. Ces effets, renforcés par la vision des tombes monumentales des élites, permettent de glorifier la cité et sa communauté d'habitants. Pour les cités qui disposaient de moyens financiers suffisants, au moins une partie de l'espace périphérique était consacré à une politique d'apparat soit du pouvoir municipal, soit d'une catégorie sociale précise et souvent au pouvoir.

La fonction socioculturelle s'incarnait de différentes façons dans le *suburbium*. Si certains édifices y étaient construits par manque de place ou par obligation religieuse, la recherche du beau et de la représentation favorable de la ville, était un élément d'organisation du paysage suburbain très proche des limites des agglomérations. Il en résulte ainsi différents faits. La population urbaine était attirée ponctuellement dans l'espace suburbain par différents événements qui rendaient cette aire attractive. Les voyageurs venant de l'extérieur de la ville ne faisaient que traverser cet espace suburbain, mais devaient être impressionnés par la scénographie monumentale les emmenant jusqu'à de l'agglomération.

---

<sup>771</sup> Borlenghi, 2015, p. 262.

<sup>772</sup> Chevallier, 1998.

<sup>773</sup> Pomarède H., Bel V., Breuil, Celié, Monteil, Sejalon, Vidal, 2012, p. 310.

<sup>774</sup> Chevallier, 1998b, p. 32.

### e) Les fonctions funéraires et religieuses

Comme nous venons de la dire, les ensembles funéraires qui s'étendaient le long des voies romaines comptaient beaucoup dans la monumentalisation du paysage. Nous avons déjà abordé, par l'étude des textes législatifs et notamment du *pomerium*<sup>775</sup>, les différentes raisons pour lesquelles les défunts devaient reposer hors de l'espace urbain selon la culture romaine.

Cette différenciation du monde des morts et de celui des vivants était déjà pratiquée par les populations protohistoriques gauloises et se poursuit jusqu'à la fin de l'Antiquité tardive. La fonction funéraire du *suburbium* s'incarne de diverses façons. L'espace suburbain fut d'abord le lieu d'incinération des cadavres sur des bûchers, l'exemple de la loi d'Urso montre qu'il était interdit qu'une crémation se déroule à moins de cinq cents pas de la ville<sup>776</sup>. L'incinération était alors réalisée dans une fosse appelée *bustum*<sup>777</sup>, sur un bûcher aérien<sup>778</sup> ou dans des structures collectives appelées *ustrinum*<sup>779</sup>. Les restes des éléments de combustion et du mobilier funéraires, après réduction, étaient enterrés et le lieu était déclaré sacré. L'inhumation pouvait alors se dérouler dans des monuments individuels, collectifs et gérés par des collègues, des associations ou donnés par personnalités. Les tombeaux les plus riches étaient monumentaux afin de perpétuer le souvenir du mort, cet espace funéraire ayant une fonction mémorielle. Il est important de noter que le rituel funéraire romain demande la préparation d'un certain nombre de banquets et de libation qui nécessitent le déplacement régulier d'un groupe de personnes dans l'aire suburbaine<sup>780</sup>. Les jardins entourant les lieux de repos étaient également propices à la promenade, en témoignent les témoignages littéraires que nous avons précédemment vus<sup>781</sup>.

La fonction funéraire de l'espace suburbain engendrait donc un certain nombre de mouvements allant de la ville vers sa périphérie. Les ensembles de monuments mortuaires formaient une limite claire dans la différenciation entre l'agglomération et le *suburbium*. Cependant, cela ne veut pas dire que la présence de nécropoles exclue tout autre type de fréquentations. En effet, cet espace voyait se développer des espaces productifs, d'habitats au milieu des tombes. La différenciation des espaces n'était pas aussi stricte qu'en ville et il arrivait que l'espace suburbain gagne du terrain sur

---

<sup>775</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) Le *suburbium* dans la loi et les usages.

<sup>776</sup> Loi d'Urso, rubrique LXXIV.

<sup>777</sup> Blaizot, 2009, p. 317.

<sup>778</sup> *Ibid.*, p. 315.

<sup>779</sup> *Ibid.*, p. 317.

<sup>780</sup> *Ibid.*, p. 314.

<sup>781</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) Le *suburbium* dans les sources textuelles.



d'anciennes nécropoles, comme à Strasbourg où des stèles funéraires avaient été couchées pour les préserver alors que les quartiers d'habitats s'étendaient vers la périphérie<sup>782</sup>.

En outre, le développement de foi chrétienne a modifié la pratique funéraire, le III<sup>ème</sup> siècle après J.-C. ayant vu s'imposer la pratique de l'inhumation<sup>783</sup>. L'espace funéraire se réorganisa autour d'un sanctuaire chrétien, qui prenait la forme d'une basilique suburbaine et contenait la tombe d'un martyr, appelée *koimeterion*<sup>784</sup>. Ces cimetières communautaires, étaient souvent établis en discontinuité avec les espaces funéraires antérieurs et se polarisaient pour toucher un espace plus conséquent<sup>785</sup>. On observe cependant que les tombes ont continué à s'établir le long des routes<sup>786</sup> mais aussi qu'à partir du IV<sup>ème</sup> siècle des ensembles funéraires furent créés ex-nihilo dans des habitats abandonnés et qu'ils prospérèrent jusqu'au VIII<sup>ème</sup> siècle. Ces variations dénotent un changement d'optique dans la vision de la pratique sépulcrales. Alors que les tombeaux du Haut-Empire faisaient la part belle à l'individuel, les nécropoles chrétiennes et leurs basiliques désignaient le mort comme appartenant à la communauté chrétienne<sup>787</sup>. Ainsi, les déplacements au sein du *suburbium* se sont perpétués pour des motifs mortuaires, ceux-ci étant complétés par un culte des saints, des martyrs et des morts de la communauté au sein des basiliques.

Des déplacements religieux étaient également réalisés durant la période du Haut-Empire, Pline l'Ancien témoigne de l'existence de sanctuaires suburbains à Rome<sup>788</sup>. Ludivine Péchoux a étudié la présence de ces lieux de cultes qui se situaient à proximité de la ville<sup>789</sup> et insiste sur le fait que cette catégorie n'est pas homogène. Cependant, dans de grandes lignes, les sanctuaires suburbains remplissaient un rôle de renforcement du lien communautaire entre l'espace rural et urbain qui faisaient partis de la cité<sup>790</sup>. Ceux-ci apparaissaient notamment à partir de la période flavienne, les cités finançant l'érection de lieux de cultes au *Genius urbis*, qui exprimaient une identité urbaine, dans certains sites suburbains, souvent liés au culte des eaux, qui avaient un pouvoir attractif fort au niveau régional<sup>791</sup>. Contrairement à une idée fortement diffusée<sup>792</sup>, ces sanctuaires n'étaient pas forcément

---

<sup>782</sup> Kern, 1998, p. 207.

<sup>783</sup> Blaizot, 2009, p. 337.

<sup>784</sup> *Ibid.*, p. 339.

<sup>785</sup> *Ibid.*, p. 339.

<sup>786</sup> *Ibid.*, p. 338.

<sup>787</sup> *Ibid.*, p. 339.

<sup>788</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 16, 242, 1.

<sup>789</sup> Péchoux, 2008.

<sup>790</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>791</sup> *Ibid.*, p. 163-164.

<sup>792</sup> Bedon, 1998, p. 18.

issus de sanctuaires préromains. Cependant ce modèle existait, le sanctuaire de l'Altbachtal<sup>793</sup> apparaît être le meilleur exemple de la perpétuation d'un lieu de culte protohistorique qui a su se maintenir dans le temps en juxtaposant plusieurs divinités représentant différents groupes urbains qui habitaient Trèves<sup>794</sup>. Accessibles et pouvant accueillir un grand nombre de personnes, ces structures avaient également pour fonction d'être des lieux de célébration de la paix et de la fertilité du territoire<sup>795</sup>. Il est donc cohérent de penser que les citoyens se rendaient régulièrement dans les sanctuaires de périphérie, selon un calendrier religieux mis en place par le pouvoir municipal. Ces sanctuaires suburbains ont connu leur apogée au II<sup>ème</sup> siècle de notre ère avant de commencer à péricliter lentement au siècle suivant.

La fonction funéraire et religieuse s'incarnant dans l'espace du *suburbium* apparaît donc avoir été adjoint d'une notion mémorielle, tant pour les individus que pour la communauté. Les tombes païennes et chrétiennes étaient des espaces d'attractions depuis le centre de la cité, les lieux de repos étant des lieux de veille mémoriels pour l'ensemble de la communauté. Les sanctuaires suburbains païens, quant à eux, servaient à renforcer les liens entre les habitants de l'espace urbain et ceux de l'espace rural. Cette zone suburbaine permettait donc de rassembler les deux groupes et d'apaiser leurs différents sociaux, par la possibilité pour eux de se rassembler dans un culte commun à l'extérieur de la ville. De même, ces lieux de cultes cherchaient à attirer la bienveillance des dieux sur la communauté entière, par la continuation de la *pax romana* avec la figure impériale mais aussi par la demande de bonnes récoltes, etc... L'appellation « suburbaine » de certains sanctuaires n'est donc pas uniquement liée à une localisation mais à un lien fort avec une ville, dont ils étaient le reflet<sup>796</sup>. Le *suburbium* comportait donc des pôles d'attractions « religieux » qui attiraient régulièrement à eux des populations urbaines, mais aussi rurales.

Le *suburbium* était un espace plurifonctionnel, son utilisation évoluant dans le temps et l'espace. Celui-ci nous est montré comme un espace façonné par les besoins de la cité et de la campagne, son dynamisme spatial provenant de leurs besoins changeants. Il servait, non pas uniquement d'interface entre les espaces ruraux et urbains, mais également de point d'attraction en lui-même. Comme l'espace suburbain réceptionnait des flux provenant des agglomérations et de l'espace rural, il sera nécessaire de les mettre en lumière. Ainsi, les différents mouvements et pôles présents dans l'aire suburbaines seront à étudier lors de nos études des indicateurs archéologiques.

---

<sup>793</sup> Péchoux, 2008, p. 163.

<sup>794</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>795</sup> *Ibid.*, p. 164.

<sup>796</sup> *Ibid.*, p. 164.

En effet, la compréhension du territoire suburbain de chaque ville ne peut pas se simplifier à une simple délimitation, il est nécessaire de se pencher sur les déplacements inter et intra suburbain.

## 2) Le Suburbium, un espace à délimiter géographiquement

Effectivement, si l'approche fonctionnelle dans l'analyse du *suburbium* nous permet de comprendre le fonctionnement de cet espace, quels facteurs faut-il prendre en compte pour sa délimitation spatiale ? Plusieurs auteurs se sont lancés dans la délimitation de l'espace suburbain, notamment celui de Rome. Ainsi Sandrine Agusta-Boularot proposa que le rayon du *Suburbium* soit de soixante kilomètres<sup>797</sup>, tandis que Xavier Lafon<sup>798</sup> et Robert Witcher<sup>799</sup> le délimite à cinquante kilomètres. Raymond Chevallier, quant à lui, développa l'idée que ce *suburbium* se limiterait à un rayon de dix à quinze kilomètres autour de la ville<sup>800</sup>.

Mais grâce à quelle méthodologie ces auteurs ont-ils proposés ces délimitations spatiales ? Dans leurs études, ils ont tous fait le choix de retenir un isochrone représentant la distance qu'il était possible de parcourir en une journée. Le choix de Raymond Chevallier se porte sur la possibilité de faire un aller-retour à pied entre le *forum* et le *suburbium*. Pour les autres chercheurs, le moyen de transport à retenir est le cheval. Cette notion de rapport temps-distance dans la délimitation d'un espace suburbain est à relever. Ce rapport est surtout présent dans les sources littéraires qui décrivent les déplacements des élites entre la ville de Rome et les *villae suburbanae*<sup>801</sup>. Pour les utiliser dans notre analyse au sein de l'espace des Gaules, il nous faudra prendre en compte l'échelle moindre des agglomérations que nous étudierons. En nourrissant une base de données sur la localisation des sites suburbains, nous pourrions mettre en lumière les déplacements entre les *villae* et la cité. Il nous faudra prendre également en compte l'attractivité de certains espaces suburbains nécessairement proches de la ville.

Dans son article « Vers une définition géodynamique des *suburbia* »<sup>802</sup>, Pascal Arnaud se détache du point de vue élitiste et propose de mettre en place une analyse liant géographie et attractivité économique pour délimiter l'espace suburbain. Selon lui, pour que des éléments productifs soient qualifiés de « *fundi suburbani* »<sup>803</sup>, il est nécessaire qu'ils soient en possibilité d'exercer des relations intimes et fréquentes avec la ville<sup>804</sup>. Pour cela il fallait qu'ils soient contenus dans un espace

---

<sup>797</sup> Agusta-Boularot, 1998, p. 50.

<sup>798</sup> Lafon, 2014, p. 19.

<sup>799</sup> Witcher, 2005.

<sup>800</sup> Chevallier, 1998, p. 25.

<sup>801</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) Le *suburbium* dans les sources textuelles.

<sup>802</sup> Arnaud, 1998.

<sup>803</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>804</sup> *Ibid.*, p. 76.

n'excédant pas trois heures de marche pour que les coûts de transports ne soient pas trop élevés vis-à-vis du prix de vente<sup>805</sup>. Il décrit cette zone d'attraction économique comme englobant un espace de neuf kilomètres sur un terrain plat. Mais, selon lui, ce chiffre est un extrême. Le cas de Pompéi montre que quatorze *villae* se situaient à un demi mille de la ville et qu'on en a découvert seulement huit dans l'espace allant jusqu'à un mille de la ville<sup>806</sup>. Cette zone située entre sept cent mètres et un kilomètre et demi de la ville semble alors faire partie d'un espace dont les relations avec la cité sont particulièrement actives. Cette aire était complétée par un deuxième échelon allant jusqu'à trois milles, ou cinq kilomètres, depuis la fin de la ville. Cette autre zonation représentait la distance entre les exploitations extensives et les marchés auxquels elles étaient liées, celle-ci était en moyenne de deux kilomètres<sup>807</sup>. Ce deuxième rayon mêle alors des éléments suburbains et des éléments ruraux, il nous faudra faire attention à bien les différencier grâce aux éléments définis dans notre future partie sur les marqueurs archéologiques<sup>808</sup>.

Cette vision peut rappeler celle de la théorie des lieux centraux de Morley, datant de 1830, et mise en application par Penelope Goodman<sup>809</sup>. Cette théorie prône la centralisation des espaces où les grandes villes prenaient le rôle de place de marché. Ces pôles de redistribution importaient les biens produits par la campagne et, en échange, fournissaient des services. Autour de la grande ville se développait une toile de plus petits établissements spécialisés, qui jouaient ce rôle à moindre échelle pour leur propre campagne. Les établissements de même influence pouvaient être plus ou moins bien répartis, l'aire d'influence de chaque agglomération reflétant la distance que les individus étaient capables de faire pour obtenir certains services. Cette théorie est donc fort intéressante dans la compréhension des relations entre ville et campagne, mais qu'en est-il de l'espace suburbain ? L'aspect productif de la ville antique n'est pas présenté dans ce modèle, alors que le *suburbium* comportait des lieux de productions artisanaux et agricoles. La prédation citadine est également à réévaluer, la redistribution de la production se fait dans le marché urbain mais concerne également la campagne. Cette théorie peut cependant aider à comprendre les phénomènes d'inféodation de certaines cités dans l'espace suburbain disproportionné de Rome<sup>810</sup>.

En plus de ces recherches spatiotemporelles sur l'attractivité des villes romaines, un élément complémentaire pourra nous aider à différencier l'espace suburbain et l'espace rural. En effet, l'anthropisation du paysage périphérique peut nous aider à définir l'aire suburbaine qui se différencie

---

<sup>805</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>806</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>807</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>808</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ Les marqueurs archéologiques du *suburbium*.

<sup>809</sup> Goodman, 2007.

<sup>810</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) b) Débat sur son utilisation, un *Suburbium* trop lié à l'*Urbs*.

ainsi de l'espace rural. Le *suburbium* apparaît être un paysage fortement aménagé, doté d'un système viaire développé ainsi qu'un parcellaire proche bien organisé.

Christian Cloppet<sup>811</sup> met en valeur la question des liens entre les changements d'orientations routières et l'espace suburbains. Il propose que les voies romaines changeaient de forme et de statut dans la périphérie suburbaine<sup>812</sup>. Les *viae urbaicae* devenaient des *viae rusticae*, l'entretien passait alors des mains du pouvoir municipal à celle de l'état<sup>813</sup>. Les témoignages épigraphiques prouvant ce changement de statut, comme les bornes milliaires, peuvent être un témoignage utile pour apercevoir la spatialisation antique du territoire suburbain<sup>814</sup>. De même, l'attestation d'un réseau routier de forte densité pourra nous permettre de mieux spatialiser le *suburbium* en reliant les sites suburbains avec les voies antiques qui les desservaient. Les relations entre les espaces se déroulant par les axes de communication, on pourra mettre en lumière les flux d'échange et de production ou même les déplacements de population étant donné que certains axes routiers furent construits pour desservir certains édifices suburbains comme les *campi*<sup>815</sup>. L'exemple des travaux de Marion Dacko pour la cité des Arvernes<sup>816</sup> pourra apporter une méthodologie et une connaissance des axes routiers antiques de ce territoire.

Cette question d'organisation spatiale du *suburbium* antique est également à rechercher dans l'étude des parcellaires afin de compléter notre connaissance des territoires antiques. L'étude du découpage cadastral des territoires antiques, dont la forme la plus « romaine » était la centuriation, permet de mieux comprendre l'environnement dans lequel était enchâssé les structures suburbaines. Cette organisation de spatiale, illustre le contrôle de la société romaine sur son milieu, la ville civilisée et son carroyage orthogonal se transportant dans l'environnement. Or, l'espace suburbain était un espace de transition entre l'espace rural et l'espace urbain et son développement suivait des trajectoires quelques peu aléatoires. Il nous vient donc à l'esprit que l'aire suburbain se trouve au contact de cette délimitation spatiale dont elle ne suit pas nécessairement l'organisation. Mais, le « carroyage rural » organisant le territoire de la cité comprenait le passage des *viae*, des routes qui changeait d'orientation dans l'espace suburbain. Nous nous retrouvons ainsi face à deux cas de figures. L'espace suburbain était dynamique et pouvait être anarchique dans sa forme, cependant son organisation générale, qui s'axait autour des routes, pouvait l'aligner sur les éléments de cadastrations rurale. Si dans le premier cas, nous pouvons aisément différencier les deux espaces, pour le deuxième

---

<sup>811</sup> Cloppet, 1998.

<sup>812</sup> *Ibid.*, p. 217-235.

<sup>813</sup> *Ibid.*, p. 217-235.

<sup>814</sup> *Ibid.*, p. 217-235.

<sup>815</sup> Borlenghi, 2015, p. 257.

<sup>816</sup> Dacko, 2016.

il nous faudra étudier précisément étudier ces différents systèmes anthropiques pour mieux les délimiter. Et cela tout en prenant en compte les éléments naturels qui ont forcé les topographes à modifier leurs tracés, ou tout du moins à les réorienter, comme cela a été démontré à Orange<sup>817</sup>. Nous devons donc nous livrer à la cartographie et à des études des formes naturelles afin de pouvoir distinguer clairement les délimitations entre suburbain et rural.

Nous pouvons voir, suite à ces exemples, qu'un ensemble de points de réflexions et d'outils s'offrent à nous pour délimiter le *suburbium*. Le rayon de cette aire périphérique doit être calculé grâce à l'examen des structures suburbaines, mais aussi grâce à des critères d'attraction économique et de distance-temps. Combiner les fonctions de la périphérie suburbaine et des critères spatiotemporels permettra d'affiner la délimitation de l'aire suburbaine.

### 3) Le *suburbium* une définition ?

La nature particulière de l'espace suburbain et la difficulté à lui donner des limites ont longtemps empêchés les historiens et les archéologues de proposer une définition du *suburbium*. Rares sont les personnes s'étant pliés à l'exercice. Cependant, l'historiographie récente a donné l'occasion à quelques chercheurs de proposer leur définition du concept. Des plus complètes aux plus simplistes, nous examinerons ces définitions afin d'en voir les avantages et les limites.

Franck Gabayet, dans son ouvrage sur les fouilles d'un secteur de l'antique Annecy<sup>818</sup>, propose une définition simple afin de ne pas se perdre dans les débats terminologiques. Pour lui, le *suburbium* correspondait à un « espace intermédiaire entre la ville et la campagne, libéré des contraintes religieuses propres à l'espace urbain »<sup>819</sup>. Cette proposition donne une base de définition primaire de l'espace périphérique suburbain. C'était un espace de transition qui se situait en dehors de la ville et des interdits religieux portés par un hypothétique *pomerium*. La notion de libération traduit une organisation plus aléatoire dans sa forme et une plus grande variété dans les structures que ce territoire contenait. Il est donc sous-entendu que cette aire périphérique pouvait à la fois contenir des bâtiments existant en ville, mais également des bâtis qui y étaient interdits. On pense notamment aux édifices religieux et aux nécropoles qui illustrent l'exclusion de certaines activités hors de l'espace urbain.

---

<sup>817</sup> Lafon, 2014, p. 60-61.

<sup>818</sup> Gabayet, 2015.

<sup>819</sup> *Ibid.*, p. 79.

Michel Reddé<sup>820</sup> choisi une approche plus descriptive pour présenter l'espace suburbain. Il part d'abord de Rome, mais précise ensuite qu'il est possible d'adapter ce modèle aux cités des Gaule<sup>821</sup>. Il prend le parti de mettre en avant la portée géographique plus que juridique<sup>822</sup> de la notion. Il décrit l'espace comme ceci : « au début de l'Empire, [...] [c'est] un ensemble complexe où s'entremêlent villas d'agrément et/ou de rapport, petites exploitations, jardins, zones maraîchères, nécropoles en bordure des grandes voies, avec de grands tombeaux en marge des domaines mais aussi des sépultures plus modestes, des sanctuaires et leurs annexes, des hameaux. Il s'agit donc d'un espace plein, complètement anthropisé, nullement d'une campagne idyllique à l'état « naturel » »<sup>823</sup>. Que nous dit cette description ? Les fonctions funéraires, d'habitat, productives précédemment définies<sup>824</sup> sont mises en lumière. La notion de mixité sociale est fortement appuyée, l'auteur montre également la grande occupation d'un territoire suburbain qui n'était pas seulement le terrain d'expression des élites. Michel Reddé insiste également sur l'organisation, presque systémique, du *suburbium* qui conduit à hiérarchisation des habitats. Autour de la ville, se trouvaient des agglomérations secondaires, appelées « hameaux »<sup>825</sup>, et d'autres domaines de différentes tailles en relations étroite avec le centre urbain. Dans l'optique où ces hameaux faisaient partie d'un *continuum* suburbain, ils pouvaient soit avoir été absorbés par l'aire suburbaine de la ville, soit traduire une forme d'habitat qui s'était constituée de façon non contrôlée. Cette multiplicité des formes de regroupement d'habitats, appuie le fait que cet espace se constitue de manière aléatoire au fur et à mesure de la transformation et de l'appropriation du milieu naturel présent autour de la ville. L'aménagement et le dynamisme productif du territoire suburbain fait toute la différence avec l'espace rural.

L'archéologue Daniela Scagliarini, qui étudie la périphérie urbaine antique de Bologne<sup>826</sup>, appuie cette notion de développement non programmé et peu contrôlé de l'espace suburbain. Pour l'auteure, « le *suburbium* constitue un espace non programmé, tout au plus objet d'interventions de régularisation, qui acquiert sa physionomie sur une longue période, qui s'adapte à la variété des situations locales spécifiques et qui, de ce fait, n'est pas attribuable à des formes canoniques »<sup>827</sup>. Cette description reprend le fait que les particularismes environnementaux locaux et les besoins de chaque cités influent sur le développement de leur périphérie qui n'était que peu soumise à des politiques municipales. En dehors des contraintes de l'espace urbain, le processus de développement de l'aire

---

<sup>820</sup> Reddé, 2012.

<sup>821</sup> *Ibid.*, p. 651.

<sup>822</sup> *Ibid.*, p. 650.

<sup>823</sup> *Ibid.*, p. 650.

<sup>824</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ C) 1) Le *suburbium*, un espace fonctionnel.

<sup>825</sup> Reddé, 2012, p. 650.

<sup>826</sup> Scagliarini D., 2005

<sup>827</sup> *Ibid.*, p. 535.

suburbaine était beaucoup plus libre. L'auteur rajoutera à sa première définition que l'espace suburbain ne contient pas seulement des dynamiques venues de la ville<sup>828</sup>. L'aire suburbaine se fait le point de rencontre et d'échange des flux venant de la campagne aussi bien que de la ville. Notre définition devra tenir compte du rôle d'interface de l'espace suburbain.

Ludivine Péchoux, dans sa thèse intitulée *Les sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine*<sup>829</sup>, propose également une définition rapide du concept de *suburbium*. Pour elle, ce territoire serait un « espace nécessairement mouvant qui évolue naturellement suivant la croissance de la ville, le terme *suburbium* signifie au sens strict l'espace dépendant de la ville. [...] Il désigne donc la ceinture de jardins et de vergers entourant le centre monumental, ainsi que les vastes zones de nécropoles qui s'étendent le long des voies d'accès »<sup>830</sup>. L'espace suburbain se retrouve donc rattaché à la ville dans une relation unilatérale de dépendance. Cela peut se comprendre dans l'optique où cette chercheuse avait pour intérêt l'étude de sanctuaires suburbains qui existent en grande partie par leur lien avec la ville. Cependant, le territoire que nous étudions est bien plus riche dans ses relations avec ses espaces limitrophes et ne peut pas se limiter uniquement à une relation avec l'espace urbain. Le dynamisme incontrôlé de cette aire se retrouve dans l'utilisation du terme « naturel », qui traduit un développement répondant à ses propres logiques.

Dans son cours du collège de France sur l'aspect religieux du *suburbium*<sup>831</sup>, John Scheid propose l'idée simpliste que cet espace correspondait à « la banlieue plus ou moins lointaine de Rome »<sup>832</sup>. Cependant, l'idée à retenir dans son développement est « [qu']au fond le *suburbium*, est là où des activités urbaines ou exécutées par des citoyens de Rome se déroulent, que ces activités soient publiques ou privées »<sup>833</sup>. L'espace suburbain se voit donc lié avec une notion d'action volontaire, il était délimité par l'exportation hors de la ville d'un mode de vie particulièrement urbain. Cette définition propose également que toutes activités réalisées par des habitants de l'*Urbs* et se situant en dehors de l'espace urbain, transforme ces activités en marqueurs suburbain. Le *suburbium* apparaît comme une zone utilitaire, où était réalisé une activité productive au sein d'un espace d'imitation des monuments urbains. On rejoint ici la définition de Franck Gabayet, l'espace suburbain apparaît comme une réserve immobilière, artisanale et démographique libérée des contraintes présentes dans la ville mais qui en offre le confort par les aménagements qui y était déployé.

---

<sup>828</sup> Scagliarini D., 2005.

<sup>829</sup> Péchoux, 2008.

<sup>830</sup> *Ibid.*, p. 26-27.

<sup>831</sup> Scheid, 2012.

<sup>832</sup> *Ibid.*, paragraphe 6.

<sup>833</sup> *Ibid.*, paragraphe 17.



Que nous apprennent ces tentatives de définitions ? Tout d'abord qu'il y en a eu très peu. La richesse du territoire suburbain rend la tâche de définition très difficile et chaque chercheur adapte le *suburbium* à ses intérêts personnels. Cependant, en liant les réflexions spatiales, les fonctions liées à cette aire et en examinant les différentes propositions de définitions, nous pouvons présenter une description générale du concept qui nous servira de base pour mettre en place notre grille d'analyse de la périphérie suburbaine.

Le *suburbium* nous apparaît donc avoir été un espace changeant, aux limites floues qui ne s'incarnait pas par la définition d'un statut précis mais par une utilisation plurifonctionnelle de l'espace. Cette périphérie suburbaine contenait toutes les activités ne pouvant se tenir en ville et devait se développer dans la proximité immédiate de l'espace urbain afin de garder son attractivité. Ces différentes formes d'attractivités sociale ou économiques sont utiles dans le calcul de l'aire suburbaine, des modèles peuvent ainsi être utilisés et combinés avec les résultats archéologiques. Nous pourrions ainsi donner une substance à un concept qui est, somme toute, difficile à définir. Sa nature changeante et qui englobe un grand nombre de thèmes, rend très compliqué de proposer une lecture généraliste. Cependant, cela sera nécessaire pour mettre en place des études archéologiques futures.

#### D) Conclusion

Le substantif « *suburbium* » brille par sa rareté dans les sources historiques. En effet, son utilisation la plus courante était réalisée sous sa forme adjectivale. Dès le II<sup>ème</sup> siècle avant J.-C., la littérature romaine utilisa ces termes comme marqueur géographique pour situer des biens se trouvant à proximité de l'*Urbs*. Les biens décrits comme étant « aux portes de Rome », étaient surtout le témoignage du mode de vie d'une élite urbaine qui exporta le confort des villes dans un espace censé être naturel. Cette vision unique portée par les sources nous a permis de différencier le concept de *suburbium* de celui élitiste de *Suburbium*. Ce dernier traduisait une utilisation de la périphérie suburbaine des cités par une aristocratie qui appliquait des codes développés à Rome et qui s'incarnaient notamment par la construction de *villae* luxueuses. Cette vision du territoire suburbain n'est qu'issus d'une vision biaisée, la périphérie des villes romaines était bien plus complexe dans sa structuration et dans les populations qui la fréquentaient. Elle se composait d'un vaste ensemble d'habitats, d'infrastructures de production et de commerce, de lieux de sépultures ou de cultes, ainsi que de nombreux jardins. Certains de ces éléments suburbains étaient représentés sur différents mobiliers archéologiques. L'étude iconographique d'éléments numismatiques, céramiques ou de décors nous montre une périphérie suburbaine active et soumise à de multiples rituels comme la

*profectio* et *l'adventus*. Si nous avons proposé une première approche de ce type de recherche, une étude plus fournie et sérielle pourrait nous en apprendre davantage sur les modes de représentation de la périphérie suburbaine et des tendances sociales quant à son illustration. Cependant, le *suburbium* était un territoire très changeant dans le temps. Son utilisation et ses limites étaient variables selon les époques car elles suivaient les besoins et le développement de la ville à laquelle il se rattachait. L'absence de frontières extérieures claires pour cette aire oblige les chercheurs à utiliser un ensemble de modèles analytiques et une approche fonctionnelle pour en proposer une délimitation. Toute la difficulté provient du fait qu'il faut prendre en compte l'ensemble des aspects porté par le concept afin d'en proposer une lecture générale, ce que peu de chercheurs ont réussi à faire. En quelques mots, que nous apprennent nos réflexions précédentes sur la nature de l'espace intermédiaire appelé « *suburbium* » ?

Le « *suburbium* » était un espace propre aux cités antiques romaines et se développait en interface entre la ville et la campagne. Ce territoire fortement anthropisé évoluait en dehors des cadres urbains, tant religieux qu'usuels, et n'était que peu touché par les politiques municipales dans son organisation et son contenu. C'est pour cela qu'il apparaît comme un territoire aux frontières mouvantes, suivant une logique qui lui était propre, mais qui accompagnait les flux et les reflux de l'aire urbaine sur le temps long. Ainsi, ce territoire s'organisait autour de différents pôles fonctionnels qui s'adaptaient à l'environnement où il se développait. Il nous apparaît donc discontinu et subissait les pénétrations aléatoires des espaces limitrophes. Le système anthropique multiscalair qui orientait les grands flux de développement de l'espace suburbain suivait des logiques fonctionnelles, qui répondaient aux besoins exprimés par la ville, mais aussi par la campagne. Ces besoins sociaux, religieux, économiques, étaient reportés dans l'espace suburbain de par la grande réserve immobilière qu'il offrait, mais aussi par son attractivité économique et sociale. Cette attractivité sociale a pu faire dériver une partie de cette périphérie suburbaine dans un modèle élitiste, qui était basé sur un mode de pensée provenant de Rome et qui était partagé par l'aristocratie urbaine de l'empire : ce que nous avons appelé « *Suburbium* »<sup>834</sup>.

---

<sup>834</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) b) Débat sur son utilisation, un *Suburbium* trop lié à l'*Urbs*.

### III/ Les marqueurs archéologiques du *suburbium*

Nous avons précédemment pu étudier la thématique du *suburbium* par le biais de l'historiographie, avant d'examiner les sources qui décrivent l'espace suburbain antique. Il convient dorénavant de présenter de manière concise la démarche que nous allons adopter pour étudier les marqueurs archéologiques de cette aire. Notre raisonnement sur ces marqueurs se fera sur la base d'exemples disponibles dans l'espace gaulois, mais également dans le reste du monde romain afin de pouvoir affiner nos théories dans une logique comparatiste. Ce travail a été commencé lorsque nous avons étudié les sources textuelles, épigraphiques ou iconographiques<sup>835</sup>. Cependant, les informations théoriques issues de cette recherche ont besoin de s'appuyer sur des découvertes physiques provenant de l'archéologie, afin de nous permettre de délimiter et de comprendre la périphérie suburbaine.

En effet, le *suburbium* doit nécessairement être étudié au travers du prisme archéologique. L'emploi des multiples données mises au jour par cette discipline permet de réaliser une définition spatiale et fonctionnelle de l'espace périphérique des cités romaines. Ces informations scientifiques, qui sont issues de toutes les activités ayant un lien avec l'archéologie, nous permettent d'étudier l'espace suburbain sous deux angles différents. Tout d'abord, certaines structures apparaissent avoir été particulièrement liées au fait suburbain. Par exemple, comme nous l'avons vu plus haut<sup>836</sup>, les nécropoles sont nécessairement situées à l'extérieur des centres urbains romains. Cependant, d'autres types d'éléments, non forcément présents uniquement en périphérie des villes, pouvaient prendre une forme particulière quand ils se situaient à dans la périphérie suburbaine. C'est grâce à cette variation qu'ils peuvent devenir à leur tour des marqueurs archéologiques du *suburbium*. Le cas des *villae suburbanae* est particulièrement parlant, celles-ci étant différenciées par les sources des *villae rurales*<sup>837</sup>. Ces exemples illustrent la grande variété des indicateurs adaptés à l'étude du *suburbium*. De plus, cette aire peut être étudiée par le biais de structures liées à des espaces limitrophes à l'espace suburbain et qui permettent de le délimiter en en fournissant un aperçu en négatif. Les murailles sont un des cas les plus représentatifs de cette dynamique. Cet élément, traditionnellement rattaché aux études urbaines, a pu servir à illustrer une délimitation physique, mais aussi mentale, entre l'espace urbain et l'extérieur de celui-ci. Le tracé des enceintes urbaines marquait donc le commencement de la périphérie suburbaine<sup>838</sup> et adressait un message aux populations qui habitaient à l'intérieur, mais aussi à l'extérieur de la ville. Cette structure, qui n'est pas au premier abord lié à l'espace suburbain,

---

<sup>835</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ Le *suburbium* un espace à définir.

<sup>836</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ C) 1) e) Les fonctions funéraires et religieuses.

<sup>837</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ E) 2) a) Les *villae suburbanae*.

<sup>838</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) Le *suburbium* dans la loi et dans les usages.

nous permet cependant d'appréhender l'incarnation physique de la frontière entre ville et périphérie, mais aussi les relations qui étaient présentes entre les deux espaces. C'est pourquoi, dans la suite de notre raisonnement, nous considérerons que les enceintes sont des marqueurs archéologiques du *suburbium* à certains moments précis de l'histoire urbaines des villes étudiées. Or finalement, que sont pour nous ces marqueurs ? Ce sont toutes les preuves matérielles dont l'étude est permise grâce aux pratiques archéologiques, qui ont pour résultat d'améliorer notre connaissance sur la question de la spatialisation et du fonctionnement du *suburbium*. Dès qu'une donnée portée à notre connaissance remplira ces fonctions, elle pourra être considérée comme un marqueur d'identification de cet espace suburbain. Seulement, certains de ces indicateurs archéologiques ne sont pas forcément bien connus sous leur forme suburbaine, et vouloir les utiliser individuellement ne peut qu'aboutir à une analyse tronquée des réalités spatiales et fonctionnelles de cette aire. Ainsi, comme nous l'avons vu précédemment<sup>839</sup>, étudier le *suburbium* doit nécessairement passer par une mise en réseau des données archéologiques, car les structures qui étaient contenues dans cette zone fonctionnaient les unes avec les autres au sein d'un système anthropique complexe. C'est la mise en relation de ces marqueurs qui nous permettra de dégager une grille de lecture viable pour la détermination de l'espace suburbain. Cependant, l'étude de ces éléments devra prendre en compte de données portées par l'archéologie du paysage et les sciences du paléoenvironnement qui permettent de donner une réalité spatiale à ce qui reste, rappelons-le, avant tout un concept.

La liste des marqueurs archéologiques que nous étudierons a été notamment établie sur la base des éléments issus de notre recherche sur les sources écrites<sup>840</sup>. Nous les avons classés en huit catégories : les délimitations de la fin de la ville<sup>841</sup> ; les lieux de loisir, de spectacle et de culture<sup>842</sup> ; les nécropoles<sup>843</sup> ; les lieux de culte<sup>844</sup> ; les habitats<sup>845</sup> ; les activités économiques<sup>846</sup> ; les décharges<sup>847</sup> et les structures routières<sup>848</sup>. Or, pour réaliser leur étude et déterminer en quoi ils sont utiles à notre travail, il nous est nécessaire d'établir un protocole d'examen commun à tous ces indicateurs. Ainsi, pour chaque marqueur, nous tâcherons d'abord de montrer en quoi il est relié à l'espace suburbain selon des éléments divers issus, notamment, de nos réflexions précédentes. Ensuite, grâce à des

---

<sup>839</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ D) Conclusion.

<sup>840</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) Le *suburbium* dans les sources textuelles.

<sup>841</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ A) Délimiter la fin de la ville, des marqueurs de l'entrée dans la périphérie.

<sup>842</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ B) Les lieux de loisir, de spectacle et de culture suburbains.

<sup>843</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ C) Les nécropoles, indicateurs de la frontière entre ville et périphérie.

<sup>844</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ D) Les lieux de cultes suburbains.

<sup>845</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ E) Les formes de l'habitat suburbains.

<sup>846</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) L'activité économique dans le *suburbium*.

<sup>847</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ G) Le *suburbium*, une décharge de la ville ?

<sup>848</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ H) Voyager à travers le *suburbium*, viae et structures routières.

exemples archéologiques provenant de l'espace gaulois ou plus largement romain, nous essayerons de déterminer les formes archéologiques de chaque marqueur suburbain sur le temps long. Cela afin de déterminer en quoi ils peuvent nous être utiles dans l'optique d'une étude diachronique de la périphérie urbaine. Enfin, une fois réalisées toutes ces observations, nous nous pencherons sur ce que nous apprend l'ensemble de ces indicateurs sur la spatialisation et la fonctionnalisation de l'aire suburbaine. Cependant, il ne nous faudra pas considérer que tous les marqueurs ont la même importance. En effet, nous sommes conscients que nous sommes tributaires des connaissances de la recherche actuelle. Certains des éléments que nous étudierons sont encore sujets à de nombreuses controverses : la question des *villae* ne fait pas à ce jour l'objet d'un consensus, les recherches sur la présence de ceintures productives autour des agglomérations restent à systématiser, et les données sur la fin des agglomérations sont encore incomplètes pour la plupart des villes antiques des Gaules. C'est pourquoi il nous faudra également présenter dans notre analyse les limites de l'utilisation de chaque indicateur du *suburbium* pour pouvoir les hiérarchiser selon leur utilité. Enfin, pour masquer toutes ces disparités d'information, nous insisterons sur leur utilisation en réseau, une démarche nécessaire pour une bonne compréhension de l'espace suburbain.

#### A) Délimiter la fin de la ville, des marqueurs de l'entrée dans la périphérie

1) La matérialisation de la fin de la ville, un outil pour délimiter le commencement du *suburbium*

Dans notre recherche des éléments servant à la compréhension et à la spatialisation de l'espace suburbain, la question de la fin de la ville et donc du début de l'aire suburbaine est primordiale.

La frontière séparant les agglomérations et leur périphérie proche constituait la limite interne de l'espace suburbain et sous-entendait un grand nombre de faits sociaux, économiques et religieux. En effet, nous avons vu précédemment que ce terme est issu de la forme latine « *sub urbe* »<sup>849</sup>, qui désignait l'espace « sous la ville », une périphérie très proche dans sa localisation et dans ses relations avec le centre urbain, mais qui n'est pas considéré comme en faisant partie. Cette dénomination montre une délimitation franche entre ces deux territoires : celle-ci était présente, *a minima*, dans les esprits de l'époque. On peut en percevoir une réalité matérielle dans les sources écrites, car cet espace était également appelé « *extra moenia* »<sup>850</sup> et « *extra murum* »<sup>851</sup>, deux propositions adjectives signifiant « en dehors des fortifications ». Nous avons vu que ce « *murum* »<sup>852</sup> peut effectivement signifier l'existence d'une « muraille », mais aussi sous-entendre la présence d'une ligne pomériale.

---

<sup>849</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) a) Origine et mutation.

<sup>850</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) a) Origine et mutation.

<sup>851</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) a) Origine et mutation.

<sup>852</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) a) Légiférer sur le *suburbium* romain ?

Cela montre que la séparation pouvait se matérialiser de façon physique mais aussi comme une construction mentale ou symbolique<sup>853</sup>. Cependant, les enceintes ou les bornes de délimitation du *pomerium* n'étaient pas les seuls éléments qui pouvaient illustrer une différenciation des espaces. En effet, Raymond Chevallier a montré, dès 1998<sup>854</sup>, l'importance des structures monumentales de prestige comme les arcs honorifiques ou même des ponts aménagés comme celui de la ville d'Arles. Une fois ce fait mis en avant, il apparaît clairement qu'il nous faut étudier une palette assez large de constructions pouvant être considérées comme indicateurs d'une délimitation entre l'aire urbaine et le *suburbium*.

Les enceintes, arcs, bornes nous permettent de percevoir les limites d'une ville antique sur un instant T. Or, pour comprendre comment les faits urbains et suburbains se sont développés spatialement, comment ils se sont mêlés et entrecroisés à travers les siècles, nous devons étudier ces éléments de manière nécessairement diachronique. Car il nous faut préciser que les flux et les reflux de l'aire suburbaine sont forcément liés à ceux de la ville à laquelle elle est rattachée. Effectivement, les contextes politiques, sociaux, économiques et sécuritaires ont beaucoup joué dans la rétraction ou dans l'expansion du tissu urbain<sup>855</sup>. L'apparition de murs d'enceinte lors des III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> siècles de notre ère fut souvent concomitante d'un repli de la ville et de l'aire suburbaine face à un contexte politique et sécuritaire plus difficile<sup>856</sup>. De même, la construction des arcs monumentaux du début du I<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ répond à une volonté d'illustrer, dans les colonies de Narbonnaise, la prospérité de la paix romaine et de la puissance militaire de Rome<sup>857</sup>. L'étude et la spatialisation de ces éléments architecturaux qui étaient bâtis dans le *suburbium* peut nous renseigner sur les variations de l'utilisation et de l'extension de cet espace suburbain.

Cependant s'il semble simple, en apparence, de vouloir considérer ces différentes constructions comme des sortes de points à relier pour obtenir le tracé de la frontière interne du *suburbium*, la réalité de la recherche nous apparaît être bien plus complexe. En effet, la plupart des marqueurs sont actuellement étudiés en partant de l'espace urbain, il s'agit donc de changer de regard en partant, cette fois-ci, de l'espace suburbain. Or, quels messages envoient une muraille et ses portes vers la périphérie ? Une des réponses peut venir notamment de la façon dont fut construit le mur d'enceinte, si ce choix répondait à des volontés de mise en valeur somptuaires ou uniquement de défense. La présence de décors sur les portes ou le long des murs<sup>858</sup> appuyait un discours politique et

---

<sup>853</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ B) 2) Le *suburbium* dans les sources littéraires.

<sup>854</sup> Chevallier R., 1998.

<sup>855</sup> Dey, 2010, p. 7.

<sup>856</sup> *Ibid.*, p. 4-7.

<sup>857</sup> Gros 1996, p. 69.

<sup>858</sup> *Ibid.*, p. 43-45.

religieux qui pouvait être renforcé par des arcs honorifiques dans le territoire proche de la ville. Ces ensembles illustrent une politique d'aménagement visuel consciente de l'espace suburbain. Les arcs, alignés avec les voies et les portes, permettaient la constitution d'un paysage très impressionnant et décoratif qui mettait en valeur l'agglomération. De plus, il nous faut considérer les monuments privés, comme des monuments funéraires très décorés<sup>859</sup>, qui étaient parties prenantes de ces programmes déployés par les pouvoirs urbains. Car, comme l'a fait remarquer Raymond Chevallier<sup>860</sup>, le voyageur antique se déplaçait à une allure très lente et pouvait ainsi aisément prendre le temps d'observer. Celui-ci était donc très perméable aux politiques municipales d'aménagement somptuaire du *suburbium*. Il nous faudra ainsi étudier la présence d'alignement visuels et de points d'attractions ornementaux qui démontrent une politique réfléchie d'organisation monumentale du territoire suburbain par les décideurs urbains. Car même si l'édification des monuments funéraires étaient le résultat d'initiatives personnelles, les aires dédiées à leur construction étaient quand même choisies de façon collective. De même, les bornes pomérales, qui étaient utilisées dans leur sens premier pour définir les limites de la ville, envoyaient différents messages symboliques à destination des personnes qui rentraient dans l'espace urbain. En effet, le processus de la différenciation des espaces grâce aux cippes était un phénomène conscient : les bornes de Marc Aurèle et Commode<sup>861</sup>, situées sur le *pomerium* de Rome, appuyaient la volonté de réaffirmer l'existence des droits de douanes à l'entrée de la ville. Or, pour cela, il a fallu aux empereurs rematérialiser physiquement la présence d'une frontière entre l'urbain et la périphérie. Ceci pose la question des liens économiques et de la mainmise financière de la ville sur sa périphérie proche. C'est pour cela que, dans le cadre de cette étude, ces éléments doivent être étudiés d'un point de vue suburbain afin de nous permettre de proposer une image en négatif du *suburbium*, dans sa matérialisation mais aussi dans ses fonctions sociales, économiques ou représentatives. C'est donc pour pouvoir délimiter le *suburbium* et comprendre ses relations avec la ville, que nous étudierons les enceintes, cippes ou arcs grâce à un ensemble d'exemples issus de l'archéologie.

## 2) Les délimitateurs physiques de la fin de la ville, une frontière visible

### a) Les enceintes dans les villes romaines

L'édification de murailles « s'inscrit dans la dialectique complexe de l'extérieur et de l'intérieur, de l'en-deçà et de l'au-delà : elle tend à séparer symboliquement autant qu'à délimiter

---

<sup>859</sup> Lavagne H., 1987.

<sup>860</sup> Chevallier 1998, p. 32.

<sup>861</sup> Voir *CIL* VI, 10016.

correctement »<sup>862</sup>. C'est ainsi que Pierre Gros dans le tome I de son ouvrage *l'Architecture romaine*<sup>863</sup>, introduit son chapitre sur « Les enceintes et portes urbaines »<sup>864</sup>.

Ces notions de séparations physiques et symboliques évoluent à travers le temps et les espaces. En effet, l'utilisation des murailles ne répondait pas aux mêmes besoins dans l'Italie Républicaine que dans l'espace gaulois au V<sup>ème</sup> siècle de notre ère. Nous allons donc d'abord présenter succinctement quelles furent les fonctions de ces structures dans l'espace des Gaules romaines durant la période touchant à notre sujet. Nous nous autoriserons cependant à utiliser certains cas issus du reste de l'empire à des fins de comparaison. De même, ici nous ne nous intéresserons qu'aux fortifications, contenant les murs, les tours, mais aussi les portes dans leur sens le plus simple de « *portae* »<sup>865</sup>, dites portes urbaines. Les « *fornices* »<sup>866</sup> et « *arcus* »<sup>867</sup> seront abordés plus loin<sup>868</sup>.

Les phénomènes des fortifications ne sont pas propres à la seule civilisation romaine et bien des *oppida* de Gaule furent dotés de murs d'enceintes qui, eux-mêmes, avaient des fonctions défensives mais aussi symboliques vis-à-vis de l'extérieur. Les enceintes monumentales protohistoriques se retrouvent sur bien des sites, comme par exemple sur le site italien d'Alatri où l'on a mis à jour des murs « cyclopéens »<sup>869</sup>. De même, les murs pouvaient être complétés de fossés comme à Nîmes en 400 avant Jésus-Christ<sup>870</sup>. Ces architectures développaient des formes monumentales, plus ou moins soignées, qui étaient choisies avec le but d'impressionner l'arrivant, qu'il soit pacifique ou non, en plus d'offrir une protection non négligeable aux populations.

Si l'Italie monarchique et républicaine a également connu ces phénomènes<sup>871</sup>, les murailles qui furent construites dans la péninsule du II<sup>ème</sup> au I<sup>er</sup> siècles avant notre ère devinrent de plus en plus ornementales à l'époque augustéenne, même si elles gardaient un aspect défensif, pour marquer l'accession progressive à la citoyenneté romaine d'un nombre croissant de cités<sup>872</sup>. Ce phénomène s'est accru avec le temps dans les provinces, notamment en Gaule où les enceintes du principat

---

<sup>862</sup> Gros, 1996, p. 26.

<sup>863</sup> Gros, 1996

<sup>864</sup> *Ibid.*, p. 26-55.

<sup>865</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>866</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>867</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>868</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ A) 1) b) Les arcs monumentaux et de triomphe, des marqueurs religieux et politiques de la fin de la ville.

<sup>869</sup> Gros, 1996, p. 30.

<sup>870</sup> Beylier, 2011, p. 267.

<sup>871</sup> Voir la présentation des enceintes de Rome du VII<sup>ème</sup> siècle avant notre ère jusqu'à l'érection de la muraille Servienne par Pierre Gros dans Gros, 1996, p.26.

<sup>872</sup> *Ibid.*, p. 37.



Augustéens avaient presque abandonné leur aspect militaire pour servir à glorifier l'espace urbain. Il suffit de se pencher sur le cas de la colonie romaine de *Nemausus* pour percevoir cette tendance. Lorsqu'à la fin du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère Auguste donna l'autorisation à la cité de construire une enceinte<sup>873</sup>, le programme de construction se manifesta sous la forme d'un rempart long de six kilomètres et doté de quatre-vingt tours ainsi que d'une dizaine de portes<sup>874</sup>. Construite en *opus caementicium* et en majorité en petit appareil<sup>875</sup>, ce qui en fait une structure d'apparence très soignée, ce mur de protection peu large, d'à peine plus de deux mètres<sup>876</sup>, développait une incroyable diversité au niveau de ses tours.

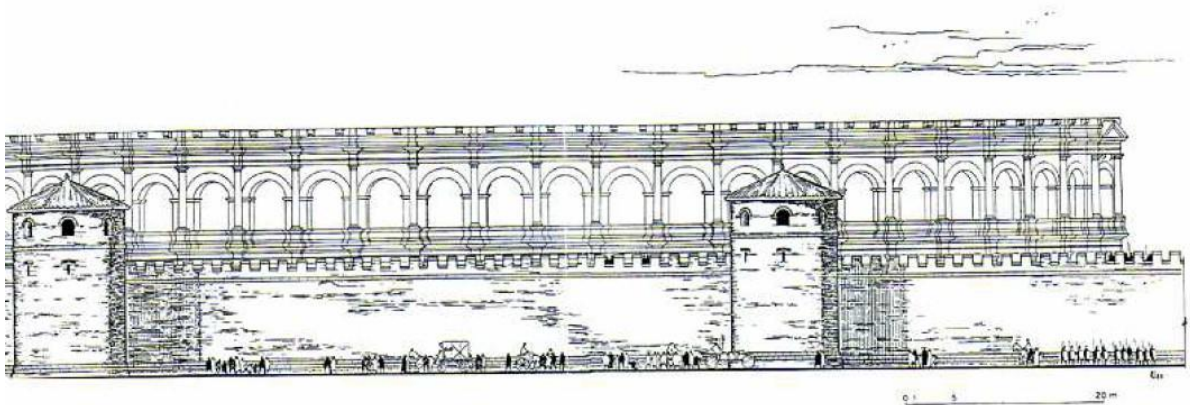


Figure 11 : Restitution des remparts de Nîmes par P. Varène dans Gros, 1996, p. 49.

En effet, ces dernières ont la particularité de développer de nombreuses formes créant ainsi un catalogue inédit de tours à l'échelle de l'Empire, ce qui devait aider à impressionner les voyageurs. Il est d'ailleurs à noter que cette diversité des tours a nui à la cohérence défensive de l'ouvrage, ce qui nous permet de dire que la fonction principale de cet ensemble résidait dans sa fonction de démonstration. Cette fonction était appuyée par la célèbre Tour Magne qui était spectaculaire dans sa forme mais aussi dans ses décors. Celle-ci servait à diffuser aux alentours de la ville la puissance de la romanité et la majesté de la *civitas*, tout comme l'aurait fait un phare. Effectivement, cette structure de quarante-quatre mètres de haut<sup>877</sup> était bâtie sur un point haut de la ville et était alignée sur l'arc honorifique dans un souci de perspective visuelle. L'art du spectaculaire et de la mise en scène qui permettaient de mettre en valeur la ville touchaient à la fois l'espace urbain et le *suburbium*, qui par

<sup>873</sup> *Ibid.*, p. 47.

<sup>874</sup> Pomarèdes, Bel, Breuil, Celié, Monteil, Sejalon, Vidal, 2012, p. 303.

<sup>875</sup> Gros, 1996, p. 48.

<sup>876</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>877</sup> Varène, 1987, p. 93.

sa proximité avec la cité était considéré comme une partie prenante des politiques monumentales des décurions.

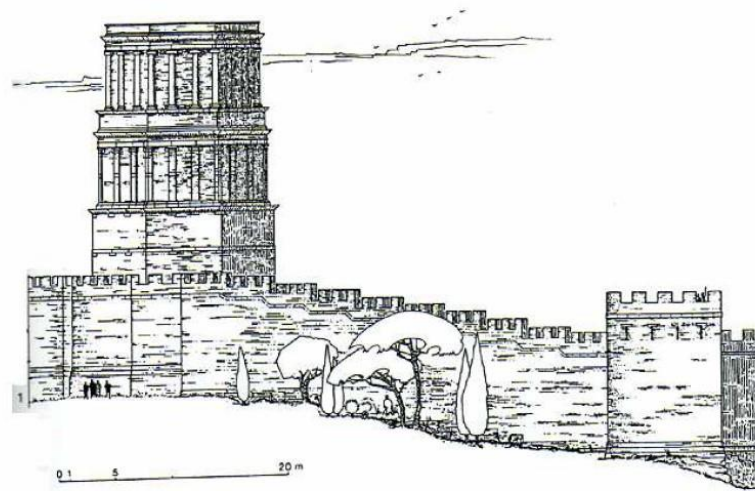


Figure 12 : Restitution de la Tour Magne de Nîmes par P. Varène dans Gros, 1996, p. 49.

Nous sommes ainsi convaincus que les fortifications de la cité avaient un rôle important dans la théâtralisation des abords de la ville de Nîmes, le fameux « *scenery* » mise en avant par Champlin<sup>878</sup>. Mais si nous revenons sur la simple question de la délimitation entre espace urbain et suburbain, l'exemple de *Nemausus* peut-il nous aider ? La construction d'époque augustéenne intégra dans la ville un ensemble d'éléments que nous considérons comme des marqueurs archéologiques du *suburbium*. En effet, le quartier artisanal sud-ouest contenait des ateliers de forgerons et de potiers et fut compris dans l'agglomération jusque dans les années 40 de notre ère, alors qu'ils étaient généralement mis à l'écart du fait urbain<sup>879</sup>. Cependant à partir de cette date, ce quartier et l'ensemble des secteurs artisanaux commencent une mue vers une fonction de plus en plus résidentielle tandis que les ateliers sont déplacés *extra-muros*<sup>880</sup>. Cette modification des espaces nous apprend deux choses. En effet, cette transformation se termina à la fin du I<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ et transforma l'espace encerclé par les murailles en une zone purement urbaine, l'enceinte jouant alors pleinement son rôle de frontière entre l'intérieur et l'extérieur de la ville. De plus, ce cas illustre parfaitement la capacité d'extension de l'espace urbain et suburbain dans le temps. Cependant, il convient de ne pas être absolument catégorique en dessinant un portrait divisant un espace urbain de deux cent hectares complètement habités et un espace suburbain comportant juste l'aspect productif de Nîmes<sup>881</sup>.

<sup>878</sup> Champlin, 1982, p. 100.

<sup>879</sup> Pomarède, Bel, Breuil, Celié, Monteil, Sejalon, Vidal, 2012, p. 303.

<sup>880</sup> *Ibid.*, p. 303.

<sup>881</sup> *Ibid.*, p. 303

L'expansion maximale de l'urbanisme au sein l'enceinte se chiffre plutôt à cent-trente hectares, laissant les « collines ouest et nord-est inoccupées [...] assimilables à un espace « périurbain » interne »<sup>882</sup>. Si nous nous interrogeons sur la pertinence de ce terme, ces terres non occupées ont pu être utilisées comme une réserve urbaine, voir comme une aire de pacage ou de production qui pourrait ressembler davantage à une utilisation similaire à celle réalisée dans l'espace suburbain interne, mais cette fois-ci *intra-moenia*. Cependant, aucune étude ne s'étant penchée sur ces espaces vides, la question reste actuellement sans réponses.

Cette situation peut trouver un parallèle au sein de la ville de *Durocortorum*, l'antique Reims, durant le Haut-Empire. En effet, suite à un soutien à la cause romaine, le peuple des Rèmes fut autorisée à bâtir une fortification monumentale lors de la transition entre le I<sup>er</sup> siècle avant et après notre ère<sup>883</sup>. Elle remplaça alors l'ancienne fortification qui délimitait l'*oppidum* sur une surface de quatre-vingt hectares<sup>884</sup>. Cette nouvelle enceinte coïncida avec la trame urbaine de type romain nouvellement mise en place et enserrait une superficie énorme d'environ six cent hectares. Cette muraille se composait d'un talus adjoind d'un fossé d'une largeur d'environ de vingt mètres pour une profondeur de sept mètres<sup>885</sup>.

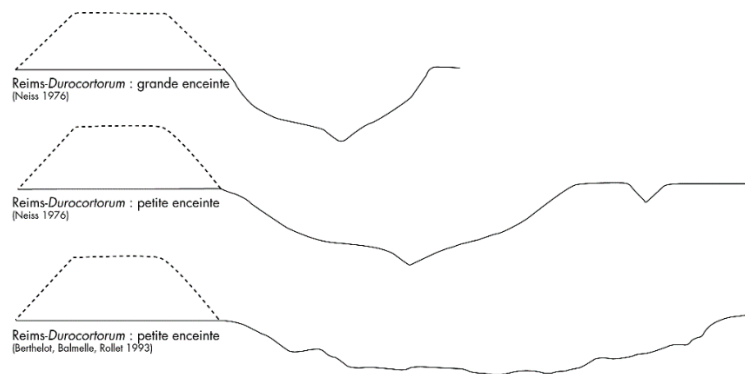


Figure 13 : Rempart de Durocortorum dans Fichtl, 2004, p. 299.

Il est tout à fait clair que l'usage militaire de cette enceinte était très limité, son grand périmètre en rendait impossible une surveillance correcte. Une fois encore, il nous faut aller chercher dans la symbolique. Il s'agissait avant tout de la démonstration d'un privilège accordé par le pouvoir romain au peuple Rèmes pour son aide. Cette muraille monumentale avait pour but de représenter une imitation de *pomerium*<sup>886</sup> et de délimiter l'espace urbain comme dans bien d'autres villes de type

<sup>882</sup> *Ibid.*, p. 303

<sup>883</sup> Fichtl, 2004, p. 296.

<sup>884</sup> *Ibid.*, p. 298.

<sup>885</sup> *Ibid.*, p. 303.

<sup>886</sup> *Ibid.*, p. 303.

romain. Cependant, en théorie, l'espace urbain aurait dû se trouver à l'intérieur de cette frontière et l'espace suburbain à l'extérieur de celle-ci. Or, face à l'ampleur du territoire disponible, seule une partie de l'aire urbaine fut occupée et touchée par la planification d'un carroyage<sup>887</sup>. Ainsi, du fait de la place disponible, la ville a développé des activités normalement suburbaines dans l'espace interne aux murailles sous la forme d'ateliers d'artisanats et d'activités commerciales prenant place au sein des *insulae vides*<sup>888</sup>. Donc, si les fonctions symboliques des fortifications étaient unanimement partagées dans l'espace romain, tenter une localisation du *suburbium* uniquement avec le tracé d'un rempart est, pour le Haut-Empire et plus largement sur l'ensemble de la période romaine, un fantasme irréalisable.

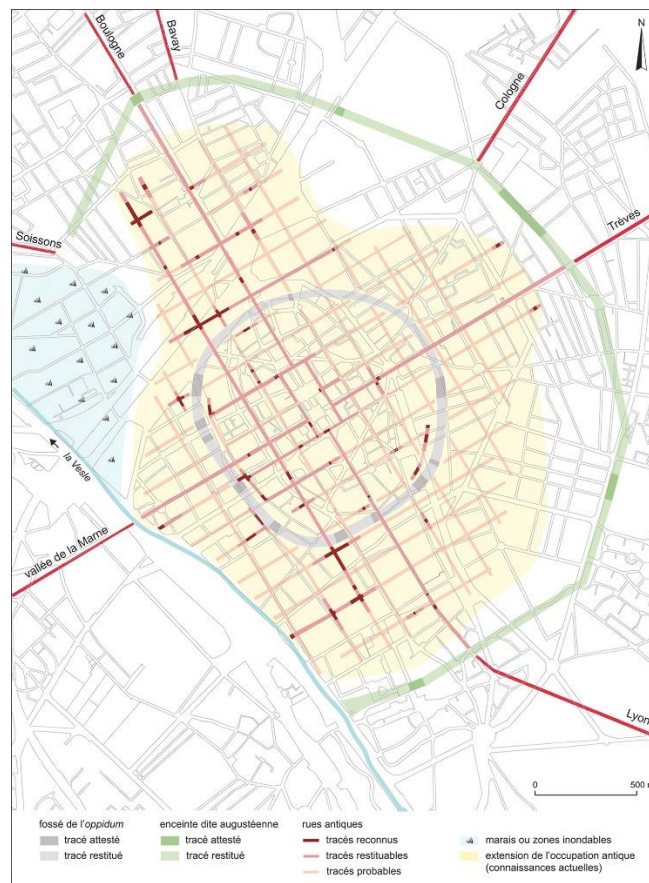


Figure 14 : Plan de Durocortorum par Neiss R., Berthelot F., Doyen J.-M., Rollet P., 2015.

<sup>887</sup> Neiss R., Berthelot F., Doyen J.-M., Rollet P., 2015, p. 198.

<sup>888</sup> *Ibid.*, p. 200.

En prenant l'exemple d'une autre cité romaine d'importance, Orange ou Arausio à l'époque romaine, nous pouvons démontrer d'autres limites dans l'utilisation des remparts pour circonscrire l'espace suburbain d'une ville. En effet, dans son article « Construire au-delà des remparts : un programme concerté à Orange, colonie de citoyens romains en Narbonnaise »<sup>889</sup> Xavier Lafon remet en question le statut du quartier de « La Brunette ». Ce quartier est considéré par certains comme suburbain du fait de sa situation à environ deux cent cinquante mètres de l'enceinte<sup>890</sup>. Or, selon l'auteur, ce quartier du I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècles de notre ère<sup>891</sup>,

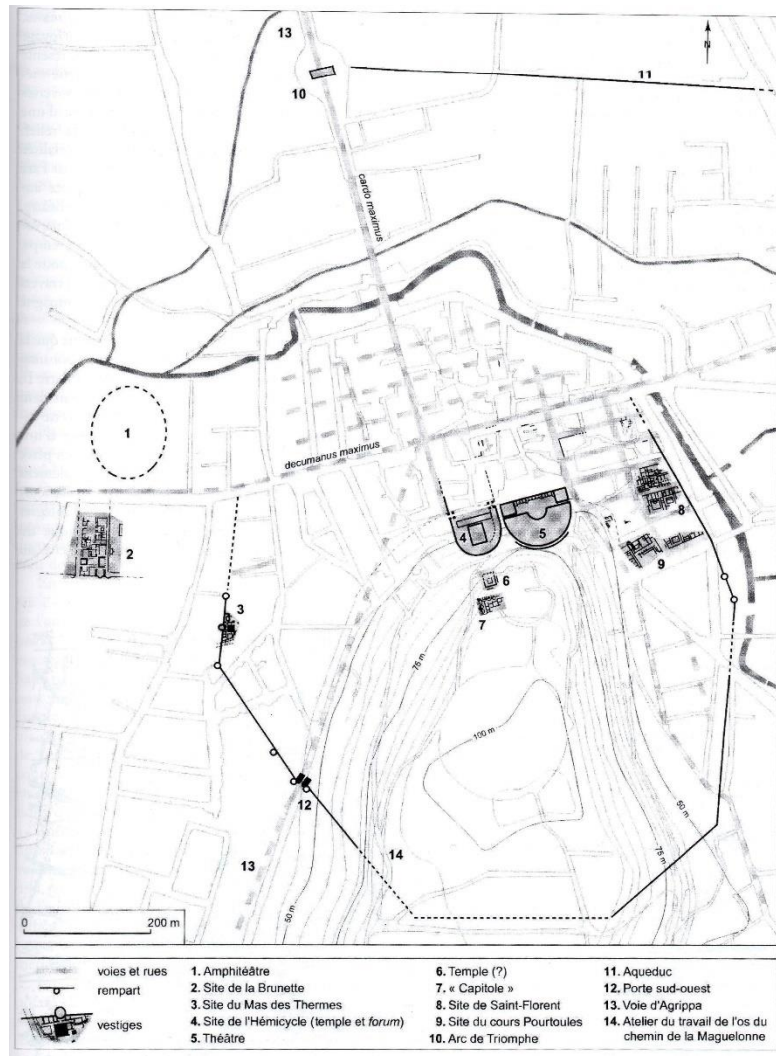


Figure 15 : Plan d'Orange par Jean-Marc Mignon, dans Lafon, 2012, p. 59.

situé à l'ouest de la ville contient trop de similarité avec le reste de l'espace urbain pour être considéré comme faisant partie du *suburbium*. En effet, si la « *domus* » de la Brunette répond à un ensemble d'éléments pouvant faire penser à une demeure suburbaine<sup>892</sup>, le simple fait que les nécropoles<sup>893</sup> se situent dans un rayon bien plus éloigné que ce quartier exclurait le fait que ce quartier soit suburbain. De surcroît, la limite entre l'aire urbaine et l'aire suburbaine de la ville antique apparaît correspondre à une ligne passant par l'arc triomphal se situant au nord de l'agglomération<sup>894</sup>. Xavier Lafon reprend ici le modèle premier du *Suburbium* de Rome qui ne commençait pas là où étaient bâtis les remparts de la ville. En effet, les

<sup>889</sup> Lafon, 2012, p. 64.

<sup>890</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>891</sup> Mignon J.-M., Doray I., Faure V., Bouet A., 1997, p. 199-200.

<sup>892</sup> Mignon J.-M., Doray I., Faure V., Bouet A., 1997, p. 186.

<sup>893</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ C) Les nécropoles, indicateurs de la frontière entre la ville et la périphérie.

<sup>894</sup> Lafon, 2012, p. 63.

villes remparées pouvaient étendre leur espace urbain au-delà de leur muraille si elles manquaient de place, au fur et à mesure de leur développement. Des programmes de constructions concertés permettaient alors de respecter une cohérence urbanistique suffisamment grande avec le reste de la cité.

Cependant, la présence de l'amphithéâtre d'Orange en dehors des murs nous montre une limite dans ce raisonnement. Cette structure, que nous considérons comme un marqueur du *suburbium*, se trouvait dans une zone située entre les murailles et l'arc de triomphe, ce qui l'excluait de notre analyse si nous suivions Xavier Lafon<sup>895</sup>. Aussi, par cet exemple, nous voyons qu'une mise en relation des différents marqueurs archéologiques serait nécessaire pour déterminer où se situait l'espace suburbain. Car si nous pensons que la périphérie suburbaine peut être délimitée par les murailles dans une certaine mesure, nous comptons également sur d'autres indicateurs pour nous aiguiller. Il est donc difficile d'exclure du *suburbium* cette aire très proche des remparts de la ville d'Orange sur la base de la présence d'un seul indicateur, car ce n'est qu'en confrontant les différents marqueurs les uns par rapports aux autres qu'il sera possible de répondre à cette interrogation.

Après avoir considéré les tours et les murs d'enceintes, qu'en est-il de la symbolique des portes urbaines et de leur rôle vis-à-vis du *suburbium* ? Tout d'abord, qu'entendons-nous par « porte urbaine » ? Selon la terminologie de Pierre Gros, les portes liées qui permettaient d'arriver dans l'aire urbaine étaient appelées « *portae* »<sup>896</sup>. Celles-ci avaient une fonction symbolique de filtre entre le monde extérieur et la cité grâce à la protection de Janus, dieu des passages. Elles présentaient « une autonomie architecturale et se développ[ai]ent pour leur propre compte, indépendamment des courtines qui les entourent »<sup>897</sup>. C'est-à-dire que ces ensembles architecturaux contenaient des éléments de décoration symboliques et somptuaires ayant pour but de délivrer un message aux voyageurs. Cette communication a pu être tournée vers l'extérieur et donc vers l'aire suburbaine. Tout comme les remparts, les portes étaient richement décorées afin d'illustrer les vertus portées par la vie en ville, la *dignitas urbis*<sup>898</sup>, l'*urbanitas*, la *virtus* et la *pietas* qui seyait à tout « romain »<sup>899</sup>.

L'idéologie impériale s'imprima fortement dans les décors des portes urbaines et l'importance de ces structures en faisait des éléments délimitateurs de l'urbanité qui pouvaient se suffire à elles-mêmes. En effet, les villes de Carsoli et Benevagienna dans la péninsule Italique étaient dépourvues

---

<sup>895</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>896</sup> Gros, 1996, p. 27.

<sup>897</sup> *Ibid.*, p. 27.

<sup>898</sup> Gros, 1998, p. 11.

<sup>899</sup> Gros, 1996, p. 39.

d'enceintes, la simple présence des *portae* suffisait à marquer l'entrée dans la ville<sup>900</sup>. Ces aménagements servaient également à symboliser la barrière fiscale de l'entrée en ville, avec l'imposition de droits de péages et de douane nommés *portoria*<sup>901</sup>. Ainsi, les portes d'entrées des villes permettaient d'exercer un contrôle économique sur les productions issues de l'*ager* et du *suburbium* de la cité, ainsi que sur l'accès aux agglomérations. Les portes urbaines symbolisaient le pouvoir de la romanité sur des territoire auparavant peu ou pas « civilisés », le soin apporté à celles-ci traduisant l'importance de leur rôle pour le pouvoir en place.

La porte d'Auguste de Nîmes fournit un des meilleurs exemples d'architecture monumentale de Gaule durant la période du Haut-Empire. En effet, elle était composée de quatre baies sous arcades dont les deux plus hautes comportaient des statues de chariots, tandis que des pilastres corinthiens d'une grande qualité encadraient la façade tournée vers le *suburbium*<sup>902</sup>. L'aspect défensif était surtout porté par la présence de deux tours rondes situées de part et d'autre de l'ouverture<sup>903</sup>. Ces décors exprimaient la puissance de la ville et de la romanité, consciemment tournée vers le voyageur qui se dirigeait vers l'intérieur de la ville. Les portes urbaines ont donc joué un rôle socioéconomique extrêmement important dans les relations entre la ville et l'aire suburbaine. Le simple fait que ces portes contrôlaient l'accès au centre urbain concourt à en mesurer l'importance, ce qui permettait la surveillance de la circulation des personnes et des denrées. Limite, accès et outil de représentation, la porte urbaine reste un élément important dans la bonne compréhension des relations entre les espaces urbains et suburbains.

L'utilisation des remparts et fortifications du Haut-Empire comme marqueur archéologique de l'espace suburbain nous donne un ensemble de renseignements spatiaux, mais nous informe aussi sur la question de la monumentalisation du *suburbium*. Ces délimitateurs d'importance entre ville et périphérie ont pu un temps contenir l'ensemble du fait urbain. Cependant, avec l'âge d'or des I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècles de notre ère, les agglomérations ont pu dépasser leurs fortifications et conquérir peu à peu la périphérie proche, côtoyant ou empiétant ainsi sur des zones auparavant suburbaines.

Toutefois, avec l'apparition de troubles durant le III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>904</sup>, beaucoup de centres urbains se sont réduits<sup>905</sup> et acquièrent des fortifications dont les fonctions quittèrent de plus en plus l'aspect de la symbolique pour retrouver le domaine militaire. Ces phénomènes de

---

<sup>900</sup> *Ibid.*, p. 39-40.

<sup>901</sup> Ciobanu, 1998, p. 355.

<sup>902</sup> Gros, 1996, p. 49.

<sup>903</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>904</sup> Cleary S. E., 2020, p. 27.

<sup>905</sup> Intagliata E. E., Courault C., Barker S. J., 2020, p. 1.

construction d'enceintes, qui se déroulèrent dans tout l'Empire, sont des indicateurs du passage du Haut-Empire vers l'Antiquité tardive, une évolution datée aux environs du milieu ou de la fin du III<sup>ème</sup> siècle jusqu'à 600 après Jésus-Christ<sup>906</sup>. En Gaule, environ 85% des cent vingt-cinq villes qui n'étaient pas pourvues d'enceintes furent dotées de fortifications durant cette période et ça quelles que soit leur taille : de la plus grande capitale de province à certaines agglomérations secondaires<sup>907</sup>. Ce resserrement des villes dans des murailles plus petites que celles réalisées précédemment eu également des répercussions sur l'espace suburbain. En effet, l'aire du *suburbium* avait pour caractéristique de suivre les flux et les reflux du fait urbain. Durant l'Antiquité tardive, on assista donc à la conquête par l'espace suburbains de zones précédemment urbaines et dorénavant *extra moenia*. On peut notamment prendre en exemples les villes de Reims, Metz et Sens pour illustrer cette réduction de l'aire suburbaine.

Nous avons déjà pu étudier l'ampleur de l'enceinte entourant le site de six cent hectares de Reims au Haut-Empire et nous en avons vu les difficultés pour en délimiter le *suburbium*, alors que certains de ses marqueurs se trouvaient au sein des fortifications du Haut-Empire. Cependant, durant le IV<sup>ème</sup> siècle, on assiste à une réduction extrême de l'aire urbaine du fait de la construction d'une nouvelle enceinte qui porte la surface de la ville à cinquante-cinq hectares<sup>908</sup>.

---

<sup>906</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>907</sup> *Ibid.*, p. 1.

<sup>908</sup> Jodry F., Rollet P., Picavet P., Moiret F., Fronteau G., et al., 2017, p. 135.



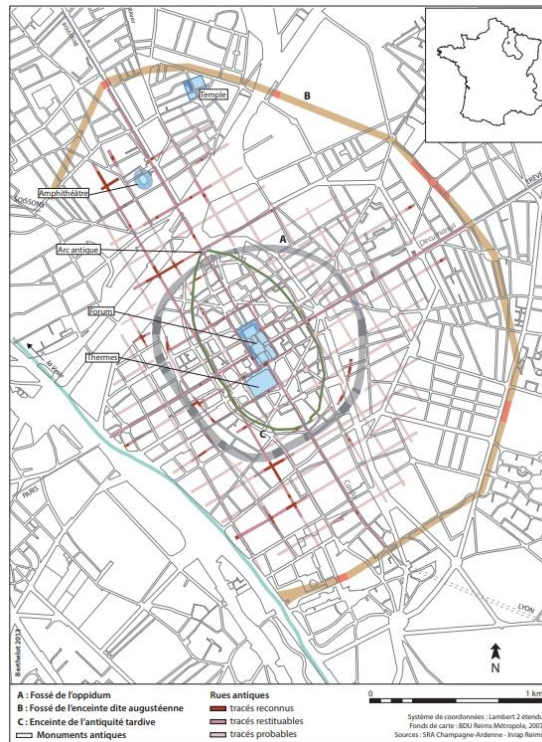


Figure 16 : Plan des enceintes successives de Reims durant l'Antiquité par Jodry F., Rollet P., Picavet P., Moiret F., Fronteau G., et al., 2017, p. 136.

Cette réduction de l'espace permet de rééquilibrer définitivement l'espace suburbain d'époque tardive de Reims. Si l'amphithéâtre et le sanctuaire rue Belin<sup>909</sup> étaient auparavant contenus dans l'espace urbain ils sont dorénavant bien au-delà de ses limites. Le « sanctuaire suburbain hypothétique [...] rue Belin »<sup>910</sup>, qui se situait à deux cent mètres au nord du parcellaire urbain, fut de plus transformé en nécropole au IV<sup>ème</sup> siècle. Cela entérine le changement profond dans la géographie de la ville et de sa périphérie suburbaine. La muraille est alors, plus que jamais, un indice dans la délimitation d'une frontière entre l'intérieur et l'extérieur de la ville.

Les mêmes phénomènes de resserrement se mirent en place dans la ville antique de Metz-*Divodurum*, où une enceinte fut construite au cours du III<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>911</sup>. En effet, en raison de choix défensifs, cette nouvelle muraille a délimité un périmètre urbain largement réduit totalisant cinquante-huit hectares. Cependant, des éléments d'activité et de vie furent maintenus en dehors des

<sup>909</sup> Péchoux, 2008, p. 257.

<sup>910</sup> Neiss, 2010, p. 193.

<sup>911</sup> Bedon, 2001, p. 36.

fortifications durant l'Antiquité tardive<sup>912</sup>, les quartiers de Pontiffroy, Sablon et d'Outre-Seille étant encore actifs durant cette période<sup>913</sup>.

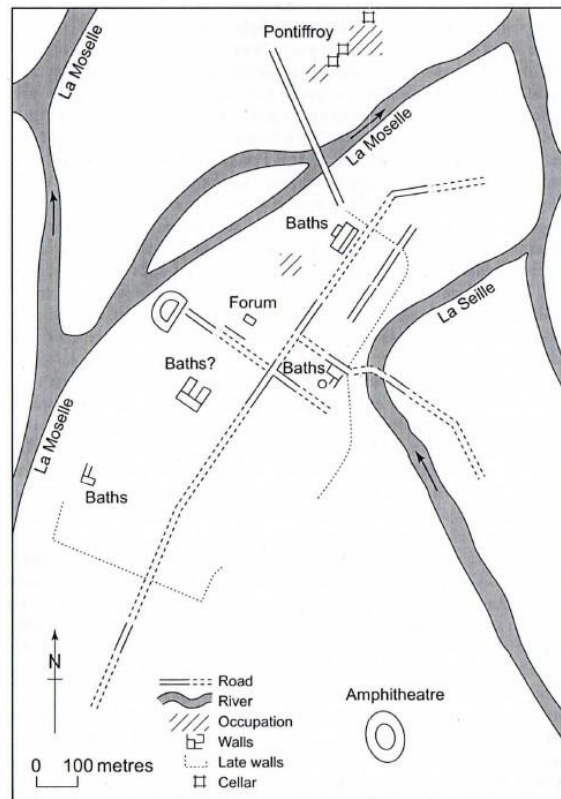


Figure 17 : Plan de la cité antique de Metz et de sa muraille tardive par Goodman, 2007, p. 124.

Notre dernier exemple concerne la colonie d'*Agedincum*, l'actuelle Sens, qui se développa sur plus de deux cent vingt-cinq hectares à son apogée au II<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ et fut la capitale de la Lyonnaise Quatrième durant l'Antiquité tardive<sup>914</sup>. Cependant, comme dans bien d'autres cas, les pouvoirs municipaux ordonnèrent d'édifier une enceinte autour de la cité pour la protéger, un projet qui fut mené à son terme en 356 durant le séjour de l'empereur Julien<sup>915</sup>. Cette structure était composée de blocs de réemploi et de briques reposant sur un talus de quinze mètres et ne contenait plus qu'une aire de quarante hectares<sup>916</sup>. Face à cette réduction, on assista à un déplacement de différents éléments suburbains, comme par exemple les lieux productifs, qui se rapprochèrent plus près des nouvelles limites de l'agglomération. En effet, des ateliers d'artisanats métallurgiques

<sup>912</sup> *Ibid.*, p 37.

<sup>913</sup> *Ibid.*, p 224.

<sup>914</sup> *Ibid.*, p. 295.

<sup>915</sup> *Ibid.*, p. 295.

<sup>916</sup> *Ibid.*, p. 295.

d'époque tardive ont été retrouvées au sein des ilots abandonnés et vers l'amphithéâtre de la ville, montrant ainsi une fois de plus la réappropriation des anciens espaces urbains par le *suburbium*<sup>917</sup>.

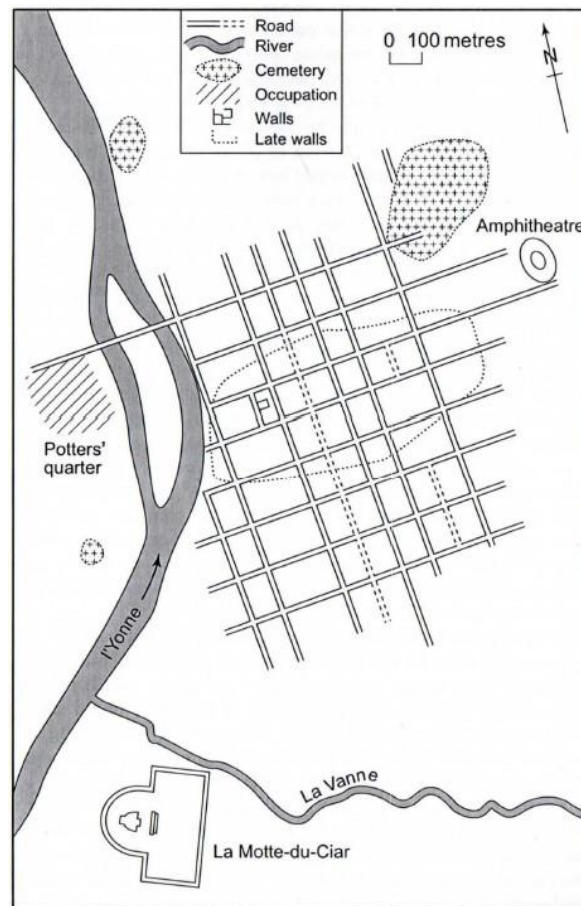


Figure 18 : Plan de la cité de Sens-Agedincum, par Goodman, 2007, p. 104.

Par ces trois exemples, nous avons pu démontrer la tendance qu'ont eu les villes à se resserrer dans un souci sécuritaire face au climat politique plus menaçant de l'Antiquité tardive. L'espace suburbain suivait cette tendance générale : les habitations, les ateliers et les nécropoles se rapprochèrent des murs dans le même temps, réemployant les anciennes structures urbaines et spoliant des pierres afin de construire de nouveaux bâtiments. En effet, l'abandon d'une partie des villes et la transformation de ces zones en aires suburbaines permit aux habitants d'en réutiliser les ressources au bénéfice des constructions urbaines. Si nous verrons que l'espace suburbain était une aire où se situait un grand nombre de gisements de matières premières naturelles<sup>918</sup>, il servit également de réserve de matériaux pour la construction des enceintes urbaines durant l'Antiquité tardive.

<sup>917</sup> Nouvel P., Delor-Ahü A., Estur É., Venault S., 2015, p. 244.

<sup>918</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) L'activité économiques dans le *suburbium*.

Lors de la construction de la muraille de Sens, les bâtisseurs ont par exemple réutilisé des blocs du sanctuaire suburbain de la Motte du Ciar situé à quelques centaines de mètres de la nouvelle fortification<sup>919</sup>. La compréhension du *suburbium* comme réserve foncière, mais aussi comme stock de matériaux nous permet de comprendre une autre partie des relations étroites liant la périphérie suburbaine à sa ville. La construction d'une muraille ne constitue pas seulement une modification dans la topographie de l'agglomération, elle comporte également un revirement dans la façon d'appréhender l'espace suburbain. On l'abandonna, on le considéra comme dangereux car il représentait une aire située en dehors du cercle rassurant des remparts, tandis les constructions qui le composaient furent sacrifiées au profit des monuments urbains. En effet, différentes bornes impériales, stèles funéraires, temples, thermes, théâtres ou autres bâtiments publics abandonnés furent réutilisés dans d'immenses programmes de spoliation au profit de ces nouveaux projets architecturaux<sup>920</sup>.

Cependant, notre analyse des enceintes de l'Antiquité tardive doit-elle uniquement voir les murailles comme des structures délimitatrices d'une ville entretenant une relation de méfiance et de prédation vis-à-vis d'un *suburbium* désormais peu sûr ? La symbolique de ces fortifications a-t-elle complètement disparu au profit d'une fonction défensive pure ? Certes les structures se sont standardisées dans leur forme, cherchant ainsi plus d'efficacité militaire. Il s'agit de s'assurer dorénavant que les murs et tours soient construits rapidement, notamment grâce à l'usage croissant des briques, et que l'ennemi approchant à proximité de la ville soit contenu.

---

<sup>919</sup> Péchoux, 2008, p. 364.

<sup>920</sup> Dey, 2010, p. 19.

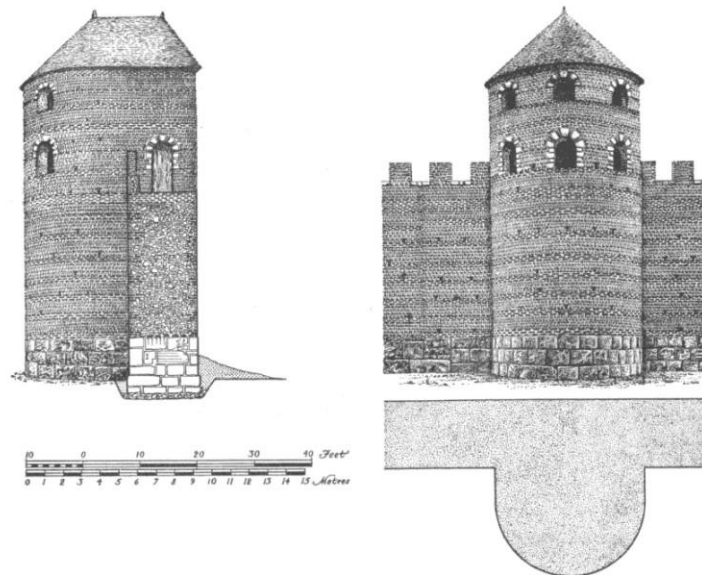


Figure 19 : Modèle générale des enceintes du IV<sup>ème</sup> siècle en Gaule, reconstruction basée sur les données des murailles du Mans, de Senlis et de Carcassonne, dans Cleary, 2020, p. 28.

Si nous nous rapportons à l'exemple de Reims antique, dont nous avons étudié l'évolution tout au long de cette partie, le rempart tardif illustre parfaitement ce besoin de sécurité et cette militarisation du *suburbium*. En effet, sous Constantin, l'ouvrage était formé par un rempart bâti sur un terre-plein qui occupait en tout et pour tout une largeur de vingt mètres de terrain. Ce mur était bâti en moellons de réemploi et de briques, bien loin des murailles stylisées du Haut-Empire. Ce dispositif était renforcé par une levée de terre et de trois fossés situés à l'avant de la structure. Il était également protégé à l'arrière par un glacis de dix-huit mètres de large sur trois mètres de haut, ce qui permettait une défense totale de l'enceinte<sup>921</sup>. L'ensemble défensif courait ainsi sur des dizaines de mètres au sein de l'espace suburbain et créait une sorte de zone tampon entre zone urbaine et *suburbium*.

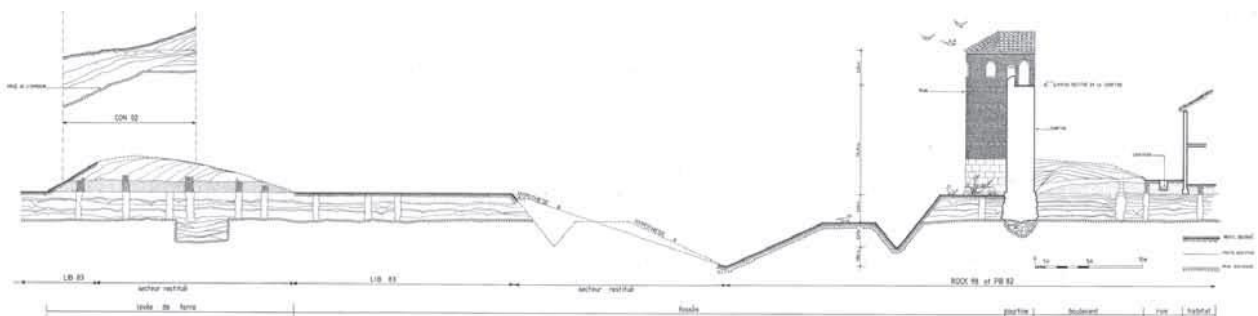


Figure 20 : Restitution du profil général des fortification de Reims au IV<sup>ème</sup> siècle, dans Neis, 2010, p. 191.

L'exemple très parlant de Reims nous montre une fois de plus le pouvoir délimitateur des enceintes de la fin de l'ère romaine. Cependant, il ne faut pas penser que ces fortifications ne gardaient

<sup>921</sup> Pour l'ensemble des descriptions, voir Neiss, 2010, p. 191-192.

pas une part d'esthétisme et de symbolisme qui portait des messages vers l'extérieur de la ville. En effet, la simple construction de ces bâtiments visa à réaffirmer la puissance impériale. Ainsi, le programme de construction de l'enceinte de Reims fut par exemple financé par le pouvoir impérial en même temps que d'autres bâtiments monumentaux à l'intérieur de la ville<sup>922</sup>. Et cela parce que la muraille reste un élément d'affirmation de l'identité urbaine face à l'extérieur, l'image de la civilisation face à un monde extérieur de plus en plus dangereux dont il faut se protéger. De plus, des programmes décoratifs ont vu le jour localement, notamment en Gaule de l'Ouest où les pouvoirs impériaux financèrent la construction de murs à motifs polychromes<sup>923</sup>. La ville du Mans, l'ancienne *Vindinum*, possède encore un de ces remparts, qui est l'un des mieux préservés du monde antique<sup>924</sup>.



Figure 21 : Photographie des restes de l'enceinte romaine tardive du Mans, dans Dey, 2010, p. 10.

Ces décorations en petit appareil, qui ont également été retrouvées à Saintes, Nantes, Angers, Rennes, Senlis, Orléans, Sens ou Cologne<sup>925</sup>, sont à relier à la cérémonie de l'*adventus*<sup>926</sup> dont nous avons déjà parlé plus haut<sup>927</sup>. Car, outre la mise en valeur de la communauté urbaine, ces décorations

---

<sup>922</sup> *Ibid.*, p. 192.

<sup>923</sup> Dey, 2010.

<sup>924</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>925</sup> *Ibid.*, p. 11.

<sup>926</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>927</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ B) 1) La périphérie dans la numismatique.

offertes par le pouvoir impérial, servirent à symboliser sa mainmise sur ces cités<sup>928</sup>. En effet, cette partie de la Gaule s'était constitué en *Imperium Galliarum* indépendant jusque dans les années 275 après Jésus-Christ<sup>929</sup>. Les empereurs ont donc voulu illustrer leur mainmise retrouvée sur les villes et leurs territoires en finançant de grands programmes de constructions monumentales. Ainsi, les empereurs Probus et Julien menèrent successivement la construction de soixante-dix enceintes dans cette partie des Gaules<sup>930</sup>. Cette reprise en main s'accompagna d'une revalorisation de l'*adventus* aux III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> siècles, une cérémonie devenue extrêmement populaire. Les populations se massaient sur le parcours de l'empereur et la mise en scène de l'arrivée fut encore plus soignée qu'au Haut-Empire. Les fortifications, polychromiques pour certaines, et les monuments commémoratifs comme les arcs de honorifiques tenaient une place centrale dans les récits narrants les différents *adventus*. Tant sur l'instant que dans les panégyriques, qui relataient les différentes cérémonies impériales, le pouvoir impérial avait besoin d'une « toile de fond architecturale »<sup>931</sup> qui prenait place dans l'espace suburbain. Ce fait est particulièrement visible, selon Hendrick Dey<sup>932</sup>, dans le panégyrique datant de 311<sup>933</sup> et rapportant l'arrivée de Constantin à Autun :

*« Di immortales, quisnam ille tum nobis illuxit dies (iam enim ad praedicanda remedia numinis tui ordine suo pervenit oratio), cum tu, quod primum nobis signum salutis fuit, portas istius urbis intrasti, quae te habitu illo in sinum reducto et procurrentibus utrimque turribus amplexu quodam videbantur accipere ! »*<sup>934</sup>

*« Ô dieux immortels – et voici que mon discours arrive dans son déroulement à l'éloge des remèdes apportés par ton esprit divin – quel est donc ce jour qui se mit à briller pour nous quand toi, ce qui fut pour nous un premier signe de salut, tu as franchi les portes de cette ville, portes qui, par leur forme concave, semblaient t'accueillir en leur sein et dont les tours qui les flanquent semblaient s'élançer vers toi, comme pour une étreinte ! »*<sup>935</sup>

Dans cette description, l'auteur place les éléments architecturaux comme des composants du rituel de l'*adventus*. Pour lui, les murs sont des preuves du patronage des villes par le pouvoir impérial et de l'importance donnée au bien-être et à la sécurité des agglomérations par celui-ci. Le *suburbium* apparaît comme le chemin glorieux d'un empereur « soleil » dont le point de chute final était l'enceinte qui symbolisait l'horizon<sup>936</sup>. Une muraille décorée et majestueuse aida à valoriser un empereur qui

---

<sup>928</sup> Dey, 2010, p. 21.

<sup>929</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>930</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>931</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>932</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>933</sup> Voir le *Laudes domini* 5/8.7, 6 selon Dey, 2010, p. 23.

<sup>934</sup> Hostein, 2003, p.251.

<sup>935</sup> *Ibid.*, p.251.

<sup>936</sup> Dey, 2010, p. 25-26.

devait être lui-même majestueux et perçu comme cela par ses sujets. Nous pouvons ainsi voir que la fonction de représentation de la ville portée par l'espace suburbain et l'aspect symbolique de la muraille se poursuit dans le temps, celles-ci débutant dès la conquête romaine jusqu'à l'Antiquité tardive.

Que nous ont appris ces recherches sur les murailles romaines en tant que marqueurs du *suburbium* ? Tout d'abord, par le fait même des évolutions diachroniques, le tracé des enceintes et leurs fonctions ont évolués dans le temps. En théorie, ce monument devrait nous permettre de tracer la ligne de contact entre les espaces suburbains et urbains de façon très précise en suivant les murs. De plus, comme l'aire suburbaine se développait par flux et reflux à travers le temps, les différentes enceintes nous informent d'une réduction ou d'une augmentation de l'aire suburbaine. Effectivement, les fortifications peuvent nous aider à avoir une première idée des limites de l'espace suburbain. Cependant, nous avons vu avec le cas d'Orange ou de Reims que l'espace urbain pouvait aller au-delà, ou même ne pas atteindre les remparts. Le *suburbium*, qui était non linéaire et discontinu pouvait ne pas tenir compte des fortifications, ce qui rend nécessaire la prise en compte de tous ses marqueurs archéologiques afin de déjouer les limites de chaque indicateur de l'espace suburbain.

D'autres éléments sont apparus grâce à nos recherches. En effet, les fonctions représentatives des fortifications se sont maintenues dans le temps, voir se sont mêmes renforcées avec la multiplication des enceintes de l'Antiquité tardive. De nombreux messages symboliques portés par les murailles étaient tournés vers l'aire suburbaine, vers les voyageurs arrivants en ville, vers les *suburbani*, vers les ennemis... Celles-ci avaient pour but d'impressionner, de magnifier la ville pour le voyageur qui progressait à travers le *suburbium* pour rejoindre l'agglomération. Cette symbolique visait à magnifier les agglomérations et à flatter la classe dirigeante, qu'elle soit municipale ou impériale. Ce programme de propagande qui se tournait vers l'extérieur était complété par d'autres monuments, comme des arcs, des cippes, les tombes des élites qui formaient un paysage organisé tout entier dans le but de mettre en valeur l'aire urbaine. L'étude de ces marqueurs du *suburbium* permet de visualiser comment les agglomérations ont pensé la théâtralisation de leur proche périphérie.

Enfin, la construction d'une enceinte a nécessité des ressources économiques et matérielles importantes. C'est pour cela que les murailles du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive ont pu compter sur les ressources présentes dans le *suburbium*. Il a ainsi fallu avoir recours à des carrières, des ateliers de céramique architecturales, voir spolier des bâtiments qui étaient présents dans l'espace suburbain<sup>937</sup>. La muraille n'est donc qu'un des éléments les plus visibles dans la compréhension des relations de productions et de consommation présents entre la ville et sa périphérie, mais aussi dans

---

<sup>937</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) L'activité économique dans le *suburbium*.



l'étude de la variation spatiale de l'espace urbain. De même, les fortifications et les arcs permettaient de contrôler les flux de biens et de personnes entrant dans la ville et même de les taxer. Il ne faudra donc pas oublier l'impact de cette séparation sur les relations entre les espaces quand nous étudierons les flux qui les traversent.

*b) Les arcs monumentaux et honorifiques, des marqueurs religieux et politiques de la fin de la ville*

Édifice extrêmement représentatif de la romanité, l'arc honorifique est un marqueur archéologique disposant de fortes symboliques et qui, par son statut de « passage », peut nous permettre de délimiter l'espace suburbain. En effet, par l'étude des formes, des messages iconographiques à visés propagandistes et de ses fonctions<sup>938</sup>, nous pourrions enrichir notre recherche sur l'espace suburbain des agglomérations.

L'expression « arc de triomphe »<sup>939</sup>, n'apparaît qu'assez tardivement dans la littérature antique, c'est-à-dire vers le III<sup>ème</sup> siècle de notre ère notamment dans les écrits d'Ammien Marcellin<sup>940</sup>. Jusqu'à l'époque augustéenne les structures composées de piédestaux supportés en élévations par des colonnes et servant de passage étaient appelés « *fornix* »<sup>941</sup>, ou simplement « *arcus* »<sup>942</sup> selon Pline l'Ancien<sup>943</sup>. Ces bâtiments étaient dépositaires d'une notion de démarcation de limite, presque religieuse ou magique, puis leur rôle évolua doucement durant la période impériale. En effet, pour les transformer en éléments de propagande honorifique ou de commémoration, les décideurs publics rajoutèrent des panneaux sculptés et de statues sur le sommet de ces édifices selon des choix artistiques choisis et partagés à travers l'empire.

Or, de quelle façon ce que nous appelons les « arcs honorifiques », peuvent-ils nous aider à comprendre et à délimiter le *suburbium* ? Penelope Goodman avait, dès 2007<sup>944</sup>, compris le rôle délimitateur de l'espace urbain de ces bâtis. En effet, en se basant sur l'exemple de Rome, la chercheuse montre le lien qui existait entre la démonstration de la fin de la Ville et ces arcs. L'arc de Claude, par exemple, était édifié sur la *via Flaminia* et symbolisait le tracé du *pomerium* de l'époque<sup>945</sup>. Quant à l'arc de Drusus sur la *via Appia*, il marquait la fin de l'extension des *continentiae aedificae* et

---

<sup>938</sup> Gros, 1996, p. 57.

<sup>939</sup> Ammien Marcellin, *Res Gestae*, XXI, 16, 15.

<sup>940</sup> Gros, 1996, p. 57.

<sup>941</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>942</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>943</sup> Pline l'Ancien, *Historia Naturalis*, V, 34, 27.

<sup>944</sup> Goodman, 2007.

<sup>945</sup> *Ibid.*, p. 45.

également l'entrée de la *Regio I* mise en place par Auguste<sup>946</sup>. C'est notamment durant la période augustéenne que les arcs ont pris leur forme honorifique, et ont ainsi eu tendance à s'imposer comme des éléments d'identifications de l'entrée dans l'aire urbaine. Cependant, Rome ne fut pas la seule concernée par cette forme de limite monumentale. Effectivement, par des processus d'imitation, ces édifices furent également exportés en Italie et en province. En témoignent les exemples de l'arc de Caracalla qui marquait l'entrée ouest de la cité romaine de l'actuelle Djemila<sup>947</sup>, ou celui d'Orange qui, selon Xavier Lafon, incarnait la limite du *pomerium* de la colonie<sup>948</sup>.

L'Antiquité tardive donna également un rôle aux arcs honorifiques, même si celui-ci fut très réduit par rapport au Haut-Empire. Si ce fut une période où certains *arcus triumphalis* furent refunctionalisés, nous en connaissons qui furent bâtis durant la fin de l'Antiquité et qui ont gardé leur premier rôle symbolique. L'arc de Constantin érigé à Rome est la meilleure illustration du phénomène tardif consistant à montrer le dirigeant comme le digne successeur d'une lignée de « bons empereurs »<sup>949</sup> comme Hadrien. Ainsi, nous pouvons voir que le rôle de ce monument comme diffuseur et démonstrateur de la puissance impériale se maintient sur le temps long. Mais, avec la rétraction du tissu urbain, ces arcs monumentaux ont pu être transformés en portes urbaines comme à *Durocortorum*<sup>950</sup>. Dans cette localité, les arcs honorifiques auparavant *intra*-urbains devinrent des *portae* intégrées à l'enceinte mais développant toujours des symboliques propres aux *arcus triumphalis*. Ces structures ont donc connu une continuité fonctionnelle dans le temps, depuis les débuts de la romanisation jusqu'à la fin de l'Antiquité en Occident<sup>951</sup>, important des messages symboliques dans l'espace suburbain ou marquant la frontière entre ville et *suburbium*.

Nous avons précédemment vu, de façon assez générale, que les arcs honorifiques contenaient un aspect de délimitateurs des espaces durant toute la période romaine. Or il est nécessaire selon nous, de revenir sur leur rôle de monument-frontière entre le *suburbium* et la ville, qui, contient de nombreuses subtilités. En effet, leurs forme primaires nommés *fornix* ou *arcus* désignaient des baies, des passages ouverts donnant l'accès à des parties de la ville, ou à la ville elle-même. Ces passages étaient chargés, selon les croyances, d'une énergie religieuse ou magique qui les classait dans une catégorie composée de « signes ou objets marquant le franchissement d'une limite »<sup>952</sup>. Le plus ancien *fornix* connu dans le monde romain est celui de *Stertinius* construit en 196 avant notre ère sur

---

<sup>946</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>947</sup> *Ibid.*, p. 162.

<sup>948</sup> Lafon, 2012, p. 60.

<sup>949</sup> Evers, 1991, p. 785.

<sup>950</sup> Jodry, Rollet, Picavet, Moiret, Fronteau, et *al.*, 2017, p. 136.

<sup>951</sup> Roux, 2009.

<sup>952</sup> Gros, 1996, p. 56.

l'emplacement de la *Porta Triumphalis* primitive à Rome<sup>953</sup>. Les anciennes formes des *fornice*s comptaient une double baie qui permettaient l'une l'entrée, et l'autre la sortie de la ville. Malheur à celui qui se trompait d'ouverture, l'échec de l'expédition des *Fabii* au V<sup>ème</sup> siècle avant notre ère, étant traditionnellement imputé au déplaisir du dieu des passages *Janus* qui s'était offusqué que les hommes aient pris la porte servant aux arrivées plutôt que celle des départs<sup>954</sup>. Ces arcs représentaient donc à la fois un passage physique mais aussi religieux dès les temps les plus anciens. Leur position délimitait une aire protectrice et le franchissement de l'arc permettait de se protéger des divinités malveillantes de l'extérieur de la cité. Cela renforce notre conviction que les arcs en bordure de cités ont pu parfois représenter le tracé d'un *pomerium* dans les cités de Gaule, et donc la frontière entre ville et espace suburbain.

Si les arcs honorifiques se sont diffusés en Italie à partir du III<sup>ème</sup> siècle avant notre ère, dans le but de marquer l'entrée des *fora*, ce ne fut que sous le Principat que certaines cités furent encouragées à construire des arcs à l'entrée des agglomérations. Dans la péninsule Italienne, nous pouvons évidemment citer les arcs de Suse ou d'Aoste qui sont bâtis respectivement en 9 et en 25 avant Jésus-Christ à l'entrée des colonies<sup>955</sup> et qui séparaient l'espace urbain et suburbain<sup>956</sup>. En Gaule, un des meilleurs exemples de la délimitation de la ville par un arc de triomphe se situe dans l'agglomération de *Glanum*. En effet, cet arc situé juste avant les nécropoles de la ville, c'est-à-dire sur le tracé hypothétique du *pomerium*, délimite parfaitement la frontière interne du *suburbium*<sup>957</sup>. Nous pouvons également nous tourner vers la colonie d'Arles pour trouver une utilisation des arcs comme matérialisation de la séparation entre ville et aire suburbaine. Raymond Chevallier, dans son article « L'iconographie antique des faubourgs »<sup>958</sup>, prend l'exemple du pont de bateau faisant le lien entre le centre urbain et le quartier suburbain de Trinquetaille. Ce pont comportait sur son parcours des milliaires et un arc honorifique qui permettaient de mettre en valeur le cheminement du voyageur ainsi que la délimitation entre la ville et sa périphérie.

---

<sup>953</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>954</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>955</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>956</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) a) Légiférer sur le *suburbium* romain ?

<sup>957</sup> Gros, 1996, p. 66-67.

<sup>958</sup> Chevallier, 1998.



Figure 22 : Maquette issue du Musée romain d'Arles, représentation d'un des arcs du pont de bateau sur le Rhône<sup>959</sup>.

Mais à partir de l'avènement d'Auguste, l'utilisation symbolique des arcs prit le dessus sur le simple rôle de porte d'entrée dans l'espace urbain. Les différents dirigeants utilisèrent ces bâtiments, qui se situaient sur les axes de communication, pour diffuser des messages politiques ou le culte impérial, magnifier les valeurs romaines et montrer la puissance de l'empire. Ces points de passages obligés, pour les voyageurs qui traversaient la périphérie des villes, impressionnaient et invitaient à s'arrêter devant leurs décors et leurs architectures. À titre d'exemple, si nous reprenons le cas de l'arc de *Glanum*, nous nous apercevons que sa situation géographique le plaçait sur la *via Domitia*, sur un passage obligé le long des Alpilles<sup>960</sup>. Offerts à la vue de toutes les personnes de passage, les décors représentés sur cet arc vantaient les valeurs de l'*urbanitas*, de la *pax romana* face aux guerres permanentes des anciens chefs locaux<sup>961</sup>. Ces notables étaient d'ailleurs en voie de romanisation, en témoignent les représentations de gaulois utilisant leurs habits traditionnels comme une toge<sup>962</sup>. Cette représentation monumentale de la romanité située dans la périphérie proche de l'agglomération mettait en valeur l'espace suburbain, mais aussi la ville de *Glanum*. Elle présentait, depuis les marges de la ville, les attendus sociaux des valeurs romaines qui furent peu à peu transmises à l'espace gaulois dans le début des périodes Augustéennes et Tibériennes. Tout comme la Tour Magne à Nîmes, cette construction faisait rayonner la *romanitas* à l'extérieur de l'enceinte urbaine. Par ailleurs, il est à noter

<sup>959</sup> Photo issue de [https://c1.staticflickr.com/7/6231/6230517004\\_58478e082b\\_b.jpg](https://c1.staticflickr.com/7/6231/6230517004_58478e082b_b.jpg)

<sup>960</sup> Gros, 1996, p. 68.

<sup>961</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>962</sup> *Ibid.*, p. 69.

qu'à *Nemausus*, l'arc honorifique suburbain fut utilisé pour mettre en valeur les portes et l'enceinte de la ville par un jeu de perspective visuelle<sup>963</sup>.



Fig. 22 : Les bas-reliefs de l'arc de Capponzás. (Gros) CC.

Figure 23 : Relief de l'arc de Glanum représentant des Gaulois vêtus à la romaine, dans : Gros, 1996, p. 69.

À partir du règne d'Auguste, de nombreux arcs honorifiques sont bâtis dans tout l'Empire, pour les raisons symboliques que nous avons indiquées précédemment, grâce à de grands programmes architecturaux menés par les pouvoirs publics<sup>964</sup>. Or, une fois l'intégration de ces espaces réalisée, les messages portés par les arcs monumentaux évoluèrent. C'est pour cette raison qu'en Gaule dès le II<sup>ème</sup> siècle de notre ère, l'érection d'arcs monumentaux se fit plus rare, le besoin d'exaltation de la vie en ville et de la paix retrouvée n'étant plus aussi pressant<sup>965</sup>. On peut néanmoins citer les arcs de Reims qui ont été construits à la fin du II<sup>ème</sup> siècle pour délimiter l'espace urbain comme nous l'avons vu plus haut<sup>966</sup>. L'arc de Besançon, dit de la « Porte Noire », fut également érigé à cette période à l'extrémité du *cardo* sud de la ville de *Vesontio*, à l'endroit où la voie venue d'Italie arrivait dans la cité<sup>967</sup>. Le programme décoratif de cet arc est l'un des derniers qui présente des dieux et mythes païens, en plus

---

<sup>963</sup> Pomarèdes, Bel, Breuil, Celié, Monteil, Sejalon, Vidal, 2012, p. 303.

<sup>964</sup> Gros, 1996, p. 70.

<sup>965</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>966</sup> *Ibid.*, p. 76.

<sup>967</sup> Blonce, 2013, p. 3.

de valeurs telles que la *pietas*, la *fidelitas* ou l'*urbanitas*<sup>968</sup>. L'arrivée en ville à partir du *suburbium* devait donc obligatoirement passer par cet édifice qui mettaient en valeur la romanité face aux ennemis de l'empire de l'autre côté du Rhin. On peut également percevoir qu'il y avait aussi une persistance des traditions romaines par les mythes religieux. Ici encore, on peut percevoir le rôle de structure de transition de l'arc, entre une aire suburbaine peu sûre et une ville mise sous la protection des dieux.

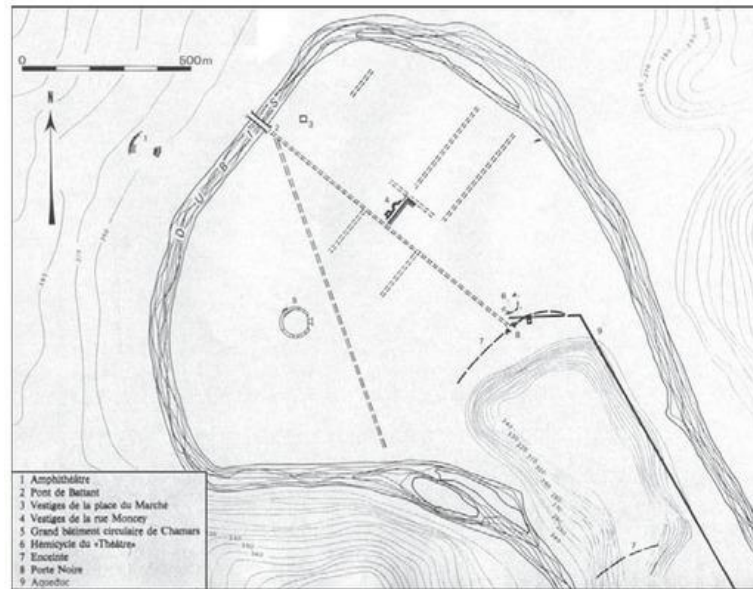


Figure 24 : Plan de la cité de Vesontio, avec en n°8 l'arc de Triomphe marquant l'entrée de la ville, dans Blonce, 2013, p. 4.

Néanmoins, du fait du resserrement des centres urbains à partir du III<sup>ème</sup> siècle, les *arcus triumphalis* se virent souvent intégrés aux enceintes urbaines. L'arc de *Vesontio* est le parfait exemple de ce recyclage fonctionnel des arcs honorifiques. En effet, celui-ci fut intégré en tant que porte dans la muraille tardive de la ville, alors qu'auparavant n'existait aucun mur<sup>969</sup>. De ce fait, si les décors et leurs symboliques ont subsisté sur ces bâtis, ces arcs sont alors redevenus de simples points de passages, des *portae* percés dans le rempart qui devenait la frontière matérielle entre la ville et son *suburbium* lors de l'Antiquité tardive.

Par conséquent, l'arc honorifique peut-il être considéré comme un marqueur archéologique du *suburbium* ? Oui, car sa présence aux confins de la ville nous donne des indices précieux pour la délimitation de l'aire que nous étudions. En effet, il apparaît que la disposition des *arcus* dans l'espace périphérique des agglomérations permettait aux romains d'incarner le tracé d'une ligne pomériale. De plus, l'implantation de ces édifices permettait aux bâtisseurs de mettre en valeur le centre urbain par

<sup>968</sup> Gros, 1996, p. 76 et Blonce, 2013, p. 8-10.

<sup>969</sup> Blonce, 2013, p.4.

des jeux de perspectives visuelles basés sur l'alignement des arcs de triomphes avec les portes urbaines. Ces fonctions physiques étaient également complétées par d'autres, plus symboliques, qui passaient par les décors présents sur les monuments et avaient pour but de diffuser des messages politiques et culturels dans les aires suburbaines. Il est à noter que leurs architectures et ornements ont évolué dans le temps, les arcs monumentaux de la fin de la République et du début du Principat marquaient simplement une transition entre deux espaces, l'urbain et le suburbain. Ce n'est qu'ensuite qu'ils ont connu des utilisations propagandistes avant d'être, pour certains, reconvertis en *portae* notamment en Gaule durant l'Antiquité tardive.

### c) Les cippes, et autres éléments de bornage

Un des autres éléments qui permettait de délimiter l'espace urbain, se présentait sous la forme de bornes. Parmi les types de bornes utilisées pour marquer la frontière des agglomérations, se trouvaient notamment les cippes pomérales, dont le plus *corpus* le plus connu concerne la ville de Rome.

Nous avons vu précédemment<sup>970</sup> que l'espace urbain de Rome était délimité par le *pomerium* qui le différenciait de l'*ager*. Cette frontière a pu être mise en relief par le tracé des murailles, des arcs de triomphes mais également des bornes appelées cippes. Varron, dans le *De Lingua latina*<sup>971</sup>, décrit le processus de délimitation du *pomerium* originel de Rome qui était incarné par des bornes. Ces cippes ont d'ailleurs pu être remplacées au fur et à mesure des variations du tracé poméral. C'est par exemple le cas des dix *cippi* datant du règne de Claude, qui ont intégré la colline de l'Aventin à l'aire urbaine<sup>972</sup>. De même, pour renforcer leurs mesures fiscales<sup>973</sup>, Marc Aurèle et Commode ont redessiné la ligne pomérale en réimplantant des cippes à proximité des portes qui servaient de péages. Les preuves physiques de ces évolutions territoriales du *pomerium*, qui sont allées de pair avec celle du *Suburbium* de la capitale de l'Empire, ont pu être copiées en province, et pourraient permettre de retracer la frontière nette de l'espace urbain.

Un circuit poméral composé de cippes fut notamment retrouvé à Capoue. En effet, une borne datée du règne d'Auguste et comportant l'inscription « *inssu imp. Caesaris | qua aratrum ductum | est.* »<sup>974</sup> qui matérialisait la limite entre l'espace urbain et l'aire suburbaine en l'absence de murs<sup>975</sup>. La péninsule Italienne, partie prenante des traditions religieuses romaines, fut donc concernée par ces marqueurs de la fin de l'espace urbain. Il serait logique que ces délimitateurs se soient d'abord

---

<sup>970</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ 3) a) Légiférer sur le *suburbium* romain ?

<sup>971</sup> Varron, *De Lingua latina* V, 143.

<sup>972</sup> Benoist, 2011, p. 36.

<sup>973</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ 3) a) Légiférer sur le *suburbium* romain ?

<sup>974</sup> Voir *ILS*, 6308.

<sup>975</sup> Goodman, 2007, p. 62.

exportés en Gaule Narbonnaise et, plus tard, dans le reste de la Gaule. Cependant, si nous avons des exemples d'inscriptions de tous types dans l'espace gaulois, les cippes pomérales restent rares et nous n'avons pas connaissance de la présence de ce type de borne en Gaule. Or, si ce type de délimitations ne sont que peu courantes dans l'espace gaulois d'époque romaine, il nous fallait l'aborder car l'ensemble des inscriptions épigraphiques peut nous aiguiller dans notre quête de la compréhension de l'espace suburbain. Il se peut que prochainement, de telles inscriptions soient retrouvées, il ne faut donc pas oublier cette éventualité.

#### *d) La ville et le suburbium délimités par le paysage*

Le territoire où s'insère la ville et le *suburbium* était composé de paysages variés, qui furent parfois domptés mais aussi subis par les constructeurs. En effet, les éléments naturels comme les reliefs, les cours d'eaux ou les marécages sont des facteurs particulièrement importants qu'il faut prendre en compte dans notre compréhension de l'aire urbaine et suburbaine.

Cependant, est-il pertinent d'étudier le paysage antique conjointement aux marqueurs archéologiques ? Nous pensons que oui pour plusieurs raisons. Tout d'abord, il est actuellement admis que le paysage, l'environnement et même les relations entre l'homme et son environnement sont des objets d'études importants au plus haut point. En effet, l'École des Annales s'est saisie de ce thème dès le début du XX<sup>ème</sup> siècle, avec des historiens et des géographes comme Marc Bloch<sup>976</sup>, Lucien Febvre<sup>977</sup>, qui ont beaucoup apportés à la compréhension aux relations « Homme-Milieu ». Si l'archéologie s'est formellement intéressée à ce sujet à partir des années 1970 et 1980, notre connaissance des paysages antiques s'est considérablement accrue grâce à un recours assez systématique aux écosciences ou à la géomorphologie. Ce parti pris a notamment permis de reconstituer le paléoenvironnement qui entourait les sites archéologiques à une échelle locale. Il nous paraît donc cohérent de considérer le paysage comme un marqueur archéologique du développement du *suburbium*, qui agissait tant sur sa spatialité que sur son fonctionnement.

La connaissance du paysage proche des villes et de leur *suburbium* permet de comprendre comment se sont développés les centres urbains. Déjà à Rome, le Tibre a joué un rôle crucial dans la division entre urbain et suburbain, la rive gauche du fleuve ayant longtemps eu une nature suburbaine. Si nous prenons l'exemple de Bologne à l'époque romaine, on peut voir très clairement comment les deux rivières qui l'encadraient ont pu jouer sur la forme urbaine et la séparation avec son *suburbium*.

---

<sup>976</sup> Juin-Rialland C., 2009, p. 18.

<sup>977</sup> Febvre L., 1949.



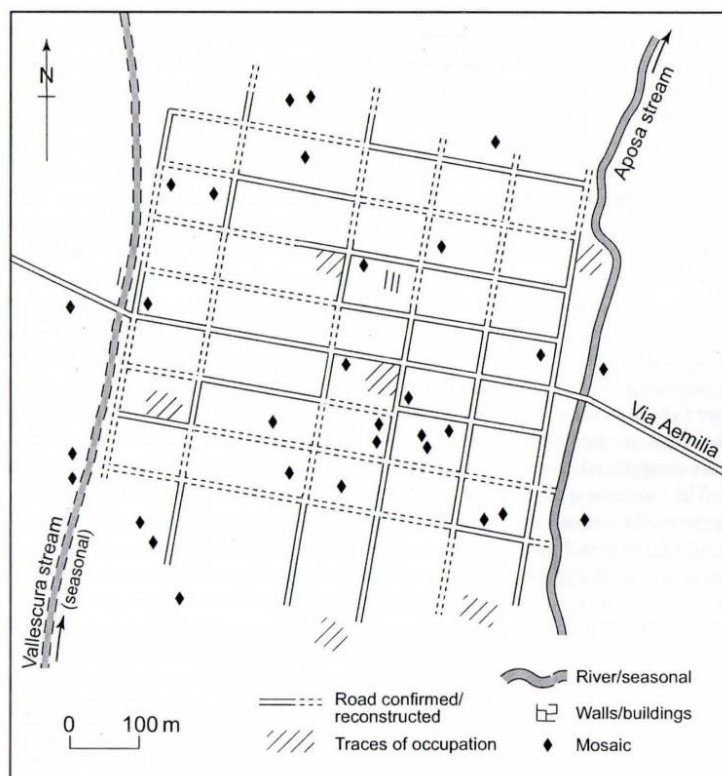


Figure 25 : Carte de la cité de Bologne à l'époque antique, dans Goodman, 2007, p. 63.

Si la cité s'est développée autour de l'importante *via Aemilia*, tout son centre urbain et son carroyage étaient contenus dans une aire délimitée par les rivières *Vallescura* et *Aposa*. De plus, le développement de la ville s'orienta sur un axe nord-sud correspondant au sens d'écoulement des deux cours d'eau. Ceux-ci ont donc joué le rôle de frontières de l'aire urbaine, au-delà desquelles se sont développés des éléments suburbains. En effet, le *suburbium* de la ville se trouvait notamment à l'ouest du *Vallescura*, avec la présence d'un amphithéâtre et d'installations thermales<sup>978</sup>, répondant aux fonctions culturelles et récréatives de l'espace suburbain. De même, c'était dans ce territoire suburbain que les voies romaines quittaient l'alignement du *cardo* et *decumanus* de l'agglomération, un autre facteur d'identification de l'aire suburbaine<sup>979</sup>.

Les éléments du paysage eurent également un impact sur l'urbanisation des cités du territoire gaulois. En effet, de nombreuses agglomérations d'époque romaine ont vu leurs territoires urbains et suburbains séparés par la présence d'une rivière. La cité de *Latinum*, l'actuelle Meaux, se situait dans un méandre de la Marne<sup>980</sup> et son *suburbium* s'étendait sur les autres rives autour de la ville. Celui-ci

<sup>978</sup> Fabre, 2012, p. 29.

<sup>979</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ C) Les nécropoles, indicateurs de la frontière entre la ville et la périphérie.

<sup>980</sup> Bedon, 2001, p. 219.

contenait à l'Est un sanctuaire suburbain dédié à Mars<sup>981</sup>, mais aussi des nécropoles qui suivaient les axes de circulations.

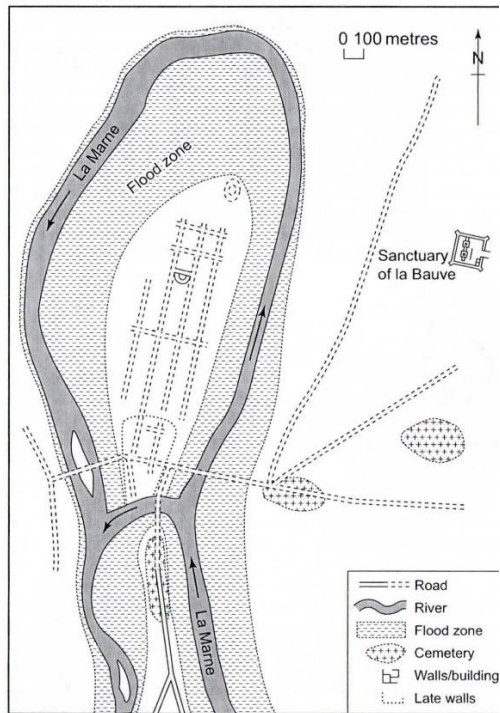


Figure 26 : Plan de la cité de Meaux-Latinum, par Goodman, 2007, p. 87.

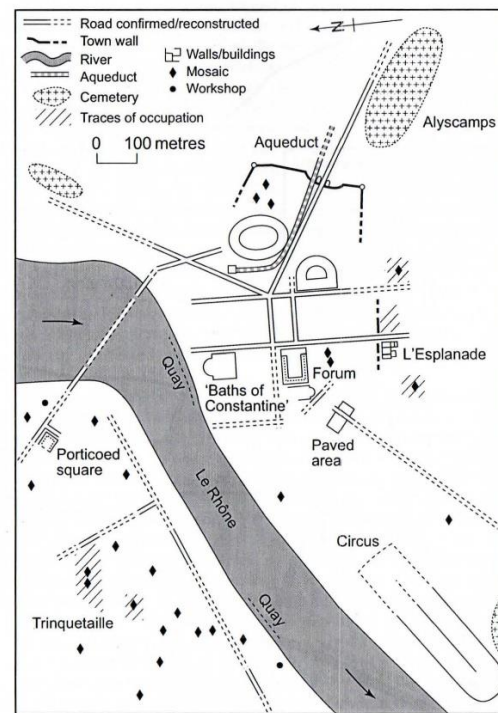


Figure 27 : Plan de la cité d'Arles-Arelate, par Goodman, 2007, p. 100.

La ville antique d'Arles est un autre exemple particulièrement connu qui, comme la capitale romaine, développait une partie de son *suburbium* sur la rive gauche du fleuve qui la bordait. En effet, le quartier suburbain d'habitation, de commerce et d'artisanat de Trinquetaille se trouvait en dehors des limites urbaines représentées par le pont de bateau que nous avons précédemment décrit<sup>982</sup>. Les fonctions suburbaines se voient mises à l'écart, au-delà d'une limite naturellement matérialisée. À moindre échelle, la ville de Sens<sup>983</sup> montra des zones d'occupations suburbaines à l'ouest des limites de son carroyage urbain au-delà de la frontière représentée par l'Yonne, tandis que le sanctuaire suburbain de La Motte du Ciar, situé au sud, était séparé de la ville par le cours d'eau de la Vanne<sup>984</sup>.

Quel que soit la localisation d'une agglomération, son développement était conditionné par les éléments naturels qui l'environnaient. Ceux-ci formaient à la fois des structures sur lesquelles la cité prenait appui, mais ils en donnaient aussi les grandes orientations urbanistiques. Par exemple, la

<sup>981</sup> *Ibid.*, p. 220.

<sup>982</sup> Voir dans ce mémoire, la partie III/ A) 1) La matérialisation de la fin de la ville, un outil pour délimiter le commencement du *suburbium*.

<sup>983</sup> Voir au sein de ce mémoire, la figure 8 : Plan de la cité de Sens-Agedincum, par Goodman, 2007, p. 104.

<sup>984</sup> Goodman, 2007, p. 104.

ville de *Nemausus* connut un développement suburbain vers le sud du fait de l'ouverture du paysage vers la plaine de Nîmes<sup>985</sup>. Le cas d'*Augustonemetum* qui s'ouvre pareillement vers la plaine de la Limagne à l'est, l'ouest étant bloqué par la Chaîne des Puys<sup>986</sup> est tout aussi parlant. La ville de Saintes, quant à elle, était cloisonnée sur divers plateaux entrecoupés de vallons sur la rive gauche de la Charente, organisant l'urbanisme sur trois vallons dont un sensément suburbain autour de l'amphithéâtre<sup>987</sup>.

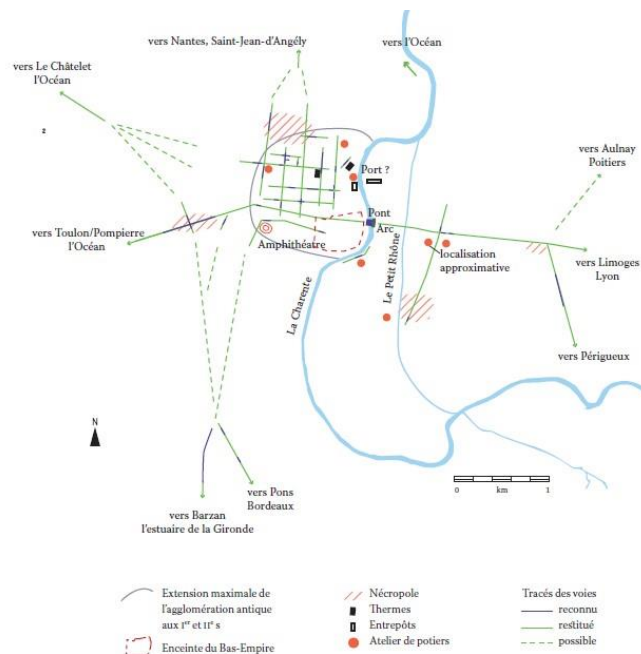


Figure 28 : Plan de Saintes antique par Jean-Philippe Baigl réalisé pour le dossier INRAP : Les routes du territoire des Santons autour de Saintes-Mediolanum. Reconnaissance et statut des voies.<sup>988</sup>

Ainsi, il semble nécessaire de prendre en compte les éléments du paysage conjointement aux marqueurs archéologiques car ils nous permettent une bonne compréhension du *suburbium*. La topographie et la géographie du terrain où s'étaient établies les villes antiques ont joué sur leur taille, leur densité et sur la formation de leur périphérie suburbaine. Ils jouaient le rôle de frontière ou de facilitateurs de l'installation d'indicateurs de l'espace suburbains. La proximité d'une rivière comme le Rhône ayant permis l'installation du port fluvial d'*Arelate*<sup>989</sup>, tandis que la présence d'un vallon suffisamment étendu a permis de construire un amphithéâtre suburbain dans la périphérie proche de Saintes.

<sup>985</sup> Pomarès H., Bèl V., Brèui J.-Y., Celié M., Montèil M., Sejalon P., Vidal L, 2012, p. 287.

<sup>986</sup> Trément, 2010, p. 33.

<sup>987</sup> Baigl, 2012, p. 155-172.

<sup>988</sup> [http://www.mediolanum-santonum.fr/wa\\_files/8455\\_fichier\\_dossier-baigl.pdf](http://www.mediolanum-santonum.fr/wa_files/8455_fichier_dossier-baigl.pdf)

<sup>989</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) 2) d) L'attrait commercial de l'espace suburbain.

Ainsi, que nous a appris cette étude des marqueurs archéologiques sur la fin de la ville ? Les fortifications du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive peuvent nous servir à donner une première idée de la délimitation entre ville et *suburbium*, que ce soit de façon physique ou symbolique. À travers leur forme, leur mode de construction ou leur implantation, les murailles, les tours et les portes urbaines renvoyaient un message vers la périphérie. Que ce soit pour la mise en valeur de l'espace urbain, celle de la romanité et de ses représentants, ou encore de la théâtralisation d'un paysage, chacun de ces éléments disposaient d'une symbolique qui n'est pas à négliger. Cependant, leur utilisation comme délimitateur physique comprend quelques limites, les exemples de Nîmes et de Reims nous ont montré que des éléments suburbains pouvaient se trouver dans l'aire urbaine et inversement. De même, ces constructions étaient pensées pour fonctionner en réseau en jouant notamment sur les alignements visuels et la perspective. Les arcs honorifiques et leur implantation sont de magnifiques exemples du génie urbanistique romain, car comme nous l'avons vu, ils permettent de diffuser des messages politiques dans le *suburbium*, de mettre en valeur la ville, mais également d'en signifier les limites. Nous avons effectivement vu que certains arcs monumentaux permettaient de matérialiser les entrées d'une agglomération ou le tracé d'un hypothétique *pomerium*. On peut également trouver cette fonction délimitatrice dans les bornes pomérales qui marquaient une limite sacrée mais permettaient aussi d'affirmer des points de contrôles fiscaux notamment. Si l'étude de ces monuments permettrait de matérialiser la frontière entre l'espace urbain et l'espace suburbain, qu'en est-il des édifices de spectacle et de culture tels que les amphithéâtres, les théâtres, les cirques ou encore les *campi* ?

## B) Les lieux de loisir, de spectacle et de culture suburbains

1) Le *suburbium*, les théâtres, les amphithéâtres, les cirques et les *campi*, des marqueurs archéologiques socioculturels

Nous avons précédemment pu voir que le *suburbium* des agglomérations romaines des Gaules disposait de fonctions culturelles, sociales mais aussi religieuses qui permettaient de répondre à certains des besoins exprimés par la ville et son territoire. En effet, cet espace de transition pouvait servir à réunir la communauté urbaine et rurale au sein d'événements particuliers comme des jeux civiques ou des spectacles donnés par le pouvoir local ou impérial. Ces rassemblements prenaient alors place dans des établissements de spectacle pouvant être situés en périphérie des agglomérations, soit par manque de place soit par un choix réfléchi des aménageurs. De même, certains lieux liés à la pratique de l'*otium*, comme les *campi*, étaient nécessairement placés à l'extérieur de l'espace urbain durant la période impériale<sup>990</sup>. Face à ces témoignages de l'utilisation du *suburbium* à des fins de loisir

---

<sup>990</sup> Borlenghi, 2015, p. 257.

ou même de pratiques sportives, quelles informations l'étude des théâtres, amphithéâtres, cirques et *campi* peuvent-ils nous révéler sur l'utilisation de la périphérie suburbaine et sa délimitation ?

Le lien entre *suburbium* et fonction récréative était déjà largement mis en avant par les auteurs antiques. En effet, Tacite décrit la destruction de l'amphithéâtre de Plaisance en 69 de notre ère, le siège de la ville ayant eu raison de cette construction de bois qui était située *extra moenia*<sup>991</sup>. De même, au sein de l'iconographie apparaissent des représentations de structures interprétables comme des théâtres ou des amphithéâtres suburbains. On peut notamment en apercevoir dans les reliefs de la scène XXXIII de la colonne Trajane où est représenté l'amphithéâtre de *Viminacium* ou encore sur le panneau C qui fait apparaître le théâtre d'une cité romaine de Mésie<sup>992</sup>. Nous avons également vu que des mosaïques pouvaient représenter des établissements de spectacle dans les périphéries urbaines : la *Megalopsychia* d'Antioche montre le *theatridion* qui était situé à l'extérieur de la ville<sup>993</sup>. Cicéron, de son côté, développe l'attrait du stade qu'il fréquentait activement aux portes de Rome, dans le *Suburbium*<sup>994</sup>. Ce « stade » correspond à un ensemble d'installations appelé « *campus* », c'est-à-dire une structure qui comportait des espaces dédiés à la pratique sportive, avec des aires ouvertes ou des bassins pour la natation<sup>995</sup>. Cet espace était complété par des lieux de promenades, disposant de portiques couverts au sein de jardins d'agréments<sup>996</sup>. Les sources littéraires, iconographiques et archéologiques concordent toutes pour nous transmettre l'image d'un *suburbium* aux fonctions socio-récréatives extrêmement variées et développées dans l'ensemble du monde romain.

Mais en quoi ces éléments peuvent-ils nous éclairer dans notre recherche de la détermination spatiale et de l'analyse du fonctionnement du *suburbium* ? Il est vrai que, selon l'emplacement de ces édifices de loisir, nous pourrions les utiliser pour mettre en relief l'existence d'une aire suburbaine autour d'une agglomération. En effet, si les monuments de loisir ne comportaient pas un aspect délimitateur, comme le faisaient les fortifications<sup>997</sup> ou les nécropoles<sup>998</sup>, ils jouent un rôle dans notre compréhension de la structure interne de l'espace suburbain. Car il faut bien rappeler que l'aire suburbaine était discontinue et non-uniforme, et que celle-ci se développait grâce à un certain nombre de pôles d'attractions présents dans la périphérie. En étudiant ces pôles et en déterminant leurs phénomènes d'attractions associés, nous pourrions démontrer l'existence de tels ou tels flux présents

---

<sup>991</sup> Tacite, *Historiae*, II, 21, 1-2.

<sup>992</sup> Voir au sein de ce mémoire la partie, II/ B) 3) La périphérie représentée dans l'art et les plans.

<sup>993</sup> Voir au sein de ce mémoire la partie, II/ B) 3) La périphérie représentée dans l'art et les plans.

<sup>994</sup> Cicéron, *De Oratore*, 1, 99, 1.

<sup>995</sup> Bouet, 1999, p. 462 et Borlenghi, 2015, p. 257.

<sup>996</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie, III/ F) b) Une ceinture verte autour des villes, une réalité ?

<sup>997</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie, III/ A) 2) a) Les enceintes dans les villes romaines.

<sup>998</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ C) Les nécropoles, indicateurs de la frontière entre la ville et la périphérie.

au sein des aires suburbaines. Les théâtres et les amphithéâtres attiraient à eux des foules lors d'événements occasionnels, que ce soit par des spectacles offerts par des mécènes privés ou lors de fêtes civiques qui rassemblaient la population dans son ensemble. Selon Éloïse Letellier, on peut même considérer que ces édifices furent fréquentés de façon récurrente en tant que lieux de sociabilité par des citoyens *lambda* en dehors des périodes de spectacles<sup>999</sup>. De même, ces bâtis extrêmement coûteux, et dont la forme permettait parfois une utilisation multiple<sup>1000</sup>, comportaient une symbolique extrêmement forte dans l'image qu'ils donnaient depuis l'extérieur mais également dans les messages qu'ils portaient par leur usage. Car le manque de place n'est pas la seule raison du placement de ces grandes structures à la périphérie des villes, celles-ci développant notamment un impact visuel certain au sein du *suburbium*.

En effet, les lieux de spectacle étaient parfois liés à des sanctuaires eux-mêmes richement décorés<sup>1001</sup>. Ces ensembles monumentaux permettaient à la municipalité d'aménager la périphérie de leurs villes, mais aussi de diffuser des messages politiques et religieux dictés de façon locale ou à plus large échelle. Car à Rome ou en province, les rencontres festives entre la population et ses dirigeants étaient une des grandes occasions de dialogue, où les habitants des agglomérations étaient les plus perméables à la propagande impériale. De plus, durant ces grands moments, la population pouvait également se faire entendre, les magistrats devaient courber l'échine, du moins symboliquement, pour conserver leur popularité et ne pas entraver leur carrière locale<sup>1002</sup>. Le centre de pouvoir décisionnel se déplaçait alors temporairement des *fora* vers l'extérieur des centres urbains.

Le *suburbium*, en plus de son rôle dans la mise en scène des espaces périphériques à la ville, apparaît être un espace permettant l'expression d'un ordre impérial et d'un mode de vie romain. De plus, il propose également un exutoire à une société très contrôlée et dont les modes d'expressions populaires restaient très limités<sup>1003</sup>. Ces événements pouvaient déchaîner les passions des foules comme le montrent les affrontements ayant eu lieu à Pompéi entre supporters de différentes villes en 59 de notre ère<sup>1004</sup> : la mise à l'écart de ces bâtiments a pu passer pour une mesure de sécurité publique<sup>1005</sup>. Les cirques étaient également un des éléments phare parmi l'ensemble des bâtiments de spectacles pouvant être présents au sein du *suburbium*. En effet, ces structures rares et parmi les plus

---

<sup>999</sup> Letellier, 2013, p. 42 et 44.

<sup>1000</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie, III/ B) 2) a) Les amphithéâtres.

<sup>1001</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie, III/ B) 2) Les monuments de loisir, marqueurs de la fonction récréative du *suburbium*.

<sup>1002</sup> Gros, 1996.

<sup>1003</sup> *Ibid.*

<sup>1004</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 17.

<sup>1005</sup> Bedon, 1998, p. 18.

coûteuses de la culture romaine se situaient forcément en périphérie des villes du fait de leur gigantisme. Ces hippodromes généraient un fort déplacement depuis la campagne et la ville jusqu'à la périphérie, tant pour le plaisir du spectacle que pour les cérémonies religieuses qui aboutissaient parfois dans les aires de spectacles.

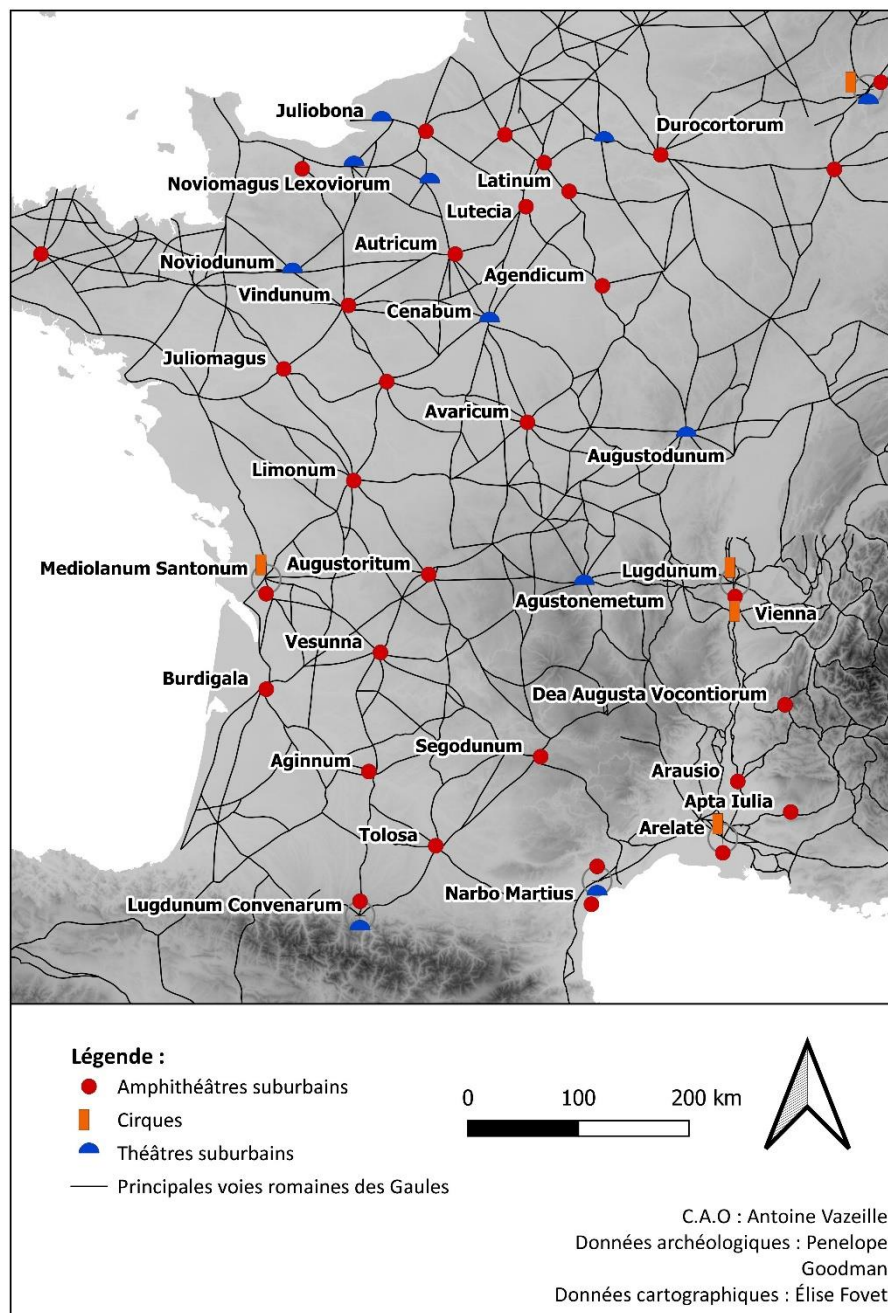


Figure 29 : Édifices de spectacles suburbains présents dans les chefs-lieux de cité des Gaules romaines.

Les *campi* répondaient, quant à eux, à certains des besoins sportifs nécessaires à l'accomplissement de certaines valeurs romaines comme l'*otium*<sup>1006</sup>. Presque exclusivement situés

<sup>1006</sup> Leblond C., Ferreira F., 2013, p. 7.

dans le *suburbium*<sup>1007</sup>, ces espaces publics étaient destinés à la collectivité toute entière : il n'était pas permis d'en interdire l'accès à quiconque<sup>1008</sup>. Car ce n'était pas seulement un espace dédié au sport, même si cette aire était anciennement utilisée pour la préparation des citoyens soldats dans le cas du *Campus Martius* de Rome. Il s'agissait également d'un espace de socialisation et de promenade, dont l'aménagement créait des paysages agréables au sein du *suburbium*. Par son statut premier lié à la guerre et à Mars, il était souvent adjoint à des temples qui honoraient des dieux qui n'étaient pas admis au sein de l'enceinte sacrée de la ville<sup>1009</sup>. Selon les sources que nous avons précédemment étudiées<sup>1010</sup>, l'ensemble de ces édifices permettait donc à l'espace suburbain de déployer des fonctions socioculturelles, religieuses mais aussi de mise en valeur de la périphérie de la ville.

Les établissements de spectacle et de loisir apparaissent avoir été des éléments clefs pour la compréhension du *suburbium*. Nous avons compris que ces bâtiments permettaient à l'espace périphérique d'unir la communauté civique dans un ensemble de valeurs communes à l'empire ainsi que de dynamiser la vie politique ou religieuse des cités. Cependant, quelles particularités chaque édifice suburbain développait et quelle symbolique permettait-il de transmettre ? De plus, ces valeurs furent-elles constantes dans le temps ? L'Antiquité tardive vit-elle se perpétuer l'utilisation de ces monuments ? Jusqu'à quelle période leur utilisation peut-elle nous permettre de les intégrer dans notre étude sur le *suburbium* ?

## 2) Les monuments de loisir, marqueurs de la fonction récréative du *suburbium*

Ces questions vont ainsi nous mener à procéder à l'examen archéologique des vestiges des théâtres, amphithéâtres, cirques et *campi* implantés dans la périphérie des villes. Les enseignements que nous pourrions en tirer amélioreront nos connaissances de l'espace suburbain des agglomérations des Gaules romaines.

### a) Les théâtres

Si les théâtres ont été importés par les Romains dans l'espace gaulois, leur origine doit être recherchée dans la Grèce antique. En effet, le théâtre aurait pour origine les célébrations religieuses autour du dieu Dionysos selon Aristote. Le mot « θέατρον », qui devient *theatrum*, en latin signifiait le fait de regarder une action en cours sur la scène, mais désignait également le lieu d'où était vu le spectacle c'est-à-dire les gradins<sup>1011</sup>. Ces spectacles consistèrent d'abord, aux VI<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> siècles avant notre ère, en la mise en scène de dithyrambes, des chants religieux accompagnés de danses. Ces

---

<sup>1007</sup> Borlenghi, 2015, p. 257.

<sup>1008</sup> *Ibid.*, p. 257.

<sup>1009</sup> Vitruve, *De Architectura*, 1, 7, 1.

<sup>1010</sup> Voir *CIL*, I, 1905 ; *CIL*, IX, 5541.

<sup>1011</sup> Fuchs, 2011, p. 341.



célébrations se déroulèrent d'abord devant des temples, puis dans des lieux spécifiques qui évoluèrent dans leur forme jusqu'à devenir les structures en demi-cercle dotées de gradin et en pierre que nous connaissons. Le théâtre grec engendra de nombreux chef d'œuvre, dont quarante-cinq nous sont parvenues<sup>1012</sup>, avant que les Romains ne reprennent pour leur compte cette activité et s'en approprient les codes.

En effet, les spectacles théâtraux furent adoptés dans la culture romaine dès le III<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ<sup>1013</sup>. À Rome par exemple, se produisaient régulièrement des *ludi* c'est-à-dire des jeux théâtraux en l'honneur de diverses divinités. Étaient honorés Cybèle sur le Palatin, Apollon dans les Prés Flaminien, tandis que les jeux romains et plébéiens se déroulaient dans les cirques Maxime et Flamiens aménagés grâce à des structures de bois<sup>1014</sup>. De plus, des représentations ponctuelles étaient régulièrement tenues sur le *foro romano*, le public romain étant friand des pièces théâtrales et particulièrement nombreux étaient les évergètes à offrir de tels pièces pour accroître leur propre popularité<sup>1015</sup>. Or, jusqu'au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, il n'exista pas de théâtres construits en dur dans la ville de Rome. Toutes les représentations qui se déroulaient au sein de la capitale avaient lieu dans des structures démontables de bois et de toile disposant de fastueux décors<sup>1016</sup>. Le faste de ces ornements en or, bronze, ivoire et agrémentés avec des tapisseries gigantesques représentaient notamment le luxe des provinces asiatiques, alors récemment acquises au I<sup>er</sup> siècle avant notre ère, et inspirèrent les décors des futurs théâtres de pierre<sup>1017</sup>. Ces monuments majestueux accueillirent un large public, ce qui permettait de facilement diffuser des messages politiques à des fins électorales et donc d'instrumentaliser les masses citoyennes dans la Rome républicaine. C'est pour cette raison que le Sénat s'opposa longtemps aux tentatives de pétrification de ces édifices, afin d'empêcher de riches mécènes de développer trop d'influence politique. En interdisant un lieu de représentation permanent à ces spectacles populaires, le risque d'instrumentalisation des foules était ainsi diminué.

Ces théâtres temporaires étaient donc déjà présents dans le centre urbain mais également en dehors du *pomerium*, c'est-à-dire sur le Champs de Mars et donc dans le *Suburbium*. C'est d'ailleurs dans cette aire qu'en 55 avant Jésus-Christ que le premier théâtre romain en pierre fut inauguré par Pompée<sup>1018</sup>. À partir de cet événement, le nombre de théâtres en dur explose dans la péninsule italienne, majoritairement inspiré par le modèle du théâtre de Rome. Effectivement, sur la période du

---

<sup>1012</sup> Fuchs, 2011, p. 344.

<sup>1013</sup> Gros, 1996, p. 275.

<sup>1014</sup> *Ibid.*, p. 274.

<sup>1015</sup> *Ibid.*, p. 274.

<sup>1016</sup> *Ibid.*, p. 275.

<sup>1017</sup> *Ibid.*, p. 275.

<sup>1018</sup> *Ibid.*, p. 275.

I<sup>er</sup> siècle avant notre ère jusqu'au I<sup>er</sup> siècle après, pas moins de cinquante théâtres furent bâtis dans cette aire géographique<sup>1019</sup>. Dès lors, la forme des théâtres romains se différençia réellement de celle de leurs homologues grecs, et cela pour plusieurs raisons. Ainsi, une des particularités du théâtre à la romaine provient du fait que les surélévations des gradins étaient, en partie, bâties grâce à des éléments architecturaux, comme des arches, alors que la forme hellénistique s'appuyait sur des éléments du paysage comme des collines<sup>1020</sup>. On peut ici conclure à une volonté des bâtisseurs de dompter la nature et de marquer la domination de la civilisation latine<sup>1021</sup>. De même, les murs de scène étaient beaucoup plus élevés que dans les théâtres grecs. Ces dispositifs coupaient les spectateurs de l'extérieur pour mieux les entraîner dans le spectacle et permettaient aussi d'intégrer de riches décors constitués de colonnades, statues, moulures et peintures<sup>1022</sup>. Une autre innovation, introduite par le théâtre de Pompée bâti à Rome, connut un grand succès. En effet, pour éviter que son théâtre fusse détruit pour les raisons précédemment évoquées l'évergète fit construire un temple à Vénus en haut de l'édifice et prétendit qu'il avait offert un temple au peuple romain<sup>1023</sup>. C'est ainsi que furent retrouvés des autels dans des structures théâtrales des provinces d'Espagne, de Gaule et d'Afrique<sup>1024</sup>, d'autant plus que les représentations commençaient couramment par des processions et des sacrifices<sup>1025</sup>. De plus, il est actuellement acquis que les théâtres des Gaules étaient souvent adjoints à un sanctuaire ce qui amplifiait leur rôle religieux<sup>1026</sup>. Ces éléments furent presque standardisés dans tout l'empire dès la période Julio-Claudienne, au fur et à mesure des nouvelles constructions. Cette politique édifiatrice eut également pour effet de transformer le théâtre en un lieu d'affirmation et de récréation de la société romaine à petite échelle.

En effet, ce fut aux pouvoirs impériaux et surtout à Auguste que nous devons l'importation des théâtres dans l'espace gaulois. Il convient de rappeler que les populations gauloises n'avaient en majorité aucun contact avec une quelconque culture théâtrale<sup>1027</sup>. Ce n'est que durant la fin du I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ qu'en Narbonnaise, des élites locales d'origine indigène auraient pu avoir accès à cette culture, grâce aux nouveaux théâtres romains dont les spectacles les plus populaires étaient alors les pantomimes<sup>1028</sup>. C'est un pis-aller face à une maîtrise du latin qui resta variable

---

<sup>1019</sup> *Ibid.*, p. 288.

<sup>1020</sup> *Ibid.*, p. 278-279.

<sup>1021</sup> *Ibid.*, p. 278-279.

<sup>1022</sup> *Ibid.*, p. 275.

<sup>1023</sup> Dumasy, 2011, p. 194.

<sup>1024</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>1025</sup> *Ibid.*, p. 194.

<sup>1026</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>1027</sup> Gros, 1996, p. 290.

<sup>1028</sup> *Ibid.*, p. 290.

jusqu'au début de notre ère 1<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ. Ainsi, alors que les Gaules ne présentaient aucune prédisposition particulière à l'adoption de ce type de bâtiment, pourquoi l'érection de théâtres fut-elle si vigoureuse dans ce territoire durant la période du Haut-Empire ?

Tout d'abord, dès Auguste et Tibère, la possession d'un théâtre était un des prérequis de base pour obtenir la reconnaissance de centre urbain d'importance<sup>1029</sup>. Théâtres et *urbanitas* étaient particulièrement liés, la construction de cette structure montrant l'appartenance à la romanité, à une l'acceptation d'une culture partagée et homogène dans tout l'Empire<sup>1030</sup>.

<i>Cité</i>	<i>Théâtre présent dans le centre urbain</i>	<i>Théâtre présent dans la périphérie urbaine</i>
<b>Aquitaine</b>		
Agen	C	
Cahors	C	
Clermont-Ferrand		C
Limoges	C	
Saint-Bertrand-de-Comminges		C
<b>Gaule Belgique</b>		
Bavay	C ?	
Soissons		C
Trèves		GR
<b>Lyonnaise</b>		
Autun	C	GR
Évreux		GR
Jublains		GR
Lillebonne		GR
Lisieux		GR
Lyon	C	
Meaux	C	
Orléans		GR
Paris	C	
<b>Narbonnaise</b>		
Albe	C	
Apt	C	
Arles	C	
Béziers		GR
Fréjus	C	
Marseille	C	
Nîmes	C	
Orange	C	
Toulouse	C	
Vaison-la-Romaine	C	
Valence	C	
Vienne	C	

**Note :** C = Théâtre de type « classique » ; GR = Théâtre de type « gallo-romain ».

Figure 30 : Types et localisations des théâtres en Gaule reprise des données à partir du modèle de Goodman, 2007, p. 140.

L'historienne Penelope Goodman a ainsi établi une liste des théâtres présents au sein de vingt-neuf chefs-lieux de cité de Gaule durant le Haut-Empire. Or, que nous apprennent ces données sur ces bâtiments présents dans les cités de Gaule ? Tout d'abord, ces édifices étaient situés tant dans les villes

<sup>1029</sup> *Ibid.*, p. 290.

<sup>1030</sup> Letellier, 2013, p. 38.

que dans le *suburbium* des agglomérations. Ce ne sont donc pas des structures propres à l'espace suburbain. Ceux-ci étaient bâtis notamment pour des raisons politiques : l'adaptation au monde romain nécessitait la construction de centres urbains qui répondaient aux normes civiques des conquérants. Les élites urbaines locales, en finançant de tels projets et des spectacles ayant lieu dans ces lieux, s'assuraient un soutien politique de la part de leurs concitoyens et du pouvoir central, ce type de bâtiment étant hautement apprécié même après le 1<sup>er</sup> siècle de notre ère<sup>1031</sup>. De plus, comme nous l'avons vu précédemment, le théâtre intégrait une fonction religieuse constituée par des autels bâtis en son sein ou par leur proximité avec sanctuaire dans l'espace des Gaules<sup>1032</sup>.

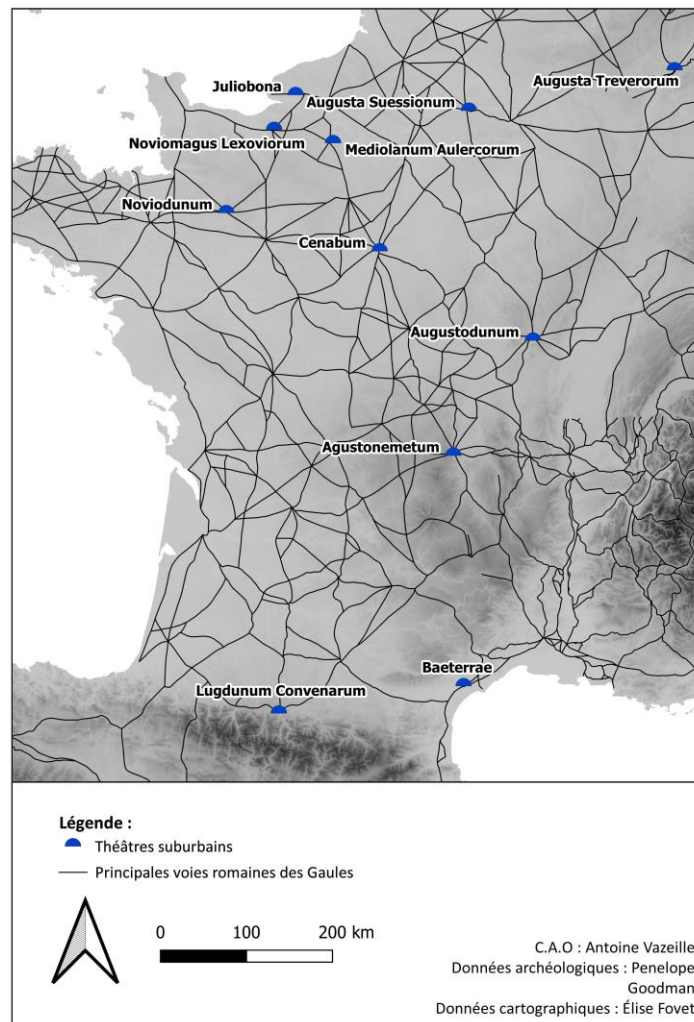


Figure 31 : Théâtres suburbains des chefs-lieux de cités des Gaules romaines.

Si nous examinons les données de Penelope Goodman représentées ci-dessus, onze des vingt-neuf théâtres présents dans les chefs-lieux de cités étaient situés dans la périphérie suburbaine. Or, si ce tableau reste incomplet du fait qu'il n'intègre pas les monuments présents dans les agglomérations

<sup>1031</sup> Gros, 1996, p. 291.

<sup>1032</sup> Rosso, 2009, p. 90.

secondaires<sup>1033</sup>, les enseignements que nous pouvons en tirer seront applicables à l'ensemble des centres urbains de Gaule. En effet, le fait qu'un tiers de ces théâtres étaient suburbains nous donne suffisamment d'exemples pour expliquer les différentes raisons ayant mené à la construction de tels bâtiments dans la périphérie des villes. Tout d'abord, Éloïse Letellier démontre que les édifices de spectacle étaient des « lieux de convergences »<sup>1034</sup> de par leur statut de « *publica loca* ». Les théâtres étaient donc un lieu public, libre d'accès pour tous et considérés comme appartenant à la communauté<sup>1035</sup>. Ce fait contraignait les architectes à prendre en compte un ensemble de données « fonctionnelles, logistiques et d'images »<sup>1036</sup> vis-à-vis de la localisation du théâtre afin de répondre à l'afflux du public lors de différentes représentations. Choisir une position suburbaine pour l'implantation d'un bâtiment de spectacle permettait un accès facilité aux populations urbaines mais aussi rurales<sup>1037</sup>. Cette capacité de réunion, qui rassemblait l'ensemble de la communauté civique d'une cité, démontre que les théâtres sont à prendre en compte comme des pôles d'attraction suburbains. Ces pôles étaient intégrés dans un réseau de circulation<sup>1038</sup> qui organisait les mouvements des populations, et qui permettait aux foules de se rendre rapidement au théâtre.

De plus, du fait de la grande circulation autour de ces lieux, il était courant pour les hommes de pouvoir d'aménager les alentours de ces monuments afin d'en augmenter l'attrait. L'importance du soin apporté à la constitution d'un paysage urbain et suburbain agréable est prouvée depuis longtemps<sup>1039</sup>. De nombreux évergètes ont pris part à cette monumentalisation, en offrant notamment des portiques, statues et autres inscriptions célébrant leur œuvre aux alentours des théâtres<sup>1040</sup>. Et cela d'autant plus que ces lieux étaient très fréquentés. La personne qui se trouvait à proximité de tels édifices et installations devait être impressionnée par la *maiestas*<sup>1041</sup> de l'ensemble, mais aussi par cette masse monumentale qui marquait le paysage, ce que les romains appelaient la *moles*<sup>1042</sup>. L'aspect monolithique du théâtre suburbain apparaissait comme un élément particulier du paysage qui flattait la richesse et la puissance de l'agglomération et de sa communauté. Ces édifices attiraient à eux les regards et les populations, ou marquaient les limites de l'influence d'une ville<sup>1043</sup>. Ces structures et

---

<sup>1033</sup> Sulma, 2019.

<sup>1034</sup> Letellier, 2013, p. 40.

<sup>1035</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>1036</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>1037</sup> *Ibid.*, p. 46, note de bas de page n°34.

<sup>1038</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ H) 1) Voyager jusqu'à la ville à travers le *suburbium*, les axes de circulation.

<sup>1039</sup> Letellier, 2011, p. 3.

<sup>1040</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1041</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1042</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1043</sup> Le Barrier, 2006, p. 4.

leurs complexes socioculturels invitaient les voyageurs à admirer, à s'arrêter et à s'imprégner des messages portés par les décors architecturaux. Il nous faudra ainsi, non pas considérer uniquement le théâtre, mais aussi l'ensemble des éléments bâtis, ou non, qui se développait autour lui.

Cette approche topographique fait partie des deux points de réflexion que Françoise Dumasy préconise pour comprendre le rôle des théâtres dans les villes de Gaule<sup>1044</sup>. Selon elle, le théâtre doit d'abord être compris au sein de sa « composition urbaine »<sup>1045</sup> qui analyse l'aspect politique et l'insertion topographique du bâtiment dans l'agglomération afin d'en voir l'usage qui en était fait. De même, elle remarque que, dans l'espace gaulois d'époque romaine, ces monuments étaient souvent adjoints à des sanctuaires suburbains et urbains, dans ce qu'elle appelle une « composition sacrée »<sup>1046</sup>. Le rôle culturel de ces édifices était donc complété par des fonctions politiques et cultuelles sous-jacentes. Or, comment s'incarnaient ces fonctions politiques, socioculturelles et religieuses pour les théâtres suburbains ? Ces différentes fonctions étaient remplies tant par le complexe architectural vu de l'extérieur<sup>1047</sup>, et donc à partir du *suburbium*, que par les spectacles et décors situés à l'intérieur du bâtiment.

En effet, il est primordial de comprendre que les décors d'un théâtre antique sont aussi importants pour notre analyse que sa position dans l'espace suburbain ou, par exemple, que le fait qu'il était bâti en collaboration avec un sanctuaire. La présence systématique de statues divines ou impériales dans les théâtres de Gaule fait du monument lui-même un lieu où se mélangeaient des valeurs politiques, religieuses mais aussi décoratives en tant que parure monumentale de la ville<sup>1048</sup>. La vision des décors extérieurs et l'organisation de l'espace autour des monuments étaient d'autant plus importantes que le spectateur devait se sentir impressionné par la haute taille du complexe. De façon générale, l'extérieur des théâtres fut constamment amélioré au fur et à mesure des différentes phases de rénovation qui les ont touchés. Vitruve encouragea d'ailleurs les architectes à « dispos[er], aux alentours des théâtres, de portiques et de promenades »<sup>1049</sup>, qui devaient servir à « décongestion[er] la ville »<sup>1050</sup>. Ces éléments devaient permettre dans le cas où le théâtre était situé au sein de la ville de faciliter la circulation des personnes, tandis qu'en périphérie les portiques et promenades étaient considérés comme des parties prenantes du complexe théâtral et en amélioraient

---

<sup>1044</sup> Dumasy, 2011.

<sup>1045</sup> *Ibid.*, p.201.

<sup>1046</sup> *Ibid.*, p.196.

<sup>1047</sup> Letellier, 2011, p. 3.

<sup>1048</sup> Rosso, 2009, p. 90.

<sup>1049</sup> Vitruve, *De Architectura*, V, 9, 1.

<sup>1050</sup> Letellier, 2013, p. 48.

l'attractivité tout en facilitant les rassemblements<sup>1051</sup>. L'exemple du théâtre de Mandeuve montre que la façade fut aménagée avec des arcades et de colonnes permettant la mise en valeur du bâtiment<sup>1052</sup>. Quant au complexe théâtral suburbain du *vicus* de Dalheim, Luxembourg antique, il était très monumentalisé avec un portique et une route servant de voie sacrée reliant le théâtre, des thermes et un temple<sup>1053</sup>. Ces édifices étaient donc multifonctionnels, leur implantation était réfléchie pour apparaître tel un paysage agréable depuis le centre urbain en contrebas. Ces exemples prouvent l'existence des liens forts entre les villes et leur *suburbium*, mais également appuient nos théories sur l'aménagement paysagé de l'espace suburbain. Or si l'étude de la partie extérieure du bâtiment est intéressante pour notre étude tournée vers la périphérie suburbaine, il nous faut également nous plonger dans les décors intérieurs afin de comprendre quel était le rôle fonctionnel de ce marqueur archéologique au sein du *suburbium*.

L'intérieur des théâtres était richement décoré, notamment le front de scène dont les arcades, colonnes et exèdres contenaient diverses représentations et statues qui diffusaient des messages politiques ou religieux. L'architecture toute entière du théâtre répondait à des nécessités de représentation de valeurs et reproduisait les fondements sociétaux ayant cours dans la culture romaine. Tout d'abord, pourquoi avons-nous avancé que le théâtre importait une fonction religieuse dans l'espace suburbain ? Car si nous avons vu que ce monument était, en Gaule, souvent relié à des sanctuaires<sup>1054</sup> ou qu'il était un lieu d'arrivée de processions et sujet à des pratiques sacrificielles<sup>1055</sup>, sont architecture en elle-même comportait un message religieux. En effet, les ensembles statuaires contenus à l'intérieur de l'édifice représentaient extrêmement souvent des statues divines qui pouvaient être consacrées et adjointes à des autels. Nous pouvons ainsi prendre l'exemple du théâtre de Dalheim qui détenait trois autels dans l'*orchestra*<sup>1056</sup>, mais également celui du théâtre d'Arles dont les différents autels reprenaient des symboles qu'Auguste s'était approprié tel que le « cygne »<sup>1057</sup> ou « Apollon »<sup>1058</sup> et qui étaient en relation avec une statue colossale du Princeps<sup>1059</sup>. Le culte des dieux des arts comme Apollon était donc pratiqué, mais un autre point important à retenir est la grande part du culte impérial dans ces édifices, l'empereur-Apollon étant ici vénéré comme un dieu.

---

<sup>1051</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>1052</sup> Fuchs, 2011, p. 345.

<sup>1053</sup> Henrich, 2018, p. 42.

<sup>1054</sup> Rosso, 2009, p. 89.

<sup>1055</sup> *Ibid.*, p. 112.

<sup>1056</sup> Henrich, 2018, p. 34.

<sup>1057</sup> Rosso, 2009, p. 96.

<sup>1058</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>1059</sup> *Ibid.*, p. 96-97.

En effet, la politique et le système de la cité a transformé cet espace dédié aux arts en lieu de propagande dès les premiers siècles de notre ère en Gaule. Du fait de la *discrimina ordinum*, mise en place notamment par les « *lex Roscia* »<sup>1060</sup> et « *lex Iulia theatralis* »<sup>1061</sup>, le système hiérarchique de la société romaine fut réimplanté dans le positionnement des spectateurs du théâtre. Aux sénateurs, chevaliers et magistrats locaux les places de choix dans l'*orchestra* ou la *cavea*, et au reste du peuple les gradins. Les circulations *inter-cavea* étaient également très compliquées, les différents secteurs de gradins ne pouvant que très rarement communiquer entre eux de façon verticale. L'exemple du théâtre d'Orange montre qu'il existait des murs séparant les différents groupes sociaux mais aussi que des places étaient réservés pour les décurions de la ville<sup>1062</sup>. On peut ainsi parler du théâtre comme d'un lieu de retranscription à moindre échelle de la société romaine. Cependant, ces séparations sociales empêchaient-elles toutes interactions ? Non, car pour les évergètes, le financement des pièces visait à se montrer et les interactions vocales entre la foule et le commanditaire du spectacle, voir avec les dirigeants de la cité assistant à la représentation, étaient courantes<sup>1063</sup>. La politique n'était alors, jamais loin. De nombreuses d'inscriptions louaient ainsi les actes des évergètes et les statues ornementales de la famille impériale étaient omniprésentes. Car le théâtre représentait, pour le pouvoir en place, l'unité culturelle et l'apaisement des relations sociales dans l'ensemble de l'Empire, la pratique de l'*otium* par le théâtre étant permise par la paix romaine ainsi que par les normes civilisatrices de l'*urbanitas* romaine. De plus, l'on ne se déplaçait pas jusqu'au monument uniquement pour les spectacles, Éloïse Letellier<sup>1064</sup> a montré que l'accès aux gradins restait libre une grande partie du temps et servait de lieu de sociabilité quotidienne. En effet, encore au III<sup>ème</sup> siècle de notre ère, le théâtre était couramment visité et l'interdiction morale pour les chrétiens d'assister aux spectacles ne concernait pas le fait de fréquenter les lieux<sup>1065</sup>. Dans nombres d'édifices de spectacle à travers l'Empire, des *graffiti* représentant des jeux, des attestations de réunions d'associations et des poèmes ou représentations artistiques diverses<sup>1066</sup> nous font toucher du doigt cette vie quotidienne qui se déroulait au sein du monument.

Ainsi, le théâtre apparaît, pour la période du Haut-Empire, comme un lieu de rassemblement des masses populaires, mais aussi des élites dans une presque mixité rare pour l'époque. Les complexes théâtraux présents dans le *suburbium* devons être vus comme des pôles d'attraction

---

<sup>1060</sup> Letellier, 2013, p. 53.

<sup>1061</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>1062</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>1063</sup> Le Doze P., 2012.

<sup>1064</sup> Letellier, 2013.

<sup>1065</sup> Tertullien, *De Spectaculis*, VIII, 8-9, et Letellier, 2013, p. 42.

<sup>1066</sup> Letellier, 2013, p. 44.



permettant le loisir des citadins et des campagnards, mais aussi comme l'expression de la puissance impériale et municipale comme pouvaient le faire les murailles. De plus, leur impact ornemental dans le paysage pouvait être organisée avec des jeux de perspectives. Enfin, le théâtre était également le lieu d'aboutissement de cérémonies religieuses, soit par son fonctionnement conjoint avec un sanctuaire, soit par l'utilisation de cet édifice pour des pratiques culturelles.

Mais qu'en était-il durant l'Antiquité tardive ? Ces fonctions se sont-elles maintenues, ou y a-t-il eu une modification des usages des théâtres suburbains ? Tout d'abord, il nous faut rappeler qu'à partir du III<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ, les aires urbaines se sont massivement réduites et encloses ce qui a complètement redessiné la cartographie du *suburbium*. De nombreux phénomènes de spoliation touchèrent les bâtiments des anciens secteurs urbains, notamment pour construire des enceintes, cela particulièrement au IV<sup>ème</sup> siècle<sup>1067</sup>. On a également pu rencontrer des phénomènes de réoccupations tardives des théâtres et des amphithéâtres comme nous le verrons plus tard. Fabienne Dugast a mené l'enquête sur la réutilisation des édifices de spectacle dans l'Antiquité tardive<sup>1068</sup>. En effet, si nous avons vu que, jusqu'aux alentours du III<sup>ème</sup> siècle, la fréquentation des théâtres n'était pas considérée comme un péché pour les populations chrétiennes, dès le IV<sup>ème</sup> des démontages pour raisons religieuses sont attestés<sup>1069</sup>. Ainsi, une partie de l'édifice d'Arles fut démonté selon les volontés de l'évêque pour servir à l'érection d'une basilique<sup>1070</sup>, tandis que ses restes furent couplés à l'amphithéâtre afin de les transformer en une citadelle qui fut utilisée jusqu'au IX<sup>ème</sup> siècle<sup>1071</sup>. Ainsi, les structures théâtrales connurent différents destins : elles furent transformées en pierres, en *castra*, en habitats ou même en lieux de culte chrétiens. Ces édifices monumentaux ne furent donc pas abandonnés mais réutilisés, voir refunctionalisés au fur et à mesure que le souvenir de leur rôle premier se fut effacé. Ainsi, dans le cas d'une transformation d'un bâtiment durant l'Antiquité tardive, il nous faudra prendre en compte ce nouveau rôle et le relier à d'autres types de marqueurs archéologiques.

Pour reprendre les données étudiées, nous pouvons citer l'exemple du théâtre suburbain de Clermont-Ferrand, l'antique *Augustonemetum*, qui illustre parfaitement l'utilisation des théâtres suburbains durant le Haut-Empire. Le théâtre, dit de Montaudou, était situé à moins de deux kilomètres à l'est de la capitale arverne et était associé à un *fanum* suburbain<sup>1072</sup>. Seul bâtiment de spectacle connu de l'agglomération, sa situation surélevée lui permettait d'être visible depuis la voie

---

<sup>1067</sup> Dugast, 2007, p. 12.

<sup>1068</sup> *Ibid.*

<sup>1069</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>1070</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>1071</sup> *Ibid.*, p. 12.

<sup>1072</sup> Darteville, Ballut, 2007, p. 34.

arrivant par le sud, jusqu'à la ville<sup>1073</sup>. D'architecture de type classique et construit au I<sup>er</sup> siècle de notre ère, il fut embelli aux II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> siècles après Jésus-Christ en même temps que le temple de Mercure, un des hauts lieux sacrés Arvernes situé en haut du Puy-de-Dôme<sup>1074</sup>. Ces faits permettent d'émettre l'hypothèse qui voudrait que ce monument ait été un lieu de réunion important de la communauté d'*Augustonemetum* lié à un sanctuaire suburbain. De plus, la structure imposante du théâtre, aurait permis de délimiter l'entrée dans le *suburbium* de la ville<sup>1075</sup>. Cela nous permet ainsi de rapprocher ce complexe religieux et culturel de la catégorie des sanctuaires de limites<sup>1076</sup>, ajoutant une fonction délimitatrice à ce pôle d'attraction culturel et cultuel. Il fut également abandonné durant l'Antiquité tardive lors du resserrement de l'aire urbaine, ce qui appuie les hypothèses que nous avons pu présenter plus haut<sup>1077</sup>. Cependant, l'absence de recherches et de synthèses locales récentes sur ces questions ne nous permet pas de décrire de façon plus approfondie le fonctionnement du théâtre et de son sanctuaire suburbain.

Que pouvons-nous conclure de notre recherche sur le théâtre romain en tant qu'indicateur du fonctionnement et de la délimitation du *suburbium* dans les villes de Gaule ? L'introduction de ces structures dans l'espace gaulois s'est faite assez rapidement après la conquête romaine. Populaire, ce bâtiment massif était devenu un élément de l'apanage monumental urbain, bien que pour des raisons évidentes de taille, son insertion topographique se fit parfois dans l'aire suburbaine. C'est dans cette configuration que nous pouvons considérer ce bâti comme une aide à la compréhension de la structuration spatiale du *suburbium*. De plus, ces édifices étaient souvent reliés à des ensembles religieux ou de loisir plus large, le théâtre et son complexe représentant alors un pôle attractif important. Ceci car sa grande taille permettait de réunir l'ensemble de la communauté, qu'elle soit urbaine ou campagnarde, dans l'espace de transition que représentait la périphérie suburbaine. À l'intérieur de l'édifice, les populations étaient alors abreuvées de culture romaine, commune à l'Empire, et des représentations glorifiant la famille impériale et valorisant la *concordia* d'une société unie dans tous les domaines. Ces stratégies politico-culturelles étaient notamment garantes du maintien et de l'adhésion à la *pax romana* en présentant un mode de pensée unique diffusé par les élites locales qui, en finançant les théâtres, permettaient la diffusion de ce moule culturel. Il est certain que le théâtre n'était pas un édifice uniquement suburbain, mais il jouait un rôle d'organisation

---

<sup>1073</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>1074</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>1075</sup> Le Barrier, 2006, p. 4.

<sup>1076</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ D) Les lieux de cultes suburbains.

<sup>1077</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ A) 2 a) Les enceintes dans les villes romaines.

spatiale dans la périphérie. S'il ne peut que rarement nous apprendre comment délimiter le *suburbium* d'une agglomération, ce monument évoque les fonctionnements internes de cet espace.

### b) Les amphithéâtres

Tout comme les théâtres suburbains, certains amphithéâtres situés dans la périphérie urbaine pouvaient soit avoir un rôle délimitateur du *suburbium*, soit participer à une partie de son fonctionnement socioculturel ou de son organisation monumentale.

Pendant longtemps, l'intérêt sur les amphithéâtres ne s'est porté que sur la question des jeux qu'ils accueillait. Les *munera*, c'est-à-dire les combats de gladiateurs<sup>1078</sup>, et les *venationes*, qui mêlaient un affrontement entre hommes et bêtes<sup>1079</sup>, ont passionné les historiens et iconographes durant les XIX<sup>ème</sup> et XX<sup>ème</sup> siècles<sup>1080</sup>. Or, ces bâtis construits entre le II<sup>ème</sup> siècle avant notre ère et le III<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>1081</sup>, ont un grand intérêt pour la compréhension du *suburbium* par leurs activités de loisir et de leur architecture. L'amphithéâtre fut, à la différence du théâtre, une invention des Romains. L'*amphitheatrum* désignait la forme « d'un théâtre construit des deux côtés »<sup>1082</sup> selon Ovide, c'est-à-dire *a minima* des gradins autour d'une *cavea* mais sans front de scène et permettant d'accueillir des spectacles de gladiature. Les *munera* se déroulèrent d'abord sur le Forum de Rome depuis la deuxième moitié du III<sup>ème</sup> siècle avant notre ère jusqu'à la fin de la République<sup>1083</sup>. Durant cette période, on assista à la création de structures temporaires de bois dédiés aux spectacles sanglants, similairement à ce qui a été fait pour les théâtres. Le meilleur exemple que nous pouvons donner de cette structure temporaire date de 52 avant Jésus-Christ. En effet, le citoyen romain *Caius Scribonius Cuiro* avait fait construire à cette date deux théâtres de bois qui pouvaient pivoter et ainsi former un amphithéâtre<sup>1084</sup>. Cependant, s'il s'agit ici d'une forme unique et particulièrement spectaculaire d'ingénierie, elle permet d'illustrer le concept d'un monument rassemblant la forme de deux théâtres. Ce ne fut qu'en 29 avant notre ère que Rome fut doté d'un premier édifice permanent, sous la forme de l'amphithéâtre construit par le consul Titus Statilius Taurus<sup>1085</sup>. Ce monument était situé sur le *Campus Flaminius*, c'est-à-dire dans le *Suburbium* de l'époque<sup>1086</sup>. Il était construit en pierre

---

<sup>1078</sup> Golvin, 1988-a, p. 9.

<sup>1079</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>1080</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>1081</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>1082</sup> Ovide, *Métamorphoses*, XI, vers 25 et Gros, 1996, p. 317.

<sup>1083</sup> Gros, 1996, p. 318.

<sup>1084</sup> *Ibid.*, p. 318.

<sup>1085</sup> Golvin, 1988 a, p. 33.

<sup>1086</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) a) Origine et mutation.

et en bois pour les gradins, ce qui explique qu'il disparut lors de l'incendie de la capitale sous Néron en 64 après Jésus-Christ<sup>1087</sup>. Or, que nous apprennent ces éléments ?

Déjà, de la situation périphérique de cet établissement par rapport au reste de la ville. On peut rappeler à titre d'exemple que durant la *venatio* donnée par Pompée en 55 avant notre ère, des éléphants s'échappèrent de l'enceinte de son amphithéâtre temporaire, semant ainsi le chaos dans la ville<sup>1088</sup>. Si, suite à de tels évènements on préféra placer ces spectacles à l'écart, ce fut également du fait de l'impact politique du financement des *munera* et *venationes* que la pétrification des amphithéâtres fut retardée. En effet, le Sénat était frileux quant à accorder l'édification d'un bâtiment permanent dans la capitale, alors que dans la péninsule d'autres cités s'étaient déjà dotées d'un tel monument<sup>1089</sup>. Car les spectacles qui montraient des combattants étaient bien plus appréciés que ceux des théâtres, et il n'était alors pas rare que les spectateurs désertent l'un pour l'autre<sup>1090</sup>. Le Sénat surveilla, et interdit donc formellement, l'établissement de structures en dur afin de limiter les possibilités d'un éventuel homme fort à s'attirer les faveurs populaires en offrant un tel édifice de spectacle<sup>1091</sup>. Il faudra attendre la prise de pouvoir d'Auguste pour que celui-ci en autorise l'édification par le fortuné Statilius Taurus, n'ayant plus à craindre de personne<sup>1092</sup>. Cependant, cet ouvrage restait fait de bois, il faudra attendre l'époque flavienne pour enfin en voir un construit en pierre. En province, l'édification de tels bâtis se poursuivit jusqu'à la fin du III<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ, les élites locales montrant un grand engouement pour ce monument<sup>1093</sup>.

Or comment les amphithéâtres se sont-ils importés dans l'espace gaulois, puis plus exactement dans la périphérie des villes de Gaule ? Tout comme le théâtre, l'amphithéâtre fut adopté par les élites municipales provinciales comme une manière de montrer leur adhésion au nouveau modèle romain et pour appuyer le nouveau statut monumental de leur cité<sup>1094</sup>. Contrairement au modèle théâtral, la culture du combat était bien présente au sein des populations gauloise<sup>1095</sup>, ce qui fait que l'appropriation de ce bâti fut également plus rapide et uniforme géographiquement. Que ce soit au

---

<sup>1087</sup> Gros, 1996, p. 318.

<sup>1088</sup> Golvin, 1988-a, p. 33.

<sup>1089</sup> *Ibid.*, p. 34-41.

<sup>1090</sup> Gros, 1996, p. 318.

<sup>1091</sup> *Ibid.*, p. 318.

<sup>1092</sup> *Ibid.*, p. 319.

<sup>1093</sup> *Ibid.*, p. 296.

<sup>1094</sup> *Ibid.*, p. 323.

<sup>1095</sup> *Ibid.*, p. 290.

Nord ou au Sud de la Gaule, de nombreux amphithéâtres furent érigés et cela jusqu'à la fin du III<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>1096</sup>.

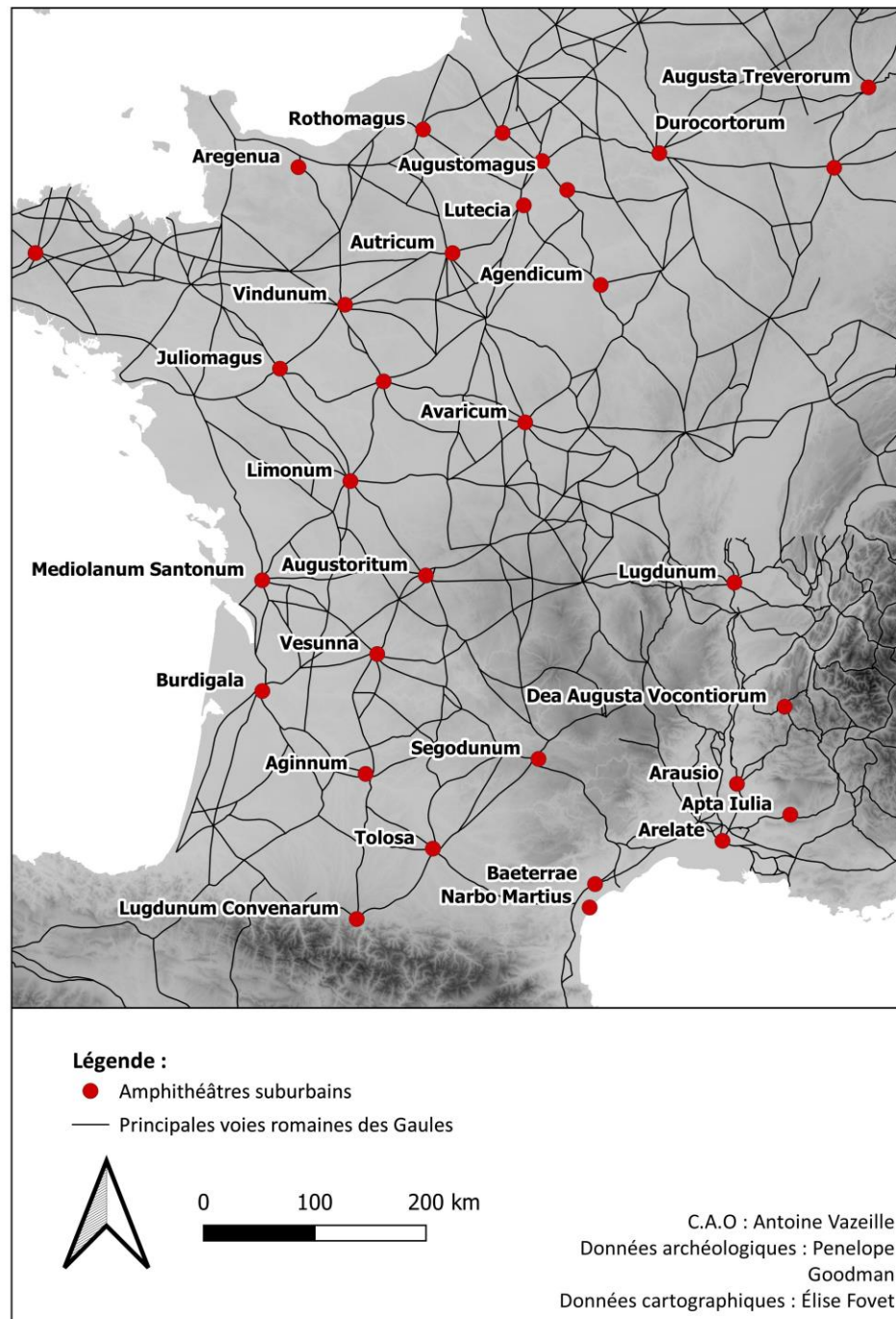


Figure 32 : Amphithéâtres suburbains présents dans les chefs-lieux de cité des Gaules romaines.

De plus, les pouvoirs civils n'ont pas été les seuls à permettre l'implantation de ces bâtiments en province, les armées romaines ont aussi participé à la diffusion de ces bâtiments de spectacle. En effet, en Bretagne et sur le *limes* germanique, chaque camp d'importance se voyait doter d'un

<sup>1096</sup> Golvin, 1988-a, p. 9.

amphithéâtre qui était construit grâce à des talus et des charpentes, au moins dans son premier état avant qu'il ne soit complété par de la maçonnerie<sup>1097</sup>. En somme, ces ouvrages se diffusèrent de façon impressionnante dans tout l'Empire, au nom d'une culture partagée et enthousiaste autour du spectacle de gladiature.

C'est ainsi que de nombreuses arènes furent construites durant le I<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ dans les provinces et notamment en Gaule, comme par exemple à *Lugdunum*<sup>1098</sup>. Or, celles-ci ne disposaient pas d'un modèle, rôle qu'a pu remplir le théâtre de Pompée pour les théâtres de types romain<sup>1099</sup>. En conséquence, les amphithéâtres furent d'abord bâtis en structures pleines qui s'appuyaient sur les reliefs jusque dans les années 60<sup>1100</sup>, ceci afin d'économiser les moyens et de s'adapter aux environnements locaux. C'est ainsi que, du fait de la taille énorme de ces bâtis et pour des raisons d'adaptation à la topographie locale, certains édifices furent placés dans le *suburbium* des agglomérations comme ceux de Lyon ou de Saintes<sup>1101</sup>. Le modèle du Colisée, prégnant dans la conscience collective contemporaine, tout en élévation avec ses arcades, n'était alors pas encore exporté en Gaule, d'autant plus qu'il fut construit entre les années 70 et 80 de notre ère. Cependant, selon Pierre Gros<sup>1102</sup>, l'édifice de Saintes est typique de la transition de cette forme primaire vers une forme plus monumentale avec des arcades. En effet, celui-ci fut construit en partie adossé à une colline, tandis que son autre partie était bâtie en travers d'un vallon qu'il enjambait avec dix-huit travées comportant des voûtes et deux étages d'arcades soutenant les gradins<sup>1103</sup>.

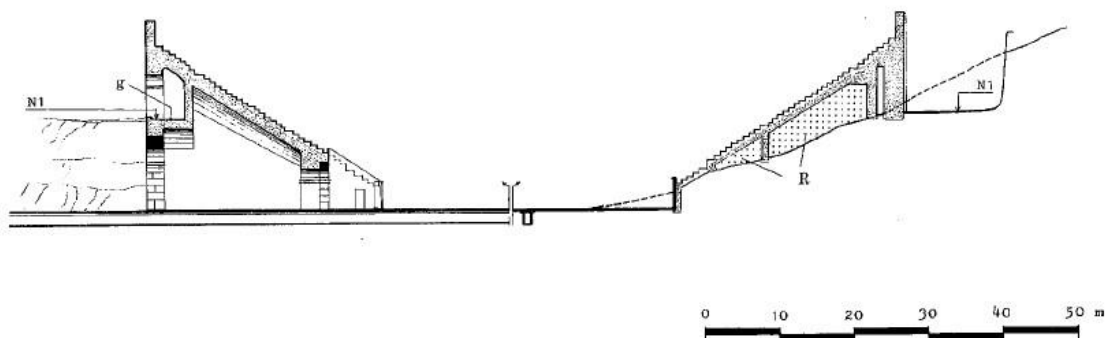


Figure 33 : Coupe transversale du théâtre suburbain de Saintes, dans : Golvin, 1988 b, planche XXXIII

<sup>1097</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>1098</sup> Gros, 1996, p. 324.

<sup>1099</sup> *Ibid.*, 324.

<sup>1100</sup> *Ibid.*, p. 324.

<sup>1101</sup> Goodman, 2007, p. 143

<sup>1102</sup> Gros, 1996, p. 324.

<sup>1103</sup> *Ibid.*, p. 324.

Cet édifice est considéré par l'auteur comme le dernier représentant gaulois des amphithéâtre monumentaux ne développant pas de « substructions artificielles »<sup>1104</sup>, autrement appelés « structures creuses »<sup>1105</sup>, qui furent construits après la période Julio-Claudienne. La forme la plus développée de l'amphithéâtre, dite « classique », est celle que nous connaissons en élévation avec des arcades. Ces « structures creuses » présentaient des circulations internes, qui permettaient d'accéder aux gradins, même si pour certains édifices on a pu rencontrer des rampes d'accès construites à l'extérieur des bâtiments<sup>1106</sup>. Les modèles Nîmois ou Arlésien représentent bien ce style de construction, mais il s'agissait de monuments qui étaient situés au cœur des villes. Cependant, de nombreux exemples d'amphithéâtres suburbains de ce type existaient en Gaule, notamment à *Forum Iulii, Lugdunum*<sup>1107</sup> ou *Divodurum Mediomatricorum*<sup>1108</sup>.

Cependant un autre type d'arène pouvait se rencontrer dans les cités des Gaules romaines. En effet, un modèle de bâtiment de spectacle qui mêlait à la fois un théâtre et un amphithéâtre fut couramment construit au sein de l'espace suburbain des cités gauloises. Ces architectures étaient nommées « amphithéâtres gallo-romains »<sup>1109</sup>, « théâtres-amphithéâtres »<sup>1110</sup> ou plus simplement « amphithéâtres de type mixte »<sup>1111</sup>. Selon Pierre Gros<sup>1112</sup>, ces édifices avaient une *cavea* qui dépassait le traditionnel demi-cercle, ne possédaient pas nécessairement de bâtiment de scène, tandis que la scène était plus profonde et la *scenae frons* inexistante en tant que telle. Ces types architecturaux nous apparaissent sous une forme outrepassée et furent particulièrement courants dans les périphéries urbaines en Gaule<sup>1113</sup>. De tels monuments ont été retrouvés par exemple à Lutèce ou à Lillebonne. Le choix de la création de ces édifices mixtes semble avoir été motivé par leur moindre coût de construction et le fait qu'ils permettaient de réunir l'ensemble des fonctions socioculturelles des théâtres et amphithéâtres<sup>1114</sup>.

---

<sup>1104</sup> *Ibid.*, p. 327.

<sup>1105</sup> *Ibid.*, p. 325.

<sup>1106</sup> *Ibid.*, p. 325.

<sup>1107</sup> *Ibid.*, p. 326.

<sup>1108</sup> Goodman, 2007, p. 142.

<sup>1109</sup> Gros, 1996, p. 343.

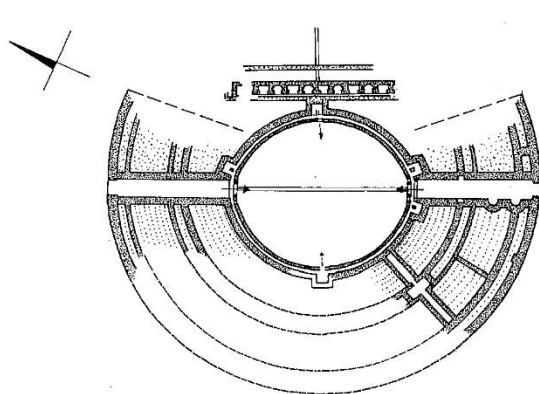
<sup>1110</sup> Golvin, 1988-a, p. 225.

<sup>1111</sup> *Ibid.*, p. 225.

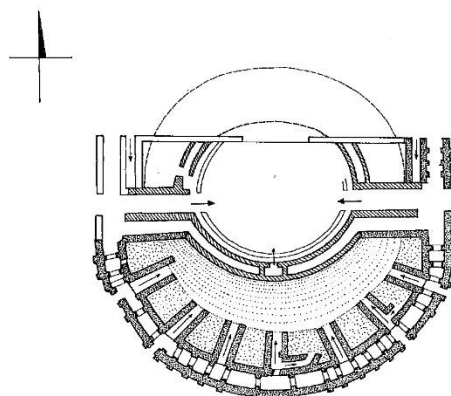
<sup>1112</sup> Gros, 1996, p. 296.

<sup>1113</sup> Goodman, 2007, p. 142.

<sup>1114</sup> Gros, 1996, p. 344.



Amphithéâtre mixte de Lutetia



Amphithéâtre mixte de Iuliobona

Figure 34 : Plans des amphithéâtres mixtes de Lutèce et Iuliobona, dans : Golvin, 1988 b, XLVIII

Les amphithéâtres développaient ainsi différentes formes dans l'aire de la périphérie urbaine. Les formes pleines, creuses, ou mixte s'adaptèrent aux moyens financiers locaux, mais également à la période ou au terrain supportant la construction. Si ces bâtis n'étaient pas tous nécessairement suburbains, leur édification se fit cependant en partie dans la périphérie du fait de leur taille, de la praticité d'accès ou pour répondre à des choix d'insertion dans la trame urbaine. On a cependant pu observer qu'une majorité de bâtiments à l'architecture mixte se trouvaient dans le *suburbium* des cités gauloises, notamment hors de la province de Narbonnaise et en remontant vers le Nord de la Gaule<sup>1115</sup>. De même, il apparaît que plus l'édifice fut construit précocement, plus celui-ci se trouvait proche du centre de la ville<sup>1116</sup>.

<sup>1115</sup> Goodman, 2007, p. 143.

<sup>1116</sup> Słapek, 2010, p. 171.



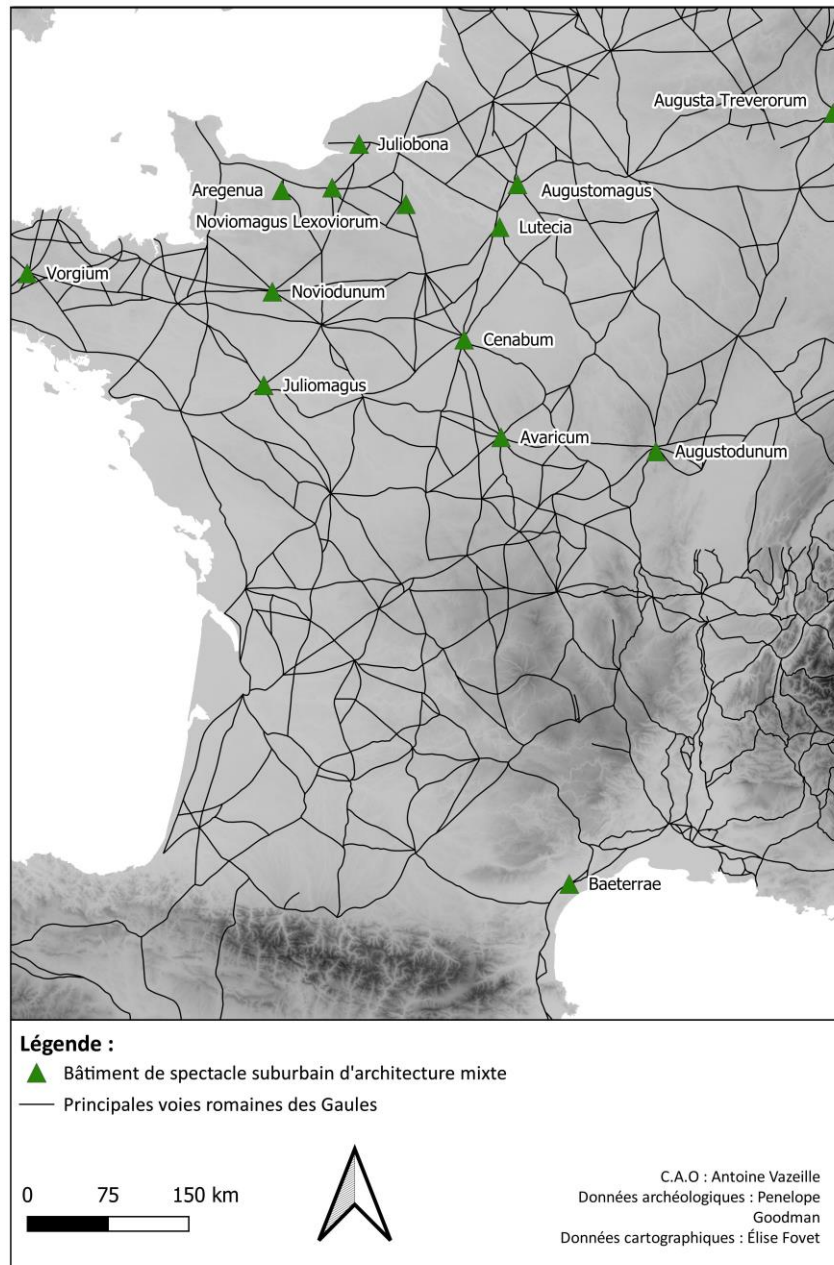


Figure 35 : Édifices de spectacles suburbains à l'architecture mixte présents dans les chefs-lieux de cité des Gaules romaines

En outre, certains de ces bâtiments étaient adjoints à des sanctuaires d'importance, comme le sanctuaire fédéral de Lyon<sup>1117</sup>, ou encore à Narbonne celui-ci célébrant le culte impérial<sup>1118</sup>. L'amphithéâtre était en effet pensé comme un « parlement du peuple romain »<sup>1119</sup> durant le Principat : il permettait de réunir la communauté civique en un seul lieu afin de magnifier la *romanitas* et de mettre en valeur le pouvoir impérial ainsi que la hiérarchie sociale. Tout comme les théâtres, les amphithéâtres étaient soumis à la *lex Roscia*, qui entraînait une disposition pyramidale du public selon

<sup>1117</sup> Gros, 1996, p. 341.

<sup>1118</sup> Gros, 1996, p. 341.

<sup>1119</sup> Słapek, 2010, p. 159.

leur origine sociale. Lors des spectacles, la sphère politique et la société entière quittaient le *forum* des cités pour se déplacer provisoirement vers l'édifice de spectacle qui devenait alors le pôle politique temporaire de la ville. De plus, leur masse impressionnante dans le paysage, la *moles* que nous avons vues plus tôt, permettait d'utiliser les amphithéâtres comme marqueurs d'une délimitation pour signifier la fin de l'aire urbaine. L'exemple des édifices de Meaux ou de Chartres, par leur situation à la frontière de la zone urbaine peut nous permettre<sup>1120</sup>, en les mettant en relation avec d'autres marqueurs archéologiques, de déterminer où l'espace urbain s'arrêtait. Par exemple, l'amphithéâtre d'Arles fut englobé dans une partie de l'enceinte de la ville lors du rétrécissement de l'aire urbaine durant l'Antiquité tardive<sup>1121</sup>. La réutilisation de ces édifices sera en effet à prendre en compte dans notre analyse des aires suburbaines des villes gauloises, celle-ci voulant se dérouler sur le temps long.

Effectivement, durant la fin de la l'Antiquité romaine, on assiste à la réutilisation, l'abandon, voir la spoliation de certains édifices situés dans l'espace suburbain des villes. Nous avons pu voir, avec notre partie sur les enceintes, que ces réutilisations de matériaux avaient eu pour but notable de construire des fortifications autour des villes. Dans cette recherche de protection commune à toutes les cités romaines, il apparaît que les arènes furent surtout transformées en *castra*<sup>1122</sup>. Effectivement, la forme arrondie de ces édifices en faisait des espaces facilement fortifiables, ce qui explique la transformation d'amphithéâtres suburbains en forteresses comme à Périgueux ou Tours dans la fin de l'Antiquité<sup>1123</sup>. On a pu également assister à des transformations de ces édifices en églises paléochrétiennes, comme à Metz à la fin du IV<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>1124</sup>. Le destin tardif des arènes romaine bâtis en périphérie des villes sembla plus se trouver dans la réadaptation fonctionnelle plutôt que dans une destruction systématique. En outre, le fait qu'une ville contenait un appareillage monumental important restait primordial même pour les *civitas* de l'Antiquité tardive. Ces grands bâtiments illustraient la continuité d'un mode de vie pour les populations de culture romaine et la législation impériale encouragea leur maintien en état jusqu'au V<sup>ème</sup> siècle, du fait de leur statut de monument public<sup>1125</sup>.

Il apparaît ainsi que la construction des amphithéâtres fut une fierté pour les villes romaines sur l'ensemble de la période, d'autant plus que la construction de tels édifices était soumise à la mise à disposition d'énormes moyens financiers. La richesse des décors intérieurs et extérieur de ces bâtiments de spectacle servait à mettre en avant les dirigeants locaux qui avaient financé ce

---

<sup>1120</sup> Goodman, 2007, p. 143.

<sup>1121</sup> Dugast, 2007, p. 15.

<sup>1122</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>1123</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>1124</sup> *Ibid.*, p. 15 et Goodman, 2007, p. 143.

<sup>1125</sup> Dugast, 2007, p. 15.

monument, mais la situation géographique du lieu permettait également de magnifier la ville auquel il était rattaché<sup>1126</sup>. Les façades des amphithéâtres sont devenues de plus en plus travaillées au fur et à mesure que le temps passa, avec la création de séries de statues qui ornaient les arcades, le haut du bâtiment ou les portes. Ces entrées devenaient de plus en plus monumentales afin de marquer les accès à l'arène et la séparation entre l'espace sécurisé de la ville de celui de la représentation sanglante qui pouvait attirer de mauvais esprits<sup>1127</sup>. Les séries statuaire connues actuellement montrent la large part des statues divines qui étaient tournées vers l'extérieur<sup>1128</sup>. Il est donc nécessaire pour bien comprendre le rôle des amphithéâtres, de s'intéresser à l'image qu'ils renvoyaient aux personnes de passage. L'implantation en périphérie de ces édifices ne signifiait pas une mise à l'écart d'un bâtiment qu'on ne fréquenterait qu'occasionnellement. Ils étaient bien reliés à la ville pour permettre un accès et une évacuation aisée une fois le spectacle terminé<sup>1129</sup>. Le choix le plus facile pour les cités, même si ce ne fut pas une obligation, était alors de construire ces monuments dans la proche périphérie de la ville, à un endroit très visible<sup>1130</sup>. Il était donc courant qu'ils se trouvent le long des voies, permettant ainsi aux voyageurs d'admirer un *suburbium* très monumentalisé sur leur parcours, l'amphithéâtre développant la même *maiestas* que le théâtre<sup>1131</sup>. Nous prenons également en compte le fait que les alentours des amphithéâtres contenaient des aménagements comme d'autres éléments statuaire ou des inscriptions flattant les évergètes ayant participé à la construction de l'amphithéâtre ou au financement des spectacles. En somme, on obtient l'image d'une aire de loisir véritablement attractive visuellement et richement dotée au service de l'image des puissants de la cité. Les amphithéâtres permettaient donc de valoriser la cité, comme lieu de passage et comme zone d'attraction qu'ils se soient situés dans ou à la limite du *suburbium*.

De plus, nous savons que dans la société romaine, les spectacles étaient souvent liés à des motifs politico-religieux. Il est ainsi nécessaire de se demander de quelles façons ces monuments importaient une pratique religieuse récurrente dans le *suburbium* des villes ? Cultes et amphithéâtres pouvaient être liés par la facilité de rassemblement de la communauté civique au sein de ces monuments, chose qui fut notamment encouragée par Auguste dans l'organisation du culte impérial<sup>1132</sup>. En effet, les fêtes religieuses et civiques locales, les *ludi publici*, comportaient souvent des jeux où les amphithéâtres étaient intégrés aux processions menées dans toute la ville<sup>1133</sup>. Car, en effet,

---

<sup>1126</sup> Słapek, 2010, p. 170.

<sup>1127</sup> Soler, 2017, p. 9.

<sup>1128</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>1129</sup> Słapek, 2010, p. 170.

<sup>1130</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>1131</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>1132</sup> Fuchs, 2011, p. 350.

<sup>1133</sup> *Ibid.*, p. 350 et Soler, 2017, p. 5.

des autels se trouvaient dans l'emprise des amphithéâtres, ce qui permettait une pratique religieuse en parallèle des activités de spectacle au sein de ces monuments. On en retrouva notamment dédié à la déesse Némésis, à Chester<sup>1134</sup>, *Carnuntum*<sup>1135</sup>, *Aquincum*<sup>1136</sup>, ou à Fréjus<sup>1137</sup>, cette divinité étant la protectrice des gladiateurs. La symbolique de ces spectacles avait également une valeur religieuse, les *munus* illustraient les victoires de l'Empereur et les défaites des ennemis de Rome. De plus, l'unité de la foule dans le choix du sort des gladiateurs montrait son appartenance à un même peuple. Ses décisions et l'ensemble de ces pratiques glorifiait la culture romaine, tout cela sous le patronage des dieux qui étaient honorés par des sacrifices<sup>1138</sup>. C'étaient ces mêmes dieux qui servaient de protecteurs pour éviter que la souillure des pratiques liées à la mort dans l'amphithéâtre ne se répande dans toute la ville.

En effet, Matthieu Soler a mis en avant le rôle « apotropaïques et prophylactiques »<sup>1139</sup> des statues et représentations présentes sur les façades des monuments. En effet, théoriquement, l'ensemble des amphithéâtres devraient être mis à l'écart des villes du fait qu'ils étaient des lieux de mort, et ainsi, ils devraient se trouver en dehors du *pomerium*<sup>1140</sup>. Or, le fait même que des amphithéâtres comme ceux d'Autun, Nîmes ou Amiens se trouvaient au sein de l'espace urbain<sup>1141</sup> nous montre que les Romains avaient trouvé une parade à cet interdit. Des représentations d'Hermès-Mercure, notamment via des piliers hermaïques, entouraient les lieux et protégeaient les spectateurs de la souillure du spectacle<sup>1142</sup>. De même, les statues de Diane, Apollon, Hercules, Hermès permettaient de renforcer cette délimitation et la protection de la cité<sup>1143</sup> vis-à-vis des impuretés qui étaient commises dans l'édifice. Pareillement, on peut retrouver sur la façade de l'amphithéâtre de Nîmes des bas-reliefs qui représentait un phallus et la louve romaine sur le premier niveau du monument<sup>1144</sup>, des symboles permettant d'éloigner les mauvaises divinités. La fonction religieuse de l'amphithéâtre nous apparaît donc surtout à travers un rôle de structure d'appoint pour les fêtes sacrées ayant cours dans les cités. Outre cela, arènes se mettaient sous la protection des dieux en créant une enceinte qui permettait à la souillure de ne pas atteindre le monde domestique. En définitive, ces lieux permettaient de rassembler des populations, de mettre en œuvre des *ludi publici*

---

<sup>1134</sup> Golvin, 1988-a, p. 128.

<sup>1135</sup> *Ibid.*, p. 136.

<sup>1136</sup> *Ibid.*, p. 137.

<sup>1137</sup> *Ibid.*, p. 163.

<sup>1138</sup> Fuchs, 2011, p. 350.

<sup>1139</sup> Soler, 2017, p. 10.

<sup>1140</sup> *Ibid.*

<sup>1141</sup> Goodman, 2007, p. 143.

<sup>1142</sup> Soler, 2017, p. 15.

<sup>1143</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>1144</sup> *Ibid.*, p. 7.

en lien avec des cultes civiques, cela au nom de la *Pax Romana* et d'une unité religieuse et culturelle commune.

Que pouvons-nous conclure sur l'importance des arènes pour la compréhension de la périphérie suburbaine des villes antiques ? Massivement importées en Gaule sous leur forme « classique » ou « mixte », elles étaient le symbole parfait de l'acceptation et de l'intégration à la culture romaine. Leur taille massive nécessitait une organisation de leur espace limitrophe : voies, statues, portiques et autres stèles permettaient de délimiter ce qui était un vrai pôle d'attraction socioculturel dans l'espace suburbain. On peut ici faire le lien avec les théâtres suburbains vus plus hauts, la différence principale en termes de loisir entre les deux édifices étant la préférence notable des spectateurs pour les spectacles sanglants des arènes. Dotés de grandes capacités de rassemblement, ces lieux de spectacles suburbains étaient la destination régulière de nombreuses personnes depuis la ville. Ceux-ci pouvaient se réaliser notamment lors de fêtes civiques, engageant l'ensemble de la communauté de la cité, ou lors d'événements populaires offerts par des évergètes. Ces édifices devenaient alors un point de rassemblement pour les habitants de la *civitas*, afin de célébrer ensemble les valeurs romaines ou des cultes religieux, comme celui de la famille impériale, qui encourageaient l'unicité de l'Empire et la paix. D'un point de vue spatial, les amphithéâtres du Haut-Empire nous aident à la bonne compréhension de la structuration interne du *suburbium*. La nécessité de bien les relier au réseau routier, le fait qu'ils étaient mis en avant par leur décor et leur localisation les désignent comme des bâtiments d'importance dans la planification des périphéries urbaines. Car, du fait de l'investissement énorme qu'une telle construction nécessitait, leur intégration dans le paysage étaient nécessairement réfléchi par les élites tant au niveau symbolique que fonctionnel. Cependant, leur rôle pour l'Antiquité tardive semble se situer davantage dans une pratique de réutilisation de l'édifice ou de ses matériaux. Leur transformation en *castra*, habitats ou en église paléochrétiennes leur faisait alors remplir une autre fonction que celle de loisir. Il nous faudra donc réévaluer le rôle que jouaient ces constructions dans le fonctionnement du *suburbium* durant la fin de l'Antiquité, celui-ci pouvant avoir fortement évolué depuis la construction du bâtiment.

### *c) Les cirques en Gaule romaine, une localisation suburbaine nécessaire*

Parmi les édifices de spectacle nous permettant de mieux comprendre le fonctionnement et la délimitation du *suburbium*, nous avons pu voir que les amphithéâtres et les théâtres jouaient un rôle particulièrement utile. Cependant, un autre monument peut, par sa taille exceptionnelle, être considéré comme un indicateur extrêmement puissant pour notre étude sur l'espace périphérique des centres urbains romains de Gaule. En effet, les cirques, où se déroulaient des courses hippiques, se trouvaient nécessairement dans l'aire suburbaine du fait de leur grande envergure qui demandait une réserve foncière énorme tout en restant relativement proche de la ville.

L'archéologue Fabricia Fauquet a dépeint un tableau très complet sur l'histoire et l'architecture du *circus romanus* dans sa thèse parue en 2002<sup>1145</sup>. Elle décrit l'évolution d'un lieu de spectacle qui provenait d'abord de Grèce, le récit d'Homère narre la course de char ayant eu lieu lors des funérailles de Patrocle durant l'époque archaïque<sup>1146</sup>. De façon plus générale, les compétitions se tenaient à l'occasion de célébrations particulières, notamment lors des concours panhéliques en l'honneur des divinités<sup>1147</sup>. La course se faisait alors dans un long terrain de terre avec d'abord une, puis deux bornes délimitant le terrain, tandis que les spectateurs se trouvaient sur des gradins sommaires en forme de talus<sup>1148</sup>. Cependant, les hippodromes grecs ne connurent pas une monumentalisation excessive durant l'ensemble de la période. En effet, les pistes pouvaient éventuellement être renforcées de pierres, mais ces lieux étaient souvent de simples champs ordinairement laissés à l'agriculture<sup>1149</sup>. L'hippodrome d'Olympie, qui est le monument de style grec le plus connu actuellement, présente une forme très simple dans un vallon, les gradins se trouvant sur des talus en pente douce<sup>1150</sup>, tandis que la piste était peu aménagée<sup>1151</sup>. Les seuls éléments en pierre dans cet édifice se trouvaient être des bornes, la séparation du terrain et les différents autels parsemés le long de la piste<sup>1152</sup>. Pendant l'ère romaine, ces concours continuèrent à être organisés, cependant, ils ne développaient pas l'importance et n'eurent pas autant d'attrait que les courses latines. Preuve en est, nous n'avons actuellement pas de trace d'un quelconque développement monumental des hippodromes ni de la participation de pouvoirs publics dans leur organisation<sup>1153</sup>.

La tradition romaine fait, quant à elle, remonter la tradition des courses hippiques à une fête donnée en l'honneur du dieu *Consus* et qui servit de piège pour l'enlèvement des Sabines au VIII<sup>ème</sup> siècle avant notre ère<sup>1154</sup>. Cependant, les chercheurs plaident pour une mise en place plus tardive de deux siècles, sous le règne de Tarquin le Superbe<sup>1155</sup>. C'est en effet à cette période que le lieu d'implantation du *Circus Maximus* fut choisi et que les premiers aménagements de tribunes furent réalisés. Cette grande aire de spectacle ne servit pas uniquement aux *ludi circenses*, mais également à des courses, des combats divers et aux premières *munera*<sup>1156</sup>. Dès les prémices du développement des

---

<sup>1145</sup> Fauquet, 2002.

<sup>1146</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>1147</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>1148</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>1149</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>1150</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>1151</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>1152</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>1153</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>1154</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>1155</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>1156</sup> *Ibid.*, p. 28.

cirques, ces lieux se virent attribuer un rôle social et ludique extrêmement fort pour la société romaine. La monumentalisation du cirque romain se fit par étapes, en 330 avant Jésus-Christ furent construites les premiers *carceres* en bois, suivis par un gradin également en bois pour accueillir les officiels tandis que le reste des spectateurs s'installaient sur des talus<sup>1157</sup> avec une *spina* en terre. Les premiers grands travaux se déroulèrent durant la prise de pouvoir de César, qui fit agrandir l'édifice pour qu'il atteigne une longueur de six cent mètres de long pour vingt-huit mètres de largeur<sup>1158</sup>. Auguste, quant à lui, transforma une partie des gradins en pierre et l'embellit en le dotant de marbres, bronze, d'une *spina* en pierre avec l'ajout de l'obélisque de Ramsès II et d'un *pulvinar* richement décoré. Cet aménagement religieux louant la figure divine du Princeps, nous fait percevoir le cirque comme un bâtiment totalement contrôlé par l'autorité impériale pour le développement de son culte<sup>1159</sup>. Une autre grande phase de construction se déroula entre les règnes de Trajan et Domitien, ce dernier donnant la forme définitive du grand cirque de Rome. La façade du bâtiment en *opus latericium* se présentait sous la forme « d'une série d'arcades au rez-de-chaussée, puis d'un étage plein animé par des pilastres en faible relief encadrant de petites fenêtres carrées et d'un étage d'attique aveugle, le tout devant être couronné par une imposante corniche »<sup>1160</sup>. Nous voyons ainsi que l'apparence du *Circus Maximus* fut constamment améliorée et cet édifice accueillit des courses jusqu'au IV<sup>ème</sup> siècle et resta utilisé à des fins de loisirs jusqu'au V<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>1161</sup>. Ce cirque n'était, d'ailleurs, pas le seul présent dans la capitale. C'est ainsi que le *Circus Flaminius*, le *Circus Vaticanus* et le Cirque de Maxence complétaient l'appareillage de loisir de la capitale romaine en termes d'équipements hippiques, mais ils étaient de moindre importance et n'ont donc pas servis de modèles durant l'exportation de ce type de construction<sup>1162</sup>.

Le Cirque Maxime s'imposa comme le modèle architectural qui inspira les constructions de cirques dans les provinces romaines. En effet, les cirques provinciaux se basèrent notamment sur son exemple lorsque les élites locales voulurent s'approprier de cet édifice de spectacle<sup>1163</sup>. Or, si ce modèle romain se répandit dans l'Empire, quelles en étaient donc les caractéristiques par rapport au modèle grec ? Nous avons d'abord vu que la pétrification du cirque était la première différence entre les deux types d'hippodromes. Les gradins et les *carceres* romains étaient au moins en partie en pierre, tandis que les *spinae* étaient fortement monumentalisés sur le modèle du grand cirque. On pouvait

---

<sup>1157</sup> *Ibid.*, p. 31.

<sup>1158</sup> Gros, 1996, p. 350.

<sup>1159</sup> Fauquet, 2002, p. 32.

<sup>1160</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>1161</sup> *Ibid.*, p. 54.

<sup>1162</sup> *Ibid.*, p. 41 et 58.

<sup>1163</sup> *Ibid.*, p. 32.

par exemple retrouver des bassins mais aussi divers édicules, autels et autres statues commémorant des événements ou honorant des dieux ou des personnalités<sup>1164</sup>. De même, différents arcs monumentaux se trouvaient construits dans l'enceinte, comme la *porta triumphalis* qui était, par exemple, un des éléments caractéristiques du cirque à la romaine<sup>1165</sup>. Par la monumentalité des bâtiments et leur symbolique, on peut ainsi percevoir la grande différence entre les modèles d'hippodromes grecs et romains. Le grand soin et l'attachement des romains à cet édifice de spectacle fait qu'il fut encore utilisé jusque dans l'Antiquité tardive à Rome mais aussi en province.

En effet, les provinces furent les récipiendaires de ce modèle de divertissement à la fois coûteux, monumental mais également extrêmement populaire. Les premiers cirques à être construits en province furent bâtis durant le règne d'Auguste à Mérida, Tarragone, Cordoue, Carthage, Césarée Maritime, Antioche et Lyon pour un premier état assez partiel<sup>1166</sup>. Toutes ces cités étaient des capitales de provinces, et l'établissement d'un cirque en ces lieux montrait le plus haut degré de relation et d'intégration avec le pouvoir central. Effectivement, ce type de bâtiment était rare, on n'en comptait qu'une soixantaine d'exemplaires dans l'ensemble de l'empire<sup>1167</sup>, dont cinq en Gaule : à Arles, Lyon, Saintes, Trèves, et Vienne<sup>1168</sup>. Ces choix d'édification sont facilement explicables par l'importance qu'ont eu ces villes durant l'histoire romaine. Lyon et Trèves furent respectivement nommées capitales des Gaules, tandis que Vienne fut la deuxième plus grande ville de la Gaule<sup>1169</sup>. Arles et Saintes furent, quant à elles, les capitales de Narbonnaise et d'Aquitaine, les arlésiens ayant eu une grande influence économique et politique durant le Haut Empire mais également l'Antiquité tardive<sup>1170</sup>. Ce fut leur statut de cités de première importance qui a permis aux élites locales d'importer ce modèle architectural dans une Gaule ne disposant pas d'une culture de la course hippique avant la conquête.

---

<sup>1164</sup> *Ibid.*, p. 186.

<sup>1165</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>1166</sup> *Ibid.*, p. 32 et 33.

<sup>1167</sup> *Ibid.*

<sup>1168</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>1169</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>1170</sup> *Ibid.*, p. 98.



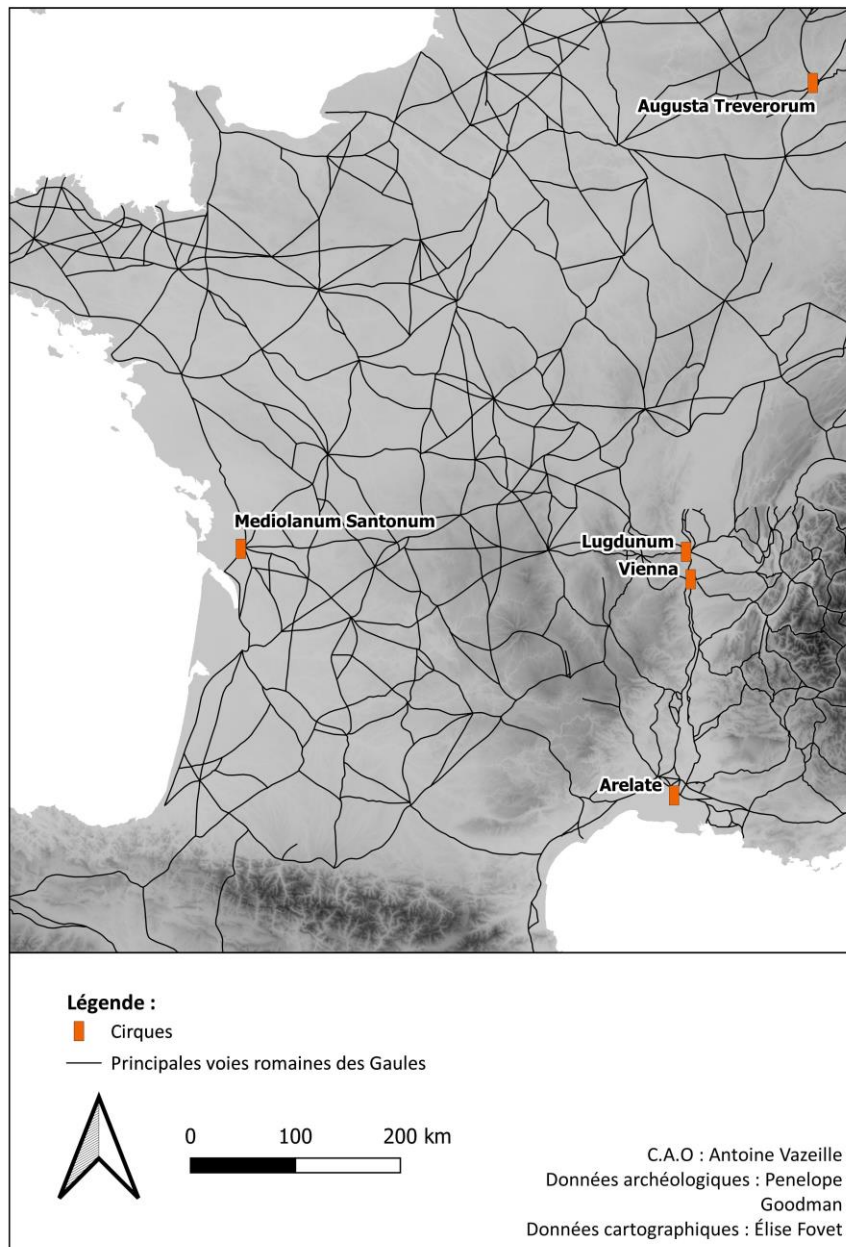


Figure 36 : Cirques présents dans les cités des Gaules romaines.

Or, l'intégration spatiale de ce modèle de divertissement est nécessairement à relier avec l'espace périphérique des centres urbains. Nous l'avons déjà dit, la taille surdimensionnée des cirques de type romain obligea les constructeurs à les ériger dans le *suburbium* des cités, au moins dans l'espace des Gaules, du fait de la place indispensable pour leur édification. Selon les estimations de Fauquet, les deux cirques gaulois les mieux connus archéologiquement, ceux d'*Arelate* et d'*Augusta Treverorum*, faisaient respectivement quatre cent et quatre cent quarante mètres de long<sup>1171</sup> pour

<sup>1171</sup> *Ibid.*, p. 98.

quatre-vingt-quatre<sup>1172</sup> et soixante-dix-sept<sup>1173</sup> mètres de large. Face à ces tailles gigantesques, nous comprenons l'impossibilité d'intégrer ces bâtis dans la trame urbaine. Ainsi, si nous en reprenons la localisation, la grande majorité des cirques des Gaules ont été construits dans la périphérie suburbaine des villes.

En effet, le cirque d'Arles était situé à l'écart de la cité, sur une presqu'île de la rive gauche du Rhône, mais il était desservi par la voie Aurélienne qui en facilitait grandement l'accès<sup>1174</sup>. Celui de Vienne se trouvait à cinq cent mètres de la ville<sup>1175</sup>, tandis que celui de Trèves se situait à l'écart du parcellaire urbain, bien qu'étant dans l'espace *intramuros*<sup>1176</sup>. Cette localisation *intra moenia* s'explique peut-être par le fait que ce cirque était rattaché au palais impérial de Constantin, sur le modèle du palais Palatin de Domitien ou de l'hippodrome de Constantinople rattaché à la résidence impériale<sup>1177</sup>. Le lien symbolique entre le pouvoir impérial et les hippodromes demandait l'intégration du cirque au complexe palatial, plutôt que sa mise à l'écart dans l'aire suburbaine. Quant à la localisation des cirques de Lyon et de Saintes, celle-ci est toujours incertaine. L'édifice de *Lugdunum* devrait possiblement se trouver dans le quartier Saint-Jean<sup>1178</sup>, en dehors de la cité donc, et celui de Saintes au nord de la ville dans la vallée de la Combe, même si son existence est remise en cause de nos jours<sup>1179</sup>. On peut cependant voir que ces lieux étaient majoritairement à l'extérieur des villes ou à leur limite et, dans tous les cas à l'écart de l'urbanisation. Nous pouvons en conclure que les grandes préoccupations des Romains pour l'implantation des cirques concernaient essentiellement l'espace disponible et l'accessibilité vis-à-vis de l'espace urbain.

---

<sup>1172</sup> *Ibid.*, p. 432.

<sup>1173</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>1174</sup> *Ibid.*, p. 431.

<sup>1175</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>1176</sup> Goodman, 2007, p. 116.

<sup>1177</sup> Fauquet, 2002, p. 310.

<sup>1178</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>1179</sup> Maurin, Bouet, Hiriart, Landreau, Sireix, Tardy, 2015, p. 71.

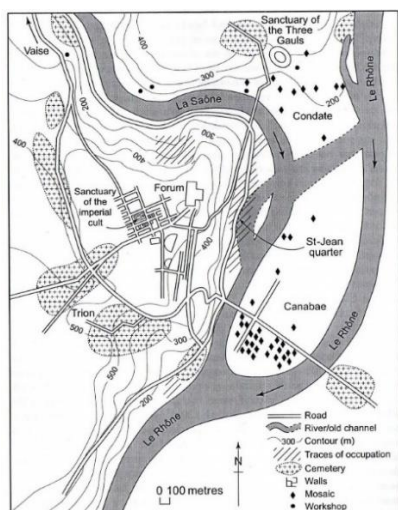


Figure 37 : Plan de Lyon à l'époque antique, dans :  
Goodman, 2007, p. 120.



Figure 38 : Plan de Saintes à l'époque antique avec l'emplacement hypothétique du cirque<sup>1180</sup>.

Un autre point à préciser est la grande longévité des cirques à travers toute la période romaine en Gaule. Contrairement aux amphithéâtres et théâtres, ces édifices furent construits du I<sup>er</sup> au IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère et furent parfois restaurés jusqu'au VI<sup>ème</sup> siècle<sup>1181</sup>. Car, si l'hippodrome romain d'Arles fut construit à la fin du I<sup>er</sup> siècle, des restaurations eurent lieu notamment au IV<sup>ème</sup> siècle avec l'ajout d'un obélisque, tandis que des courses furent organisées en 461 en l'honneur de Majorien<sup>1182</sup>, puis en 536 par les rois Francs<sup>1183</sup>. De façon similaire, le cirque de Trèves fut bâti en 310 par l'empereur Constantin quand la ville devint une des capitales de l'Empire<sup>1184</sup>. Mais pourquoi ces lieux ont connu une telle survivance dans le temps, contrairement à d'autres édifices de loisir ?

Les cirques étaient très liés au pouvoir impérial, qui en finançait souvent une partie de la construction ou les spectacles<sup>1185</sup>. Les différentes factions dirigeantes successives eurent pour volonté de se montrer comme les héritiers de la civilisation romaine. Et cela qu'il s'agisse des empereurs ayant régné avant et après la séparation des provinces d'Orient et d'Occident, ou des « rois barbares » comme le prouvent les jeux donnés à Arles. Les différentes rénovations décidées lors des passages d'empereurs deviennent beaucoup plus compréhensibles face à l'importance symbolique qu'ils

<sup>1180</sup> Plan de Saintes aux I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècles, issu du compte Pinterest du blog *mediolanum-santonum.fr* sur la ville antique <https://pin.it/59DWuCz>.

<sup>1181</sup> Fauquet, 2002, p. 101.

<sup>1182</sup> Gros, 1996, p. 432.

<sup>1183</sup> Procope, *De bel. Goth.*, III, 33, 5 dans : Auberger J., Roques D., Procope, 2015.

<sup>1184</sup> Fauquet, 2002, p. 101.

<sup>1185</sup> *Ibid.*, p. 23.

attribuaient au bâtiment, chose qui peut trouver un parallèle dans les rénovations de murailles tardives vues plus haut. Par la remise en état et l'organisation de jeux, les décideurs politiques réaffirmaient leur mainmise sur la ville et montraient leur pouvoir dans un contexte général instable notamment durant l'Antiquité tardive. Nous pouvons donc considérer que les cirques sont tout à fait aptes à être étudiés comme établissement de loisir suburbains sur le temps long. Ceci d'autant plus que la fréquentation de ces cirques devait être régulière, et qu'ils ont pu accueillir des *munera* et des *venationes* dans les villes comme Vienne qui ne disposait pas d'autre bâtiment de spectacle pouvant permettre le déroulement de ces types de divertissement<sup>1186</sup>.

Il est évident que l'argument principal de l'intégration des cirques à cette étude des marqueurs du *suburbium* réside dans le fait que leur taille massive et leur longévité en font des éléments particulièrement visibles de la structuration de la périphérie urbaine. Ces bâtiments, principalement construits dans l'espace suburbain en Gaule, étaient reliés de façon efficace au reste de la cité, dans un souci de facilité d'accès jusqu'à ces imposantes structures. Tout comme les autres monuments de spectacles, les cirques développaient un rôle d'attraction culturelle, mais aussi d'expression politique. Tant dans l'enceinte des jeux, que dans les alentours des hippodromes, les évergètes disposaient d'une grande visibilité politique. En effet, l'architecture du cirque permettait aux personnalités qui offraient les jeux d'être mises en valeur<sup>1187</sup>, tandis que les alentours de ces monuments devaient être autant aménagés que ceux des amphithéâtres et théâtres romains. L'exemple du cirque de Vienne nous montre également que les hippodromes romains développaient aussi une capacité de réunion de la communauté civique, la ville ne disposant pas d'autres monuments suffisamment grands pour permettre de tels rassemblements<sup>1188</sup>. De plus, on se rappellera de ce que nous avons précédemment dit sur le rôle des lieux de spectacle antiques dans les processions des jeux civiques et dans les célébrations religieuses, notamment pour le culte impérial. Le cirque romain est donc un élément primordial dans notre connaissance de l'organisation de la périphérie suburbaine, mais également pour celle de l'utilisation fonctionnelle à des fins de loisirs du *suburbium*. Cet édifice de loisir était un pôle d'attraction culturel, religieux mais aussi politique car il représentait les plus hautes fonctions impériales. On a pu voir l'empressement qu'a eu Constantin à construire un hippodrome à côté de son palais de Trèves<sup>1189</sup>, ou même le fait que des rois barbares ont organisé des courses à Arles pour légitimer leur pouvoir<sup>1190</sup>. D'une même façon, la construction de tels édifices monumentaux montrait le statut particulier de leur cité. Les cirques étaient une fierté et leur immensité architecturale habillait

---

<sup>1186</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>1187</sup> *Ibid.*, p. 276.

<sup>1188</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>1189</sup> *Ibid.*, p. 101.

<sup>1190</sup> Procope, *De bel. Goth.*, III, 33, 5 dans : Auberger, Roques, 2015.

le paysage suburbain et les accès à la cité, grâce à la fameuse « *moles* » que nous avons précédemment abordées<sup>1191</sup>. L'importation de ces valeurs dans l'aire suburbaine des villes des Gaules montre, là encore, la grande importance du rôle de complément fonctionnel du *suburbium* vis-à-vis de l'espace urbain et de la campagne. La périphérie permettait de compléter des besoins socio-culturels de la ville, mais aussi de l'espace rural qui avait tout aussi facilement accès à ces monuments suburbains grâce au réseau viaire qui menait jusqu'au cirque. Cependant, il est à noter que ce bâti reste rare en Gaule, et dans d'autres provinces il a pu être inséré dans la trame urbaine, comme le montre l'exemple de Tarragone<sup>1192</sup>. À l'échelle de l'Empire, le cirque n'a pas pu être systématiquement suburbain. De plus, afin que ce monument puisse être exploité en tant que marqueur du *suburbium*, il nous faut obligatoirement le mettre en réseau avec d'autres indicateurs archéologiques. Car, si celui-ci nous donne des informations intéressantes sur la question du fonctionnement de l'aire suburbaine, on ne peut pas s'en servir comme délimitateur de cet espace. Le cirque apparaît donc comme un marqueur structurel du *suburbium*, tant au niveau empirique qu'au niveau théorique et fonctionnel.

#### d) *Le cas des campi au sein du suburbium*

La dernière structure que nous allons étudier dans cette partie sur les édifices de loisir et de culture présents dans le *suburbium* est le *campus*. Les *campi* étaient, selon les mots d'Alain Bouet, « une aire découverte servant à des fonctions multiples - entraînement des gladiateurs ou pratique du sport - mais dont la raison première est de servir de terrain d'exercice aux associations de la Jeunesse dont on assurait ainsi la formation paramilitaire »<sup>1193</sup>. Aldo Borlenghi rejoint cette vision en proposant de le définir comme un espace « libre et plat, pour indiquer une aire publique plurifonctionnelle à destination civique »<sup>1194</sup>.

Or, de quelles structures étaient-ils composés ? Tout d'abord d'une aire d'entraînement, qui était nivelée afin d'être parfaitement plane et qui était délimitée soit par un mur appelé « *maceries* »<sup>1195</sup> ou soit uniquement par quelques bornes<sup>1196</sup>. Cette enceinte, qui était consacrée par les magistrats de la cité<sup>1197</sup>, était parfois richement ornée par des parements internes et, ou, externes<sup>1198</sup> qui magnifiaient ainsi cet espace. L'espace où se déroulait la pratique sportive pouvait être entouré de portiques<sup>1199</sup>, et un des éléments de reconnaissance des *campi* résidait également dans le

---

<sup>1191</sup> Letellier, 2011, p. 5.

<sup>1192</sup> Gros, 1996, p. 353.

<sup>1193</sup> Bouet, 1999, p. 462.

<sup>1194</sup> *Ibid.*, p. 256.

<sup>1195</sup> Bouet, 1999, p. 462 et Borlenghi, 2015, p. 256.

<sup>1196</sup> Borlenghi, 2015, p. 256.

<sup>1197</sup> Bouet, 1999, p. 464.

<sup>1198</sup> *Ibid.*, p. 462.

<sup>1199</sup> *Ibid.*, p. 462.

fait qu'ils pouvaient contenir un bassin dédié à la nage sportive<sup>1200</sup>. De plus, des exèdres étaient couramment aménagées dans l'ensemble architectural<sup>1201</sup>, afin d'accueillir des ensembles statuaires qui honoraient, par exemple, les pouvoirs locaux ou impériaux<sup>1202</sup>. Il est également bon de noter que cet établissement sportif était fréquemment associé à des établissements thermaux<sup>1203</sup>, des infrastructures d'aisance, comme des latrines<sup>1204</sup>, ou même, à des temples<sup>1205</sup>. Cependant, la monumentalisation de ces aires n'était pas obligatoire et pouvait juste se manifester dans sa forme la plus simple, avec un terrain d'entraînement délimité. Il devient alors très compliqué de détecter et déterminer archéologiquement la destination des aires laissées libres dans les agglomérations<sup>1206</sup>. Le manque de données, accentué par le fait que ces espaces étaient souvent réexploités en carrières ou champs sur le temps long<sup>1207</sup>, font des *campi* des structures particulièrement difficiles à caractériser.

Or, malgré des données archéologiques parcellaires sur le sujet, que pouvons-nous dire sur l'histoire et le développement de cet ensemble architectural jusqu'à son implantation dans les périphéries des villes gauloises ? Cette aire d'entraînement sportif avait, pour première destination, l'entraînement des citoyens-soldats romains, des *iuvenes*<sup>1208</sup>, et le rassemblement des troupes en armes à Rome. Le Champ de Mars, *Campus Martis*, se devait d'être placé à l'écart de la Ville du fait de sa destination martiale, dont l'expression fonctionnelle était nécessairement en dehors du *pomerium* de la capitale. Ce modèle se diffusa à l'ensemble de la péninsule Italienne, mais connut beaucoup moins de succès pour les provinces de culture grecque qui connaissait déjà le modèle hellénistique du gymnase<sup>1209</sup>. Le *campus* le plus ancien porté à notre connaissance est celui de la colonie romaine de *Cosa*, implanté à côté des remparts de l'agglomération. De grande taille, cet ensemble avait une dimension d'environ deux mille mètres carrés, fut construit au III<sup>ème</sup> siècle avant notre ère et était doté d'une enceinte<sup>1210</sup>. Malheureusement, les *campi* d'époque républicaine sont actuellement mal connus, mais ont, jusqu'à l'époque augustéenne, conservé une forme simple : un espace plan, délimité et qui disposait d'un cadran solaire<sup>1211</sup>.

---

<sup>1200</sup> *Ibid.*, p. 462 et Borlenghi, 2015, p. 257.

<sup>1201</sup> Bouet, 1998-a, p. 116.

<sup>1202</sup> Bouet, 1998-b, p. 71 et 83.

<sup>1203</sup> Bouet, 1999, p. 462.

<sup>1204</sup> *Ibid.*, p. 462.

<sup>1205</sup> Maligorne, 2007 et Borlenghi, 2015, p. 265 et Vitruve, *De Architectura*, 1, 7, 1.

<sup>1206</sup> Borlenghi, 2015, p. 262.

<sup>1207</sup> *Ibid.*, p. 262.

<sup>1208</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>1209</sup> *Ibid.*, p. 256.

<sup>1210</sup> *Ibid.*, p. 256-257.

<sup>1211</sup> *Ibid.*, p. 256.

C'est lors du Principat qu'Auguste encouragea le développement monumental de ces ensembles sportifs, en parallèle de sa réforme des associations de jeunesse<sup>1212</sup>. Ces *iuvenes*, composés notamment des enfants issus des plus hautes classes sociales, se devaient d'exercer leurs corps au sein du *campus*, au nom de la *virtus*<sup>1213</sup>. Dans un souci d'imitation du mode de vie à la romaine et de démonstration de leur soutien aux réformes impériales, les notables provinciaux se sont ainsi emparés de ces installations sportives<sup>1214</sup>. Furent alors ajoutés des portiques, symboles de l'*amoenitas urbium*<sup>1215</sup>, permettant des rencontres sociales, mais aussi des entrées monumentales, des piscines, des exèdres servant à la fois d'aménagement pour les associations de jeunesse ou pour la mise en place de cultes impériaux<sup>1216</sup>. Cet ensemble de loisir était donc, tout comme les autres bâtiments précédemment étudiés, instrumentalisé par le pouvoir en place.

Symboles de la civilisation par la culture du corps et de l'esprit, ces lieux de sociabilité, d'agrément et de loisir sportif, furent largement maintenus jusqu'au III<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ. En effet, les écrits d'Ulpie témoignent du maintien de la fréquentation des *campi*. Et cela que ce soit pour le *ludus*, avec notamment l'entraînement au javelot qui prouve la continuité du rôle martial de ces pratiques<sup>1217</sup>, pour la promenade ou comme suite d'activités après être allés aux spectacles ou aux thermes<sup>1218</sup>. Le IV<sup>ème</sup> siècle se voit, quant à lui, le témoin de la décrépitude de ces lieux qui restèrent cependant fréquentés régulièrement. Effectivement, les récits sur les prêcheurs chrétiens de Sulpice Sévère, montrent que ce lieu demeura un lieu de rassemblement, notamment pour les chrétiens, mais que les pratiques sportives avaient été abandonnées<sup>1219</sup>. Le *campus* devient alors un lieu laissé libre mais sans, dorénavant, de réelles fonctions, un fait qui est appuyé par Saint Augustin au début du V<sup>ème</sup> siècle, qui précise que cet espace était jadis utilisé par les jeunes hommes pour faire du sport<sup>1220</sup>. Les *campi*, ont donc eu une large diffusion territoriale dans l'ensemble de l'Empire, mais également une attache temporelle assez longue sur quatre siècles qui nous permet de les intégrer dans notre étude diachronique du *suburbium*.

Ce terrain à vocation sportive et qui était dédié à la collectivité par son statut public était pratiquement exclusivement situé dans la périphérie des centres urbains. En effet, sources littéraires et archéologiques concordent sur le fait que la grande majorité de ces ensembles de loisir se trouvaient

---

<sup>1212</sup> Bouet, 1999, p. 483.

<sup>1213</sup> Borlenghi, 2015, p. 257.

<sup>1214</sup> *Ibid.*, p. 257.

<sup>1215</sup> Bedon, 2001.

<sup>1216</sup> Borlenghi, 2015, p. 257.

<sup>1217</sup> Bouet, 1999, p. 483.

<sup>1218</sup> Borlenghi, 2015, p. 259.

<sup>1219</sup> *Ibid.*, p. 259-260.

<sup>1220</sup> *Ibid.*, p. 260.

dans le *suburbium*. Vitruve, par exemple, présente le fait que certains temples, comme ceux dédiés au dieu Mars, devant être placés « au dehors de la ville, mais près du campus »<sup>1221</sup>. De même, les lois épigraphiques des cités d'*Interamnia Praetuttiorum*<sup>1222</sup> et d'*Urbs Salvia*<sup>1223</sup> en Italie situent leurs *campi* dans leur espace suburbain et mettent en avant leur besoin de le connecter au réseau routier par l'érection d'une voie spécifique. Nous avons d'ailleurs déjà vu que la voie qui reliait *Urbs Salvia* à cet ensemble de loisir était longue de plus de huit cent mètres<sup>1224</sup>, ce qui place clairement cet établissement au sein de l'aire suburbaine<sup>1225</sup>. Les archéologues ont d'ailleurs confirmé ces témoignages, car, à part dans le cas de Pompéi, il n'est actuellement aucunement connu de lieu où un *campus* serait contenu dans le fait urbain<sup>1226</sup>. Car, que ce soit pour des chefs-lieux de cité, ou des agglomérations secondaires<sup>1227</sup>, ces aires sportives connaissaient une situation périphérique, en Italie ou en province. En effet, des *campi* ont été découverts à Vaison-la-Romaine<sup>1228</sup>, Cimiez, Orange<sup>1229</sup>, Narbonne<sup>1230</sup>, Mirebeau-sur-Bèze<sup>1231</sup>, Vendevre-du-Poitou<sup>1232</sup>, Le Vieil-Évreux<sup>1233</sup> ou encore à Saint-Michel-du-Touch<sup>1234</sup>, et tous étaient situés *extra moenia*.

En outre, en plus de cette localisation suburbaine, les *campi* étaient associés à diverses fonctions et à d'autres monuments aux rôles différents. La fonction première de ces structures de loisir s'exprimait via le *ludus* c'est-à-dire ici « la pratique sportive »<sup>1235</sup>, mais elle était également sociale et politique. En effet, cette pratique sportive était primordiale dans la société romaine, les enfants n'entraient dans la « *pubertas* » qu'à partir au moment où ils étaient introduits au *campus* et au *forum* selon Fronton<sup>1236</sup>. Les jeunes hommes étaient rassemblés en associations de jeunesse, qui prenaient en charge une éducation martiale, avec par exemple la pratique du lancer de javelot<sup>1237</sup>. On a ainsi pu trouver des *scholae*, les sièges des associations, en relation directe avec les *campi* ou à proximité de

---

<sup>1221</sup> Vitruve, *De Architectura*, 1, 7, 1.

<sup>1222</sup> Voir *CIL*, I, 1905.

<sup>1223</sup> Voir *CIL*, IX, 5541.

<sup>1224</sup> Fabre, 2012, p. 28.

<sup>1225</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) b) Un *suburbium* dans les autres cités ?

<sup>1226</sup> Borlenghi, 2015, p. 257.

<sup>1227</sup> Bouet, 1999.

<sup>1228</sup> Bouet, 1998-a.

<sup>1229</sup> Bouet, 1999, p. 462.

<sup>1230</sup> Bouet, 1998-a, p. 113.

<sup>1231</sup> Bouet, 1999, p. 465.

<sup>1232</sup> *Ibid.*, p. 467.

<sup>1233</sup> *Ibid.*, p. 469.

<sup>1234</sup> *Ibid.*, p. 470.

<sup>1235</sup> Borlenghi, 2015, p. 259.

<sup>1236</sup> *Ibid.*, p. 259 et Fronton, *Ad Antoninum Imp. Epist.* 1, 5, 23 dans : Fleury P., Demougis S., 2003.

<sup>1237</sup> Borlenghi, 2015, p. 259.



ces structures<sup>1238</sup>. Les *campi* formaient donc les défenseurs des cités, notamment ceux issus des classes dirigeantes<sup>1239</sup>, qui étaient socialement tenus de s'y rendre très régulièrement, afin d'être prêts en cas de levées, comme ce fut le cas en 29, 68 ou 69 après Jésus-Christ à Autun<sup>1240</sup>. Il apparaît également que la fréquentation de ces aires d'entraînement ait été encouragée, au moins durant la période Augusto-Tibérienne, par le modèle donné par les Princes de la Jeunesse et les associations sportives de la capitale constitués par la fine fleur de la jeune aristocratie romaine<sup>1241</sup>.

En rappelant que certaines fortunes d'Aquitaine équivalaient à celles de sénateurs romains, voir les dépassaient, Alain Bouet propose que les processus d'imitation de la fréquentation du *campus* aient été très tôt intégrés par les aristocraties gauloises<sup>1242</sup>. L'archéologue considère que le site de la Brunette<sup>1243</sup> bâti dans le voisinage immédiat de l'amphithéâtre suburbain de la cité d'Orange, composé d'une *domus* suburbaine qui contenait une aire d'entraînement et un établissement thermal était un *campus* ouvert au public<sup>1244</sup>. En effet, la présence de latrines avec onze places, est particulièrement intéressante du fait que les *villae* de la province détenaient beaucoup moins de latrines dans un contexte privé, ce qu'on peut lier à la fréquentation de l'aire sportive et des thermes<sup>1245</sup>. De plus, ce bâtiment était, selon lui, le siège de la *schola* de la *iuventus* de la ville, car, en plus des infrastructures sportives, la présence de baraquement montrerait une activité militaire pouvant être rapprochée des actions paramilitaires des associations de la jeunesse<sup>1246</sup>. Situé à quelques centaines de mètres des portes de la ville et sur le long de la voie, ce *campus* était facilement accessible et également fortement visible, d'autant plus que le site de la Brunette comportait de portiques monumentaux entre la rue et les structures<sup>1247</sup>. Ces faits font apparaître les *campi* comme des lieux de représentation des classes supérieures qui l'utilisent pour l'application de leur propre mode de vie. Le *suburbium*, dans ce cas-ci, apparaît comme pris en main par les dirigeants de la cité, qui l'aménageaient selon leurs besoins. Cependant, il nous faut rappeler que les lois romaines insistaient fortement sur le fait que les *campi* étaient accessibles à tous, et l'ampleur de certaines structures tendent à affirmer ce fait.

---

<sup>1238</sup> Bouet, 1999, p. 462.

<sup>1239</sup> Bouet, 1998-b, p. 48.

<sup>1240</sup> Bouet, 1999, p. 483.

<sup>1241</sup> *Ibid.*, p. 483.

<sup>1242</sup> *Ibid.*, p. 483.

<sup>1243</sup> Bouet, 1998-b.

<sup>1244</sup> *Ibid.*

<sup>1245</sup> *Ibid.*, p. 42-43.

<sup>1246</sup> Bouet, 1999, p. 462.

<sup>1247</sup> Bouet, 1998-b, p. 34.

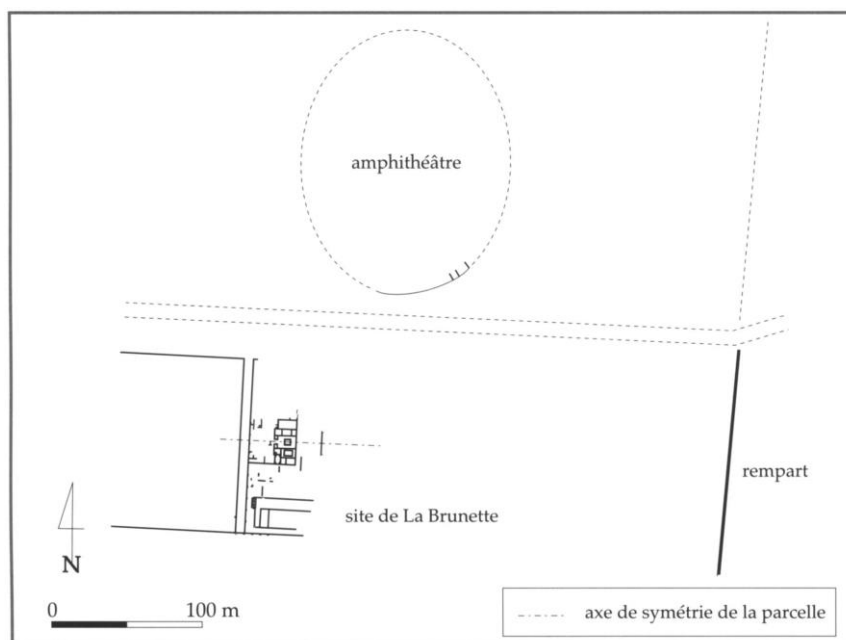


Figure 39 : Situation du campus de La Brunette dans : Bouet, 1998-b, p. 35.

La deuxième fonction que nous pouvons définir est celle de lieu de loisir et de rencontre socioculturelle. En effet, le *campus* était un lieu de délasserment et de rencontre, sous les divers portiques qui étaient bâtis en son sein<sup>1248</sup>. Les thermes qui étaient souvent adjoints aux installations sportives encouragent à penser que sportifs et non-sportifs avaient accès à ces lieux. Les *campi* faisaient « partie[s] des espaces publics principaux destinés à la collectivité »<sup>1249</sup>, où les citoyens pouvaient se promener et sociabiliser dans l’ombrage des portiques et de la végétation. Les *suburbani* avaient ainsi la possibilité de profiter des aménagements nécessaires à l’*amoenitas urbium*, les comforts de la vie urbaine. Ainsi, ces différents faits prouvent que cette aire sportive peut être considérée comme un autre pôle d’attractivité ludique du *suburbium*.

Il apparaît donc que les habitants de la ville et de la campagne pouvaient accéder régulièrement et facilement à ce lieu de délasserment et de rencontre. Les rassemblements et la fréquentation de ces aires étaient également facilitées par le fait qu’à proximité étaient parfois construits des amphithéâtres et théâtres, comme à Orange ou à Narbonne<sup>1250</sup>. Certains ont pu expliquer cette proximité par le fait que les gladiateurs pouvaient utiliser les installations sportives comme aire d’entraînement, mais nous pouvons, également considérer ces regroupements comme la volonté de créer des aires de loisirs suburbaines. En effet, nous avons déjà vu que les attroupements étaient redoutés par les pouvoirs publics<sup>1251</sup>, ce qui a pu les pousser à associer toutes les structures

<sup>1248</sup> Borlenghi, 2015, p. 257.

<sup>1249</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>1250</sup> Bouet, 1998-b, p. 49.

<sup>1251</sup> Tacite, *Annales*, XIV, 17.

amenant à des concentrations massives de personnes. De plus, il est connu que des ensembles de loisir, tant *intra* que *extra urbem*, étaient volontairement aménagés ensembles et leur monumentalisation poussée devait permettre la mise en place de la fameuse « *scenery* »<sup>1252</sup> paysagère d'Edward Champlin. Outre leur rôle pour l'entraînement des associations de jeunesse, le *campus* apparaît comme une aire suburbaine de rassemblement nécessaire pour le loisir et la cohésion de la communauté civique, afin de répondre à des attendus sociaux dictés par la culture romaine.

Enfin, la dernière fonction que nous avons pu définir est religieuse. Car les *campi* ont pu être également étroitement liés à la question religieuse dans les cités romaines. En effet, à Ostie, le *campus Matris Deum* était lié au sanctuaire de Cybèle, sans qu'on puisse le lier pour autant à une pratique paramilitaire<sup>1253</sup>. Dans l'aire géographique de la Gaule, le *campus* du *vicus Portensis*, c'est-à-dire l'ancienne Nantes, était lié à un sanctuaire de Vulcain avec, en plus, un théâtre culturel<sup>1254</sup>. De même, selon Aldo Borlenghi, le *campus* de Saint-Bertrand-de-Comminges aurait pu contenir une statue de culte, dans une des pièces adjointes à l'aire d'entraînement, bien que les archéologues considèrent qu'il ne s'agit pas d'un temple à proprement parler, celui-ci ne disposant pas de *podium* notamment<sup>1255</sup>. Cependant, en pratique et en théorie, rien n'exclut que les sportifs ou les associations de jeunesse, aient eu la nécessité de pratiquer une activité culturelle au sein de la structure sportive. Vitruve avait bien précisé dans ses écrits que certains dieux devaient avoir le lieu de culte placé près du *campus*, notamment Mars<sup>1256</sup>. Il serait nécessaire de découvrir archéologiquement plus de *campi* dotés d'installations religieuses afin d'affiner nos connaissances sur les relations entre ces deux types d'édifices. Cependant, il apparaît que les *campi* étaient davantage en relation avec des lieux religieux suburbains, qu'eux même partis prenants de la pratique religieuse des Romains. Leurs liens devaient davantage être urbanistiques, en étant limitrophes au sein de pôles monumentaux, qu'issue d'un rapport religieux au service d'une divinité. Il faudrait alors porter attention à la présence éventuelle de *fana* ou d'autres *templa* dans les zones limitrophes aux *campi* dans l'examen du *suburbium* d'agglomérations gauloises.

Nous avons ainsi pu voir que le *campus*, par sa situation nécessaire en dehors de l'aire urbaine, était un marqueur du *suburbium*. En effet, si cet établissement n'est pas, en soi, un élément délimitateur de l'aire suburbaine, son existence montre que l'espace où il se situait était considéré comme en dehors de la ville par les Romains, tout en étant proche et accessible. Autre pôle d'attraction

---

<sup>1252</sup> Champlin, 1982, p. 100.

<sup>1253</sup> Maligorne, 2007, p. 61.

<sup>1254</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>1255</sup> Borlenghi, 2015, p. 265.

<sup>1256</sup> Vitruve, *De architectura*, I, 7, 1.

ludique, celui-ci entretenait des liens très forts avec les dirigeants des agglomérations, en tant que lieu d'entraînement des associations de jeunesse. De plus, si les amphithéâtres, théâtres et cirques furent des lieux de spectacles attirant plus ou moins périodiquement des activités, le *campus* était dans sa nature profonde, bien plus régulièrement visité et accueillait des interactions sociales fortes entre citoyens. Permettant aux habitants des villes de s'entretenir, de se rencontrer ou même de se délasser, les *campi* étaient de réels lieux de sociabilité ouverts à tous. Ils étaient également liés à d'autres bâtiments, comme les amphithéâtres ou des sanctuaires, ce qui nous permet d'insister de nouveau sur la mise en réseau des données sur les indicateurs archéologiques suburbains afin de mieux comprendre la structuration et la fonctionnalisation du *suburbium*. Il nous faudra ainsi considérer cet ensemble d'édifices comme une aide précieuse à notre étude, et pour notre compréhension des périphéries des villes antiques. Cependant, la principale limite que nous pouvons relever quant à l'utilisation de cet indicateur pour notre étude reste qu'il existe un réel manque d'informations sur le *campus*, du fait de la difficulté de d'analyser ces structures archéologiques peu détectables.

Que pouvons-nous conclure sur l'utilisation des édifices de loisir antiques dans notre examen de l'espace suburbain des agglomérations de Gaule ? Les théâtres, les amphithéâtres et les cirques, par leur monumentalité presque monolithique, sont des indicateurs parfaitement lisibles de l'organisation du *suburbium* des villes. L'ensemble de ces édifices bâtis en périphérie urbaine, en prenant également en compte les *campi* même s'ils sont extrêmement moins visibles, se développait en véritables pôles d'attractions suburbains. Ces pôles attiraient plus ou moins régulièrement les populations rurales et urbaines, durant les spectacles, certes, mais aussi de façon plus récurrente comme espace de réunions informelle. L'aspect social de ces bâtiments s'analyse donc à différentes échelles : les édifices suburbains permettaient à la communauté civique de se rassembler dans son ensemble, mais des individus pouvaient également les fréquenter selon leur volonté propre en groupes plus restreints. Nous pouvons donc considérer ces éléments comme des aides à la compréhension des circulations et du fonctionnement du *suburbium* dans ses relations avec ses espaces limitrophes. En effet, ces aires richement aménagées et grandement fréquentées, comportaient une valeur démonstrative importante, vues de l'extérieur. Les alentours de ces bâtiments impressionnants étaient aménagés avec des statues, des dédicaces, dans le but de faire la renommée des grands évergètes de la ville, et permettait également de s'en souvenir tel un lieu mémoriel commun. Ces monuments faisaient la fierté d'une ville, le cirque, par exemple, montrait les liens étroits d'une cité avec le pouvoir impérial. La *maiestas* et la *moles* de ces structures ludiques aidaient à impressionner les visiteurs arrivant en ville, tout en mettant en valeur la ville. Mais si les extérieurs de ces constructions nous permettent de comprendre leur rôle symbolique dans la

périphérie, leur utilisation interne reste importante. Leur fonction d'espace ludique et de rencontres socio-culturelles permet d'en comprendre l'importance pour les Romains. Leur rôle politique sous-jacent nous fait miroiter l'importance du *suburbium* comme appui fonctionnel des institutions présentes dans l'aire urbaine. Les élites politiques, locales ou impériales, s'appuyaient donc sur l'espace suburbain pour mener à bien leurs projets ou pour répondre aux besoins des populations urbaines et rurales. L'exemple des *campi* nous montre comment des besoins liés à l'*amoenitas urbium* ne pouvaient être complétées que dans la périphérie des agglomérations. De même, le fait que ces différents établissements pouvaient être dotés de lieux de cultes ou d'autres types de bâtis, montre que ces structures étaient des pôles structurants de l'organisation architecturale et urbanistique de la périphérie suburbaine. Si nous ne pouvons pas utiliser ces monuments de loisir et de pratique sportive comme délimitateurs du *suburbium*, ils sont nécessaires pour établir une lecture de sa structuration. Ces marqueurs archéologiques sont donc complémentaires à d'autres indicateurs comme les murailles ou les nécropoles, qui sont eux des délimitateurs de la périphérie suburbaine.

### C) Les nécropoles, indicateurs de la frontière entre ville et périphérie

#### 1) Les nécropoles et le *suburbium*, une relation de long terme

En effet, la localisation systématique des sépultures au-delà des limites des villes romaines fait de ce type de structure archéologique un des indicateurs les plus pertinents pour délimiter le commencement de l'aire suburbaine.

Les sources littéraires sont claires sur le sujet des liens entre nécropoles et *suburbium*<sup>1257</sup>. De véritables « cités des morts »<sup>1258</sup>, du grec « *necropolis* »<sup>1259</sup>, s'étendaient au pied des agglomérations romaines, généralement le long des voies. Nous avons pu observer que cette exclusion des morts au-delà des limites de l'aire urbaine répondait tout d'abord à des questions religieuses, liées notamment au *pomerium* des cités de culture latine comme l'expliquait notamment Varron<sup>1260</sup>. Les corps des personnes étant considérés comme impurs, il fallait les éloigner de l'aire sacrée que représentait la ville<sup>1261</sup>. À Rome, seules certaines familles patriciennes<sup>1262</sup>, les vestales ou les généraux triomphateurs, ont reçu le droit théorique de reposer à l'intérieur de l'aire inaugurée. Il est également intéressant de noter que les enfants, ou tout du moins les immatures, ont pu être inhumés *intra-pomerium* dans des habitats ou des ateliers<sup>1263</sup>. Du fait de leur jeune âge au moment du décès, ils n'avaient pas réellement

---

<sup>1257</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) Le *suburbium* dans les sources textuelles.

<sup>1258</sup> Tranoy, Bel, Georges, Blaizot, 2009, p. 288.

<sup>1259</sup> *Ibid.*, p. 288.

<sup>1260</sup> Varron, *De Lingua latina*, V, 143.

<sup>1261</sup> Magdelain, 1990, p. 155.

<sup>1262</sup> Plutarque, *Vies parallèles, vie de Publicola*, XXIII, 5.

<sup>1263</sup> Tranoy, Bel, Georges, Blaizot, 2009, p. 262.

vécu et n'étaient donc pas touchés par les mêmes interdits que les individus plus âgés<sup>1264</sup>. Or, à part pour ces cas bien spécifiques, des auteurs comme Granius Licianus<sup>1265</sup> ou Apulée<sup>1266</sup> témoignèrent du fait que les funérailles romaines du Haut-Empire se déroulaient exclusivement dans l'espace suburbain.

Parallèlement à ces témoignages, des textes législatifs furent développés pour encadrer encore davantage cette pratique d'éviction des morts hors de l'*urbs*. La loi d'Urso montre qu'il était interdit de mettre en œuvre une crémation<sup>1267</sup> ou une inhumation<sup>1268</sup> à moins de cinq cents pas de la ville. Le Code Justinien précise également la mise à l'écart des morts, tandis qu'Agennius Urbicus<sup>1269</sup> décrit le *suburbium* comme un lieu de mise à mort des criminels. Ce fait semble soutenu par des découvertes comme celle d'une inscription trouvée à Pouzzoles<sup>1270</sup>, mais aussi de tombes communes réservées aux miséreux<sup>1271</sup>. Toutefois, ces aires sépulcrales étaient également des lieux dangereux comme Cicéron<sup>1272</sup>, Pline l'Ancien<sup>1273</sup> ou Symmaque<sup>1274</sup>, auteur du V<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ, ont pu l'expliquer. Les mauvaises rencontres n'y étaient pas rares, les bandits et les prostituées ayant fait des tombeaux leurs résidences.

Mais ces témoignages littéraires nous ont également appris que les ensembles funéraires n'étaient pas uniquement composés de monuments mémoriels ou de tombes mais aussi d'*horti*<sup>1275</sup>. Ces jardins étaient liés aux sépultures et avaient une vocation ornementale. Ils pouvaient aussi remplir un emploi productif afin de permettre le financement de l'entretien des monuments auxquels ils étaient accolés<sup>1276</sup>. Selon les témoignages des auteurs, les nécropoles romaines étaient donc à la fois des lieux de repos éternels pour les défunts et d'activité pour les vivants. Or, comment les pratiques funéraires latines se sont-elles peu à peu imposées dans la périphérie des villes de Gaule ?

Dès la période protohistorique, les pratiques d'inhumation étaient principalement réalisées dans l'espace périphérique des différentes agglomérations ou des *oppida*. Ces phénomènes de

---

<sup>1264</sup> Bel, Bonnet, Wittmann, Vieugué, Deberge, Georges, Gisclon, Blaizot, 2009.

<sup>1265</sup> Granius Licianus, *Annales*, 35, 43, 2.

<sup>1266</sup> Apulée, *Florida*, 19, 7.

<sup>1267</sup> Loi d'Urso, rubrique LXXIV.

<sup>1268</sup> Loi d'Urso, rubrique LXXIV.

<sup>1269</sup> Fabre, 2012, p. 25-26.

<sup>1270</sup> *Ibid.*, p. 28.

<sup>1271</sup> Behrends, Clavel-Lévêque, et al., 2005, p. 173.

<sup>1272</sup> Cicéron, *Phillipicae*, 12, 24, 2.

<sup>1273</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 8, 144, 5.

<sup>1274</sup> Symmaque, *Epistulae*, 2, 22.

<sup>1275</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) 2) b) Une ceinture verte autour des villes, une réalité ?

<sup>1276</sup> Champlin, 1982, p. 102.

différenciations entre espace des morts et des vivants n'étaient donc pas propres aux seules populations romaines, ou italiques. Ainsi, après la conquête des Gaules aux II<sup>ème</sup> et I<sup>er</sup> siècles avant Jésus-Christ, les modèles culturels et religieux romains n'ont que très peu joué sur la topographie des espaces funéraires. Le grand changement toucha davantage les fonctionnements et les attendus de ces aires sépulcrales. Car l'approche romaine de la mort et le traitement du défunt ne concernait pas uniquement la mise en terre. En effet, et cela particulièrement dans l'aire suburbaine, la tombe romaine avait pour « fonction première [...] d'impressionner ceux qui n'en découvrent que l'extérieur [et est] [...] le vecteur privilégié[...] de la démonstration des réussites ou des aspirations sociales des classes moyennes et supérieures »<sup>1277</sup>. Car, si nous retrouvons des ossements ou des réductions d'ossements issus de processus d'incinération<sup>1278</sup>, ce sont les formes architecturales des tombeaux qui en sont les éléments les plus visibles dans cette périphérie. Ceux-ci représentaient la survivance dans le temps d'un nom, d'une *gens*, d'une personnalité importante de la cité. Les nécropoles du Haut-Empire n'étaient pas de simples lieux de repos pour les morts, la citation de Pierre Gros nous montre qu'il s'agissait d'un espace accueillant des interactions sociales entre les vivants et les défunts. Ces interactions aboutissaient à la persistance de la mémoire urbaine, ce qui dotait le *suburbium* d'un rôle d'aire mémorielle pour la ville dont l'expression se développait le long des axes routiers. Le paraître est donc à prendre en compte dans l'analyse des nécropoles : les tombes monumentales servaient à perpétuer le souvenir des personnes décédées pour leur éviter l'oubli, alors synonyme d'une deuxième mort<sup>1279</sup>.

Dans les nécropoles du Haut-Empire se retrouvaient deux grands types de monuments funéraires : le *monumentum*<sup>1280</sup>, c'est-à-dire le monument funéraire, et le *sepulchrum*<sup>1281</sup>, la tombe où reposaient les restes humains. Mais pourquoi cette distinction ? Tout d'abord, il faut bien noter que pour un même défunt pouvaient se trouver plusieurs *monumenta* et *sepulchra*. En effet, à partir du début de l'aire romaine en Gaule jusqu'au III<sup>ème</sup>, voire IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère, la crémation fut largement pratiquée<sup>1282</sup>. Celle-ci nécessitait l'incinération du défunt sur une zone particulière avant que ses restes ne soient récoltés pour être déposés dans une structure finale. Tant le lieu d'incinération, dit « structure primaire »<sup>1283</sup>, que celui de dépose qui contenait les restes, dit « structure secondaire »<sup>1284</sup>, devenaient des lieux consacrés placés sous la juridiction du droit sacré et

---

<sup>1277</sup> Gros, 1996, p. 388 et Monteil, Van Andringa, 2019, p. 20.

<sup>1278</sup> Richier, Bel, Bonnet, Georges, Blaizot, 2009.

<sup>1279</sup> Van Andringa, 2018, p. 381.

<sup>1280</sup> *Ibid.*, p. 381.

<sup>1281</sup> *Ibid.*, p. 381.

<sup>1282</sup> Blaizot, Bel, Bonnet, Deberge, Wittmann, Barberan, Tranoy, 2004, p. 308.

<sup>1283</sup> Blaizot, Bel, Bonnet, Wittmann, Georges, Gisclon, Tranoy, Vieugué, 2009, p. 175.

<sup>1284</sup> *Ibid.*, p. 175.

était protégés par les dieux infernaux<sup>1285</sup>. Il est à noter que certains bûchers ont pu être utilisés comme *sepulchra*, aucun déplacement osseux n'ayant été réalisé en dehors de ce qui est alors appelé « tombe-bûcher »<sup>1286</sup>.

Ces *sepulchra* de la fin de la République et de la période impériale étaient signalées par des bornes, de diverses formes et tailles inscrites du nom du défunt, assorties de tuyaux à libations pour la pratique des rituels funéraires. Ces éléments funéraires, considérés comme des *loci religiosi*, étaient donc bien matérialisés, inviolables, inaliénables et non destructibles, du moins en théorie. Car les observations de terrains issues de l'archéologie ont souvent remarqué que, face aux extensions de l'aire urbaine, des remaniements des espaces funéraires ont pu être réalisés<sup>1287</sup>. Or comment était-ce possible alors qu'il n'était pas autorisé de détruire des tombes selon le droit romain ? De telles pratiques purent être mises en œuvre car l'ensemble de la concession n'était pas considéré comme intouchable : seule la partie avec les ossements ou les cendres demeurait sous la protection des dieux infernaux<sup>1288</sup>. Le reste restait susceptible d'être vendu en tant que bien immobilier, nouvelle concession funéraire ou toute autre exploitation. Il suffisait alors de coucher la stèle mémorielle sur la tombe et d'ôter les conduits à libation<sup>1289</sup>. Ces différents faits expliquent les mouvements de conquête de l'espace urbain sur les nécropoles qu'ont connu les villes romaines jusqu'au III<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ environ.

Quant au *monumentum*, il avait pour but de commémorer « la mort sociale [du défunt ou d'une lignée] »<sup>1290</sup>, de célébrer sa mémoire par la présentation de noms aux passants via une ou plusieurs inscriptions<sup>1291</sup>. Souvent construits du vivant de leur commanditaire, ils permettaient aux romains de se relier à une *gens*<sup>1292</sup> ou à un groupe social, comme celui des affranchis dont les tombeaux souvent spectaculaires narraient leur bonne fortune<sup>1293</sup>. Construits sur les lieux de passages ou des aires à haute visibilité, ils pouvaient être associés à des *horti*, à des enclos funéraires, mais également à des *villae* où était commémoré le lien entre une famille et son domaine<sup>1294</sup>. Certains *monumenta*, édifiés du vivant de leur propriétaire avaient pour but de recevoir des corps et deviennent alors des

---

<sup>1285</sup> Van Andringa, 2018, p. 381 et 383.

<sup>1286</sup> Blaizot, Bel, Bonnet, Wittmann, Georges, Gisclon, Tranoy, Vieugué, 2009, p. 175.

<sup>1287</sup> Fabre, 2012, p. 26 ou Van Andringa, 2018, p. 393.

<sup>1288</sup> Van Andringa, 2018, p. 393.

<sup>1289</sup> *Ibid.*, p. 393.

<sup>1290</sup> *Ibid.*, p. 381.

<sup>1291</sup> Monteil, Van Andringa, 2019, p. 1.

<sup>1292</sup> Van Andringa, 2018, p. 385.

<sup>1293</sup> *Ibid.*, p. 383.

<sup>1294</sup> Van Andringa, Groh, 2019.



*sepulchra* quittant le droit privé pour rejoindre le droit religieux<sup>1295</sup>. Avant cela, ces monuments pouvaient donc subir des altérations, être sujets aux legs ou même être concernés par des décisions testamentaires<sup>1296</sup>. On se rappellera à l'occasion la célèbre scène du « Banquet de Trimalcion », dans le *Satyricon*<sup>1297</sup>, où l'hôte décrit son projet de tombeau monumental dont les décors narraient les exploits de sa vie :

« [...] Que côté route, la largeur sois de cent pieds et côté champs deux cent de profondeur [...]. Je te demande aussi de faire sculpter sur mon monument des bateaux voguant pleines voiles, et moi au Tribunal, siégeant en robe prétexte avec cinq anneaux d'or, tirant des écus d'une bourse pour les répandre sur le peuple. [...] Une horloge au milieu pour que celui qui regarde l'heure, malgré lui, il soit forcé de lire mon nom. Et pour l'épithaphe, [...] « Ci-gît C. Pompeius Trimalchio, nouveau Mécène. Le sévirat lui fut conféré en son absence. Il eût pu être à Rome de toute les corporations décuriales mais ne le voulu point. Homme de devoir, vaillant, fidèle, il partit de rien, laissa trente million de sesterces [...]. Passant porte toi bien. – Et toi aussi défunt ! »<sup>1298</sup>

Cet exemple, certes littéraire, est pourtant l'un des meilleurs pour illustrer l'utilisation des *monumenta* dans la périphérie suburbaine en tant que monument mémoriel au service d'une partie de la population. La grandeur extrême du bâti, la grande richesse issue du commerce montrée à tous, la peur de l'oubli, la mention du *cursus honorum* pour souligner qu'il aurait pu s'impliquer en politique. L'affranchi Trimalcion singe alors les pratiques des citoyens à l'extrême, dans une volonté d'intégration très « tapageuse »<sup>1299</sup>. Son monument doit prouver son agrégation et son intégration à la bonne société romaine. De même, dans le choix des programmes esthétiques et épigraphiques qui ornaient les tombeaux, il était courant d'intégrer son entourage politique, ses patrons, comme on a pu le voir notamment à Pompéi<sup>1300</sup>. Ces éléments étaient attendus pour cette caste d'affranchis richissime qui n'avait pas accès au statut complet de la citoyenneté<sup>1301</sup>. Le monument commandé par le riche personnage du *Satyricon* montre ainsi l'importance du primat de l'éternité sociale sur celle de la préservation des restes d'un mort<sup>1302</sup>. Cependant, rappelons que les *monumenta* n'avaient pas pour

---

<sup>1295</sup> Monteil, Van Andringa, 2019, p. 2.

<sup>1296</sup> Van Andringa, 2018, p. 393-396.

<sup>1297</sup> Pétrone, *Satyricon*, LXXI.

<sup>1298</sup> Pétrone, *Satyricon*, LXXI.

<sup>1299</sup> Van Andringa, 2018, p. 383.

<sup>1300</sup> *Ibid.*, p. 387.

<sup>1301</sup> *Ibid.*, p. 383.

<sup>1302</sup> *Ibid.*, p. 385 et 387.

vocation à recevoir des corps. Ceux-ci pouvaient donc être enterrés autour du monument dans un enclos funéraire<sup>1303</sup>, ou même à proximité directe de l'édifice comme sur le site de la *Porta Nocera* à Pompéi<sup>1304</sup>. Ces différents témoignages montrent le succès énorme de ces édifices. Des « tombeaux-temples »<sup>1305</sup> monumentaux firent même leur apparition à partir de la fin du I<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ avec l'augmentation de l'intérêt pour l'inhumation<sup>1306</sup>. Érigés par de riches particuliers, et parfois entourés d'*horti* funéraires<sup>1307</sup>, ces structures suburbaines privées permettaient de rendre un culte aux dieux, aux personnes et aux *gens* disparus<sup>1308</sup>. Ces tombeaux aux diverses formes liaient donc un certain nombre de marqueurs archéologiques du *suburbium* et sont de magnifiques témoignages de l'implication des élites locales dans la construction du paysage mémoriel de la périphérie urbaine. Implantés le long des voies ou sur des reliefs du paysage, ces bâtiments étaient visibles depuis les alentours, ce qui en faisait des points importants du paysage suburbain. Lieux de mémoire pour les individuels ou les familles aisées, ces cénotaphes avaient également une grande importance pour la cité et ses décideurs.

Si la construction de la plupart des monuments funéraires et mémoriels étaient issus d'initiatives personnelles, certains ont pu être offerts par les pouvoirs publics<sup>1309</sup>. Ce type de dons nous est connu par l'inscription « *locum publice datum ex decreto decurionum* »<sup>1310</sup>. Édifiés sur des terrains publics suburbains, ils avaient pour but de rendre hommage à des personnalités marquantes pour la communauté civique<sup>1311</sup>. En effet, les décurions pouvaient offrir des terrains publics pour l'édification d'un tombeau à certains de leurs pairs en récompense des services rendus à la communauté avec, parfois, une somme d'argent allouée pour les funérailles<sup>1312</sup>. Cette pratique, qui nous est parvenue grâce à des documents épigraphiques<sup>1313</sup>, montre que le *suburbium* était également un espace de mémoire pour la communauté civique. La *civitas* honorait ses grands hommes en leur offrant un moyen de survivance mémorielle dans des lieux à haute fréquentation. Cette pratique était donc à la fois entre les mains des personnes qui menaient leurs projets funéraires de façon individuelle, mais

---

<sup>1303</sup> *Ibid.*, p. 383.

<sup>1304</sup> Van Andringa, Lepetz, 2006.

<sup>1305</sup> Leveau, Odenhardt-Donvez, Fauduet, 2007.

<sup>1306</sup> *Ibid.*, p. 283.

<sup>1307</sup> *Ibid.*, p. 284.

<sup>1308</sup> *Ibid.*, p. 283-284.

<sup>1309</sup> Duchemin, Durand, Van Andringa, 2020, p. 9.

<sup>1310</sup> *Ibid.*, p. 17-18.

<sup>1311</sup> *Ibid.*, p. 17-18.

<sup>1312</sup> *Ibid.*, p. 17.

<sup>1313</sup> *Ibid.*, p. 17.

également entre celles des pouvoirs publics, ces derniers ayant choisi de s'approprier le symbolique des *monumenta* et *sepulchra* grâce au don de tombeaux.

Enfin, les textes sur les nécropoles païennes du *suburbium* nous renseignent sur le rôle des *horti* funéraires adjoints aux monuments et aux tombes. Cicéron<sup>1314</sup> ou Pétrone<sup>1315</sup> témoignent sur l'existence d'espace végétalisés à but ornemental et productifs autour des tombes. En effet, pour John Bodel, la plantation de jardins ornementaux autour d'une tombe avait un but similaire à ceux présents dans le péristyle d'une maison : impressionner les visiteurs mais aussi montrer la culture et le pouvoir du propriétaire des lieux. Dans son article « *Roman tomb gardens.* »<sup>1316</sup>, il ajoutera une remarque que nous trouvons très juste et qu'il nous semble nécessaire de commenter à propos de ces aménagements :

« *Cultivating a tomb, like cultivating a villa, meant exploiting the environment appropriately, and for this purpose harvesting the bounty of the natural landscape was ideal, since it displayed the ultimate blessing of the life of sophisticated ease : total self-sufficiency and autonomy.* »<sup>1317</sup>

Cette remarque insiste sur l'importance du lien entre l'*amoenitas* et les aménagements du *suburbium*. Nous avons précédemment vu que cette valeur était liée aux demeures suburbaines pour Edward Champlin<sup>1318</sup>. Il apparaît qu'elle résidait également dans la complémentarité entre les tombes et le paysage pour créer une scénographie harmonieuse pour les passants. Le monument funéraire, tout comme son *hortus*, se devaient d'attirer le regard et l'attention des voyageurs afin qu'ils déchiffrent les *tituli* contenant les noms des défunts afin de préserver leur mémoire. L'agrémentation paysagère des voies romaines qui parcourait le *suburbium*<sup>1319</sup> était donc réalisée à la fois par des édifices publics mais également privés tels les tombes et les *horti* ornementaux. Mais l'auteur aborde également dans sa citation le fait que ces tombes et les *monumenta* devaient être complètement autonomes, cela grâce à un usage économique des ressources du jardin funéraire. En effet, afin d'entretenir ces constructions, et pour que les coûts liés à ces activités soient absorbés, certains propriétaires avaient établi des cultures au sein même des enclos. Confiés à des affranchis dont la charge était d'entretenir l'ensemble, comme le souhaitait par exemple Trimalchion<sup>1320</sup>, ces cultures

---

<sup>1314</sup> Cicéron, *Epistulae ad Atticum*, XII, 23.

<sup>1315</sup> Pétrone, *Satyricon*, LXXI.

<sup>1316</sup> Bodel, 2018.

<sup>1317</sup> *Ibid.*, p. 203.

<sup>1318</sup> Champlin, 1982, p. 100.

<sup>1319</sup> Chevallier, 1998.

<sup>1320</sup> Pétrone, *Satyricon*, LXXI.

leur offraient soit des moyens de substance, soit des revenus suffisants pour couvrir les frais courants avec par exemple la culture de fleurs, de fruits ou de légumes<sup>1321</sup>. Ces réseaux productifs liés aux ensembles funéraires s'entremêlaient avec d'autres *horti* à vocation purement agricole qui étaient présents autour des agglomérations des Gaules<sup>1322</sup>, ce que nous verrons ultérieurement<sup>1323</sup>.

Le paysage funéraire suburbain du Haut-Empire était donc varié et composé de monuments de diverses formes et tailles. Ces constructions étaient situées dans des espaces à forte visibilité ou qui essayaient, par leur masse, de s'imposer dans la périphérie afin de faire vivre la mémoire de leur propriétaire. Agrémentés de jardins, ces aires étaient étonnamment pleines de vie car cultivées et largement fréquentées. Les tombes se trouvant nécessairement au-delà du *pomerium*, l'étude de ces éléments nous permet de localiser le *suburbium*, mais également d'en comprendre le fonctionnement. Cependant, les changements de pratiques religieuses ou funéraires et le repli des aires urbaines et suburbaines durant la christianisation des populations et l'Antiquité tardive ont-elles eut des conséquences importantes sur le *suburbium* ?

En effet, la christianisation des populations romaines a amené l'apparition de nouvelles pratiques et de nouvelles organisations spatiales dans les ensembles funéraires. Si les premiers témoignages de christianisation datent du I<sup>er</sup> siècle de notre ère pour Rome, le début de l'appropriation par les chrétiens des fameuses catacombes romaines ne se réalise dans le *Suburbium* que durant la transition entre le II<sup>ème</sup> et le III<sup>ème</sup> siècle à Rome<sup>1324</sup>. Or, si la Gaule connaît ses premiers contacts avec cette nouvelle religion au II<sup>ème</sup> siècle de notre ère à partir de la vallée du Rhône<sup>1325</sup>, les pratiques funéraires de rassemblement communautaires chrétiens ne sont attestées qu'à partir du IV<sup>ème</sup> siècle<sup>1326</sup>. Avant cette période, les chrétiens étaient pratiquement invisibles ; seuls quelques graffitis prouvaient leur appartenance à cette religion. Chrétiens et païens partageaient donc les mêmes ensembles funéraires, la méfiance des pouvoirs publics vis-à-vis de ces croyants monothéistes étant encore très importante durant ces temps de transition<sup>1327</sup>. Une fois plus acceptés, ils cherchèrent alors à affirmer leur appartenance au groupe chrétien lui-même fixé autour d'un lieu à la symbolique précise : l'endroit où s'était déroulé un martyr<sup>1328</sup>, la tombe d'un saint ou encore un sanctuaire<sup>1329</sup>. En

---

<sup>1321</sup> Bodel, 2018, p. 204-205.

<sup>1322</sup> Jedrusiak, 2016.

<sup>1323</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) 2 b) Une ceinture verte autour des villes, une réalité ?

<sup>1324</sup> Borg, 2020, p. 406-407.

<sup>1325</sup> Tourreil, 2014, p. 23.

<sup>1326</sup> Blaizot, 2009, p. 339.

<sup>1327</sup> Borg, 2020, p. 413.

<sup>1328</sup> Blaizot, 2009, p. 339.

<sup>1329</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ D) Les lieux de culte suburbains.

effet, le culte se développant autour des tombes « *ad sanctos* »<sup>1330</sup> fut extrêmement populaire à partir du IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère. De nombreuses tombes de martyrs étaient alors réinvesties sous l'impulsion d'évêques pour en faire des *memoriae*, des lieux de prière<sup>1331</sup>, afin d'appuyer la foi des chrétiens au sein de la cité<sup>1332</sup>. Les mouvements liés aux banquets funéraires issues des pratiques funéraires païennes sont alors remplacés par les pèlerinages dans le « *cæmeterium* »<sup>1333</sup> qui finit par désigner les regroupements de tombes chrétiennes autour d'une tombe de saint<sup>1334</sup>. L'individu enterré à proximité avec ses coreligionnaires pouvait ainsi attendre le Jugement Dernier et sa résurrection dans la meilleure des conditions sous la protection du saint. L'attachement à l'intégrité du corps, lié aux motifs religieux, devint également important avec la pratique de l'inhumation qui fut définitivement majoritaire à la deuxième moitié du IV<sup>ème</sup> siècle en Gaule<sup>1335</sup>. Ce n'est alors plus seulement les *monumenta* et *sepulchra* qui furent protégés par la loi romaine, mais également le corps qui devient l'objet de toute les attentions<sup>1336</sup>. Car si aux IV<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> siècles, les constructions de tombeaux monumentaux se firent plus rare, l'importance du souvenir du mort subsiste, en témoigne les sarcophages qui se diffusent grandement durant l'Antiquité tardive<sup>1337</sup>. En définitive, les évolutions principales liée à l'apparition des ensembles chrétiens dans le *suburbium* jusqu'à la fin de la période qui nous intéresse se trouvent être liés à des regroupements funéraires autour de nouveaux pôles religieux mais également une nouvelle approche de la tombe. La fréquentation de ces aires et leur but démonstratif avec le maintien de la *memoria* tend donc à s'effacer avec le temps.

Cependant, les tombeaux, dits « païens », continuèrent à exister jusqu'à la fin de l'Antiquité tardive. Car si les incinérations étaient moins courantes, voire révolues à la fin de la période, les inhumations ont existé sur toute l'époque romaine. Ainsi, les *sepulchra* des romains, encore attachés à la religion traditionnelle, n'ont pas beaucoup varié, comme en témoigne la persistance de la mise en place de tubes à libations<sup>1338</sup>. De même, des tombeaux massifs ont encore été construits au IV<sup>ème</sup> siècle, comme à Saint-Just de Valcabrière<sup>1339</sup>, ce qui indique une perpétuation des traditions et de la culture romaine de la mort sur le long terme en Gaule. Cependant, la pratique des spoliations et des réutilisations des matériaux issus de *monumenta* déjà existants s'accéléra de façon exponentielle au

---

<sup>1330</sup> Wild, 1999, p. 4.

<sup>1331</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ D) 2) Les espaces de culte chrétiens et le *suburbium*.

<sup>1332</sup> Wild, 1999, p. 4.

<sup>1333</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1334</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1335</sup> Blaizot, Bel, Bonnet, Deberge, Wittmann, Barberan, Tranoy, 2004, p. 308-309.

<sup>1336</sup> Blaizot, 2009, p. 339.

<sup>1337</sup> Huber, Nenna, Van Andringa, 2018, p. 19.

<sup>1338</sup> Benito, 2015, p. 669.

<sup>1339</sup> Monteil, Van Andringa, 2019, p. 5.

fil de la période et fit disparaître une grande partie du paysage monumental funéraire du *suburbium*. Cela remet notamment en cause la notion de mise en valeur de la ville par les éléments architecturaux présents dans sa périphérie proche pour la fin de l'Antiquité, alors que c'était une chose importante pour les agglomérations du Haut-Empire.

Néanmoins, ces évolutions ne sont pas les seules qui touchèrent les paysages funéraires du *suburbium*. La rétraction des aires urbaines, commencées dès le III<sup>ème</sup> siècle de notre ère, a mené à une réorganisation spatiale la périphérie avec une avancée du *suburbium* sur des aires précédemment associées à la ville. Les réoccupations de bâtiments abandonnés et ruinés ne furent pas rares, de nouvelles tombes païennes et chrétiennes étant établies en leur sein<sup>1340</sup>. On peut d'ailleurs remarquer que la nouvelle implantation des tombes redessina la frontière entre la ville et l'espace suburbain. Celle-ci suivait le recul de l'aire urbain en se rapprochant de plus en plus près des nouvelles limites de l'agglomération.

Or, malgré les changements de pratiques funéraires vues ci-dessus, aucun changement juridique et législatif ne vient annoncer la disparition du *pomerium* au-delà duquel pouvaient se développer les tombes. La ligne pomériale présente, théoriquement, dans toutes les agglomérations romaines aurait-elle disparue ? Non car, comme nous l'avons déjà dit, ce *pomerium* était une ligne mouvante selon les époques qui pouvait très bien être déplacée, selon les changements de l'organisation de l'aire urbaine. Mais, pour autant, y a-t-il eu des changements formels de ce tracé avec des refondations et des bornes qui en aurait indiqué le nouveau cheminement ? Nous n'en avons malheureusement pas de trace, et il nous faudra donc partir du principe que le déplacement des nécropoles tardives est le meilleur moyen de détecter la nouvelle frontière entre espace urbain et suburbain. Cette révision ayant été réalisée de façon informelle, et par nécessité face au contexte sécuritaire de la fin de l'Antiquité, on peut admettre que ce nouveau tracé pomérial fut réalisé selon une réévaluation sentimentale des habitants de la ville. En réorganisant l'espace urbain, les citoyens se le sont réapproprié et ont pu délimiter ce qui appartenait dorénavant partie de la ville et ce qui n'en faisait plus partie. Ils ont donc bien continué à respecter les lois stipulant l'exclusion des corps hors de la ville, mais en rapprochant la limite pomériale, par praticité. Il faudra bien attendre la période médiévale pour que les espaces funéraires, devenus cimetières tels que nous l'entendons aujourd'hui, entrent définitivement au sein de l'espace urbain.

Grâce aux différents textes que nous avons pu étudier, les nécropoles romaines nous apparaissent comme étant parmi les marqueurs les plus fiables pour détecter le début du *suburbium*. Limitrophes des agglomérations, mais clairement séparées de l'urbain, elles étaient donc des espaces

---

<sup>1340</sup> Goodman, 2007, p. 150-153.

remplis d'activités et de mouvements tant au Haut-Empire que durant l'Antiquité Tardive. Les monuments funéraires créaient un paysage architectural impressionnant, accueillant la mémoire collective de la *civitas*, dont les dirigeants n'hésitaient pas à participer activement à la construction des tombes de ses grands personnages. De plus, ces aires étaient des lieux de vie, pour les indigents ou les affranchis chargés de l'entretien des dernières demeures de leur anciens maîtres. Ceux-ci cultivaient alors des végétaux dans les *horti* funéraires, participant à la création d'une ceinture verte suburbaine qui entourait les agglomérations<sup>1341</sup>. De même, l'Antiquité tardive n'a pas mis fin à ces pratiques, mais a participé à la réorganisation de l'aire suburbaine des villes. Les nécropoles tardives ont suivi le repli de la ville en conquérant l'espace auparavant urbain, permettant ainsi d'appréhender les évolutions spatiales du *suburbium* dans le temps. Elles se sont également différenciées par la création de nouveaux pôles d'attraction avec l'apparition de *monumenta* chrétiens qui célébraient les martyrs et saints. Ces regroupements religieux des tombes chrétiennes nous montrent que l'augmentation du pouvoir des responsables politiques des chrétiens, les évêques notamment, a d'abord pu s'exprimer dans la périphérie des villes romaines avant d'en rejoindre le cœur. Mais, si l'ensemble de ces grands principes nous sont dorénavant connus, comment apparaissent-ils dans l'espace des Gaules ?

## 2) *Suburbium* et nécropoles, une étude appliquée d'un marqueur spatial

Les ensembles funéraires ont une grande importance dans la compréhension du *suburbium* des agglomérations antiques, et cela dans l'ensemble de l'espace sous contrôle du pouvoir romain. Or, si les textes montrent une tendance générale à l'échelle de l'Empire, comment ces liens entre espace mortuaire et aire suburbaine se développaient-ils pour les cités gauloises ?

Nous avons précédemment vu que les cités avaient l'obligation de tenir les nécropoles à l'écart de l'espace urbain consacré, ce qui fait ressortir une frontière entre ville et *suburbium*. Se développant autour des agglomérations le long des axes de circulation<sup>1342</sup>, les ensembles funéraires du Haut-Empire illustrent le phénomène de différenciation entre l'espace consacré de l'*urbs* et sa périphérie. L'exemple des nécropoles d'Autun est particulièrement parlant pour illustrer le rôle d'indicateur suburbain des monuments funéraires. En effet, six nécropoles du début de l'ère impériale entouraient la ville et créaient un véritable cercle autour de celle-ci. Les nécropoles du Breuil d'Arroux, des Drémeaux, du Champ des Urnes et de la Gironette se situaient à proximité immédiate des remparts de la cité<sup>1343</sup>. Quant à celles du Champ Saint-Roch – Pont l'Évêque, du Bois Saint-Jean ou de La Verrerie, elles étaient un peu plus éloignées mais restaient à moins de deux kilomètres de la muraille et très facilement

---

<sup>1341</sup> Jedrusiak, 2016.

<sup>1342</sup> Arnaud, 1998, p. 81.

<sup>1343</sup> Labaune, 2015, p. 92.

accessibles grâce au réseau routier<sup>1344</sup>. On remarquera notamment que ces dernières nécropoles furent en grande majorité consacrées au repos éternel des habitants issus du commun, les classes aisées préférant être au plus proche des portes urbaines<sup>1345</sup>.

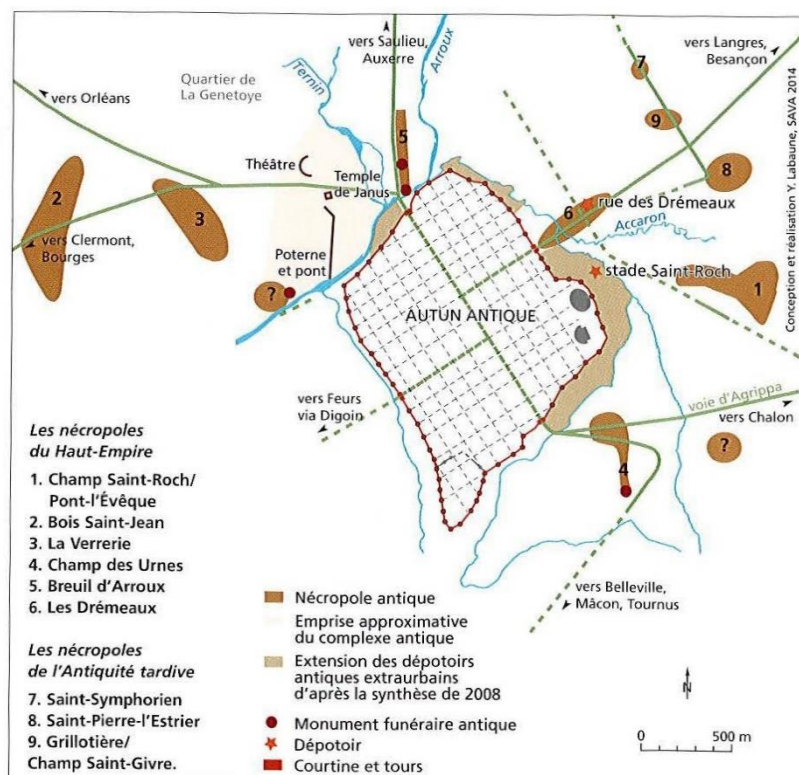


Figure 40 : Plan d'Autun antique et cartographie de ses nécropoles, dans : Labaune, 2015, p. 92.

Nous pouvons apercevoir sur le plan ci-dessus qu'à chaque sortie de la ville se développait automatiquement, ou presque, une nécropole. Or, celles-ci marquaient-elles réellement le début du *suburbium* d'Augustodunum ? Nous avons précédemment vu que les murailles n'étaient pas forcément des indicateurs fiables de la fin de la ville<sup>1346</sup>, même si ici Autun fait figure de cas d'école pour la différenciation entre l'urbain et le suburbain grâce à ses enceintes. Cependant, nous nous apercevons que les éléments suburbains comme le quartier périphérique de la Genetoye ne se développèrent qu'après les nécropoles du Haut-Empire<sup>1347</sup>. De même, une limite claire semble se dessiner au nord-est et plus légèrement au nord-ouest de la ville, du fait de la présence conjointe des nécropoles et des décharges<sup>1348</sup>. L'exclusion des éléments considérés comme impurs en dehors de l'espace urbain montre que les habitants avaient conscience de la fin de la ville et établissaient leurs

<sup>1344</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1345</sup> *Ibid.*, p. 99-100.

<sup>1346</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ A) 2) a) Les enceintes dans les villes romaines.

<sup>1347</sup> Labaune, Saggese, Andrieu, Lambert, 2015, p. 24.

<sup>1348</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ G) Le *suburbium*, une décharge de la ville ?



aménagements suburbains à partir de l'endroit où les tombes commençaient. Le théâtre de la Genetoye ou le temple de Janus, tous clairement analysés comme suburbains par les chercheurs<sup>1349</sup>, se déployaient au-delà des aires sépulcrales et s'en tenaient suffisamment éloigné pour qu'on puisse établir une différenciation des espaces<sup>1350</sup>. En effet, le mausolée turritoire julio-claudien « de la Gironette »<sup>1351</sup> était certes proche du quartier culturel et artisanal suburbain d'Autun, mais sa position géographique montre qu'il était légèrement décalé au sud par rapport au reste des constructions. Il est donc clair qu'à Autun les habitants du Haut-Empire étaient lucides sur la différence entre ville et *suburbium*. Dans cet espace, ils pouvaient déposer leurs morts, marquant ainsi le changement de statut de l'espace périphérique de la ville. Or, si la ville antique d'*Augustodunum* est un cas particulièrement lisible de la différenciation entre espace urbain et suburbain, la très grande majorité des villes romaines des Gaules appliquaient un schéma similaire.



Figure 41 : Plan de Lugdunum des Convènes, 1 : centre monumental de la ville romaine ; 2 : ville haute ; 3 : camp militaire ; 4 : mausolée d'Herrane ; 5 : ruisseau du Plan ; 6 : nécropole de la route de Toulouse, dans : Van Andringa, Groh, 2019, p. 56.

Comme autre exemple bien connu de ces pratiques, nous pouvons prendre le cas de Saint-Bertrand-de-Comminges dont les nécropoles indiquent clairement l'entrée dans la périphérie suburbaine<sup>1352</sup>. En effet, selon le plan ci-dessus, l'espace urbain de l'agglomération romaine se

<sup>1349</sup> Labaune, 2015, p. 92.

<sup>1350</sup> *Ibid.*, p. 18 et 92.

<sup>1351</sup> Labaune, Kasprzyk, Alix, Delor-Ahü, Antony Hostein, Mouton-Venault, Nouvel, Venault, 2015, p. 559.

<sup>1352</sup> Van Andringa, Groh, 2019, p. 56.

déployait à l'est du ruisseau du Plan, tandis que l'aire suburbaine s'installait plus à l'ouest avec les ensembles funéraires du « Mausolée d'Herrane » et la nécropole de la route de Toulouse tout au nord le long de la Garonne<sup>1353</sup>. Il existait également une nécropole monumentale à l'actuel village de Saint-Just, à deux cent mètres à l'est du camp militaire. Un ensemble d'aire funéraire entouraient donc la cité antique et marquaient indubitablement l'entrée dans le *suburbium*. Ces faits nous montrent l'existence d'une différenciation entre l'aire urbaine et suburbaine. Ainsi aucune tombe ne fut établie à l'ouest du ruisseau du Plan, et les différentes constructions situées à partir de cette limite sont considérées comme suburbaine par les archéologues<sup>1354</sup>. En effet, la *villa* adjointe au mausolée d'Herrane est décrite par les chercheurs comme une résidence suburbaine<sup>1355</sup>, et les édifices du village de Saint-Just, certes encore peu connus, sont également présentés comme des éléments d'habitat suburbains<sup>1356</sup>. L'implantation topographique des nécropoles nous permet de conclure que la périphérie de *Lugdunum* des Convènes disposait d'une ligne pomeriale clairement délimitée, le ruisseau du Plan, au-delà duquel se développait son *suburbium*.

Mais, si le commencement de la périphérie des grandes cités romaines des Gaules peut être localisé grâce aux nécropoles, qu'en est-il des agglomérations secondaires ? Afin d'examiner ce cas précis, nous allons nous appuyer sur l'exemple du *vicus* de *Boutae*, l'actuelle Annecy. En effet, les limites de l'agglomération antique sont bien connues, notamment grâce à une bonne compréhension de l'implantation des nécropoles et du réseau viaire urbain antique<sup>1357</sup>. Ainsi, la ville se présentait sous la forme d'un triangle rectangle de vingt-cinq hectares<sup>1358</sup>, délimité au sud par la « *via Casuarina* »<sup>1359</sup> et à l'ouest par la nécropole principale de l'agglomération de l'autre côté de la voie « *d'Aquae* »<sup>1360</sup>. Cet ensemble, qui atteindra d'ailleurs une superficie maximale d'un hectare, fut établi à partir du Haut-Empire et perdurera jusqu'à l'Antiquité tardive<sup>1361</sup>. Les autres nécropoles de la ville, nommées « Sud »<sup>1362</sup>, « Est »<sup>1363</sup> et « de la caserne Galbert »<sup>1364</sup> se trouvaient également par-delà des derniers *cardines* et *decumani* de la ville. Enfin, la « nécropole Nord »<sup>1365</sup> était située à environ deux cent

---

<sup>1353</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>1354</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>1355</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>1356</sup> Van Andringa, 2019, p. 140-142.

<sup>1357</sup> Gabayet, 2015.

<sup>1358</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>1359</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>1360</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>1361</sup> *Ibid.*, p. 207.

<sup>1362</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>1363</sup> *Ibid.*, p. 208.

<sup>1364</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>1365</sup> *Ibid.*, p. 208.

cinquante mètres des limites de la ville, différemment des autres qui étaient limitrophes d'une voie. Que pouvons-nous tirer de ces observations ?

Tout d'abord il est certain que les espaces funéraire et urbain d'une agglomération secondaire étaient séparés moins clairement que pour une ville de plus grande ampleur. En effet, si nous prenons l'exemple de la nécropole Ouest ou de celle de la caserne Galbert, nous pouvons voir que les monuments étaient bâtis près d'ateliers ou d'habitats<sup>1366</sup>. Cependant, l'élément récurrent dans la topographie funéraire de *Boutae* réside dans le fait que toutes les nécropoles se situaient sur la face externe des voies délimitant l'espace urbain. Le *pomerium*, en tout cas la limite de la fin de l'agglomération telle que devait se la représenter les romains, se situait probablement sur le tracé des voies et au-delà de celles-ci commençait un processus de dissolution progressif du tissu urbain signalé par l'apparition des tombes.

---

<sup>1366</sup> *Ibid.*, p. 208.

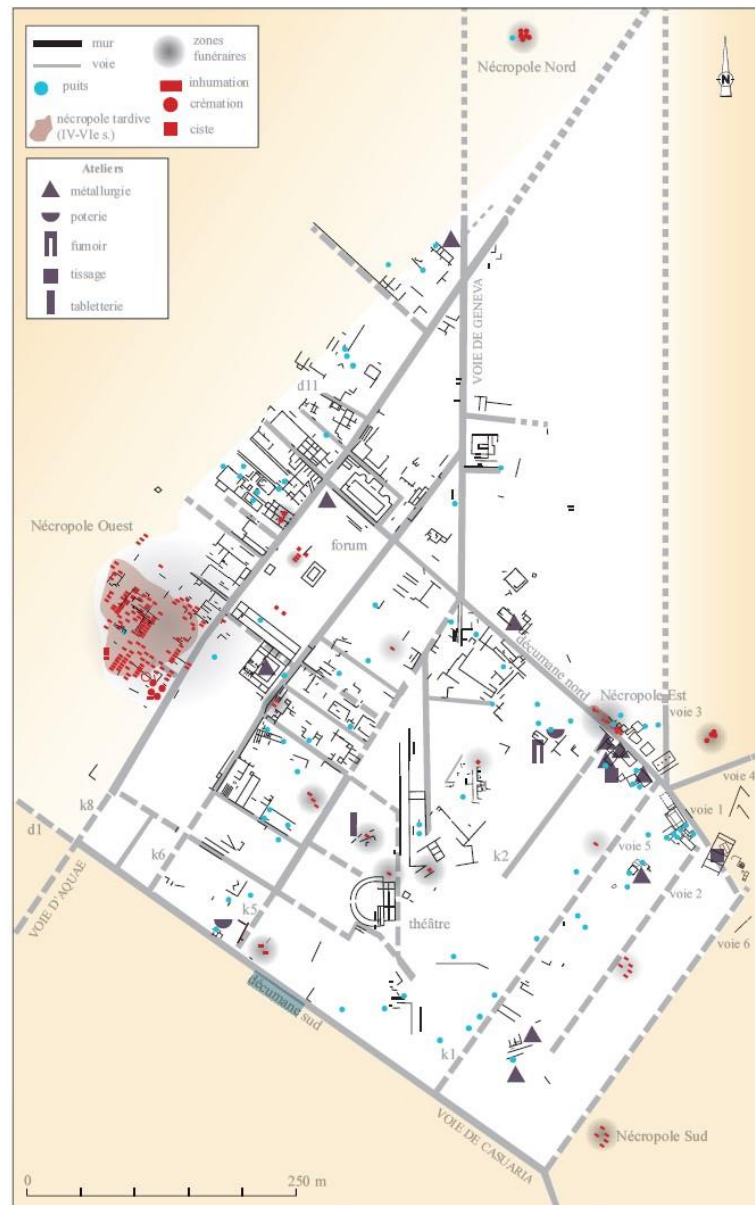


Figure 42 : Plan des découvertes archéologiques de l'agglomération antique de Boutae, dans : Gabayet, 2015, p. 208.

Ainsi, grâce à cette étude, nous avons vu que l'implantation géographique des espaces funéraires de la cité se situait bel et bien au-delà d'une limite matérialisée par les axes de circulation. Les nécropoles se trouvaient donc bien dans l'espace suburbain, et marquaient la fin de l'organisation urbaine de l'agglomération et le début de la transition progressive vers l'espace rural. Cependant, comment la topographie funéraire du *suburbium* du *vicus* de *Boutae* a-t-elle évolué durant l'Antiquité tardive ? Les nécropoles continuaient-elles à avoir un rôle délimitateur ?

Selon Franck Gabayet<sup>1367</sup>, le *vicus* connu de graves difficultés à partir du III<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ. En effet, plusieurs quartiers de la ville furent abandonnés, notamment sur sa partie orientale,

<sup>1367</sup> *Ibid.*, p. 218.

un phénomène qui s'accroît aux IV<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> siècles de notre ère<sup>1368</sup>. Les nécropoles situées à l'est de la ville se sont retrouvées isolées par rapport à la nouvelle emprise de l'agglomération et ce fut la nécropole Ouest qui resta majoritairement fréquentée<sup>1369</sup>. Elle garda donc son rôle de frontière jusqu'au VI<sup>ème</sup> siècle, période où des tombes essentiellement Burgondes furent aménagées au sein de l'espace urbain abandonné<sup>1370</sup>. Ces faits montrent que les règles régissant l'installation des nécropoles autour de l'espace urbain se sont largement maintenues dans le temps et cela même dans de petites agglomérations. La nécropole de la caserne Galbert fut notamment encore fréquentée jusqu'au V<sup>ème</sup> siècle<sup>1371</sup>, même si elle se trouvait de plus en plus éloignée des nouvelles limites urbaines. Ainsi, nous ne voyons pas d'obstacle à considérer que les ensembles funéraires furent des marqueurs archéologiques de la périphérie suburbaine sur le temps long. Il est donc bon à noter que les populations ont respecté les normes romaines d'organisation de l'espace urbain jusqu'à la fin de notre période d'étude, l'abandon de ces pratiques au VI<sup>ème</sup> siècle apparaissant être le résultat de l'introduction de la culture burgonde<sup>1372</sup>. Cependant, la lisibilité de ce cas d'étude reste faible, l'antique Annecy restait modeste, et il n'est pas connu de tombes ou de lieux de cultes chrétiens qui pourraient nous éclairer sur les mutations des pratiques funéraires pour ces croyants.

C'est pour ces raisons que nous proposons de nous pencher de nouveau sur le cas de la cité de Reims, qui connut des changements topographiques extrêmement intéressants durant l'Antiquité tardive<sup>1373</sup>. Alors que nous avons précédemment étudié les murailles<sup>1374</sup> de cette agglomération du nord de la Gaule, nous allons dorénavant nous pencher sur les liens qui ont pu exister entre la rétraction urbaine et les nécropoles de cette ville. La ville du Haut-Empire, d'environ six cent hectares, était enserrée par une enceinte qui incarnait la limite pomériale<sup>1375</sup>. Les nécropoles étaient alors situées au-delà de la fortification, marquant le fait que pour les romains, l'espace urbain s'étendait sur l'ensemble de l'aire contenue dans le tracé fortifié. Cependant, vers 330 après Jésus-Christ<sup>1376</sup>, la ville se réduit de façon extrême avec la construction d'une nouvelle enceinte qui porta la surface de l'agglomération à cinquante-cinq hectares<sup>1377</sup>. Des quartiers d'habitations et des monuments du Haut-Empire se retrouvèrent alors *extra moenia* à l'Antiquité tardive et furent abandonnés<sup>1378</sup>. Cela

---

<sup>1368</sup> *Ibid.*, p. 218-219.

<sup>1369</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>1370</sup> *Ibid.*, p. 207.

<sup>1371</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>1372</sup> *Ibid.*, p. 221.

<sup>1373</sup> Van Andringa, 2020.

<sup>1374</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ A) 2) a) Les enceintes dans les villes romaines.

<sup>1375</sup> Fichtl, 2004, p. 298.

<sup>1376</sup> Van Andringa, 2020, p. 247.

<sup>1377</sup> Jodry, Rollet, Picavet, Moiret, Fronteau, et *al.*, 2017, p. 135.

<sup>1378</sup> Van Andringa, 2020, p. 251.

provoqua chez les habitants de l'époque tardive un besoin de réévaluation des délimitations des espaces urbains et *suburbains*, ceux-ci ayant fortement évolués dans le temps. Des nécropoles tardives furent alors installées sur des espaces libérés<sup>1379</sup>, mais aussi dans les tranchées de spoliation du mur augustéen de la ville<sup>1380</sup>. Au IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère, les lieux de sépultures de la ville furent donc rapprochés des nouvelles limites urbaines, redessinant ainsi la frontière entre espace urbain et son *suburbium*. Les ensembles funéraires des secteurs de Sainte Maurice, Place Drouet d'Erlon, rue Renan, rue Mont d'Arène, rue Jean Jaurès<sup>1381</sup> ou les « nécropoles orientales »<sup>1382</sup> dessinèrent une nouvelle frontière près des limites urbaines tardives<sup>1383</sup>. Les habitants de Reims ont donc bien déplacé leur *pomerium* au plus près de la nouvelle muraille. Les nécropoles du *suburbium* tardif de la cité recouvraient alors une partie de l'ancienne ville et s'étendaient jusqu'aux restes du rempart augustéen, notamment avec la nécropole paléochrétienne du secteur de Saint Rémi<sup>1384</sup>. Un *memoria* en l'honneur de martyrs devait notamment se trouver dans ce secteur funéraire implanté dès le IV<sup>ème</sup> siècle, tandis qu'une à deux basiliques y furent bâties avant la deuxième moitié du VI<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>1385</sup>. L'antique Reims connut donc un processus de mise à l'écart des « proto-cimetières » chrétiens, qui se regroupèrent autour de sanctuaires périphériques. L'exemple de la topographie funéraire tardive de Reims illustre donc l'intérêt d'utiliser les nécropoles comme délimitateurs des flux et reflux de l'aire suburbaine.

---

<sup>1379</sup> *Ibid.*, p. 251.

<sup>1380</sup> *Ibid.*, p. 251.

<sup>1381</sup> Benito, 2015, p. 225.

<sup>1382</sup> *Ibid.*, p. 225.

<sup>1383</sup> *Ibid.*, p. 218-226.

<sup>1384</sup> *Ibid.*, p. 221.

<sup>1385</sup> *Ibid.*, p. 221.

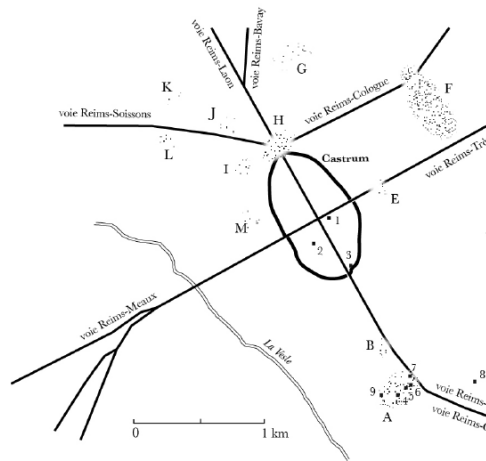


Fig. 29. Topographie funéraire de la *Civitas Remensium* au Bas-Empire c

- A. Secteur de Saint Rémi (IV<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s.)
- B. Secteur de Saint Maurice (VI<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> s.)
- C. Place 11 novembre (III<sup>e</sup> s.)
- D. Bvd. Pommery (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> ? s.)
- E. Rue Jean Jaurès (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> ? s.)
- F. Nécropole orientale (rue Sébastopol, La Convalescence, Bdv. Jamin, rue Dérodé,
- G. Secteur Saint Benoît (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> ? s.)
- H. Nécropole septentrionale (IV<sup>e</sup>-VI<sup>e</sup> s.)
- I. Bvd. Joffre (IV<sup>e</sup> s.)
- J. Rue Mont d'Arène (fin III<sup>e</sup> - 1<sup>er</sup> m. IV<sup>e</sup> s.)
- K. Rue Brossolette (I<sup>er</sup>-V<sup>e</sup> s.)
- L. Rue E. Renan (IV<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> ? s.)
- M. Place Drouot d'Erion (1<sup>er</sup> m. IV<sup>e</sup> s.)
- 1. Saints Apôtres (IV<sup>e</sup> s.) (devenue basilique Saint Symphorien au V<sup>e</sup> s.)
- 2. Notre Dame (V<sup>e</sup> s.)
- 3. Oratoire Saint Pierre (VI<sup>e</sup>-VII<sup>e</sup> s.)
- 4. Saint Julien (fin V<sup>e</sup> - début VI<sup>e</sup> s.)
- 5. Saint Timothée & Saint Apollinaire (fin V<sup>e</sup> - début VI<sup>e</sup> s.)
- 6. Saint Sixte & Saint Sinice (VI<sup>e</sup> s.)
- 7. Saint Martin (V<sup>e</sup> s. ?)
- 8. Saint Nicaise (fin IV<sup>e</sup> s.)
- 9. Saint Rémi (2<sup>e</sup> m. V<sup>e</sup> s.) (bâtie sur l'ancienne chapelle Saint Christophe)

Figure 43 : Topographie funéraire de Reims entre l'Antiquité tardive et le Moyen-Âge, dans Benito, 2015, p. 225.

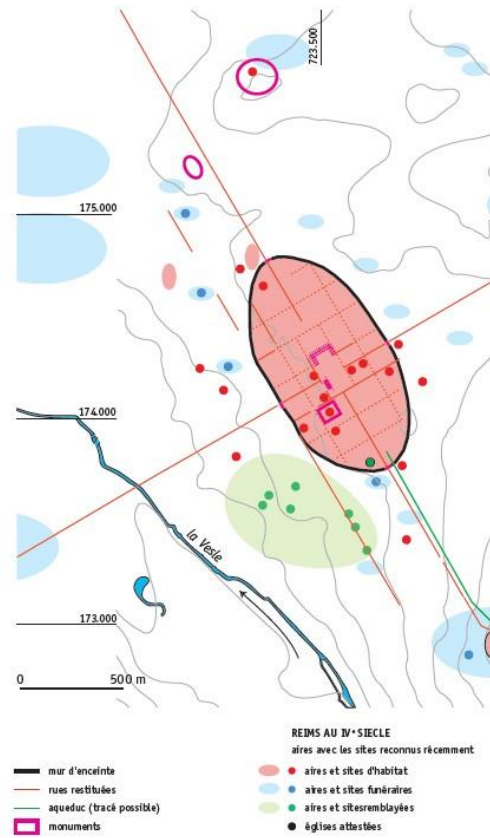


Figure 44 : Plan de Reims au IV<sup>ème</sup> siècle, dans : Van Andringa, 2015, p. 249.

Les différents cas que nous avons abordé illustrent bien le rôle que jouent les nécropoles dans notre étude en tant que marqueurs archéologiques du *suburbium*. Cependant, les monuments présents dans les nécropoles jouaient un rôle important dans la structuration et l'aménagement du territoire proche des villes antiques. Tels des réceptacles de la mémoire de la communauté civique, ces éléments suburbains adressaient des messages à destination des voyageurs mais aussi des citoyens.

Dans la partie précédente, nous avons pu voir l'importance de la perpétuation du souvenir des disparus dans la culture romaine. Les *monumenta* et leurs *tituli* avaient pour but premier d'empêcher la mort sociale, l'organisation de l'ornementation des abords des monuments avait donc une grande importance. Ces édifices étaient situés sur des points très passants : le long des axes de circulations ou sur des élévations qui permettaient d'accroître leur visibilité au sein de l'espace suburbain. De plus, ces constructions mémorielles, ou les tombeaux, étaient adjoints de jardins funéraires propices à la promenade et conçus pour mettre en valeur les monuments auxquels ils étaient rattachés. Commandés par les élites ou par les décideurs urbains, ils permettaient à la *civitas* de se remémorer ses plus importants citoyens et d'ainsi honorer leur mémoire. Plusieurs de ces ensembles

architecturaux suburbains sont connus dans l'espace en Gaule, comme par exemple le mausolée d'Herrane à *Lugdunum* des Convènes<sup>1386</sup>.

Ce monument du II<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>1387</sup> était situé au-delà de la rivière du Plan, c'est-à-dire en dehors de l'aire urbaine, et dans un îlot clairement défini comme suburbain par les chercheurs<sup>1388</sup>. Ce *monumentum*, dont le *podium* avait une dimension de onze mètres de largeur par treize mètres de longueur<sup>1389</sup> pour une dizaine de mètres de hauteur<sup>1390</sup>, était entouré d'une enceinte monumentale enserrant une « esplanade d'un hectare »<sup>1391</sup> qui ne contenait aucune tombe. Cette aire enceinte avait pour but de mettre en valeur le « mausolée » grâce à la présence d'un jardin funéraire<sup>1392</sup> dont des traces ont été retrouvées grâce aux fouilles de 2016 et de 2017 menées par William Van Andringa<sup>1393</sup>. Cet ensemble mémoriel composé d'un monument très décoré<sup>1394</sup> et d'un *hortus* était visible depuis la ville, mais aussi depuis tout le *suburbium* grâce à sa position surélevée. Rattaché à une *villa suburbana* de grande taille, il avait pour vocation de célébrer la mémoire d'un personnage important de la communauté civique et appartenait sûrement à la *gens* propriétaire de la résidence<sup>1395</sup>. Spolié à partir du IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère, lors d'une mise en culture du terrain<sup>1396</sup>, le mausolée d'Herrane fut une véritable accroche visuelle au sein de la périphérie suburbaine pendant au moins deux siècles. Agrémenté d'un jardin, surélevé grâce à des travaux de terrassement, construit avec des éléments architecturaux très riches et aligné par rapport au Mont Arès dominant la ville<sup>1397</sup>, ce mausolée était l'élément principal du paysage monumental du *suburbium* de la ville. Étant isolé par rapport aux nécropoles connues de l'agglomération, cet ensemble illustre parfaitement l'usage politique que les grandes familles d'une cité réservaient au paysage funéraire du *suburbium*. Celui-ci devait être spectaculaire, glorifier leur pouvoir à l'échelle de leur municipalité et présenter leur ville sous le meilleur jour en habillant la périphérie de monuments.

Ces pratiques de construction de riches *sepulchra* et *monumenta*, pour les raisons que nous avons vues précédemment, sont largement attestés en Gaule. La ville d'Autun en connaissait plusieurs

---

<sup>1386</sup> Van Andringa, Groh, 2019.

<sup>1387</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>1388</sup> *Ibid.*, p. 63.

<sup>1389</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>1390</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>1391</sup> *Ibid.*, p. 62.

<sup>1392</sup> *Ibid.*, p. 68.

<sup>1393</sup> *Ibid.*, p. 69.

<sup>1394</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>1395</sup> *Ibid.*, p. 66.

<sup>1396</sup> *Ibid.*, p. 61.

<sup>1397</sup> *Ibid.*, p. 59.



avec, par exemple, l'impressionnante « pyramide de Couhard »<sup>1398</sup> ou le mausolée turriforme « de la Gironette »<sup>1399</sup> qui surplombaient la ville et des axes de communication tout en étant à légèrement à l'écart<sup>1400</sup>. L'agglomération secondaire de *Boutae* disposait également d'un édifice funéraire luxueux de forme circulaire et de douze mètres de diamètre, localisé à la limite orientale de l'agglomération<sup>1401</sup>. Celui-ci était très visible depuis l'agglomération, mais aussi par les voyageurs sachant qu'il se situait le long d'une voie. De plus, Franck Gabayet a émis l'hypothèse, dans son étude de 2015, que ce monument faisait partie du domaine d'une des *villae* suburbaine entourant le *vicus*<sup>1402</sup>. Ainsi, en édifiant leur tombe à proximité des limites urbaines, les grands propriétaires affirmaient leurs liens socio-politiques avec l'antique Annecy mais aussi le fait qu'ils avaient assimilé, dès le début du Haut-Empire, les codes du pouvoir romain par le partage d'une même culture matérielle. Les messages politiques portés par des monuments funéraires suburbains étaient monnaie courante dans le monde romain.

Pareille situation peut se retrouver à Vervoz, agglomération secondaire située dans l'ancienne *civitas* de Tongres en Belgique<sup>1403</sup>. Cette petite ville routière créée durant le I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ<sup>1404</sup> était dominée par un ensemble funéraire comportant un mausolée très richement décoré. Ce *sepulchrum*, bâti à environ cent cinquante mètres de l'espace urbain<sup>1405</sup>, avait une vue plongeante sur la ville, la voie et sur les temples qui étaient situés sur l'autre versant de l'agglomération<sup>1406</sup>.

---

<sup>1398</sup> Labaune, 2015, p. 99.

<sup>1399</sup> *Ibid.*, p. 98.

<sup>1400</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1401</sup> Gabayet, 2015, p. 145-146.

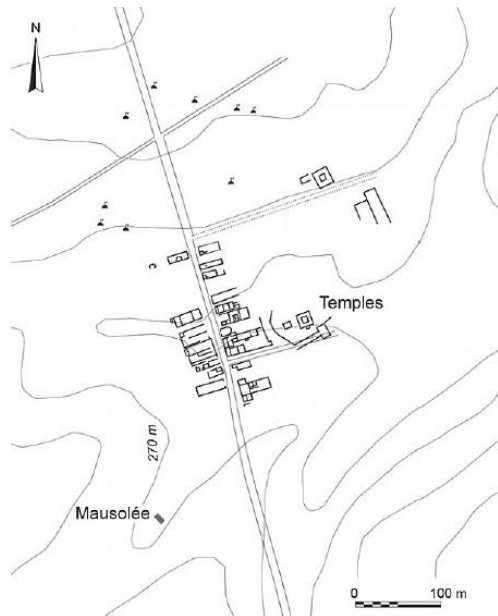
<sup>1402</sup> *Ibid.*, p. 177-178.

<sup>1403</sup> Coquelet, Schütz, Vilvorder, 2019, p. 494.

<sup>1404</sup> *Ibid.*, p. 494.

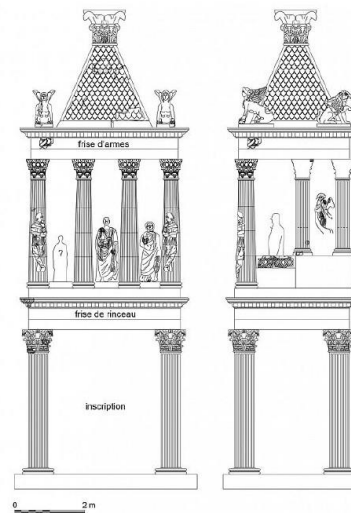
<sup>1405</sup> *Ibid.*, p. 496.

<sup>1406</sup> *Ibid.*, p. 544-545.



DAO : F. Vilvorder (CRAN/UC Louvain).

Figure 45 : Agglomération de Vervoz, dans : Coquelet, Schütz, Vilvorder, 2019, p. 496.



DAO : D. Mattiuz (Foyer culturel de Jupille-Wandre).

Figure 46 : Mausolée de Vervoz, dans : Coquelet, Schütz, Vilvorder, 2019, p. 543.

L'intérêt principal de cette structure est son programme architectural, largement décrit dans l'article de Catherine Coquelet, Jean-Luc Schütz et Fabienne Vilvorder<sup>1407</sup>. Celui-ci propose que le commanditaire fut un ancien militaire romain d'origine méditerranéenne qui s'impliqua dans la vie du chef-lieu de cité *Tungrorum*<sup>1408</sup>, mais aussi dans cette petite agglomération en pratiquant une évergésie active durant le I<sup>er</sup> siècle de notre ère<sup>1409</sup>. En effet, les temples de Vervoz et les mausolées furent construits durant le même laps de temps et dans les mêmes matériaux, montrant certainement la participation de l'aristocrate dans la construction de ces éléments urbains<sup>1410</sup>. Les aires funéraires et leurs structures développaient donc un discours socio-politique à plusieurs échelles. Les édifices de Vervoz accueilleraient les restes d'un aristocrate local et de sa *gens*. Inhumés dans le *suburbium* de sa « petite patrie »<sup>1411</sup> comme le disait si bien Cicéron, son influence se mesure localement grâce à la situation topographique de son tombeau et ses actions évergétiques passées. Puis les décors des tombeaux montre qu'il avait un rôle beaucoup plus large, la toge représentée sur une statue du défunt montre son application dans la vie politique du chef-lieu<sup>1412</sup>. Enfin, le défunt ayant ordonné la construction de ces édifices mémoriels semble avoir été un soldat romain devenu riche et qui a obtenu

<sup>1407</sup> *Ibid.*

<sup>1408</sup> *Ibid.*, p. 544-545

<sup>1409</sup> *Ibid.*, p. 542.

<sup>1410</sup> *Ibid.*, p. 544-545

<sup>1411</sup> Cicéron, *De legibus*, 11, 2.

<sup>1412</sup> Coquelet, Schütz, Vilvorder, 2019, p. 542.

un domaine à proximité de la ville après la conquête<sup>1413</sup>. On remarque d'ailleurs que ce monument comportait la représentation de barbares vaincus, symbole de la puissance de Rome et de la civilisation<sup>1414</sup>. Cet édifice suburbain était donc la marque de l'intégration de ce territoire à Rome et de l'adhésion des nouvelles élites, qu'elles soient latines ou mêmes indigènes, aux nouveaux modèles culturels. L'implantation et la construction de ce monument dans le *suburbium* de Vervoz n'était donc pas le fruit du hasard. Cet édifice suburbain envoyait à la fois des messages à la ville qu'il surplombait, aux voyageurs transitant à travers l'agglomération, mais il rappelait également le rôle que le défunt avait eu à l'échelle régionale et au-delà.

Ainsi, dans l'ensemble des cités romaines, les *sepulchra* et *monumenta* participaient à la monumentalisation des abords des agglomérations qui se trouvaient dotés de paysages agréables et impressionnants. Le *suburbium* se voit confirmé dans sa fonction de réserve mémorielle des agglomérations et de démonstration de la nouvelle structuration du pouvoir à l'échelle locale, régionale, voir impériale au Haut-Empire. Les monuments funéraires faisaient le lien entre les propriétaires des domaines agricoles ruraux et suburbains, et le milieu urbain. De plus, si nous nous sommes attardés sur les grands monuments funéraires, les *sepulchra* plus modestes participaient par leur nombre à la création d'un paysage funéraire très fourni autour des agglomérations. Les paysages agréables du *suburbium* permettaient donc aux défunts de s'exprimer sur leurs relations passées ou celle de leur *gens* avec le reste du territoire, leur histoire et leurs anciennes activités.

Cette facette socio-politique détenue par les ensembles funéraires étaient renforcée par la présence d'*horti*, qui étaient enclos, et entouraient des tombes ou des cénotaphes<sup>1415</sup>. Ceux-ci montraient la puissance des familles qui étaient capables de financer de tels jardins ornementaux, mettaient en valeur les *monumenta* ou les *sepulchra* et fournissaient un cadre agréable pour les commémorations mais aussi pour la promenade<sup>1416</sup>. De plus, l'adjonction de ces jardins à des tombes permettait de montrer que les morts revenaient vers « la Nature après leur sortie de la communauté des vivants »<sup>1417</sup>. Ces jardins étaient d'ailleurs assez communs dans leur forme avec les jardins de plaisance des *domus*<sup>1418</sup>. Ils comportaient un certain nombre d'éléments généralistes comme des

---

<sup>1413</sup> *Ibid.*, p. 544-545.

<sup>1414</sup> *Ibid.*, p. 534-536.

<sup>1415</sup> Bodel, 2018, p. 209.

<sup>1416</sup> *Ibid.*, p. 231.

<sup>1417</sup> Kerner, 2011, p. 145.

<sup>1418</sup> *Ibid.*, p. 142.

bassins ou des points d'eau, des vergers ainsi que des plantations diverses<sup>1419</sup> à but décoratif mais aussi économique<sup>1420</sup>.

Quelques témoins de ces jardins funéraires sont connus dans l'Empire, pour le Haut-Empire et l'Antiquité tardive, mais aussi dans le territoire des Gaules où ils participaient à la perpétuation de la *memoria* des élites locales. Dans son article de 2018<sup>1421</sup>, John Bodel propose deux cas où pouvaient être développés des *horti* liés à des tombes. Selon lui, ils pouvaient soit être reliés à une *villa* ou soit s'implanter sur le bord des routes de façon plus indépendante<sup>1422</sup>. Prenant l'exemple de la *villa* « aux colonnes en mosaïque »<sup>1423</sup> située dans le *suburbium* de Pompéi, l'auteur suppose que les jardins funéraires liés à des *villae* avaient une dimension plus privée<sup>1424</sup>. Ceux-ci pouvaient certes comporter des accès directs à la rue, mais ils étaient d'abord et avant tout liés à une propriété ou à une famille<sup>1425</sup>. Le cénotaphe ou les tombes contenus dans le jardin avaient pour but de célébrer les personnages importants de la famille en priorité, mettant la célébration politique et publique au second rang. De plus, l'architecture de la partie résidentielle était souvent pensée pour être « interconnectée avec le jardin »<sup>1426</sup> et fonctionner de paire avec elle pour impressionner les invités, pour rendre compte de la puissance familiale sur plusieurs générations. Les édifices funéraires et les *horti* liés à des habitats suburbains n'étaient donc pas forcément destinés à être fréquentés par des voyageurs en premier lieu. Cependant, la visibilité des ensembles funéraires dans le paysage était assurée et il était quand même possible pour les personnes extérieures à la famille de fréquenter le parc. Les édifices de la « villa aux colonnes en mosaïque »<sup>1427</sup> étaient en effet visibles et accessibles depuis la rue<sup>1428</sup>, même s'ils restaient beaucoup plus intimes que les jardins funéraires proche des axes de communication. Le mausolée d'Herrane peut être assimilé à ce modèle d'organisation. En effet, celui-ci était lié à une *villa* suburbaine d'importance et situé à l'écart des grands axes routier. Cependant, sa construction et celle de son *hortus* avaient été pensée pour que l'ensemble funéraire soit remarqué dans le paysage périphérique et visible de très loin<sup>1429</sup>.

---

<sup>1419</sup> *Ibid.*, p. 144.

<sup>1420</sup> *Ibid.*, p. 142.

<sup>1421</sup> Bodel, 2018.

<sup>1422</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>1423</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>1424</sup> *Ibid.*, p. 206.

<sup>1425</sup> *Ibid.*, p. 206.

<sup>1426</sup> *Ibid.*, p. 206.

<sup>1427</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>1428</sup> *Ibid.*, p. 206.

<sup>1429</sup> Van Andringa, Groh, 2019, p. 66.

Selon l'analyse de Bodel, le deuxième espace dans lequel s'intégrait les jardins funéraires se trouvait au sein des nécropoles romaines situées le long des axes routiers. Ces jardins funéraires, implantés sur des lieux fortement fréquentés, avaient un rôle beaucoup plus démonstratif que les parcs liés à des *villae*. S'ils ne différaient pas dans leur forme<sup>1430</sup>, ils avaient pour but de magnifier les *monumenta* et de faire vivre la *memoria* des défunts. De plus, ces jardins avaient un rôle économique renforcé<sup>1431</sup> par rapport à ceux intégrés dans des demeures suburbaines qui disposaient d'avantage d'une fonction sociale<sup>1432</sup>. En effet, ils se situaient au sein de ce qui a été appelé la « couronne verte »<sup>1433</sup> et pouvaient être agrégés à des *horti* productifs. Ainsi au sein des enclos funéraires, la majorité des terrains laissés libres par les tombes ont pu être utilisés pour cultiver des produits à haute valeur ajoutée comme des fruits, des légumes ou des fleurs<sup>1434</sup>. De telles pratiques transparaissent dans des témoignages épigraphiques retrouvés l'espace gaulois comme à Briord<sup>1435</sup>, à Géligneux<sup>1436</sup>, à Saintes<sup>1437</sup>, à Die<sup>1438</sup> ou Leiden<sup>1439</sup>. De même, des restes archéologiques d'*horti* ont été détectés par exemple à Modène<sup>1440</sup> ou à Saint-Bertrand-de-Comminges<sup>1441</sup>. L'ensemble de ces structures avait donc pour but principal de souligner la monumentalité des riches tombes, d'en renforcer l'attractivité et incarnait donc un rôle important pour la perpétuation de la *memoria*. Fortement intégrés dans le réseau productif suburbain, les *horti* amenaient de la vie dans le paysage funéraire de la périphérie des villes romaines. Malheureusement, les jardins funéraires du Haut-Empire sont bien mieux connus que ceux de l'Antiquité tardive, ce qui reste une limite pour notre étude.

Résumons ainsi les apports fournis par l'étude de ces quelques nécropoles gauloises d'époque romaine. Tout d'abord, celles-ci sont parmi les meilleurs marqueurs archéologiques délimitateurs de l'espace suburbain. Du début de notre période à la fin de l'Empire romain d'Occident, les aires funéraires se situaient nécessairement dans le *suburbium*. Organisées en rayons aux côtés des axes de circulation, leur implantation marquait la fin de la ville dont elles suivaient les évolutions spatiales. De même, l'étude de ces espaces et des monuments qu'ils contenaient peut nous en apprendre beaucoup sur les relations sociales, politiques ou religieuses entre la ville et ses environnements limitrophes.

---

<sup>1430</sup> Bodel, 2018, p. 221.

<sup>1431</sup> *Ibid.*, p. 203-204.

<sup>1432</sup> *Ibid.*, p. 220.

<sup>1433</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) 2) b) Une ceinture verte autour des villes, une réalité ?

<sup>1434</sup> Kerner, 2011, p. 142-143 et Bodel, 2018, p. 228.

<sup>1435</sup> Kerner, 2011, p.142.

<sup>1436</sup> *Ibid.*, p.142.

<sup>1437</sup> *Ibid.*, p.144.

<sup>1438</sup> Bodel, 2018, p. 239.

<sup>1439</sup> *Ibid.*, p. 239.

<sup>1440</sup> *Ibid.*, p. 240.

<sup>1441</sup> Van Andringa, Groh, 2019.

Enfin, la construction des édifices sépulcraux, certes par des décideurs privés, a permis de mettre en place un paysage de transition entre la ville et sa campagne où les élites montraient leur mainmise sur le territoire de la cité. Cette emprise passait également par l'utilisation de la périphérie urbaine comme un espace de mémoire collective dont la monumentalisation mettait en valeur l'agglomération et ses grands personnages.

Les aires funéraires antiques sont un des marqueurs archéologiques les plus utiles dans notre quête de délimitation du *suburbium* des cités romaines. Tout d'abord, parce que l'exclusion systématique des nécropoles relatée par les textes antiques fut effective durant toute la période romaine en Gaule. L'apparition des tombes autour d'une cité marque la transition entre espace urbain et suburbain, un phénomène qui était conscient car l'implantation des aires funéraires devait se faire au-delà de la ligne pomériale. Que ce soit pour l'étude d'une ville du Haut-Empire ou de l'Antiquité tardive, les nécropoles définissent la frontière et les évolutions de l'espace suburbain vis-à-vis de son agglomération. Car si les pratiques funéraires ou religieuses ont évolué dans le temps, les sépultures, elles, sont restées hors de ce qui était considéré comme l'espace urbain. Ainsi, cet indicateur archéologique pourrait nous permettre d'affirmer avec une certaine justesse que tel ou tel habitat, atelier ou construction quelconque, serait bien suburbain du fait de sa situation topographique par rapport aux nécropoles. De plus, les nécropoles étaient, grâce à leur *monumenta* et *sepulchra*, les reflets des relations entre les territoires adjacents au *suburbium*. Au sein de la périphérie urbaine, les puissants propriétaires ruraux et mais aussi décideurs politiques dans la ville, affichaient leur puissance dans des monuments visibles depuis partout. Les larges nécropoles permettaient également aux plus modestes de s'exprimer, via des représentations de leur métier ou des témoignages de leur vie passée. Le *suburbium* et sa « cité des morts » était donc d'une grande importance pour la perpétuation de la mémoire collective de la *civitas*. Point de passage obligé pour accéder aux villes et régulièrement visitées par les familles des défunts, ces aires doivent donc être considérées comme des pôles d'attraction mineurs, voire moyens, dans la compréhension des déplacements à l'intérieur de la périphérie. De même, l'évolution des pratiques religieuses au sein des cités romaines peut s'appréhender grâce à la création d'ensembles funéraires chrétiens autour de lieux à la symbolique forte, comme des sanctuaires ou des tombes de martyrs. Les espaces sépulcraux étaient donc, sur l'ensemble de la période, à la fois un reflet de la vie des agglomérations, un moyen d'exprimer ses croyances ou ses liens sociaux, mais elles étaient également largement intégrées dans le circuit productif limitrophe à l'espace urbain. En effet, les *horti* funéraires adjoints aux monuments avaient un rôle productif aussi important que leur rôle ornemental. Ils permettaient notamment de compenser les frais liés à l'entretien de la tombe et étaient donc compris dans la ceinture verte présente autour

de la périphérie. Les activités de tous les jours, les habitats suburbains et les *suburbani* s'établissaient donc à proximité des aires funéraires, qui n'étaient pas des lieux abandonnés aux morts, mais plein de vie. C'est le passage de l'Antiquité tardive au Moyen-Âge qui met fin à la possibilité d'utiliser les ensembles funéraires comme des marqueurs de la périphérie suburbaine, en permettant aux morts d'être inhumés dans l'espace urbain.

#### D) Les lieux de cultes suburbains

##### 1) Le *suburbium*, une périphérie dotée de sanctuaires païens ?

Grâce à notre examen des sources littéraires et iconographiques, réalisé plus haut, nous avons pu constater la richesse du paysage sacré du *suburbium*. Notre partie précédente a pu présenter la périphérie comme un lieu d'exclusion des éléments impurs depuis l'aire urbaine consacrée. Il est cependant à noter que l'espace suburbain des agglomérations romaines disposa d'un chapelet complexe et varié de lieux de cultes païens mais aussi chrétiens.

##### a) Les lieux de culte païens romains dans le *suburbium*, une multiplicité de formes

Un certain nombre d'auteurs latins ont, en effet, attesté de la présence de sanctuaires dédiés aux divinités du panthéon romain au sein de la périphérie<sup>1442</sup>. Mais pourquoi un tel choix d'implantation pour des temples ? En dehors de l'aire pomériale, ces édifices religieux n'étaient plus soumis aux interdits propres à l'espace urbain. C'est pour échapper à ces règles que le culte de certaines divinités fut déplacé en marge de la ville<sup>1443</sup>. Dans son *De Architectura*, Vitruve présenta ainsi le fait que le dieu de la guerre Mars se devait d'avoir des temples près des *campi*, des structures majoritairement suburbaine<sup>1444</sup>. Quant à Vulcain, ses lieux de cultes devaient se trouver en dehors des limites urbaines car sa présence était susceptible d'amener un danger vers les agglomérations<sup>1445</sup>. Vénus, par ses attributions divines, devaient être mise à l'écart pour éviter la propagation de phénomènes licencieux<sup>1446</sup>, tandis que Cérès déesse de l'agriculture, se plaisait davantage dans un milieu naturel<sup>1447</sup>. Dans le même ordre d'idée, Pline l'Ancien signala la présence d'un sanctuaire et d'un bois sacré dédié à la déesse de la chasse, Diane, dans le *suburbium* de la ville *Tusculum*<sup>1448</sup>. On peut d'ailleurs rappeler que ce culte était principalement extra-urbain, comme le montre l'étude de la pièce du sanctuaire d'Artémis réalisée plus tôt<sup>1449</sup>. De même, nous avons vu que le culte de Diane/Artémis

---

<sup>1442</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ D) Les lieux de culte suburbains.

<sup>1443</sup> Péchoux, 2008, p. 25.

<sup>1444</sup> Vitruve, *De Architectura*, 1, 7, 1.

<sup>1445</sup> Péchoux, 2008, p. 25.

<sup>1446</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>1447</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>1448</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 16, 242, 1.

<sup>1449</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ B) 1) La périphérie dans la numismatique.

était lié aux accouchements et que leur présence dans la périphérie directe des cités permettait d'accueillir différentes cérémonies liées au passage à l'âge adulte<sup>1450</sup>. Cette implantation nécessaire de certains lieux de cultes romains autour des villes romaines est, de plus, confirmée par un certain nombre d'éléments iconographiques. En effet, les mosaïques de Palestrina, d'Apamée ou la fameuse *Megalopsychia* d'Antioche nous font admirer un paysage religieux dense et varié autour des cités romaines<sup>1451</sup>. Il est cependant à noter que, dans bien des cas, nous ne connaissons pas les dieux adorés dans les temples romains. Cela limite nos possibilités d'utiliser ces divinités romaines pour déterminer si un temple était suburbain ou non. Cependant, s'il est attesté par les sources que certains cultes furent pratiqués dans le *suburbium*, comment se sont-ils peu à peu imposés dans l'espace gaulois ?

Dans sa thèse sur *Les sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine*<sup>1452</sup>, Ludivine Péchoux s'est penchée sur la question de l'origine des lieux religieux de culture romaine. Les chercheurs ont longtemps pensé que les sanctuaires suburbains, ruraux avaient une origine gauloise. Selon ce mouvement historiographique, la présence d'un sanctuaire dans la périphérie d'une ville romaine prouverait la présence d'un lieu de culte laténien antérieur à la construction de l'agglomération<sup>1453</sup>. Ce serait même ce pôle religieux protohistorique qui serait à l'origine du choix du lieu d'implantation des nouvelles capitales de cités. Cette hypothèse fut renforcée par les cas de villes dont le nom relevait du champ lexical religieux : *Augustonemetum* c'est-à-dire « le sanctuaire d'Auguste », *Divodurum* « l'enclos divin », ou encore *Nemausus* basé sur le nom d'un sanctuaire connu<sup>1454</sup>. Cette analyse se basait donc principalement sur des toponymes et estimait que ces sanctuaires permettaient de vouer un culte à une divinité tutélaire gauloise de la ville<sup>1455</sup>. Seulement, selon Ludivine Péchoux, l'étude des sanctuaires suburbains des chefs-lieux de cité des Gaules aura montré que seulement sept d'entre eux avaient une origine préromaine<sup>1456</sup>. Ces faits mettent à mal la théorie de l'antériorité des lieux de cultes suburbains dont l'érection ne semble pas être lié à des phénomènes de conservatismes religieux<sup>1457</sup>.

Or, si les sanctuaires suburbains romains n'étaient pas issus de lieux de cultes gaulois, pour quelles raisons furent-ils construits dans le *suburbium* des agglomérations ? Cette implantation périphérique est d'abord due à une « démarche volontaire et dans la plupart des cas [fut réalisée] après l'organisation administrative des *civitates* »<sup>1458</sup>. En effet, en l'absence de phénomènes

---

<sup>1450</sup> Fabre, 2012, p. 21-31.

<sup>1451</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ B) 3) La périphérie représentée dans l'art et les plans.

<sup>1452</sup> Péchoux, 2008.

<sup>1453</sup> *Ibid.*, p. 51.

<sup>1454</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>1455</sup> *Ibid.*, p. 51-52.

<sup>1456</sup> *Ibid.*, p. 52.

<sup>1457</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>1458</sup> *Ibid.*, p. 70.



d'héritage, ce furent les hommes qui décidèrent de reconnaître l'aspect sacré de tel ou tel lieu selon des besoins bien établis. Car, si les *fora* et leurs aménagements religieux urbains étaient des marqueurs communs à l'ensemble des agglomérations de l'Empire, les sanctuaires suburbains permirent aux différentes villes de développer une identité particulière à partir du I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>1459</sup>. Et cela car la périphérie urbaine disposait de plus d'espace, était moins soumise aux règlements urbanistiques et permettait de prendre en compte des éléments naturels dans la construction des complexes religieux. Les sanctuaires de périphérie urbaine étaient donc, pour les populations, des éléments d'expression d'une identité locale forte<sup>1460</sup>. Cependant, les différents besoins exprimés par les espaces limitrophes du *suburbium*, engendrèrent des utilisations variées de ces temples. Ces différences jouèrent sur le développement des lieux de culte, qui adoptèrent donc des formes et des rôles divers. Cela rend donc nécessaire une catégorisation des sanctuaires, chose que nous allons débiter ci-dessous :

Premièrement, les sanctuaires suburbains pouvaient avoir pour but de répondre à des attentes émises par les habitants du *suburbium*. Ainsi, ces édifices pouvaient être liés à une vie de quartier. Implantés dans l'*aedifica continentia* des agglomérations<sup>1461</sup>, ces modestes sanctuaires étaient fréquentés par de petits groupes de personnes qui réalisaient des offrandes liées à des demandes privées<sup>1462</sup>. Généralement postérieurs d'un siècle à la fondation des villes, ces lieux de cultes n'étaient pas mis en avant au sein de la topographie suburbaine<sup>1463</sup>. Comme ceux-ci accueillait les dévotions quotidiennes des *suburbani*, cela n'attirait pas l'attention des grands évergètes<sup>1464</sup>. Ces édifices bâtis au contact des quartiers suburbains<sup>1465</sup> furent les témoins des rites complexes pratiqués par les habitants de la périphérie. Ces temples nous permettent d'illustrer le dynamisme de la vie religieuse de ces ensembles périphériques. Ces constructions religieuses pouvaient notamment participer au culte des morts en étant placées à proximité de nécropoles<sup>1466</sup>, devenant ainsi le symbole d'une communauté autant lié dans le vivant, par le partage d'activités industrielles et culturelles<sup>1467</sup>, que dans la mort. Témoins de la vie quotidienne dans la périphérie, ces constructions disposaient d'une aura d'attraction ultra locale, et étaient donc la destination régulière d'une partie de la population suburbaine.

---

<sup>1459</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>1460</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>1461</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>1462</sup> *Ibid.*, p. 74.

<sup>1463</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>1464</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>1465</sup> *Ibid.*, p. 75.

<sup>1466</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>1467</sup> *Ibid.*, p. 79.

Symbole des liens communautaires d'un quartier, les temples suburbains pouvaient également agir à plus large échelle. En effet, en étant construits dans la périphérie urbaine, ils étaient censés être accessibles par tous les habitants de la cité, des campagnes, mais aussi par les voyageurs. Grâce à cette position, ils ont été utilisés pour « cultiver [certaines] [...] mémoire[s] »<sup>1468</sup> de l'histoire de la ville mais aussi de ses personnages prestigieux, comme cela a pu être fait dans les nécropoles<sup>1469</sup>. Si nous avons précédemment contesté le principe de la systématisation de l'antériorité laténienne des sanctuaires suburbains, une minorité parmi eux ont pu avoir des racines anciennes et être utilisés pour se remémorer des traditions locales<sup>1470</sup>. Par exemple, les temples de l'Altbachtal à Trèves<sup>1471</sup> ou du Brézet à Clermont-Ferrand<sup>1472</sup> furent bâtis sur les lieux d'un culte plus ancien. Ces deux sanctuaires connurent des modèles d'exploitation différents. Le complexe auvergnat fut réinvesti sporadiquement durant le Haut-Empire<sup>1473</sup>, tandis que l'établissement Trévire connut une fréquentation continue jusqu'au IV<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>1474</sup>. Ces cas, mis en avant par Ludivine Péchoux, permirent aux gaulois d'intégrer leur nouvelle romanité tout en la reliant avec une identité plus locale représentée par ces temples abritant le culte d'un dieu souvent indigène<sup>1475</sup>. Généralement mis à l'écart des grandes voies de communications, et peu ou pas intégrés dans le culte public, ces différents bâtis restèrent éloignés des grands mouvements de monumentalisation des villes<sup>1476</sup>. Ils furent cependant l'objet de l'attention de particuliers qui investirent pour les transformer, afin qu'ils répondent aux nouveaux attendus culturels et cultuels romains. Différents groupes sociaux ont pu participer à leur embellissement, de façon coordonnée ou plus anarchique, selon les besoins exprimés par les situations de chacun des évergètes<sup>1477</sup>. Ces espaces religieux connurent en résultat un certain dynamisme dans leur fréquentation, avec un nombre important d'offrandes traduisant l'attachement des populations envers ces lieux<sup>1478</sup>.

L'attachement des populations aux temples périphériques concernait également les élites et les pouvoirs municipaux. En effet, nous avons déjà expliqué l'importance pour les agglomérations romaines de présenter un paysage suburbain agréable qui les mettraient en valeur. Les sanctuaires

---

<sup>1468</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>1469</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ C) Les nécropoles, indicateurs de la frontière entre la ville et la périphérie.

<sup>1470</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>1471</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>1472</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>1473</sup> *Ibid.*, p. 84.

<sup>1474</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>1475</sup> *Ibid.*, p. 85-86.

<sup>1476</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>1477</sup> *Ibid.*, p. 87-88.

<sup>1478</sup> *Ibid.*, p. 86.

présents dans le *suburbium* pouvait ainsi être utilisés pour partager un certain nombre de messages à destination de l'espace périphérique. L'un d'entre eux serait de montrer les limites à l'espace urbain. Ces sanctuaires de frontière<sup>1479</sup>, marquaient les entrées des villes, le début de l'aire d'influence de l'agglomération mais aussi les limites du *suburbium*. Dans le cas où ils matérialisaient le commencement des agglomérations, ces ensembles culturels étaient situés à proximité immédiate des accès principaux, en bordure du quadrillage urbain<sup>1480</sup>. Très monumentalisés, ils pouvaient être couplés à d'autres types d'édifices, comme des ensembles thermaux ou des théâtres. Implantés aux portes des aires urbaines, ces complexes monumentaux avaient pour fonction de servir de « vitrines »<sup>1481</sup> de la puissance et de la richesse d'une ville et de ses élites. Ils illustraient également la capacité des pouvoirs municipaux à intégrer les modèles sociaux et religieux romains<sup>1482</sup>. Ces programmes urbanistiques avaient pour enjeu de réaliser une « projection de l'image de la ville, telle que celle-ci se représente »<sup>1483</sup> de manière symbolique, pour la plus grande gloire des citoyens.

D'autres temples délimitateurs pouvaient être édifiés à la frontière des espaces suburbains et ruraux, sur des points topographiques stratégiques ou le long des grandes voies. Cette implantation définissait l'extension maximale de l'aire d'influence d'une agglomération, c'est-à-dire celle de son *suburbium*. Nous pouvons prendre exemple sur l'ensemble religieux de Montaudou qui, avec ses *fana* et son théâtre suburbain<sup>1484</sup>, dominait l'entrée nord du *suburbium* du Haut-Empire de l'antique *Augustonemetum*<sup>1485</sup>. Ces espaces sacrés apparaissent avoir été de véritables pierres angulaires de l'organisation de la périphérie. En prenant part aux cultes publics, ces structures permettaient d'affirmer l'attachement de l'entièreté du territoire de la cité aux valeurs romaines, mais également de montrer le pouvoir des élites à l'origine de ces constructions. Ces édifices devaient également permettre la création d'un esprit de corps sur une large échelle territoriale. En effet, leur installation aux confins des espaces urbains ou suburbains permettait à l'ensemble des habitants de la cité de fréquenter régulièrement ces temples dans le cadre de la religion publique.

Un autre type de sanctuaire suburbain fut intégré dans le culte public par les dirigeants de cités et connu un très large succès. Les temples liés à l'eau<sup>1486</sup>, souvent rattachés à des divinités indigènes, étaient des éléments extrêmement utiles pour créer un lien d'attachement entre les nouvelles

---

<sup>1479</sup> *Ibid.*, p. 89-90.

<sup>1480</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1481</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1482</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1483</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1484</sup> Darteville, Ballut, 2007, p. 34.

<sup>1485</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>1486</sup> Péchoux, 2008, p. 92.

implantations urbaines romaines et leur territoire<sup>1487</sup>. Généralement localisés à proximité des limites urbaines, ils étaient cependant situés à l'écart des voies principales<sup>1488</sup>. À la fois proche des agglomérations et isolés, ces sanctuaires suburbains offrirent des compromis entre urbanité et ruralité<sup>1489</sup>. Ces temples permettaient d'honorer l'eau en tant qu'élément naturel<sup>1490</sup>, des divinités locales<sup>1491</sup> ou romaines<sup>1492</sup> liées à l'élément aquatique. De plus, ces sanctuaires ont pu prendre une forme plus ou moins monumentale selon leur importance vis-à-vis des citoyens et de leur rôle dans le culte civique<sup>1493</sup>.

Enfin, les temples et lieux de cultes suburbain pouvaient avoir pour rôle d'accueillir en leur sein les divinités tutélaires de la cité<sup>1494</sup>. Divinités principales d'une cité et chargée de sa protection, elles pouvaient être issues du panthéon romain et du culte impérial<sup>1495</sup>, mais aussi des dieux locaux<sup>1496</sup> ou de variantes locales des divinités romaines<sup>1497</sup>. Ces sanctuaires étaient nécessairement tournés vers la ville qu'ils se devaient de dominer, tant par leur position topographique que par leur masse<sup>1498</sup>. Entourés par des aires très monumentalises<sup>1499</sup>, ils restaient proche de l'aire urbaine dont ils étaient des maillons essentiels de la vie religieuse, culturelle et politique. Érigés à partir de la période antonine<sup>1500</sup>, ces sanctuaires du *suburbium* avaient un plan classique inspirés des modèles gréco-latins et disposaient d'une ornementation sans précédent<sup>1501</sup>. Du haut de leur position topographique avantageuse, ou surélevés grâce à un *podium*, les temples veillaient sur la cité dans sa définition la plus large<sup>1502</sup>. Construits plus de cents ans après les *fora* augustéens, qui sous l'égide des pouvoirs centraux on permit l'intégration des modèles romains en Gaules, ces sanctuaires sont la matérialisation de la prise d'initiative des élites locales dans l'organisation de l'aire urbaine. Ces nouveaux pôles civiques complétaient l'appareillage urbain en montrant l'attachement des communautés à Rome, mais exprimaient aussi une identité propre loin du « *forum* standardisé et commun à toutes les

---

<sup>1487</sup> *Ibid.*, p. 98-99.

<sup>1488</sup> *Ibid.*, p. 98-99.

<sup>1489</sup> *Ibid.*, p. 98-99.

<sup>1490</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>1491</sup> *Ibid.*, p. 94-95.

<sup>1492</sup> *Ibid.*, p. 97-98.

<sup>1493</sup> *Ibid.*, p. 98-99.

<sup>1494</sup> *Ibid.*, p. 99 et 110.

<sup>1495</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>1496</sup> Poux, Garcia, Beck, 2015.

<sup>1497</sup> *Ibid.*

<sup>1498</sup> Péchoux, 2008, p. 99.

<sup>1499</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>1500</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>1501</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>1502</sup> *Ibid.*, p. 102.

capitales »<sup>1503</sup>. Symboles d'un processus de romanisation aboutie, et de l'apparition d'une volonté de différenciation, ces ensembles architecturaux propres aux grandes villes incarnaient souvent l'âge d'or de l'urbanisation d'une agglomération qui avait atteint son niveau de développement le plus élevé<sup>1504</sup>. Ces sanctuaires de périphérie urbaine seront donc à étudier en tant que reflet d'une image choisie de la ville par ses habitants, d'affirmation au niveau régional, mais également de démonstration de l'attachement au pouvoir central.

Ainsi, nous pouvons voir que les sanctuaires suburbains tournés principalement vers la ville répondaient à différentes attentes de la part des citoyens. Mais qu'en est-il des espaces religieux du *suburbium* orientés, eux, vers la campagne<sup>1505</sup> ? Ceux-ci sont, selon Ludivine Péchoux, divisibles en deux catégories : les sanctuaires liés à la route et les sanctuaires liés au territoire de la *civitas*<sup>1506</sup>.

Si nous examinerons dans une future partie les structures routières du *suburbium*<sup>1507</sup>, faire un point particulier sur les « sanctuaires de voyageur routiers » nous semble primordial dans notre étude. Généralement situés à quelques centaines de mètres des centres urbains, au-delà des nécropoles, ces lieux étaient structurellement liés aux voies<sup>1508</sup>. En effet, l'ensemble sacré s'adaptait au tracé et à l'orientation des *viae* au pied desquels il se trouvait<sup>1509</sup>. Leur proximité avec les routes empêchait l'établissement de ces lieux de cultes sur des points culminants du paysage<sup>1510</sup>. Peu visibles, ces édifices étaient donc à destination unique des voyageurs. Nécessairement adjoints à des équipements d'hébergements, ils accueillaient les routiers qui n'avaient pas l'intention de rester en ville ou voulait prendre du repos avant d'arriver ou de partir des agglomérations<sup>1511</sup>. Historiquement liés à la vie des voiries, ces temples ont été majoritairement construits durant le I<sup>er</sup> siècle de notre ère<sup>1512</sup>, et le maintien de leur fréquentation varia selon la route à laquelle ils étaient rattachés. Effectivement, cette donnée est extrêmement variable et les phénomènes de d'abandons, ou de réoccupation, furent nombreux sur l'ensemble de la période<sup>1513</sup>. Dépositaires d'offrandes communes à la plupart des

---

<sup>1503</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>1504</sup> *Ibid.*, p. 110.

<sup>1505</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>1506</sup> *Ibid.*, p. 111.

<sup>1507</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) 2) Le *suburbium* et le voyageur.

<sup>1508</sup> Péchoux, 2008, p. 113.

<sup>1509</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>1510</sup> *Ibid.*, p. 113.

<sup>1511</sup> *Ibid.*, p. 113 et voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) Voyager à travers le *suburbium*, *viae* et structures routières.

<sup>1512</sup> Péchoux, 2008, p. 114.

<sup>1513</sup> *Ibid.*, p. 114-115.

temples antiques<sup>1514</sup>, ils pouvaient être consacrés à des divinités romaines liées au voyage<sup>1515</sup> ou à des plus locales<sup>1516</sup>. Garants de la sécurité des voyageurs, ces lieux religieux suburbains permettaient de montrer, selon Ludivine Péchoux, « l'insertion de la capitale dans un réseau de déplacement, de son ouverture vers l'extérieur en tant que lieu de passage »<sup>1517</sup>. Ces types d'édifices sont donc des indicateurs archéologiques de l'utilisation du *suburbium* comme un espace de transition contrôlé par les pouvoirs urbains, mais qui restait très largement ouvert sur le reste du territoire.

Cette ouverture sur le territoire était primordiale, la *civitas* étant composée d'une capitale, mais également d'un grand nombre d'agglomérations secondaires dispersés sur un territoire rural. En tant qu'espace lié à la fois à la campagne et à la ville, le *suburbium* fut le lieu d'édification privilégié de pôles religieux publics dont le but principal était de symboliser l'unité de la communauté civique<sup>1518</sup>. Principalement édifiés dans la périphérie des capitales de cités, ces sanctuaires étaient parmi les plus prestigieux des cités gauloises d'époque romaines<sup>1519</sup>. Proches des grands axes de communications régionaux, et bâtis de façon à dominer les alentours<sup>1520</sup>, ils furent principalement érigés ou développés au I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècles après Jésus-Christ<sup>1521</sup>. Financés par les pouvoirs publics urbains<sup>1522</sup>, mais aussi par les *pagi*<sup>1523</sup>, ils étaient le reflet d'une *civitas* unie. Preuve de cette volonté d'unir tous les habitants du territoire civique, on y pratiquait d'ailleurs divers cultes en même temps, avec des temples dédiés au culte impérial<sup>1524</sup>, aux divinités tutélaires<sup>1525</sup> et à des dieux locaux romanisés ou non<sup>1526</sup>. Ainsi, ces espaces étaient grandement soumis à l'influence des pouvoirs urbains, mais étaient résolument tournés vers l'extérieur grâce à de nombreux accès dotés d'une architecture sans cesse magnifiée<sup>1527</sup>. Ceux-ci invitaient les habitants du territoire à franchir les portes du lieu saint pour participer au culte en groupe. À cet effet, les sanctuaires contenaient de grandes aires permettant de réunir l'ensemble de la communauté<sup>1528</sup> avec des aménagements monumentaux comme des portiques, des cours

---

<sup>1514</sup> *Ibid.*, p. 112-113.

<sup>1515</sup> *Ibid.*, p. 113 et 116-118.

<sup>1516</sup> *Ibid.*, p. 115.

<sup>1517</sup> *Ibid.*, p. 120.

<sup>1518</sup> *Ibid.*, p. 120.

<sup>1519</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>1520</sup> *Ibid.*, p. 130.

<sup>1521</sup> *Ibid.*, p. 121 et 123.

<sup>1522</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>1523</sup> *Ibid.*, p. 122-123.

<sup>1524</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>1525</sup> *Ibid.*, p. 121-123.

<sup>1526</sup> *Ibid.*, p. 122-123.

<sup>1527</sup> *Ibid.*, p. 134.

<sup>1528</sup> *Ibid.*, p. 130.

encloses<sup>1529</sup> ou des théâtres cultuels<sup>1530</sup>. Ces différents espaces respectaient cependant une organisation interne stricte en limitant l'accès aux différentes aires sacrées à certaines classes sociales<sup>1531</sup>. Le temple suburbain garantissait que l'ordre hiérarchique prévalant dans la communauté civique, où « chacun conserve la place qui est la sienne »<sup>1532</sup>, s'applique également au sein dans l'espace religieux dont l'architecture magnifiait cet esprit de cohésion sociale<sup>1533</sup>. Lieux de représentations des institutions de la cité, ces temples s'inséraient donc dans un réseau de communication pensé à l'échelle interrégionale et nous fait poser la question du rôle du *suburbium* comme destination pour pratiquer un culte<sup>1534</sup>. En effet, nous avons vu que ces lieux de culte disposaient d'un appareillage monumental complet qui permettait d'accueillir les foules, on a d'ailleurs pu parler de « quartier religieux »<sup>1535</sup> pour en désigner l'ampleur. Le fait que des quartiers suburbains<sup>1536</sup> aient pu se développer à leurs côtés, profitant des infrastructures du lieux, montre leur attractivité et leur importance dans la vie du *suburbium*. Véritables pôles religieux, sociaux et politiques ces temples ont servi aux populations locales à gommer la dichotomie spatiale proposée par Rome entre *urbs* et *rus*, à lier ces territoires et leurs habitants dans une aire située dans un entre-deux neutre<sup>1537</sup>. Le *suburbium* apparaît alors comme l'espace où il fut possible de recycler des modèles romains pour les adapter aux besoins et identités locales. Leur grandeur et leur richesse faisaient de ces complexes les représentant assumé de tous les lieux de culte urbains et ruraux du territoire civique<sup>1538</sup>. Ces types d'édifices religieux du Haut-Empire sont donc primordiaux pour notre étude, ceux-ci permettant de soutenir l'affirmation que le *suburbium* était un espace d'expression pour l'ensemble de la communauté de la *civitas*. Ces sanctuaires civiques furent cependant abandonnés assez précocement à partir du III<sup>ème</sup> siècle avec le déclin du paganisme<sup>1539</sup>.

---

<sup>1529</sup> *Ibid.*, p. 133-134.

<sup>1530</sup> *Ibid.*, p. 135-136.

<sup>1531</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>1532</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>1533</sup> *Ibid.*, p. 135.

<sup>1534</sup> *Ibid.*, p. 146.

<sup>1535</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>1536</sup> *Ibid.*, p. 147.

<sup>1537</sup> *Ibid.*, p. 153.

<sup>1538</sup> *Ibid.*, p. 161 et 162.

<sup>1539</sup> *Ibid.*, p. 153.

Rayon d'influence des sanctuaires suburbains	Sanctuaires suburbains tournés vers la ville	Sanctuaires suburbains tournés vers la campagne
<i>Actions à une très petite échelle (intra-suburbium)</i>	- Sanctuaires de quartier	
<i>Actions à une petite et moyenne échelle (en relation avec un espace limitrophe au suburbium)</i>	- Sanctuaires à vocation mémorielle - Sanctuaires de limite - Sanctuaires des sources	
<i>Actions à grande et très grande échelle (en relation avec l'ensemble de la cité, voir avec l'extérieur de celle-ci, depuis le suburbium)</i>	- Sanctuaires des divinités tutélaires	- Sanctuaires routiers - Sanctuaires de la communauté civique

Tableau 1 : Récapitulatif des différents types de temples suburbains et de leur aire d'influence depuis le suburbium

L'abandon progressif des sanctuaires païens fut parfois pris en exemple comme symbole de l'entrée dans l'Antiquité tardive<sup>1540</sup> et débuta en effet à partir du III<sup>ème</sup> siècle de notre ère, alors que l'historiographie a pu pointer du doigt les lois antipaïennes du IV<sup>ème</sup> siècle pour expliquer ces phénomènes<sup>1541</sup>. La « fin des dieux »<sup>1542</sup>, fut le résultat de facteurs multiples et engendra une modification profonde de l'urbanisme des noyaux urbains et du *suburbium*, mais nous renseignent sur les changements de pratique religieuses ou sociale de cette période<sup>1543</sup>. En effet, l'abandon des temples suburbains répondait d'abord à une réorientation des priorités civiques et politiques, les pouvoirs publics choisissant de financer d'abord des enceintes par exemple<sup>1544</sup>. Le symbole le plus fort de cette réorientation est l'autorisation de la récupération des matériaux issus des sanctuaires pour bâtir les défenses urbaines<sup>1545</sup>. La crise économique et politique de cette période a aussi eu des répercussions sur le financement des fêtes religieuses. En effet, les *municipes* n'avaient plus les moyens de faire financer les grandes fêtes civiques par la caisse publique, tandis que les évêgètes étaient également moins à même de soutenir ces événements<sup>1546</sup>. La hiérarchie sociale ou la concorde générale de la communauté civique n'était donc plus célébrée dans des sanctuaires périphériques qui connurent un mouvement général d'abandon, ou qui ne furent pas restaurés après une

<sup>1540</sup> Van Andringa, 2014, p. 10.

<sup>1541</sup> *Ibid.*, p. 10.

<sup>1542</sup> *Gallia*, 2014.

<sup>1543</sup> Van Andringa, 2014.

<sup>1544</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>1545</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>1546</sup> *Ibid.*, p. 8.



catastrophe<sup>1547</sup>. Certes, quelques temples ont connu des campagnes de restaurations, comme le site du Vieil-Évreux<sup>1548</sup> ou à Chartres<sup>1549</sup>. Cependant, on se rend souvent compte que ce furent des phénomènes ponctuels financés par les pouvoirs centraux, ou par des militaires ayant eu une grande carrière et qui montraient ainsi un attachement à l'État<sup>1550</sup>. Ces rénovations avaient pour but de régénérer un culte où politique et religieux étaient mêlés. Cependant, aux IV<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> siècles, le paganisme dû définitivement quitter la sphère publique pour rejoindre celle du privée, les fréquentations de sanctuaires se faisant plus rares du fait de la baisse de foi envers les institutions impériales, et donc envers la religion civique<sup>1551</sup>. La religion de la « *polis* »<sup>1552</sup> s'individualisa alors, se simplifia et se pratiqua dans des groupes plus restreints, tandis que la religion chrétienne la remplaçait au sein d'une société dorénavant basée sur les paroisses<sup>1553</sup>. Abandons, spoliations ou réutilisations touchèrent les sanctuaires du *suburbium*, qui se retrouvèrent de plus en plus éloignés des nouvelles limites des centres urbains. Ces temples furent ainsi de plus en plus délaissés au fur et à mesure que le christianisme s'imposait.

Les lieux de culte suburbains liés au paganisme comprenaient donc de multiples fonctions et agissaient à différentes échelles. Moteurs de la cohésion des quartiers, des villes ou du territoire, ces sanctuaires accueillait un grand nombre de divinités et étaient établis grâce à des fonds publics ou privés. Témoins de la vie active du *suburbium*, les temples avaient diverses formes selon les fonctions qu'on leur attribuait. Parfois davantage orientés vers la ville ou la campagne, les lieux religieux de la périphérie urbaine nous montrent que l'aire suburbaine avait une existence propre en tant qu'entité territoriale. De plus, l'espace suburbain moins soumis aux règles urbanistiques romaines, devenait alors pour les villes des Gaules un moyen de développer une identité individuelle, soutenue par l'évergétisme local. Cependant, ces pôles religieux et politiques de l'ensemble de la cité, déclinèrent et laissèrent leur place à de nouveaux lieux religieux chrétiens durant l'Antiquité tardive.

#### *b) Sanctuaires païens et suburbium, une question posée par l'archéologie*

Les sanctuaires païens suburbains avaient donc des rôles fonctionnels divers et variés. Mais comment ceux-ci peuvent-ils nous renseigner dans notre quête pour la spatialisation et la compréhension du *suburbium* dans les cités romaines des Gaules ?

---

<sup>1547</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1548</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1549</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1550</sup> *Ibid.*, p. 6.

<sup>1551</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>1552</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>1553</sup> *Ibid.*, p. 9-10.

L'intérêt de l'étude des marqueurs archéologiques de l'espace suburbain est, tout d'abord, de définir comment délimiter la périphérie suburbaine vis-à-vis de la campagne et de la ville. En effet, les temples païens présents dans l'espace suburbain pouvaient avoir un rôle de délimitation des frontières du *suburbium*<sup>1554</sup>, ce que nous avons précédemment vu avec la catégorie des « sanctuaires de limite ». Le cas d'*Augustonemetum* durant la période du Haut-Empire peut être particulièrement intéressant pour traiter du rôle frontalier de certains sanctuaires suburbains. Effectivement, plusieurs ensembles religieux antiques sont reconnus autour de l'agglomération romaine et ceux-ci nous apportent un grand nombre d'informations. Tout d'abord, il faut nous pencher sur le complexe religieux et culturel de Montaudou situé à l'est de l'entrée du chef-lieu de la cité des Arvernes<sup>1555</sup>. Composé d'au moins un théâtre cultuel et d'au moins un *fanum*<sup>1556</sup>, cet ensemble religieux païen se trouvait aux confins du *suburbium* et de la campagne de l'antique Clermont-Ferrand<sup>1557</sup>. Implanté sur une élévation<sup>1558</sup> et sur un axe très fréquenté à destination de la capitale de la cité<sup>1559</sup>, ce lieu à la monumentalité imposante était destiné à marquer visuellement le paysage proche de la ville. Il s'agissait de faire comprendre aux voyageurs qu'ils entraient dans l'aire d'influence de l'agglomération clermontoise antique<sup>1560</sup>.

---

<sup>1554</sup> *Ibid.*, p. 89-90.

<sup>1555</sup> Dartevelle, Ballut, 2007, p. 34.

<sup>1556</sup> Poux, Garcia, Beck, 2015, p. 324.

<sup>1557</sup> Le Barrier, 2006, p. 4.

<sup>1558</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>1559</sup> Dartevelle, Ballut, 2007, p. 34.

<sup>1560</sup> Le Barrier, 2006, p. 4.

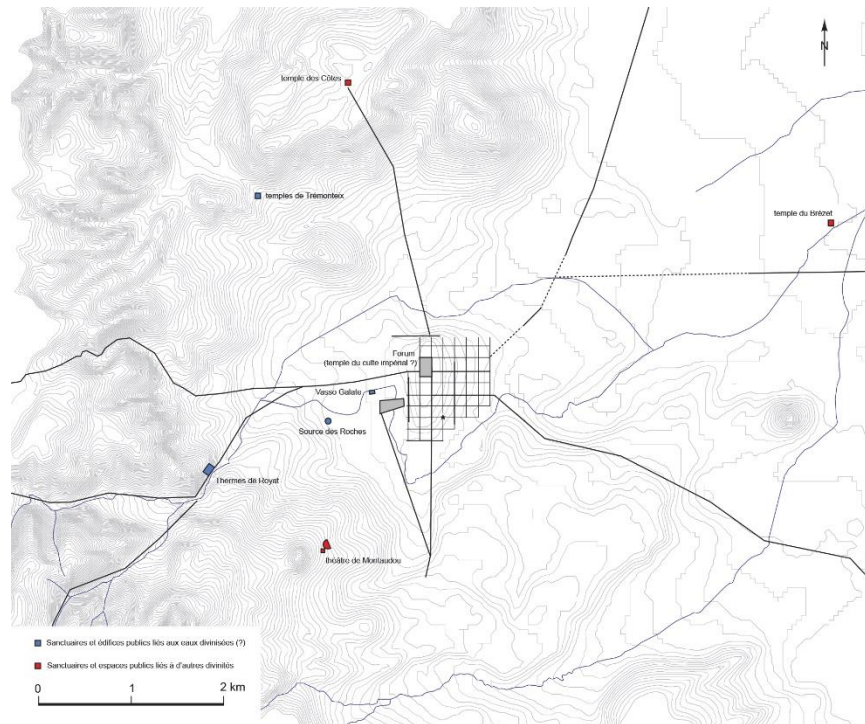


Figure 47 : « Principaux sanctuaires sub- et périurbains attestés autour d'Augustonemetum », dans : Poux, Garcia, Beck, 2015, p. 325.

Un autre temple de la ville clermontoise retient notre attention pour notre recherche de la délimitation du *suburbium*. Le temple dit de « *Vasso Galate* »<sup>1561</sup>, situé sur l'actuelle place de Jaude, se situait à la frontière entre la ville et l'aire suburbaine<sup>1562</sup>. Construit durant l'époque flavienne<sup>1563</sup>, l'ampleur des travaux nécessaire à sa construction indique qu'il fut édifié avec l'appui des pouvoirs publics<sup>1564</sup>. Effectivement, ce sanctuaire lié aux divinités de l'eau<sup>1565</sup>, et peut-être à Mercure *Vassocaletis*<sup>1566</sup>, fut bâti sur un *podium* de plusieurs dizaines de mètres de long et de trois mètres de haut<sup>1567</sup>. Dessus reposait une *cella*, disposant de décors d'une très grande qualité<sup>1568</sup>, d'une longueur d'une trentaine de mètres pour une largeur de vingt-quatre mètres<sup>1569</sup>. Sa stature déjà impressionnante était renforcée par les nombreux décors dont il disposait, Ludivine Péchoux en faisant une description élogieuse dans sa thèse : « une des façades était rythmée par des pilastres [...] décorés de personnages féminins nus grandeur naturelle, de candélabres ou de pampres. Certains tambours

<sup>1561</sup> Péchoux, 2008, p. 236.

<sup>1562</sup> *Ibid.*, p. 586.

<sup>1563</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>1564</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>1565</sup> *Ibid.*, p. 230.

<sup>1566</sup> *Ibid.*, p. 236.

<sup>1567</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>1568</sup> *Ibid.*, p. 96.

<sup>1569</sup> *Ibid.*, p. 96.

de colonnes atteignaient un diamètre de 1,80 m et témoignent de la monumentalité de l'édifice. Des plaques en marbre polychrome recouvraient sols et murs »<sup>1570</sup>. Ce récit nous fait entrevoir l'édifice majeur que devaient apercevoir les voyageurs arrivant par les voies de l'Est et du Sud-Est de l'agglomération<sup>1571</sup>. Implanté en dehors des limites l'espace urbain, mais à proximité immédiate de la ville, il était bien desservi par des axes de communications. Cela en facilitait l'accès depuis l'*urbs*, mais aussi depuis le reste du territoire. Participant à l'élaboration du paysage sacré suburbain, il avait une relation intime avec *Augustonemetum* au faîte de sa puissance. Tout comme l'ensemble de Montaudou accueillait les voyageurs depuis l'*ager*, le *Vasso* de Jaude exaltait la puissance du peuple arverne aux portes de l'agglomération. Il est très probable que ce temple avait pour fonction d'incarner une limite entre l'aire urbaine et son espace périphérique.

Le cas de Clermont-Ferrand à la période du Haut-Empire illustre parfaitement le cas où des ensembles religieux romains peuvent être utilisés individuellement pour délimiter l'espace suburbain vis-à-vis de la ville et de la campagne. Cependant, si nous les examinons collectivement, l'implantation topographique et géographique de ces établissements peut nous permettre de proposer une première restitution de l'aire d'influence proche de l'agglomération. Les calculs d'intervisibilité entre les sanctuaires antiques clermontois proposés par Matthieu Poux, Magali Garcia et Noémie Beck<sup>1572</sup> sont révélateurs de l'existence de différents cercles d'influence autour de la ville<sup>1573</sup>.

---

<sup>1570</sup> *Ibid.*, p. 234.

<sup>1571</sup> Poux, Garcia, Beck, 2015, p. 325.

<sup>1572</sup> *Ibid.*

<sup>1573</sup> *Ibid.*, p. 337.

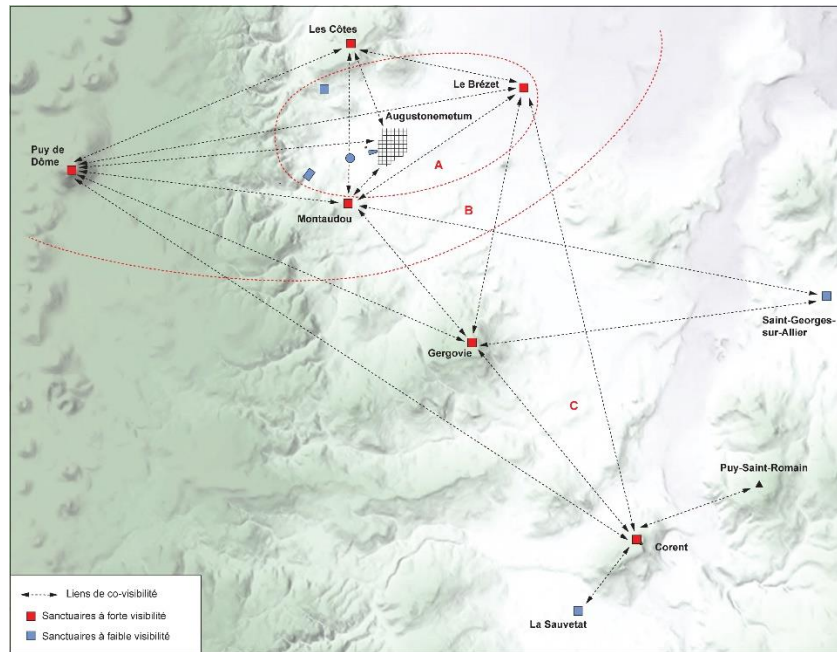


Figure 48 : « Conditions d'intervisibilité des principaux sanctuaires de hauteur et de plaine du bassin clermontois », dans : Poux, Garcia, Beck, 2015, p. 337.

Sur cette carte, nous voyons qu'un premier cercle proche de la ville est délimité par les temples à haute visibilité de Montaudou, du Brézet et des Côtes<sup>1574</sup>. Ceux-ci sont également appuyés à l'ouest par les sanctuaires de Royat et du domaine de Trémonteix, qui étaient moins visibles dans le paysage<sup>1575</sup>. Nous pouvons ainsi nous apercevoir qu'une véritable ceinture de lieux sacrés suburbains s'établissait autour de l'agglomération d'Augustonemetum, nous donnant ainsi un indice de l'étalement du *suburbium*. D'autres sanctuaires étaient, bien sûr, présents en périphérie mais leur éloignement par rapport à la ville les exclus des relations quotidiennes que pouvaient avoir les citoyens avec les infrastructures suburbaines. Cependant, si ces éléments d'analyses spatiales nous aident dans notre recherche, il reste nécessaire de mettre en relation ces données avec d'autres indicateurs archéologiques du *suburbium*. En effet, une mise en réseau de la localisation des temples périphériques ne suffirait pas à établir une cartographie certaine de cet espace. Le cas de Clermont-Ferrand est donc particulièrement utile pour notre étude. Cette ville antique ayant disposé de sanctuaires permettant de délimiter à la fois l'entièreté de l'espace suburbain, mais également les frontières entre ville, périphérie et campagne durant le Haut-Empire.

Enfin, un dernier élément reste à aborder sur la question de l'usage des temples suburbains pour délimiter le *suburbium*. En effet, si l'établissement de ces sanctuaires dans la périphérie est riche d'enseignements, leur abandon l'est également. Les III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> siècles après Jésus-Christ furent des

<sup>1574</sup> *Ibid.*, p. 337.

<sup>1575</sup> *Ibid.*, p. 337.

siècles charnières dans l'évolution des cultes dans l'espace romain, une évolution vers le christianisme qui mena au délaissement d'un certain nombre de lieux de culte païens<sup>1576</sup>. Une fin de vie double qui, comme nous l'avons vu plus haut, s'incarna dans l'arrêt des fréquentations mais aussi dans la récupération des matériaux<sup>1577</sup>. Réalisés parallèlement aux à la rétraction de l'aire urbaine, les abandons des temples suburbains en sont une des conséquences. En témoigne l'exemple du sanctuaire de la Motte du Ciar situé à quelques centaines de mètres de la ville d'*Agedincum*<sup>1578</sup> qui fut abandonné et spolié pendant l'Antiquité tardive<sup>1579</sup>. L'abandon progressif de ces différentes constructions pourra nous aider pour la réévaluation de la spatialisation de l'espace suburbain tardif, qui suit le même phénomène de repli que les noyaux urbains.

Or, les lieux de culte païens romains sont également à appréhender dans leur rôle fonctionnel, afin de pouvoir mieux comprendre le fonctionnement du *suburbium* dans le territoire des Gaules. En effet, les sanctuaires suburbains les plus importants étaient de réels pôles politiques, culturels et sociaux qui faisaient parfois de l'ombre aux *fora* urbains. Lors de notre précédente sous partie, nous avons vu qu'un grand nombre de ces ensembles monumentaux avaient un rôle important dans l'unification de la communauté civique et dans l'expression d'une identité locale forte. Selon leurs fonctions, leurs tailles et leur monumentalisation, les sanctuaires suburbains avaient un pouvoir d'attraction plus ou moins grand sur les populations. Ces pôles religieux disposaient donc d'une influence spatiale sur trois niveaux : une très locale n'agissant que sur le *suburbium*, une moyenne agissant sur l'espace suburbain ainsi qu'une des aires limitrophes, et enfin un dernier qui touchait l'ensemble de la *civitas* à partir de la périphérie suburbaine<sup>1580</sup>.

Les sanctuaires pouvant agir au niveau local correspondaient notamment aux édifices de quartiers. Ceux-ci étaient, comme nous l'avons dit, des temples de taille et forme modestes, peu mis en valeur et uniquement fréquenté par une communauté de *suburbani* habitant à proximité<sup>1581</sup>. Liés à l'habitat lâche de la *continentia aedificia*, ces sanctuaires avaient une légère influence sur l'organisation du *suburbium* en nécessitant l'installation de voies d'accès comme sur le site des Basaltes<sup>1582</sup>, dans la ville d'Alba-la-Romaine<sup>1583</sup>. Ce temple était situé à l'angle sud-ouest de la ville au croisement des ultimes *cardo* et *decumanus*<sup>1584</sup>, qui furent prolongés pour relier le sanctuaire à la

---

<sup>1576</sup> Van Andringa, 2014, p. 8.

<sup>1577</sup> *Ibid.*, p. 8.

<sup>1578</sup> Péchoux, 2008, p. 364.

<sup>1579</sup> Dey, 2010, p. 19.

<sup>1580</sup> Voir, au sein de ce mémoire, le tableau n°1.

<sup>1581</sup> Péchoux, 2008, p. 74.

<sup>1582</sup> Voir les plans du lieu au sein de ce mémoire dans l'annexe n°7.

<sup>1583</sup> Péchoux, 2008, p. 75.

<sup>1584</sup> *Ibid.*, p. 75.

trame urbaine<sup>1585</sup>. L'édification de ce monument et de ses accès est à dater du dernier quart du I<sup>er</sup> siècle de notre ère, vers la fin du processus de développement de cette partie de la cité<sup>1586</sup>. La découverte d'une fosse qui contenait des ossements montre que ce sanctuaire était dédié, au moins en partie, aux dieux chtoniens<sup>1587</sup> qui étaient exclus de l'aire urbaine. Cet ensemble religieux, qui perdurera au moins jusqu'au IV<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>1588</sup>, illustre les pratiques d'aménagement du *suburbium* par les romains du Haut-Empire. Les citoyens, ou les *suburbani*, organisèrent ce territoire selon l'évolution de leurs besoins, grâce aux grands espaces libres échappants aux carcans urbanistiques propres aux agglomérations. En analysant l'implantation de ces lieux, les rites complexes pratiqués au sein des sites et en les comparant au reste des éléments archéologiques connus, il y a là matière à recréer les liens ou les déplacements du quotidien entre ces sanctuaires de proximité et les habitats qu'ils desservaient.

La compréhension de l'influence des lieux de cultes romains peut être également réalisée à une échelle moyenne, avec des temples implantés dans le *suburbium* qui disposaient d'une attraction sur la campagne ou sur la ville. Les sanctuaires visant à célébrer une mémoire, un espace naturel, une divinité tutélaire ou installés au sein d'une aire d'accueil de voyageurs faisaient partie de cette catégorie d'influence moyenne. L'un des exemples les plus intéressants à étudier dans l'espace des Gaules pour ce cas précis est l'Altbachtal<sup>1589</sup> de Trèves<sup>1590</sup>. Établi sur les restes d'un sanctuaire protohistorique<sup>1591</sup>, ce site suburbain connu une grande fréquentation par les citoyens dès l'époque augustéenne jusqu'au IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>1592</sup>. Situé à l'est de la ville, ce lieu de culte n'est guère éloigné de la trame urbaine dont il respecte en partie l'orientation<sup>1593</sup>. Assurant une continuité religieuse suburbaine hors du commun en Gaule, l'Altbachtal comportait dans son enceinte au moins un temple financé par les pouvoirs publics<sup>1594</sup>, mais également une pluralité de chapelles financés par des privés<sup>1595</sup>. Sanctuaire d'importance, il incarnait l'attraction des habitants, des corporations ou des pouvoirs publics des villes pour la périphérie. Le *suburbium* devint alors un moyen pour les cités et les citoyens de s'exprimer sur leur identité hors des cadres normés des centres urbains. Entraînant des déplacements de personnes et de financements, depuis la ville vers le pôle périphérique, nous pouvons

---

<sup>1585</sup> *Ibid.*, p. 168.

<sup>1586</sup> *Ibid.*, p. 170-171.

<sup>1587</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>1588</sup> *Ibid.*, p. 170.

<sup>1589</sup> Voir les plans du lieu au sein de ce mémoire dans l'annexe n°8

<sup>1590</sup> Péchoux, 2008, p. 86.

<sup>1591</sup> *Ibid.*, p. 196.

<sup>1592</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>1593</sup> *Ibid.*, p. 195-196.

<sup>1594</sup> *Ibid.*, p. 197-207.

<sup>1595</sup> *Ibid.*, p. 197-207.

imaginer que ces pôles attractifs eurent un rôle important dans la vie urbaine et les flux de déplacement inter espace. On remarque ici vers un premier déplacement de pouvoir, religieux et politique, qui passe du centre avec les temples civiques du *forum* vers la marge urbaine. Ces temples d'influence moyennes incarnaient une première réorganisation spatiale des centres du pouvoirs, chose qui se poursuivra avec des complexes de plus grande influence. Cette influence, qui touchait le *suburbium* et la ville, permettait aux populations de s'appropriier leur territoire et de créer des liens avec celui-ci.

Cette appropriation passait également par l'aménagement de sources aux vertus particulières. Les sanctuaires liés aux sources matérialisaient l'attachement des citoyens envers les espaces naturels accessibles facilement depuis la ville. Le cas exceptionnel de la source des Roches établie près de l'agglomération d'*Augustonemetum* en est la preuve. Situé au-delà des nécropoles de la ville, dans un espace peu accessible à huit cent mètres de la ville<sup>1596</sup>, ce lieu de culte fut fréquenté depuis la période protohistorique jusqu'à la deuxième moitié du I<sup>er</sup> siècle de notre ère<sup>1597</sup>. Au-delà de cette période, le lieu de culte fut déplacé au temple *Vasso Galate* de Jaudé<sup>1598</sup>. Or, en quoi ce lieu peut nous aider à comprendre les déplacements et les relations entre la ville et son territoire suburbain ? Aucune structure bâtie ne fut retrouvée à proximité de la source des Roches. En revanche, plus de trois mille cinq cent *ex-voto* de bois ont été découverts dans le point d'eau, témoignant ainsi d'une fréquentation intense de ce sanctuaire<sup>1599</sup>. Dédié aux dieux locaux guérisseurs<sup>1600</sup> ou aux *Menmandutès*<sup>1601</sup>, c'est-à-dire des divinités qui « exaucent les prières »<sup>1602</sup>, cette aire sacrée montre une continuité religieuse lors de la refonte du territoire gaulois durant l'installation du modèle de cité. Son pouvoir d'attraction était donc important pour les *suburbani* et les citoyens, créant ainsi le besoin de déplacer ce sanctuaire plus près de la ville et d'en romaniser son culte<sup>1603</sup>.

Enfin, le dernier point à noter concerne les lieux de culte installés dans des *stationes*, les structures d'accueil des voyageurs, qui incarnaient aussi une sorte d'appropriation du *suburbium*. Il s'agissait à la fois de fournir aux voyageurs un soutien religieux au sein de la périphérie, en sachant que les *viatori* ne se destinaient pas forcément à aller jusqu'à la ville. Ces lieux sacrés étaient des édifices tournés vers la campagne et étaient parfois extrêmement imposants. Ces aires religieuses

---

<sup>1596</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>1597</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>1598</sup> *Ibid.*, p. 65.

<sup>1599</sup> *Ibid.*, p. 228.

<sup>1600</sup> *Ibid.*, p. 94.

<sup>1601</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>1602</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>1603</sup> *Ibid.*, p. 65.



destinées aux voyageurs nous montrent les investissements réalisés par les pouvoirs urbains dans le *suburbium*. Il s'agit alors souvent d'une démonstration, d'une vitrine, du pouvoir de l'agglomération et de ses élites dirigeantes à destination du reste du territoire. Le temple routier devient alors un mélange d'initiatives publiques et privées, liées par une volonté commune à participer à l'organisation de la périphérie suburbaine. C'est une chose que nous développerons plus bas notamment sur le sujet des stations routières<sup>1604</sup>.

Enfin, les temples païens suburbains pouvaient développer une telle force attractive qu'ils entraient en concurrence avec les agglomérations auxquelles ils se rattachaient. Ces sanctuaires pouvaient être dédiés aux divinités protectrices de la cité, ou avoir pour but de réunir l'ensemble de la communauté civique dans un seul lieu culte financé par les pouvoirs publics. Le gigantesque sanctuaire dit du « Vieil-Évreux »<sup>1605</sup> apparaît être le parfait exemple pour illustrer ce type de relation entre le centre et sa périphérie proche. Situé à six kilomètres de l'agglomération d'Évreux<sup>1606</sup>, ce centre culturel d'importance fut édifié à partir de l'époque augustéenne<sup>1607</sup>. Prenant de l'importance aux I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècles de notre ère<sup>1608</sup> ce sanctuaire, dont la divinité n'est pas clairement connue<sup>1609</sup>, attira peu à peu des habitants qui formèrent une « vaste couronne »<sup>1610</sup> d'habitats autour du l'espace religieux. Ce fut aux II<sup>ème</sup> et III<sup>ème</sup> siècles<sup>1611</sup> que le temple connu une monumentalisation extrêmement importante avec la construction de thermes massifs<sup>1612</sup>, d'un théâtre culturel<sup>1613</sup>, de bâtiments publics richement décorés<sup>1614</sup>, qui permirent une refonte complète du lieu de culte<sup>1615</sup>. Les capacités de réunion de cet espace religieux étaient extrêmement importantes et montrent la volonté des décideurs municipaux de réunir la population de la capitale et du territoire régulièrement. En effet, deux cours faisant chacune plus de vingt mille mètres carrés<sup>1616</sup> se succédaient devant une dernière cour de dix-sept mille mètres carrés qui contenait les temples<sup>1617</sup>. Doté de riches infrastructures, statuaire et offrandes<sup>1618</sup>, ce sanctuaire est resté influent régionalement, son pouvoir se maintint jusqu'au IV<sup>ème</sup> siècle après

---

<sup>1604</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ H) 2) Le *suburbium* et le voyageur et Leveau, Wiblé, 2014.

<sup>1605</sup> Péchoux, 2008, p. 341.

<sup>1606</sup> *Ibid.*, p. 341.

<sup>1607</sup> *Ibid.*, p. 342.

<sup>1608</sup> *Ibid.*, p. 342.

<sup>1609</sup> *Ibid.*, p. 64.

<sup>1610</sup> *Ibid.*, p. 341.

<sup>1611</sup> *Ibid.*, p. 342.

<sup>1612</sup> *Ibid.*, p. 346.

<sup>1613</sup> *Ibid.*, p. 345-346.

<sup>1614</sup> *Ibid.*, p. 346.

<sup>1615</sup> *Ibid.*, p. 342-343.

<sup>1616</sup> *Ibid.*, p. 342.

<sup>1617</sup> *Ibid.*, p. 342.

<sup>1618</sup> *Ibid.*, p. 344-345.

Jésus-Christ, où il est victime d'un incendie<sup>1619</sup>, alors même que les habitations disparaissent au III<sup>ème</sup> siècle<sup>1620</sup>. Un tel sanctuaire suburbain bâti lors d'une période où les cités cherchaient à développer une identité locale a même pu faire de l'ombre aux sanctuaires civiques présents sur le *forum*. Cette importance, incarnée dans le bâti monumental de ces sanctuaires, nous pousse à penser que le centre politico-religieux des cités romaines des Gaules pouvait se déplacer dans le *suburbium*. Des mouvements de populations importants ont pu se réaliser vers ces sanctuaires, ce qui nécessita le développement d'infrastructures routières importantes. Nous encourageons donc l'étude croisée de l'ensemble des marqueurs archéologiques de l'espace suburbain, afin de pouvoir comprendre les relations entre ces pôles suburbains et le reste du territoire.

L'influence des pôles religieux païens durant le Haut-Empire et l'Antiquité tardive est déterminante dans l'organisation et la structuration des territoires suburbains. Agissant à plusieurs échelles, ce marqueur archéologique est un témoin du fonctionnement interne du *suburbium*, des pratiques du quotidien et des relations entre les espaces. L'aire suburbaine offrait une liberté d'organisation des cultes qui permettait l'établissement d'un grand nombre de sanctuaires dotés de rôles et de formes différents. S'ils ont pu être utilisés pour délimiter le territoire suburbain des villes romaines, ils en ont également permis l'appropriation pour les populations locales qui ont pu se créer une identité propre. Qu'ils aient été issus d'initiatives publiques ou privées, ces lieux sont à analyser comme des pôles attractifs participant activement à la vie de l'espace suburbain. Ils faisaient le lien entre les pouvoirs publics, situés dans les agglomérations et le reste du territoire, ce qui nécessitaient des investissements importants. Agissant en véritables moteurs d'organisation spatiale et de vie quotidienne, ces temples suburbains sont parmi les indicateurs archéologiques les plus intéressants pour étudier le *suburbium*.

## 2) Les espaces de culte chrétiens et le *suburbium*

Cependant, si les temples païens sont des marqueurs archéologiques précieux pour notre étude, qu'en est-il pour les sanctuaires chrétiens qui les remplacent progressivement durant l'Antiquité tardive ?

### a) Le christianisme et la Gaule, les premiers pas en marge de la ville

En effet, la fin de l'Antiquité vit le remplacement définitif du paganisme par la religion chrétienne dans tout l'Empire. Cependant, ce phénomène fut extrêmement progressif et comporta de nombreuses étapes<sup>1621</sup> qui se déroulèrent, en partie, dans le *suburbium* des agglomérations

---

<sup>1619</sup> *Ibid.*, p. 344.

<sup>1620</sup> *Ibid.*, p. 348.

<sup>1621</sup> Lafon, Marc, Sartre, Pinol, 2011, p. 357.

romaines<sup>1622</sup>. Jusqu'à l'Édit de Milan, aussi appelé « Paix de l'Église », promulgué par Constantin I<sup>er</sup> en 313<sup>1623</sup>, les manifestations chrétiennes restèrent clandestines et aucun lieu de culte public ne fut établi au grand jour à Rome<sup>1624</sup>. Même après cette date, la tendance excluant les éléments chrétiens des noyaux urbains resta vivace dans les cités d'Occident. Effectivement, la plupart des agglomérations ne connurent l'implantation d'édifices chrétiens en leur sein qu'au V<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>1625</sup>.

Nous avons déjà pu observer que, durant l'Antiquité tardive, de nombreux lieux de cultes chrétiens étaient situés dans la périphérie urbaine des villes. Les mosaïques de Saint-Pierre-et-Paul de Gérasa et des Saint-Apôtres de Madaba<sup>1626</sup>, révélaient l'implantation d'églises suburbaines autour de Memphis et d'Alexandrie, ou sur le trajet du pèlerinage de Néapolis jusqu'à Jérusalem<sup>1627</sup>. De même, les écrits des auteurs tardifs témoignent de l'existence de lieux de cultes dédiés aux martyrs dans les nécropoles des agglomérations<sup>1628</sup>. Cependant une grande partie des textes concernant le christianisme ont été émis une fois ce culte bien établi, ce qui correspond à une période assez tardive.

C'est-à-dire que, depuis les premiers temps du christianisme, ce culte se pratiquait de manière privée et les regroupements étaient réalisés dans des lieux discrets. Les habitations<sup>1629</sup> ont pu tenir ce rôle comme a pu en témoigner Justin lors de son procès<sup>1630</sup> : rien ne devait signifier l'utilisation de tel ou tel bâtiment comme lieu de culte, et cela encore jusqu'au IV<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>1631</sup>. La nécessité d'échapper aux répressions a poussé les premiers adeptes de ce monothéisme à chercher la clandestinité à la fois dans la ville, mais aussi dans le *suburbium*. Que ce soit à Rome ou en province, l'implantation de lieux de cultes paléochrétiens et chrétiens fut réalisé en très grande majorité en périphérie urbaine<sup>1632</sup>. L'essentiel de ces sanctuaires suburbains furent motivés par le culte aux saints et aux martyrs<sup>1633</sup> mais gardèrent une taille et une forme modeste jusqu'à l'édit de Constantin<sup>1634</sup>. Composés de « lieux de prière »<sup>1635</sup> ou de « commémorations »<sup>1636</sup> sur les tombes des martyrs, ces

---

<sup>1622</sup> *Ibid.*, p. 364.

<sup>1623</sup> *Ibid.*, p. 364.

<sup>1624</sup> *Ibid.*, p. 364.

<sup>1625</sup> *Ibid.*, p. 358-359.

<sup>1626</sup> Voir au sein de ce mémoire, l'annexe 6.

<sup>1627</sup> Voir au au sein de ce mémoire, la partie II/ B) 3) La périphérie représentée dans l'art et les plans.

<sup>1628</sup> Chevallier, 1998, p.32.

<sup>1629</sup> Sotinel, 2005, p. 426.

<sup>1630</sup> Justin martyr, *Actes*, 2.

<sup>1631</sup> Sotinel, 2005, p. 426.

<sup>1632</sup> Guyon, 2006, p. 104.

<sup>1633</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>1634</sup> Sotinel, 2005, p. 413 et Eusèbe de Césarée, *VC III*, 47.

<sup>1635</sup> Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique*, 10, 4.

<sup>1636</sup> Sotinel, 2005, p. 413.

différents édifices n'ont joué qu'un rôle mineur dans la structuration et le fonctionnement direct du territoire suburbain des cités romaines du Haut-Empire. Si la recherche de tels lieux reste éminemment intéressante, l'affirmation de lieux chrétiens n'eut que très peu cours avant la fin du IV<sup>ème</sup> siècle et du V<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ. L'intérêt des tombes de martyr étant qu'ils entraînent la création de « cimetières de chrétiens »<sup>1637</sup>, dont la forme différait encore des cimetières médiévaux, mais qui donnent des pistes similaires aux nécropoles païennes pour notre étude du *suburbium*. Le *martyrium* suburbain apparaît avoir été un pôle d'attraction pour les sépultures chrétiennes qui étaient, elles aussi, exclues de l'aire urbaine. Pour la période du Haut-Empire, nous pouvons donc utiliser ce lieu de culte adjoint aux nécropoles, comme un indicateur archéologique intéressant pour la compréhension du développement des aires sépulcrales suburbaines.

Le grand intérêt des édifices religieux chrétiens pour notre étude débute surtout avec la construction d'espaces de culte public. C'est notamment l'apparition des grands pouvoirs ecclésiastiques qui eut le plus d'impact sur le développement des villes et changea la topographie urbaine et suburbaine durant l'Antiquité tardive. En effet, à partir du IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère furent bâtis les premiers sanctuaires publics pouvant accueillir la communauté au grand jour<sup>1638</sup>. Mais c'est surtout durant les V<sup>ème</sup> et VI<sup>ème</sup> siècles qu'une frénésie bâtisseuse dota les villes gauloises de nombreux bâtiments chrétiens<sup>1639</sup>. Celles-ci relevaient de plusieurs sortes et concernaient les différents lieux de cultes comme les églises<sup>1640</sup>, mais aussi les monastères<sup>1641</sup> ou les groupes épiscopaux<sup>1642</sup>. Une telle diversité de construction permettait de répondre aux nouveaux besoins émis par l'Église, tout en affirmant son indépendance vis-à-vis des anciens cultes<sup>1643</sup>. Tout d'abord, intéressons-nous aux sanctuaires chrétiens construits dans la périphérie à partir du IV<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ.

Ces sanctuaires pouvaient avoir deux fonctions : être des lieux de mémoires saints attachés en Gaule aux martyrs<sup>1644</sup>, ou encore permettre aux chrétiens de pratiquer leur foi en communauté dans des « lieux de cultes »<sup>1645</sup>. Ces espaces furent d'abord rattachés aux tombes des saints, mais le temps passant, les endroits qu'ils auraient fréquentés durant leur vivant<sup>1646</sup>, ou même leur lieu de mise à

---

<sup>1637</sup> Guyon, 2006, p. 104.

<sup>1638</sup> Lafon, Marc, Sartre, Pinol, 2011, p. 360-361.

<sup>1639</sup> *Ibid.*, p. 361.

<sup>1640</sup> Guyon, 2006, p. 104.

<sup>1641</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1642</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1643</sup> Lafon, Marc, Sartre, Pinol, 2011, p. 360.

<sup>1644</sup> Sotinel, 2005, p. 419-420.

<sup>1645</sup> *Ibid.*, p. 419 et 421.

<sup>1646</sup> *Ibid.*, p. 420

mort<sup>1647</sup> furent englobés dans le culte chrétiens. À ces endroits, souvent en périphérie de la ville, furent bâties des *basilica*<sup>1648</sup> c'est-à-dire des églises dont le modèle architectural simple, épuré et fonctionnel fut inspiré des basiliques civiques romaines<sup>1649</sup>. De plus, afin d'accueillir les croyants, ces édifices possédaient souvent des *atria* ayant pour but de structurer l'espace<sup>1650</sup>. Progressivement sont apparus d'autres lieux de cultes, pas forcément associés à un saint ou à un martyr, mais qui prirent de l'importance avec le recours aux *sacraria*, les reliques, à la fin du IV<sup>ème</sup> siècle<sup>1651</sup>.

Or, il est nécessaire de préciser que l'idée voulant que des églises furent bâties dans des temples païens de façon récurrente est fautive<sup>1652</sup>. Si des monuments funéraires, des thermes ou des monuments civiques ont pu être réutilisés, les temples étaient en majorité peu adaptés aux nouvelles attentes du culte chrétien<sup>1653</sup>. Les monuments suburbains antérieurs ont pu, par contre, être détruits et spoliés afin de récupérer des matériaux afin de pouvoir bâtir les nouveaux complexes religieux<sup>1654</sup>. Les V<sup>ème</sup> et VI<sup>ème</sup> siècles de notre ère furent ainsi largement consacrés à la construction d'un réseau de lieux de culte permettant d'accueillir la communauté dans son ensemble, comme le faisaient les temples civiques païens<sup>1655</sup>. Ceux-ci n'étaient pas tous dotés de reliques et n'entraient donc pas dans la catégorie des *martyria*. Ils n'avaient pas tous la même influence ou attraction sur les populations, mais ils jouaient tous un rôle primordial dans la construction d'une identité chrétienne<sup>1656</sup>. Cependant, ce sont les pôles religieux suburbains qui ont permis à cette identité de partir à la conquête de l'espace urbain, où les premières églises urbaines furent bâties encore plus tardivement<sup>1657</sup>. Les églises présentes dans le *suburbium* apparaissent avoir été les précurseurs de l'installation du nouveau culte en Gaule. Tels des éléments structurants les nouvelles communautés, il n'était pas rare que les lieux de cultes présents dans la périphérie suburbaine tardive aient vu se développer des agrégats d'habitats autour d'eux<sup>1658</sup>. Nouveaux moteurs des relations communautaires ces églises de second plan, à comprendre par rapport aux cathédrales, sont alors devenu les principaux relais des décisions civiques et épiscopales dans le territoire romain tardif<sup>1659</sup>. Remplaçant les cadres de la religion civique païenne,

---

<sup>1647</sup> *Ibid.*, p. 420

<sup>1648</sup> *Ibid.*, p. 416

<sup>1649</sup> *Ibid.*, p. 416

<sup>1650</sup> Gauthier, 1997, p. 60.

<sup>1651</sup> Sotinel, 2005, p. 422-424.

<sup>1652</sup> Lafon, Marc, Sartre, Pinol, 2011, p. 360.

<sup>1653</sup> *Ibid.*, p. 360.

<sup>1654</sup> *Ibid.*, p. 359-360.

<sup>1655</sup> *Ibid.*, p. 361.

<sup>1656</sup> *Ibid.*, p. 360-361.

<sup>1657</sup> *Ibid.*, p. 361.

<sup>1658</sup> Guyon, 2006, p. 109.

<sup>1659</sup> Gauthier, 1997, p. 53.

ces sanctuaires chrétiens devinrent alors le symbole d'une redistribution des pouvoirs dans les cités de l'espace gaulois.

En effet, les pouvoirs épiscopaux ont gagné énormément de pouvoir dans la fin de l'Antiquité, ceux-ci participant dorénavant à la gestion des villes<sup>1660</sup>. En résultat l'apparition de ce qui est appelé par les chercheurs de « groupes épiscopaux »<sup>1661</sup>, c'est-à-dire un ensemble d'édifices nécessaire à la vie d'une communauté chrétienne comportant un siège d'évêché<sup>1662</sup>. Cet ensemble urbanistique, aussi appelé *episcopium*<sup>1663</sup>, était au moins composé d'une cathédrale, d'un baptistère, de la résidence de l'évêque ainsi que de bâtiments de service<sup>1664</sup>. Généralement associé au centre urbain à partir des V<sup>ème</sup> et VI<sup>ème</sup> siècles, ce nouveau centre de pouvoir politico-religieux peut nous servir diverses façons dans notre recherche sur la périphérie suburbaine. Effectivement, si les groupes épiscopaux furent implantés dans le noyau urbain des villes, il est connu des situations où ces pôles religieux et politiques ont été implantés à la frontière entre le centre urbain et le *suburbium*<sup>1665</sup>. Du fait des grands travaux nécessaires à leur construction, ils étaient souvent bâtis aux marges de la ville, dans des espaces limitrophes des remparts par exemple<sup>1666</sup>. Visibles de loin grâce à la monumentalité de leurs édifices<sup>1667</sup> ou des topographies avantageuses sur lesquels ils pouvaient être édifiés<sup>1668</sup>, ces pôles religieux permettaient de signaler la fin des nouveaux noyaux urbains. De même, ils pouvaient servir à matérialiser l'influence des agglomérations sur leur territoire proche en en monumentalisant les accès comme cela a pu être fait durant le Haut-Empire<sup>1669</sup>. L'intérêt pour les élites de théâtraliser le cheminement des voyageurs vers la ville à partir d'accroches visuelles urbaines ne s'est donc pas perdu pendant l'Antiquité tardive. Celui-ci s'est simplement adapté aux nouvelles réalités sociales et architecturales en prenant pour support des monuments chrétiens à la place des traditionnels lieux de spectacles ou autres monuments honorifiques<sup>1670</sup>.

Il est également à noter que les ensembles épiscopaux ont pu d'abord être établis dans le *suburbium* des agglomérations romaines avant d'en rejoindre le centre<sup>1671</sup>. Cette phase de transition

---

<sup>1660</sup> *Ibid.*, p. 53.

<sup>1661</sup> Guyon, 2006, p. 92.

<sup>1662</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1663</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1664</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1665</sup> *Ibid.*, p. 93-94.

<sup>1666</sup> Gauthier, 1997, p. 52.

<sup>1667</sup> Guyon, 2006, p. 95.

<sup>1668</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>1669</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>1670</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ A) 2) b) Les arcs monumentaux et honorifiques, des marqueurs religieux et politiques de la fin de la ville.

<sup>1671</sup> Lafon, Marc, Sartre, Pinol, 2011, p. 361.

s'étendit entre les V<sup>ème</sup> et VI<sup>ème</sup> siècles<sup>1672</sup> et s'explique par la présence de grands terrains peu onéreux dans l'aire suburbaine. Cela a permis aux pouvoirs religieux de poser les bases de leurs installations avant de rejoindre l'espace urbain<sup>1673</sup>. Ce n'est qu'après s'être installé en périphérie et avoir créée les fondations de leur pouvoir que les religieux purent créer les grands ensembles chrétiens épiscopaux que nous connaissons encore. Le territoire suburbain du début de l'Antiquité tardive se fait le précurseur des grands changements qui toucheront la ville. Il doit être étudié comme un espace permettant de mieux comprendre l'évolution des agglomérations dans le temps long. Cet exemple montre une fois de plus les liens forts qui existaient entre le centre et la périphérie suburbaine.

De plus, l'autonomie relative de l'aire suburbaine lui permit d'accueillir des monastères chrétiens qui recherchaient une certaine tranquillité à peu de distance des agglomérations<sup>1674</sup>. Ces édifices représentaient une part importante de l'équipement monumental chrétien, environ un cinquième des constructions retrouvées en Gaule méridionale<sup>1675</sup>. Implantés dès la fin du IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère dans le Nord de la Gaule et au début du V<sup>ème</sup> siècle dans le Sud<sup>1676</sup>, ils furent en majorité érigés dans la périphérie des agglomérations romaines<sup>1677</sup>. Les monastères suburbains avaient cela de particulier qu'ils pouvaient à la fois se trouver accolés aux murailles des cités<sup>1678</sup>, mais aussi être bâtis plus loin dans des espaces naturels qui permettaient une retraite calme<sup>1679</sup>. Ces établissements monacaux apparaissaient dans la périphérie comme des ensembles monumentaux comportant des lieux de vie, de prière mais aussi des basiliques ayant diverses fonctions<sup>1680</sup>. Ces complexes avaient pour mission d'assister les populations, ce qui en faisait de réels « centres de vie »<sup>1681</sup>, de grands pôles d'attractions qui ont pu entraîner la création d'agglomérations autour d'eux<sup>1682</sup>. Les habitants avaient alors accès à des services intéressants et à un soutien religieux de la part des moines. Un soutien qui allait au-delà de la vie, des basiliques funéraires ayant pu être installées pendant, ou après, la fondation des monastères<sup>1683</sup>. Ces pratiques résultèrent notamment à la création de cimetières communautaires à proximité de ces lieux de retraite monacaux. De tels établissements représentaient

---

<sup>1672</sup> *Ibid.*, p. 361.

<sup>1673</sup> *Ibid.*, p. 361.

<sup>1674</sup> Guyon, 2006, p. 102.

<sup>1675</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>1676</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>1677</sup> *Ibid.*, p. 87 et 102-103.

<sup>1678</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>1679</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>1680</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>1681</sup> *Ibid.*, p. 104.

<sup>1682</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>1683</sup> *Ibid.*, p. 103.

un investissement conscient de la part de l'Église dans le *suburbium* des agglomérations romaines<sup>1684</sup>. Ils permettaient de propager la foi chrétienne, tout en structurant le territoire autour des villes : les monastères ayant un rôle politique majeur. Preuve en est, des abbés de l'Antiquité tardive ont pu devenir d'influents évêques de grandes villes comme Tours ou Arles<sup>1685</sup>. Proches des centres urbains, ces monastères suburbains étaient donc pleinement intégrés dans les politiques des agglomérations, où les pouvoirs religieux ont pris une place prépondérante dans les décisions municipales.

Nous avons ainsi pu observer que les édifices chrétiens édifiés dans la périphérie des agglomérations romaines à partir du IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère sont les témoins d'une mutation profonde du paysage suburbain. Qu'ils aient été localisés à la limite de l'aire urbaine et du *suburbium*, ou directement dans l'espace suburbain<sup>1686</sup>, ils ont joué un rôle important dans la restructuration de l'espace limitrophe des agglomérations romaines tardives. Les basiliques, les groupes ecclésiastiques et les monastères représentaient de nouveaux pôles politiques, sociaux et religieux dans la cité et ont créé un basculement des lieux de pouvoirs depuis l'ancien *forum* vers la périphérie des villes. En recréant les liens dans la communauté, mais aussi en s'appropriant le soin des âmes des disparus, les édifices chrétiens prirent peu à peu la place des institutions romaines païennes.

#### *b) Les édifices chrétiens et le suburbium*

Les constructions chrétiennes suburbaines sont les témoins de la prise d'importance du christianisme dans l'espace romain. Or, si les croyants demeuraient cachés et utilisaient la périphérie urbaine comme espace de culte préférentiel dans un premier temps, celle-ci est peu à peu devenue le support de l'expansion chrétienne. Ce fut à partir du *suburbium* que ces édifices se multiplièrent et touchèrent l'espace urbain. Mais, si cette religion et ses sanctuaires s'appuyaient sur la périphérie pour se développer, comment peuvent-ils nous permettre concrètement de mener l'étude du *suburbium* ?

Tout d'abord, nous avons vu que les groupes épiscopaux situés aux abords des villes pouvaient incarner les limites des centres urbains durant l'Antiquité tardive. Les villes de « Vienne, Orange, Cahors, Poitiers, Nîmes, Apt ou Fréjus »<sup>1687</sup>, furent parmi les rares cités à disposer d'ensembles monumentaux au centre de la ville. En effet, la grande majorité des capitales épiscopales avaient disposé ces structures aux limites de l'agglomération, contre les murailles par exemple<sup>1688</sup>. Cette localisation était souvent issue de raisonnements pratiques pour éviter une restructuration trop

---

<sup>1684</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>1685</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>1686</sup> *Ibid.*, p. 104 ou Sotinel, 2005, p. 425.

<sup>1687</sup> Guyon, 2006, p. 95.

<sup>1688</sup> *Ibid.*, p. 95.



importante de l'urbanisme des villes<sup>1689</sup>. Cette implantation géographique nous permet de considérer ces ensembles monumentaux comme des aides à la localisation de la frontière tardive entre l'*urbs* et sa périphérie. De plus, ces complexes religieux comportaient un grand nombre de bâtiments monumentaux et étaient donc visibles de loin, devenant ainsi des accroches visuelles dans le paysage. Dans un paysage urbain tardif alors « caractérisé par une certaine horizontalité, à peine interrompue par les grands édifices publics »<sup>1690</sup>, l'apparition de tels monuments devait marquer les esprits. Tout comme la Tour Magne à Nîmes<sup>1691</sup>, ces lieux devaient servir de point d'attraction pour l'ensemble du territoire de la *civitas* et invitaient les personnes à se déplacer jusqu'à la ville. Ils permettaient donc à la ville et aux évêques d'affirmer leur pouvoir sur les espaces limitrophes aux agglomérations.

L'exemple du groupe épiscopal d'Arles est très parlant pour illustrer le développement que nous venons de mener. Le site dit de l'enclos Saint-Césaire<sup>1692</sup> contiendrait les restes d'une église paléochrétienne qui serait la première cathédrale de la ville<sup>1693</sup>. Édifiée dans le courant du IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère au sud-est de la ville<sup>1694</sup> cette cathédrale, et les bâtiments nécessaires à son fonctionnement<sup>1695</sup>, étaient parmi les plus grands de l'Empire<sup>1696</sup>. Situé *intra-muros* à quelques mètres de la porte antique<sup>1697</sup>, cet ensemble était largement visible depuis le *suburbium* du fait de sa situation topographique privilégiée en haut d'une colline<sup>1698</sup>. Si le rôle de la séparation entre l'espace urbain et suburbain revient ici à la muraille de la ville, cet établissement monumental a pu servir à montrer la puissance de la cité sur le reste de son territoire. Les politiques d'aménagements de l'Antiquité tardive prenaient donc encore en compte le fait que la périphérie devait être un paysage agréable permettant une mise en valeur du centre urbain. Il faudrait donc continuer à rechercher les aménagements visuels à destination des *suburbani* et des voyageurs dans le panorama de la périphérie. Le groupe épiscopal de l'enclos Saint-Césaire avait donc une forte fonction démonstrative, qu'il gardera jusqu'au V<sup>ème</sup> siècle moment où une nouvelle cathédrale fut construite près du *forum*<sup>1699</sup>.

---

<sup>1689</sup> *Ibid.*, p. 95.

<sup>1690</sup> Lafon, Marc, Sartre, Pinol, 2011, p. 363.

<sup>1691</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ A) 2) a) Les enceintes dans les villes romaines.

<sup>1692</sup> Heijmans, 2006.

<sup>1693</sup> *Ibid.*, p. 121-122.

<sup>1694</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>1695</sup> *Ibid.*, p. 5.

<sup>1696</sup> *Ibid.*, p. 4-5 et Heijmans, 2006, p. 124.

<sup>1697</sup> Heijmans, 2006, p. 123.

<sup>1698</sup> *Ibid.*, p. 121.

<sup>1699</sup> Heijmans, 2006, p. 121.

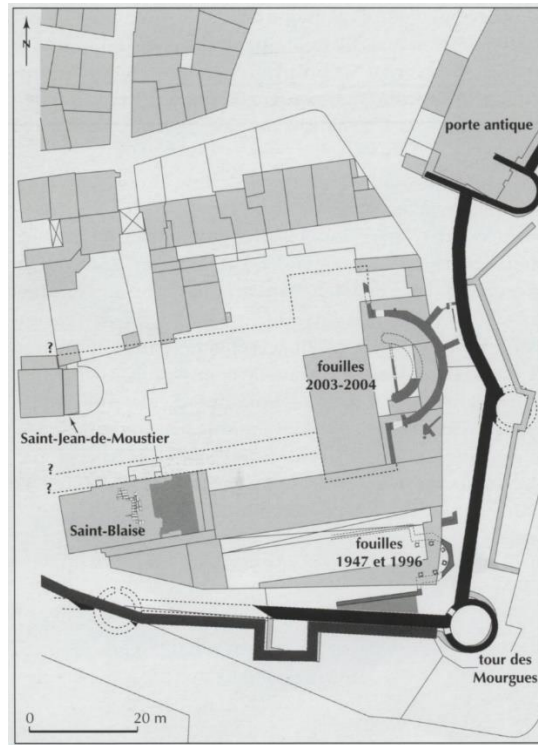


Figure 49 : « Église de l'enclos Saint-Césaire : plan restitué de l'église dans son environnement », dans : Heijmans, 2006, p.

123.

Les basiliques *extra urbem*, par leurs liens courants avec les nécropoles chrétiennes, peuvent également nous être utiles pour délimiter le *suburbium* tardif des cités romaines des Gaules. Celles-ci ont surtout pour rôle d'expliquer le regroupement des sépultures qui sont, elles, notre indicateur archéologique principal pour retracer la frontière entre ville et périphérie suburbaine. Ces basiliques, servant à l'accueil des croyants, furent construites pour honorer des saints ou des martyrs à partir du IV<sup>ème</sup> siècle<sup>1700</sup>. Ces monuments, plus ou moins grands selon les moyens des bâtisseurs et de la célébrité du saint, étaient à la charge d'abbés, aidés par un groupe d'ecclésiastiques<sup>1701</sup>. Ces hommes prirent en main l'organisation de véritables pôles religieux qui attiraient à eux un très grand nombre de personnes, les défunts cherchant à profiter des avantages des tombes *ad sanctos*<sup>1702</sup>. Celles-ci pouvaient se situer à la fois en dehors, au-dedans et autour des basiliques créant ainsi un cordon de sépultures autour du sanctuaire. Nous pouvons prendre l'exemple de la ville de Clermont-Ferrand qui disposait d'un grand nombre d'édifice de culte localisés dans la nouvelle aire suburbaine tardive de la ville<sup>1703</sup>. Les basiliques Saint-Laurent, Saint-Pierre et Saint-Symphorien<sup>1704</sup> assorties à leurs nécropoles

<sup>1700</sup> Sotinel, 2005, p. 422-424.

<sup>1701</sup> Gauthier, 1997, p. 59.

<sup>1702</sup> *Ibid.*, p. 60.

<sup>1703</sup> Guyon, 2006, p. 108.

<sup>1704</sup> *Ibid.*, p. 108.

chrétiennes formaient un cercle entre l'ancienne emprise urbaine du Haut-Empire et la nouvelle enceinte resserrée de la ville de l'Antiquité tardive. Cette implantation conjointe des nécropoles et des lieux de cultes tardif permet d'illustrer le recalibrage de la ligne de délimitation entre la ville et le *suburbium*.

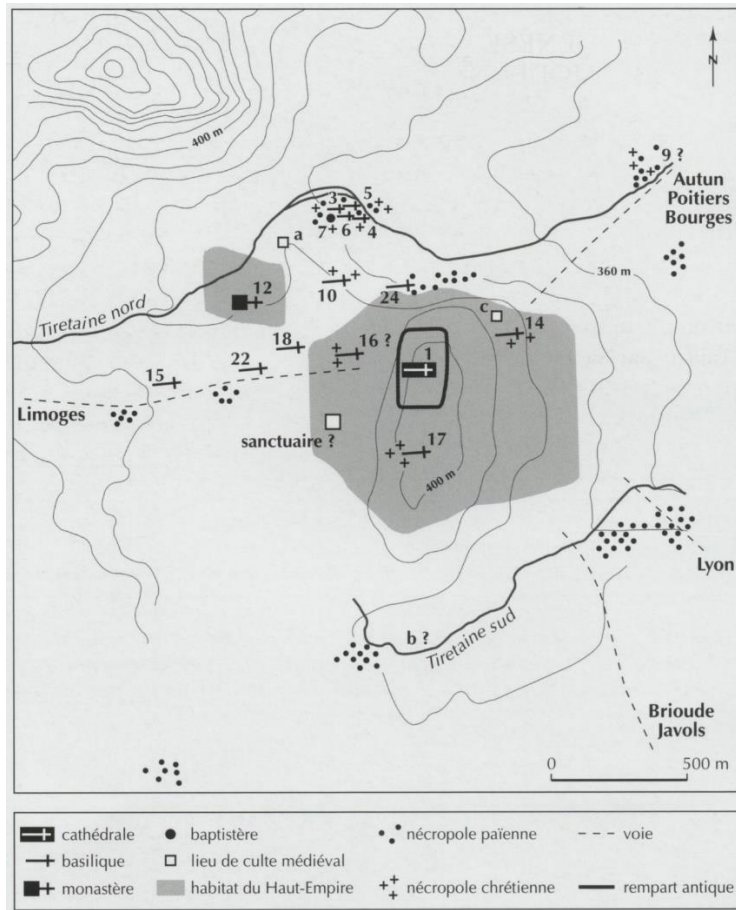


Figure 50 : « Topographie chrétienne pendant l'Antiquité tardive », dans : Guyon, 2006, p. 108.

**Légende<sup>1705</sup> :**

Édifices antiques :

- 1. Groupe épiscopal
- 3. Saint-Alyre
- 4. Saint-Vénérand
- 5. Saint-Cassius
- 6. Saint-Anatolien
- 7. Baptistère Saint-Jean
- 9. Crypta

Cantabennensis

- 10. Saint-Étienne
- 12. Saint-Cyr
- 14. Saint-Laurent
- 15. Saint-André
- 16. Saint-Pierre
- 17. Saint-Symphorien
- 18. Saint-Adjutor
- 22. Xenodochium
- 24. Saint-Maurice

Édifices de date

incertaine :

- a. Saint-Artémus
- b. Saint-Saturnin
- c. Sainte Marie

De plus, il faut rappeler que ces édifices étaient bâtis, avant tout, pour accueillir du public. Car en plus de la présence de l'abbé et des clercs, ces édifices accueillait un certain nombre de personnel de service, des pauvres, des marchands, des badauds ou des réfugiés qui ont pu être hébergés dans des logements érigés au sein du complexe chrétien<sup>1706</sup>. Ces groupes d'individus finiront, à partir du VI<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ, par s'établir en véritables « *vicus christianorum* »<sup>1707</sup> autour de ces centres religieux. De tels *vici* sont attestés par Grégoire de Tours, notamment à *Augustonemetum*, notamment autour de la basilique Saint-Alyre et de son cimetière. Ce type de regroupement de

<sup>1705</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>1706</sup> Gauthier, 1997, p. 60.

<sup>1707</sup> *Ibid.*, p. 59.

population finira d'ailleurs par donner naissance à la ville de Montferrand au Moyen-Âge<sup>1708</sup>. La ville de Tours fut également concernée très précocement par ce phénomène, avec la création d'une agglomération autour de la basilique Saint-Lidoire, pourtant située à moins d'un kilomètre et demi de la muraille de la ville<sup>1709</sup>.

Ainsi, l'étude de ces sanctuaires suburbains depuis le IV<sup>ème</sup> siècle jusqu'au VI<sup>ème</sup> siècle peut nous permettre de comprendre la restructuration de la périphérie urbaine depuis l'Antiquité tardive jusqu'à l'ère médiévale. De même, il faut comprendre que ces lieux étaient objet de pèlerinage, en solitaire ou en procession avec l'évêque<sup>1710</sup>, donnant ainsi aux abbés un vrai pouvoir politique et religieux sur leur concitoyens<sup>1711</sup>. Une communauté qui se développait fortement en périphérie pouvait donc servir de contrepouvoir, ou de relais, vis-à-vis des décisions urbaines. De nombreux flux déplacements pouvaient alors aboutir vers ces pôles religieux suburbains, dont l'importance grandissante servit de tremplin à certains abbés pour l'obtention du statut d'évêque<sup>1712</sup>. On assiste alors à une restructuration complète des relations ville-périphérie durant l'Antiquité tardive. En effet, l'implantation spatiale de ces sites suburbains a pu servir de point de départ à la construction des paroisses médiévales, la plus petite division territoriale chrétienne. Ces complexes religieux ont donc une importance fonctionnelle primordiale dans notre compréhension du *suburbium* tardif, des flux qui le traversait mais aussi des relations inter-espace entre la périphérie, la ville et la campagne.

Nous pouvons également donner ce rôle de marqueur fonctionnel aux monastères suburbains. Ces édifices *extra-urbem*, édifiés à partir de la fin du IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>1713</sup>, sont à étudier avec le même regard et la même méthodologie que les basiliques chrétiennes. Car, si ces constructions monacales suburbaines sont « né[es] d'une volonté de rupture avec le monde »<sup>1714</sup>, leur proximité relative avec les agglomérations entraîna obligatoirement une fréquentation importante de la part de laïcs ou de séculiers<sup>1715</sup>. Ces monastères suburbains étaient d'ailleurs parfois couplés à des léproseries ou à des *xenodochia*, c'est-à-dire des lieux d'accueils des pauvres et de malades comme à Arles au IV<sup>ème</sup> siècle<sup>1716</sup>. Financés par des œuvres privées, ou par les pouvoirs épiscopaux, leur rôle semble donc d'être les destinataires de populations non voulues en ville. Le phénomène d'exclusion dans le *suburbium* de certaines personnes et activités du Haut-Empire, se répéta donc durant

---

<sup>1708</sup> *Ibid.*, p. 59 et Grémois, 2004.

<sup>1709</sup> Gauthier, 1997, p. 59.

<sup>1710</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>1711</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>1712</sup> Guyon, 2006, p. 102.

<sup>1713</sup> *Ibid.*, p. 102.

<sup>1714</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>1715</sup> *Ibid.*, p. 103.

<sup>1716</sup> Gauthier, 1997, p. 55.

l'Antiquité tardive. Ainsi, ces lieux sont à appréhender comme des pôles organisateurs de petites ou moyenne envergure, qui permettaient l'exclusion d'une partie des populations indésirables en ville. Disposant des mêmes fonctions d'accueil et de soutien aux populations que les basiliques, ces ensembles religieux sont aussi les témoins d'une réorganisation des territoires suburbains entre la fin de l'Antiquité et le début du Moyen-âge.

En conclusion, les sanctuaires chrétiens, seuls ou regroupés au sein de complexes monumentaux, nous permettent de mieux comprendre le fonctionnement de la périphérie. L'époque tardive connaissant un phénomène de transformation du paysage religieux des cités, ces constructions nous renseignent sur l'implantation et le développement du christianisme depuis la périphérie jusqu'au centre urbain. Ce processus mena à l'utilisation de certains bâtiments chrétiens comme délimitateurs visuels entre la ville et l'espace suburbain. Cette frontière entre ces deux espaces a pu également être matérialisée par les basiliques, églises et monastères qui étaient adjoints à des nécropoles chrétiennes. Une fois de plus, ces exemples montrent l'importance de la mise en réseau des marqueurs archéologique : les sanctuaires permettant l'agrégation de tombes qui, elles, nous permettent de percevoir le tracé du *pomerium* tardif des cités romaines. De plus, ces établissements religieux engendraient des mouvements de population réguliers, et parfois assez massifs, ce qui leur donna un poids certain dans la réorganisation de la périphérie suburbaine. Ces pôles religieux suburbains étaient ainsi partie prenante des décisions urbaines en devenant des contrepoids, ou des relais, du pouvoir ecclésiastique plus citadin. Nous pouvons donc voir que le *suburbium* des agglomérations romaines de l'Antiquité tardive disposa d'une vie religieuse dynamique et complexe qui lui permit de prendre une certaine importance dans la vie des cités.

L'histoire religieuse, païenne et chrétienne, du *suburbium* des agglomérations romaines des Gaules est extrêmement riche. Disposant de multiples formes, les sanctuaires suburbains accueillèrent des mouvements de populations depuis l'ensemble du territoire, mais étaient également des marqueurs visuels forts dans le paysage. En effet la monumentalité de certaines de ces constructions, dans leurs formes issues du paganisme ou du christianisme, agissait tels des phares de la romanité et attirait à eux les populations pour diverses raisons. La fréquentation de ces aires pouvait se faire individuellement, au sein de sanctuaires de quartier, mais également en groupe dans des cérémonies qui concernaient l'ensemble de la communauté civique. Car, au Haut-Empire et durant l'Antiquité tardive, les sanctuaires jouaient le rôle de ciment de la cohésion de la *civitas*. En outre, la construction de certains temples dans le *suburbium* fut parfois due à un manque de place dans les villes, illustrant le rôle utilitaire de la périphérie vis-à-vis de la campagne et de la ville. Différemment, l'érection de ces

édifices a pu répondre à des besoins particuliers, comme profiter de l'influence d'une divinité s'incarnant dans les sources ou de celle de la sépulture d'un martyr. Symboles de la vie quotidienne des romains de toutes époques, ces sanctuaires sont à appréhender comme des pôles religieux dont l'influence pouvait parfois concurrencer celle des villes. Moteurs de réorganisation des territoires limitrophes à la ville, leur pouvoir ne doit pas être négligé. Preuve en est, les égards qu'ils obtenaient des autorités municipales, puis épiscopales, engendrèrent une monumentalisation croissante de l'espace suburbain afin de se distinguer des autres cités des Gaules et de l'Empire. De plus, nous avons pu étudier le fait que ces grands centres religieux pouvaient servir de limites entre la ville et le *suburbium*. En implantant certains édifices sur des hauteurs, ou d'autres points de haute visibilité, les romains ont voulu matérialiser une délimitation territoriale. Ces aménagements pouvaient également être en lien avec d'autres marqueurs archéologiques de l'aire suburbaine comme des nécropoles<sup>1717</sup> ou des lieux de spectacle<sup>1718</sup>. Ce fait souligne, une fois de plus, l'importance de comparer les indicateurs archéologiques entre eux, ceux-ci étant fortement complémentaires par bien des points. Enfin, l'étude des lieux de cultes suburbain nous aura permis de comprendre que ce fut dans la périphérie des villes de Gaule que les changements sociétaux, culturels ou politiques issus du remplacement du paganisme par le christianisme se mirent en place. Comprendre l'évolution et le fonctionnement de la périphérie suburbaine, c'est comprendre comment les centres urbains et leur société urbaine ont évolués vers leur forme médiévale. Les sanctuaires romains de la périphérie des Gaules sont donc des marqueurs précieux pour la délimitation de cet espace, mais aussi pour sa compréhension dans le temps long.

## E) Les formes de l'habitat suburbain

### 1) La question de l'habitat suburbain

Après avoir traité des limites de la ville, des édifices de loisir, des nécropoles et des temples, il nous faut dorénavant traiter d'un des sujets qui fut à la base des premières recherches sur le *suburbium* : l'habitat. C'est en effet les *villae suburbanae* qui menèrent Edward Champlin<sup>1719</sup> à interroger la notion de *Suburbium* à partir des sources écrites. Or, si ces *villae* bien particulière peuvent nous servir de marqueurs archéologiques, l'espace suburbain des agglomérations romaines ne se composait pas uniquement de ce type d'habitat. À côté de ces riches constructions se trouvaient des habitats plus modestes dont la dispersion formait l'essentiel des structures de l'*aedifica continentia* des villes romaines<sup>1720</sup>.

---

<sup>1717</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ C) Les nécropoles, indicateurs de la frontière entre la ville et la périphérie.

<sup>1718</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ B) Les lieux de loisir, de spectacle et de culture suburbains.

<sup>1719</sup> Champlin, 1982.

<sup>1720</sup> Arnaud, 1998.

Effectivement, l'étude des textes antiques, et surtout les récentes découvertes archéologiques, nous font parvenir l'image d'un *suburbium* qui contenait une grande diversité d'habitations. Car si les auteurs anciens nous ont partagé de nombreux témoignages sur les *villae suburbanae*, la périphérie des agglomérations accueillait principalement des personnes modestes ou pauvres dans un environnement plus lâche, moins soumis aux règles urbanistiques de la ville<sup>1721</sup>. Malheureusement, il est ressorti de l'étude de ces textes un biais historiographique<sup>1722</sup> où les *villae* furent étudiés aux dépens des bâtiments plus pauvres. Cependant, une fois informé de ce fait, nous nous rendons compte que la *villa suburbana* et les habitats présents dans l'aire suburbaine peuvent être des alliés utiles dans notre étude de la périphérie des agglomérations romaines.

Les auteurs anciens ont été extrêmement disserts quant à présenter l'élément principal de la vie aristocratique suburbaine : la *villa*. Durant les mois d'été où les activités politiques étaient suspendues à Rome, et ce dès la période Républicaine, il était commun pour les riches aristocrates de rejoindre les alentours verdoyants de la capitale, ce que nous avons précédemment appelé le *Suburbium*<sup>1723</sup>. Ce phénomène apparut à la fin de la République, engendra l'implantation de véritables palais aux portes de Rome. Ces lieux de villégiature mettaient en œuvre les valeurs de la « *salubritas* »<sup>1724</sup>, de « *l'otium* »<sup>1725</sup> et « *d'amoenitas* »<sup>1726</sup>, telles que définies par Champlin dans la première partie de ce mémoire<sup>1727</sup>. Ces villas disposaient d'une architecture imposante, de jardins et de jeux d'eau, ainsi que de nombreuses structures de loisirs, ce qui en faisait un des meilleurs symboles de la romanité et de son luxe<sup>1728</sup>. Le but de ces constructions était d'être « vu de loin »<sup>1729</sup>, comme en témoigne Cicéron, et de témoigner de la puissance du *dominus*. Caton<sup>1730</sup>, Tacite<sup>1731</sup>, Pline l'Ancien<sup>1732</sup> Suétone<sup>1733</sup> Fronton<sup>1734</sup>, Ausone<sup>1735</sup>, Florus<sup>1736</sup>, Justinien<sup>1737</sup> vantèrent tous la richesse de ces bâtis

---

<sup>1721</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) ) Le *suburbium* dans la loi et les usages.

<sup>1722</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie I/ A) Les origines de la recherche sur l'espace suburbain.

<sup>1723</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) Le terme « *suburbium* ».

<sup>1724</sup> Champlin, 1982, p. 100.

<sup>1725</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>1726</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>1727</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie I/ A) Les origines de la recherche sur l'espace suburbain.

<sup>1728</sup> Champlin, 1982, p. 100.

<sup>1729</sup> Cicéron, *De domo sua*, 100.

<sup>1730</sup> Caton, *De agri cultura*, sommaire, 9, 1 ; 7, 1, t ; 7, 1, 1.

<sup>1731</sup> Tacite, *Annales*, 3, 47, 15.

<sup>1732</sup> Pline l'Ancien, *Naturalis Historia*, 1, 16a, 144 ; 16, 38, 2 ; 36, 123, 3 ; 31, 42, 8.

<sup>1733</sup> Suétone, *De vita Caesarum, vie Aug.*, 72, 2, 5 et *De vita Caesarum, vie Ves.*, 5, 2, 1.

<sup>1734</sup> Fronton, *Ad Amicos Epistulae*, 1, 6, 1, 5.

<sup>1735</sup> Ausone, *Epistulae*, 23, 95.

<sup>1736</sup> Florus, *Epitome Bell. Omn. Ann. DCC*, 2, 7, 11.

<sup>1737</sup> Justinien, *Digesta Iustiniani*, 27, 9, 1, 1, 1.

résidentiels du Haut-Empire jusqu'à l'Antiquité tardive. Symboles de l'appropriation des alentours de Rome par l'élite politique romaine, ces demeures devaient permettre à leurs propriétaires de rejoindre la ville aisément en une journée<sup>1738</sup>. Ces édifices étaient donc fonctionnellement tournés vers l'espace urbain à partir de la périphérie<sup>1739</sup>. De plus, les textes juridiques témoignent de règlements qui imposaient aux magistrats urbains de demeurer à une distance maximale des frontières de l'espace urbains. Ainsi, la *lex Ursonensis* est un bon exemple quant à la gestion des espaces suburbains. En effet, ce texte obligeait les magistrats à disposer d'une habitation dans la ville ou à moins d'un mille de celle-ci<sup>1740</sup>. Ces différents témoignages concordent d'ailleurs avec les découvertes archéologiques qui prouvent l'existence d'une implantation suburbaine de résidences élitistes en Gaule, comme nous le verrons plus tard.

Si, grâce aux sources étudiées précédemment<sup>1741</sup>, nous avons de multiples attestations de cette pratique dans le *Latium*, nous pouvons nous apercevoir que les élites provinciales se sont également appropriés ce mode de vie. En effet, tout au long de la période romaine, des *villae suburbanae* furent édifiées autour villes de grande importance comme à Saint-Bertrand-de-Comminges<sup>1742</sup>, ou *Augustonemetum*<sup>1743</sup>. Mais ces résidences aristocratiques ont pu également être édifiés près d'agglomérations secondaires comme à Annecy<sup>1744</sup>. Ainsi, à Rome comme en Gaule, les alentours des villes étaient donc fortement exploités par les puissants qui utilisaient les vastes espaces disponibles pour construire de riches demeures qui marquaient leur adhésion au modèle romain<sup>1745</sup>. La *pars urbana* des *villae suburbanae* gauloises reprenaient d'ailleurs ces codes architecturaux, mêlant la forme des villas et le luxe de la *domus*<sup>1746</sup>. L'appropriation des territoires suburbains par les élites provinciales fut donc le résultat d'un processus d'imitation à moindre échelle qui nous prouve l'importance socio-politique de cet espace périphérique<sup>1747</sup>.

Cependant, le *suburbium* n'était pas uniquement composé d'un chapelet de riches résidences qui permettaient à leurs propriétaires d'étaler leurs richesses vis-à-vis de l'espace urbain. Tacite<sup>1748</sup>,

---

<sup>1738</sup> Lafon, 2014, p. 19.

<sup>1739</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ C) 2) Le *Suburbium*, un espace à délimiter géographiquement.

<sup>1740</sup> Fabre, 2012, p. 27.

<sup>1741</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) Le *suburbium* dans les sources textuelles.

<sup>1742</sup> Van Andringa, Groh, 2019.

<sup>1743</sup> Dousteyssier B., Trément, 2007.

<sup>1744</sup> Goodman, 2007.

<sup>1745</sup> Gabayet, 2015, p. 177.

<sup>1746</sup> Bouet, 1998-b.

<sup>1747</sup> Goodman, 2007.

<sup>1748</sup> Tacite, *Historiae*, III, 28, 4.



Servius<sup>1749</sup>, Festus ou Isidore de Séville<sup>1750</sup> narrent l'existence d'habitats modestes en périphérie des villes aux côtés des nécropoles, des lieux d'artisanats et des *horti*. Ces habitats appelés *magaliae*<sup>1751</sup>, *casae*<sup>1752</sup> ou *tuguria*<sup>1753</sup>, comme nous l'avons vu précédemment<sup>1754</sup>, servaient de résidences aux *suburbani*. Ces édifices apparaissent cependant très peu dans les textes antiques, les élites littéraires les décrivaient comme des édifices pittoresques, misérables voir sordides<sup>1755</sup>. Plutarque présenta d'ailleurs un portrait très négatif de l'ensemble des habitats pauvres qui étaient « sans air, sans lumière, inhabitable l'hiver et insalubre »<sup>1756</sup> dont « rien [...] [ne] vaille la peine d'être vu ni qui soit agréable à voir »<sup>1757</sup>. Cette vision, couplée à un processus d'omission, fut à l'origine du biais littéraire qui minimisa l'existence des habitats modestes ou précaires au sein du *suburbium*. Cependant, les trouvailles archéologiques récentes prouvent que ces édifices étaient largement présents dans la périphérie des villes romaines. Claudien<sup>1758</sup> estimait d'ailleurs que l'espace suburbain était habité en majorité de personnes humbles ou pauvres, de prostitués et de sans domiciles fixes<sup>1759</sup>.

Ces quartiers populaires suburbains se situaient majoritairement au sein de la *continentia aedificia*, aux côtés des nécropoles, artisanats ou des *horti*<sup>1760</sup>. À Rome comme en province, les habitats de la périphérie avaient tissé des liens étroits avec le centre urbain. En témoignent les *Lex de urbe augendo*<sup>1761</sup> ou *Lex Iulia Municipalis*<sup>1762</sup>, qui ont permis d'intégrer le *continuum* urbain à la juridiction de la capitale<sup>1763</sup>. De plus, le fait d'imposer les mêmes lois aux citadins et aux *suburbani* a permis d'assurer un contrôle législatif sur les habitats proches de la ville, les élites ayant ainsi le pouvoir de dominer le *suburbium* de leur cité. Ces textes faisaient partie d'une stratégie d'appropriation de l'espace suburbain par les élites. Pareillement, l'obligation pour les magistrats de résider à proximité de la ville afin d'éviter les absences trop longues<sup>1764</sup>, mit en branle le processus d'installation des *villae suburbanae* en province. Ces lois sont donc les témoins d'une volonté politique de mettre en place

---

<sup>1749</sup> Servius, *In Vergilii Aeneidos Libros*, I, 421, 7.

<sup>1750</sup> Isidore, *Etymologiae*, 15, 2, 16.

<sup>1751</sup> Servius, *In Vergilii Aeneidos Libros*, I, 421, 7.

<sup>1752</sup> Fabre, 2012, p. 24.

<sup>1753</sup> Chevallier, 1998, p. 30.

<sup>1754</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) Le *suburbium* dans les sources textuelles.

<sup>1755</sup> Gros, 1996-b, p. 197

<sup>1756</sup> Plutarque, *De curiositate*, 515b.

<sup>1757</sup> Plutarque, *De curiositate*, 521a.

<sup>1758</sup> Claudien, *Carmina*, XX, 52.

<sup>1759</sup> Lafon, 2001, p. 206.

<sup>1760</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) 2) b) Une ceinture verte autour des villes, une réalité ?

<sup>1761</sup> Augusta-Boularot, 1998, p. 51.

<sup>1762</sup> Nicolet, 1987.

<sup>1763</sup> *Digeste*, 50, 16,87.

<sup>1764</sup> Lafon, 2001, p. 130.

l'assujettissement de la périphérie vis-à-vis des centres urbains et des riches citoyens des municipes. Cependant, ces règlements législatifs n'étaient pas extrêmement stricts concernant la construction des habitats, ceux-ci ne veillant qu'à donner des indications sur l'aire d'implantation géographique maximale pour certains types de bâtis.

Ainsi, ces textes concernant les habitations suburbaines permettent de percevoir un reflet des relations de pouvoir entre la ville et sa périphérie proche, des constructions présentes dans la périphérie, mais aussi des témoignages de la vie quotidienne. En appréciant les éléments donnés par les différentes sources, nous pourrions tirer à grands traits des caractéristiques générales permettant de déterminer si une *villa* périphérique peut être considérée comme suburbaine ou non. Notre but n'est cependant pas de tenter de réaliser une typologie, une tâche qui serait bien vaine face aux débats scientifiques se déroulant encore de nos jours pour définir le statut des *villae*<sup>1765</sup>. Il s'agit surtout de savoir en quoi ces édifices permettent l'analyse de l'aire suburbaine. En prenant divers exemples issus de l'archéologie et des textes, nous pourrions illustrer au mieux la pratique élitiste de démonstration du pouvoir vers la ville à partir du *suburbium*. En effet, ces lieux de vie détenaient une *pars urbana* très développée et inspirés de modèles architecturaux assez précis<sup>1766</sup>, ce qui participait d'ailleurs à l'ornementation du *suburbium*. Par leur monumentalité, les *villae* flattaient la puissance de la ville et de la *gens* qu'elles abritaient. De même, la proximité avec le centre urbain de ces hébergements nous prouve que les riches propriétaires réalisaient des déplacements fréquents vers la ville. Ce fait répond au témoignage des sources écrites du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive qui relatent la coexistence de la pratique du *negotium*, de la politique et du repos dans le *suburbium* chez les élites de l'Empire<sup>1767</sup>. Enfin, ces riches *villae* pouvaient être associées à des espaces de production agricoles ou artisanales qui permettaient de ravitailler l'espace urbain en biens consommables. Ces établissements suburbains disposaient également de *pars rustica*, sur le modèle des *villae* productives plus rurales, et participaient donc à la production vivrière au sein de la ceinture verte qui entourait les agglomérations romaines<sup>1768</sup>. Les *villae* suburbaines sont donc à appréhender comme des lieux moteurs de développement dans l'espace suburbain et des miroirs de développement de l'agglomération.

Les habitats modestes, en tant que marqueurs archéologiques du *suburbium*, peuvent également nous servir à mieux comprendre l'organisation et le fonctionnement de cet espace antique. Tout d'abord, ces habitats constituaient la moelle épinière de la vie de ce territoire périphérique, la masse de ces bâtiments nous permet d'analyser les mouvements de flux et reflux qu'adoptait le

---

<sup>1765</sup> Ouzoulias, 2010, p. 254.

<sup>1766</sup> Gros, 1996-b, p. 265.

<sup>1767</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ C) 2) Le *Suburbium*, un espace à délimiter géographiquement.

<sup>1768</sup> Ouzoulias, 2010.

*suburbium* sur le temps long. Hébergeant les *suburbani*, ces logements accueillait des ateliers d'artisanats<sup>1769</sup> mais également des *horti* productifs<sup>1770</sup>. Ce fut à partir de ces lieux que se développèrent des quartiers productifs suburbains, comme nous le verrons dans une prochaine partie<sup>1771</sup>. Ce développement aux frontières de l'espace urbain alla de pair avec le passage d'un modèle architectural local vers un modèle romain.

En effet, selon les sources antiques, les habitats suburbains furent d'abord constitués d'éléments périssable avant de se pétrifier progressivement à partir du I<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>1772</sup>. Cependant, la présence du bois et de la terre continua à être majoritaire jusqu'au III<sup>ème</sup> siècle<sup>1773</sup>. Le choix de matériaux utilisés pour ces habitats dépendait, bien sûr, des ressources disponibles mais également de calculs rationnels. Les quartiers populaires, urbains et suburbains, étaient soumis à des restructurations courantes suite à la pression immobilière de puissants personnages élargissant leurs domaines ou par l'expropriation de certains propriétaires par les pouvoirs publics<sup>1774</sup>. Sur l'ensemble de l'ère romaine en Gaule, le développement puis le déclin de ces quartiers suburbains fut donc lié à un contexte économique, politique et sécuritaire multiscalaire<sup>1775</sup>. Cependant, si l'étude de ces habitations peut nous servir à donner un corps à la périphérie suburbaine, elle nous renseigne aussi sur la frontière entre la périphérie et la campagne. En effet, la dilution progressive du tissu urbain jusqu'à l'espace rural<sup>1776</sup> fait ressortir les limites de l'aire suburbaine. De même, ces habitats devant nécessairement être reliés au réseau de communication, une analyse topographique de ces constructions pourrait nous aider à mieux appréhender l'organisation des circulations dans la périphérie urbaine.

Effectivement, ces circulations pouvaient être interne à l'espace suburbain mais aussi concerner des déplacements inter-espaces. Les *suburbani* pouvaient en effet se déplacer régulièrement vers l'espace urbain pour travailler<sup>1777</sup>. Traversé par un véritable mouvement pendulaire<sup>1778</sup>, le *suburbium* n'était pas un espace imperméable où seules les élites disposaient du droit d'en traverser les frontières. Certes, les habitants du communs vivaient dans l'espace suburbain mais bâtissaient, travaillaient, commerçaient aussi bien dans la périphérie que dans les espaces

---

<sup>1769</sup> Gros, 1996-b, p. 136 et Jedrusiak, 2016.

<sup>1770</sup> Jedrusiak, 2016.

<sup>1771</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) 2) b) Une ceinture verte autour des villes, une réalité ?

<sup>1772</sup> Gros, 1996-b, p. 197.

<sup>1773</sup> Auvertin, 2018, p. 206.

<sup>1774</sup> Gros, 1996-b, p. 197.

<sup>1775</sup> *Ibid.*, p. 197-198.

<sup>1776</sup> Lafon, 2001.

<sup>1777</sup> *Ibid.*

<sup>1778</sup> *Ibid.*

limitrophes. Ainsi, les habitations populaires nous semblent d'une extrême importance pour une bonne compréhension de l'aire suburbaine, ce type de bâtiment étant en relation avec l'ensemble des autres marqueurs archéologiques du *suburbium*.

Nous avons donc pu déterminer que c'étaient les habitats suburbains, riches ou plus modestes, donnaient sa substance au *suburbium*. C'était à partir de ces édifices, nécessaires à la vie de toute personne, que se sont développées la grande majorité des infrastructures suburbaines. Les *villae suburbanae* des élites soutenaient des dynamiques économiques et sociales en créant des aménagements monumentaux, des cultures, des ateliers mais aussi des édifices de confort ouverts à la population par l'évergésie<sup>1779</sup>. Le fait que ces gens de pouvoirs se soient installés dans l'espace suburbain, par imitation des pratiques romaines et par confort, les incitaient à prendre en compte la périphérie dans les politiques municipales. Les quartiers suburbains modestes et leurs habitats fournissaient, quant à eux, de la main d'œuvre mais aussi des biens de consommation courante à l'espace urbain<sup>1780</sup>. Ce sont les *suburbani* qui permirent, en partie, le développement du *suburbium* au Haut-Empire. En effet, les habitants de la périphérie devaient disposer de différents aménagements nécessaires à la vie quotidienne. Ils avaient accès à des temples, des aménagements de loisirs, des nécropoles pour enterrer leurs morts... : c'est-à-dire l'ensemble des marqueurs archéologiques que nous étudions dans ce mémoire. L'habitat modeste apparaît donc être un indicateur suburbain secondaire, dont l'utilité n'apparaît qu'en l'utilisant en réseau avec les autres marqueurs.

## 2) Les habitats suburbains, des marqueurs archéologiques ?

Ces différents éléments mis en avant par les sources, nous montrent à quel point la question de l'habitat est primordiale dans notre étude de l'espace suburbain des cités des Gaules. Mais comment ces constructions élitistes et populaires nous renseignent-ils précisément sur le fonctionnement du *suburbium* du Haut-Empire jusqu'à la période tardive ?

### a) Les *villae suburbanae*

La *villa*, en tant qu'habitat, est perçue aujourd'hui comme un des éléments phare de la romanité. Durant l'Antiquité, celle-ci fut un symbole de ralliement à un art de vivre, à une société nouvelle qui s'implanta en Gaule. La *villa suburbana* est d'ailleurs l'incarnation suprême des processus d'imitation se déroulant en province et s'inspirant de pratiques issues de la capitale<sup>1781</sup>. Cependant, le monde scientifique s'interroge encore sur la réelle nature de ces édifices et peine à en donner une définition claire.

---

<sup>1779</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ B) 2) d) Le cas des *campi* au sein du *suburbium*.

<sup>1780</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) 2) c) La production artisanale.

<sup>1781</sup> Champlin, 1982, p. 100.

En effet, le terme « *villa* » est polysémique<sup>1782</sup> et les formes complexes de ces établissements qui empêche les chercheurs d'associer ce mot à une catégorie très précise d'édifices. Comme tous les concepts antiques, cette catégorie architecturale évolua dans le temps et ne concernait pas les mêmes constructions entre la période Républicaine et l'Antiquité tardive<sup>1783</sup>. Tout d'abord ce vocable désigna des fermes à vocations productives avant d'évoluer vers la désignation d'ensembles plus importants et structurés<sup>1784</sup>. Ce n'est qu'à la fin de la République et pour le Haut-Empire, que les « *villae* » furent caractérisés comme des domaines productifs disposants d'éléments de comforts plus ou moins ostentatoires et luxueux<sup>1785</sup>. Enfin, ce mot prendra une signification finale durant la transition entre l'Antiquité tardive et le Moyen-âge où les populations utilisaient ce mot pour désigner un territoire<sup>1786</sup>. Ainsi, face à ces éléments, l'on peut comprendre les débats ayant cours quant à l'étude de ces complexes agricoles et résidentiels. Pierre Ouzoulias dénonça même un décalage entre la réalité archéologique et les définitions historiques qui ont pu être faits de ces complexes agricoles<sup>1787</sup>. Mais de façon générale, et en tâchant de ne pas nous impliquer dans une controverse qui ne concerne pas l'étude de notre sujet, ce mot caractérise des installations agricoles complexes disposant d'une *pars urbana* et d'une *pars rustica*, parfois uniquement supposée<sup>1788</sup>. Néanmoins, la question que nous pouvons nous poser dorénavant est celle de la différenciation entre une *villa* rurale et une *villa suburbana* ?

Comme nous l'avons vu précédemment lors de notre présentation des travaux d'Edward Champlin<sup>1789</sup>, les *villae* suburbaines contenaient une notion de résidence de plaisance élitiste. L'attrait pour ces résidences débuta avec Scipion l'Africain qui s'établi dans une *villa* productive près de Naples au II<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ<sup>1790</sup>. Dès la fin de ce siècle, les riches romains cherchèrent à se procurer un pied à terre dont ils ne cessèrent d'améliorer les parties résidentielles au nom de l'*otium*<sup>1791</sup>. Les cités d'Italie centrale virent leurs périphéries envahies de résidences luxueuses, la côte près de Misène en présentant une telle densité que Strabon témoignera du fait que le « voyageur [...] [avait] l'impression de cheminer dans une véritable ville, étalée sur une grande distance »<sup>1792</sup>. Ces véritables

---

<sup>1782</sup> Reddé, 2017, p. 52.

<sup>1783</sup> Chautard, 2020, p. 4.

<sup>1784</sup> Gros, 1996-b, p. 289.

<sup>1785</sup> *Ibid.*, p. 290.

<sup>1786</sup> Chautard, 2020.

<sup>1787</sup> Ouzoulias, 2010, p. 254.

<sup>1788</sup> *Ibid.*, p. 254.

<sup>1789</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie I/ B) 1) a) L'article fondateur d'Edward Champlin, *The suburbium of Rome*.

<sup>1790</sup> Gros, 1996-b, p. 289-290.

<sup>1791</sup> *Ibid.*, p. 290.

<sup>1792</sup> *Ibid.*, p. 290.

palais suburbains étaient soumis à un marché de l'immobilier particulièrement actif, du fait d'un engouement qui fit de ces biens une monnaie d'échange appréciée sur l'échiquier politique<sup>1793</sup>. Cet exemple montre que la villa n'avait pas le même rôle que la *domus*, qui abritait le noyau familial en ville<sup>1794</sup>. Papirius Fabianus dénonça d'ailleurs la pratique de la copie de l'agglomération au sein de la campagne, la « *rus in urbe* »<sup>1795</sup>. Dans le *Suburbium* gigantesque de Rome, il était d'usage d'accumuler les biens suburbains, afin de mettre en valeur son pouvoir, sa culture et sa richesse<sup>1796</sup>. Cette volonté de présenter ces résidences italiennes comme des lieux de vie luxueux, poussa les élites romaines à essayer de masquer les installations agricoles et artisanales adjointes aux *villae* du Haut-Empire<sup>1797</sup>. En effet, des textes comme ceux de Varron et l'organisation architecturale des villas suburbaines italiennes, soulignent l'importance de la fonction résidentielle par rapport à celles productives<sup>1798</sup>. Mais ce modèle de *villae suburbanae* est-il le même en Gaule ? La villa suburbaine romaine fut importée en Gaule par des latins qui s'établirent dans ce territoire après la conquête, mais également par des élites locales qui voulurent montrer leur attachement au nouveau pouvoir<sup>1799</sup>. Grâce à ce processus d'imitation, ce modèle de résidence élitiste s'imposa au Haut-Empire dans le *suburbium* des agglomérations des Gaules comme facteur d'adoption de la *romanitas*. Or comment ces villas suburbaines gauloises et leurs particularismes pourront-ils nous servir à mener notre étude du *suburbium* ?

Tout d'abord, il nous faut nous interroger sur la situation géographique des *villae* suburbaines dans le territoire gaulois. Un centre productif agricole qui disposait d'une *pars urbana*, et qui fut édifié dans la périphérie proche d'une agglomération est-il forcément à considérer comme suburbain ? Certes, l'un des facteurs importants de tout marqueurs suburbains est la localisation dans la périphérie proche de l'agglomération. Cette donnée est d'autant plus importante ici, que l'habitat d'une « villa suburbana » avait un rôle prépondérant dans la structure globale du domaine<sup>1800</sup>. Rappelons que cet habitat élitiste devait permettre avant tout à ses propriétaires de réaliser des trajets presque quotidiens jusqu'aux agglomérations romaines. De même, cet établissement se devait de revêtir des formes architecturales particulières ayant pour fonction d'adresser des messages vers la ville et ses alentours<sup>1801</sup>. C'est pour ces raisons que nous pouvons affirmer que la villa est l'indicateur

---

<sup>1793</sup> *Ibid.*, p. 290-291.

<sup>1794</sup> *Ibid.*, p. 291.

<sup>1795</sup> Purcell, 1987.

<sup>1796</sup> Gros, 1996-b, p. 291.

<sup>1797</sup> Lafon, 2014, p. 12.

<sup>1798</sup> *Ibid.*, p. 12-13.

<sup>1799</sup> Reddé, 2017, p. 56.

<sup>1800</sup> Gros, 1996-b, p. 291.

<sup>1801</sup> *Ibid.*, p. 291.

archéologique symbolisant le mieux les relations intimes et fréquentes de l'aristocratie municipale avec leur ville<sup>1802</sup>.

Premièrement, les habitats élitistes suburbains représentaient un déplacement de l'expression du pouvoir des grandes familles vers la périphérie<sup>1803</sup>. En effet, dans l'espace gaulois d'après la conquête et dans une volonté d'imiter les élites de la capitale, les élites indigènes utilisèrent ces villas suburbaines pour affirmer leur statut ou la puissance politique de leur famille<sup>1804</sup>. Les bâtiments de la *pars urbana* se devaient alors d'être particulièrement développés ou monumentalisés, ceux-ci étant partie prenante des stratégies politiques des *domini*. Ainsi, un des critères de l'architecture de la partie résidentielle de ces *villae* était de répondre aux notions de « *salubritas* »<sup>1805</sup>, « *otium* »<sup>1806</sup> et « *amoenitas* »<sup>1807</sup>, partagés dans tout l'Empire au nom de la *romanitas*. En résultent l'aménagements de portiques, de diverses cours, terrasses, le tout surélevés par rapport au reste du terrain afin d'impressionner les visiteurs tout comme pouvaient le faire la *domus* urbaine<sup>1808</sup>. La *villa suburbana* permettaient d'amener le luxe urbain dans un espace voulu comme campagnard, mais largement mis en scène grâce à des jardins et des jeux d'eau<sup>1809</sup>. Le but de ces bâtiments élitistes était, au Haut-Empire, d'agir comme des démonstrateurs de l'intégration au modèle romain par le propriétaire depuis le *suburbium* vers la ville. Véritables accroches visuels dans le paysage suburbain, la prise en compte de ces indicateurs suburbains peut nous permettre de restituer l'organisation d'une partie de la périphérie urbaine.

L'exemple de la villa suburbaine présumée du mausolée d'Herrane de *Lugdunum* des Convènes<sup>1810</sup> nous permet de développer cette notion d'aménagement du paysage. Cet ensemble architectural situé à cent mètres de l'agglomération romaine<sup>1811</sup> se développait sur une aire d'environ trente-six mille mètres carrés<sup>1812</sup> et comprenait plusieurs bâtiments monumentaux. En effet, nous avons pu voir que cette résidence, considérée comme suburbaine par les archéologues, était agrémentée d'un *hortus* et d'un *monumentum* dont l'alignement avec le Mont Arès en faisait un des

---

<sup>1802</sup> Arnaud, 1998, p. 76.

<sup>1803</sup> Gros, 1996-b, p. 291 et Lafon, 2001.

<sup>1804</sup> Gros, 1996-b, p. 291 et Lafon, 2001.

<sup>1805</sup> Champlin, 1982, p. 100.

<sup>1806</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>1807</sup> *Ibid.*, p. 100.

<sup>1808</sup> Bouet, 1998-b.

<sup>1809</sup> Chassillan, 2014-a, Chassillan, 2014-b et Champlin, 1982.

<sup>1810</sup> Van Andringa, Groh, 2019, p. 65.

<sup>1811</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>1812</sup> *Ibid.*, p. 66.

éléments visuels principal de la périphérie proche de la ville<sup>1813</sup>. Ces éléments, complétaient ce luxueux complexe bâti au début du Haut-Empire<sup>1814</sup> qui permettait à un notable local d'accomplir ses devoirs civiques et de rejoindre sa riche demeure en fin de journée sur le modèle italien<sup>1815</sup>. Même si cette villa est peu connue, ses restes montrent une façade développée sur plus de soixante mètres face à l'agglomération de Saint-Bertrand-de-Comminges<sup>1816</sup>. L'implantation de cet ensemble résidentiel nous indique un certain nombre d'informations sur la périphérie suburbaine de cette ville. Cet agglomérat de structures, très certainement liée à une famille dirigeante, était un véritable pôle structurant des relations entre *suburbium* et *urbs*. En effet, nous avons vu que le ruisseau du Plan avait pu servir de limite pomériale à la ville<sup>1817</sup>. L'implantation de la *villa suburbana* au-delà de cette frontière physique confirme le changement de statut qu'avait l'espace périurbain dans l'esprit des romains. Cherchant à emmener tout le confort urbain dans un cadre agréable, les *villae* proches de la ville incarnaient parfaitement le processus de transition entre depuis la ville vers la campagne. La présence d'une résidence suburbaine permet de confirmer le statut suburbain d'un espace, en complémentarité bien sûr des données fournies par d'autres marqueurs archéologiques. D'autant plus que la présence d'un mémorial *intra-villa* nécessitait que ce domaine ait une implantation extra pomériale, nous confirmant l'utilité de ce type d'indicateur archéologique dans la localisation du *suburbium*.

En outre, l'ampleur des *villae suburbanae* permet également d'envisager qu'elles puissent nous aider à déterminer les fonctions de l'aire suburbaine. En effet, leur taille spectaculaire nécessitait la création de voies d'accès, d'infrastructures agricoles ou de différents éléments productifs nous renseignant ainsi sur la structuration interne de la périphérie. L'exemple peut en effet se retrouver sur le site d'Herrane avec la découverte de voies d'accès au mausolée et au reste du domaine. D'autres structures existaient également en Gaule, comme à *Nemausus*<sup>1818</sup> où la villa de Saint-André de Codols joua un rôle important dans la gestion des circulations viaires dans le *suburbium* de la cité jusqu'au V<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>1819</sup>. L'aspect économique de ces lieux prestigieux n'est en effet pas à oublier. Car si la *pars urbana* est plus facile à détecter et beaucoup plus mise en avant dans les études sur la périphérie suburbaine, la *pars rustica* à vocation productive était également présente et jouait un rôle dans la structuration des *villae suburbanae*. Les auteurs antiques de l'ensemble de la période ont largement mis en avant l'importance économique de ces ensembles résidentiels aux portes de la ville.

---

<sup>1813</sup> *Ibid.*, p. 59.

<sup>1814</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>1815</sup> *Ibid.*, p. 67.

<sup>1816</sup> Voir la figure n°41.

<sup>1817</sup> Van Andringa, Groh, 2019, p. 63.

<sup>1818</sup> Leveau, 2016-a, p. 244.

<sup>1819</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ H) 2) Le *suburbium* et le voyageur.



Si nous développerons plus loin le rôle productif du *suburbium*<sup>1820</sup>, appréhender l'importance de l'investissement économique pour les propriétaires de villa est primordial. Autour de ces résidences de plaisance existaient donc des champs, des élevages ou des ateliers financés par les riches *domini*. Or, si à Rome il était de bon ton de cacher les infrastructures productives, les élites gauloises s'en enorgueillissaient. Ainsi, si les espaces de vie et de productions étaient quand même clairement séparés, les voyageurs se devaient de cheminer à travers la *pars rustica* afin de pouvoir admirer la richesse des propriétaires<sup>1821</sup>. Cependant, ces pôles n'étaient donc pas uniquement des lieux de démonstration d'un pouvoir financier, mais également des moteurs d'impulsion d'un développement économique, et cela jusqu'à l'Antiquité tardive<sup>1822</sup>. En outre, si nous reprenons le cas du « site de la Brunette »<sup>1823</sup>, vu plus haut<sup>1824</sup>, ces résidences pouvaient également proposer des services au plus grand nombre comme l'ouverture de palestres ou de thermes privés. Cette résidence suburbaine, reprenant les codes architecturaux des *domus* urbaines, proposait aux habitants de la ville romaine d'Orange d'accéder à ses infrastructures sportives, thermales et sanitaires<sup>1825</sup>. Cette *villa suburbana* illustre la volonté des aristocrates municipaux d'utiliser ces demeures pour assoir leur carrière politique, en partageant la jouissance de certaines structures en un grand geste évergétique.

Mais, est-ce que ces éléments présentés pour les *villae suburbanae* localisées autour des grandes villes étaient également valable pour les agglomérations secondaires ? L'exemple du *vicus* de *Boutae*, que nous avons déjà pu aborder au sujet de ses limites<sup>1826</sup>, peut aussi nous permettre d'examiner les liens entre la *villa* et le *suburbium* des petits noyaux urbains. En effet, quelques villas entouraient l'antique Annecy et étaient localisées à moins de deux kilomètres du *vicus*<sup>1827</sup>. Or, est-ce suffisant pour avancer que ces complexes romains développaient un rôle suburbain ? Il est probable qu'au moins l'une d'entre elle ait eu des liens importants avec la ville, en témoigne le luxueux mausolée édifié à la limite orientale de l'agglomération<sup>1828</sup> et qui semble avoir été lié à un domaine suburbain<sup>1829</sup>. Ce domaine, appelé « domaine de la villa Mermoz »<sup>1830</sup> était constitué par une *pars urbana* de

---

<sup>1820</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) L'activité économique dans le *suburbium*.

<sup>1821</sup> Reddé, 2017.

<sup>1822</sup> Chautard, 2020.

<sup>1823</sup> Bouet, 1998-b.

<sup>1824</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ B) 2) d) Le cas des *campi* au sein du *suburbium*.

<sup>1825</sup> Bouet, 1998-b, p. 42-43.

<sup>1826</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ C) 2) *Suburbium* et nécropoles, une étude appliquée d'un marqueur spatial.

<sup>1827</sup> Gabayet, 2015, p. 213.

<sup>1828</sup> *Ibid.*, p. 145-146.

<sup>1829</sup> *Ibid.*, p. 177-178.

<sup>1830</sup> *Ibid.*, p. 177.

« tradition coloniale » disposant d'un bassin, de sols de mortiers lissés<sup>1831</sup> mais également de riches éléments architecturaux<sup>1832</sup>. Occupé du I<sup>er</sup> au V<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>1833</sup>, cette *villa* clairement élitiste disposait d'un domaine évalué autour de cent quatre-vingt hectares liés à des activités agropastorales<sup>1834</sup> et qui s'étendait jusqu'à la limite est du *vicus*. Tournée vers l'agglomération<sup>1835</sup>, avec son tombeau turriforme<sup>1836</sup> et son architecture<sup>1837</sup>, cette *villa suburbana* illustre les liens politiques existant entre la ville et ses élites établies dans la périphérie. Elle prouve aussi la présence de grands domaines même au pied des agglomérations secondaires. Il est d'ailleurs à noter que les *villae* voisines de celle de Mermoz ont pu avoir des fonctions suburbaines. On peut penser notamment à celle des Barattes qui, par sa position topographique avantageuse au-dessus du lac, peut être pensé « comme entièrement résidentiel et tourné vers le plaisir, les loisirs et l'agrément — l'*otium* et l'*amoenitas* »<sup>1838</sup>. Ces différents faits prouvent que la recherche des *villae suburbanae* et leur adjonction à notre analyse sur le *suburbium* des cités romaines des Gaules pouvait concerner tant les grandes villes, que les plus modestes.

---

<sup>1831</sup> *Ibid.*, p. 177.

<sup>1832</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>1833</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>1834</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>1835</sup> *Ibid.*, p. 215.

<sup>1836</sup> *Ibid.*, p. 145-146.

<sup>1837</sup> *Ibid.*, p. 216.

<sup>1838</sup> *Ibid.*, p. 216.

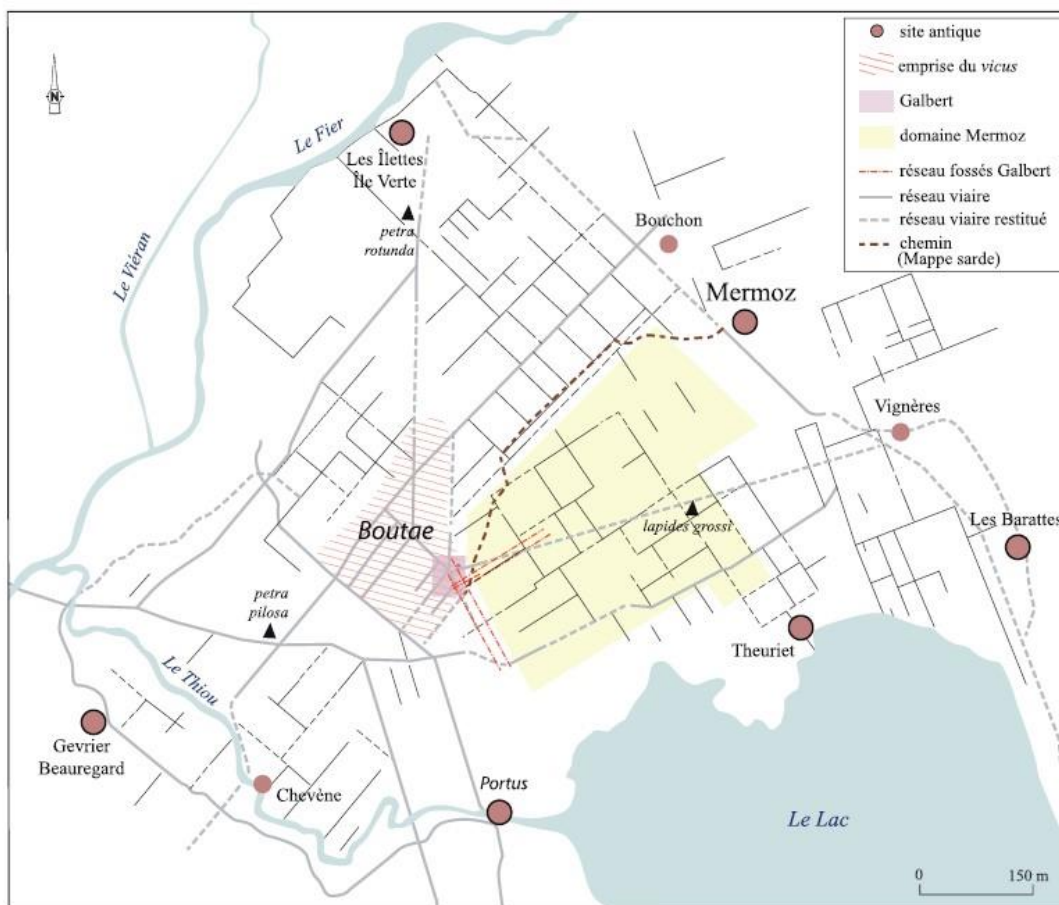


Figure 51 : Localisation hypothétique du domaine de la villa Mermoz, dans : Gabayet, 2015, p. 177.

Si nous avons surtout vu le cas des *villae* suburbaines du Haut-Empire, il ne nous faut pas oublier que le mode de vie élitiste vanté par les sources a survécu au passage du temps et se perpétua durant l'Antiquité tardive. Bien sûr certains de ces domaines furent abandonnés, mais l'on a pu voir une continuité d'occupation pour une partie des établissements, ou des reprises d'occupation et avec des rénovations<sup>1839</sup>. À titre d'exemple, rappelons qu'Ausone détenait une *villa* suburbaine dans la périphérie de *Burdigala*<sup>1840</sup>. De même, Sidoine Apollinaire témoigne du fait que les propriétés suburbaines étaient très recherchées autour d'*Augustonemetum*, faisant grimper les prix de manière exponentielle<sup>1841</sup>. Ainsi, les pratiques et le rôle de l'habitat suburbains élitiste ne changent pas beaucoup à la fin de la période romaine. Il sera néanmoins nécessaire de réévaluer l'importance des liens entre la résidence élitiste suburbaine et la ville à laquelle elle se rattache, du fait de resserrement des noyaux urbains à la fin de l'Antiquité. Car nous avons déjà vu que les flux et les reflux de l'*urbs* et de son *suburbium* pouvait changer le statut de tel ou tel marqueur archéologique qui devenait trop

<sup>1839</sup> Chautard, 2020.

<sup>1840</sup> Bedon, 1998, p. 13.

<sup>1841</sup> Fabre, 2012, p. 23.

éloigné de la ville pour maintenir une relation étroite avec elle. Cependant, l'utilisation que nous pouvons faire de ces établissements pour étudier l'espace suburbain reste la même pour l'ensemble de la période.

Ces divers exemples montrent ainsi que les *villae suburbanae* et leurs équipements pouvaient incarner un grand nombre des fonctions que nous avons accolés à l'espace suburbain sur l'ensemble de la période. En analysant les restes d'une *villa*, nous pouvons à la fois toucher du doigt les processus d'organisation interne du *suburbium*, les relations politiques et économiques entre ville et périphérie, mais également des mouvements pendulaires se développant entre les deux espaces. Grands architectes du paysage monumental suburbain, les élites ont pris possession de la périphérie urbaine qu'ils ont tenté de structurer selon leurs propres besoins. S'opposa alors la vision d'un espace suburbain élitiste réfléchi et structuré, face à l'organisation plus anarchique des constructions populaires s'établissant le long des voies là où elles le pouvaient.

#### *b) Les habitats modestes*

Bien peu mis en lumière par les sources écrites<sup>1842</sup>, les *suburbani* et leurs habitations constituaient pourtant la colonne vertébrale de l'espace suburbain des cités romaines. En effet, le principe premier menant à la création d'un espace urbain nécessite une agglomération d'habitat. Le *suburbium* étant un espace habité où se dilue l'espace urbain vers la campagne<sup>1843</sup>, les « maisons » jouaient le même rôle structurant que dans la ville. Ce sont elles et leurs habitants qui donnaient une matière à cette aire et qui, par les besoins qu'ils exprimaient, en créaient l'organisation interne de manière plus ou moins anarchique<sup>1844</sup>. Ainsi, si l'habitat n'est pas en soit un marqueur archéologique propre à l'espace suburbain, il est nécessaire de les prendre en compte dans l'étude de la périphérie.

Or, la question des habitats populaires suburbains nécessite de se pencher sur la nature de ces constructions. Car, une des raisons pour lesquelles ce type d'édifice attira d'abord assez peu la recherche<sup>1845</sup>, fut que celui-ci pouvait être bâti en matériaux périssables<sup>1846</sup> et donc être moins facilement détectable qu'avec l'archéologie récente. Robert Bedon insista sur la grande mixité des populations présentes dans le *suburbium*, car si les *villae suburbanae* furent bien plus documentées, l'occupation de cet espace fut majoritairement du fait des franges les plus modestes<sup>1847</sup>. La périphérie des villes romaines devait présenter un ensemble de constructions bâties en terre et en bois durant la

---

<sup>1842</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) Le *suburbium* dans les sources textuelles.

<sup>1843</sup> Auvertin, 2018, p. 314 note 860.

<sup>1844</sup> Scagliarini D., 2005, p. 535.

<sup>1845</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ C) 2) Le *Suburbium*, un espace à délimiter géographiquement.

<sup>1846</sup> Auvertin, 2018, p. 206.

<sup>1847</sup> Bedon, 1998, p. 11.

période du I<sup>er</sup> au III<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>1848</sup>. Les travaux de Rémi Auvertin sur le nord de la Gaule montrent la prééminence de la construction sur poteaux plantés, sablières basses et pan de bois face aux murs de pierre pour les habitats modestes<sup>1849</sup>. Il est à envisager qu'il ait existé une sorte d'opposition ville-*suburbium* où pour des questions de moyens, la périphérie ne vit guère s'élever de murs de pierre, à part pour réaliser des fondations ou des petites assises<sup>1850</sup>. De plus, les sources écrites<sup>1851</sup> et archéologiques montrent l'emploi courant en Gaule de toitures végétales<sup>1852</sup> ou de bardeaux<sup>1853</sup>, face aux tuiles qui ne devinrent courante qu'à l'époque flavienne pour l'ensemble du territoire<sup>1854</sup>. Ce sont d'ailleurs les niveaux de l'Antiquité tardive qui montrèrent des traces importantes de présence de tuile au début du IV<sup>ème</sup> siècle<sup>1855</sup>. Il est cependant nécessaire de rappeler que selon les régions et les climats, les modèles architecturaux romains furent adoptés à plus ou moins longue échéance. Le sud de la Gaule, romanisée plus précocement que le Nord, a permis à ce territoire d'intégrer les attendus architecturaux plus rapidement notamment en ville<sup>1856</sup>. Ainsi, la dégradation de ces édifices dans le temps, dû à leurs matériaux périssables, fit que les scientifiques pensèrent longtemps que la périphérie urbaine était un espace inoccupé<sup>1857</sup>. Cependant, grâce aux recherches récentes, l'espace suburbain apparaît être un lieu de vie dont les structures mélangeaient des modèles romains, locaux, urbains ou ruraux<sup>1858</sup>. De plus, les preuves archéologiques contrastent la vision négative des écrivains élitistes romains, les habitats périphériques gaulois montrant des conditions de vies plutôt bonne en comparaison de leurs alter-ego à Rome<sup>1859</sup>. L'étude de ces habitats populaire, et de ses formes, permet au chercheur de comprendre l'évolution de l'aménagement du *suburbium* des villes romaines dans le temps long.

En effet, la présence d'un habitat suburbain apporte des renseignements sur la manière dont était peuplé et organisé le *suburbium* des agglomérations romaines. L'implantation de ces types de constructions montre si la périphérie de certaines villes fut touchée par des politiques urbanistiques visant à rationaliser l'organisation<sup>1860</sup>. Certains espaces suburbains ont pu apparaître plus fortement

---

<sup>1848</sup> Auvertin, 2018, p. 206.

<sup>1849</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>1850</sup> *Ibid.*, p. 56-57.

<sup>1851</sup> *Ibid.*, p. 86-87.

<sup>1852</sup> *Ibid.*, p. 86.

<sup>1853</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>1854</sup> *Ibid.*, p. 85.

<sup>1855</sup> *Ibid.*, p. 92.

<sup>1856</sup> Gros, 1996-b, p. 136-137.

<sup>1857</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie I/ A) Les origines de la recherche sur l'espace suburbain.

<sup>1858</sup> Auvertin, 2018.

<sup>1859</sup> *Ibid.*, p. 419-420.

<sup>1860</sup> *Ibid.*, p. 313-314.

liés que d'autre à leur ville, du fait notamment d'une similarité dans l'architecture et l'organisation du parcellaire<sup>1861</sup>. L'exemple du quartier périphérique de La Brunette à Orange, vu précédemment<sup>1862</sup>, nous montre que cet espace suburbain a pu développer un carroyage similaire tandis que certaines résidences suburbaines imitèrent des formes architecturales urbaines aux I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècles après Jésus-Christ. Pierre Gros rappelle que les demeures modestes ont pris le parti d'imiter des éléments issus du modèle de la *domus* romaine élitiste, en en développant des formes en « L »<sup>1863</sup> ou en « U »<sup>1864</sup> autour d'une courette jusqu'au début du II<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>1865</sup>. De tels exemples peuvent se retrouver dans des villes importantes comme à Cologne ou Théroouanne<sup>1866</sup>. Cependant, ces processus de transposition de la structure de la ville vers l'aire suburbaine restent rares et limités aux espaces limitrophes des limites urbaines<sup>1867</sup>. La règle, implicite, semblant être davantage à un urbanisme beaucoup plus relâché, moins dense et peu planifié<sup>1868</sup>. Or, ce n'est qu'en examinant les différents habitats et leur forme que l'on peut observer la dilution progressive de l'urbain vers le rural ou l'organisation interne du *suburbium*.

En outre, la forme de l'habitat suburbain, au fur et à mesure qu'il se rapproche de la campagne, a pu adopter une architecture plus campagnarde. Les habitations à une nef<sup>1869</sup> ou les halles barlongues<sup>1870</sup> étaient typiques de l'architecture rurale gauloise et se retrouvaient en périphérie suburbaine en Gaule du Nord et de Bretagne<sup>1871</sup> comme à Bavay<sup>1872</sup>. Ces types d'architectures rurales, pouvaient par exemple être construits à la frontière du *suburbium* et de la campagne. Ainsi, l'architecture des habitats pourrait illustrer les relations privilégiées de l'aire suburbaine soit avec la ville, soit avec l'espace rural. Cela nous aiderait donc à mieux délimiter les passages entre ces différents espaces limitrophes. Un tel cas peut se retrouver dans des agglomérations comme Lausanne-Vidy<sup>1873</sup>, Augst<sup>1874</sup> ou Avenches<sup>1875</sup>. En effet, ces villes montrent qu'une transition entre le *suburbium* et la

---

<sup>1861</sup> *Ibid.*, p. 313-314.

<sup>1862</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ A) 2) a) Les enceintes dans les villes romaines.

<sup>1863</sup> Gros, 1996-b, p. 198.

<sup>1864</sup> *Ibid.*, p. 198.

<sup>1865</sup> *Ibid.*, p. 198.

<sup>1866</sup> Auvertin, 2018, p. 313.

<sup>1867</sup> Lanthemann, 2012.

<sup>1868</sup> Auvertin, 2018, p. 313-314.

<sup>1869</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>1870</sup> *Ibid.*, p. 275.

<sup>1871</sup> *Ibid.*, p. 255.

<sup>1872</sup> *Ibid.*, p. 270.

<sup>1873</sup> Lanthemann, 2012, p. 274.

<sup>1874</sup> *Ibid.*, p. 274.

<sup>1875</sup> *Ibid.*, p. 274.

campagne est décelable à travers l'étude des habitats périphériques qui ont adopté une forme plus rurale au fur et à mesure de leur éloignement du centre urbain<sup>1876</sup>.

Or, si la forme des habitats peut être un indice dans la spatialisation de l'aire suburbaine, les parcelles adjoints à ces constructions sont d'autres indices tout à fait intéressants. Rappelons que les logements suburbains antiques étaient souvent entourés d'un terrain, exploité ou non, et dont les limites peuvent nous apporter divers renseignements. Effectivement, la délimitation des parcelles des habitations, au moyen de fossés, de haies, structures en dur comme des palissades<sup>1877</sup> permet de faire ressortir l'organisation interne du *suburbium*. Car le bornage des parcelles, par les différents moyens évoqués précédemment, servait à illustrer des phénomènes de propriété<sup>1878</sup>. D'autant plus que, selon la loi romaine, « le propriétaire d'un fonds est également propriétaire de toutes les constructions associées à ce fonds »<sup>1879</sup>. Ainsi, en étudiant les changements des délimitations des parcelles entourant les maisons, nous pourrions comprendre les différents découpages fonciers ayant eu cours dans la périphérie urbaine<sup>1880</sup>. Est-ce que la périphérie de telle cité fut touchée par des processus d'organisations ou laissés au bon vouloir de chacun dans une certaine anarchie<sup>1881</sup> ? Ces différentes modifications permettraient d'illustrer les réorganisations fréquentes des territoires suburbains sur le temps long. Ces mêmes variations qui suivaient l'étalement de l'espace urbain qui atteignait son apogée à la fin du Haut-Empire avant de se rétracter.

De plus, il faut comprendre que ces ensembles immobiliers se formaient entretenaient des relations avec d'autres marqueurs suburbains. Ces espaces d'habitation devaient être reliés par des routes<sup>1882</sup>, pouvaient être en relation avec des jardins, des ateliers<sup>1883</sup>, ou même être mêlés à des nécropoles<sup>1884</sup>. En effet, les *suburbani* avaient des besoins économiques, sociaux ou religieux. Les habitants de l'espace suburbain pouvaient avoir accès en grande partie aux temples, aménagements sportifs, commerces et autres structures placés en périphérie des villes. Ainsi, la compréhension de l'implantation des habitats périphériques et de leurs relations avec les autres constructions romaines, permet de mieux nous informer sur la vie quotidienne au sein du *suburbium*.

---

<sup>1876</sup> *Ibid.*

<sup>1877</sup> Auvertin, 2018, p. 284 ou 296.

<sup>1878</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>1879</sup> *Ibid.*, p. 204.

<sup>1880</sup> *Ibid.*, p. 284.

<sup>1881</sup> *Ibid.*, p. 313-314.

<sup>1882</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ H) Voyager à travers le *suburbium*, viae et structures routières.

<sup>1883</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) L'activité économique dans le *suburbium*.

<sup>1884</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ C) Les nécropoles, indicateurs de la frontière entre la ville et la périphérie et Lanthemann, 2012, p. 264, 275 ou Auvertin, 2018, p. 313.

Ainsi, que pouvons-nous dire sur la question des habitats populaires dans la périphérie suburbaine ? Ces constructions, parfois difficiles à analyser, constituaient la moelle épinière de tous les espaces agglomérés humains et concernaient aussi bien les villes, le *suburbium* que les campagnes. Cependant, leurs formes variées pouvaient adopter des accointances typologiques selon leur localisation limitrophe à l'espace rural ou urbain. De plus, un certain anarchisme peut se retrouver dans la topographie des habitats au sein du *suburbium*, qui était exclu des grandes politiques urbanistiques des centres municipaux. C'est pour cela que de tels éléments, adjoints à l'analyse de la structuration des propriétés suburbaines modestes, ont un intérêt certain pour la compréhension de la structuration interne et des limites de l'aire périphérique. De même, et pour l'ensemble de la période romaine en Gaule, ces lieux de vie permettent de mieux appréhender les besoins qui ont menés à la construction des différents monuments suburbains. Ce marqueur archéologique du *suburbium* donne une incarnation à ce concept en en donnant une image plus humaine. En effet, il apparaît que cet espace était habité, accueillait des familles qui l'aménageait, circulaient, produisaient, vivaient et enfin mourraient en son sein.

L'habitat antique peut-il donc être considéré comme un marqueur archéologique du *suburbium* ? Au vu des éléments étudiés ci-dessus, notre réponse ne peut être que positive. En effet, les habitats romains élitistes ou modestes peuvent nous renseigner à la fois sur le fonctionnement et la spatialisation de l'espace suburbain des agglomérations romaines. L'habitat populaire, certes moins visible que les *villae suburbanae*, donnait un corps et une réalité à l'espace suburbain souvent décrit comme un concept purement littéraire. Lieux d'habitations des *suburbani*, ces constructions peuvent nous renseigner sur les délimitations du *suburbium* par leur forme. Coexistant avec d'autres indicateurs archéologiques de la périphérie suburbaine, notamment les marqueurs productifs, ces hébergements sont particulièrement utiles quand ils sont comparés à d'autres restes archéologiques. Effectivement, seule la mise en réseau des informations archéologiques sur une très longue durée peut nous permettre d'en tirer des renseignements permettant d'expliquer le fonctionnement du *suburbium*. Car les habitants de l'aire suburbaine des agglomérations romaines étaient les premiers à exprimer des besoins particuliers en termes d'infrastructures ou d'éléments de productions. Les temples suburbains, des espaces de loisirs, les nécropoles, routes, ou des *horti* furent bâtis de leurs mains et pour répondre à leurs besoins impératifs. Ces témoins de la vie quotidienne étaient complétés par des villas suburbaines monumentales qui ponctuaient le paysage périphérique de la Gaule romaine. Marque du pouvoir d'une élite urbaine, ces édifices permettaient aux aristocrates d'imiter les pratiques culturelles des sénateurs et chevaliers de Rome. Ces luxueuses demeures reflétaient un mode de vie bien particulier et envoyaient des messages politiques à destination de la ville. Adjoints à



des domaines plus ou moins grands, ces *villae* apportaient le luxe de la ville dans la périphérie et implantaient nombre d'édifices monumentaux dans le paysage du *suburbium*. Ces ensembles architecturaux massifs jouèrent alors dans l'organisation de la périphérie, notamment par leur envergure qui nécessitait de les prendre en compte dans l'aménagement de l'espace suburbain. De même, leurs propriétaires pouvaient profiter de leurs richesses pour offrir, par évergétisme, des services aux habitants de la ville et de la périphérie. Les villas étaient donc des moteurs de développement pour le *suburbium*, que nous parlions en termes d'aménagement du territoire ou en terme économiques. Car la part productive de ces propriétés n'est pas à oublier, celle-ci pouvant prendre des proportions énormes avec des ateliers, des élevages ou des cultures qui enrichissait le *dominus*. Ces *villae suburbanae* sont donc à appréhender comme des pôles de développements et de compréhension des relations de certaines franges de la périphérie avec l'espace urbain.

## F) L'activité économique dans le *suburbium*

1) L'aire suburbaine des agglomérations romaines, un espace de développement économique

Tant les sources écrites que les preuves archéologiques montrent l'importance du *suburbium* dans la vie économique des cités romaines des Gaules antiques. Par exemple, les *villae suburbanae* ou les habitats populaires<sup>1885</sup> ont montré que les populations suburbaines développaient des activités économiques à côté, ou au sein, des lieux de vie. Le *suburbium*, en tant que « front pionnier »<sup>1886</sup> des agglomérations romaines, était une aire de fort développement économique. Extrêmement dynamique, il permettait de dégager des profits substantiels selon les auteurs antiques.

Durant notre étude des témoignages écrites portant sur l'espace suburbain, nous avons pu voir que les écrivains romains se sont intéressés très tôt aux liens entre économie et *suburbium*<sup>1887</sup>. Dès le II<sup>ème</sup> siècle avant notre ère, Caton décrit l'importance des possessions suburbaines dans son *De agri cultura*<sup>1888</sup>. Faisant parti des premiers témoins de l'existence du *Suburbium*, l'homme décrit l'importance du soin à apporter au « *fundo suburbano* »<sup>1889</sup>. Cette périphérie est décrite comme un espace agricole d'importance qui permettait de cultiver des fruits et légumes à destination de la ville<sup>1890</sup>. Ces biens de consommation étaient peu transportables, ce qui rendait nécessaire leur production dans l'aire suburbaine, d'autant plus que le peu d'espace disponible interdisait les cultures

---

<sup>1885</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ E) Les formes de l'habitat suburbain.

<sup>1886</sup> Tournebise, 2006, p. 41.

<sup>1887</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) L'activité économique dans le *suburbium*.

<sup>1888</sup> Caton, *De agri cultura*, sommaire, 9, 1 ; 7, 1, t ; 7, 1, 1.

<sup>1889</sup> Caton, *De Agri Cultura*, Sommaire, 9, 1.

<sup>1890</sup> Caton, *De Agri Cultura*, Sommaire, 9, 1.

extensives<sup>1891</sup>. Ainsi, la totalité des agronomes romains préconisait la culture de vigne<sup>1892</sup>, de l'olive, de divers fruits et de produits ornementaux comme des fleurs<sup>1893</sup>. De même, l'élevage fut encouragé par Varron et Caton, notamment celui des caprins<sup>1894</sup>, des porcins<sup>1895</sup> ou des gallinacés<sup>1896</sup> qui étaient destinés au marché urbain. La production agricole constituait donc une des fonctions principales du *suburbium* vis-à-vis du centre urbain auquel il se rattachait.

De même, des témoignages littéraires ont pu nous donner l'image d'un *suburbium* où se déroulait une activité artisanale intense. En effet, rappelons que des lois comme celle d'Urso, ont bannie une partie des activités artisanales liées au feu des centres urbains. Les forgerons, les ateliers de potier ou de production de terre cuite architecturale furent ainsi généralement projetées dans la périphérie<sup>1897</sup>. De plus, l'archéologie a mis en avant que les activités artisanales liées au feu, à la boucherie, au tannage des peaux, c'est-à-dire celles qui causaient de nombreux désagréments furent évacuées de l'espace urbain assez rapidement au Haut-Empire. Ce processus a d'ailleurs abouti à la création de véritables quartiers artisanaux suburbains en marge des agglomérations. Rappelons également que cette production artisanale, mais aussi celle agricole, pouvait être très fortement liée à l'habitat suburbain populaire ou élitiste<sup>1898</sup>. Mis en avant par des auteurs comme Caton<sup>1899</sup>, Columelle<sup>1900</sup>, Tacite<sup>1901</sup>, Servius<sup>1902</sup>, Festus ou Isidore de Séville<sup>1903</sup> cette dualité entre hébergement et production est extrêmement courante. Effectivement, les hébergements modestes pouvaient disposer d'espaces artisanaux ou de jardins<sup>1904</sup>, tandis que les *villae* détenaient une *pars rustica* dédiés à l'enrichissement du *dominus*<sup>1905</sup>. L'analyse de la complémentarité des marqueurs archéologiques suburbains est donc ici aussi primordiale pour notre étude.

Cependant, il est à noter que les sources littéraires ne témoignent pas de l'ensemble des activités économiques ayant eu cours dans le *suburbium*. En effet, rien n'est dit sur l'organisation de

---

<sup>1891</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VII, 3, 22, 5.

<sup>1892</sup> Columelle, *De Re Rustica*, III, 2, 1, 2 ou Caton, *De Agri Cultura*, Sommaire, 9, 1.

<sup>1893</sup> Caton, *De Agri Cultura*, Sommaire, 9, 1.

<sup>1894</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VII, 3, 13, 2.

<sup>1895</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VII, 9, 4, 2.

<sup>1896</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VIII, 5, 9, 5.

<sup>1897</sup> Loi d'Urso, rubrique LXXVI.

<sup>1898</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ E) Les formes de l'habitat suburbain.

<sup>1899</sup> Caton, *De agri cultura*, sommaire, 9, 1 ; 7, 1, t ; 7, 1, 1.

<sup>1900</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VII, 3, 22, 5.

<sup>1901</sup> Tacite, *Historiae*, III, 28, 4.

<sup>1902</sup> Servius, *In Vergilii Aeneidos Libros*, I, 421, 7.

<sup>1903</sup> Isidore, *Etymologiae*, 15, 2, 16.

<sup>1904</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) L'activité économique dans le *suburbium*.

<sup>1905</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ E) 2) a) Les *villae suburbanae*.

l'extraction des matières premières dans la périphérie des agglomérations romaines. Et cela alors même que les romains utilisaient majoritairement des matériaux de construction situés à proximité de leurs lieux de vie. L'exemple de l'industrie de la brique crue très présente dans les grandes villes gauloises, comme à Lyon<sup>1906</sup>, montre que l'extraction de la terre était réalisée directement au sein des parcelles à construire<sup>1907</sup>. La même chose fut retrouvée à Lisieux, où plus de cent cinquante fosses d'extractions de terre furent retrouvés dans la périphérie proche de la ville<sup>1908</sup>. L'archéologie montra également que Nîmes<sup>1909</sup> ou *Glanum*<sup>1910</sup> virent l'implantation de carrières de pierre au pied des remparts. Les espaces boisés semblaient également être largement défrichés à proximité des cités romaines, montrant une exploitation intensive de cette ressource<sup>1911</sup>. Les matériaux de construction comme la terre, la pierre<sup>1912</sup>, ou le bois<sup>1913</sup> étaient donc directement prélevés à proximité des agglomérations, par praticité et pour réduire les coûts de transport<sup>1914</sup>. Mais outre les matériaux de construction, d'autres matières premières ont pu être exploités en périphérie, la ville antique d'Autun disposait de mines d'étains dans sa périphérie proche<sup>1915</sup>. Ce minerai fut d'ailleurs largement retrouvé dans l'artisanat de la ville<sup>1916</sup> ce qui indique l'existence d'une organisation productive particulièrement efficace entre l'agglomération et son territoire proche. Le *suburbium* apparaît ici à la fois un espace où était extraite la matière première nécessaire au développement des centres urbains, puis de sa transformation en objet de consommation courante.

De même, un troisième élément de la vie économique des agglomérations romaines de Gaule pouvait être implanté dans le *suburbium*. En effet, de nombreuses installations commerciales aient été localisées dans la périphérie des villes durant l'Antiquité<sup>1917</sup>. Que ce soit pour importer des marchandises jusqu'à la ville ou pour en écouler les productions, l'espace suburbain accueillait des boutiques, des *macella*, des entrepôts ou même des installations portuaires. Établi à mi-chemin entre la ville et la campagne, ce territoire disposait de facilités d'accès aux divers moyens de circulation présents dans la périphérie. Effectivement, les lieux de stockage et de vente des marchandises situés

---

<sup>1906</sup> Clément, 2015-a et 2015-b.

<sup>1907</sup> Clément, 2015-b, p. 257.

<sup>1908</sup> Paillard, 1998, p. 154.

<sup>1909</sup> Monteil et al., 2003, p. 129.

<sup>1910</sup> Gazenbeek, 1998, p. 94.

<sup>1911</sup> Fabre, 2012, p. 22.

<sup>1912</sup> Monteil et al., 2003, p. 129.

<sup>1913</sup> Fabre, 2012, p. 22.

<sup>1914</sup> Arnaud, 1998, p. 78.

<sup>1915</sup> Labaune, 2015, p. 13.

<sup>1916</sup> *Ibid.*, p. 13-14.

<sup>1917</sup> Chevallier, 1998, p. 22 et Arnaud, 1998, p. 80 et Paillard, 1998, p. 155.

dans le *suburbium* étaient souvent érigés près des voies romaines ou des fleuves<sup>1918</sup>, ce qui facilitait l'exportation et l'importation des biens produits par l'agglomération. La construction d'éléments portuaires, fluviaux ou maritimes, utilisés comme des points de rupture de charge dans le commerce à plus ou moins grande échelle, instituait le *suburbium* comme un élément d'importance dans les relations commerciales interspatiales. Car c'était bien par le *suburbium* que transitait toutes les personnes et tous les biens commercialisables. La périphérie des villes permet donc à la fois de traiter tout le cycle de production d'un bien commercialisable, mais également des flux de ravitaillement et de transports de marchandise vers les agglomérations étudiées.

La vie économique suburbaine était donc variée et complexe, tant au niveau des pratiques que des édifices qu'elle nécessitait pour mener à bien ses missions. L'exploitation des ressources, la production et le commerce nécessitait un fonctionnement en réseau de l'ensemble des indicateurs archéologiques du *suburbium*, chose qui a pu jouer sur l'organisation interne de cet espace. Or, à qui étaient destinées les productions de la périphérie suburbaine ? Selon nous principalement à la ville dont elle permettait l'approvisionnement. Se pose alors la question de la consommation, « parasite »<sup>1919</sup>, de la ville sur son espace suburbain ?

Ce débat historiographique, cherchant à comprendre le rôle prédateur de la ville sur la campagne, apparut au XVIII<sup>ème</sup> siècle. En effet, Karl Bücher et Eduard Meyer, deux historiens économiques, se sont déchirés sur ces questions<sup>1920</sup>. Ce débat fut repris par la suite par les historiens dits « finleyens »<sup>1921</sup> et « anti-finleyens »<sup>1922</sup>, l'un qui représentait le mouvement considérant que l'économie romaine était primitive<sup>1923</sup>, tandis que l'autre pensait qu'elle avait au contraire un certain modernisme<sup>1924</sup>. Ce fut effectivement Moses Finley, par ses travaux de la moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, qui importa dans le domaine historique la notion de « ville de consommation »<sup>1925</sup> face à une campagne productive<sup>1926</sup>. Cette idée est basée sur le fait que les agglomérations romaines vivaient au dépend des campagnes en important la majorité de la production agricole pour sa propre consommation<sup>1927</sup>. Ce modèle, populaire et encore défendu dans le monde anglo-saxon<sup>1928</sup>, fut contesté et adapté par des

---

<sup>1918</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) 2) d) L'attrait commercial de l'espace suburbain.

<sup>1919</sup> Andreau, 2010, p. 41.

<sup>1920</sup> *Ibid.*, p. 13-14.

<sup>1921</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>1922</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>1923</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>1924</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>1925</sup> *Ibid.*, p. 25.

<sup>1926</sup> *Ibid.*, p. 39-43.

<sup>1927</sup> *Ibid.*, p. 39-40.

<sup>1928</sup> *Ibid.*, p. 40.

chercheurs comme Alain Ferdière<sup>1929</sup> et Philippe Leveau<sup>1930</sup>. Ce dernier propose que la ville ait eu un rôle « organisateur » sur l'espace rural, via l'élite urbaine, ce qui aboutit au commerce des surplus des productions vers la ville<sup>1931</sup>. Alain Ferdière expose, quant à lui, une théorie complémentaire de celle de ses collègues. Il insiste sur l'autonomie de l'espace rural, qui même s'il était sous le pouvoir de la ville, préservait « ses spécificités »<sup>1932</sup>. Selon Jean Andeau, les relations campagne-ville relevaient d'un mélange du modèle organisateur et de celui de Ferdière, qui illustrent au mieux les rapports économiques très dynamiques entre les deux espaces<sup>1933</sup>. Mais quel rôle le *suburbium* des agglomérations romaines joue-t-il dans ce débat ?

L'espace suburbain ayant une fonction d'interface, il était touché par les politiques organisatrices des élites romaines urbaines, tandis qu'il se différenciait de la campagne qui avait un fonctionnement plus autonome. De plus, les théories précédentes désignaient la ville comme destinataire principale des ressources de la campagne, mais aussi comme gestionnaire de la transformation et du commerce de ces produits. Cependant, il apparaît que l'espace suburbain tiendrait majoritairement ce rôle pour la ville. En effet, les installations productives, artisanales ou commerciales présentes dans le *suburbium* aurait capté une partie du rôle économique donné à la ville par l'historiographie. La prédation de l'aire urbaine s'exercerait donc surtout sur la périphérie suburbaine qui, elle, produisait des biens à destination directe de la ville. De plus c'est l'aire suburbaine qui contenait en majorité les processus de transformation des matières premières, leur stockage, et leur commerce à plus ou moins grande échelle. Ainsi, cette théorie sur la « *consumer city* »<sup>1934</sup>, ne s'appliquerait surtout qu'à la périphérie proche des villes, un espace modelé dans les grandes lignes par le pouvoir urbain et doté d'une fonction économique forte et très développée. Ces théories se doivent donc de prendre en compte le *suburbium* pour une meilleure compréhension des relations entre ville et campagne, mais aussi du fonctionnement de la périphérie urbaine. Car il ne faut surtout pas oublier que l'espace suburbain est une aire dont la fonction principale de répondre aux besoins, économiques notamment, de l'agglomération à laquelle il était accolé.

Ces théories nous permettent de peindre un tableau cohérent du *suburbium* et de ses relations avec ses espaces limitrophes. Cependant, une autre question nous vient à l'esprit, celle qui couplerait l'analyse de l'attractivité économique et celle du calcul du diamètre du *suburbium*. En effet, pour Pascal Arnaud, la périphérie suburbaine ne s'arrête qu'à partir du moment où le coût du déplacement

---

<sup>1929</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>1930</sup> *Ibid.*, p. 40-41.

<sup>1931</sup> *Ibid.*, p. 40-41.

<sup>1932</sup> *Ibid.*, p. 41.

<sup>1933</sup> *Ibid.*, p. 41-42.

<sup>1934</sup> *Ibid.*, p. 39.

des biens depuis leur zone de production devient trop élevé<sup>1935</sup>. Afin d'appuyer ses dires, le chercheur met en avant les surcoûts que pouvaient engendrer de trop grandes distances de transport<sup>1936</sup>. Selon ses calculs, un chargement de blé en attelage prendrait « 5,5% de sa valeur [en plus] par tranche de dix milles »<sup>1937</sup>, soit quatorze kilomètres. Quant aux briques, ses estimations montreraient qu'un surcoût de 5% s'appliquerait à chaque mille parcouru en char<sup>1938</sup>. Que ce soit en char, à dos d'âne, en fret fluvial, en fret lagunaire<sup>1939</sup>, des surcoûts plus ou moins importants s'appliquaient sur tous les chargements, rendant peu rentable la production de certains biens à partir d'une certaine distance. Ces données, liées à celles sur le temps de transports que nous avons déjà vu en partie<sup>1940</sup> et que nous reprendrons plus loin<sup>1941</sup>, expliqueraient les implantations des marqueurs archéologiques suburbains liés à l'économie<sup>1942</sup>. Ainsi, en examinant l'implantation des *horti*, des ateliers, des carrières, des installations de commerce vis-à-vis de la ville, il serait possible de calculer l'aire maximale de rentabilité économique des productions suburbaines. Cette donnée, liée aux autres indicateurs archéologiques, permettrait de dessiner la frontière entre l'espace suburbain et la campagne.

<b>Coûts de transports, exprimés en pourcentage de la valeur vénale d'un chargement de blé pour une tranche de 100 milles parcourus.</b>	
Par voie terrestre, en char	55%
À dos d'âne	43.95%
Fret fluvial, en remontant le courant	10%
Fret lagunaire	7.5%
Fret fluvial, en descendant le courant	5%
Fret maritime (Alexandrie-Rome)	1.3%

Figure 52 : Coûts de transports, exprimés en pourcentage de la valeur vénale d'un chargement de blé pour une tranche de 100 milles parcourus ; dans : Arnaud, 1998, p. 79.

En conclusion, ces différents éléments ont pu nous faire comprendre qu'il faut aller au-delà du simple examen des aires et bâtiments productifs. Car outre cela, l'analyse des phénomènes et flux économiques ayant eu cours dans la périphérie urbaine peut nous renseigner sur les déplacements, l'organisation interne et les interactions entre les divers espaces ou constructions suburbaines. Le

<sup>1935</sup> Arnaud, 1998.

<sup>1936</sup> *Ibid.*, p. 77-80.

<sup>1937</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>1938</sup> *Ibid.*, p. 78.

<sup>1939</sup> *Ibid.*, p. 79.

<sup>1940</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ C) 2) Le *Suburbium*, un espace à délimiter géographiquement.

<sup>1941</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ H) Voyager à travers le *suburbium*, *viae* et structures routières.

<sup>1942</sup> Arnaud, 1998, p. 78-80.

champ économique est, selon nous, le plus à même de nous aider à réaliser quelles sont les dynamiques de circulation des biens et des personnes dans la périphérie urbaine.

## 2) Comprendre les processus économiques dans l'espace suburbain

En effet, ce sujet reste très large et concerne tant les activités productives ou artisanales que celles liées au commerce des denrées. Or, l'ensemble de ces tâches ont laissés des traces dans le *suburbium* des agglomérations romaines des Gaules : l'exploitation des ressources naturelles a nécessité la modification du paysage pour être réalisée. De même, il a fallu bâtir des infrastructures particulières, afin de produire et d'exporter des biens. L'étude de ces vestiges résultants de cette exploitation suburbaine nous permettra de continuer à enrichir nos connaissances sur cette périphérie.

### a) Extraire des matières premières

L'espace suburbain, par sa proximité avec la ville, voyait ses ressources être largement utilisés pour bâtir ou pour produire des biens. Effectivement, pour développer les agglomérations, les romains n'ont pas hésités à utiliser les matériaux facilement disponibles dans la périphérie.

Nous avons précédemment vu que les constructions en terre se maintinrent durant un grand laps de temps en Gaule, notamment dans la périphérie des villes<sup>1943</sup>. Largement utilisée dans les constructions modestes<sup>1944</sup>, que ce soit dans les territoires septentrionaux ou même dans de grandes agglomérations comme *Lugdunum*<sup>1945</sup>, cette terre fut employée sous sa forme crue ou cuite<sup>1946</sup>. Crue, elle était transformée en biques d'adobe ou en torchis<sup>1947</sup>, tandis que la terre cuite était principalement utilisée comme couverture ou comme élément architectural pour les pièces chauffées<sup>1948</sup>. L'extraction de ce matériau du quotidien était généralement réalisée à proximité du site de construction. En effet, Benjamin Clément prouva l'existence de carrières directement établies sous les voies et les parcelles urbaines de Lyon<sup>1949</sup>. Cependant, la recherche montra que l'espace suburbain fut extrêmement sollicité pour fournir des ressources à la ville, les fosses d'extractions n'étant pas rares dans le territoire des Gaules<sup>1950</sup>. L'exemple du quartier Michelet dans l'agglomération de Lisieux, et de ses cent-cinquante fosses d'extraction suburbaine<sup>1951</sup>, montre que l'exploitation de la terre fut réalisée en

---

<sup>1943</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ E) 2) b) Les habitats modestes.

<sup>1944</sup> Auvertin, 2018-a et Clément, 2015-a.

<sup>1945</sup> Clément, 2015-a, p. 146.

<sup>1946</sup> Auvertin, 2018-a, p. 36-37.

<sup>1947</sup> *Ibid.*, p. 36-37.

<sup>1948</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>1949</sup> Clément, 2015-a, p. 146.

<sup>1950</sup> Plana-Mallart, 2013, p. 136.

<sup>1951</sup> Paillard, 1998, p. 154.

périphérie de la ville dans un quartier artisanal jusqu'au II<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>1952</sup>. Servant à extraire la matière première nécessaire à la fabrication de torchis, l'implantation de ces aires dans cet espace suburbain ne gênait pas le développement de la ville<sup>1953</sup>. De plus, l'espace disponible autour de ces fosses permit de bâtir un ensemble d'ateliers liés à la métallurgie et à la fabrication d'éléments de terre-cuite<sup>1954</sup>, des activités traditionnellement exclues de l'aire urbaine. Enfin, c'est durant la transition entre le II<sup>ème</sup> et le III<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ que ces tranchées furent comblées par des déchets et utilisées comme dépotoirs<sup>1955</sup>. Cet espace productif, devenu espace de dépose des déchets, était donc dès le début considéré comme étant en marge de la ville, mais restait facile d'accès. Permettant de soutenir le développement de la ville au Haut-Empire, il a connu un abandon au III<sup>ème</sup> siècle avec la rétraction du centre urbain durant l'Antiquité tardive<sup>1956</sup>.

De même, pour soutenir leur politique de grands travaux, les romains ont pu ouvrir des carrières de pierre suburbaines. Fournissant des matériaux pour l'édification de bâtis monumentaux publics ou privés, la proximité des lieux d'extraction des matières premières permettait de minimiser les coûts de transport jusqu'aux chantiers. Ces espaces devaient donc à la fois être situés à courte distance de la ville, mais également être implanté dans des aires qui n'entravaient pas le développement des agglomérations. C'est pour cela que l'implantation des aires d'extractions dans le *suburbium* relevait de principes pratiques, la périphérie suburbaine ayant pour but premier de répondre aux besoins en ressources de l'urbain. En effet, nous pouvons prendre en exemple l'implantation et de l'exploitation des carrières suburbaines de Nîmes. Les carrières de Canteduc, de l'Hermitage, du quartier d'Espagne et de Saint-Baudile<sup>1957</sup>, exploitées au Haut-Empire, étaient situées à quelques dizaines et centaines de mètres des limites urbaines<sup>1958</sup>. Ouvertes à l'occasion de la construction de la muraille augustéenne<sup>1959</sup>, la pierre calcaire issue de ces lieux fut également utilisée pour l'édification de tombeaux et d'autels funéraires<sup>1960</sup>. Ces matériaux suburbains ont donc été largement accaparé par les populations urbaines qui en ont fait un grand usage. De plus, l'étude de ces installations montre que, du fait de leur localisation *extra-moenia*, c'est-à-dire dans des endroits situés à l'écart de la vie urbaine, elles ont pu être transformés en décharge à la fin de leur

---

<sup>1952</sup> *Ibid.*, p. 154-155.

<sup>1953</sup> *Ibid.*, p. 154-155.

<sup>1954</sup> *Ibid.*, p. 154.

<sup>1955</sup> *Ibid.*, p. 154-155.

<sup>1956</sup> *Ibid.*, p. 155.

<sup>1957</sup> Bel, Breuil, Monteil, Pomarèdes, Vidal, Sauvage, 2005, p. 32.

<sup>1958</sup> *Ibid.*, p. 32.

<sup>1959</sup> Monteil et *al.*, 2003, p. 124.

<sup>1960</sup> Daziano, 2018, p. 13-14 et 98.



exploitation<sup>1961</sup>. Ce genre de cas de figure nous montre comment l'exploitation de l'espace suburbain et son organisation était sans cesse mouvante, chaque marqueur étant liés et ses fonctions pouvant évoluer dans le temps. L'exploitation de la pierre de la cité au Haut-Empire engendra un flux de transport de matériaux depuis la périphérie tandis que par la suite, ce flux évolua dans le sens inverse par une pratique de l'expulsion de déchets depuis la ville<sup>1962</sup>. Dans tous ces cas, les carrières puis les décharges furent établies dans une aire considéré comme extérieure à l'espace urbain par les romains, ce qui confirme le statut suburbain de ces espaces.

Une autre des ressources naturelles qui fut largement exploitée dans l'espace, au point d'avoir presque disparu dans la périphérie des agglomérations romaines suburbain, est le bois. En effet, dès les I<sup>er</sup> siècles avant et après Jésus-Christ<sup>1963</sup>, des auteurs romains comme César<sup>1964</sup> ou Tacite<sup>1965</sup> témoignent de l'absence de bois dans la périphérie immédiate des villes. Hautement mis en valeur par des jardins, des champs, des constructions, le *suburbium* ne comprenait donc que peu d'espaces boisés, ceux-ci furent défrichées pour soutenir le développement des centres urbains. Le territoire Arverne illustre bien ce fait durant la période romaine. Du Haut-Empire jusqu'au V<sup>ème</sup> siècle, d'après les écrits de Sidoine Apollinaire, l'espace proche d'*Augustonemetum* et la plaine de la Limagne était pauvre en bois<sup>1966</sup>. Largement consommé par l'artisanat, la vie quotidienne, mais aussi pour la construction, cette ressource a rapidement disparu du paysage suburbain de la cité qui a dû créer des filières d'approvisionnement jusqu'à la campagne environnante<sup>1967</sup>. À partir du I<sup>er</sup> siècle de notre ère<sup>1968</sup>, les ressources sylvestres du plateau des Dômes, des Combrailles, du Cézallier et du Livradois-Forez furent utilisés pour répondre aux besoins de la capitale<sup>1969</sup>. Premièrement, cela nous confirme bien que l'espace suburbain des agglomérations romaines a bien connu une rapide pénurie de ressources sylvicoles. Cette pénurie dû notamment à l'extension des cultures au Haut-Empire renforce l'image d'une périphérie hautement cultivée et mise en valeur, appuyant les théories sur l'existence de ceinture vertes autour des villes de Gaule. Deuxièmement, au vu du besoin constant des centres urbains et des artisans suburbains en bois, il est compréhensible qu'il ait été nécessaire d'en importer depuis la campagne. Le *suburbium* joue alors un rôle d'interface entre les espaces ruraux et urbains, ses installations commerciales permettant de réceptionner les matériaux avant d'en assurer la

---

<sup>1961</sup> Monteil et al., 2003, p. 129.

<sup>1962</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ G) Le *suburbium*, une décharge de la ville ?

<sup>1963</sup> Fabre, 2012, p. 22.

<sup>1964</sup> César, *De Bello Hispaniense*, XLI.

<sup>1965</sup> Tacite, *Historiae*, II, XXIV, 4 et III, XXI, 3.

<sup>1966</sup> Trément, 2010, p. 39.

<sup>1967</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>1968</sup> *Ibid.*, p. 39.

<sup>1969</sup> *Ibid.*, p. 39, 42 et 44.

redistribution. De plus, cette question de l'approvisionnement en bois des villes, qui fut réalisée tout d'abord dans l'aire suburbaine, nous interroge sur la place de cette périphérie vis-à-vis du reste du territoire de la cité. Pour comprendre les flux organisationnels et économiques aboutissant dans l'espace suburbain, il est primordial de réfléchir de manière globale à ses interactions avec des territoires pourtant considérés comme très éloignés. Réfléchir à large échelle pour comprendre la place fonctionnelle du *suburbium* s'avère nécessaire, chose qui a commencé à être fait dès les années 2010 par Frédéric Trément pour le cas de la cité des Arvernes<sup>1970</sup>. Cette ressource primaire mais précieuse a tout intérêt d'être incluse dans notre étude des flux traversant, ou aboutissant, dans la périphérie urbaine tout au long de la période romaine.

Enfin, une pratique d'extraction de ressources que nous aborderons rapidement ici est celle de la spoliation de bâtiments abandonnés. Cette pratique concerna l'ensemble de la période, même si elle est plus particulièrement associée à l'Antiquité tardive. Consistant à récupérer les matériaux de constructions sur des édifices en perdition, cette activité permit entre autres de bâtir les enceintes tardives des cités de Gaule<sup>1971</sup> à partir du III<sup>ème</sup> siècle<sup>1972</sup>. L'intérêt de cette pratique est qu'elle permet de mettre en lumière l'abandon de certaines aires suburbaines dans le temps, avec une déprise de certains quartiers durant la fin de la période. Ce mémoire a, et aura, l'occasion d'aborder différents témoins de spoliations illustrant une rétraction de l'aire urbaine et du « *pomerium* »<sup>1973</sup> des agglomérations. Nous ne donnerons donc ici pas d'exemples précis, différents cas ayant déjà été proposés, mais l'analyse des phénomènes de récupérations des matériaux des constructions suburbaines et urbaines permettent de dessiner une carte fort précise des flux et reflux de l'aire suburbaine.

Ainsi, les processus d'exploitation des différentes ressources présentes dans le *suburbium* font apparaître les liens forts entre la périphérie et la ville. L'analyse de ces flux économiques de courte distance montrent que la ville entretenait bien une relation prédatrice et de dépendance matérielle sur l'espace suburbain. Un flux unilatéral de déplacement des ressources s'établit entre le centre urbain et sa périphérie. Illustrant parfaitement le rôle d'un *suburbium* utilisé pour soutenir le développement des centres urbains, l'exploitation de ses ressources a pu modifier le territoire suburbain sur le long terme. Cette exploitation mena parfois à l'épuisement de certaines ressources, notamment sylvicoles<sup>1974</sup>, des territoires proches des agglomérations romaines. En effet, en

---

<sup>1970</sup> Voir notamment le modèle de développement du territoire arverne proposé dans : Trément, Delpy, Fassion, Massounie, 2012, p. 606.

<sup>1971</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ A) 2) a) Les enceintes dans les villes romaines

<sup>1972</sup> Dey, 2010, p. 4-7.

<sup>1973</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) a) Origine et mutation.

<sup>1974</sup> Van Ossel, Pieters, 1998, p. 189-190.

transformant les carrières en décharge, ou en vouant les terres au déboisement pour développer les cultures, le paysage suburbain évolua grandement sur l'ensemble de la période. C'est cette évolution, marquée par l'apparition d'une « ceinture verte »<sup>1975</sup> autour des cités romaines, qui nous intéressera durant la prochaine partie.

*b) Une ceinture verte autour des villes, une réalité ?*

Cette ceinture productive était typique de l'aire suburbaine des agglomérations romaines et jouait un rôle prépondérant dans les relations entre la ville et sa périphérie. Longtemps uniquement attestée à Rome, des traces d'*horti* suburbains entourant les villes de Gaule ont pu être retrouvées. Dotés d'une fonction productive, ceux-ci permettaient de ravitailler les centres urbains, mais ils accueillaien également les *villae* des élites et une partie des nécropoles. Ainsi, ces espaces disposaient de formes changeantes et de fonctions tout aussi variées.

L'image que nous avons de cet espace vivrier est tout d'abord dû aux écrits des auteurs antiques depuis l'époque Républicaine jusqu'à l'Antiquité tardive. Le *Suburbium* de la ville de Rome était constitué de grandes propriétés aristocratiques ou de jardins mêlés aux habitats populaires et aux tombes des élites<sup>1976</sup>. Cette ceinture suburbaine productive se différençait de la campagne, mais se retrouvait assujetti à l'*Urbs* et, fonctionnellement, n'avait d'existence qu'au travers de la ville. Assurant le ravitaillement du centre urbain en denrées à haute valeur ajoutée difficilement transportable<sup>1977</sup>, cet espace périphérique fut en parti modelé par les élites qui implantèrent leur *villae suburbanae*. En effet, les témoignages de Cicéron<sup>1978</sup>, Caton<sup>1979</sup> ou Columelle<sup>1980</sup> montrent qu'à Rome ces aires mêlaient économie et plaisir, c'est-à-dire les *fructus* et *delectatio*<sup>1981</sup>. Appuyant les textes, l'archéologie récente de la capitale romaine montre la grande diversité des domaines productifs présents dans la ceinture verte de la capitale<sup>1982</sup>. Alors que des domaines « modestes » se limitaient à vingt hectares, les *villae* impériales pouvaient s'étendre sur une centaine d'hectares<sup>1983</sup>. Le paysage suburbain de la capitale était donc composé, à partir de la première moitié du I<sup>er</sup> siècle avant Jésus-Christ, de potagers et de vergers liés aux habitations mais aussi de parcs ornementaux liés aux habitations de luxe<sup>1984</sup>. Si la Ville a perdu des habitants et s'est rétracté durant l'Antiquité tardive, les

---

<sup>1975</sup> Crombez, 2008, p. 4.

<sup>1976</sup> Crombez, 2008, p. 4.

<sup>1977</sup> Purcell, 1987.

<sup>1978</sup> Champlin, 1982, p. 106.

<sup>1979</sup> *Ibid.*, p. 108.

<sup>1980</sup> Columelle, *De Re Rustica*, I, 1, 19, 4 ou Columelle, *De Re Rustica*, VII, 3, 22, 5.

<sup>1981</sup> Kolendo, 1994.

<sup>1982</sup> Volpe, 2000.

<sup>1983</sup> *Ibid.*

<sup>1984</sup> *Ibid.*

jardins suburbains entourant la cité se sont maintenus dans le temps et ont gardé leur rôle productif<sup>1985</sup>. Nombreuses sont les *villae* qui furent rénovés dès le IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère, les domaines étant encore exploités à cette période<sup>1986</sup>, tandis que cette aire était encore densément peuplée<sup>1987</sup>.

Mais cette ceinture verte est-elle attestée autour des agglomérations gauloises ? L'idée sembla faire son chemin dès les années 1990, d'abord chez l'archéologie anglosaxonne, puis dans la recherche française<sup>1988</sup>. Cette question complexe de la capacité d'autoproduction des centres urbains se posa alors, face aux modèles wébériens<sup>1989</sup>. La thèse de Florian Jedrusiak, présenta notamment l'existence d'un ensemble de potagers ou de vergers intra et extra urbain qui pouvaient servir d'appoint productif aux citadins<sup>1990</sup>. Cependant, ses travaux ont mis en relief qu'une grande partie des productions alimentaires étaient réalisées dans la périphérie urbaine proche<sup>1991</sup>. En effet, le *suburbium* contenait des potagers, des vergers, mais également des aires de pacage<sup>1992</sup>. Ces cultures, du fait du manque de place disponible, étaient menées de façon intensive. L'étude de la périphérie et de sa ceinture « à vocation agricole »<sup>1993</sup> mena à l'élaboration du modèle de la « *town zone* »<sup>1994</sup>. Celui-ci présente le fait que le *suburbium*, ici appelé « *infield* »<sup>1995</sup>, était un espace de production intensive permettant une récolte « annuelle voir pluriannuelle »<sup>1996</sup> qui permettait de nourrir la ville. Cette capacité de rendement était rendue possible par l'apport d'amendements provenant de « l'*outfield* »<sup>1997</sup>, une périphérie plus lointaine et produisant de façon extensive à but notamment commercial. Cet espace, qui pourrait être assimilé à la campagne et à ses champs, aurait donc des liens d'interdépendance avec l'aire suburbaine. Cela correspondrait fortement aux relations que nous avons pu mettre en avant entre la périphérie urbaine et la campagne. Étudier cette ceinture verte, qui était partie prenante dans l'organisation de l'espace suburbain, est donc dorénavant primordial. D'autant plus que les sciences de l'environnement appliquées à l'archéologie, comme la « la malacologie, [...] l'anthracologie, [...] la

---

<sup>1985</sup> Quilici, 1991 et Volpe 2000.

<sup>1986</sup> Volpe 2000.

<sup>1987</sup> Quilici, 1991.

<sup>1988</sup> Jedrusiak, 2016, p. 14.

<sup>1989</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>1990</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>1991</sup> *Ibid.*, p. 47 et 309.

<sup>1992</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>1993</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>1994</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>1995</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>1996</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>1997</sup> *Ibid.*, p. 212.

paléo-botanique, [ou] [...] l'herpétologie »<sup>1998</sup>, peuvent nous aider à étudier les productions suburbaines.

En effet, les agronomes ont pu mettre en avant l'utilisation de ces terres pour cultiver des produits périssables et difficilement transportables. Dans son chapitre « *de fundo suburbano* »<sup>1999</sup>, Caton propose que ces possessions aient servi à produire des fleurs, des fruits comme l'olive, la figue ou le raisin de table, mais aussi les fruits à coque. Columelle et Varron appuyèrent également cette vision des choses en encourageant les propriétaires suburbains à produire des denrées appréciées par les urbains<sup>2000</sup>. Adapté au territoire des Gaules, les cultures des *horti* concerneraient les mêmes types de produits du quotidien. Les analyses de Florian Jedrusiak dans les agglomérations secondaires de Beaune-la-Rolande, Châteaubleau, Châteaumeillant ont permis de détecter la trace d'un ensemble d'aliments du quotidien depuis le 1<sup>er</sup> jusqu'au 5<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>2001</sup>. Dans les ceintures vivrières de ces villes furent retrouvés des preuves de la production et de la consommation de légumineuses comme la vesce, la gesse, la lentille, du fenouil et des pois<sup>2002</sup>. De plus, trois des plantes aromatiques les plus répandues dans la cuisine gauloise furent identifiées dans des pots à cuire : la coriandre, le céleri et l'aneth<sup>2003</sup>. De même, au sein des supposés vergers suburbains étaient cultivés et cueillis un grand ensemble de fruits : des noix, des noisettes, du sureau, des prunes, des pêches mais aussi des merises<sup>2004</sup>. Les sédiments contenaient également des traces de taxons de pommier, de poiriers ou de vignes une des plantes les plus emblématiques de la culture romaine<sup>2005</sup>.

De plus, cette étude met en lumière l'utilisation de ces aires pour la mise en culture de matière première, notamment grâce à l'exemple du noisetier qui n'était pas uniquement cultivé pour ses fruits, mais aussi pour son bois<sup>2006</sup>. En effet, ces arbres étaient présents de façon presque systématique dans les espaces non-bâti proche de la ville ou accolés près des habitats<sup>2007</sup>. Ceci est une preuve de l'existence d'un circuit d'approvisionnement local et d'autosuffisance dans les processus productifs artisanaux qui existaient dans les agglomérations et leur périphérie, comme le prouvent les ateliers de vanneries découverts à Châteaubleau<sup>2008</sup>. Ces éléments mis en avant par l'archéologie ont pu

---

<sup>1998</sup> Van Ossel, Pieters, 1998, p. 183.

<sup>1999</sup> Caton, *De Agri Cultura*, Sommaire, 9, 1.

<sup>2000</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 2) d) Les œuvres à caractère technique et les agronomes.

<sup>2001</sup> Jedrusiak, 2016.

<sup>2002</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>2003</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>2004</sup> *Ibid.*, p. 22-25.

<sup>2005</sup> *Ibid.*, p. 22-25.

<sup>2006</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>2007</sup> *Ibid.*, p. 195.

<sup>2008</sup> *Ibid.*, p. 13.

également être retrouvés dans des plus grandes villes comme Lutèce ou Nîmes. Effectivement, les fouilles des jardins du Carrousel au Louvre ont pu révéler l'existence d'une grande zone maraîchère dans le *suburbium* de la cité<sup>2009</sup>. À Nîmes le parcellaire a pu également montrer l'existence d'*horti* à proximité de la ville<sup>2010</sup>. Ces faits invalident définitivement l'idée de la nécessité de l'importation des biens transformables de la campagne jusqu'aux aires urbaines. La capacité de production agricole et artisanale des urbains, par l'exploitation de l'aire suburbaine, est alors mise en valeur et permet de dénoncer les théories de la ville prédatrice ayant eu cours notamment au siècle dernier.

Mais qu'en était-il de l'élevage dans la périphérie suburbaine ? Columelle y conseille l'élevage de porcs<sup>2011</sup>, de brebis<sup>2012</sup> ou de volailles<sup>2013</sup> dont le bas prix montre que l'offre est abondante. Martial témoigne également de la présence de gallinacés dans la périphérie, et les sources montrent également des élevages plus particuliers comme celui de paons<sup>2014</sup>. Outre ces témoignages littéraires, Florian Jedrusiak a pu démontrer à Châteaubleau que les sédiments contenaient des excréments d'herbivores dans des parcelles dont la couverture végétale était fortement assimilable à celle d'une prairie. Cela mène à considérer que la ceinture vivrière des agglomérations gauloises disposait d'aires de pacage suburbains<sup>2015</sup>. Or, quels étaient les animaux présents dans cette périphérie ? Nous pouvons tout d'abord penser à la triade domestique rassemblant « les porcins, les bovins [...] [et les] ovicaprins »<sup>2016</sup>. Le bœuf représentait la force de travail des paysans romains<sup>2017</sup> et sa présence dans le *suburbium* n'est guère surprenante. De même, les porcs et les moutons ou les chèvres étaient largement consommés par les habitants des villes<sup>2018</sup>. Cependant, l'abattage et la découpe de ces bêtes était réalisé dans les boucheries suburbaines, les troupeaux arrivaient en ville sur pied<sup>2019</sup> et étaient achetés par les bouchers<sup>2020</sup>. L'élevage de ces animaux très communs pouvait donc être à la fois mené dans des exploitations suburbaines, mais aussi dans la campagne. D'autres animaux plus rares en dehors des villes, comme les gallinacés, pourraient être reliés à des élevages urbains ou suburbains. Cependant, sauf en cas de découverte de structures liées à l'élevage au sein de l'espace suburbain, il est difficile de considérer que la découverte de restes de ces différents animaux va pouvoir nous aider à

---

<sup>2009</sup> Van Ossel, Pieters, 1998, p. 190.

<sup>2010</sup> Pomarède, Bel, Breuil, Celié, Monteil, Sejalon, Vidal, 2012, p. 310-312.

<sup>2011</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VII, 9, 4, 2.

<sup>2012</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VII, 3, 13, 2.

<sup>2013</sup> Columelle, *De Re Rustica*, VIII, 5, 9, 5.

<sup>2014</sup> Kolendo, 1994.

<sup>2015</sup> Jedrusiak, 2016, p. 228.

<sup>2016</sup> Forest, 2009, p. 26.

<sup>2017</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>2018</sup> *Ibid.*, p. 26.

<sup>2019</sup> Lepetz, 2003, p. 210.

<sup>2020</sup> Van Andringa, 2007, p. 50.

délimiter le *suburbium*. Car, contrairement aux cultures des *horti* suburbains, où l'on sait que certaines plantations étaient privilégiées, les milieux urbains et ruraux ont largement pu participer à l'élevage des animaux consommés en ville. Mais la découverte d'enclos, dans le *suburbium* d'Annecy par exemple<sup>2021</sup>, ou de témoignages épigraphiques pompéiens<sup>2022</sup> nous informent de l'existence des troupeaux qui ne pouvaient être situés que dans la périphérie proche de la ville. En effet, la tombe d'une *porcaria publica*, gardienne des porcs publics destinés aux cultes urbains, prouve bien que les pouvoirs publics entretenaient des animaux dans la ceinture vivrière<sup>2023</sup>. Ainsi, le ravitaillement de la ville passait par une production agricole et par l'élevage suburbain. Ce phénomène peut être symbolisé par des flux symbolisant des produits bruts qui partaient de la périphérie vers la ville. Mais ces flux pouvaient également rester au sein de *suburbium*, les matières premières étant alors dirigés vers les artisans suburbains qui transformaient ces biens avant de les envoyer vers la ville. La ceinture productive suburbaine était donc intégrée dans des processus productifs complexes, où les ressources étaient prélevées mais aussi transformées. De plus, on notera le fait qu'une fois ces biens consommés, ils étaient renvoyés dans la périphérie suburbaine où ils pouvaient être épandus dans les champs pour nourrir les sols<sup>2024</sup>. Formant un écheveau aux mailles particulièrement resserrées, cette aire était composée d'un ensemble d'*horti* et d'infrastructures d'élevage. Son analyse nous permet d'illustrer les processus d'organisation d'une production agricole fortement liée aux besoins des urbains. Nous avons d'ailleurs déjà pu voir que ce réseau complexe était souvent organisé autour des domaines des *villae suburbanae* et des tombes des élites, des structures qui avaient un rôle de points fixateurs dans le *suburbium*.

Ainsi, comment cette ceinture productive entourant l'ensemble des agglomérations romaines pourrait-elle nous servir à étudier le *suburbium* ? Tout d'abord parce que cette aire fut un des segments constitutifs de l'espace suburbain. En effet, une grande partie de la périphérie des villes sembla réservée à la production de denrées alimentaires différentes de celles produites dans la campagne. Une première différenciation des espaces pourrait d'ailleurs être mise en avant à ce niveau, les études paléoenvironnementales pouvant permettre de cerner approximativement les changements entre des cultures suburbaines et purement rurales. De plus, cette grande étendue suburbaine contenait en elle différents marqueurs archéologiques propre à l'aire suburbaine. Nous pouvons alors percevoir la structuration interne complexe de la périphérie urbaine qui pouvait lui-même se découper en différents secteurs. Les tombes des élites comprenaient des *horti* funéraires qui

---

<sup>2021</sup> Gabayet, 2015, p. 143-145.

<sup>2022</sup> Van Andringa, 2007, p. 50-51.

<sup>2023</sup> *Ibid.*, p. 50-51.

<sup>2024</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ G) Le *suburbium*, une décharge de la ville ?

pouvaient avoir une part productive<sup>2025</sup>, tandis que la *pars rustica* des villas suburbaines<sup>2026</sup> étaient complètement intégrés à cette ceinture. C'est l'analyse de l'ensemble des marqueurs liés à l'agriculture et à l'élevage suburbain qui nous permettra d'avoir une lecture claire et précise des dynamiques productives partant de la périphérie. Ces *horti* étaient donc à la fois des indicateurs archéologiques suburbain du fait des activités qu'ils accueillait et par leur petite dimension, mais pris tous ensembles, ils formaient un espace à part.

Cette aire fonctionnelle servait donc premièrement au ravitaillement alimentaire de la ville. Apportant également des matières premières aux artisans, ou des biens raffinés particulièrement demandés par les urbains, ce territoire voyait circuler une multiplicité de biens. Mais si elle entretenait des liens forts avec les citadins, elle était également liée à la campagne dont elle recevait des fumures qui permettait de nourrir ses sols usés par une agriculture intensive. Vivrière et vivante, cette ceinture était la preuve même de l'utilisation fonctionnel du *suburbium* par les romains qui y ont trouvés assez d'espace pour répondre à leurs besoins alimentaires.

### *c) La production artisanale :*

Or, si la périphérie suburbaine a pu avoir un rôle de production alimentaire et de matière première, le grand nombre d'installations artisanales présents dans cet espace montre les fonctions variées qu'il pouvait jouer dans les processus économiques antiques.

Nous avons précédemment pu voir que certains règlements municipaux ont eu pour but d'exclure des centres urbains un certain nombre d'activités artisanales considérées comme polluantes<sup>2027</sup> ou dangereuses<sup>2028</sup>. La loi d'*Urso* excluait notamment les productions massives de tuile des agglomérations<sup>2029</sup>. Mais au-delà d'un choix simplement législatif, c'est une véritable tendance générale qui a touché le déplacement des quartiers artisanaux en marge des agglomérations romaine. Les activités métallurgiques<sup>2030</sup>, de production de céramiques<sup>2031</sup>, de fabrication de briques et de tuiles<sup>2032</sup>, ou les tanneries<sup>2033</sup> se déplacèrent au fur et à mesure du temps vers l'extérieur des centres urbains durant le I<sup>er</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>2034</sup>. L'analyse de ce déplacement progressif des lieux de

---

<sup>2025</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ C) Les nécropoles, indicateurs de la frontière entre la ville et la périphérie.

<sup>2026</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ E) 2) a) Les *villae suburbanae*.

<sup>2027</sup> Bedon, 1998, p. 16.

<sup>2028</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) Légiférer sur le *suburbium* romain ?

<sup>2029</sup> Loi d'*Urso*, rubrique LXXVI.

<sup>2030</sup> Bedon, 1998, p. 16.

<sup>2031</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>2032</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>2033</sup> Chevallier, 1998, p. 28.

<sup>2034</sup> Pomarède, Bel, Breuil, Celié, Monteil, Sejalon, Vidal, 2012, p. 303.



production depuis le centre des villes jusqu'à leur marge, peut notamment être illustré avec l'exemple de la ville de *Nemausus*. En effet, jusque dans les années 40 de notre ère, la cité contenait un quartier *intra-muros* dédié des forgerons, actuellement situé sur le site du parking Jean Jaurès<sup>2035</sup>. C'est à partir de cette période que cette zone devint majoritairement résidentielle, tout comme une bonne partie de l'espace urbain, et que l'on a pu percevoir l'apparition d'éléments artisanaux dans l'espace suburbain. Le long de la *via domitia*, au-delà de la porte d'Auguste dans le quartier actuel des Carmes, se développait un « faubourg »<sup>2036</sup> qui se s'étendit de manière importante jusqu'au début du II<sup>ème</sup> siècle<sup>2037</sup>. Auparavant dédié à l'agriculture, cette aire contenait des traces d'aménagements dédiés au travail du fer<sup>2038</sup>, mais également un établissement pratiquant un artisanat lié à la « tannerie ou teinturerie, foulerie ou malterie »<sup>2039</sup> selon les différentes hypothèses proposées. De même, de nombreux espaces de boucherie ont pu être retrouvés en marge de la ville<sup>2040</sup>, tandis que les déchets étaient abandonnés dans des décharges limitrophes aux remparts<sup>2041</sup>. Cette agglomération romaine est donc la parfaite illustration de la mise en place d'une éviction assez généralisée des artisanats polluants ou dangereux en dehors de la ville.

Clairement suburbaine, notamment du fait de la présence de tombeaux localisés<sup>2042</sup> au sein du réseau d'habitats et d'ateliers, cette aire permettait d'accueillir toutes les activités économiques artisanales en dehors d'un espace urbain très normalisé. De même, les transformations régulières de ce quartier montrent les investissements importants qui y ont été réalisés, pour profiter des avantages à disposer d'ateliers près du débouché majeur qu'était la ville<sup>2043</sup>. Le développement des quartiers périphériques fut à l'image des variations du *suburbium*, avec un accroissement exponentiel au Haut-Empire et un déclin durant l'Antiquité tardive. De même, on peut remarquer une dilution du tissu de l'*aedificia continentia* et de ses structures productives sur plus de deux cents cinquante mètres<sup>2044</sup>, avant que nous arrivions sur la ceinture productive des *horti* qui s'échelonnait sur deux kilomètres<sup>2045</sup>. Ces espaces suburbains artisanaux peuvent donc être une aide supplémentaire pour la différenciation entre l'aire urbaine et sa périphérie. Il ne faut cependant pas tomber dans le piège, aisé, de croire que toutes les activités artisanales étaient situées dans le *suburbium*. En effet, la ville pouvait accueillir des

---

<sup>2035</sup> *Ibid.*, p. 303-305.

<sup>2036</sup> *Ibid.*, p. 307.

<sup>2037</sup> *Ibid.*, p. 307.

<sup>2038</sup> *Ibid.*, p. 307.

<sup>2039</sup> *Ibid.*, p. 307.

<sup>2040</sup> Monteil et *al.*, 2003.

<sup>2041</sup> *Ibid.*

<sup>2042</sup> Pomarèdes, Bel, Breuil, Celié, Monteil, Sejalon, Vidal, 2012, p. 307.

<sup>2043</sup> *Ibid.*, p. 307.

<sup>2044</sup> *Ibid.*, p. 307.

<sup>2045</sup> *Ibid.*, p. 307-308.

ateliers en son sein, en témoigne les boulangeries et tanneries *intra-muros* retrouvées à Pompéi. Il faudra donc veiller à ne pas tomber dans la caricature et nuancer ce rôle fonctionnel suburbain.

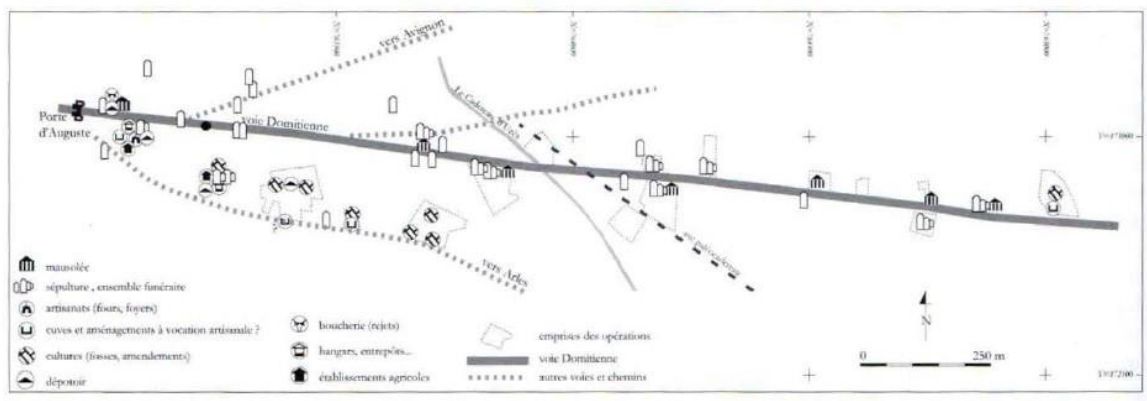


Figure 53 : « Les vestiges du Haut-Empire à l'est de la ville [de Nîmes] le long des routes de Beaucaire (Voie domitienne) et d'Arles », dans : Pomarède, Bel, Breuil, Célié, Monteil, Sejalon, Vidal, 2012, p. 308.

Mais outre une aide dans la compréhension de la structuration interne du *suburbium*, ces différents édifices artisanaux sont les témoins du traitement des ressources suburbaines. Effectivement, nous avons vu qu'un certain nombre de matières premières consommées par la ville étaient produites dans la périphérie proche des agglomérations. Cependant, ces flux de déplacements des biens n'étaient pas unilatéralement à destination des centres urbains, ils pouvaient en parti rester dans l'espace suburbain pour être transformés avant d'être distribués.

Un des exemples que nous pourrions présenter pour illustrer ce fait est celui du quartier artisanal de la Genetoye implanté dans le *suburbium* d'Augustodunum. Ce quartier, que nous avons précédemment rapidement présenté<sup>2046</sup>, est l'objet d'un programme de recherche depuis 2012 sous la direction du service archéologique municipal d'Autun<sup>2047</sup>. Situé au nord-ouest de la ville, au-delà des remparts et des rivières Arroux et Termin, ce quartier se développait autour de la voie allant en direction de Clermont, Bourges et Orléans<sup>2048</sup>. Séparé du reste du territoire par un chenal, cet espace suburbain accueillait un sanctuaire et un théâtre extrêmement important dans les cultes et la vie urbaine<sup>2049</sup>. Fréquenté dès la période protohistorique, il prend son essor durant la période augustéenne<sup>2050</sup>. Contenant une nécropole et des habitats<sup>2051</sup>, cet espace comprenait également des

<sup>2046</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ D) 1) Le *suburbium*, une périphérie dotée de sanctuaires païens ?

<sup>2047</sup> Vidal, Chevigny, Granjon, Saligny, 2015, p. 18.

<sup>2048</sup> Labaune, Saggese, Andrieu, Lambert, 2015, p. 24.

<sup>2049</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>2050</sup> Labaune, 2015, p. 94.

<sup>2051</sup> *Ibid.*, p. 95.

espaces artisanaux. En effet, des fours de potiers, des ateliers de tuiliers<sup>2052</sup> ou de fabrication de statuettes<sup>2053</sup> et de lampes à huile<sup>2054</sup> furent retrouvés dans cette aire. C'est d'ailleurs une chose logique, car avec les nombreux cours d'eau présents autour de cet espace, il devait être aisé de se fournir en matière première pour réaliser ces biens en céramique. Ce quartier avait donc une importance certaine, car sa proximité avec la ville permettait aux ateliers suburbains d'à la fois fournir la ville, mais également l'ensemble du centre-est du territoire gaulois<sup>2055</sup>. Le *suburbium* pouvait donc être récipiendaire de ressources mais également les transformer avant de les commercer à plus ou moins grande échelle.



Figure 54 : Plan du quartier de la Genetoye, dans : Labaune, 2015, p. 95.

Cependant, Autun n'est pas la seule ville disposant d'éléments productifs suburbains permettant d'étudier les relations économiques entre une agglomération romaine et son territoire plus ou moins proche. Nous pouvons notamment étudier le ravitaillement en céréale de la ville d'*Augustonemetum* qui disposait de deux meuneries suburbaines<sup>2056</sup>. Situées en dehors du carroyage urbain de la ville, ces édifices furent construits près des deux bras de la Tiretaine au nord et au sud de

<sup>2052</sup> *Ibid.*, p. 94-95.

<sup>2053</sup> Thivet, Joly, Barral, Glaus, Ferreira, 2015, p. 7.

<sup>2054</sup> Malagoli, 2015.

<sup>2055</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>2056</sup> Martinez, Ollivier, 2018.

la cité durant le Haut-Empire<sup>2057</sup>. La première meunerie, bâtie rue Fontgiève, était composée de deux moulins<sup>2058</sup> qui s'établissaient dans un quartier artisanal où sont attestées des activités de boucherie, de tannerie, de tableterie, de tonnellerie, de travail de l'os et des peaux<sup>2059</sup>. La deuxième meunerie fut retrouvée sur le site du chantier de la « Scène nationale »<sup>2060</sup>, et était également intégrée dans un quartier productif et commercial qui périclita entre le III<sup>ème</sup> et le IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>2061</sup>. Il est à d'ailleurs à noter qu'à proximité de ce dernier édifice furent retrouvées les traces d'une auberge et d'une boulangerie, actives sur les mêmes périodes que le moulin<sup>2062</sup>. Insérés dans la *continentia aedificia* de la ville, ces bâtiments permettaient de pouvoir les besoins de la ville en grain<sup>2063</sup>. En réceptionnant les céréales issues des grands domaines de la plaine de la Limagne toute proche<sup>2064</sup>, et en assurant la transformation en denrée consommable, les villes contrôlaient leur propre approvisionnement grâce au *suburbium*. Il est cependant à noter que si le site de la rue Fontgiève semble uniquement avoir une vocation commerciale<sup>2065</sup>, le site de la Scène nationale semblait d'avantage avoir pour vocation de nourrir les *suburbani*<sup>2066</sup> et les *viatori* de passage<sup>2067</sup>. L'espace suburbain permettait donc à la ville d'assurer son propre ravitaillement en important des denrées depuis la campagne ou depuis les *horti* suburbains, avant de les transformer dans la périphérie urbaine.

---

<sup>2057</sup> *Ibid.*, 2018.

<sup>2058</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>2059</sup> *Ibid.*, p. 45.

<sup>2060</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>2061</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>2062</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>2063</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>2064</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>2065</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>2066</sup> *Ibid.*, p. 48.

<sup>2067</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ H) 2) Le *suburbium* et le voyageur.

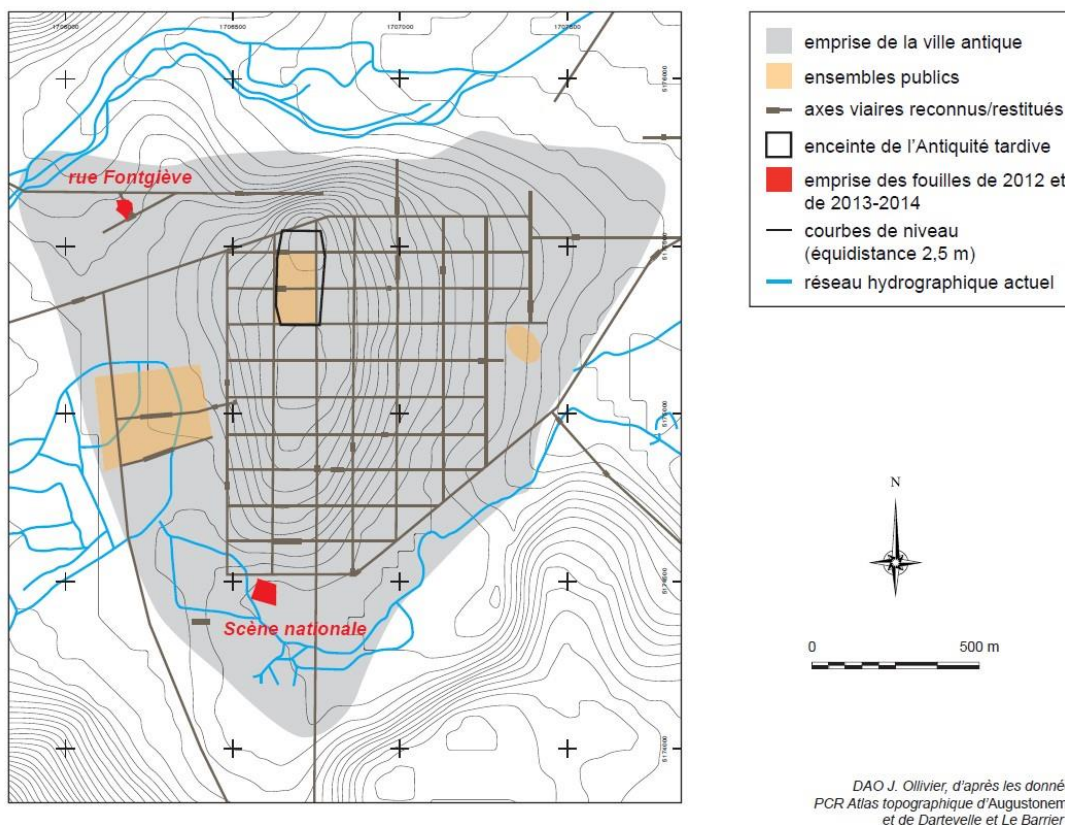


Figure 55 : Sites des meuneries antiques retrouvées à Clermont-Ferrand, dans : Martinez, Ollivier, 2018, p. 3.

Ces constructions artisanales permettraient donc à la fois de soutenir les hypothèses de délimitation du *suburbium*, pouvant être proposées grâce à des indicateurs archéologiques comme les nécropoles ou aux enceintes. En effet, conjointement aux habitats, ils donnaient une masse au quartiers suburbains et participaient à leur vie durant l'ensemble de la période romaine en Gaule. Mais leur intérêt premier est de donner des indications précises sur les flux productifs qui pouvaient être issus, ou simplement traverser, la périphérie des agglomérations. Sujet à de nombreux investissements par les citoyens, ces activités très rentables n'étaient pas soumises aux limites dictées par l'urbanisme des pôles urbains ce qui permettait leur développement. En illustrant l'organisation économique interne de la périphérie interne, la production artisanale suburbaine permettait premièrement de répondre aux besoins des urbains en termes de biens manufacturés. Important les matières premières depuis la campagne, ou en les exploitant à proximité, puis en les transformant avant de les envoyer vers des structures commerciales, ces ateliers étaient les acteurs d'une activité productive intense aux portes de la ville. Ce fait montre, une fois de plus, l'utilisation du *suburbium* comme aire fonctionnelle n'étant développée que pour répondre aux besoin l'*urbs* et de ses habitants.

d) *L'attrait commercial de l'espace suburbain :*

Ainsi, nous avons pu voir que les activités productives tenaient une place prépondérante dans la vie économique du *suburbium*. En effet, par son ouverture vers la ville et la campagne, l'espace suburbain était un espace privilégié pour la pratique marchande. Mais comment s'organisait ce commerce des denrées depuis la périphérie urbaine ?

Effectivement du fait de son rôle d'interface, le *suburbium* disposait d'un accès facilité à l'ensemble du territoire grâce aux différents moyens de communications, qu'ils soient viaires ou liés à l'eau. Or, le développement d'une activité commerciale nécessite un ensemble de paramètres. Premièrement il est nécessaire de mettre en place une chaîne d'approvisionnement solide afin de centraliser les biens commercialisables puis d'en assurer la redistribution. Cela est rendu possible par l'importation de denrées depuis la ville ou la campagne, mais également par une production alimentaire ou manufacturée réalisée au sein même de la périphérie suburbaine. De plus, ce regroupement de ressources doit pouvoir se reposer sur un certain nombre de capacités de stockages et de structures marchandes<sup>2068</sup>. C'est ainsi que l'aire suburbaine a souvent pu accueillir des installations permettant l'exportation des denrées comme des marchés, comme des ports ou des stations routières<sup>2069</sup>. Ce jeu entre les flux de production, de consommation et de redistribution des ressources marque l'importance primordial du *suburbium* dans la gestion des relations économiques à l'échelle de la cité romaine.

Tout d'abord, le commerce des biens et denrées pouvait concerner une échelle ultra locale tournée vers la consommation des *suburbani*. Pour étayer cette affirmation, nous pouvons reprendre l'exemple des meuneries présentes dans les quartiers suburbains de l'antique Clermont-Ferrand<sup>2070</sup>. En effet, leur fonctionnement conjoint avec une auberge et une boulangerie<sup>2071</sup> attestent d'une vie quotidienne active nécessitant un certain nombre d'aménagements. Les moulins importaient le grain depuis la plaine, le transformaient et revendaient la mouture aux artisans qui eux-mêmes vendaient leurs pains. Ces échanges de proximités pouvaient être réalisées dans des installations temporaires<sup>2072</sup> ou dans des *tabernae*, définies par Marine Lépée comme des « officines de vente »<sup>2073</sup>, mais également dans structures commerciales plus grandes appelées *macella*<sup>2074</sup>. Une partie des productions

---

<sup>2068</sup> Lépée, 2019, p. 13.

<sup>2069</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ H) 2) Le *suburbium* et le voyageur.

<sup>2070</sup> Martinez, Ollivier, 2018.

<sup>2071</sup> *Ibid.*, p. 46.

<sup>2072</sup> Lépée, 2019, p. 13.

<sup>2073</sup> *Ibid.*, p. 13-14.

<sup>2074</sup> Van Andringa, 2007.

suburbaines ont joué un rôle vivrier évident pour les populations qui vivaient en périphérie des villes. L'ensemble des productions issues de cette aire n'étaient donc pas destinées à l'espace urbain.

Ces précisions nous semblent nécessaires du fait de l'absence d'études sur la vie quotidienne des *suburbani* et de la prise en compte du *suburbium* en tant qu'espace de vie. Ce quotidien suburbain nécessitait l'importation d'un ensemble de ressources, notamment pour la pratique des cultes. William Van Andringa rappelle l'importance des liens entre l'approvisionnement en viande et les cultes<sup>2075</sup>, les sacrifices sanglants contribuant largement à l'apport de ressources carnés aux populations<sup>2076</sup>. Pour des sanctuaires suburbains liés à une vie de quartier, comme celui de la place Camille-Jouffray à Vienne<sup>2077</sup>, la place des rites de partage des repas avaient une importance certaine<sup>2078</sup>. Ces pratiques étaient d'ailleurs traduites dans l'architecture même de ces petits édifices, avec des banquettes et des espaces de cuisson disponible<sup>2079</sup>. Ainsi, les restes des victimes sacrificielles, issues de troupeaux souvent suburbains<sup>2080</sup>, étaient partagées ou vendues dans les *macella* pour être redistribués aux populations<sup>2081</sup>. Il ne faut donc pas oublier que le *suburbium* disposait de besoins de consommation propre et n'avait pas pour unique but de répondre aux exigences de ses espaces limitrophes. Il serait donc intéressant de multiplier les études archéologiques à très petite échelle pour mieux comprendre en quoi les processus économiques internes à l'espace. Cela pourrait permettre de grandes avancées quant à nos connaissances sur la vie quotidienne dans la périphérie suburbaine.

Cependant, il est clair qu'un certain nombre d'infrastructures avaient pour but de soutenir l'approvisionnement de la ville. Dans le *suburbium* étaient donc construits un certain nombre de bâtiments nécessaires à la distribution de denrées. En effet, certaines structures commerciales comme le *macellum*, « le marché public de la cité »<sup>2082</sup>, pouvaient se situer en dehors des villes romaines. Généralement mises en place par les pouvoirs municipaux, ces constructions étaient souvent richement décorées<sup>2083</sup> et destinées à la vente des produits alimentaires<sup>2084</sup>. Présent dès le III<sup>ème</sup> siècle avant Jésus-Christ à Rome<sup>2085</sup>, ce type de bâtiment a pu être attesté en Gaule, notamment à *Augustonemetum* où des traces d'un tel édifice fut retrouvé à proximité du temple suburbain de Vasso

---

<sup>2075</sup> *Ibid.*

<sup>2076</sup> *Ibid.*, p. 70 et 72.

<sup>2077</sup> Péchoux, 2008, p. 555-556.

<sup>2078</sup> *Ibid.*, p. 77-78.

<sup>2079</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>2080</sup> Van Andringa, 2007, p. 50-51.

<sup>2081</sup> *Ibid.*, p. 72.

<sup>2082</sup> *Ibid.*, p. 49.

<sup>2083</sup> De Ruyt, 2007, p. 136.

<sup>2084</sup> *Ibid.*, p. 138.

<sup>2085</sup> *Ibid.*, p. 139.

Galate<sup>2086</sup>. Accolé à un portique long d'au moins deux cent dix mètres<sup>2087</sup>, ce marché fut fréquenté depuis la fin du I<sup>er</sup> siècle de notre ère jusqu'à la deuxième moitié du III<sup>ème</sup> siècle<sup>2088</sup>. Il est également à noter que des constructions modestes à vocation commerciales et artisanales lui furent adjointes au II<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>2089</sup>. Implanté à l'est de la ville, et rejoint par la voie de Saintes<sup>2090</sup>, ce quartier commercial suburbain contenait à la fois un sanctuaire d'importance<sup>2091</sup> mais aussi un grand ensemble d'infrastructures économiques de premier ordre. Les nombreuses *tabernae*, accueillant des boutiques et des ateliers, adjointes à ce complexe sont les témoins d'une pratique économique active et vigoureuse<sup>2092</sup>. Très fréquenté, cet espace devait jouer un rôle primordial dans la vie commerciale de la cité. Il n'était que peu éloigné du centre urbain, ce qui permettait d'entretenir des liens forts avec lui tout en ayant donc un accès aux ressources venants du territoire. Ces éléments nous permettent d'émettre l'hypothèse que ces quartiers suburbains, et leurs structures marchandes, jouaient un rôle vital pour l'approvisionnement de la ville. Ils permettaient à la fois la centralisation, puis la redistribution des ressources vers l'aire urbaine, illustrant ainsi parfaitement le rôle d'interface du *suburbium*.

Mais outre ces différents lieux marchands pratiquant un commerce à destination du *suburbium* ou de la ville, d'autres structures suburbaines pouvaient servir à appuyer des échanges au-delà de ces aires. En effet, l'espace suburbain agissait comme un *hub*, il était nécessaire de développer de grandes plateformes d'exports afin de vendre les biens produits par la cité à plus grande échelle. Si nous reprenons la définition proposée par le site Géoconfluence, un *hub* est « le noyau pivot d'un système de transport [...] qui sert de centre d'éclatement pour le transport des marchandises. »<sup>2093</sup>. Principalement adjoints aux aéroports et aux grands ports de l'époque contemporaine<sup>2094</sup>, ce terme semble tout à fait adapté aux installations présentes à proximité de certaines agglomérations romaines. Le long des routes, ou des rivières, de grands aménagements marchands ont pu être bâtis afin d'exporter des marchandises au-delà du territoire de la cité. Le complexe suburbain de la « station routière de Martigny »<sup>2095</sup>, que nous étudierons plus en détail dans une future partie<sup>2096</sup>, est un bon exemple de ces bâtiments qui accueillait les marchands et leurs denrées le long des routes à

---

<sup>2086</sup> *Ibid.*, p. 236.

<sup>2087</sup> *Ibid.*, p. 236.

<sup>2088</sup> *Ibid.*, p. 236-237.

<sup>2089</sup> *Ibid.*, p. 236.

<sup>2090</sup> *Ibid.*, p. 229.

<sup>2091</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ D) Les lieux de culte suburbains.

<sup>2092</sup> Péchoux, 2008, p. 236.

<sup>2093</sup> <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/hub>

<sup>2094</sup> <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/hub>

<sup>2095</sup> Leveau, Wiblé, 2014.

<sup>2096</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ H) 2) Le *suburbium* et le voyageur.



proximité des villes. Celui-ci disposait en effet d'hébergements mais également d'entrepôts permettant de pratiquer une activité commerciale intense en marge de la ville Suisse<sup>2097</sup>. Ces types d'établissements nous permettent, en compléments d'une étude des voies, d'analyser les flux commerciaux qui partaient de la périphérie vers l'extérieur du territoire civique. S'appuyant sur le dense réseau routier de l'Empire, ce commerce image le rôle de redistribution du *suburbium* dans les relations interspatiales. Cependant, si ces pratiques sont attestées pour le commerce terrestre, l'exemple le plus marquants pour illustrer ces pratiques est celui des ports fluviaux et maritimes suburbains.

Un tel phénomène peut en effet se retrouver dans la ville d'*Arelate* et son port suburbain de Trinquetaille. Cette agglomération était située le bord du Rhône, voie d'entrée la plus directe vers le centre de la Gaule, au plein centre de l'axe commercial entre la méditerranée et les fleuves du Rhône et du Rhin<sup>2098</sup>. Le quartier antique de Trinquetaille se situait entre les deux bras du Rhône, sur la rive gauche à l'opposé du centre urbain de la cité, position qui le prédestinait à accueillir un port fluvial. Relié au reste de la cité par le pont de bateaux, présenté précédemment<sup>2099</sup>, son développement fut largement facilité par les liens étroits avec la ville situé rive droite. Aménagé dès le début du Haut-Empire, ce quartier fut abandonné à la fin du III<sup>ème</sup> siècle de notre ère suite à des destructions violentes qui menèrent au repli de la ville sur elle-même et à la rétraction de l'aire suburbaine<sup>2100</sup>. Lieu de villégiature pour de riches propriétaires<sup>2101</sup> et place d'artisanat<sup>2102</sup>, ce territoire suburbain disposait de larges espaces permettant la construction d'infrastructures portuaires de grande ampleur.

Dès les années 40 à 30 avant Jésus-Christ, des remblais de terre furent construits sur plusieurs centaines de mètres afin de stabiliser les deux rives du Rhône et donc favoriser le développement du commerce<sup>2103</sup>. Mais c'est suite à des crues dévastatrices qu'un grand programme d'aménagement commercial et artisanal du Rhône fut mis-en-œuvre dans le dernier tiers du I<sup>er</sup> siècle avant notre ère<sup>2104</sup>. Les premiers aménagements furent remplacés par des quais de pierres, tandis que des entrepôts ou des chantiers navals ont été bâtis sur cette rive, permettant ainsi la pratique intensive du commerce fluvial<sup>2105</sup>. Les corporations commerciales auraient d'ailleurs voulu se représenter dans ce

---

<sup>2097</sup> Leveau, Wiblé, 2014.

<sup>2098</sup> Heijmans, 2003, p. 379.

<sup>2099</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ A) 2) Les délimitateurs physiques de la fin de la ville, une frontière visible.

<sup>2100</sup> Sintès, 2010, p. 171.

<sup>2101</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>2102</sup> Rothé, Heijmans, 2008.

<sup>2103</sup> *Ibid.*

<sup>2104</sup> *Ibid.*

<sup>2105</sup> Sintès, 2010, p. 171.

lieu très actif, grâce à un « monument public bordé d'un portique et de bâtiments, [...] qui fait penser au forum des Corporations d'Ostie »<sup>2106</sup>. L'importance économique de ce port suburbain était donc largement reconnue par les citoyens d'Arles, mais quel rôle avait-il dans la gestion des flux commerciaux à grande échelle ?

Selon Claude Sintès<sup>2107</sup>, ce point de rupture de charge entre la mer, la lagune et le fleuve<sup>2108</sup>, était utilisée pour expédier des marchandises à longue voir très longue distance. Pour justifier ce fait, il utilise l'exemple des métaux et des céramiques issus des épaves marchandes romaines du Rhône et des dépotoirs de Trinquetaille<sup>2109</sup>. L'étude des métaux contenus dans les cargaisons illustreraient l'existence deux flux commerciaux de longue distance. Soit que le port fluvial d'Arles réceptionnait les lingots issus de mines cévenoles ou germaniques pour les redistribuer dans tout l'Empire grâce à son accès à la méditerranée<sup>2110</sup>. Soit que celui-ci assurait un rôle inverse, en réceptionnant du métal espagnol à destination de l'intérieur des terres<sup>2111</sup>. Les vastes entrepôts de la colonie devaient donc servir de lieux de stockage en attendant leur transition entre barges et navires. Ces échanges à longue distance montrent donc que les romains avaient parfaitement conscience que les vastes espaces suburbains pouvaient être utilisés pour appuyer le développement économique d'une cité sans pour autant empiéter sur le centre urbain. Échappant à la rigidité de l'urbanisme, ces lieux *extra urbem* s'adaptaient aux éléments naturels afin d'en tirer le meilleur parti. Vu comme un territoire à vocation utilitaire et fonctionnel, il n'est donc guère étonnant que l'on y ait placé des structures aussi imposantes que des ports. Il s'agit, une fois de plus, d'une pratique d'éviction des activités polluantes ou dérangeantes en dehors des limites des agglomérations romaines. Cependant, une partie des ressources transitant par ce lieu devaient être destinées à une consommation locale. Car, si nous examinons le commerce des céramiques pratiqué à Arles, une certaine partie de ces biens étaient destinés au marché urbain, voir régional<sup>2112</sup>. Le port acquière alors un rôle de première importance, non seulement dans les pratiques de commerce à large échelle, mais aussi dans le ravitaillement d'une ville. Une fois de plus, le *suburbium* et ses installations servirent à répondre à des besoins émis par les urbains, des demandes qui reflètent une partie de la vie quotidienne des romains du Haut-Empire et de l'Antiquité tardive.

---

<sup>2106</sup> *Ibid.*, p. 171.

<sup>2107</sup> *Ibid.*

<sup>2108</sup> Vella, Landure, Long, Dussouillez, Fleury, et *al.*, 2016, p. 356.

<sup>2109</sup> Sintès, 2010, p. 171, 173 et 174.

<sup>2110</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>2111</sup> *Ibid.*, p. 172.

<sup>2112</sup> *Ibid.*, p. 173-174.

Véritable moteur des échanges et place commerciale, la périphérie proche des agglomérations romaines jouait un rôle majeur dans la vie économique antique. Grâce à l'ensemble de ses installations marchandes, les *tabernae*, les *macella*, les ensembles routiers et portuaires, le *suburbium* captait la quasi-totalité des échanges ayant lieu dans la cité. Maillon essentiel de la chaîne de ravitaillement des urbains, cette aire disposait également d'une vie économique propre en fournissant des ressources aux *suburbani*. Disposant de l'espace nécessaire au développement de complexes commerciaux, cette périphérie était particulièrement active et attirait à elle de nombreux investissements. Développant un commerce à très petite, petite, moyenne et large échelle, une des attributions de l'espace suburbain était de redistribuer les biens alimentaires ou manufacturés. Aire de transition entre la ville et la campagne, interface traversée par l'ensemble des biens et des personnes, l'analyse de la pratique du commerce dans la périphérie semble primordiale pour la bonne compréhension des relations inter-espaces mais également pour celle du développement du *suburbium*.

Par les exemples développés ci-dessus, nous espérons avoir pu rendre compte de l'importance primordiale de l'analyse de rôle économique de l'espace suburbain. En effet, les agglomérations romaines durent s'appuyer, au moins en partie, sur leur périphérie pour se développer et répondre à leurs besoins en biens alimentaires et de consommation. Manquant de place ou excluant certaines activités des centres urbains, ces villes romaines donnèrent naissance à un réseau productif et commercial *extra-urbem* très dense. Cette trame, qui prenait pied d'abord dans la *continentia aedificia*, comportait à la fois des activités d'exploitations des ressources suburbaines, mais également des pratiques de production et enfin de vente. L'ensemble des pratiques économiques était présent dans ce territoire et servaient à la fois à soutenir les besoins de l'aire urbaine, mais aussi ceux des populations suburbaines. Ces témoins, issus de l'analyse archéologique et des sciences de l'environnement, mènent à valider les théories proposant que le *suburbium* des cités des Gaules avait une spatialisation aussi complexe que celui de la capitale. Effectivement, les activités productives montrent un découpage de l'espace suburbain entre la *continentia aedificia* artisanale et la ceinture verte où étaient produits les denrées alimentaires. Ce modèle reste cependant général et sera complété par d'autres éléments au fur et à mesure de notre étude. De même, ces marqueurs archéologiques du *suburbium* peuvent nous renseigner sur la spatialisation de la périphérie par d'autres manières. L'implantation d'activités d'ordre économiques est nécessairement liée à un calcul de rentabilité, notamment au niveau des coûts de transport, qui limite automatiquement le développement de l'espace suburbain. En effet, au-delà d'une certaine distance avec le centre urbain, les activités artisanales ou agricoles suburbaines ne sont plus assez rentables et ne sont donc plus mises en œuvre. Ces types de raisonnements, basés sur des isochrones et une analyse topographique, nous

permettraient de définir une frontière plus ou moins certaines entre l'aire suburbaine et la campagne. Mais, enfin, un des apports les plus importants de ces complexes qui se développaient en marge des villes est leur capacité d'illustration des flux économiques interspatiaux à plus ou moins grande échelle. En tant qu'interface, le *suburbium* se voyait traversé par l'ensemble des flux commerciaux pouvant exister durant l'Antiquité romaine. Cela occasionnait d'ailleurs la construction de différentes structures qui pouvaient modifier ou structurer la trame urbanistique de la périphérie, ce qui nous renseigne sur l'organisation interne de la périphérie suburbaine. De plus, étant émetteur et récepteur d'une partie des biens commercialisés, il avait surtout un rôle de redistribution des ressources vers ses espaces limitrophes. Permettant le ravitaillement, le commerce, l'enrichissement des cités et de leur territoire, la périphérie suburbaine était donc un élément pivot pour le fonctionnement de la société romaine qu'elle soit urbaine ou rurale. Ces différents quartiers suburbains et leurs infrastructures avait donc à la fois un rôle moteur, mais également organisationnel au sein de la périphérie. Or, il est à noter que l'ensemble de ces activités produisaient également un certain nombre de déchets qui étaient, pour la plupart, emmenés en dehors des villes.

### G) Le *suburbium*, une décharge de la ville ?

#### 1) Le déchet dans l'histoire romaine, une notion floue

Ces liens entre la périphérie urbaine et la gestion des déchets sont parmi les plus compliqués à appréhender, car la notion de « déchets » comme nous l'entendons actuellement, était inexistante. Si l'aire suburbaine a pu être dépositaire des déchets de la ville, elle en produisait elle-même une partie. De plus, on peut s'apercevoir qu'il n'exista aucune organisation uniforme dans l'expulsion des déchets hors de la ville : celle-ci étant en parti à la charge des pouvoirs publics mais également partiellement laissé à la charge des individus. Il ne nous faudra donc pas résumer les relations entre le *suburbium* et la ville comme celle d'un flux unilatéral d'élimination des impuretés de la ville.

Tout d'abord, qu'est-ce qu'un « déchet »<sup>2113</sup> pour les romains ? Ceux-ci n'avaient pas de mots génériques pouvant correspondre à une réalité généraliste si contemporaine<sup>2114</sup>. De même pour nos notions de « recyclage »<sup>2115</sup> ou de « récupération »<sup>2116</sup>. Dans son article, Pierre Cordier met en avant l'existence de différents types d'ordures présentes dans l'esprit des romains : les déchets organiques et les déchets minéraux<sup>2117</sup>. Le *stercus*, terme qui a pu être traduit par « déchet organique »<sup>2118</sup>,

---

<sup>2113</sup> Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., 2003, p. 9.

<sup>2114</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>2115</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>2116</sup> *Ibid.*, p. 9.

<sup>2117</sup> Cordier, 2003-a, p. 20 et 22.

<sup>2118</sup> *Ibid.*, p. 20.

concernait les restes organiques qui étaient voués à l'élimination. Cette dénomination avait un sens beaucoup plus large d'excrétion, de saleté, d'ordure<sup>2119</sup>. Mais pour en comprendre le sens plus que vague, il faut savoir que ce terme désignait également les rejets maritimes : les limons, la vase ou autres éléments obstruant les fleuves ; ou encore les impuretés issues du traitement des métaux ; mais également l'écume se formant lors des cuissons alimentaires ; ou les saletés issues du balayage domestique<sup>2120</sup>. L'immense diversité des sens, contenus dans la racine « *sterc-* », permettait aux romains de nommer aisément toutes les structures et pratiques liées à la gestion des détrit. En effet, nous avons pu voir précédemment que les constructions accueillant les fumures s'appelaient « *stercus* »<sup>2121</sup>. De plus, étaient dérivées de cette appellation les tas de fumier « *sterculinum* »<sup>2122</sup>, l'épandage « *stercoratio* »<sup>2123</sup>, l'action de faire fumer des déchets dégradables « *stercorare* »<sup>2124</sup>, l'ensemble de ces actions entrant dans le patronage du dieu *Sterculius*<sup>2125</sup>. Rien que par l'utilisation du terme *stercus*, certes courant dans les traductions du mot « déchet », on comprend que vouloir calquer une réalité contemporaine aux termes antiques est tout à fait vain. L'idée principale à retenir est que dans l'esprit d'alors, ces différents rejets étaient désignés ainsi car ils étaient comparables à une « souillure »<sup>2126</sup> qui n'avait pas d'autres but que d'être éliminée.

De même, le mot « *rudus* »<sup>2127</sup> comportait de nombreux sens. Ce terme, qui est traduisible par « déchet minéral »<sup>2128</sup> concernait une pluralité d'éléments, que ce soit des gravats, des déblais, en soit tout ce qui pouvait ressembler à des amas informes de matières<sup>2129</sup>. On peut d'ailleurs retrouver cette notion de masse dans l'utilisation du mot *rudera* par Vitruve qui désignait ainsi les radiers de fondations, composés de petits moellons<sup>2130</sup>. Cette technique de construction a fait naître le verbe *rudere* et le substantif *ruderatio*<sup>2131</sup>. Ont également été retrouvées des traces de l'utilisation de ce terme pour désigner les déchets domestiques et pour certains types d'engrais, catégorie qui devrait normalement être concernée par le mot *stercus*. Nous pouvons donc voir, grâce à ces exemples que

---

<sup>2119</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>2120</sup> *Ibid.*, p. 21-22.

<sup>2121</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 3) Le *suburbium* dans la loi et les usages.

<sup>2122</sup> Cordier, 2003-a, p. 22.

<sup>2123</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>2124</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>2125</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>2126</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>2127</sup> *Ibid.*, p. 23.

<sup>2128</sup> *Ibid.*, p. 22.

<sup>2129</sup> *Ibid.*, p. 23-24.

<sup>2130</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>2131</sup> *Ibid.*, p. 24.

ces deux éléments avaient un sens à la fois proche et éloigné dans l'Antiquité romaine<sup>2132</sup>, compliquant la tâche aux chercheurs s'intéressants au sujet. Car qu'est-ce que, nous, nous considérons comme faisant partie des déchets antiques ? La récupération et la réutilisation de certains biens matériels usagés étaient extrêmement courante, voir systématique, bien plus que nous pourrions le faire aujourd'hui<sup>2133</sup>.

Fabrice Naizet, dans son article de 2003 portant sur « Les déchets et leur traitement : éléments de terminologie à l'usage des archéologues »<sup>2134</sup>, tenta de proposer une lecture des réalités anciennes avec une terminologie récente afin que les archéologues puissent étudier « les processus de production, de traitement et d'élimination des déchets »<sup>2135</sup>. Dans sa lecture, il présente premièrement les « déchets inertes »<sup>2136</sup> qui concernent pour la période romaine les terres cuites architecturales, les déchets de verre, les bétons et autres terres qui pouvaient appartenir à la catégorie des *rudera*. De la même façon le chercheur définit « les déchets ménagers »<sup>2137</sup>, comme les ordures qui « proviennent de l'activité non professionnelle des particuliers à leur domicile »<sup>2138</sup>. Ces déchets ménagers pouvaient ici concerner à la fois le *stercus* et le *rudus*, la différenciation entre les deux se faisant par leur statut biologique ou minéral. Nous pouvons classer dans cette catégorie les bris de céramiques, des déchets de cuisine<sup>2139</sup>, des excréments issus de latrines, ou même des dépouilles d'animaux domestiques<sup>2140</sup>. Naizet présente ensuite « les déchets fermentescibles »<sup>2141</sup> et « les déchets verts »<sup>2142</sup> qui sont dégradables du fait de leur composition organique : déchets alimentaires, corps, matières végétales et biologiques diverses... Ils ont pu être débarrassé dans des fosses, puits ou latrines désaffectées<sup>2143</sup> mais également être épandus dans les champs qui entouraient les agglomérations après avoir été mis en fumure<sup>2144</sup>. Pour ce type de déchet, à part dans des cas bien particuliers, la conservation n'est pas possible dans le temps. Enfin, le dernier type de déchet que nous rencontrerons est celui qui est appelé par l'auteur « déchet ultime [...] [et qui] n'est plus susceptible d'être traité dans les conditions

---

<sup>2132</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>2133</sup> *Ibid.*, p. 24.

<sup>2134</sup> Naizet, 2003.

<sup>2135</sup> *Ibid.*, p. 13.

<sup>2136</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>2137</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>2138</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>2139</sup> Dubant, 2003.

<sup>2140</sup> Lepetz, 2003, p. 213.

<sup>2141</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>2142</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>2143</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>2144</sup> Naizet, 2003, p. 14.

techniques et économiques du moment »<sup>2145</sup>. Ces déchets non réutilisables pouvaient se retrouver sous la forme de « scories, de terrils [...] ou de certaines ordures ménagères non valorisables »<sup>2146</sup> durant l'Antiquité romaine. Ces catégories sont bien plus claires pour classer les types de déchets présents dans la périphérie des centres urbains. En reliant telle ou telle catégorie de détritiques avec tels ou telles activités, nous pourrions expliquer à la fois les liens de consommation et de production entre ville et *suburbium* mais aussi comment l'espace suburbain était organisé pour optimiser la salubrité du territoire.

Or, la plupart de ces déchets, qui étaient produits par les citoyens ou les *suburbani* furent également recyclés, retravaillés ou réutilisés au sein des pratiques artisanales ou domestiques. Car, les processus de valorisation des détritiques diffèrent grandement des nôtres, Fabrice Naizet recense cinq types de valorisation de déchets dans l'Antiquité romaine. Tout d'abord le « réemploi »<sup>2147</sup>, qui concerne les déchets qui sont utilisés de façon analogue à leur fonction première, on voit cela notamment dans le domaine architectural ou dans la remise dans le circuit de distribution des amphores pour du transport de biens liquides. La « réutilisation »<sup>2148</sup> est l'usage d'un déchet pour une autre fonction que celle pour laquelle l'objet a été produit initialement, par exemple les drains architecturaux qui furent parfois réalisés à base d'amphores<sup>2149</sup>. En outre, une autre manière de revaloriser les déchets passe par la transformation d'un déchet en matière première, comme la création de chaux à partir de pierres calcaires récupérées en tant que *rudus* dans un phénomène dénommé « régénération »<sup>2150</sup>. Celle-ci pouvait elle-même mettre en place une « valorisation énergétique »<sup>2151</sup>, les chaufferies ayant pu être alimentées à partir d'ordures incinérées dans les fours à chaux. Dans la même idée, la transformation de matières organiques en engrais par des processus de compostages était déjà pratiquée. Cette « valorisation organique »<sup>2152</sup>, concernait toutes les agglomérations romaines, car toutes contenaient des tas de *stercus* mis à fumer et à se décomposer<sup>2153</sup> afin de nourrir les sols mis en culture par épandage. Enfin, les processus de recyclage étaient importants, et consistaient à remplacer « totalement ou partiellement une matière première vierge »<sup>2154</sup>. En effet, tout comme nous qui recyclons les plastiques, nous connaissons par exemple

---

<sup>2145</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>2146</sup> *Ibid.*, p. 14.

<sup>2147</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>2148</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>2149</sup> Adam, 1984, p. 285.

<sup>2150</sup> Naizet, 2003, p. 15.

<sup>2151</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>2152</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>2153</sup> *Ibid.*, p. 15.

<sup>2154</sup> *Ibid.*, p. 15.

l'existence de pratiques antiques de recyclage des verres en tant que matières à refondre. En conclusion, l'ensemble de ces catégories sont adaptables aux réalités romaines et tendent à faciliter la tâche d'analyse et de compréhension du destin des déchets dans l'espace suburbain.

Cependant, il nous faut tout de suite nous éloigner de l'idée que la production des déchets se faisait uniquement en ville et que le stockage des déchets était réalisé exclusivement en périphérie. Ville et *suburbium* étaient l'un comme l'autre producteurs de déchets de toutes sortes et de nombreux témoignages existent sur des stockages de déchets urbains dans des espaces non couverts, ou même dans des parcelles domestiques. Les pouvoirs publics et les individus semblaient avoir eu chacun leur mot à dire dans la gestion des déchets quotidien, et l'absence d'uniformité à l'échelle de l'Empire sur la question du traitement des ordures rend encore plus difficile la volonté de présenter des grandes tendances.

Néanmoins nous sont connus des textes législatifs nous montrant une gestion réfléchie des déchets à l'échelle de la cité. C'est à partir des publications de Galien, au II<sup>ème</sup> siècle de notre ère, que les pouvoirs publics vont commencer à intégrer le vocabulaire sanitaire dans les textes de lois. Celles-ci ont ainsi pu agir sur l'urbanisme et les différentes pratiques la gestion des déchets pour empêcher les épidémies de se déclencher<sup>2155</sup>. Les décrets ont pu d'abord être préventifs, pour éviter que l'espace urbain ne subisse les dégradations liées à l'accumulation de déchet<sup>2156</sup>. Par exemple, quelques décrets de la « Loi des astynomes » de Pergame, daté du règne d'Hadrien, interdisaient aux habitants de la ville de déféquer près des *loci religiosi*, des fontaines, des aqueducs et de leurs réservoirs<sup>2157</sup>. Même si l'interdiction était moins tacite, les lieux publics étaient sujet aux mêmes fléaux, la chasse au *stercus* au sein des agglomérations semblait constante. De même pour l'interdiction de déposer des *rudera* sur la voie publique, dans l'optique de préserver les axes de communications du centre urbain. Le but étant d'empêcher l'accumulation des déchets sur les *viae*, qui auraient accélérés leur détérioration mais aurait également entravé la circulation. Nous avons également vu que, selon la loi d'*Urso*, l'introduction dans l'enceinte de la cité des restes d'une personne était punie d'une amende, ce qui outre des motifs religieux montre qu'il existait un problème d'abandon des corps sur la voie publique<sup>2158</sup>. Or, malgré toutes les précautions prises à l'échelle locale, les rues antiques n'avaient pas la propreté de nos rues contemporaines. Selon le portrait dressé par Catherine Saliou, celles-ci étaient polluées par « des déblais et d'immondices, incluant excréments et corps morts, [...] et [étaient soumis]

---

<sup>2155</sup> Magdelaine, 2003, p. 30-34.

<sup>2156</sup> Saliou, 2003, p. 44.

<sup>2157</sup> *Ibid.*, p. 46-47.

<sup>2158</sup> Loi d'*Urso*, rubrique LXXIII.



au déversement ou à la stagnation d'eaux de pluie ou d'eaux usées »<sup>2159</sup>. Pour résoudre ce problème furent mises en place des solutions dites « curatives »<sup>2160</sup>, qui là, impliquaient l'évacuation des déchets dans des espaces vides intramuros et surtout suburbaines. La Table d'Héraclée nous apprend que le nettoyage des rues de Rome et de *l'aedificia continentia* et l'évacuation des déchets incombaient à des magistrats spécialisés dotés de nombreux subordonnés<sup>2161</sup>. Cependant, seules les rues et certaines places étaient concernées par ces pratiques, le nettoyage et la mise en état des voies publiques ou des canalisations restaient à la charge des riverains<sup>2162</sup>. Canalisations et égouts pouvaient d'ailleurs déboucher sur un espace suburbain comme c'était le cas à Autun<sup>2163</sup>. La ville elle-même contenait son lot d'ordure. Mais, des épandages de déchets à l'extérieur des murs montrent que les habitants des villes apportaient par eux-même un certain nombre d'ordures qu'ils ne pouvaient pas stocker *intra urbem*. Un certain nombre des productions domestiques et artisanales étaient stockées dans des puits, des latrines abandonnées<sup>2164</sup> ou fosses creusées dans des parcelles vides<sup>2165</sup> ou dans l'enceinte domestique<sup>2166</sup>, ou même juste laissées à l'air libre, et cela au sein de l'espace urbain et *suburbain*<sup>2167</sup>. Il apparaît ainsi, que l'évacuation des déchets relevait en partie de la responsabilité des habitants qui enterraient leurs déchets près de chez eux ou les amenaient en périphérie proche de l'agglomération, comme à Nîmes où les dépôts se faisaient contre la face externe de la muraille<sup>2168</sup>. Les pouvoirs publics, quant à eux, semblaient déplacer les ordures urbaines de façon plus organisée, selon l'exemple de la carrière de Canteduc qui fut utilisée comme dépotoir dans la périphérie de *Nemausus*<sup>2169</sup>. Face à ce qu'on a pu appeler une « ceinture d'ordure »<sup>2170</sup> périphérique, il nous faudra comprendre l'interaction entre les différents lieux de stockage et les raisons de la présence de tel ou telle ordure dans la périphérie.

---

<sup>2159</sup> Saliou, 2003, p. 43.

<sup>2160</sup> *Ibid.*, p. 44.

<sup>2161</sup> *Ibid.*, p. 42.

<sup>2162</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>2163</sup> Kasprzyk, Labaune, 2003, p. 108-110.

<sup>2164</sup> Lepetz, 2003, p. 209.

<sup>2165</sup> *Ibid.*, p. 209.

<sup>2166</sup> Ballet, Cordier, Dieudonné-Glad, 2003, p. 11.

<sup>2167</sup> Martin-Kilcher, 2003, p. 240.

<sup>2168</sup> Monteil et al., 2003, p. 124.

<sup>2169</sup> *Ibid.*, p. 124 et 126.

<sup>2170</sup> *Ibid.*, p. 124.

## 2) Les témoins archéologiques de l'utilisation du *suburbium* pour l'évacuation des déchets

Nous avons donc précédemment vu que les modèles théoriques permettant l'analyse des déchets antiques sont d'une grande complexité et méritent d'être illustrés par des cas archéologiques, pour bien comprendre le rôle du *suburbium* dans la gestion des détritiques de la cité.

Une partie du rôle de l'espace suburbain était, comme nous avons pu le déterminer, de prendre en charge les ordures qui ne pouvaient pas, ou plus, être stockés au sein de la ville. Les relations entre les deux entités spatiales semblent alors être unilatérales, avec un flux partant des aires de productions des déchets, jusqu'à leurs lieux de stockage permanents ou temporaires pour les cas où le détritique était retraité. Le *suburbium* pouvait également n'être qu'un lieu de passage des indésirables stockés dans la ville, par exemple des eaux de pluie évacuée par les égouts d'une agglomération.

Cette pratique pouvait se retrouver notamment dans la ville antique d'Autun qui disposait d'un système hydraulique complexe permettant l'approvisionnement de la cité en eau mais aussi l'évacuation des eaux usées du centre urbain. Dès l'édification du centre urbain, furent construits des égouts collecteurs en dehors de la trame viaire<sup>2171</sup>. Se sont ensuite ajoutés cinquante-sept égouts secondaires qui suivaient le tracé des rues<sup>2172</sup>. Face à ce réseau d'assainissement très dense, la question que nous pouvons actuellement nous poser est la destination finale de ces eaux usées. Celles-ci étaient dirigées vers l'espace suburbain par le biais de collecteurs et d'une dizaine de sorties percées à travers des remparts<sup>2173</sup>.

---

<sup>2171</sup> Labaune, 2014, p. 56.

<sup>2172</sup> *Ibid.*, p. 56.

<sup>2173</sup> Kasprzyk, Labaune, 2003, p. 110.

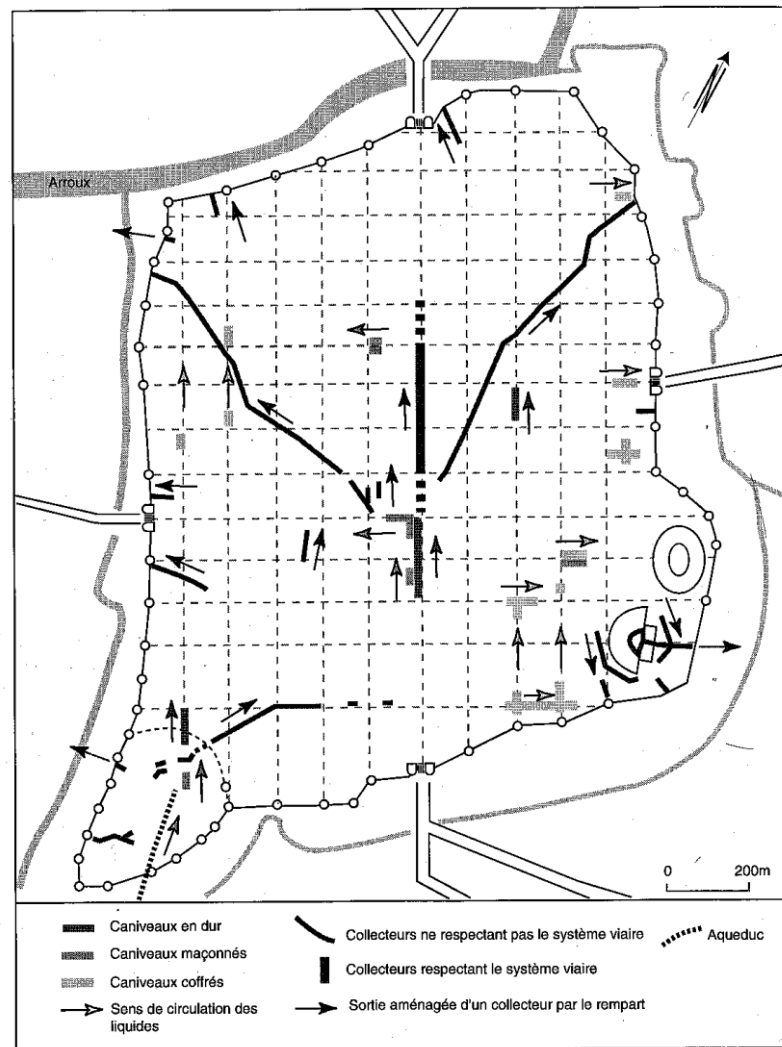


Figure 56 : Système d'évacuation des eaux usées d'Autun dans : Kasprzyk M., Labaune Y., 2003, p. 110.

Ces eaux souillées, qui comportaient les eaux de pluies, les eaux issus des habitats privés ou des bâtiments publics, étaient directement envoyées dans l'Arroux et ses affluents mais également dans les zones marécageuses entourant la ville. Nous pouvons penser à la Maladière qui se trouve à l'ouest du théâtre urbain et qui était utilisé comme dépotoir à l'époque antique<sup>2174</sup>. Le *suburbium* était donc un espace de dispersion des eaux sales, l'important étant de mettre ces déchets dans un espace peu fréquenté et où cette eau sera dispersée au plus vite par un fleuve par exemple. On retrouve cette façon de faire à Rome, où le *Cloaca Maxima* se jetait dans le Tibre, ou à Zeugma où de grands collecteurs drainaient à la fois les sols mais servaient aussi à évacuer les eaux polluées vers l'Euphrate. Les fleuves étaient donc considérés comme une sorte de poubelle dont le cours permettait d'évacuer les déchets vers l'aval<sup>2175</sup>. Pour les populations antiques, les fleuves apparaissent comme « les ultimes

<sup>2174</sup> *Ibid.*, p. 109.

<sup>2175</sup> Abadie-Reynal, 2003, p. 85.

exutoires des eaux usées »<sup>2176</sup>. Les médecins connaissaient déjà les risques à se retrouver en aval d'un centre urbain. Galien désignait déjà cette zone comme le récipiendaire des activités polluantes de la cité : les poissons y sont les plus détestables et les épidémies s'y déclaraient, les coupables de cette situation sanitaire étant les déjections et les eaux polluées<sup>2177</sup>. Comprendre la situation sanitaire des sites périphériques et suburbains des cités romaines de Gaule nécessite donc de bien appréhender les liens entre systèmes d'assainissement et les éléments du paysage. En effet, l'évacuation de certains déchets excluait certaines zones des possibilités d'aménagement : nulles tentatives d'assèchement ne furent détectées sur les marais qui accueillait les détritiques et eaux usées de l'agglomération d'Autun par exemple<sup>2178</sup>. L'appréhension de ces phénomènes nous permettrait de déterminer la présence de zones sans développement liées à la souillure des détritiques au sein même du *suburbium*. Effectivement, celles-ci ne connaissent que l'apport de détritiques, et ainsi ne furent pas l'objet de tentatives d'aménagements.

Or, si certaines zones n'étaient pas fréquentées, par la toxicité des objets qu'elles accueillait, le stockage des ordures impliquait que des espaces de décharges coexistassent conjointement avec des lieux de vie. Les aires de décharge se devaient d'être facilement accessibles, le long d'axes de circulations : la vie de tous les jours se mêlait à des objets que l'on tentait de mettre à l'écart. Car les détritiques quotidiens de la ville étaient évacués d'une façon assez anarchiste par les habitants eux-mêmes, nous l'avons vu précédemment. L'exemple de Nîmes illustre parfaitement les processus d'accumulation qui pouvaient exister dans le *suburbium* des agglomérations romaines. Effectivement, les archéologues ont remarqué une absence significative de déchets dans l'espace urbain, notamment à partir de la période située entre la seconde moitié du I<sup>er</sup> siècle et du II<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>2179</sup>. Cela signifie qu'il y avait un réel intérêt commun des habitants de *Nemausus* à préserver les alentours des espaces publics et des voies *intra urbem*<sup>2180</sup>. Bien qu'il soit attesté des dépôts dans des espaces privés, vides ou abandonnés, une grande partie des déchets se trouvaient dirigés vers l'espace suburbain au-delà des murailles. En effet, sur les sites *extra-moenia* dits de « la place des Arènes »<sup>2181</sup>, du « Marché aux bestiaux »<sup>2182</sup>, de « l'îlot Grill »<sup>2183</sup> ou encore « de la rue de la Casernette »<sup>2184</sup>, furent retrouvés

---

<sup>2176</sup> *Ibid.*, p. 83.

<sup>2177</sup> Magdelaine, 2003, p. 31.

<sup>2178</sup> Labaune, 2015, p. 104.

<sup>2179</sup> Monteil et al., 2003, p. 129.

<sup>2180</sup> *Ibid.*, p. 123.

<sup>2181</sup> *Ibid.*, p. 125.

<sup>2182</sup> *Ibid.*, p. 125.

<sup>2183</sup> *Ibid.*, p. 124 et 125.

<sup>2184</sup> *Ibid.*, p. 124.

des accumulations de déchets d'une hauteur d'un peu moins d'un mètre le long des murailles<sup>2185</sup>. Ces dépôts étaient appuyés contre les enceintes et comportaient des ordures principalement domestiques, dans une moindre mesure artisanale et extrêmement peu de déchets architecturaux<sup>2186</sup>. Cependant, il est à noter que ces accumulats n'avaient pas pour vocation d'être permanents. Effectivement, ceux-ci étant composés en grande partie de « *stercus* », des déchets dégradables, ils étaient destinés à être épandus dans les champs et *horti* suburbains de l'agglomération pour nourrir les sols<sup>2187</sup>. Situés juste à côté de voies de circulations, la facilité d'accès de ces zones de dépôt montre que pour les habitants d'alors, l'espace où ils déposaient leurs ordures n'appartenait plus au fait urbain. Martial Monteil voit d'ailleurs dans cette limite matérielle une marque de la délimitation entre la ville et son *suburbium*<sup>2188</sup>. Ces phénomènes de dépose des déchets à proximité des remparts sont également attestés pour les villes de *Lugdunum*<sup>2189</sup> ou d'Autun<sup>2190</sup>, pour à peu près la même temporalité et les mêmes contenus. Il y avait donc une généralisation de la dépose de déchets quotidiens dans des espaces périphérique pour le bien être des habitants de la cité. Cette limite créée par l'accumulation des déchets le long des frontières urbaines est donc une donnée applicable pour la détermination géographique de l'aire suburbaine.

Cependant, nous pouvons voir que le stockage des déchets et des débris antiques n'était pas uniquement localisé sur la limite de la ville. En effet, en suivant les flux et reflux de l'aire urbaine, on s'aperçoit que les édifices abandonnés au sein de la périphérie étaient majoritairement réutilisés comme lieux de stockage des débris et immondices issues de l'activité humaine. Effectivement, alors que les villes se sont rétractées sur elles-mêmes durant l'Antiquité tardive, certains espaces furent abandonnés et leurs ruines accueillirent des déchets. Si nous avons déjà disserté sur les phénomènes de spoliation, l'utilisation de structure abandonnées comme lieu de décharge sauvage, semble avoir été là aussi issus de choix individuels et concernaient un pourcentage plus élevé de déchets artisanaux ou architecturaux que les tas présents à proximité de la ville<sup>2191</sup>. La cartographie de l'abandon des déchets dans la périphérie urbaine se révèle être plus complexe qu'imaginé et relève à la fois d'une « ceinture de déchets » assez linéaire, mais également à des pôles plus ponctuels que nous pouvons qualifier d'opportunistes, car se réappropriant des espaces abandonnés<sup>2192</sup>.

---

<sup>2185</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>2186</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>2187</sup> *Ibid.*, p. 128-129.

<sup>2188</sup> *Ibid.*, p. 128-129.

<sup>2189</sup> Kasprzyk, Labaune, 2003, p. 103-104.

<sup>2190</sup> Desbat, 2003, p. 118-120.

<sup>2191</sup> Monteil et *al.*, 2003, p. 128.

<sup>2192</sup> Martin-Kilcher, 2003, p. 240.

Enfin, certains stockages furent mis en place et exploités de façon collective par les pouvoirs publics. D'anciennes carrières ont pu être comblées de façon organisée, comme celle de Canteduc à Nîmes qui sembla faire l'objet d'un comblement planifié par les décideurs de la cité<sup>2193</sup>. Celle-ci fut ouverte pour la construction de l'enceinte de période augustéenne et accueillit environ trois mètres de déchets au minimum entre les années 20 et 30 après Jésus-Christ. Ces débris étaient notamment composés de « fragments de tuiles, de briques, de sols construits et d'enduits peints, mêlés à une proportion comparativement faible de scories et de déchets culinaires et domestiques »<sup>2194</sup>. Les gravats, majoritairement présents dans cette décharge et la concomitance avec une période de grande construction dans la ville romaine ont conduit Martial Monteil à déclarer que l'exploitation de cette carrière abandonnée était entre les mains des décideurs municipaux<sup>2195</sup>. En effet, nous avons vu précédemment que les pouvoirs publics avaient la responsabilité, législative en tout cas, de l'évacuation des gravats, les *rudera*. De plus la carrière ayant servi à réaliser la muraille, on peut alors penser que ce terrain était public, la *civitas* devait donc en avoir à la fois la propriété et la gestion. Il apparaît donc que l'évacuation des déchets de constructions issus des travaux urbains vers des terrains publics suburbains était pratiquée, contrôlée et organisée par les pouvoirs publics. Cet exemple peut se retrouver dans d'autres agglomérations romaines, même si cela pouvait prendre une forme moins spectaculaire.

En effet, des fosses à déchet considérées comme « publiques »<sup>2196</sup>, ont été retrouvées dans les zones marécageuses d'Autun, là même où étaient déjà envoyées les eaux polluées de la ville. De même Armand Desbat proposa, dans son article « La gestion des déchets en milieu urbain : l'exemple de Lyon à la période romaine. »<sup>2197</sup>, qu'au sud de Lyon, et jusqu'au III<sup>ème</sup> siècle de notre ère, furent creusées des fosses à déchet suburbaines. Elles auraient été le résultat d'une politique commune d'évacuation des déchets à l'extérieur de la ville<sup>2198</sup>. Le nord de la ville, situé à hauteur du fleuve, aurait préféré se débarrasser de ses immondices en les jetant dans le cours du Rhône<sup>2199</sup>. De même, des fosses appelées *cloaca* étaient placées hors de la ville pour l'évacuation des excréments issus de l'assainissement des latrines de la ville. À Rome, les vidanges et le transport de ces excréments était d'ailleurs affermé à des sociétés privées, par les pouvoirs publics. Ainsi, la gestion collective de l'évacuation des déchets de la ville vers le *suburbium* passait donc par la désignation d'aires peu fréquentées et spécialisées

---

<sup>2193</sup> Monteil et *al.*, 2003, p. 129.

<sup>2194</sup> *Ibid.*, p. 124.

<sup>2195</sup> *Ibid.*, p. 126.

<sup>2196</sup> Labaune, 2014, p. 104.

<sup>2197</sup> Desbat, 2003.

<sup>2198</sup> *Ibid.*, p. 118.

<sup>2199</sup> *Ibid.*, p. 120.

dans la réception des déchets. Les Romains choisissaient des terrains laissés vides, inexploitées ou inexploitable, et dont la localisation permettait de s'affranchir au maximum des miasmes, odeurs<sup>2200</sup> et autres incommodants sanitaires allant de pair avec le stockage de déchets. L'autre solution était celle présente dans les cours d'eaux qui charriaient hors du territoire de la cité les ordures urbaines.

Or, si nous avons vu que le *suburbium* était récepteur des déchets de la ville, qu'en était-il des déchets produits dans la périphérie ? La présence de cultures, élevages et lieux d'artisanats dans l'aire suburbaine est attesté, tant par les auteurs antiques que par les trouvailles archéologiques<sup>2201</sup>, ce qui conduisait à la présence de détrit. L'exemple du *vicus des Boutae* montre qu'une forte activité liée au feu se situait dans l'espace suburbain, tout comme à Tours où furent retrouvées des tanneries justes à côté des fossés défensifs de la ville. On peut également voir qu'à Arles, l'industrie du verre avait pris pied sur la rive opposée à la ville<sup>2202</sup>. De même, l'industrie de la viande s'installait de préférence à l'écart des habitats, mais proche des grands axes de circulation : la plupart des animaux destinés à l'abattage étaient amenés dans les agglomérations en majorité sur pied<sup>2203</sup>. Les rebuts de ces activités étaient alors stockés à proximité des ateliers dans les fosses publiques précédemment présentées<sup>2204</sup>, dans des espaces abandonnés<sup>2205</sup> ou dans les enceintes des lieux de productions<sup>2206</sup>. Le stockage des déchets se fait ici en circuit courts, avec extrêmement peu de mobilité au sein de l'espace suburbain. Dans la même optique, l'abandon des déchets biodégradables devait être réalisé sur des tas de fumier qui étaient directement placés à proximité des cultures<sup>2207</sup>. Déchets verts et déjections des animaux étaient donc réinsérés dans le circuit productif grâce à des épandages dans les *horti* et autres champs<sup>2208</sup>. Nous pouvons en conclure qu'un cycle d'autogestion du déchet compostable se mettait en place et gérait à la fois la production et l'élimination de ces types de déchets avec une mobilité du détrit au sein du *suburbium* qui était très basse voire nulle.

De même, les processus d'élimination des déchets antiques passaient par une réutilisation d'un certain nombre de détrit primaires. Les exemples les plus courants de ce recyclage étaient la tabletterie et la production de colle qui transformaient les restes osseux issus des activités de boucheries<sup>2209</sup>. Ces activités généraient des déplacements des déchets, depuis leur lieu de dépose

---

<sup>2200</sup> Kasprzyk, Labaune, 2003, p. 103.

<sup>2201</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) L'activité économique dans le *suburbium*.

<sup>2202</sup> Gabayet, 2015, p. 211.

<sup>2203</sup> Lepetz, 2003, p. 210.

<sup>2204</sup> Labaune, 2014, p. 104.

<sup>2205</sup> Martin-Kilcher, 2003, p. 240.

<sup>2206</sup> Thuet, 2007.

<sup>2207</sup> Naizet, 2003-a, p. 21.

<sup>2208</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>2209</sup> Lepetz, 2003, p. 212 et Thuet, 2007.

initiale, jusqu'à leur lieu de retraitement avant que les déchets du deuxième processus de production soient de nouveau stockés ou abandonnés sur le lieu de travail<sup>2210</sup>. À moins que ceux-ci n'aient été incinérés ou utilisés comme carburant pour d'autres activités productives<sup>2211</sup>. Ces nouveaux processus pouvaient d'ailleurs engendrer un déplacement des matières premières vers l'espace urbain où se situait l'atelier de tabletterie, comme notamment à Amiens avec la tabletterie du « Multiplex Gaumont »<sup>2212</sup>. Nous pouvons donc nous apercevoir que des flux de déplacement de déchets pouvaient dans certains cas, partir du *suburbium* vers des centres urbains, le processus de collecte étant inversé. De plus, une fois arrivée dans le centre urbain, ces déchets issus de la production secondaires pouvaient être abandonnés sur place dans des dépotoirs urbains et ne pas revenir dans la périphérie<sup>2213</sup>. En effet, il ne faut pas oublier qu'une partie des déchets domestiques et de productions étaient stockées directement sur place. Le circuit du déchet suburbain pouvait donc prendre de multiples formes, et si elles étaient peu mobiles dans la majorité des cas, une petite partie des ordures émises par le *suburbium* s'en extirpaient pour rejoindre les espaces limitrophes.

Les découvertes archéologiques sur les dépotoirs sont déterminantes, car bien souvent, ce sont là les seules traces archéologiques que nous ayons des activités du passé. Ces sortes de miroir sur les temps anciens tendent à nous montrer que la gestion des déchets dans le *suburbium* était complexe, liées à la fois à des processus de stockage, de récupération, mais aussi de recyclage qui peuvent nous permettre d'analyser le rôle fonctionnel de la périphérie vis-à-vis de la ville.

Que pouvons-nous donc dire sur la question du déchet dans la périphérie suburbaine ? Tout d'abord, que la majorité des circulations de déchets dans le *suburbium* provenait de la relation du flux unilatéral : ville-périphérie. Celui-ci était organisé par les pouvoirs publics dans une certaine mesure, mais relevait surtout d'initiatives personnelles soumises à une tolérance des édiles. L'aire suburbaine apparaît alors comme une aire de délestage du poids des détritiques et saletés des agglomérations. Quel que soit leur taille<sup>2214</sup>, elles étaient concernées par des systèmes d'organisation de mise à l'écart des encombrants et polluants en dehors de l'aire de vie de la communauté. Les espaces de dépôts définitifs des ordures étaient alors placés dans des lieux peu aménageables, peu fréquentés. Souvent, les éléments naturels étaient mis à profits pour faire disparaître, ou au moins disperser les déchets. Cependant, l'archéologie a également montré que ces lieux de dépôts définitifs étaient complétés par

---

<sup>2210</sup> Lepetz, 2003, p. 212 et Thuet, 2007.

<sup>2211</sup> Lepetz, 2003, p. 212 et Naizet, 2003, p. 14-15.

<sup>2212</sup> Thuet, 2007.

<sup>2213</sup> *Ibid.*

<sup>2214</sup> Roger, 2003.



d'autres plus temporaires qui formaient une sorte de ceinture autour d'une agglomération. Ceux-ci étaient éliminés par épandage régulièrement et résultaient d'initiatives individuelles tolérées par les décideurs municipaux, car principaux ouvriers du curage sanitaire des villes antiques romaines. Enfin la gestion des déchets pouvait concerner des phénomènes *intra suburbium*, la zone périphérique produisant elle-même des déchets domestiques et artisanaux. Elle reproduisait d'ailleurs les schémas de la ville, en stockant en partie des déchets dans les habitats et les ateliers, mais également dans les fosses publiques. Au sein de cet espace, la mobilité des déchets était moindre et une infime partie d'entre elle s'en retournait même vers l'espace urbain. Enfin, il est à noter dans la compréhension de la vie économique du *suburbium*, que ces phénomènes de stockage des déchets entraînaient également des phénomènes de récupération et de recyclage. L'activité productive de la périphérie s'appuyait donc sur un certain nombre de déchets, en tant que matière première, ce qui engendrait des microflux de déplacement des détritrus dans la périphérie urbaine. La question des ordures dans l'espace suburbain permet donc de comprendre à la fois les relations de la ville avec son espace limitrophe, le fonctionnement interne du *suburbium* ainsi que la délimitation entre ville et *suburbium*, la ceinture de déchet pouvant faire office de frontière. La gestion de ces éléments dans l'aire suburbaine des villes antiques de Gaule a donc toute sa place dans notre étude.

#### H) Voyager à travers le *suburbium*, *viae* et structures routières

##### 1) Voyager jusqu'à la ville à travers le *suburbium*, les axes de circulation

Le *suburbium* des cités de Gaule romaine était, comme nous l'avons vu à travers l'étude de tous ces marqueurs, un espace d'une grande richesse. Cette périphérie urbaine, et l'ensemble des éléments archéologiques qui la composait, était structurée par des axes de communication de divers types, formes ou fonctions. Cependant, les éléments viaires n'étaient certes pas propres au seul espace suburbain. Mais dans ce territoire, le réseau routier développait certaines particularités qui nous permettent de mieux comprendre le fonctionnement et la structuration de l'aire suburbaine. De même, les questions de la gestion des flux de déplacement et de celle des établissements d'accueil périphérique pourront être examinées. Ces interrogations pourraient ainsi lever le voile sur des sujets encore peu abordés par la recherche sur le *suburbium*.

Différents types de « voies romaines »<sup>2215</sup>, appellation récemment remise en cause par Philippe Leveau<sup>2216</sup>, étaient implantés dans le *suburbium* des cités antiques des Gaules. Cette pluralité nécessite ainsi de réaliser une rapide présentation des formes de *viae* qui ont pu être construites dans cette aire. La *via publica* était la composante principale du réseau routier développé par Rome dans

---

<sup>2215</sup> Leveau, 2019, p. 289.

<sup>2216</sup> *Ibid.*

l'ensemble de son territoire. Parfois construites par les armées, d'où l'appellation « *viae militares* »<sup>2217</sup>, dès la fin de l'ère Républicaine<sup>2218</sup>, ces axes routiers étaient sous la responsabilité du pouvoir central<sup>2219</sup>. En effet, à l'échelle de l'Empire, les « *viae publicae populi romani* »<sup>2220</sup> servaient à la circulation des services de la poste impériale, des troupes, mais aussi de tous les voyageurs<sup>2221</sup> entre les principales cités des provinces. Le statut public de ces voies permettait à tous de les emprunter, contre une taxe douanière prélevée dans une des *stationes* fiscales<sup>2222</sup> disséminées à travers l'ensemble du territoire<sup>2223</sup>. Ces routes constituaient le premier échelon des moyens de circulation présents durant la période romaine et traversaient le *suburbium* des cités pour se raccorder au plan orthogonal des voiries urbaines<sup>2224</sup>.

À côté de ces axes principaux existait un réseau routier, d'usage public, de second plan qui permettait de relier le chef-lieu aux différentes agglomérations secondaires dispersées dans son territoire civique<sup>2225</sup>. Celui-ci était constitué de voies « vicinales », et il était principalement construit et entretenu par les municipalités<sup>2226</sup>. Cependant il est à noter que des voies privées ont également pu être intégrées à ce réseau et être mises à la disposition des voyageurs par évergésie<sup>2227</sup>. On peut, par exemple, penser à la voie dites du « *pervium* de Lucius Tincius Paculus »<sup>2228</sup>. En effet, cette route secondaire privée, ou « *privatae* »<sup>2229</sup>, permettait aux divers voyageurs de relier Genève à Albertville sans passer par le *vicus* d'Annecy<sup>2230</sup>. En outre, de grands propriétaires ont pu autoriser la traversée de leur domaine, ces routes privées étaient alors appelées « *agrariae* »<sup>2231</sup>. Ces pratiques d'ouverture des voies privés à la circulation publique semblent donc avoir été très répandues. En témoigne la grande variété des termes désignant ces routes et les quelques témoignages épigraphiques retrouvés dans l'espace gaulois<sup>2232</sup>. Dans les campagnes, ce réseau permettait de relier les différents domaines aux grandes voies de circulation. Tandis que dans l'espace suburbain, ces routes organisaient le

---

<sup>2217</sup> *Ibid.*, p. 290.

<sup>2218</sup> *Ibid.*, p. 290.

<sup>2219</sup> *Ibid.*, p. 289.

<sup>2220</sup> *Ibid.*, p. 290.

<sup>2221</sup> *Ibid.*, p. 292.

<sup>2222</sup> Leveau, 2014-a, p. 32.

<sup>2223</sup> *Ibid.*, p. 32-33.

<sup>2224</sup> Cloppet, 1998.

<sup>2225</sup> *Ibid.*, p. 290.

<sup>2226</sup> Leveau, 2019, p. 290-291.

<sup>2227</sup> *Ibid.*, p. 290

<sup>2228</sup> *Ibid.*, p. 295.

<sup>2229</sup> *Ibid.*, p. 296.

<sup>2230</sup> *Ibid.*, p. 296.

<sup>2231</sup> *Ibid.*, p. 296.

<sup>2232</sup> *Ibid.*, p. 296.

développement des nécropoles, des *horti* ou des habitats ainsi que l'ensemble des structures suburbaines antiques<sup>2233</sup>. Ces voies secondaires avaient donc un rôle structurant dans l'organisation de l'espace rural et suburbain des *vici*.

Enfin, un dernier type de voies existait dans la périphérie des villes romaines. Les « *iter* »<sup>2234</sup>, ou chemins, permettaient la circulation à l'échelle ultra locale et pouvaient être privés ou publics. Selon les écrits d'Ulpien, les chemins s'opposaient aux *via* par les modes de circulation qu'ils proposaient : l'un était piétonnier ou muletier, tandis que l'autre était carrossable<sup>2235</sup>. Ces différents chemins pouvaient permettre d'accéder aux propriétés privées, aux champs, de relier différents lieux publics, mais surtout de se déplacer facilement dans le territoire. Ils s'incarnaient d'ailleurs sous différentes formes, du chemin de terre<sup>2236</sup> jusqu'au sentier de montagne aménagé<sup>2237</sup>, s'adaptant ainsi au mieux au paysage. Ces différents petits passages créaient un réseau de circulation très dense qui doit être pris en compte dans la compréhension de la structuration du *suburbium*.

Ces différents types de voies, en terme juridiques, permettent de créer une hiérarchisation nette de leur usage dans le territoire. Philippe Fajon et Thierry Lepert ont repris ces divisions et ont proposé de les différencier entre « les voies publiques [...] d'intérêt général, les voies vicinales qui desservent une région à partir de la voie publique [et] les voies privées qui desservent un domaine »<sup>2238</sup>. Certes, ces différents types de voies étaient communs à tous les espaces romains, *urbs*, *suburbium* et *rus*. Cependant, la prise en compte du réseau routier est primordiale pour étudier la périphérie. En effet, dès 1998, Pascal Arnaud rappelle que l'aire suburbaine était organisée selon un « modèle rayonnant en étoile organisé sur les voies de communication »<sup>2239</sup>. Comparer les interactions entre la situation topographique des voies et les constructions suburbaines qu'elles desservaient, permettrait notamment de comprendre les phénomènes de circulation et d'organisation de la périphérie urbaine. De même, certaines formes particulières de structures routières comme les changements d'orientation des voies, la variation dans les choix de matériaux ou même la technique de construction de ponts sont des indices précieux. En effet, ces éléments peuvent nous permettre, entre autres, d'étudier plus précisément les limites de l'espace suburbain.

Quelles particularités les routes suburbaines développaient-elles ? Tout d'abord, les chercheurs ont pu remarquer qu'une réorientation des voies se mettait systématiquement en place

---

<sup>2233</sup> Arnaud, 1998, p. 81.

<sup>2234</sup> Leveau, 2019, p. 291.

<sup>2235</sup> *Ibid.*, p. 291 et Ulpien, *Institutes*, II.

<sup>2236</sup> Leveau, 2019, p. 291.

<sup>2237</sup> *Ibid.*, p. 300.

<sup>2238</sup> Fajon, Lepert, 1998, p. 22.

<sup>2239</sup> Arnaud, 1998, p. 81.

dans la périphérie suburbaine<sup>2240</sup>. Christian Cloppet, dans son article « Un rapport ville-campagne en Gaule romaine : l'arrivée et la place des routes dans les agglomérations du Haut-Empire »<sup>2241</sup>, a étudié de quelle façon le détachement entre le carroyage orthogonal des agglomérations et la voie *extra urbem* marquerait la frontière entre urbain et suburbain<sup>2242</sup>. Ces réorientations pouvaient prendre diverses formes<sup>2243</sup>, mais elles se retrouvaient très couramment, tant dans les chefs-lieux de cité<sup>2244</sup> que dans les *vici*<sup>2245</sup>. Cette question du raccordement des voies avec le carroyage urbain doit d'abord se poser pour le Haut-Empire, période de la mise en place des axes de communication et de développement des agglomérations de type romain<sup>2246</sup>. Dans le *suburbium*, « aux portes de la ville »<sup>2247</sup>, le point de jonction entre les *viae* était influencé par trois points : l'environnement proche de la ville<sup>2248</sup>, la forme du carroyage urbain<sup>2249</sup> ainsi que la présence de fortifications autour de l'agglomération<sup>2250</sup>. En effet, les contraintes du terrain présentes autour des villes engendraient nécessairement une adaptation des voies à la topographie de l'espace périphérique et rural. De même, le raccordement entre les voies urbaines et suburbaines pouvait être facilité si le carroyage urbain était aligné sur les voies. Cette adaptation peut s'expliquer par une planification précoce de la ville vis-à-vis du reste du territoire.

---

<sup>2240</sup> Cloppet, 1998.

<sup>2241</sup> *Ibid.*

<sup>2242</sup> *Ibid.*, p. 217-219.

<sup>2243</sup> *Ibid.*, p. 241-245.

<sup>2244</sup> *Ibid.*, p. 241-245.

<sup>2245</sup> *Ibid.*, p. 241-245.

<sup>2246</sup> *Ibid.*, p. 218-219.

<sup>2247</sup> *Ibid.*, p. 218.

<sup>2248</sup> *Ibid.*, p. 218-219.

<sup>2249</sup> *Ibid.*, p. 218.

<sup>2250</sup> *Ibid.*, p. 219-220.

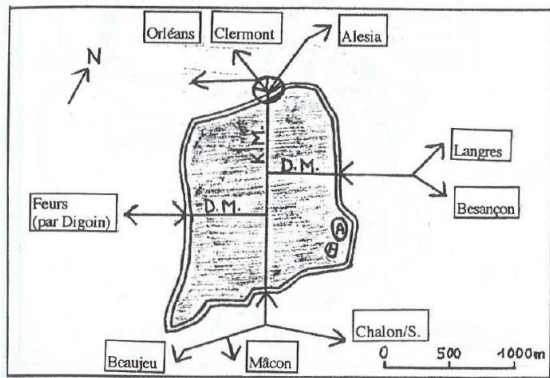


Figure 57 : Plan schématique d'Autun et de ses axes routiers,  
dans : Choppet, 1998, p. 243.

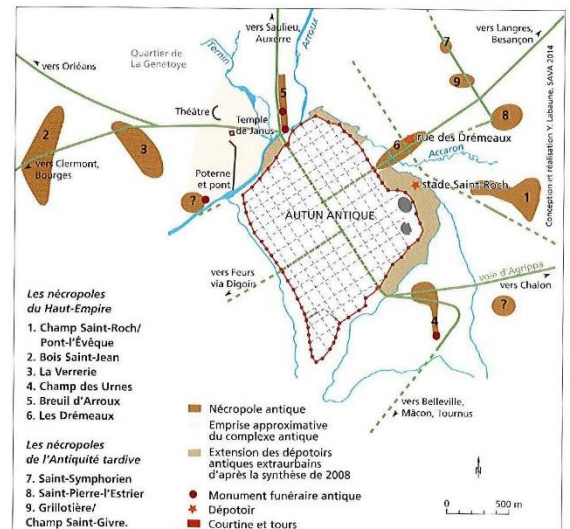


Figure 58: Plan d'Autun antique et cartographie de ses nécropoles, dans :  
Labaune, 2015, p. 92.

**LÉGENDE DES SCHEMAS D'ENSEMBLES**  
**VILLES/ROUTES**

D.M	.....	Decumanus maximus
K.M	.....	Cardo maximus
F	.....	Forum (? : non assuré)
—	.....	Limite de plan régulier (avec enceinte ou non)
—	.....	"CASTRUM" au Bas-Empire
= = =	.....	Limites incertaines de plan régulier
→	.....	Voie principale (arrivée et départ)
→	.....	Voie secondaire (arrivée et départ)
(A)	.....	Amphithéâtre
(T)	.....	Théâtre
---	.....	Cours d'eau important
O	.....	Changement de direction (limite de plan régulier)

Echelle approximative : + ou - 10%

Figure 59 : Légende des schémas de Christian Cloppet, dans : Choppet, 1998, p. 241.

Un des meilleurs cas pour illustrer ce phénomène est, une fois de plus, celui de la cité d'Autun. En effet, cet exemple montre un fait courant, où certaines voies principales restaient alignées avec le carroyage urbain à la sortie de la ville. On peut le voir ici pour les routes à destination de Feurs ou de Besançon<sup>2251</sup>. Une cité comme Autun, qui fut édiée et se développa énormément au Haut-Empire, a vu sa muraille et son plan urbain s'adapter aux tracés des voies extérieures. Cependant, nous pouvons nous apercevoir que la majorité des voies partant de cette agglomération se réorientaient dans l'aire suburbaine dans un rayon maximum d'un kilomètre au-delà des enceintes<sup>2252</sup>. En couplant cette donnée avec des marqueurs précédemment vu, comme les nécropoles ou les décharges, nous pourrions affiner nos connaissances sur le *suburbium* de cette agglomération. Or, la cité d'Autun

<sup>2251</sup> Labaune, 2015, p. 92.

<sup>2252</sup> *Ibid.*, p. 92.

disposait d'un environnement proche peu contraignant car assez plat. Cependant, il apparaît que pour la plupart des cités romaines, ces variations étaient nécessairement réalisées dans le *suburbium*. Ainsi, le changement d'orientation du réseau viaire dans l'espace suburbain résultait d'un choix réfléchi des aménageurs. Les cas de Mandeu<sup>2253</sup> ou de Lyon<sup>2254</sup>, des villes qui connaissaient des environnements plus contraignants, illustraient parfaitement les liens entre changements d'orientations des voies et adaptation aux éléments naturels.

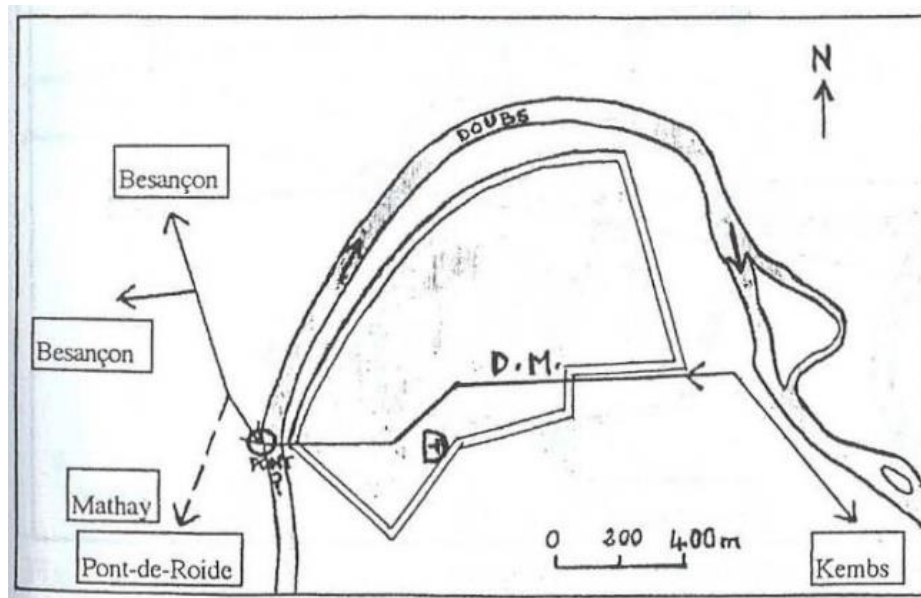


Figure 60 : Plan schématique de Mandeu et de ses axes routiers, dans : Cloppet, 1998, p. 241.

Le *vicus d'Epomanduodurum*, ou Mandeu, était située sur une terrasse alluviale complètement entourée sur trois côtés par le Doubs qui formait une boucle<sup>2255</sup>. La frontière de l'aire urbaine semble avoir été le fleuve à l'ouest, à l'est et au nord, créant une situation où les éléments naturels semblaient être utilisés comme des limites pomérales<sup>2256</sup>. Au-delà de cette démarcation, on peut s'apercevoir que la voie d'Agrippa<sup>2257</sup> allant vers Besançon changeait complètement d'alignement vis-à-vis du carroyage urbain, et se séparait même en deux branches<sup>2258</sup>. Une voie vicinale, venant de l'est depuis « Mathay [et] Pont-de-Roide »<sup>2259</sup>, se greffait à la voie principale à un peu plus de cent mètres du pont<sup>2260</sup>, clairement dans une aire suburbaine. Une autre voie située au sud-est permettait de relier la ville et Kembs. Celle-ci suivait en parti l'orientation d'une des rues principales de la cité et

<sup>2253</sup> Cloppet, 1998, p. 241.

<sup>2254</sup> *Ibid.*, p. 242.

<sup>2255</sup> Bedon, 2001, p. 214.

<sup>2256</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ A) 2) d) La ville et le *suburbium* délimités par le paysage.

<sup>2257</sup> Bedon, 2001, p. 214.

<sup>2258</sup> Cloppet, 1998, p. 241.

<sup>2259</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>2260</sup> *Ibid.*, p. 241.

changeait d'orientation à environ quatre cent mètres des limites urbaines alors qu'elle n'était contrainte par aucun obstacle naturel<sup>2261</sup>.

De même, nous pouvons voir que l'ensemble des voies partant de la cité de *Lugdunum* adoptaient également une autre orientation directement au pied de l'enceinte et de ses portes<sup>2262</sup>. Si les axes se multipliaient en terrain libre à l'est et au nord de la ville, on peut voir que des réorganisations viaries se mettaient en place jusqu'à un kilomètre des enceintes de la ville pour s'adapter aux différents bras du Rhône<sup>2263</sup>. Ces deux cas montrent que même en la présence d'un environnement naturel exigeant, ce n'était seulement qu'une fois dans l'aire suburbaine que les voies développaient une autre orientation. Ces éléments pourront appuyer les recherches quant à la délimitation entre les espaces urbains et suburbains.

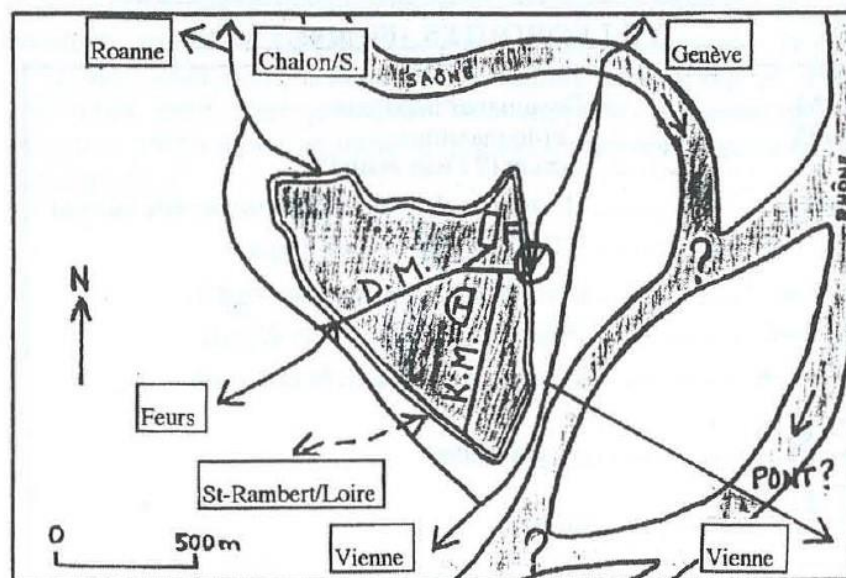


Figure 61 : Plan schématique de Lyon et de ses axes routiers, dans : Cloppet, 1998, p. 242.

Cependant, si ces divers exemples du Haut-Empire valident la règle tacite du changement d'orientation des routes dans le *suburbium*, à quoi peuvent-ils nous servir dans notre étude ? Les routes sont pour des marqueurs utiles pour la compréhension des circulations suburbaines et des relations entre la périphérie et la campagne. De plus, les changements d'orientation des voies dans l'espace suburbain, nous informent du statut suburbain de tel ou tel espace, en complémentarité avec d'autres marqueurs archéologiques. Mais ces réflexions sur les orientations viaries sont-elles encore valables pour l'Antiquité tardive ?

<sup>2261</sup> *Ibid.*, p. 241.

<sup>2262</sup> *Ibid.*, p. 242.

<sup>2263</sup> *Ibid.*, p. 242.

Une des difficultés principales de l'utilisation de la réorientation des voies dans la fin de l'Antiquité, est la rétraction de l'espace urbain. En effet, durant cette période les aires urbaines furent profondément modifiées avec l'abandon de certains quartiers dans les agglomérations et la construction de nouvelles enceintes. Les *decumani* et *cardines* furent alors modifiés, certains passages ayant été supprimés et les débouchés des voies vers la campagne ont pu être fortement modifiés<sup>2264</sup>. Ainsi, les bouleversements III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> siècles de notre ère ont vu un remaniement profond des plans de circulation urbains, ruraux et suburbains, ce qui rend plus compliqué l'étude de ces différents ensembles routiers<sup>2265</sup>. Les relations entre la ville et la campagne continuèrent à s'appuyer sur les réseaux routiers les plus importants, mais les points de jonction entre les voies *in* et *extra* urbaines pouvaient dès lors se trouver au sein même de quartiers abandonnés<sup>2266</sup>. Devenus suburbains alors qu'ils faisaient anciennement partis de la ville, ces espaces restaient quadrillés par l'ancien carroyage urbain. Même si certaines rues furent abandonnées, ce sont les éléments routiers restants qui furent utilisés comme points de connexion entre les nouvelles aires fortifiées et la périphérie<sup>2267</sup>. Ainsi, le phénomène de réorientation des voies dans le *suburbium* devient, dans l'Antiquité tardive, bien plus ardu à détecter. L'utilisation de cet élément archéologique nous semble donc peu adapté à notre étude pour cette période tardive.

Mais l'orientation des voies n'est pas le seul élément intéressant dans la périphérie urbaine. Certains auteurs comme Jacopo Ortalli<sup>2268</sup> avancent qu'il y avait un changement dans les techniques de construction des routes dès qu'elles atteignaient le *suburbium* des agglomérations<sup>2269</sup>. En effet, le chercheur propose que les routes de campagne aient majoritairement été des « *via glarea strata* »<sup>2270</sup>, c'est-à-dire recouvertes de graviers, tandis que seul le *suburbium* et la ville disposaient de voies dallées<sup>2271</sup>. Cette différenciation des espaces passe par l'élaboration de « modèles-types »<sup>2272</sup>, qui peuvent être validés sur des routes comme celle de Lyon-Saintes<sup>2273</sup>. Cependant des particularismes régionaux apparaissent, notamment dans le Massif Central dont les axes routiers furent étudiés par l'archéologue Marion Dacko<sup>2274</sup>. Cette règle instituant le changement de forme des routes n'est donc

---

<sup>2264</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>2265</sup> *Ibid.*, p. 220.

<sup>2266</sup> *Ibid.*, p. 219-221.

<sup>2267</sup> *Ibid.*, p. 219-221.

<sup>2268</sup> Dacko, 2016, p. 250.

<sup>2269</sup> Ortalli, 1992, p. 152.

<sup>2270</sup> Dacko, 2016, p. 250.

<sup>2271</sup> Ortalli, 1992, p. 152.

<sup>2272</sup> Dacko, 2016, p. 251.

<sup>2273</sup> *Ibid.*, p. 251.

<sup>2274</sup> *Ibid.*, p. 250-251.



pas immuable. Cependant, nous avons vu que le « paysage routier »<sup>2275</sup>, pour reprendre la formule consacrée de Raymond Chevallier, du *suburbium* avait une vocation ornementale prononcée. Les routes, par leur dallage massif<sup>2276</sup> pouvaient permettre d’harmoniser le passage entre *urbs* et *suburbium* et accompagner le voyageur vers l’entrée de la ville. Sans pour autant généraliser ces pratiques, elles semblent logiques vis-à-vis des attendus ostentatoires promus par les romains. En effet, il faudra prendre en compte le fait que les voies disposants de beaux dallages coûtaient extrêmement cher et que de tels choix n’étaient faits qu’à des fins de prestige<sup>2277</sup>. Ces éléments couplés aux efforts architecturaux mis en place à l’entrée des villes, comme les arcs honorifiques, permettaient d’en magnifier les accès.

De plus, dans le *suburbium* était implanté des voies de contournement et de décharge, parfois appelés *compendia*<sup>2278</sup>, qui permettaient d’éviter de surcharger la ville et donc à ne pas nuire à la conception très romaine de l’*urbanitas*<sup>2279</sup>. Celle-ci conduisait notamment les Romains à mettre en place l’interdiction de circulation de véhicules dans certains lieux publics<sup>2280</sup>. Ces contournements, tels qu’on en atteste à Lyon<sup>2281</sup> ou à Nîmes<sup>2282</sup>, faisaient partis des aménagements « privilégiant « les valeurs de représentation », [au détriment des] « exigences immédiates du transport et des échanges » »<sup>2283</sup>. Ainsi, le *suburbium* gardait cette fonction importante de permettre aux centres urbains de se mettre en valeur en évitant de leur imposer tous les éléments pouvant perturber la beauté de la ville. En effet, la circulation en ville, à Rome comme en province, était très contrôlée et soumise à des règlements municipaux qui interdisaient l’entrée en ville aux véhicules sur certaines aires ou sur certaines plages horaires. Les *viatori* de passage n’étaient donc pas forcément invités à transiter par l’intérieur de la ville, mais à se déplacer en périphérie de celle-ci.

Or, si nous avons bien compris les voies pouvaient nous renseigner sur la localisation et le fonctionnement du *suburbium*, un autre élément routier pouvait remplir ce rôle selon certains chercheurs. Effectivement, le pont antique peut être considéré comme un point de rupture entre ville et périphérie, s’établissant avant même les changements d’orientation des routes suburbains<sup>2284</sup>. Les ponts romains étaient classés, tout comme les grandes voies romaines, dans les *res publicae* car

---

<sup>2275</sup> Chevallier, 1972.

<sup>2276</sup> Ortalli, 1992, p. 152.

<sup>2277</sup> Dacko, 2016, p. 211.

<sup>2278</sup> Blaizot, 2010, p. 26.

<sup>2279</sup> Leveau, 2014-a, p. 38.

<sup>2280</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>2281</sup> Blaizot, 2010.

<sup>2282</sup> Leveau, 2014-a, p. 38.

<sup>2283</sup> *Ibid.*, p. 38.

<sup>2284</sup> Garmy, 2011.

d'utilité publique<sup>2285</sup>. Ces édifices, qui avait pour rôle premier de « suppléer aux gués afin de faciliter la circulation des hommes et des biens »<sup>2286</sup>, étaient souvent situés à la frontière de l'espace urbain dans les cités des Gaules<sup>2287</sup>. Or, pourquoi ce moyen de franchissement des obstacles naturels était-il placé dans les marges des agglomérations ?

Pierre Garmy, dans son article « Le pont et la ville. Questions d'urbanisme et d'environnement »<sup>2288</sup>, s'est posé la question de la relation entre les agglomérations antiques bâties à proximité de cours d'eaux et leurs ponts. En examinant la situation de vingt-sept villes appartenant à l'espace gaulois<sup>2289</sup>, il a pu remarquer que dans la majorité des cas cette structure de franchissement apparaissait comme « marginale »<sup>2290</sup> vis-à-vis du reste de l'aire urbaine. Effectivement, dans l'ensemble des situations étudiées, sauf peut-être à Toulouse<sup>2291</sup>, les ponts permettant de quitter la ville étaient implantés et orientés indépendamment de la trame urbaine. Situés exclusivement *extra moenia*, ils apparaissaient « comme un appendice, une greffe sur l'enveloppe de la ville »<sup>2292</sup> et restaient périphériques. Les contraintes naturelles « fortes »<sup>2293</sup> ou « faibles »<sup>2294</sup>, n'apparaissent pas avoir pour effet de contredire ces règles d'implantation, qui aboutissent quel que soit le scénario, aux mêmes résultats. Cette situation en marge l'a amené à conclure que cette construction avait un rôle de frontière entre l'urbain et le suburbain, voir même entre le *suburbium* et la campagne<sup>2295</sup>.

Ce rôle délimitateur était renforcé par le rôle somptuaire du pont. En effet, l'édifice disposait de fonctions démonstratives mises en avant par les constructeurs. Tout au long de l'Antiquité romaine les pouvoirs publics, notamment les empereurs<sup>2296</sup>, les décurions<sup>2297</sup> ou tardivement les évêques<sup>2298</sup>, édifièrent et entretenirent ces édifices routiers. Étant des lieux de passages obligatoires et des éléments marquants du paysage suburbain, les ponts étaient propices à recevoir des éléments décoratifs qui glorifiaient la puissance des commanditaires et des bâtisseurs<sup>2299</sup>. Le pont-bateau d'Arles, dont des

---

<sup>2285</sup> Sadowski, 2019, p. 211.

<sup>2286</sup> Lamoine, Cébeillac-Gervasoni, 2007, p. 16.

<sup>2287</sup> Garmy, 2011, p. 586.

<sup>2288</sup> *Ibid.*

<sup>2289</sup> *Ibid.*, p. 573.

<sup>2290</sup> *Ibid.*, p. 575.

<sup>2291</sup> *Ibid.*, p. 582.

<sup>2292</sup> *Ibid.*, p. 586.

<sup>2293</sup> *Ibid.*, p. 586.

<sup>2294</sup> *Ibid.*, p. 586.

<sup>2295</sup> *Ibid.*, p. 586.

<sup>2296</sup> Sadowski, 2019, p. 214.

<sup>2297</sup> *Ibid.*, p. 217.

<sup>2298</sup> *Ibid.*, p. 219.

<sup>2299</sup> Lamoine, Cébeillac-Gervasoni, 2007, p. 16.

représentations ont circulés jusqu'à Ostie, était notamment doté d'arcs honorifiques<sup>2300</sup>. Symboles de la mainmise de l'homme sur la nature et du pouvoir de la civilisation, les placer à l'entrée des agglomérations signifiait aux voyageurs qu'ils cheminaient vers un lieu où régnait l'*urbanitas*. D'Auguste jusqu'à Constantin, les ponts étaient des éléments de démonstrations du pouvoir et permettaient de diffuser des messages politiques tout en agrémentant agréablement le paysage suburbain<sup>2301</sup>. C'est ainsi qu'à Rome, tous les ponts présents dans le *Suburbium* ont tous été rebâti par les pouvoirs impériaux aux IV<sup>ème</sup> et V<sup>ème</sup> siècles après Jésus-Christ<sup>2302</sup>. Cela a permis de façonner un « paysage [...] suburbain original »<sup>2303</sup>, prouvant donc que les dirigeants accordaient une grande attention aux réseaux routiers qui permettaient la circulation des personnes et des denrées jusqu'à la Ville. Ces restaurations et constructions permirent aux hommes de pouvoir de prouver leur emprise sur l'ensemble des territoires traversés par les voies romaines. Cette mainmise matérielle sous-entendait clairement une mainmise politique sur l'Empire<sup>2304</sup>. Tout comme les empereurs tardifs ont pu donner des murailles à certaines cités de Gaule<sup>2305</sup> pour réaffirmer leur pouvoir, la restauration des ponts leur permettaient de s'afficher comme les héritiers directs des anciens dirigeants, tant dans la capitale qu'en province<sup>2306</sup>. Les ponts suburbains des cités de province disposaient des mêmes fonctions : au Haut-Empire ils affirmaient le contrôle du pouvoir romain sur le territoire à partir des centres urbains qui s'enorgueillissaient de la présence d'un pont à leurs portes. À la fin de l'Antiquité, ces constructions apparaissaient comme le moyen de prouver l'attachement à un mode de vie civilisé et aux rattachements aux dirigeants urbains.

Les voies romaines présentes dans l'espace suburbain disposaient donc de multiples fonctions symboliques et pratiques. Mais, l'étude des voies comme marqueurs suburbains fait surgir la question, sous-jacente, du calcul de l'aire du *suburbium* d'une agglomération. Ce questionnement a toujours hanté les chercheurs, qu'il s'applique au *Suburbium* disproportionné de Rome ou à celui plus restreint des cités de provinces<sup>2307</sup>. Les axes de communications antiques et les facilités de circulation qu'ils engendraient peuvent, selon Pascal Arnaud<sup>2308</sup>, nous renseigner sur la taille des espaces suburbains. Nous avons déjà vu que<sup>2309</sup>, pour lui, le *suburbium* et ses relations avec son agglomération sont

---

<sup>2300</sup> *Ibid.*, p. 16.

<sup>2301</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>2302</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>2303</sup> *Ibid.*, p. 29.

<sup>2304</sup> *Ibid.*, p. 30.

<sup>2305</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ A) 2) a) Les enceintes dans les villes romaines.

<sup>2306</sup> Lamoine, Cébeillac-Gervasoni, 2007, p. 31.

<sup>2307</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ A) 1) b) Débat sur son utilisation, un *Suburbium* trop lié à l'*Urbs*.

<sup>2308</sup> Arnaud, 1998.

<sup>2309</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie II/ C) 2) Le *Suburbium*, un espace à délimiter géographiquement.

principalement issus d'un calcul de rentabilité économique<sup>2310</sup>. Ainsi, théoriquement, l'aire suburbaine pourrait prendre la forme d'un isochrone basé sur le coût du transport ou la pénibilité du déplacement d'une personne. Cet isochrone ne devrait pas, selon les données de l'universitaire, représenter un espace dont les limites se situent à plus de trois heures de marches<sup>2311</sup> c'est-à-dire neuf kilomètres sur un terrain plat. Cependant, ce paramètre est extrêmement fluctuant car il dépend de la nature du terrain, des moyens de transport, mais aussi de l'existence d'un réseau de communication développé ou non. Ainsi, il faudrait prendre en compte l'ensemble des routes romaines existantes, et cela sur plusieurs échelles, pour essayer de déterminer la taille de l'aire suburbaines des cités et agglomérations romaines des Gaules, en complémentarité des autres marqueurs archéologiques. De même, il va sans dire que la fonction première de facilitateur des déplacements et échanges de ces routes devra être pris en compte pour mieux comprendre les divers flux socio-économiques qui traversaient la périphérie urbaine.

Ainsi, quelles informations nous a apporté cette étude sur les voies romaines et les moyens de franchissement suburbain ? D'abord sur la différenciation entre ville et *suburbium*. En effet, à proximité de l'espace urbain, les voies ont pu prendre une forme plus soignée à même de mettre en valeur la ville. Car la mise en scène des abords de la ville restait, comme nous l'avons souvent vu, une des priorités des romains et cela sur l'ensemble de la période romaine. Les voies, ou même les ponts, étaient des outils pour montrer le contrôle que les villes exerçaient sur leur périphérie proche, mais aussi sur l'ensemble de leur territoire. Le *suburbium*, et les voies qu'il contenait, permettait l'expression de la puissance de la civilisation sur la nature, encore présente dans la campagne. Ces investissements coûteux répondaient cependant à des besoins. L'ensemble du réseau routier, qu'il se soit incarné en grandes voies ou en petits chemins, permettait de relier les différentes aires suburbaines, les édifices de spectacle, les *horti* ou les habitats. Permettant de structurer le *suburbium*, ces routes décongestionnaient la ville en offrant des itinéraires de contournement pour les voyageurs, dont la présence n'était pas toujours souhaitée au sein de l'espace urbain. Principaux supports des relations économiques et sociales entre les différentes parties du territoire, les voies sont le reflet des mouvements ayant pu avoir lieu en périphérie urbaine. Ainsi, ces marqueurs archéologiques sont extrêmement précieux pour connaissance de l'espace suburbain. Cependant, celui-ci disposait d'autres structures d'importances liées au voyage.

---

<sup>2310</sup> Arnaud, 1998, p. 76.

<sup>2311</sup> *Ibid.*, p. 77.

## 2) Le *suburbium* et le voyageur

En effet, si la Gaule romaine et le *suburbium* de ses cités disposaient d'un réseau routier extrêmement bien développé et efficace, les voies n'étaient pas les seuls éléments routiers susceptibles de nous intéresser dans notre étude. Car si les moyens de déplacements au sein du *suburbium* sont nécessairement à traiter, qu'en est-il du logement des voyageurs qui, rappelons-le, étaient encouragés à éviter la ville dans une certaine mesure<sup>2312</sup>. Effectivement, la question des hébergements routiers ou des auberges suburbains est importante à traiter, l'historiographie récente tendant à montrer que ces bâtiments étaient très présents dans la périphérie proche des villes antiques.

Ainsi, comment s'organisaient l'accueil des voyageurs dans l'Antiquité romaine ? Celui-ci différait selon la catégorie sociale ou les fonctions des voyageurs. Les premiers concernés par le voyage sur de longues distances étaient les fonctionnaires de l'État qui disposaient d'un réseau très dense de *mansiones*<sup>2313</sup> et de *stationes viarum*<sup>2314</sup> pour les accueillir. Ces structures étaient des stations routières publiques qui permettaient aux membres du *cursus publicus* de se déplacer aisément au sein de l'Empire<sup>2315</sup>. Ce réseau, mis en place par Auguste<sup>2316</sup>, permettait le bon fonctionnement des institutions en assurant la bonne circulation des informations et des documents de l'administration impériale dans le territoire<sup>2317</sup>. Les membres du réseau pouvaient compter sur les *stationes* comme des relais pour se ravitailler, se restaurer ou changer de monture. Selon Philippe Leveau, ces bâtiments sont reconnaissables par la présence, évidente, de logements<sup>2318</sup>, de réserves comme des *horreae*<sup>2319</sup>, et d'aires d'accueil des chevaux et des véhicules<sup>2320</sup> c'est-à-dire l'ensemble des infrastructures nécessaires aux voyageurs. Cependant, l'ensemble des voyageurs du monde romain n'étaient pas des fonctionnaires. C'est pour cela que, dans son article « *Praetoria* et *tabernae* en Gaule : contribution à l'identification des établissements de bord de route »<sup>2321</sup>, Philippe Leveau proposa la mise en place de

---

<sup>2312</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ H) 1) Voyager jusqu'à la ville à travers le *suburbium*, les axes de circulation.

<sup>2313</sup> Leveau, 2014-a, p. 17.

<sup>2314</sup> *Ibid.*

<sup>2315</sup> Leveau, 2016-a, p. 236-237 ou Leveau, 2014-a, p. 20-21.

<sup>2316</sup> Leveau, 2014-a, p. 20.

<sup>2317</sup> *Ibid.*, p. 20.

<sup>2318</sup> *Ibid.*, p. 19.

<sup>2319</sup> *Ibid.*, p. 18.

<sup>2320</sup> *Ibid.*, p. 21.

<sup>2321</sup> Leveau, 2016.

certaines différenciations entre les *stationes* et *mansiones*<sup>2322</sup> du réseau romain avec les *praetoria*, les *tabernae* ou les *stabulae*.

Les *praetoria* étaient des lieux d'accueil du gouverneur et de ses collaborateurs, ou des hauts fonctionnaires et des juristes qui voyageaient au travers des provinces<sup>2323</sup>. Résidences du gouverneur dans la capitale provinciale, les *praetoria* étaient également édifiés dans les chefs-lieux de cité pour permettre au gouverneur de réaliser ses tournées. Mais ces édifices pouvaient également être bâtis le long des grands axes de circulation<sup>2324</sup>, on parle alors de « *praetorium* routier »<sup>2325</sup>. Cependant, à l'image de ce qui a été fait à Rome, certains de ces bâtiments étaient implantés dans le *suburbium* des agglomérations. Ces édifices, réservés pour les « gens de marque »<sup>2326</sup>, disposaient de quatre types d'aménagements : des bureaux pour l'administration, ou *officium*, des appartements, des espaces d'intendance et de services comme des cuisines ou des thermes, mais aussi des installations religieuses<sup>2327</sup>. Les différentes découvertes archéologiques ont d'ailleurs permis de mettre en avant que, pour ce type de bâtiment, les espaces utilitaires étaient organisés autour d'une cour<sup>2328</sup>, ce qui en facilite la détection pour les chercheurs. Ce type de construction réservé à une élite publique, ou à des personnages de marque, a pu se retrouver en périphérie urbaine en Gaule, même si pour certains cas ce postulat n'est pas certain. On peut citer l'exemple d'une auberge, qui fut exhumée à deux cent mètres des limites urbaines de la cité antique de Bordeaux près des portes de la ville<sup>2329</sup>. Si son statut n'est pas complètement assuré, son importance, son implantation et le fait qu'elle ait été reliée par les pouvoirs locaux au réseau d'eau publique, ont amené les chercheurs à proposer qu'elle ait servi de *praetorium* à la cité à partir du II<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>2330</sup>. Cependant, si cette catégorie d'établissement permet de loger un représentant de l'État qu'en est-il des autres voyageurs qui ne pouvaient pas prétendre à accéder aux *praetoria* ?

---

<sup>2322</sup> Philippe Leveau (Leveau, 2014-a) se montre très critique sur l'utilisation des termes « *stationes* » et « *mansiones* » qui restent à la fois trop généralistes et polysémiques. Ces mots servaient à la fois à désigner des édifices routiers et des agglomérations assimilables à des *vici*, et ne sont pas assez précis pour que nous puissions mener une étude de fond sur les différentes formes d'hébergements de voyageurs dans le *suburbium*. C'est pour cela qu'il décide de différencier la « *mansio* » ou la « *statio* » en « *praetoria* », « *tabernae* » ou « *stabulae* », c'est-à-dire les bâtis que nous pouvons retrouver au sein de l'espace suburbain.

<sup>2323</sup> Leveau, 2016-b, p. 30 ou Leveau, 2014-a, p.22.

<sup>2324</sup> Leveau, 2016-b, p. 31.

<sup>2325</sup> Leveau, 2016-b, p. 31.

<sup>2326</sup> Leveau, 2014-a, p.22.

<sup>2327</sup> Leveau, 2016-b, p. 31.

<sup>2328</sup> *Ibid.*, p. 34-36.

<sup>2329</sup> *Ibid.*, p. 36-37.

<sup>2330</sup> *Ibid.*, p. 36-37.

Il existait évidemment des établissements privés ou publics qui permettaient aux voyageurs de se reposer le long des parcours routiers et dans l'aire suburbaine. Les courriers du *cursus publicus* pouvaient compter sur de modestes relais appelés « *stabulae* »<sup>2331</sup>, tandis que les voyageurs du communs s'arrêtaient dans des « *tabernae deversoriae* »<sup>2332</sup> ou « *meritoriae* », c'est-à-dire des « auberges de passage »<sup>2333</sup> privées. Certes, les plus fortunés parmi les voyageurs pouvaient également être logés chez des connaissances, suivant le principe de l'*amicitia* et de l'*hospitium*<sup>2334</sup>. Cette pratique était courante durant le Haut-Empire mais également durant l'Antiquité tardive, Sidoine Apollinaire mentionnant qu'il a préféré être logé chez ses amis plutôt que dans des auberges durant son voyage vers Rome<sup>2335</sup>.

Cependant, la majorité des voyageurs devaient s'arrêter dans des auberges publiques, ou privées, dont la dénomination de « *taberna deversoria* » ou de « *taberna meritoria* » sous-entendait le fait de se détourner d'un itinéraire pour séjourner dans une pièce ou un habitat que l'on aurait loué<sup>2336</sup>. Les découvertes archéologiques liées à ces auberges montrent que ces constructions disposaient assez systématiquement de cours fermées dotés d'entrées charretières, permettant ainsi le stockage des véhicules de transports des marchands ou des *viatori*<sup>2337</sup>. Un certain nombre de ces constructions comportaient également des équipements thermaux<sup>2338</sup>, cependant dans le cas de *tabernae* suburbaines nous pouvons nous poser la question de la présence de ces équipements de loisirs. En effet, étant localisés près des villes, les voyageurs pouvaient accéder facilement aux thermes urbains et suburbains. Il ne faudra donc pas nécessairement rechercher la présence de constructions thermales près dans les établissements suburbains. Même si peu d'entre elles ont été découvertes pour l'instant, l'implantation suburbaine des *tabernae* est à relier logiquement au trafic intense qui se déroulait en périphérie des agglomérations romaines. En effet, nous avons vu que les voyageurs étaient encouragés à circuler dans le *suburbium* grâce à des voies de contournements. De même, une inscription retrouvée dans le *vicus* d'Aix-les-Bains<sup>2339</sup> nous informe que les véhicules étaient exclus de l'agglomération sauf les jours de marchés et si le propriétaire logeait à l'auberge de la ville, sous peine d'amende<sup>2340</sup>. Ce témoignage épigraphique appuie l'existence d'un phénomène d'exclusion en dehors

---

<sup>2331</sup> Leveau, 2016, p. 37.

<sup>2332</sup> Leveau, 2014-a, p. 34.

<sup>2333</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>2334</sup> *Ibid.*, p. 34.

<sup>2335</sup> Sidoine Apollinaire, *Épîtres*, I, 5.

<sup>2336</sup> Leveau, 2016-b, p. 36.

<sup>2337</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>2338</sup> *Ibid.*, p. 37.

<sup>2339</sup> Voir *CIL*, XII, 2462.

<sup>2340</sup> Leveau, Rémy, Canal, Segard, 2005, p. 100.

de l'espace urbain pour les non-citadins et les voyageurs. Il est donc cohérent de rechercher les établissements d'hébergement dans l'aire suburbaine, ou près des portes le long des voies, là où l'on disposait d'espaces libres et facilement accessibles depuis l'extérieur de la ville<sup>2341</sup>.

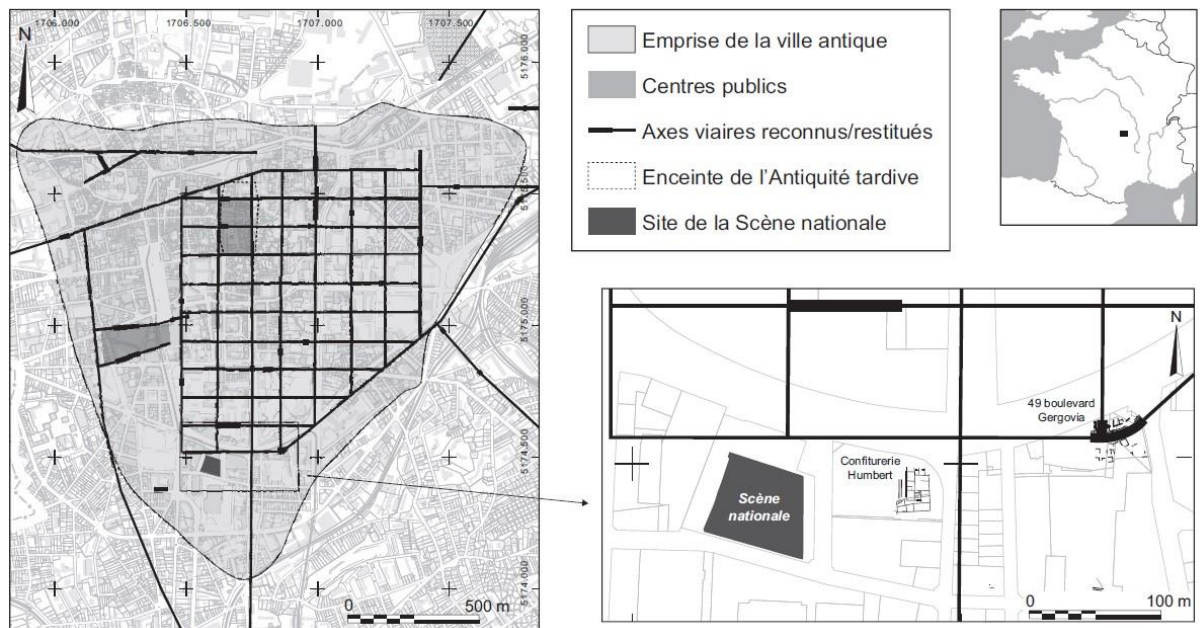


Figure 62 : Plan d'Augustonemetum et du site de la fouille de la Scène nationale, dans : Ollivier, Blondel, Foucras, Hallavant, Le Guennec, Longepierre, Pédoussaut, 2016, p. 190.

Cette localisation suburbaine des auberges des villes romaines peut être confirmée par l'archéologie, comme nous le montre l'exemple de l'hôtellerie qui fut retrouvée en périphérie de la ville d'Augustonemetum. Cette *taberna* fut édiée entre la fin du I<sup>er</sup> siècle et le début du II<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>2342</sup> et fut exploitée jusqu'au début du IV<sup>ème</sup> siècle<sup>2343</sup>. Elle était située au sud de la ville, à moins de cinquante mètres du carroyage urbain et à cent cinquante mètres de la voie principale<sup>2344</sup>. Elle présentait des caractéristiques reconnaissables avec ses deux cours<sup>2345</sup>, sa grande cuisine pour la préparation de repas<sup>2346</sup> ou ses chambres<sup>2347</sup>. Mais elle est définitivement identifiée comme étant une auberge, grâce à la découverte de son enseigne de bois où était inscrit « H (ou N) VIATORI (ou E)S OMNIBVS »<sup>2348</sup>, c'est-à-dire une adresse aux voyageurs cherchant à se loger brièvement<sup>2349</sup>.

<sup>2341</sup> Leveau, 2014-a, p. 38.

<sup>2342</sup> Ollivier, Blondel, Foucras, Hallavant, Le Guennec, Longepierre, Pédoussaut, 2016, p. 189.

<sup>2343</sup> *Ibid.*, p. 205.

<sup>2344</sup> *Ibid.*, p. 190 et 209.

<sup>2345</sup> *Ibid.*, p. 198.

<sup>2346</sup> *Ibid.*, p. 194-195.

<sup>2347</sup> *Ibid.*, p. 198-199.

<sup>2348</sup> *Ibid.*, p. 207.

<sup>2349</sup> *Ibid.*, p. 209.



L'implantation de cette auberge dans un espace libre et fréquenté aux portes de la ville du Haut-Empire valide les théories de Philippe Leveau sur la situation suburbaine des hébergements pour les *viatori*. La situation topographique de cet établissement, en dehors des limites urbaines, montre que nous nous trouvons dans la périphérie de la ville et nous donne des éléments intéressants sur le fonctionnement de cet espace où étaient détournés les voyageurs de passage.

Une seconde série d'exemples est intéressante pour montrer le rôle important des lieux d'accueil suburbain dans la structuration des territoires et dans la démonstration du pouvoir des grands familles locales. En effet, dans le *Res Rusticae*<sup>2350</sup>, Varron encourage les grands propriétaires à bâtir des *tarbernae diversoriae* le long des routes qui longent leur domaine ce qui représenterait un moyen d'enrichissement, soi-disant, très efficace. L'hypothèse que les grands propriétaires fonciers des villes aient procédé à des investissements dans le *suburbium* de leur agglomération est tout à fait plausible et est corroboré par certaines découvertes archéologiques. La *villa* de « Saint-André de Codols »<sup>2351</sup>, située à un peu moins de deux kilomètres de Nîmes, fut occupée depuis le Haut-Empire jusqu'au moins le début du V<sup>ème</sup> siècle après Jésus-Christ<sup>2352</sup>. Elle correspondrait à un « bâtiment de rapport cumulant production, gestion d'un domaine et hébergement [de voyageurs]. Un service public ou l'administration du domaine aurait installé des bureaux »<sup>2353</sup> dans l'enceinte des bâtiments. Cette *villa suburbana*, appartenant sans trop de doute à un membre de l'élite aristocratique de *Nemausus*, illustre le mélange des fonctions des bâtiments suburbains<sup>2354</sup>. Preuve en est de la diversité des investissements possibles dans l'aire suburbaine, et notamment au sein de cette propriété aux portes de Nîmes. Ce genre de projets pouvait également être collectif comme le montre le cas de « la station routière de Martigny »<sup>2355</sup>. Cette *statio* suburbaine située à environ quatre cent mètres du centre de la cité était un « un complexe bipartite de 85 mètres de largeur et d'au moins 136 mètres de longueur où l'on distingue au nord-ouest, « une aire sacrée » réservée à l'accomplissement des pratiques religieuses [...] et, au sud-est, une cour entourée d'entrepôts, de locaux d'habitation, de thermes, et affectée à l'hébergement des pèlerins, des voyageurs et de leurs marchandises »<sup>2356</sup>. Construit par une ou plusieurs riches familles de la ville<sup>2357</sup>, cette station fut fréquentée du I<sup>er</sup> siècle au IV<sup>ème</sup> siècle de notre ère<sup>2358</sup>. Ce bâtiment servit comme *praetorium* du *cursus publicus* mais aussi comme un lieu

---

<sup>2350</sup> Varron, *Res Rusticae*, I, 2, 23.

<sup>2351</sup> Leveau, 2016-a, p. 244.

<sup>2352</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>2353</sup> *Ibid.*, p. 244-245.

<sup>2354</sup> *Ibid.*, p. 244.

<sup>2355</sup> Leveau, Wiblé, 2014.

<sup>2356</sup> *Ibid.*, p. 57.

<sup>2357</sup> *Ibid.*, p. 73.

<sup>2358</sup> *Ibid.*, p. 57.

d'échanges et d'hébergement pour les marchands. La construction de ce complexe et la perpétuation de son fonctionnement pendant trois siècles, nous montre deux choses. Premièrement, il y avait un processus de démonstration de la puissance du *municipe* et de ses grandes familles qui avaient à cœur de permettre l'accueil des représentants du pouvoir, prouvant l'attachement des élites locales au nouveau pouvoir impérial. Secondement, cela prouve l'importance accordée par les pouvoirs municipaux au développement du commerce et du transport de marchandises, mais aussi à la gestion des circulations dans la périphérie. L'auberge, associée ici à des entrepôts, fait apparaître le *suburbium* comme un véritable pôle de centralisation des richesses avant leur redistribution, tel un *hub* comme nous l'avons précédemment vu<sup>2359</sup>. De même, ces exemples montrent qu'il était possible que les hébergements publics et privés soient mêlés au sein de mêmes constructions : une *taberna diversoria* pouvant être bâtie aux côtés d'un *praetorium*.

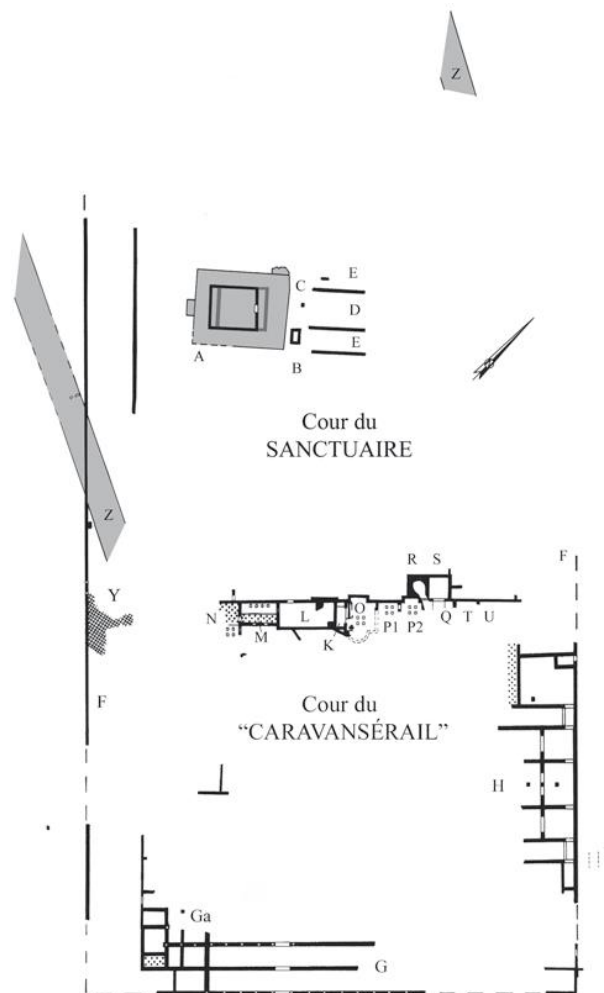


Figure 63: « Plan d'ensemble du téménos de Martigny. » dans : Leveau, Wiblé, 2014, p. 58.

<sup>2359</sup> Voir au sein de ce mémoire, la partie III/ F) 2) d) L'attrait commercial de l'espace suburbain.

Enfin, le dernier type d'établissement porté à notre connaissance est le *stabulum*. Celui-ci serait, selon les archéologues, un « bâtiment élevé le long de la voie allant de l'Adriatique vers l'Europe du Nord et relevant de la catégorie inférieure de l'habitat routier »<sup>2360</sup>. Cette catégorie d'édifice d'hébergement aurait servi au *cursus publicus*, en opposition aux *tabernae* privées. Cependant, peu de preuves matérielles ont été amenées pour appuyer cette typologie et encore moins au sein de l'espace gaulois. Car si la recherche a eu tendance à nommer de modestes établissements routiers avec écurie *stabula*, les dernières avancées historiques et archéologiques permettent de démontrer que quasiment rien ne séparait une *taberna diversoria* d'un *stabulum diversorium*. De modestes lieux d'hébergements, *stabulum* ou *taberna*, pouvaient donc se situer le long des axes routiers ou en périphérie urbaine. Dans tous les cas, en l'absence de précisions épigraphiques nous permettant de mettre un nom sur chaque type de construction, le rôle de cet édifice de voyage vis-à-vis du *suburbium* reste le même que celui des auberges : un édifice nous renseignant sur les différentes circulations dans l'aire suburbaine.

Que pouvons-nous conclure sur le rôle des auberges dans l'espace suburbain dans le Haut-Empire et l'Antiquité tardive ? Tout d'abord que celles-ci instituaient le *suburbium* comme un espace de transition et d'organisateur des flux de déplacements entre la campagne et la ville. En étant situées dans la périphérie, les *praetoria*, *tabernae* ou *stabula* permettaient de limiter les circulations en ville en logeant les voyageurs en dehors des limites urbaines. Symbolisant la mainmise de l'État sur les territoires provinciaux, dans le cas des bâtiments du *cursus publicus*, ils pouvaient également figurer le pouvoir des aristocrates qui organisaient le territoire et les circulations à l'échelle locale. Ces hébergements temporaires apparaissent avoir été de véritables points fixateurs de la circulation des biens et des personnes vers la ville et la campagne, et avoir eu un véritable pouvoir économique et politique. En effet, en la présence des gouverneurs et de leurs collaborateurs, le *suburbium* pouvait devenir un pôle décisionnel pour l'ensemble de la cité. De plus, avec l'exemple de la station de Martigny, on peut penser que ce bâtiment ait pu accueillir des transactions importantes et avoir eu un rôle économique majeur dans la vie de la cité. Ces différentes constructions ont connu un abandon majoritaire durant les III<sup>ème</sup> et IV<sup>ème</sup> siècles de notre ère, ce qui correspond à la tendance générale de rétraction urbaine de la fin de l'Antiquité et met une limite à l'utilisation de ces bâtis comme marqueurs du *suburbium*.

Les voyageurs et les axes de communication auront été les derniers éléments que nous avons interrogés dans notre recherche sur le *suburbium* des cités des Gaules romaines. Les voies étaient tant

---

<sup>2360</sup> Leveau, 2016, p. 37.

des constructions nécessaires à la bonne circulation des biens et des personnes que des moyens d'affirmer la mainmise des pouvoirs impériaux et municipaux dans l'Empire. Mises en place au début de la période que nous étudions, ces « voies romaines » relient les cités de chef-lieu à leurs *vici* dans un maillage sur plusieurs niveaux. Il est d'abord évident que l'étude des grandes *viae*, des voies vicinales et des chemins publics ou privés est nécessaire pour comprendre l'organisation spatiale du *suburbium*, mais aussi les flux de circulation qui pouvaient le traverser. Effectivement, une ville qui disposait d'un solide réseau routier permettait aux voyageurs d'aller ainsi plus vite et plus loin en une journée, ce qui permettait théoriquement au *suburbium* de se développer sur un plus grand territoire. Cependant, on a pu s'apercevoir que les voies suburbaines pouvaient avoir des particularismes, volontaires ou non, différentes des voies urbaines et rurales. Tout d'abord, les urbanistes romains ont largement fait le choix de faire varier l'orientation des voies à la sortie de la ville, ce qui nous permet actuellement d'appréhender une localisation grossière de la frontière entre l'*urbs* et sa périphérie. De même, le fait qu'une réorganisation des axes viaires se déroule dans la périphérie nous montre le rôle transitoire de cet espace situé entre la campagne et l'urbain. De plus, comme ces axes viaires amenaient les voyageurs de la campagne vers les agglomérations, ils étaient parfois utilisés pour mettre les centres urbains en valeur. En effet, les accès à la ville pouvaient être dallés, ou construits de manière plus qualitative, afin d'aider à présenter un paysage agréable autour des cités. Malheureusement ces éléments mis en place au Haut-Empire ne peuvent pas être automatiquement appliqués à l'Antiquité tardive, les noyaux urbains ayant été profondément modifiés durant cette période. Nous avons également pu voir que les voyageurs étaient encouragés, par l'existence de nombreux axes de déchargements, à ne pas forcément accéder à la ville dans le cadre de leur pérégrination. Afin de ne pas surcharger l'espace urbain, de nombreux hébergements publics et privés, comme des *tabernae* ou des *stabula*, étaient implantés dans le *suburbium* des agglomérations romaines, ce qui a pu nous en apprendre plus sur la vie, sur l'économie ou les relations de pouvoir entre la ville et sa périphérie. Cette dernière apparaît comme un espace de décharge, voire d'exclusion, des étrangers itinérants qui sont invités à rester à la marge de la ville. Cependant, certains lieux de pouvoir ont pu voir le jour en marge des villes, comme des *praetoria* suburbains ou des antennes locales du *cursus publicus* qui incarnaient la puissance étatique romaine. Ces lieux d'hébergement temporaire ont pu accueillir des hauts responsables de l'Empire, sur l'ensemble de la période, qui ont pu dicter leurs volontés à un centre urbain à partir du *suburbium* lors d'inspections occasionnelles. Certaines *stationes* d'importances accueillaient par ailleurs une grande mixité de visiteurs, et jouaient le rôle à la fois de *taberna*, de *praetorium*, et d'*horrea* tout en étant financés par les pouvoirs locaux. Véritables pôles politiques et économiques périphériques, les stations routières et leurs auberges nous apportent une nouvelle vision de l'espace suburbain, de ses fonctions et de sa vie très active.

## 1) Conclusion

L'étude des marqueurs archéologiques du *suburbium* nous a permis d'enrichir considérablement nos connaissances quant à la périphérie des villes romaines en Gaule. L'ensemble des familles de structures que nous avons étudiés nous ont renseigné sur deux points essentiels : la spatialisation et le fonctionnement de l'espace suburbain durant l'Antiquité. Les enseignements recueillis ici sont donc les outils que nous proposons d'utiliser pour la recréation du paysage suburbain et de sa vie passée. Cependant, nous nous sommes vite aperçu que tous les marqueurs n'avaient pas la même importance pour notre étude, selon les tâches que nous leur attribuons. Il est donc nécessaire de bien comprendre les forces et les limites de chacun d'entre eux, afin de les hiérarchiser en partie.

Si nous nous rapportons à notre étude, parmi les trente-et-un indicateurs que nous avons analysés, au moins dix-neuf d'entre eux disposaient d'un intérêt particulier pour la compréhension des limites du *suburbium*. Tout d'abord pour délimiter les frontières entre les espaces suburbains et urbains, deux marqueurs sont à mettre en avant par leur importance. Il s'agit des enceintes et des nécropoles qui sont d'une immense aide pour déterminer la fin des agglomérations romaines. Cette frontière était plus ou moins lâche et mouvante dans le temps long et l'on a pu voir, grâce à ces structures, que l'aire suburbaine suivait la rétraction des villes durant l'Antiquité tardive. Cette limite pouvait également être instaurée par des éléments naturels, la compréhension du territoire suburbain devant passer par l'analyse de l'environnement où il s'implantait. De même, le troisième marqueur que nous pouvons mettre en avant dans ce bilan est la ceinture de déchets qui se trouvait assez systématiquement juste au pied des villes romaines. Cet élément, peut parfois être complété par les espaces d'extraction de ressources naturelles, notamment les carrières, qui furent souvent réutilisés en tant que décharges. De plus, cette différenciation entre la ville et la périphérie pouvait être réalisée par des arcs et des cippes, mais leur fonction délimitatrice ne fonctionnant que pour une certaine période, il est difficile de les utiliser pour l'ensemble de notre étude. Enfin, les ponts, les voies, les groupes épiscopaux, certains temples, les cirques et les *campi* ou encore certaines installations commerciales peuvent nous apporter des renseignements ponctuels sur le début du *suburbium*. Mais, une des autres frontières à délimiter dans notre étude est celle située entre la périphérie suburbaine et la campagne romaine. Celle-ci est, nous l'avons vu, beaucoup plus difficile à appréhender. Cependant, nous avons pu aborder un certain nombre d'indicateurs qui détenait ce rôle : la ceinture verte et ses *horti* qui se diluaient dans l'*ager*. De même, des sanctuaires pouvaient être établis pour protéger les agglomérations des dangers venant du reste du territoire. Cette limitation pouvait être affiné grâce à d'autres ensembles archéologiques, mais cela assez ponctuellement.

Ce qui ressort également de notre travail est la grande utilité des marqueurs archéologiques pour comprendre le fonctionnement de la périphérie. Il n'est pas vraiment pertinent d'ici proposer un

classement des indicateurs les plus efficaces, l'ensemble de ces structures archéologique ayant un rôle à jouer dans notre compréhension du *suburbium*. Ces indicateurs ont cependant pu nous rappeler son importance comme aire de résolution des besoins de l'ensemble de la *civitas*. Réserve résidentielle, espace d'opportunités économique ou d'expression des besoins socioculturels ou religieux, ce territoire fonctionnait comme un appendice de la ville. Ceci passait aussi par la création d'un paysage suburbain très complexe du fait de l'ensemble des messages qu'il diffusait en direction des voyageurs, des ruraux ou des citadins. Cependant, l'espace suburbain détenait une vie et identité propre, chose qui n'est pas suffisamment comprise par les chercheurs actuels. Ainsi, il serait nécessaire de se pencher beaucoup plus sur le concept suburbain, au vu du nombre d'indices archéologiques disponibles pour examiner la vie des *suburbani*, ou pour interroger l'organisation spatiale de la cité depuis la périphérie. Nous espérons en tout cas une multiplication des études sur le sujet dans les années à venir.

## Conclusion

Notre mémoire de Master, *Le suburbium dans les cités des Gaules romaines*, nous aura mené sur d'enrichissants sentiers, touchant à la fois à des domaines traditionnellement reliés à l'Histoire et à l'archéologie, des matières si complémentaires mais encore sujettes à tant de débats fratricides. S'intéresser à la périphérie des agglomérations romaines, c'est mettre le doigt sur un point d'ombre, sur des détails qui ne furent que peu examinés jusqu'alors par les chercheurs. C'est également tirer des liens entre des sources bien connues, mais pour en proposer une lecture différente.

Ainsi, nous avons proposé un récapitulatif des différentes études qui ont touché l'espace suburbain depuis plus de quarante ans. Nous avons également réalisé une recherche sur un concept qui n'a, jusqu'à maintenant, été que très peu étudiée en tant que sujet propre. En effet, avant le dernier tiers du XX<sup>ème</sup> siècle, la recherche ne s'intéressait que très peu à l'histoire de la périphérie suburbaine antique. Sociologiquement, la mentalité de la société européenne décourageait l'étude d'une périphérie dont l'image, portée par les banlieues et les faubourgs d'alors, était très négative. Les historiens et les archéologues montraient beaucoup plus d'intérêts à l'exploration de la ville ou de la campagne. Le désintérêt des premiers quant à l'espace suburbain était complété par une recherche archéologique dont les résultats apparaissent aujourd'hui morcelés et peu fiables scientifiquement. Cependant, le mouvement de réorganisation scientifique et méthodologique, qui se mit en place jusque dans les années 1980, permit aux disciplines historiques d'élargir leurs intérêts à la périphérie des centres urbains antiques.

Comme souvent dans la recherche romaine antique, la ville de Rome fut le premier cas d'étude pour aborder le concept du « *suburbium* ». S'inspirant des écrits latins et de leurs récits de la vie des élites, l'historien Edward Champlin présenta en 1982 une étude montrant l'existence d'une périphérie suburbaine autour de Rome. À sa suite, l'étude de l'espace périphérique de la capitale romaine fut reprise par de nombreux chercheurs de toutes origines. Ceux-ci profitèrent des travaux de l'archéologie préventive pour s'intéresser aux structures présentes dans cette aire et, peu à peu, la détacher d'un fait complètement élitiste. Si cet axe de recherche est encore très présent de nos jours, les dernières années du XX<sup>ème</sup> siècle ont vu l'élargissement de l'étude de ce concept à l'espace provincial, et pour ce qui nous intéresse, aux Gaules.

Le colloque *Caesarodunum* de 1998, dirigé par Robert Bedon, a ouvert l'espace gaulois à la recherche sur le *suburbium*. Bien que moins connus que celui de Rome, les espaces suburbains des villes gauloises ont pu cependant être étudiés grâce un ensemble de marqueurs qui étaient partagés dans l'ensemble du monde romain antique. Ainsi, à partir des années 2000, la recherche sur la périphérie suburbaine se fit extrêmement dynamique et porta sur trois axes : la recherche sur Rome,

sur les espaces provinciaux et sur les structures présentes dans le *suburbium*. Toutefois, l'utilisation du terme « *suburbium* » pose actuellement problème, l'absence de consensus et d'études récapitulatives faisant que son utilisation reste assez aléatoire. D'abord, il s'agit d'un terme peu présent dans les sources, sa forme la plus courante étant adjectivale. Il était utilisé pour localiser des biens ou des activités dans la périphérie des villes, et cette localisation se fit de plus en plus large au fil du temps. Face à cela, certains chercheurs refusèrent de l'utiliser trouvant que le terme est trop connoté d'une réalité élitiste et purement romaine. Ainsi, en nous appuyant sur un examen des sources, nous avons proposé de différencier quelques dénominations pour l'espace suburbain des villes et agglomérations. Ces différents choix permettent de différencier l'utilisation de la périphérie suburbaine des élites de Rome et l'importation par les aristocrates locaux de ce mode de vie en province, du concept de « *suburbium* » plus large, mixte et pouvant s'appliquer à toutes les agglomérations romaines.

Dans les sources textuelles et iconographiques que nous avons étudiées, l'espace suburbain apparaît dynamique, discontinu, non linéaire et plurifonctionnel. Son développement était lié aux espaces urbains et ruraux qui l'entouraient. Il fut attesté du II<sup>ème</sup> siècle avant notre ère jusqu'à la fin de l'Antiquité tardive. Il s'adaptait aux besoins changeant de ses espaces limitrophes et aux reliefs du milieu où il s'incarnait. L'espace suburbain connut donc des variations spatiales importantes sur cette période, mais la plupart de ses fonctions furent conservées dans le temps. Celles-ci étaient funéraires, économiques, socioculturelles, religieuses ou tout simplement résidentielles, et étaient liées à un ensemble de marqueurs archéologiques. Mais si ce territoire suburbain était d'une grande richesse, les sources textuelles nous font majoritairement part d'un point de vue élitiste. Il est donc nécessaire de confronter les textes avec les sources archéologiques afin de nuancer la vision d'un *Suburbium* uniquement aux mains des aristocrates.

L'étude de ces indicateurs du *suburbium* montre qu'ils étaient multiples et touchaient les secteurs économiques, culturels, sociaux et religieux. Ces structures nous ont permis de compléter nos connaissances sur les possibilités de spatialisation et de détermination du fonctionnement de l'espace suburbain. En effet, le but de cette partie était de donner des outils afin de pouvoir, plus tard, examiner le mieux possible l'aire suburbaine d'une agglomération gauloise de type romain. Ces structures touchaient des champs variés, depuis la compréhension des délimitations de la fin de la ville, aux nécropoles, jusqu'aux espaces de traitement des déchets. Nous avons essayé de mesurer, pour chacun de ces marqueurs, leurs impacts et évolutions sur le temps long dans le *suburbium*. Ainsi, nous avons pu découvrir que l'espace suburbain situé autour des villes romaines était doté d'une complexité qui ne ressortait que très peu dans les sources étudiées précédemment. Si une opposition urbain-périphérie et périphérie-campagne est illustré par les textes et l'iconographie, l'archéologie nous



prouve que ces différents espaces disposaient d'une complémentarité forte et nouaient de solides liens d'interdépendance. Mais outre ces liens, il nous est apparu que depuis la conquête, jusqu'à l'Antiquité tardive, cet espace suburbain développait une identité propre et ne servait donc pas uniquement à répondre aux besoins des autres territoires. Le mode de vie des *suburbani*, entre occupations citadines et quotidien plus rural, est peu étudié, ce que nous trouvons fort regrettable. De plus, au vu des marqueurs archéologiques interrogés, la périphérie n'était ni uniforme, ni constituée d'un seul et même bloc. Effectivement, cette aire pourrait être divisée en plusieurs parties, grossières, autour d'une agglomération : d'abord la continuité urbaine, ensuite une ceinture de déchets, le début des nécropoles et enfin des *horti*. Si ce modèle reste simple, et que tous ces espaces s'entremêlaient en partie, c'est à peu près dans cet ordre que devait se présenter le *suburbium* des villes romaines antiques sur toutes les périodes.

Dotée de nombreux pôles de développements, d'un rôle d'aire de représentation et de mémoire, la périphérie suburbaine était également traversée par de nombreux flux. Ceux-ci concernaient à la fois des déplacements de populations, de biens et de services, mais également des flux financiers, l'espace suburbain étant l'objet de nombreux investissements. Territoire propice à l'expression religieuse, les évolutions qu'il connut préfigura l'arrivée du christianisme en ville, mais aussi la future organisation des villes médiévales. Comprendre cette interface entre la ville et la campagne, c'est mieux interpréter le rôle de la ville et de la campagne dans les temps romains, et pour l'époque médiévale. L'étude de la périphérie nous semble donc primordiale pour les années futures. Chacun des marqueurs archéologiques que nous avons mis en avant pourrait faire l'objet d'une recherche, tout comme le terme « *suburbium* » devrait sans aucun doute retenir de nouveau l'intérêt des latinistes. Si beaucoup d'avancées ont été réalisées depuis le premier article d'Edward Champlin, énormément de chemin reste à parcourir.

Or, finalement, qu'apparaît être le *suburbium* pour nous ? Un espace mouvant, aux limites floues, qui n'existait pas par la définition d'un statut juridique précis mais par une utilisation concrète et plurifonctionnelle de la périphérie urbaine. Ce territoire suburbain accueillait un grand nombre d'activités exclues de la ville, mais gardait un lien intime avec elle. Espace extrêmement attractif, par sa proximité avec les agglomérations et comme réserve immobilière, il a pu se développer économiquement et attirer certaines franges de la société qui ont voulu se l'attribuer. Cette mainmise s'incarna par la présence de *villae*, mais également d'aires de représentation et de mémoire de la part d'une frange aristocratique de la population. Cependant, cette aire restait extrêmement mixte socialement et accueillait les *suburbani* qui, eux-même, avaient des besoins divers et variés. Émetteur, récepteur et redistributeur des biens, l'espace périphérique voyait également de nombreuses populations le traverser mais également le rejoindre. En effet, il agissait comme une aire d'exclusion

de certaines activités, pratiques ou populations, mais la présence d'infrastructures religieuses ou culturelles en son sein encourageait les citadins et les ruraux à s'y rendre plus ou moins régulièrement. Le *suburbium* était donc une aire fonctionnelle, d'interactions interspatiales, et surtout de vie : en témoigne son paysage riche et varié, dont la complexité interrogera encore quelques générations de chercheurs.

## Table des illustrations

### Figures

Figure 1 : Représentation schématique de l'agglomération et de son environnement immédiat, tiré de Gabayet, 2015, p. 79. ....	64
Figure 2 : Vue d'oiseau de la cité de Marcianopolis (Thrace), revers de monnaie de bronze de Gordien III (238-244 après J.-C.).....	116
Figure 3 : Vue d'oiseau de la cité de Bizya (Thrace), revers de monnaie de bronze (III <sup>ème</sup> siècle de notre ère). .....	116
Figure 4 : Augusta Traiana (Thrace), revers de dupondius, Marc-Aurèle (161-180 après J.-C.), représentation de la porte de la cité . ....	117
Figure 5 : Nicaea (Asie), revers de dupondius, Galfienus (253-268 après J.-C.), représentation de la muraille de la ville.....	117
Figure 6 : Marcianopolis (Mésie), revers de dupondius, Gordien III (238-244 après J.-C.), représentation de la porte de la cité avec un temple dans la ville.....	118
Figure 7 : Vienne (Lyonnaise), revers de dupondius, Auguste (31 avant J.-C.-14 après J.-C.), port et portes de la cité de Vienne derrière la proue d'un navire.....	119
Figure 8 : Corinthe (Grèce), revers de monnaie de bronze, Plautilla (202-205 après J.-C.), Temple d'Artémis Chasseresse tenant un arc et debout devant un temple suburbain ou rural, au vu de la végétation représentée. ....	120
Figure 9 : Médaille d'applique au décors triomphal dessin par Armand Desbat.....	124
Figure 10 : Représentation de la ville d'Antioche dans la table de Peutinger. ....	126
Figure 11 : Restitution des remparts de Nîmes par P. Varène dans Gros, 1996, p. 49. ....	158
Figure 12 : Restitution de la Tour Magne de Nîmes par P. Varène dans Gros, 1996, p. 49. ....	159
Figure 13 : Rempart de Durocortorum dans Fichtl, 2004, p. 299. ....	160
Figure 14 : Plan de Durocortorum par Neiss R., Berthelot F., Doyen J.-M., Rollet P., 2015. ....	161
Figure 15 : Plan d'Orange par Jean-Marc Mignon, dans Lafon, 2012, p. 59. ....	162
Figure 16 : Plan des enceintes successives de Reims durant l'Antiquité par Jodry F., Rollet P., Picavet P., Moiret F., Fronteau G., et al., 2017, p. 136. ....	166
Figure 17 : Plan de la cité antique de Metz et de sa muraille tardive par Goodman, 2007, p. 124.....	167
Figure 18 : Plan de la cité de Sens-Agedincum, par Goodman, 2007, p. 104. ....	168
Figure 19 : Modèle générale des enceintes du IV <sup>ème</sup> siècle en Gaule, reconstruction basée sur les données des murailles du Mans, de Senlis et de Carcassonne, dans Cleary, 2020, p. 28. ....	170
Figure 20 : Restitution du profil général des fortification de Reims au IV <sup>ème</sup> siècle, dans Neis, 2010, p. 191. ....	170
Figure 21 : Photographie des restes de l'enceinte romaine tardive du Mans, dans Dey, 2010, p. 10. ....	171
Figure 22 : Maquette issue du Musée romain d'Arles, représentation d'un des arcs du pont de bateau sur le Rhône.....	177
Figure 23 : Relief de l'arc de Glanum représentant des Gaulois vêtus à la romaine, dans : Gros, 1996, p. 69. ....	178
Figure 24 : Plan de la cité de Vesontio, avec en n°8 l'arc de Triomphe marquant l'entrée de la ville, dans Blonce, 2013, p. 4.....	179
Figure 25 : Carte de la cité de Bologne à l'époque antique, dans Goodman, 2007, p. 63. ....	182
Figure 26 : Plan de la cité de Meaux-Latinum, par Goodman, 2007, p. 87. ....	183
Figure 27 : Plan de la cité d'Arles-Arelate, par Goodman, 2007, p. 100. ....	183
Figure 28 : Plan de Saintes antique par Jean-Philippe Baigl réalisé pour le dossier INRAP : Les routes du territoire des Santons autour de Saintes-Mediolanum. Reconnaissance et statut des voies. ....	184
Figure 29 : Édifices de spectacles suburbains présents dans les chefs-lieux de cité des Gaules romaines. ....	188
Figure 30 : Types et localisations des théâtres en Gaule reprise des données à partir du modèle de Goodman, 2007, p. 140. ....	192
Figure 31 : Théâtres suburbains des chefs-lieux de cités des Gaules romaines. ....	193
Figure 32 : Amphithéâtres suburbains présents dans les chefs-lieux de cité des Gaules romaines. ....	202
Figure 33 : Coupe transversale du théâtre suburbain de Saintes, dans : Golvin, 1988 b, planche XXXIII .....	203
Figure 34 : Plans des amphithéâtres mixtes de Lutèce et Iuliobona, dans : Golvin, 1988 b, XLVIII.....	205

Figure 35 : Édifices de spectacles suburbains à l'architecture mixte présents dans les chefs-lieux de cité des Gaules romaines .....	206
Figure 36 : Cirques présents dans les cités des Gaules romaines. ....	214
Figure 37 : Plan de Lyon à l'époque antique, dans : Goodman, 2007, p. 120. ....	216
Figure 38 : Plan de Saintes à l'époque antique avec l'emplacement hypothétique du cirque. ....	216
Figure 39 : Situation du campus de La Brunette dans : Bouet, 1998-b, p. 35. ....	223
Figure 40 : Plan d'Autun antique et cartographie de ses nécropoles, dans : Labaune, 2015, p. 92. ....	237
Figure 41 : Plan de Lugdunum des Convènes, 1 : centre monumental de la ville romaine ; 2 : ville haute ; 3 : camp militaire ; 4 : mausolée d'Herrane ; 5 : ruisseau du Plan ; 6 : nécropole de la route de Toulouse, dans : Van Andringa, Groh, 2019, p. 56.....	238
Figure 42 : Plan des découvertes archéologiques de l'agglomération antique de Boutae, dans : Gabayet, 2015, p. 208. ....	241
Figure 43 : Topographie funéraire de Reims entre l'Antiquité tardive et le Moyen-Âge, dans Benito, 2015, p. 225. ....	244
Figure 44 : Plan de Reims au IV <sup>ème</sup> siècle, dans : Van Andringa, 2015, p. 249. ....	244
Figure 45 : Agglomération de Vervoz, dans : Coquelet, Schütz, Vilvorder, 2019, p. 496. ....	247
Figure 46 : Mausolée de Vervoz, dans : Coquelet, Schütz, Vilvorder, 2019, p. 543.....	247
Figure 47 : « Principaux sanctuaires sub- et périurbains attestés autour d'Augustonemetum », dans : Poux, Garcia, Beck, 2015, p. 325. ....	264
Figure 48 : « Conditions d'intervisibilité des principaux sanctuaires de hauteur et de plaine du bassin clemontois », dans : Poux, Garcia, Beck, 2015, p. 337. ....	266
Figure 49 : « Église de l'enclos Saint-Césaire : plan restitué de l'église dans son environnement », dans : Heijmans, 2006, p. 123.....	279
Figure 50 : « Topographie chrétienne pendant l'Antiquité tardive », dans : Guyon, 2006, p. 108. ....	280
Figure 51 : Localisation hypothétique du domaine de la villa Mermoz, dans : Gabayet, 2015, p. 177. ....	296
Figure 52 : Coûts de transports, exprimés en pourcentage de la valeur vénale d'un chargement de blé pour une tranche de 100 milles parcourus ; dans : Arnaud, 1998, p. 79. ....	307
Figure 53 : « Les vestiges du Haut-Empire à l'est de la ville [de Nîmes] le long des routes de Beaucaire (Voie domicienne) et d'Arles », dans : Pomarède, Bel, Breuil, Celié, Monteil, Sejalon, Vidal, 2012, p. 308. .	319
Figure 54 : Plan du quartier de la Genetoye, dans : Labaune, 2015, p. 95. ....	320
Figure 55 : Sites des meuneries antiques retrouvées à Clermont-Ferrand, dans : Martinez, Ollivier, 2018, p. 3. ....	322
Figure 56 : Système d'évacuation des eaux usées d'Autun dans : Kasprzyk M., Labaune Y., 2003, p. 110. ....	336
Figure 57 : Plan schématique d'Autun et de ses axes routiers, dans : Choppet, 1998, p. 243. ....	346
Figure 58: Plan d'Autun antique et cartographie de ses nécropoles, dans : Labaune, 2015, p. 92. ....	346
Figure 59 : Légende des schémas de Chritian Cloppet, dans : Choppet, 1998, p. 241.....	346
Figure 60 : Plan schématique de Mandeure et de ses axes routiers, dans : Cloppet, 1998, p. 241.....	347
Figure 61 : Plan schématique de Lyon et de ses axes routiers, dans : Cloppet, 1998, p. 242. ....	348
Figure 62 : Plan d'Augustonemetum et du site de la fouille de la Scène nationale, dans : Ollivier, Blondel, Foucras, Hallavant, Le Guennec, Longepierre, Pédoussaut, 2016, p. 190. ....	357
Figure 63: « Plan d'ensemble du téménos de Martigny. » dans : Leveau, Wiblé, 2014, p. 58. ....	359
Figure 64 : Panneau II de la colonne Trajane.....	493
Figure 65 : Panneau III de la colonne Trajane.....	494
Figure 66 : Panneau XXXIII de la colonne Trajane. ....	495
Figure 67 : Panneau LXXXIII de la colonne Trajane.....	496
Figure 68 : Panneau C de la colonne Trajane.....	497
Figure 69 : Marbre du lac Fucine, « figure A », d'après l'article d'Auguste Geoffroy p. 12 .....	498
Figure 70 : Marbre du lac Fucine, « figure B », d'après l'article d'Auguste Geoffroy p. 13 .....	498
Figure 71 : Marbre du lac Fucine, « figure C », d'après l'article d'Auguste Geoffroy p. 14 .....	499
Figure 72 : Marbre du lac Fucine, « figure D », d'après l'article d'Auguste Geoffroy p. 15 .....	499
Figure 73: Mosaïque représentant Narbonne, place des corporations d'Ostie. ....	500
Figure 74 : Mosaïque des Saint-Pierre-et-Paul de Gérasa. ....	500
Figure 75: Tablinum de la « maison à la statuette indienne » de Pompéi. ....	501

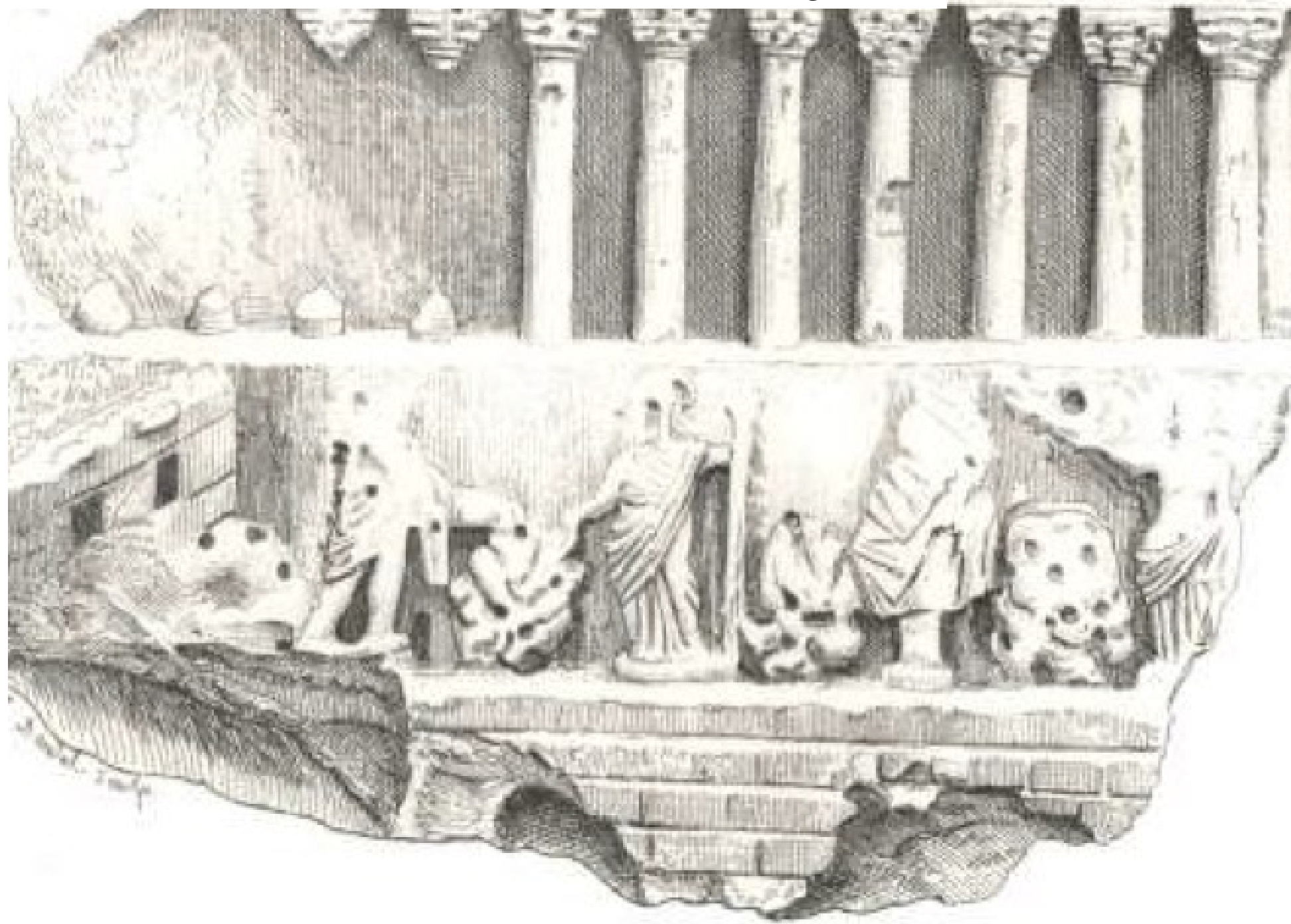
Figure 76 : Fresque de la villa dites « d'Ariane » à Stabies. ....	501
Figure 77 : Fresque de la chute d'Icare à Knossos. ....	502
Figure 78 : « Plan d'Alba-la-Romaine et localisation du sanctuaire des Basaltes », dans : Péchoux, 2008, p. 553. ....	503
Figure 79 : « Trèves et localisation du sanctuaire de l'Altbachtal », dans : Péchoux, 2008, p. 569.....	504
Figure 80 : « Répartition des divinités attestées à l'Altbachtal (Trèves) », dans : Péchoux, 2008, p. 521.....	505

## Tableaux

Tableau 1 : Récapitulatif des différents types de temples suburbains et de leur aire d'influence depuis le suburbium.....	261
---	-----



Master Recherche 2ème année  
Histoire, civilisation, patrimoine  
Parcours Histoire - Histoire de l'art - Archéologie



LE *SUBURBIUM* DANS LES CITÉS  
DES GAULES ROMAINES

# *BIBLIOGRAPHIE*

Par Antoine VAZEILLE  
Sous la direction de  
Mme Carlotta FRANCESCHELLI







## Bibliographie

<b>Articles</b> .....	<b>375</b>
<b>Ouvrages individuels</b> .....	<b>425</b>
<b>Ouvrages collectifs</b> .....	<b>431</b>
<b>Mémoires et thèses</b> .....	<b>437</b>
<b>Autres formats</b> .....	<b>440</b>
Podcast .....	440
Exposition .....	440
<b>Sitographie</b> .....	<b>441</b>
<b>Liste des inscriptions épigraphiques :</b> .....	<b>443</b>

## Articles

### **Abadie-Reynal C.**

2003 : Abadie-Reynal C., « La gestion des eaux de ruissellement et des eaux usées à Zeugma à l'époque romaine. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 77-86.

### **Adell G., Capodano X.**

2001 : Adell G., Capodano X. : « Dire les nouveaux territoires : du stigmatisme de la banlieue à l'ubiquité du paysage », dans : Rivière d'Arc H., *Nommer les nouveaux territoires urbains*, UNESCO/M.S.H., Paris, 2001, p. 64-84.

### **Agache R.**

2014 : Agache R., « *La prospection aérienne sur sols nus et l'inventaire archéologique de la Somme* », dans : Actes du colloque international d'archéologie aérienne, SEVPEN : Paris, 1964, p. 49-58.

### **Agusta-Boularot S., Ginouvez O., Lassalle A., Mathieu V., Sanchez C.**

2014 : Agusta-Boularot S., Ginouvez O., Lassalle A., Mathieu V., Sanchez C., « Modalités du démantèlement des lieux de culte et politique de grands travaux de l'Antiquité tardive à *Narbo Martius*. », dans : *Gallia, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIIe au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 65-77.

### **Antaya R.**

1980 : Antaya R., « *The etymology of pomerium.* », dans : *American Journal of Philology*, n° 101/2, 1980, p. 184-189.

### **Arnaud P.**

1998 : Arnaud P., « Vers une définition géodynamique des *suburbia* : Éléments pour une zonation des zones péri-urbaines », dans : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, PULIM : 1998, Limoges, p. 63-81.

2011 : Arnaud P., « Les milliaires de Fréjus : une introduction à la signification politique des bornages », dans : Pasqualini M., *Fréjus romaine la ville et son territoire. Agglomération de Narbonnaise, des Alpes-Maritimes et de Cisalpine à travers la recherche archéologique*, Actes du 8ème colloque historique de Fréjus 8-10 octobre 2010, édition APDCA, Antibes, 2011, p. 55-65.

**Aubin G., Monteil M., Eloy-Epailly L., Le Gaillard L.**

2014 : Aubin G., Monteil M., Eloy-Epailly L., Le Gaillard L., « Sanctuaires et pratiques religieuses du IIIème au Vème siècle apr. J.-C. dans l'Ouest de la province de Lyonnaise et de ses marges. », dans : *La fin des dieux. Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du III e au V e s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Gallia Tome 71.1, Paris, 2014, p 219-251.

**Augry S.**

Augry S., « Éléments inédits de l'enceinte romaine », dans : *Archéopages*, 41, 2015, p. 94-95.

**Agusta-Boularot S. et alii**

Agusta-Boularot S. et alii, « Glanum, l'extension de la ville et sa périphérie », dans : *Les Dossiers d'Archéologie*, 327, 1998, p. 20-25.

**Agusta-Boularot S.**

Agusta-Boularot S., « Banlieue et faubourg de Rome : approche linguistique et définition spatiale », dans : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines*, Caesarodunum XXXII, Limoges, 1998, p. 35-62.

**Bagan G.**

2012 : Bagan G., « Espace bâti ou espace occupé ? Le cas des agglomérations protohistoriques du Languedoc et du Roussillon. », dans : Belarte C., Plana-Mallart R., *Le paysage périurbain en Méditerranée Occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité*, « Documenta » 26, Institut Català d'Arqueologia Clàssica, Tarragona, 2012, p. 259-286.

**Baigl J.-P.**

2012 : Baigl J.-P., « Les suburbia de Saintes : marqueur de l'évolution chrono-topographique. », dans : *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire*, Service régional d'archéologie Île-de-France, direction régionale des affaires culturelles et l'UMR 7041 ArScAn, équipe GAMA (Archéologie de la Gaule et du Monde antique), Versailles, France, 2012, p. 155-172.

### **Ballet P.**

2003 : Ballet P., « Dépotoirs culturels, domestiques et « industriels » dans la *chôra* égyptienne à l'époque romaine. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoil, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 219-230.

### **Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N.**

2003 : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., « Introduction », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoil, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 9-12.

### **Bannon C. J.**

2001 : Bannon C. J., « Servitudes for water use in the Roman suburbium », dans : *Historia*, L, 2001, p. 34-52.

### **Barbet C., Pardon-Labonnelie M., Chalvidal C., Aubin M.**

2019 : Barbet C., Pardon-Labonnelie M., Chalvidal C., Aubin M., « Nécropole familiale et mémoire funéraire d'un praticien à Marquion (Pas-de-Calais) », dans : Monteil M., Van Andringa W., *Monumentum fecit : Monuments funéraires en Gaule romaine*, Gallia, 76.1, 2019, p. 278-328.

### **Bazin B., Hérouin S., Joly D.**

2014 : Bazin B., Hérouin S., Joly D., « Démantèlement et abandon précoce d'un grand sanctuaire à Chartres/Autricum. », dans : Gallia, *La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIIe au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 13-24.

### **Bedon R.**

1998-b : Bedon R., « Les villes et leurs faubourgs en Gaule Romaine », dans : *Dossiers de l'Archéologie*, n°237, Dijon : Édition Faton, 1998-b.

### **Bel V.**

2015 : Bel V., « Géographie funéraire antique de Nîmes, la place des morts dans l'espace périurbain (I avt-IIIème après) », dans : Plana-Mallart R., *Le périurbain comme objet d'étude : état de la question*, Paris : PULM, 2015, p. 143-158.

**Bel V. Breuil J.-Y., Monteil M., Pomarèdes H. Vidal L., Sauvage L.**

2005 : Bel V. Breuil J.-Y., Monteil M., Pomarèdes H. Vidal L., Sauvage L., « Réflexions sur une ville et sa proche campagne dans l'Antiquité : le cas de Nîmes (Gard) », dans : Bouet A., Verdin F., *Territoire et paysages de l'âge du fer au Moyen-Âge, Mélanges offerts à Philippe Leveau*, « Mémoires » 16, Bordeaux, 2005, p 19-44.

**Bel V., Blaizot F., Tranoy L.**

2009 : Bel V., Blaizot F., Tranoy L., « Bilan et perspectives. », dans : *Pratiques et espaces funéraires dans le Centre et le Sud-Est de la Gaule durant l'Antiquité, Gallia*, 66-1, 2009, p. 345-347.

**Bel V., Bonnet C., Wittmann A., Vieugué J., Deberge Y., Georges P., Gisclon J.-L., Blaizot F.**

2009 : Bel V., Bonnet C., Wittmann A., Vieugué J., Deberge Y., Georges P., Gisclon J.-L., Blaizot F., « La pratique de l'inhumation. », dans : *Pratiques et espaces funéraires dans le Centre et le Sud-Est de la Gaule durant l'Antiquité, Gallia*, 66-1, 2009, p. 15-87.

**Benoist S.**

2011 : Benoist S., « Penser la limite : de la cité au territoire impérial. », dans : *Frontiers in the Roman World.*, Boston, USA : Brill, 2011.

**Bermejo Meléndez J., Campos Carrasco J.-M.**

2011 : Bermejo Meléndez J., Campos Carrasco J.-M., « Il campus di Arucci/Turobriga. Un nuovo esempio nelle province occidentali », dans : *Atlante Tematico di Topograa Antica*, 21, 2011, p. 55-68.

**Bermond I., Buffat L., Fiches J.-L., Garmy P., Pellecuer C., Pomarèdes H., Raynaud C.**

2010 : Bermond I., Buffat L., Fiches J.-L., Garmy P., Pellecuer C., Pomarèdes H., Raynaud C., « Nîmes en Narbonnaise, essai sur la géographie des territoires à l'échelle de la cité. », dans : *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain*, Jean-Luc Fiches, Rosa Plana-Mallart, Victor Revilla Calvo, Barcelone, Espagne, 2010, p. 83-98.

**Bernhart M.**

1938 : Bernhart M., « Die Denkmäler des Forums auf Römischen Münzen », dans : *Deutsches Jahrbuch für Numismatik*, 1, 1938, p. 136-152.

**Bessac J.-C.**

2016 : Bessac J.-C., « Techniques et économie de la construction des fortifications en pierre : méthodes et perspectives », dans : Frederiksen R., Müth S., Schneider P. I., Schnelle M., *Focus on fortifications : New Research on Fortifications in the Ancient Mediterranean and the Near East*, Fokus Fortifikation Studies : Volume 2, Monographs of the Danish Institute at Athens, Volume 18, Philadelphia : Oxbow Books, 2016, p. 129-141.

**Beylier A.**

Beylier A., « Les fossés défensifs en Gaule méditerranéenne protohistorique (ixe-iiie s. av. n. ère) : formes et fonctions », dans : *Revista d'Arqueologia de Ponent*, n°21, 2011, p. 253-274.

**Blaizot F.**

2009 : Blaizot F., « L'image sociale et culturelle des pratiques funéraires : expressions et évolutions de la société romaine dans le sud-est de la Gaule. », dans : *Gallia Pratiques et espaces funéraires dans le Centre et le Sud-Est de la Gaule durant l'Antiquité*, tome 66, 2009, p. 311-343.

**Blaizot F., Bel V., Bonnet C., Wittmann A., Georges P., Gisclon J.-L., Tranoy L., Vieugué J.**

2009 : Blaizot F., Bel V., Bonnet C., Wittmann A., Georges P., Gisclon J.-L., Tranoy L., Vieugué J., « Structures secondaires et structures accessoires. », dans : *Pratiques et espaces funéraires dans le Centre et le Sud-Est de la Gaule durant l'Antiquité, Gallia*, 66-1, 2009, p. 175-251.

**Blaizot F., Flotté P., Baudoux J., Macabéo G.**

2005 : Blaizot F., Flotté P., Baudoux J., Macabéo G., « Évolution de la topographie funéraire du faubourg occidental de Strasbourg (Bas-Rhin) dans l'Antiquité Tardive et le Haut Moyen Âge. », dans : *Revue Archéologique de l'Est*, n°54, 2005, p. 211-248.

**Blaizot F., Motte S.**

2009 : Blaizot F., Motte S., « Contribution à la topographie antique de *Lugdunum* : la porte monumentale et l'espace funéraire du site de la montée de la Butte », dans : *Revue Archéologique de l'Est*, t. 58, 2009, p. 325-380.

**Blin S., Cramatte C.**

2014 : Blin S., Cramatte C., « Du sanctuaire civique à l'église paléochrétienne de Mandeuve (cité des Séquanais). », dans : *Gallia*, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIIe au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales), Vol. 71, N°1, 2014, p. 51-63.

**Blonce C.**

2013 : Blonce C., « À propos de la « Porte Noire » de Besançon et de la « Porte de Mars » de Reims. », dans : *Revue historique*, vol. 665, no. 1, 2013, p. 3-21.

**Blondel F., Girardclos O.**

2018 : Blondel F., Girardclos O., « Approche dendroarchéologique de l’approvisionnement de la ville antique d’Augustonemetum (Clermont-Ferrand – Puy-de-Dôme) en bois d’œuvre et exploitation forestière. », dans : *ArcheoSciences*, 42-1, 2018, p. 17-33.

**Bodel J.**

2018 : Bodel J., « Roman tomb gardens. », dans : Jashemski W. F., Gleason K. L., Hartswick K. J., Malek A., *Gardens of the Roman Empire*, Cambridge University Press : Cambridge, 2018, p. 199 – 242.

**Bodon G., Riera I.**

1998 : Bodon G., Riera I., « Per uno studio delle aree suburbane di Patauium : considerazioni preliminari su topografia e produzione artigianale », dans : Bodon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, Limoges :PULIM, 1998, p. 277-310.

**Bogdanovic I., Nikolic S.**

2015 : Bogdanovic I., Nikolic S., « Recent Excavations on the Amphitheatre of Viminacium (Upper Moesia). », dans : *Proceedings of the 22<sup>nd</sup> International Congress of Roman Frontier Studies*, (Ruse, Bulgaria, September 2012), Sofia 2015, 547–555.

**Borg B.**

2020 : Borg B., « Does religion matter? Life, death, and interaction in the Roman suburbium. », dans : Gasparini V. et al., *Lived Religion in the Ancient Mediterranean World: Approaching Religious Transformations from Archaeology*, Berlin : History and Classics, 2020, p. 405-434.

**Borlenghi A.**

2015 : Borlenghi A., « Le campus dans les provinces occidentales de l’Empire : Rôle et fonctions d’un espace public de la ville romaine entre les iie et ive s. », dans : Brassous L, Quevedo A., *Urbanisme civique en temps de crise : Les espaces publics d'Hispanie et de l'Occident romain entre le iie et le ive siècle*, Madrid : Casa de Velázquez, 2015, p. 255-271.

**Bossuet G., Louis A., Ferreira F., Labaune Y., Laplaige C.**

2015 : Bossuet G., Louis A., Ferreira F., Labaune Y., Laplaige C., « Le sanctuaire suburbain d'Augustodunum de la Genetoye à Autun (Saône-et-Loire) : apport de l'approche combinée de données spatialisées à la restitution du théâtre antique du Haut du Verger. », dans : *Gallia*, 72-2, 2015, p. 205-223.

**Bouet A.**

1998-a : Bouet A., « Un nouvel exemple de campus en Gaule Narbonnaise : Vaison-la-Romaine (Vaucluse). », dans : *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 31, 1998-a, p. 103-117.

1998-b : Bouet A., « Complexes sportifs et centres monumentaux en occident romain : les exemples d'Orange et Vienne. » dans : *Revue Archéologique*, n°1, 1998-b, p. 33-105.

1999 : Bouet A., « Campus et Juventus dans les agglomérations secondaires des provinces occidentales. », dans : *Revue des Études Anciennes*, Tome 101, 1999, n°3-4, p. 461-486.

2002 : Bouet A., « Les bâtiments thermaux et sportifs en aquitaine. », dans : Bedon R., *Amoenitas urbium. Les agréments de la vie urbaine Gaule romaine et dans les régions voisines*, actes du colloque *Caesarodunum* de Limoges, 2002, p. 57-75.

**Bouffier S.**

2015 : Bouffier S., « Introduction à Aux Marges de la ville. Espaces, sociétés, représentations. », dans : *Le périurbain, objet d'histoire*, Paris, L'Harmattan, 2015, p.37-57.

**Braund S. H.**

1989 : Braund S. H., « City and Country in Roman Satire », dans : Braund S., *Satire and Society in Ancient Rome*, Exeter Univ. Pr., Exeter, 1989, p. 23-47.

**Bridel P.**

2011 : Bridel P., « L'amphithéâtre d'Avenches. Originalité de quelques aspects architecturaux et fonctionnels. », dans : *Études de lettres*, 1-2, 2011, p. 293-306.

**Brissaud L.**

2003 : Brissaud L., « Un vase de foulon sur le site de Saint-Romain-en-Gal ? Hypothèses et pistes de recherches. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoil, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 61-72.



**Brulet R.**

2017 : Brulet R., « Les agglomérations : le débat terminologique et le concept. », dans : Santoro S., *Emptor et Mercator. Spazi e rappresentazioni del commercio romano, Studi e ricerche internazionali coordinate da Sara Santoro*, Edipuglia, Bari 2017, p. 315-336.

**Carandini A.**

1990 : Carandini A., « Il giardino romano nell'età tardo reppublicana e giulio-claudia », dans : *Gli Orti Farnesiani nul Palantino*, Roma, 1990, p. 9-15.

1985 : Carandini A., « Orti e frutti intorno a Roma », dans : *Misurare la terra : centuriazione e coloni nel mondo romano. Città, agricoltora, commercio : materiali da Roma e dal Suburbio*, Panini, Modena, 1985, p. 66-74.

**Carrié J.-M.**

2002 : Carrié J.-M., « L'armée romaine tardive dans quelques travaux récents. 3e partie. Fourniture militaire, recrutement et archéologie des fortifications. », dans : *Antiquité Tardive*, V, 10, 2002, p. 427-442.

**Cavassa L.**

2009 : Cavassa L., « La production de céramique commune à Pompéi. Un four de potier dans l'insula 5 de la regio I. », dans : *Les céramiques communes d'Italie et de Narbonnaise. Structures de production, typologies et contextes inédits (Ile s. av. J.-C.-IIIe s. apr. JC.)*, Collection du Centre Jean Bérard, vol. 30, 2009, p. 95-104.

**Cavassa L., Lemaire B., Piffeteau J.-M.**

2014 : Cavassa L., Lemaire B., Piffeteau J.-M., « Pompéi. L'atelier du potier, Via dei Sepolcri, boutique n. 29. Campagne 2012. », dans : *Chronique des activités archéologiques de l'École Française de Rome*, Centre Jean-Bérard, Italie du Sud, 2014.

**Champlin E.**

1982 : Champlin E., « *The suburbium of Rome.* », dans : *American Journal of Ancient History*, 7, 2, 1982, p. 97-117.

### **Chassillan É.**

2014-a : Chassillan É., « De la villa aux grandes demeures urbaines en Gaule romaine : le jardin comme rappel de la villégiature ? », dans : Devillers O., *Neronia IX. La villégiature dans le monde romain de Tibère à Hadrien*, Actes du IXe Congrès International de la SIEN (Villa Vigoni, Lovenjo di Menaggio, 3-6 octobre 2012), *Ausonius Scripta Antiqua* 62, Bordeaux, 2014, p. 213-225.

2014-b : Chassillan É. « Place du bassin et spectation dans le jardin de Gaule Narbonnaise au Haut-Empire : problèmes de typo-chronologie », dans : Van Ossel P., Guimier-Sorbets A.-M., *Archéologie des jardins Analyse des espaces et méthodes d'approche*, Éditions Monique Mergoïl Montagnac, 2014, p. 37-45.

### **Chevallier R.**

1998 -a : Chevallier R., « Problématique du *suburbium*. L'image de la ville vue de l'extérieur. », dans : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, PULIM : Limoges, 1998-a, p. 20-33.

1998-b : Chevallier R., « L'iconographie antique des faubourgs », dans : *Dossiers d'Archéologie*, 237, octobre 1998-b, p. 84-87.

### **Clavel-Lévêque M.**

1986 : Clavel-Lévêque M., « L'espace des jeux dans le monde romain : hégémonie, symbolique et pratique sociale », dans : *Aufstieg und Niedergang der Römischen Welt*, 2.16.3, 1986, p. 2405-2563.

### **Cleary S. E.**

2020 : Cleary S. E., « Urban defences in late Roman Gaul : civic monuments or state installation. », dans : Intagliata E. E. et al., *City Walls in Late Antiquity: An Empire-Wide Perspective.*, Philadelphia : Oxbow Books, 2020.

### **Clément B.**

2015-a : Clément B., « L'industrie de la brique crue dans la colonia Lugdunum (Lyon) », dans : *Arqueología de la construcción, V Man-made materials, engineering and infrastructure*, Oxford, April 11-12, 2015-a.

2015-b : Clément B., « Des trous dans la rue ! Réflexions autour des fosses d'extraction de terre à bâtir à Lugdunum (Lyon). », dans : Batigne Vallet C., Lemaître S., *Abécédaire pour un archéologue lyonnais : Mélanges offerts à Armand Desbat*, Éditions Mergoïl, Autun, 2015-b, p. 255-260.

### **Cloppet C.**

1998 : Cloppet C., « Un rapport ville-campagne en Gaule romaine : l'arrivée et la place des routes dans les agglomérations du Haut-Empire. », dans : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, PULIM : Limoges, 1998, p. 217-245.

### **Coarelli F.**

1986 : Coarelli F., « L'Urbs e il suburbio », dans : Giardina A., *Società romana e impero tardoantico. Roma. Politica, economia, paesaggio urbano*, Laterza, Bari, 1986, p. 1-58.

### **Cocu J.-S., Rousseau A.**

2014 : Cocu J.-S., Rousseau A., « Le sanctuaire de Mesnil-Saint-Nicaise : Mutations d'un lieu de culte chez les Viromanduoens du I<sup>er</sup> au IV<sup>e</sup> s. apr. J.-C. », dans : Gallia, *La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du III<sup>e</sup> au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 109-117.

### **Coquelet C., Schütz J.-L., Vilvorder F.**

2019 : Coquelet C., Schütz J.-L., Vilvorder F., « Le mausolée de Vervoz (Belgique) dans la cité des Tongres, entre agglomération routière et villa », dans : Monteil M., Van Andringa W., *Monumentum fecit : Mouvments funéraires en Gaule romaine*, Gallia, 76.1, 2019, p. 494-559.

### **Cordier P.**

2003-a : Cordier P., « Les mots pour le dire : le vocabulaire des rebus et leurs représentations. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebus et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003-a, p. 19-26.

2003-b : Cordier P., « Le destin urbain du *stercus* et de l'urine. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebus et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003-b, p. 51-60.

### **Corsi C., Laracca M., Meyer C., Taelman D.**

2018 : Corsi C., Laracca M., Meyer C., Taelman D., « Non destructive archaeological diagnostics in the suburbium of a Roman town. », dans : *Measurement*, 127, 2018, p. 325–334.

### **Courrier C.**

2017 : Courrier C., « Sur un jeu de mots bilingue d'un citoyen facétieux : arcs honorifiques et propagande politique à la fin de l'époque flavienne. », dans : Franceschelli C. et *al.*, *Spazi pubblici e dimensione politica nella città romana : funzioni, strutture, utilizzazione*, Bologne, BUP, 2017, p. 133-152.

### **Creissen T.**

2014 : Creissen T., « La christianisation des lieux de culte païens : « assassinat », simple récupération ou mythe historiographique ? », dans : *Gallia, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIIe au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 279-287.

2019 : Creissen T., « Les mausolées de la fin de l'Antiquité au Moyen Âge central : entre gestion d'un héritage et genèse de nouveaux modèles. », dans : Monteil M., Van Andringa W., *Monumentum fecit : Mouvments funéraires en Gaule romaine*, *Gallia*, 76.1, 2019, p. 662-717.

### **Crombez A.**

2008 : Crombez A., « Le cœur d'Empire au Ier siècle apr. J.-C. : modélisation d'une Très Grande Rome », dans : *M@ppemonde*, 2008.

### **Dartevelle H., Ballut C.**

2007 : Dartevelle H., Ballut C., « L'Atlas topographique d'*Augustonemetum* (Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme). », dans Ballut C., *Au fil de l'eau*, Clermont-Ferrand, Presses universitaires Blaise-Pascal, 2007, p. 31-36.

### **Dartevelle H., Le Barrier C.**

2016 : Dartevelle H., Le Barrier C., « *Augustonemetum*, capitale gallo-romaine de la cité des Arvernes. », dans : Bouet A., *Monumental ! La monumentalisation des villes de l'Aquitaine et de l'Hispanie septentrionale durant le Haut-Empire*, Bordeaux, Aquitania, coll. « Supplément Aquitania », 2016, p. 539-565.

### **Dartevelle H. et al.**

2009 : Dartevelle H. et *al.*, « La capitale des Arvernes, une histoire en boucle », dans : Buchsenschutz O. et *al.*, *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire. Les Gaulois sont dans la ville*, Tours, Fédération Revue Archéologique du Centre de la France, coll. « Supplément à la Revue archéologique du Centre de la France. », n° 35, 2009, p. 293-315.

### **Dartevelle H., Mennessier-Jouannet C., Arbaret N.**

2009 : Dartevelle H., Mennessier-Jouannet C., Arbaret N., « La capitale des Arvernes, une histoire en boucle », dans : *L'âge du Fer dans la boucle de la Loire. Les Gaulois sont dans la ville*, Actes du XXXIIe Colloque de l'Association française pour l'étude de l'âge du fer, Bourges, 1er-4 mai 2008, Tours : Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, 2009, p. 293-315.

### **De Ruyt C.**

2007 : De Ruyt C., « Les produits vendus au *macellum*. », dans : *Food & History : Les bouchers et le commerce de la viande dans les cités romaines*, vol. 5, n°1, 2007, p. 135-150.

### **Decramer L. R., Hilton R., Lapierre L., Plas A.**

2006 : Decramer L. R., Hilton R., Lapierre L., Plas A., « La grande carte de la colonie romaine d'Orange. », dans : *Autour des Libri coloniarum : colonisation et colonies dans le monde romain*. Actes du Colloque international (Besançon, 16-18 octobre 2003), Besançon : Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité, 2006, p. 93-114.

### **Demoule J.-P.**

2007 : Demoule J.-P., « La naissance de l'archéologie préventive », dans : *Pour la Science*, n°361, 2007, p. 146-151.

2011 : Demoule J.-P., « Nouveaux moyens, nouveaux financements, nouvelles problématiques en archéologie », dans : Fussman G., *La mondialisation de la recherche : Compétition, coopérations, restructurations*, Paris : Collège de France, 2011.

2012 : Demoule J.-P., « L'intégration interdisciplinaire en archéologie », dans : De Beaune S., et Francfort H.-P., *L'archéologie à découvert : Hommes, objets, espaces et temporalités*, Paris : CNRS Éditions, 2012, p. 32-38.

### **Desanges J.**

1990 : Desanges J., « Le statut des cités Africaines chez les géographes et dans les itinéraires de l'Empire romain. », dans : *Latomus*, vol. 49, no. 4, 1990, p. 816-825.

### **Desbat A.**

2003 : Desbat A., « La gestion des déchets en milieu urbain : l'exemple de Lyon à la période romaine. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 117-120.

**Desbat A., Dal Pra G.**

2002 : Desbat A., Dal Pra G., « L'atelier de sigillée claire B de Saint-Péray, Grimpeloup (Ardèche). », dans : *SFECAG, Actes du Congrès de Bayeux*, 2002, p. 387-400.

**Desbat A., Jouanaud J.-L., Blanchard L.**

1983 : Desbat A., Jouanaud J.-L., Blanchard L., « Vases à médaillon d'applique inédits de Lyon et de Martigues (B.-du-Rh.). » dans : *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 16, 1983, p. 395-403.

**Desbat A., Picon M.**

1994 : Desbat A., Picon M., « Notice. Sur l'origine des céramiques sigillées claires B et luisantes du site du Bivan (38, l'Albenc). », dans : *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 27-28, 1994, p. 267-268.

**Dey H.**

2010 : Dey H., « Art, Ceremony, and City Walls : The Aesthetics of Imperial Resurgence in the Late Roman West. », dans : *Journal of Late Antiquity*, Volume 3, 1, 2010, p. 3-37.

**Dieudonné-Glad N., Robet-Belarbi I.**

2003 : Dieudonné-Glad N., Robet-Belarbi I., « La gestion des déchets artisanaux et domestiques : actions individuelles ou concertées ? L'exemple d'une agglomération secondaire de Gaule romaine. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 181-196.

**Dmitriev S.**

2004 : Dmitriev S., « Traditions and Innovations in the Reign of Aurelian », dans : *The Classical Quarterly*, New Series, vol. 54, 2004, p. 568-578.

**Dousteyssier B., Trément F.**

2007 : Dousteyssier B., Trément F., « Des « grands » et des « petits » *domini* ? « Grandes » et « petites » *villae* en Gaule Aquitaine. Le cas de la cité des Arvernes. », dans : *Revue Archéologique du Centre de la France*, FERACF, 2007.

**Doyen J.-M.**

2014 : Doyen J.-M., « Quelques sanctuaires entre Seine et Meuse sous les Valentinien et les Théodosien (364- 455 apr. J.-C.) : Les apports de la numismatique quantitative. », dans : *Gallia, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIIe au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 143-162.

**Dressel H.**

1909 : Dressel H., « Das Iseum compense auf einer Münze des Vespasian », dans : *Sitz. Ber. der Kgl. Preuss. Akad.*, XXV, Berlin, 1909, p. 640-648.

**Driard C., Grange G., Leroy B., Marie G., Sénégas M.-L., Tendron G., Trin L.**

2014 : Driard C., Grange G., Leroy B., Marie G., Sénégas M.-L., Tendron G., Trin L., « Démantèlement progressif et réoccupations d'un édifice monumental périurbain à Troyes/Augustobona. », dans : *Gallia, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIIe au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 25-37.

**Dubant D.**

2003 : Dubant D., « Une décharge publique gallo-romaine (fin Ier-début IIème s ap J.-C.) à Tours (Indre-et-Loire, France). », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 165-180.

**Dubouloz J.**

2003 : Dubouloz J., « Formes et enjeux de la gestion quotidienne du territoire urbain dans la cité tardive. », dans : *Cahiers Du Centre Gustave Glotz*, vol. 14, 2003, p. 99-114.

**Duchemin J.-P., Durand A., Van Andringa W.**

2020 : Duchemin J.-P., Durand A., Van Andringa W., « *Locum publice datum ex decreto decurionum.* », dans : *Mélanges de l'École française de Rome, Antiquité*, 132-1-1, 2020, p. 231-248.

**Duday H., Van Andringa W.**

2017 : Duday H., Van Andringa W., « Archaeology of Memory : About the Forms and the Time of Memory in a Necropolis of Pompeii », dans : Moser C., Knust J., *Ritual Matters Material Remains and Ancient Religion*, Supplements to the Memoirs of the American Academy in Rome, 2017, p. 73-85.

**Dugast F.**

2007 : Dugast F., « Spectacles et édifices de spectacles dans l'antiquité tardive : la mémoire prise en défaut. », dans : *Antiquité Tardive*, 15, 2007, p. 11-20.

**Dumas E., Blaizot F.**

2012 : Dumas E., Blaizot F., « Le *suburbium* de Lyon : un état de la question. », dans : *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire*, Service régional d'archéologie Île-de-France, direction régionale des affaires culturelles et l'UMR 7041 ArScAn, équipe GAMA (Archéologie de la Gaule et du Monde antique), Versailles, France, 2012, p. 85-108,

**Dumasy F.**

2011 : Dumasy F., « Théâtres et amphithéâtres dans les cités de Gaule romaine : fonctions et répartition. », dans : *Études de lettres*, 1-2, 2011, p. 193-222.

**Ebnöther C.**

2003 : Ebnöther C., « L'évacuation des eaux usées dans les agglomérations secondaires : affaire individuelle ou tâche commune ? L'apport des fouilles de *Vitudurum*. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 73-76.

**Eck W.**

1996 : Eck W., « Inscirioni sepolcrali romani. Intenzione e capacità di messaggio nel contesto funerario », dans : *Tra epigrafia, prosopografia e archeologia. Scritti scelti, rielaborati ed aggiornati*, Rome, 1996, p. 227-250.

**Eschbach F.**

2011 : Eschbach F., « Le théâtre antique de Lousonna-Vidy », dans : *Études de lettres*, 1-2, 2011, p. 97-118.



**Evers C.**

1991 : Evers C., « Remarques sur l'iconographie de Constantin. À propos du remploi de portraits des « bons empereurs ». », dans : *Mélanges de l'École française de Rome, Antiquité*, tome 103, n°2, 1991, p. 785-806.

**Fabre G.**

2012 : Fabre G., « Les sources écrites concernant le suburbium des villes de l'Occident romain », dans : Belarte C., Plana Mallart R., *Le paysage périurbain en Méditerranée Occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité*, « Documenta » 26, Institut Català d'Arqueologia Clàssica, Tarragona, 2012, p. 21-31.

**Fajon P., Lepert T.**

1998 : Fajon P., Lepert T., « Voies romaines : réalité ou fiction ? », dans : *Bulletin de la Société libre d'Émulation*, Seine-Maritime, 1998, p. 17-30.

**Ferreira F.**

2019 : Ferreira F., « Les théâtres antiques de Gaule aquitaine : apport des recherches récentes. », dans : *XXVII<sup>ème</sup> Rencontres archéologiques de Saint-Céré– 22-23 Septembre 2018*, 2019, p. 107-114.

**Fichtl S.**

2004 : Fichtl S., « Des capitales de cités gauloises aux chefs-lieux de province : le cas de Reims-Durocortorum », dans : Nadal i Malé J. M., *Roma y las capitales provincial del Occidente Europeo. Estudios Arqueológicas*, Simulacra Romae, Tarragone, 2004, p. 295-306.

**Forest V.**

2009 : Forest V., « Indices archéozoologiques de ruralité en Gaule Narbonnaise : l'exemple de la triade domestique en Bas-Languedoc. », dans : Leveau P., Raynaud C., Sablayrolles R., Trément F., *Les formes de l'habitat rural gallo-romain. Terminologies et typologies à l'épreuve des réalités archéologiques*, Colloque AGER VIII, 2009, p. 25-45.

**Forrer R.**

1921 : Forrer R., « Un sanctuaire d'Epona et une station romaine à Mussig-Vicenz. », dans : *Cahiers d'Archéologie et d'Histoire d'Alsace*, vol. XII, n°45-48, 1921, p. 1249-1250.

### **Foy D.**

2003 : Foy D., « Recyclage et réemplois dans l'artisanat du verre. Quelques exemples antiques et médiévaux. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 271-276.

### **France J.**

1999 : France J., « Les revenus douaniers des communautés municipales dans le monde romain (République et Haut-Empire). » dans : *Il capitolio delle entrate nelle finanze municipali in Occidente ed in Oriente. Actes de la Xe Rencontre franco-italienne sur l'épigraphie du monde romain* (Rome, 27-29 mai 1996), Rome : École Française de Rome, 1999, p. 95-113.

### **Franceschelli C., Trément F.**

2011 : Franceschelli C., Trément F., « Gestione delle acque e organizzazione dello spazio agrario nel Grand Marais de Limagne in età romana », dans : *Agri Centuriati, An international journal of landscape archaeology*, 7, II, 2011, p. 189-208.

### **Frezouls E.**

1987 : Frezouls E., « Rome ville ouverte. Réflexions sur les problèmes de l'expansion urbaine d'Auguste à Aurélien. », dans : *L'Urbs : espace urbain et histoire (I<sup>er</sup> s. av. J.-C. – III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.)*, CEFR-98, Rome, 1987, p. 373-392.

### **Fuchs M. E.**

Fuchs M. E., « Écouter, voir : architectures du spectacle antique. », dans : *Études de lettres*, 1-2, 2011, p. 341-354.

### **Gagnol M.-É., Lisfranc R., Richier A., Wittmann A., Bel V., Bonnet C., Georges P., Gisclon J.-L., Blaizot F.**

2009 : Gagnol M.-É., Lisfranc R., Richier A., Wittmann A., Bel V., Bonnet C., Georges P., Gisclon J.-L., Blaizot F., « L'étape de la crémation : les bûchers funéraires. », dans : *Pratiques et espaces funéraires dans le Centre et le Sud-Est de la Gaule durant l'Antiquité*, Gallia, 66-1, 2009, p. 89-150.

### **Galinié H.**

2007 : Galinié H., « L'archéologie urbaine », dans : *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville*, Tours : Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, 2007, p. 38-40.

**Garmy P.**

2001 : Garmy P., « Le pont et la ville. Questions d'urbanisme et d'environnement. », dans : Barruol G., Fiches J.-L., Garmy P., *Les ponts routiers en Gaule romaine, Revue archéologique de Narbonnaise*, supplément 41, Association de la Revue archéologique de Narbonnaise, 2011, p. 573-588.

**Gauthier N.**

1997 : Gauthier N., « Le paysage urbain en Gaule au VI<sup>e</sup> siècle. », dans : *Grégoire de Tours et l'espace gaulois. Actes du congrès international (Tours, 3-5 novembre 1994)*, Tours : Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, 1997, p. 49-63.

**Gazenbeek M.**

1998 : Gazenbeek M., « Prospections systématiques autour de *Glanum* (Bouches-du-Rhône) : l'extension de l'agglomération », dans : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, PULIM : Limoges, 1998, p. 83-103.

**Geffroy A.**

1878 : Geffroy A., « L'archéologie du lac Fucin. », dans : *Revue Archéologique*, vol. 36, 1878, p. 1-11.

**Germinet D., Marot E., Salin M.**

2014 : Germinet D., Marot E., Salin M., « De la viande et des pots dans la proche campagne d'*Avaricum* (Bourges-Cher) : exemple de la *villa* de Lazenay et mise en perspective. », dans : Deru X. et González V. R., *Consommer dans les campagnes de la Gaule romaine, Revue du Nord*, Hors série, coll. « Art et Archéologie », n°21, 2014, p. 171-180.

**Ginouvez O., Gualandi S.**

2019 : Ginouvez O., Gualandi S., « Un mausolée circulaire en contexte suburbain à Narbonne / *Narbo Martius* (Aude). », dans : Monteil M., Van Andringa W., *Monumentum fecit : Mouvments funéraires en Gaule romaine*, Gallia, 76.1, 2019, p. 122-142.

**Gissing B.**

Gissing B., « Fouille d'un quartier funéraire des I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> s. dans le suburbium de Soissons-Augusta Suessionum », dans : *Gallia*, 69, 1, 2012, p. 3-67.

**Goehner Ch.**

1934 : Goehner Ch., « Fondations d'une cabane romaine à l'entrée de Koenigshoffen », dans : *Cahier d'Archéologie et d'Histoire d'Alsace*, vol. VI, 1934, p.206-209.

### **Golini A. M.**

1923 : Golini A. M., « Indagini sui frontoni dei templi di Roma, Parte I, Storia del frontone in Roma », dans : *Bullettino della Commissione archeologica comunale*, 53, 1923, p. 299-343.

### **Golozetti R.**

2014 : Golozetti R., « Sanctuaires et pratiques religieuses du III e au IV e s. apr. J.-C. dans le Sud-Est de la Gaule. », dans : *Gallia, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIIe au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 165-186.

### **Grandazzi A.**

2010 : Grandazzi A., « Lavinium, Alba Longa, Roma : à quoi sert un paysage religieux ? », dans : *Revue de l'histoire des religions*, 2010, p. 573-590.

### **Grau Mira I., Molina Vidal J.**

2010 : Grau Mira I., Molina Vidal J., « Diversité territoriale et modes d'exploitation des paysages ruraux du sud de la Tarraconaise (II av J. C.- II après JC. », dans : Fiches J.-L., Plana-Mallart R., Revilla Calvo V., *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain*, Barcelone, Espagne, 2010, p. 59-66.

### **Gros P.**

1979 : Gros P., « Pour une chronologie des arcs de triomphe de Gaule Narbonnaise (à propos de l'arc de *Glanum*). », dans : *Gallia*, vol. 37, no. 1, 1979, p. 55-83.

1992 : Gros P., « *Moenia* : aspects défensifs et aspects représentatifs des fortifications. », dans : Van de Maele S., Fossey J. M., *Fortificationes antiquae*, Gieben, Amsterdam, 1992, p. 211-225.

1998 : Gros P., « Villes et « non-villes » : les ambiguïtés de la hiérarchie juridique et de l'aménagement urbain », dans : Gros P., *Villes et campagnes en Gaule romaine*, Paris : Éditions du CTHS, 1998, pp. 11-25.

2010 : Gros P., « *Italia verius quam provincia*. Formes et signification de l'équipement monumental des villes de Gaule Narbonnaise au début de l'Empire », dans : Delestre X, Marchesi H., *Archéologie des rivages méditerranéens 50 ans de recherche*, Actes du colloque d'Arles, 28-29-30 octobre 2009, Paris, 2010, p. 521-532.

**Gruat P.**

2007 : Gruat P., « Georges Marchand. L'enceinte protohistorique du Puech de Mus (Sainte-Eulalie-deCernon, Aveyron) : campagne 2006. », dans : *Bulletin de l'Association française pour l'étude de l'âge du fer*, AFEAF, 2007, 25, p. 29-32.

**Gruet B.**

2006 : Gruet B., « À contre-ville : les représentations et les pratiques du rapport ville/campagne à l'époque romaine », dans : Berque A., Bonnin P., Ghorra-Gobin C., *La ville insoutenable*, Paris, 2006, p. 35-43.

**Guilhembert J.-P.**

2001 : Guilhembert J.-P., « Les résidences aristocratiques de Rome, du milieu du I<sup>er</sup> siècle avant n. è. à la fin des Antonins. », dans : *La ville de Rome sous le Haut Empire. Nouvelles connaissances, nouvelles réflexions*, Pallas 55, Toulouse, 2001, p. 215-241.

2010 : Guilhembert J.-P., « De la topographie urbaine à la métropole étendue. Tendances récentes de la recherche sur la Rome antique. », dans : *Histoire urbaine* 29, 2010, p. 181-198.

**Guyard L., Bertaudière S., Cormier S., Fontaine C.**

2014 : Guyard L., Bertaudière S., Cormier S., Fontaine C., « Démantèlement d'un grand sanctuaire civique de la cité des Aulerques Éburovices au III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. : Le site du Vieil-Évreux entre 250 et 350 apr. J.-C. », dans : *Gallia, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 39-50.

**Guyon J.**

2006 : Guyon J., « Émergence et affirmation d'une topographie chrétienne dans les villes de la Gaule méridionale. », dans : *Gallia*, n°63, 2006, p. 85-110.

**Guyon J., Heijmans M.**

2010 : Guyon J., Heijmans M., « Le projet collectif de recherche sur la topographie urbaine des cités de Gaule méridionale et la publication des *atlas topographiques de villes de Gaule méridionale*. Les exemples d'*Aquae Sextiae*, *Forum Iulii* et *Arelate*. », dans : Delestre X, Marchesi H., *Archéologie des rivages méditerranéens 50 ans de recherche*, Actes du colloque d'Arles, 28-29-30 octobre 2009, Paris, 2010, p. 357-373.

### **Hackens T.**

1972 : Hackens T., « Architectura numismatica : à propos de quelques publications récentes. », dans : *L'antiquité classique*, Tome 41, fasc. 1, 1972, p. 245-254.

### **Heijmans M.**

2003 : Heijmans M., « Récentes découvertes épigraphiques dans le Rhône à Arles (Bouches-du-Rhône). », dans : *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 36, 2003, p. 377-381.

2006 : Heijmans M., « L'église paléochrétienne de l'enclos Saint-Césaire à Arles (Bouches-du-Rhône) », dans : *Gallia*, tome 63, 2006, p. 121-124.

2010 : Heijmans M., « L'enclos Saint-Césaire à Arles, un chantier controversé. », dans : *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, BUCEMA, Hors-série n°3, 2010.

### **Heijmans M., Genot A.**

2011 : Heijmans M., Genot A., « Données nouvelles sur l'urbanisme arlésien : origines, extension et évolution. », dans : *Fréjus romaine, la ville et son territoire*, Actes du colloque de Fréjus, 8-10 octobre 2010, Antibes, 2011, p. 243-258.

### **Henrich P.**

2018: Henrich P., « The theatre and the baths at Dalheim (Luxembourg) a religious architectural complex? », dans : *Archaeologia Mosellana*, 10, Leiter Aussenstelle Koblenz, 2018, p. 31-45.

### **Hesnard A.**

2001 : Hesnard A., « L'approvisionnement alimentaire de Rome à la fin de la République et du Haut-Empire. », dans : *La ville de Rome sous le Haut Empire. Nouvelles connaissances, nouvelles réflexions*, Pallas 55, Toulouse, 2001, p. 285-302.

### **Hiernard J.**

2003 : Hiernard J., « Des remplois singuliers : les *spolia* inclus dans les enceintes tardives des trois Gaules. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 259-270.

### **Hoffelinck A.**

2020 : Hoffelinck A., « New light on the commercial landscape of roman cities : the contribution of non-invasive survey. », dans : Flohr M., Nicolas Monteix N., *Shops, Workshops and Urban Economic History in the Roman World, Archaeology and Economy in the Ancient World*, Panel 8.3, 42, Heidelberg, Propylaeum, 2020, p. 17-30.

### **Hostein A.**

2003 : Hostein A., « Panégyrique et revers monétaire. L'amplexus entre la cité et l'empereur. », dans : *Hypothèses*, 2003, p. 249-260.

### **Hostein A., Joly M., Kasprzyk M., Nouvel P.**

2014 : Hostein A., Joly M., Kasprzyk M., Nouvel P., « Sanctuaires et pratiques religieuses du III<sup>e</sup> s. au V<sup>e</sup> s. apr. J.-C. dans le Centre-Est de la Gaule (Lugdunensis I et Maxima Sequanorum). », dans : *Gallia, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du III<sup>e</sup> au V<sup>e</sup> s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 187-218.

### **Huber S., Nenna M.-D., Van Andringa W.**

2018 : Huber S., Nenna M.-D., Van Andringa W., « D'Orient en Occident : constituer la tombe, honorer les défunts en Méditerranée antique. », dans : Nenna M.-D., Huber S., Van Andringa W., *Constituer la tombe, honorer les défunts en Méditerranée antique*, Centre d'Études Alexandrines 46, 2018, p. 11-22.

### **Intagliata E. E., Courault C., Barker S. J.**

2020 : Intagliata E. E., Courault C., Barker S. J., « Approaching late antique city walls with an empire-wide perspective », dans : Intagliata E. E. et al., *City Walls in Late Antiquity: An Empire-Wide Perspective.*, Philadelphia : Oxbow Books, 2020, p. 1-7.

### **Jackson M. D. et al.**

2011 : Jackson M. D. et al., « Building materials of the theatre of Marcellus. », dans : *Archaeometry* 53, 4, 2011, p. 728-742.

### **Jaenger F., Goehner Ch.**

1926 : Jaenger F., Goehner Ch., « Sépulture romaine à Strasbourg gare centrale », dans : *Cahier d'Archéologie et d'Histoire d'Alsace*, vol. VI, 1926, p.224-225.

**Jodry F., Rollet P., Picavet P., Moiret F., Fronteau G., et al.**

2017 : Jodry F., Rollet P., Picavet P., Moiret F., Fronteau G., et al., « Meules antiques de Reims. », dans : Buchsenschutz O., Lepareux-Couturier S., Fronteau G., *Les Meules du Néolithique à l'époque médiévale : technique, culture, diffusion.*, Actes du 2ème colloque du Groupe Meule, Reims, du 15 au 17 mai 2014, 43, Société archéologique de l'Est, ARTEHIS Éditions, 2017, p.135-145.

**Jolivet V.**

2009 : Jolivet V., « La maison romaine en Italie : planimétrie, décor et fonction des espaces », dans : *Perspective*, 1, 2009, p. 63-68.

**Joly M.**

2007 : Joly M., « Le sanctuaire gallo-romain. *Epomanduodurum*, une ville chez les Séquanes : bilan de quatre années de recherche à Mandeure et Mathay. », dans : *Gallia*, tome 64, 2007, p. 390-395.

**Jonash M.**

2016 : Jonash M., « The fortification of secondary settlemen in late roman Gaul. », dans : Frederiksen R., Müth S., Schneider P. I., Schnelle M., *Focus on fortifications : New Research on Fortifications in the Ancient Mediterranean and the Near East*, Fokus Fortifikation Studies : Volume 2, Monographs of the Danish Institute at Athens, Volume 18, Philadelphia : Oxbow Books, 2016, p. 300-314.

**Jouquand A.-M.**

2007 : Jouquand A.-M., « La gestion des déchets dans la ville antique et médiévale. », dans : *Tours antique et médiéval. Lieux de vie, temps de la ville.* Tours : Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, 2007, p. 345-347.

**Juin-Rialland C.**

2009 : Juin-Rialland C., « De la géographie rurale à l'analyse des paysages : le témoignage d'un chercheur. », dans : *L'Information géographique*, Armand Colin, Vol. 73, 2009, p. 17-29.

**Jullian C.**

1925 : Jullian C., « Du *pomerium* municipal. », dans : *Revue des Études Anciennes*, Tome 27, 1925, n°1, p. 22-24.



### **Kasprzyk M., et al.**

2016 : Kasprzyk M., et al., « Sépultures, monuments funéraires et nécropoles de l'Antiquité tardive dans la partie centrale de la province de Lugdunensis Prima (Lyonnaise Première, cités des Éduens et de Chalon, fin du iii<sup>e</sup> – milieu du ve siècle). », dans : *L'Antiquité tardive dans l'Est de de la Gaule*, II, 2016, p. 121-154.

### **Kasprzyk M., Labaune Y.**

2003 : Kasprzyk M., Labaune Y., « La gestion des déchets à *Augustodunum* (Autun, Saône-et-Loire) durant l'époque romaine : les données archéologiques. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoil, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 99-116.

### **Keene D. J.**

1976 : Keene D. J., « Suburban Growth », dans : Barley M. W., *The plans and topography of Medieval Towns in England and Wales*, Londres, Council for British Archaeology, Research Report, 14, 1976.

### **Kehoe D. P.**

1994 : Kehoe D. P., « Approaches to Profit and Management in Roman Agriculture : The Evidence of the Digest », dans : Carlsen J., Orsted P., Skydsgaard J. E., *Landuse in the Roman Empire*, Roma : « L'Erma » di Brestshneider, 1994, p. 45-59.

### **Kerlouégan F.**

Kerlouégan F., « Le parler d'Antinum : marse ou volsque ? », dans : *Revue des Études Anciennes*, Tome 60, 1958, n°3-4, p. 280-289.

### **Kern E.**

1990 : Kern E., « L'édifice de spectacle de Strasbourg-Argentorate. », dans : *Architecture de la Gaule romaine*, Documents d'Archéologie Française, 1990.

1994 : Kern E., « Strasbourg-Koenigshoffen. Route des Romains – rue de la Charmille. », dans : *Bilan scientifique du SRA d'Alsace*, 1994, p. 38-39.

1998 : Kern E., « Le *uicus* des *Canabae*. La problématique du faubourg de Strasbourg-Koenigshoffen. », dans : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, PULIM : 1998, Limoges, p. 201-215.

**Kern E., Pétry F.**

1972 : Kern E., Pétry F., « La nécropole romaine ouest de Strasbourg d'après les fouilles et observations récentes. », dans : *Cahiers Alsaciens d'Archéologie, d'Art et d'Histoire*, vol. XVI, 1972, p. 37-56.

**Kerner J.**

2011 : Kerner J., « Jardins d'agrément et jardins funéraires en Gaule romaine. », dans : Aufrère S. H., Mazoyer M., *Jardins d'hier et d'aujourd'hui. De Karnak à l'Éden*, Cahiers Kubaba, Paris, 2011, p. 133-147.

**Koehler A.**

2003 : Koehler A., « Vergers antiques dans les campagnes péri-urbaines : le cas de Reims. », dans : Lepetz S., Matterné V., *Revue archéologique de Picardie, Cultivateurs, éleveurs et artisans dans les campagnes de Gaule romaine*, n°1-2, 2003, p. 37-46.

**Kolendo J.**

1994 : Kolendo J., « Praedia suburbana e loro redditività », dans : Carlsen J., Orsted P., Skydsgaard J. E., *Landuse in the Roman Empire*, Roma : « L'Erma » di Brestshneider, 1994, p. 59-71.

**Kuhnle G., Burgevin A., Fort B., Mazimann J.-P., Mouton-Venault S., Dard I., Gelot J., Mouglin P.**

2007 : Kuhnle G., Burgevin A., Fort B., Mazimann J.-P., Mouton-Venault S., Dard I., Gelot J., Mouglin P., « La fortification du Bas-Empire. », dans : *Gallia*, tome 64, 2007, p. 407-426.

**Labaune Y., Kasprzyk M., Alix S., Delor-Ahü A., Antony Hostein A., Mouton-Venault S., Nouvel P., Venault S.**

2015 : Labaune Y., Kasprzyk M., Alix S., Delor-Ahü A., Antony Hostein A., Mouton-Venault S., Nouvel P., Venault S., « Autun/Augustodunum, cité des Éduens. », dans : *Gallia*, 2015, Vol. 72, No. 1, p. 195-215.

**Labaune Y., Saggese A., Andrieu M., Lambert P.-Y.**

2015 : Labaune Y., Saggese A., Andrieu M., Lambert P.-Y., « D'importants vestiges julio-claudiens découverts au n° 17B de la rue Carion (Autun, Saône-et-Loire). », dans : *Journée d'Actualité Archéologique en Pays Éduen, Actes de la journée du 29 Mai 2015*, 2015, p. 23-28.

## **Lafon X.**

2001 : Lafon X., « Le *Suburbium*. », dans : *La ville de Rome sous le Haut Empire. Nouvelles connaissances, nouvelles réflexions*, Pallas 55, Toulouse, 2001, p. 199-214.

2003 : Lafon X. « Concurrence ou complémentarité ? Jardins et nécropoles à la périphérie de Rome (Ier siècle av. / IIe s. ap. J.-C.). », dans : *Histoire Urbaine*, 8, 2003, p. 9-21.

2012 : Lafon X., « Construire au-delà des remparts : un programme concerté à Orange, colonie de citoyens romains en Narbonnaise. », dans : Belarte C., Plana-Mallart R., *Le paysage périurbain en Méditerranée Occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité*, « Documenta » 26, Institut Català d'Arqueologia Clàssica, Tarragona, 2012, p. 57-65.

2014 : Lafon X., « À l'origine des contradictions sur la villégiature. Les villas de l'aristocratie romaine (Ier siècle avant J.-C. / Ier siècle après J.-C.). », dans : *Histoire urbaine*, vol. 41, no. 3, 2014, p. 11-22.

## **Lamboglia N.**

1958 : Lamboglia N., « Nuove osservazioni sulla « terra sigillata chiara » (Tipi A e B). », dans : *Rivista di studi liguri*, N° 24, 1958, p. 257-330.

## **Lamoine L., Cébeillac-Gervasoni M.**

2007 : Lamoine L., Cébeillac-Gervasoni M., « Le pont dans l'Antiquité romaine à travers les témoignages épigraphiques : Continuité du cheminement et permanence du pouvoir. », dans : *Siècles*, 25, 2007, p. 15-33.

## **Landry C.**

2019 : Landry C., « La voie de la Doie à Thonon-les-Bains : un témoin de la circulation entre Bas et Haut-Chablais aux premiers temps de l'occupation romaine. », dans : Lemaitre N., *Des routes et des hommes : la construction des échanges par les itinéraires et les transports*, Paris : Éditions du Comité des travaux historiques et scientifiques, 2019, p. 30-47.

## **Lantheimann F.**

Lantheimann F., « Les formes de l'habitat privé comme marqueurs de l'éloignement urbain : trois exemples du territoire de la Suisse actuelle. », dans : *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire*, Service régional d'archéologie Île-de-France, direction régionale des affaires culturelles et l'UMR 7041 ArScAn, équipe GAMA (Archéologie de la Gaule et du Monde antique), Versailles, France, 2012, p. 263-280.

**Laurey A., Brunet V., Demarest M., Mauduit C.**

2019 : Laurey A., Brunet V., Demarest M., Mauduit C., « Un monument funéraire du Haut-Empire aux confins de la cité des Carnutes à Boinville-en-Mantois (Yvelines). », dans : Monteil M., Van Andringa W., *Monumentum fecit : Mouvments funéraires en Gaule romaine*, Gallia, 76.1, 2019, p. 590-660.

**Lavagne H.**

1987 : Lavagne H., « Le tombeau, mémoire du mort », dans : Hinard F., *La mort, les morts et l'au-delà dans le monde romain*, Actes du colloque de Caen, 20-22 novembre 1985, Caen, 1987, p. 159-165

**Lavaud S., Pissoat O.**

2014 : Lavaud S., Pissoat O., « Étude chrono-chorématique : Bordeaux. », dans : *M@ppemonde*, n°114, 2014, p. 1-21.

**Lavoix G., Gerber F., Guitton D.**

2016 : Lavoix G., Gerber F., Guitton D., « De l'utile et de l'agréable : un jardin romain chez les Pictons La Viaube 1 à Jaunay-Clan (Vienne). », dans : *Gallia*, 73-2, 2016, p. 81-106.

**Le Barrier C.**

2006 : Le Barrier C., « Ceyrat-Les Buges de Montaudou (« mur des Sarrasins ») », dans : *ADLFI. Archéologie de la France – Informations, Open Édition*, 2006, p. 1-7.

2007 : Le Barrier C., « L'environnement archéologique du théâtre antique de Montaudou. », dans : *ADLFI. Archéologie de la France – Informations, Open Édition*, 2007, p. 1-6.

**Le Bot-Helly A., Helly B.**

1999 : Le Bot-Helly A., Helly B., « Vienne, contraintes hydrologiques et aménagements des rives du Rhône. De la komè allobroge à la ville du Haut-Empire. » dans : *Gallia*, tome 56, 1999, p. 71-79.

**Le Gall J.**

1991 : Le Gall J., « La muraille servienne sous le Haut-Empire. », dans : *Rome, l'espace urbain et ses représentations*, Paris, Public. de la recherche, 1991, p. 55-63.

**Le Roux P.**

2004 : Le Roux P., « La romanisation en question. », dans : *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, vol. 59e année, n°2, 2004, p. 287-311.

**Leblanc J., Poccardi G.**

2004 : Leblanc J., Poccardi G., « L'eau domestiquée et l'eau sauvage à Antioche-sur-l'Oronte : problèmes de gestion. », dans : *Topoi. Orient-Occident*. Supplément 5, 2004, 236-246.

**Lefebvre S.**

2015 : Lefebvre S., « *Locus sepulturae datus decreto decurionum*. Quelques remarques sur la gestion des nécropoles. », dans : Plana-Mallart R., *Le périurbain comme objet d'étude : état de la question*, Paris : PULM, 2015, p. 136-142.

**Lemaire B.**

2015 : Lemaire B., « Le périurbain : évolution des approches et pistes de recherches à partir de quelques exemples de Méditerranée occidentale », dans : Plana-Mallart R., *Le périurbain comme objet d'étude : état de la question*, Paris : PULM, 2015, p. 33-43.

**Lemaître C.**

1998 : Lemaître C., « Le Vieux-Lisieux : ville ou sanctuaire suburbain ? Premières réflexions. », dans : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, PULIM : Limoges, 1998, p. 125-149.

**Lemaître S.**

2003 : Lemaître S., « Les amphores en contexte funéraire modes de réutilisation. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebus et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 243-255.

**Leman P., Bedon R.**

2002 : Lemans P., Bedon R., « Suburbia. Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines. », dans : *L'antiquité classique*, Tome 71, 2002, p. 519-520.

**Lépée M.**

2019 : Lépée M., « Les boutiques dans les colonies de Lyon et de Vienne entre le I<sup>er</sup> s. av. et le III<sup>e</sup> s. apr. J.-C. », dans : *Franchir le seuil, dépasser la frontière, Frontières : revue d'archéologie, histoire et histoire de l'art*, Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, 2019, p. 13-22.

## **Lepetz S.**

2003 : Lepetz S., « Gérer rejets de boucherie et les cadavres animaux dans les villes de Gaule romaine. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 209-218.

## **Letellier É.**

2011 : Letellier É., « Théâtres et monumentalité urbaine dans le monde romain. », dans : Prigent C., Villeneuve F., Journot, F., *La Monumentalité urbaine. Journée d'étude du 4 novembre 2011*, Paris, 2011.

2013 : Letellier É., « Aller au théâtre dans les villes romaines. Une approche historique et archéologique. », dans : *Histoire urbaine*, 2013, 3, n° 38, p. 37-60.

## **Leveau P**

1983 : Leveau P., « La ville antique et l'organisation de l'espace rural : *villa*, ville, village. », dans : *Annales ESC*, n°38, 1983, p. 920-942.

2004 : Leveau P., « La cité romaine d'Arles et le Rhône : la romanisation d'un espace deltaïque. », dans : *American Journal of Archaeology*, vol. 108, n°3, 2004, p. 349–375.

2012 : Leveau P., « Vicus, « agglomération secondaire », des mots différents pour une même entité. », dans : Cribelier C., Ferdière A., *Actes de la Table ronde d'Orléans : Agglomérations secondaires romaines en Région Centre*, FERAf, Tours, 2012, p. 165-175.

2014 : Leveau P., « Stations routières et *stationes viarum*. Une contribution à l'archéologie de la station en Gaule Narbonnaise et dans les provinces alpines voisines. », dans : France J., Nélis-Clément J., *La statio. Archéologie d'un lieu de pouvoir dans l'Empire romain*, Ausonius, Bordeaux, 2014, p. 17-55.

2016-a : Leveau P., « Stations routières, villas et « plurifonctionnalité » des « bâtiments de bord de route ». Apport de quelques opérations d'archéologie préventive. », dans : Basso P., Zanini E., *Statio amoena. Sostare e vivere lungo le strade romane*, Archaeopress Publishing Ltd, 2016, p.235-246.

2016-b : Leveau P., « *Praetoria* et *tabernae* en Gaule : contribution à l'identification des établissements de bord de route. », dans : *Gallia*, 73-1, 2016, p. 29-38.

2019 : Leveau P., « Territoires ethniques, territoire civique : les voies romaines et la structuration des territoires dans les Alpes occidentales, le cas des Allobroges. », dans : *Bulletin d'études préhistoriques et archéologiques alpines Actes du XV<sup>e</sup> Colloque sur les Alpes dans l'Antiquité (Saint-Gervais)*, Alpines (BEPAA), n° XXVIII, Aoste, 2019, p. 283-299.

**Leveau P., Odenhardt-Donvez I., Fauduet I.**

2007 : Leveau P., Odenhardt-Donvez I., Fauduet I., « Aix-les-Bains et son tombeau-temple : « ruralité » et « urbanité » d'un vicus allobroge. », dans : *Gallia*, tome 64, 2007, p. 279-287.

**Leveau P., Rémy B., Canal A., Segard M.**

2005 : Leveau P., Rémy B., Canal A., Segard M., « Aix-les-Bains, vicus thermal et bourg rural. », dans : *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 38-39, 2005, p. 85-103.

**Leveau P., Segard M., Barbier C., Bertucchi G., Simon B.**

2002 : Leveau P., Segard M., Barbier C., Bertucchi G., Simon B., « La Bâtie-Montsaléon, Mons Seleucus, vicus et sanctuaire gallo-romain dans le Haut Buëch (Hautes-Alpes). », dans : *Revue archéologique de Narbonnaise*, Presse universitaire de la Méditerranée, 2002, 35, p. 111-128.

**Leveau P., Wiblé F.**

Leveau P., Wiblé F., « La station routière et le « téménos » de Martigny. », dans : France J., Nelis-Clément J., *La statio. Archéologie d'un lieu de pouvoir dans l'empire romain*, Scripta Antiqua 66, Ausonius Éditions, Bordeaux, 2014, p. 57-73.

**Leveau P., Rémy B., Canal A., Segard M.**

2006 : Leveau P., Rémy B., Canal A., Segard M. « Aix les Bains, vicus thermal et bourg rural. » RAN 38-39, 2006, p. 85-103.

**Leveau P., Goudineau C.**

1983 : Leveau P., Goudineau C., « La ville antique, « ville de consommation » ? Parasitisme social et économie antique », dans : *Études rurales*, 89-91, janv.-sept., 1983, p. 275-289.

**Liegle J.**

1936 : Liegle J., « Architekturbilder aufantiken Münzen », dans : *DieAntike*, 10, 1936, p. 202-228.

**Long L.**

2010 : Long L., « Le *suburbium* de la rive droite d'Arles, une zone d'intense activité. », dans : *Cap sur le Rhône*, 2010, p. 7-11.

**Lopez J.**

1999 : Lopez J., « Primero ensayos urbanísticos en el NE peninsular : el ejemplo de Geno y los poblados de espacio central. », dans : *Pyrenea* 30, Barcelone, 1999, 69-89.

### **Lorans É., Rodier X.**

2013 : Lorans É., Rodier X., « Introduction », dans : Lorans É., Rodier X., *Archéologie de l'espace urbain*, Perspectives Villes et Territoires, Tours : Presses universitaires François-Rabelais Comité des travaux historiques et scientifiques, 2013.

### **Macias J. M.**

2012 : Macias J. M., « Los suburbia en el Mediterráneo de la Hispania Citerior, o los termómetros de la salud del Imperio », dans : Belarte C., Plana-Mallart R., *Le paysage périurbain en Méditerranée Occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité*, « Documenta » 26, Institut Català d'Arqueologia Clàssica, Tarragona, 2012, p. 67-79.

### **Magdelain A.**

1990 : Magdelain A., « Le pomerium archaïque et le *mundus*. », dans : *Jus imperium auctoritas. Études de droit romain*, Rome : École Française de Rome, 1990, p. 155-191.

### **Magdelaine C.**

2003 : Magdelaine C., « Ville, déchets et pollution urbaine chez les médecins grecs. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 27-36.

### **Mahieu V.**

2014 : Mahieu V., « Étudier les lieux de culte du polythéisme dans la Rome du IV e s. apr. J.-C. : Réflexions sur les sources et la méthode autour du temple de la *Mater Magna*. », dans : *Gallia, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIIe au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 251-261.

### **Malagoli C.**

2015 : Malagoli C., « Bilan d'un siècle et demi de découvertes lychnologiques à Autun/Augustodunum. », dans : Journée d'Actualité Archéologique en Pays Éduen, Actes de la journée du 29 Mai 2015 Service Archéologique de la Ville d'Autun, Service Archéologique Ville Autun, 2015, p. 41-45.

2018 : Malagoli C., « Les lampes en terre cuite de la Genetoye (2017-2018) : entre production artisanale et religion », dans : Labaune Y., *Le complexe monumental de la Genetoye (Autun, Saône-et-Loire) dans son environnement. Approches diachroniques et pluridisciplinaires de la confluence Arroux / Ternin de la préhistoire au Moyen-Âge*, rapport annuel d'activité 2018, Autun, décembre 2018.



### **Maligorne Y.**

2007 : Maligorne Y., « Sanctuaires et structures vicinales dans les deux chefs-lieux de cités de l'Ouest de la Gaule (à propos de quatre inscriptions de Nantes et Angers). », dans : *Aremorica : études sur l'ouest de la Gaule romaine*, Juin 2005, Brest, 2007, p. 55-71.

### **Maligorne Y., Février S., Castorio J.-N.**

2019 : Maligorne Y., Février S., Castorio J.-N., « Un enclos funéraire monumental à Langres / *Andemantunnum* (Haute-Marne). », dans : Monteil M., Van Andringa W., *Monumentum fecit : Mouvments funéraires en Gaule romaine*, Gallia, 76.1, 2019, p. 28-121.

### **Marc J.-Y., Mouglin P., Blin S., André N.**

2007 : Marc J.-Y., Mouglin P., Blin S., André N., « Le théâtre antique. », dans : *Gallia*, tome 64, 2007, p. 396-407.

### **Marinval P., Maréchal D., Labadie D.**

2002 : Marinval P., Maréchal D., Labadie D., « Arbres fruitiers et cultures jardinées gallo-romains à Longueil-Sainte-Marie (Oise). », dans : *Gallia*, n°59, 2002, p. 253-271.

### **Martinez D., Ollivier J.**

2018 : Martinez D., Ollivier J., « Des moulins hydrauliques en périphérie d'*Augustonemetum* / Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme (iiie-iiiie s. ap. J.-C.). », dans : *Revue archéologique du Centre de la France*, Tome 57, 2018.

### **Martin-Kilcher S.**

2003 : Martin-Kilcher S., « Dépôts en milieu urbain et amphores : évacuation organisée – réutilisation - déchets. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 231-242.

### **Maurin L., Bouet A., Hiriart E., Landreau G., Sireix C., Tardy D.**

2015 : Maurin L., Bouet A., Hiriart E., Landreau G., Sireix C., Tardy D., « Saintes/*Mediolanum*, cité des Santons et Bordeaux/*Burdigala*, cité des Bituriges Vivisques : destins croisés. », dans : *Gallia*, 72-1, 2015, p. 53-77.

### **Mellinand P., Saget-Basseuil E.**

Mellinand P., Saget-Basseuil E., « Près d'une *villa* : le mausolée d'Ussol à Saint-Rémy-de-Provence (Bouches-du-Rhône). », dans : Monteil M., Van Andringa W., *Monumentum fecit : Mouvments funéraires en Gaule romaine*, Gallia, 76.1, 2019, p. 189-240.

**Ménard H., Plana-Mallart R.**

2015 : Ménard H., Plana-Mallart R., « Le périurbain comme objet d'étude : état de la question. », dans : *Espaces urbains et périurbains dans le monde méditerranéen antique*, Montpellier : PULM, 2015, p. 15-27.

**Mercier F.**

2019 : Mercier F., « Fondation d'une mémoire familiale dans la cité des Namnètes : le mausolée antique des Pellières à Saint-Herblain (Loire-Atlantique). », dans : Monteil M., Van Andringa W., *Monumentum fecit : Mouments funéraires en Gaule romaine*, Gallia, 76.1, 2019, p. 560-589.

**Mignon J.-M., Doray I., Faure V., Bouet A.**

1997 : Mignon J.-M., Doray I., Faure V., Bouet A., « La *domus* suburbaine de « La Brunette » à Orange. », dans : *Revue archéologique de Narbonnaise*, tome 30, 1997, p. 173-202.

**Millett M.**

1982 : Millett M., « Town and country : a review of some material evidence », dans : Miles D., *The Romano-British Countryside : studies in rural settlement and economy*, Oxford : BAR, 1982, p.421-431.

**Moatti C.**

2000 : Moatti C., « Le contrôle de la mobilité des personnes dans l'empire romain. », dans : *Mélanges de l'École française de Rome - Antiquité*, École française de Rome, 2000, 112-2, p. 925-958.

**Monteil M., et al.**

2003 : Monteil M., et al., « Dépotoirs domestiques et déchets artisanaux : l'exemple de Nîmes (Gard) au Haut-Empire. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 121-132.

**Monteil M., Van Andringa W.**

2019 : Monteil M., Van Andringa W., « *Hoc monumentum maesoleumque*. Les monuments funéraires dans le paysage des cités des Gaules et des Germanies romaines. », dans : *Gallia*, 76-1, 2019, p. 1-8.

**Morel J.-P.**

2001 : Morel J.-P., « Artisanat et manufactures. », dans : *La ville de Rome sous le Haut Empire. Nouvelles connaissances, nouvelles réflexions*, Pallas 55, Toulouse, 2001, p. 243-263.

**Murphy E. A., Poblome J.**

2016 : Murphy E. A., Poblome J., « A late antique ceramic workshop complex: evidence for workshop organisation at Sagalassos (southwest Turkey). », dans : *Anatolian Studies*, Vol. 66, 2016, p. 185-199.

**Müth S.**

Müth S., « Functions and semantics of fortifications : an introduction. », dans : Frederiksen R., Müth S., Schneider P. I., Schnelle M., *Focus on fortifications : New Research on Fortifications in the Ancient Mediterranean and the Near East*, Fokus Fortifikation Studies : Volume 2, Monographs of the Danish Institute at Athens, Volume 18, Philadelphia : Oxbow Books, 2016, p. 183-192.

**Naizet F.**

2003 : Naizet F., « Les déchets et leurs traitements : éléments de terminologie à l'usage des archéologues. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 13-18.

**Neaud P.**

2014 : Neaud P., « Développement et abandon d'un sanctuaire au III<sup>e</sup> siècle à Sains-du-Nord chez les Nerviens. », dans : *Gallia, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du III<sup>e</sup> au Ve s. apr. J.-C.* (Gaules et provinces occidentales), Vol. 71, N°1, 2014, p. 81-95.

**Neiss R.**

2010 : Neiss R., « Reims. Quelques acquis récents de la recherche archéologique. », dans : *Simulacra Romae II*, 2010, p. 183-193.

**Neiss R., Berthelot F., Doyen J.-M., Rollet P.**

2015 : Neiss R., Berthelot F., Doyen J.-M., Rollet P., « Reims/*Durocortorum*, cité des *Rèmes* : les principales étapes de la formation urbaine. », dans : *Gallia*, 72-1, 2015, p. 161-176.

### **Nicolet C.**

1987 : Nicolet C., « La Table d'Héraclée et les origines du cadastre romain. », dans : *L'Urbs : espace urbain et histoire (Ier siècle av. J.-C. - IIIe siècle ap. J.-C.)*, Actes du colloque international de Rome (8-12 mai 1985), Rome : École Française de Rome, 1987, p. 1-25.

### **Nolla J. M., Palahi Ll.**

2013 : Nolla J. M., Palahi Ll., « El suburbium de la ciudad Gerunda. Algunos aspectos. », dans : Fiches J.-L., Plana-Mallart R., Revilla Calvo V., *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain. Gallia et Hispania. Actes du colloque international AGER IX*, Barcelone, 25-27 mars 2010 Montpellier : Presses universitaires de la Méditerranée, 2013, p. 281-292.

### **Nouvel P.**

2016 : Nouvel P., « Les opérations de prospections inventaires menées par l'UMR 6249 Chrono-environnement en Bourgogne. Résultats de la campagne 2015. », dans : *Journée d'Actualité Archéologique en Territoire Éduen, Actes de la journée du 8 Avril 2016*, Service Archéologique de la Ville d'Autun, 2016.

### **Nouvel P., Delor-Ahü A., Estur É., Venault S.**

2015 : Nouvel P., Delor-Ahü A., Estur É., Venault S., « Sens/Agedincum, cité des Sénons », dans : *Gallia*, 72-1, 2015, p. 231-246.

### **Nouvel P., Gaëtan L., Joly M., Venault S.**

2016 : Nouvel P., Gaëtan L., Joly M., Venault S., « Le centre-est de la Gaule : stations routières et groupements de bord de voie. », dans : *Gallia*, 73-1, 2016, p. 275-295.

### **Nuria N., Leguilloux M.**

2003 : Nuria N., Leguilloux M., « La gestion des déchets à Aix-en-Provence dans l'Antiquité. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 133-164.

### **Ollivier J., Blondel F., Sylvain Foucras S., Hallavant C., Le Guennec M.-A., Longepierre S., Pédoussaut L.**

2016 : Ollivier J., Blondel F., Sylvain Foucras S., Hallavant C., Le Guennec M.-A., Longepierre S., Pédoussaut L., « Le site de la Scène nationale (*Augustonemetum* / Clermont-Ferrand, Puy-de-Dôme) : une auberge et son enseigne peinte. », dans : *Gallia*, 73-1, 2016, p. 189-216.

### **Ortalli J.**

1992 : Ortalli J., « La Cispadana orientale: via Emilia e altre strade. », dans : Quilici L., Quilici Gigli S., *Tecnica stradale romana, Atlante tematico di topografia antica*, 1, Rome, L'Erma di Bretschneider/Bologne, Istituto di Archeologia, 1992, p. 147-160.

### **Ouzoulias P.**

2010 : Ouzoulias P., « La géographie de la villa dans les Gaules romaines : quelques observations. », dans : Fiches J.-L., Plana-Mallart R., Revilla Calvo V., *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain. Gallia et Hispania*, Montpellier (coll. Mondes anciens), 2010, p. 253-268.

2014 : Ouzoulias P., « *Nos natura non sustinet*. À propos de l'intensification agricole dans quatre terroirs du nord des Gaules. », dans : *Gallia*, vol. 71, n° 2, 2014, p. 307-328.

### **Paillard D.**

1998 : Paillard D., « Un *suburbium* à Lisieux (Calvados) et mouvance périphérique d'une cité. L'apport du site archéologique Michelet. », dans : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, PULIM : Limoges, 1998, p. 151-162.

### **Pailler J.-M., al.**

1981 : Pailler J.-M., al., « Droit de cité pour le passé : L'archéologie Urbaine Face Au Devenir Des Villes. », dans : *Esprit*, n° 60, 1981, p. 114-129.

### **Paridaens N., Cattelain P., Genvier S.**

2015 : Paridaens N., Cattelain P., Genvier S., « Un sanctuaire tardo-romain à Matagne-la-Grande dans la cité des Tongres. », dans : *Gallia, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIIe au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 131-142.

### **Pastor L.**

2012 : Pastor L., « Lire les limites de la ville à partir de la localisation des ateliers de potiers. », dans : *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire*, Service régional d'archéologie Île-de-France, direction régionale des affaires culturelles et l'UMR 7041 ArScAn, équipe GAMA (Archéologie de la Gaule et du Monde antique), Versailles, 2012, p. 237-250.

### **Patterson J. R.**

2000 : Patterson J. R., « On the margins of the City of Rome », dans : Hope V. M., Marshall E., *Death and Disease in the Ancient City*, London-New York, 2000, p. 85-103.

### **Péchoux L.**

2008 : Péchoux L., « Les sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine. Topographie sacrée et rituels. », dans : *Actes du colloque international d'Avenches, 2-4 novembre 2006*, Antiqua 43, 2008, p. 279-282.

2012 : Péchoux L., « Les sanctuaires périurbains en Gaule romaine : catégorie fonctionnelle ou a priori descriptif ? », dans : *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire*, Service régional d'archéologie Île-de-France, direction régionale des affaires culturelles et l'UMR 7041 ArScAn, équipe GAMA (Archéologie de la Gaule et du Monde antique), Versailles, 2012.

2015 : Péchoux L., « Spécificité des rites en périphérie des villes de Gaule romaine. », dans : Plana-Mallart R., *Le périurbain comme objet d'étude : état de la question*, Paris : PULM, 2015, p. 129-134.

### **Pellé R.**

2019 : Pellé R., « Le mausolée turriforme d'une villa près de Carcassonne/Carcasso (Aude). », dans : Monteil M., Van Andringa W., *Monumentum fecit : Mouments funéraires en Gaule romaine*, Gallia, 76.1, 2019, p. 241-277.

### **Péricard J., Bouissière A., Laüt L.**

2013 : Péricard J., Bouissière A., Laüt L., « L'expansion chrétienne de l'Antiquité tardive au haut Moyen Âge (IVe-XIe s.). », dans : *Regards croisés sur le Berry ancien*, Tours : Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, 2013, p. 201-218.

### **Perrier J.**

1998 : Perrier J., « *Augustoritum* / Limoges. Faubourgs et banlieue. », dans : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, PULIM : Limoges, 1998, p. 105-123.

### **Petolescu C.**

2013 : Petolescu C., « La guerre dacique de l'empereur Trajan. », dans : *Trophées romains et colonne Trajane, Dossiers d'Archéologie*, Éditions Faton, n°359, septembre/octobre, 2013.

### **Petrovic V. P.**

2006 : Petrovic V. P., « Une nouvelle borne milliaire découverte sur la voie romaine Naissus-Lissus. », dans : *СТАРИНАР*, LVI, Institut d'Études Balkaniques de l'Académie Serbe des Sciences et des Arts, Belgrade, 2006, p. 367-374.

**Peyne N., Foisset S.**

2011 : Payne N., Foisset S., « L'exploitation rurale antique des Perches à Ormes (Marne) : un exemple d'arboriculture dans la région de Reims. », dans : *Bulletin de la société archéologique Champenoise*, Tome 104, 2011, n°2, p. 69-82.

**Pichon B.**

2009 : Pichon B., « L'urbanisation des Trois Gaules. », dans : Cébeillac-Gervasoni M., Lamoine L., *La praxis municipale dans l'Occident romain*, Paris : Ellipses, 2009, p 77-90.

**Pierre A.**

2011 : Pierre A., « Le théâtre proto-augustéen d'Alba et les origines du « théâtre gallo-romain ». », dans : *Études de lettres*, 1-2, 2011, 73-96.

**Pieters M.**

1993 : Pieters M., « Apport de la pédologie à l'archéologie : le site des Jardins du Carrousel à Paris. », *Mémoires du groupement archéologique de Seine-et-Marne*, 1, 1993, p. 41-53.

**Pigière F, Lepot A.**

2014 : Pigière F, Lepot A., « Une économie de marché entre la ville de Tongres et son arrière-pays ? Les exemples de la gestion des ressources animales et de l'approvisionnement en céramique. », dans : Deru X. et González V. R., *Consommer dans les campagnes de la Gaule romaine*, Revue du Nord, Hors série, coll. « Art et Archéologie », n°21, 2014, p. 155-169.

**Pion P.**

2012 : Pion P., « Sortir des *oppida* : éléments pour une approche des espaces périurbains dans le monde celte continental. », dans : Belarte C., Plana-Mallart R., *Le paysage périurbain en Méditerranée Occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité*, « Documenta » 26, Institut Català d'Arqueologia Clàssica, Tarragona, 2012, p. 47-56.

**Plana-Mallart R.**

2013 : Plana-Mallart R., « Le périurbain en question. », dans : Garcia D., *L'habitat en Europe celtique et en Méditerranée préclassique. Domaines urbains*, Les Hespérides, Arles, 2013, p. 127-138.

**Pomarèdes H., Bèl V., Brèui J.-Y., Celié M., Montèil M., Sejalon P., Vidal L.**

2012 : Pomarèdes H., Bèl V., Brèui J.-Y., Celié M., Montèil M., Sejalon P., Vidal L., « Le paysage périurbain à Nîmes (Gard, France) de la Protohistoire au Haut-Empire (vie av. n. è.-iie de n. è.). », dans : Belarte C., Plana-Mallart R., *Le paysage périurbain en Méditerranée Occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité*, « Documenta » 26, Institut Català d'Arqueologia Clàssica, Tarragona, 2012, p. 283-313.

**Poux M.**

2014 : Poux M., « Produire et consommer dans l'arrière-pays colonial de Lugudunum et de Vienne : étude de cas. », dans : Deru X., Villaescusa R. G., *Consommer dans les campagnes de la Gaule Romaine, Actes du Xème congrès de l'Association AGER*, Revue du Noed, Hors série. Collection Art et Archéologie n°21, Université Charles-de-Gaulle Lille 3, 2014, p. 323-357.

**Poux M., Garcia M., Beck N.**

2015 : Poux M., Garcia M., Beck N., « De Mercure arverne à Mercure Dumias sanctuaire périurbains, géosymboles et lieux de mémoire en Basse-Auvergne. », dans : *Agglomérations et sanctuaires. Actes du colloque de Grand*, 2015, Grand, France, p. 319-347.

**Prévot F.**

1997 : Prévot F., « De la tombe sainte au sanctuaire : l'exemple de trois basiliques de Clermont d'après Grégoire de Tours. », dans : *Grégoire de Tours et l'espace gaulois. Actes du congrès international (Tours, 3-5 novembre 1994)*, Tours : Fédération pour l'édition de la Revue archéologique du Centre de la France, 1997, p. 209-216.

**Prévot F.**

2003 : Prévot F., « La cathédrale et la ville en Gaule dans l'Antiquité tardive et le Haut Moyen-Âge. », dans : *Histoire urbaine*, Société française d'histoire urbaine, n°7, 2003/1, p. 17-36.

**Purcell N.**

1987 : Purcell N., « Tomb and suburb. », dans : Von Hesberg H., Zanker P., *Römische Gräberstrassen. Selbstdarstellung-Status-Standard* (Colloquium in München vom 28 bis 30 oktober 1985), Bayerische Akademie der Wissenschaften, Philosophisch-historische Klasse, Abhandlungen, neue Folge, Heft 96, Munich, 1987, p. 25-41.



### **Quérel P., et al.**

2008 : Quérel P., et al., « Chemins, gués et établissements routiers dans l'Ouest de la Gaule Belgique. », dans : *Revue archéologique de Picardie*, n°3-4, 2008, p. 85-122.

### **Quilici L.**

1974 : Quilici L., « La campagna romana come suburbio di Roma antica. », dans : *Parola del Passato*, 158-159, 1974, p. 410-438.

1991 : Quilici L., « Entre espace urbain et monde rural, le rôle du *suburbium* dans l'antiquité tardive. », dans : *Rome, l'espace urbain et ses représentations*, Paris, Public. de la recherche, 1991, p. 97-110.

### **Reddé M.**

2012 : Reddé M., « Franges urbaines, confins territoriaux : quelles notions, pour quelle réflexion ?\* », dans : *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire*, Service régional d'archéologie Île-de-France, direction régionale des affaires culturelles et l'UMR 7041 ArScAn, équipe GAMA (Archéologie de la Gaule et du Monde antique), Versailles, 2012.

2017 : Reddé M., « Fermes et villae romaines en Gaule chevelue. La difficile confrontation des sources classiques et des données archéologiques. », dans : *Annales. Histoire, Sciences Sociales*, Éditions de l'EHESS, 2017, p. 45-74.

### **Regling K.**

1937 : Regling K., « Die Münzen als Hilfsmittel der archäologischen Forschung », dans : *Handbuch der Archéologie*, 1937, p. 134-144.

### **Renaud A.**

2015 : Renaud A., « L'animal dans l'urbain et le périurbain de *Nemausus* aux I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècles de notre ère (Nîmes, Gard, France). », dans : Plana-Mallart R., *Le périurbain comme objet d'étude : état de la question*, Paris : PULM, 2015, p. 161-174.

### **Reumaux F.**

2003 : Reumaux F., « La ville et ses déchets dans le monde romain. Rebus et recyclages. Quelques propositions d'un autre point de vue. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebus et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 315-320.

**Richier A., Bel V., Bonnet C., Georges P., Blaizot F.**

2009 : Richier A., Bel V., Bonnet C., Georges P., Blaizot F., « Les pratiques postcrématoires dans les bûchers. », dans : *Pratiques et espaces funéraires dans le Centre et le Sud-Est de la Gaule durant l'Antiquité, Gallia*, 66-1, 2009, p. 151-174.

**Robert É.**

1992 : Robert É., « Ausone, propriétaire terrien et le problème du *latifundium* au IVe siècle ap. J.C. », dans : *Institutions, société et vie politique dans l'Empire romain au IVe siècle ap. J.-C.*, Actes de la table ronde autour de l'œuvre d'André Chastagnol (Paris, 20-21 janvier 1989), Rome : École Française de Rome, 1992, p. 305-311.

**Rodet-Belarbi I.**

2003 : Rodet-Belarbi I., « Répartition spatiale des dépotoirs de boucherie bovine dans les agglomérations gallo-romaines. Première approche. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 197-208.

**Rodier X., Galinié H., Brunet R.**

2010 : Rodier X., Galinié H., Brunet R., « Tours : étude chrono-chorématique. », dans : *M@ppemonde*, Maison de la géographie, 2010, p.1-17.

**Rodwell W. J.**

1975 : Rodwell W. J., « Milestones : Civic Territories and the Antonine Itinerary », dans : *Britannia*, 6, 1975, p. 76-101.

**Roger D.**

2003 : Roger D., « La salubrité dans un quartier résidentiel de l'agglomération secondaire gallo-romaine de Famars (Nord) au IIe-IIIe siècle ap. J.-C. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 87-98.

**Rosafio P.**

1994 : Rosafio P., « Slaves and *Coloni* in the Villa System. », dans : Carlsen J., Orsted P., Skydsgaard J. E., *Landuse in the Roman Empire*, Roma : « L'Erma » di Brestshneider, 1994, p. 145-158.

**Rosso E.**

2009 : Rosso E., « Le message religieux des statues divines et impériales dans les théâtres romains : approche contextuelle et typologique. », dans : *Fronts de scène et lieux de culte dans le théâtre antique*, Lyon : Maison de l'Orient et de la Méditerranée Jean Pouilloux, 2009, p. 89-126.

**Rouillard P.**

2012 : Rouillard P., « Périurbain et périurbains. », dans : Belarte C., Plana-Mallart R., *Le paysage périurbain en Méditerranée Occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité*, « Documenta », 26, Institut Català d'Arqueologia Clàssica, Tarragona, 2012, p. 57-65.

**Roux C.**

2009 : Roux C., « L'arc triomphal dans l'espace ecclésial. De l'Antiquité tardive au Moyen Âge central en Occident. », dans : *Bulletin du centre d'études médiévales d'Auxerre*, BUCEMA, 13, 2009, p. 207-218.

**Sadowski P.**

2019 : Sadowski P., « Dispositions légales concernant les ponts dans la législation de Justinien. », dans : *Ius Romanum*, 2019, p. 208-231.

**Saliou C.**

2003 : Saliou C., « Le nettoyage des rues dans l'Antiquité : fragments de discours normatifs. », dans : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebuts et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003, p. 37-50.

**Sanchez Barrero P. D.**

2010 : Sanchez Barrero P. D., « El paisaje agrario romano en las proximidades de *Augusta Emérita*. », dans : Fiches J.-L., Plana-Mallart R., Revilla Calvo V., *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain*, Barcelone : Espagne, 2010, p. 293-301.

**Santoro Bianchi S.**

1998 : Santoro Bianchi S., « Aquileia : area urbana, suburbio e « submontana castella » alla luce della produzione fittile. », dans : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, PULIM : Limoges, 1998, p. 259-275.

### **Saskia S.**

2016 : Saskia S., « Candetia moenia. The symbolism of roman city walls. », dans : Frederiksen R., Muth S., Schneider P. I., Schnelle M., *Focus on fortifications : New Research on Fortifications in the Ancient Mediterranean and the Near East*, Fokus Fortifikation Studies : Volume 2, Monographs of the Danish Institute at Athens, Volume 18, Philadelphia : Oxbow Books, 2016, p. 288-299.

### **Savary H. et al.**

1998 : Savary H. et al., « Le quartier viennois de Saint-Romain-en-Gal au milieu du Ier siècle. » dans : Burnand Y. et al., *Claude de Lyon*, Paris, 1998, p. 391-405.

### **Scagliarini D.**

1991 : Scagliarini D., « Bologna (Bononia) and its suburban territory. », dans : Barker G., Llyod J., *Roman Landscapes. Archaeological Survey in the Mediterranean Region*, London, 1991, p. 88-95.

2005 : Scagliarini D., « Il suburbium di Bologna : edifici pubblici, ville, fabbriche tra città e territoria. », dans : *Storia di Bologna*, I, Bologna Univ. Pr., Bologna, 2005, p. 535-558.

### **Schäfer A.**

2021 : Schäfer A., « Symbols of Power. The Tombs of Roman Rulers and Roman Victory Monuments. », dans : Boschung D., Schäfer A., Trier M., *Erinnerte Macht. Antike Herrschergräber in transkultureller Perspektive*, Morphomata Bd., 50, Paderborn, 2021, p. 275-301.

### **Scheid J.**

1987 : Scheid J., « Les sanctuaires de confins dans la Rome antique. Réalité et permanence d'une représentation idéale de l'espace romain. » dans : *L'Urbs : espace urbain et histoire (Ier siècle av. J.-C. - IIIe siècle ap. J.-C.)*. Actes du colloque international de Rome (8-12 mai 1985), Rome : École Française de Rome, 1987, p. 583-595.

2013 : Scheid J., « Le bois sacré de *Dea Dia* et la limite du territoire de la cité de Rome. », dans : *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 157e année, n°1, 2013, p. 151-166.

### **Schnapp A.**

1982 : Schnapp A., « Archéologie et tradition académique en Europe aux XVIIIe et XIXe siècles. », dans : *Annales. Économies, Sociétés, Civilisations*, 37e année, N. 5-6, 1982, p. 760-777.

**Segard M., Corbineau R., De Seréville-Niel C., Rast-Eicher A.**

2019 : Segard M., Corbineau R., De Seréville-Niel C., Rast-Eicher A., « Sépultures privilégiées dans la cité des Pictons : l'espace funéraire de Jaunay-Clan (Vienne). », dans : Monteil M., Van Andringa W., *Monumentum fecit : Mouments funéraires en Gaule romaine*, Gallia, 76.1, 2019, p. 329-492.

**Sinapi S.**

2005 : Sinapi S., « Pergola Ph., Santangeli Valenzani R., Volpe R., Suburbium. Il suburbio di Roma dalla crisi del sistema delle ville a Gregorio Magno, (CEFR, 311), Rome, 2003. », dans : *Histoire urbaine*, vol. 14, n°3, 2005, p. 165-170.

**Sintès C.**

2010 : Sintès C., « Arles, une place commerciale de premier plan. », dans : *Communication de l'Académie des Sciences et Lettres de Montpellier, Séance du 10 mai 2010*, 2010, p. 169-175.

**Sisani S.**

2010 : Sisani S., « Gubbio: nuove riflessioni sulla forma urbana. », dans : *Archéologie Classique*, 61, 2010, p. 75-134.

2016 : Sisani S., « Il concetto di pomerium. Valenza Giuridico-sacrale e realta topografica dei fines urbis vestigia. », dans : Gasparini V., Steiner F., *Miscellanea di studi storico-religiosi in onore di Filippo Coarelli Nel Sue 80° Anniversario*, Stuttgart, 2016, p. 65-80.

**Śtapek D.**

2010 : Śtapek D., « L'amphithéâtre dans la ville romaine : le nombril du monde ou la périphérie ? », dans : *Res Historica*, 29, 2010, p. 159-178.

**Sodini J.-P.**

1997 : Sodini J.-P., « Habitat de l'Antiquité tardive. », dans : *Topoi*, volume 7/2, 1997, p. 435-577.

**Soler M.**

2017 : Soler M., « Les dieux et les hommes face à la souillure de la mort et de la violence dans les amphithéâtres. », dans : *OTIVM. Archeologia e Cultura del Mondo Antico*, n°3, 2017, p. 1-30.

**Sotinel C.**

2005 : Sotinel C., « Les lieux de culte chrétiens et le sacré dans l'Antiquité tardive. », dans : *Revue de l'histoire des religions*, n°4, 2005, p. 411-434.

### **Straub A.**

1879 : Straub A., « Rapport sur les antiquités romaines découvertes à Koenigshoffen près Strasbourg. », dans : *Bull. de la Soc. pour la Société de Conservation des Monuments Historiques d'Alsace*, IIème s., vol X, Strasbourg, 1879, p. 330-346.

1881 : Straub A., « Le cimetière gallo-romain de Strasbourg : rapport sur les fouilles entreprises près de la Porte Blanche de Strasbourg. », dans : *Bull. de la Soc. pour la Société de Conservation des Monuments Historiques d'Alsace*, IIème s., vol XI, Strasbourg, 1881, p. 3-135.

### **Sumi G. S.**

2002 : Sumi G. S., « Spectacles and Sulla's Public Image. », dans : *Historia: Zeitschrift für Alte Geschichte*, vol. Bd. 51, H. 4, 2002, p. 414-432.

### **Suspène A.**

2012 : Suspène A., « Théâtre et politique dans l'Occident romain (IIème siècle avant notre ère- IIème siècle de notre ère) : la « civilisation du spectacle ». », dans : *L'Harmattan Parlement[s], Revue d'histoire politique*, n° HS 8, 2012/3, p. 15-26.

### **Syme R.**

1978 : Syme R., « The pomerium in the Historia Augusta », dans : *Bonner Historia-Augusta-Colloquium*, Bonn, vol. 1975-1976, 1978, p. 217-231.

### **Tarpin M.**

1999 : Tarpin M., « Oppida Ui Capta, Uici Incensi... » Les Mots Latins De La Ville. », dans : *Latomus*, vol. 58, n° 2, 1999, p. 279–297.

2009 : Tarpin M., « Organisation politique et administrative des cités d'Europe occidentale sous l'Empire. », dans : Cabouret-Laurieux B., Guilhembet J.-P., Roman Y., *Rome et l'Occident du IIe s. av. J.-C. au IIe s. ap. J.-C. (Colloque de la SOPHAU, Lyon, 15-16 mai 2009)*, Pallas, 80, 2009, 127-145.

### **Thivet M., Joly M., Barral P., Glaus M., Ferreira F.**

2015 : Thivet M., Joly M., Barral P., Glaus M., Ferreira F., « Les recherches dans le quartier de la Genetoye à Autun (Saône-et-Loire). Bilan de la campagne 2014. », dans : *Journée d'Actualité Archéologique en Pays Éduen, Actes de la journée du 29 Mai 2015 Service Archéologique de la Ville d'Autun*, Service Archéologique Ville Autun, 2015, p. 7-15.

**Thuet A.**

2007 : Thuet A., « La tabletterie du « Multiplex Gaumont » (ancien « Garage Citroën ») à Amiens (Somme). », dans : *RAP*, n°3/4, 2007, p. 1-21.

**Thuillier J.-P.**

2011 : Thuillier J.-P., « Vingt ans au cirque. Des « *Roman circuses* » au « Cirque romain ». », dans : *Études de lettres*, 1-2, 2011, p. 325-340.

**Tranoy L., Bel V., Georges P., Blaizot F.**

2009 : Tranoy L., Bel V., Georges P., Blaizot F., « Les espaces funéraires. », dans : *Pratiques et espaces funéraires dans le Centre et le Sud-Est de la Gaule durant l'Antiquité*, *Gallia*, 66-1, 2009, p. 253-310.

**Trément F.**

2005 : Trément F., « Panorama des campagnes arvernes à l'époque romaine. », dans : *Mélanges offerts à Philippe Leveau*, 2005, p. 111-126.

2010 : Trément F., « Romanisation et développement : le cas de la cité des Arvernes (IIe s. av. J.-C. – IIe s. apr. J.-C.). », dans : Fiches J.-L., Plana-Mallart R., Revilla Calvo V., *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain*, Barcelone, Espagne, 2010, p. 27-47.

2011 : Trément F., « La prospection au sol systématique. », dans : *Les Arvernes et leurs voisins du Massif Central à l'époque romaine. Une archéologie du développement des territoires*, Clermont-Ferrand : Revue d'Auvergne, Tome 1, 2011, p. 51-96.

**Trément F., Delpy M., Fassion F., Massounie G.**

2012 : Trément F., Delpy M., Fassion F., Massounie G., « Centres et périphéries dans les cités antiques du Massif Central. Occupation, mise en valeur et intégration des territoires de montagne dans la cité des Arvernes (fin de l'Âge du Fer – début du Moyen Âge). », dans : Besson C., Blin O., Triboulot B., *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire. Colloque international (Versailles, 29 février - 3 mars 2012)*, Versailles, 2012, p. 575-599.

**Trément F., Gros P., Leveau P.**

1999 : Trément F., Gros P., Leveau P., « La recherche sur les élites gallo-romaines et le problème de la villa. », dans : Antoine A., *Campagnes de l'Ouest. Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, Rennes, 1999, p.287-302.

## Tréziny H.

2012 : Tréziny H., « L'espace périurbain de Marseille. », dans : Belarte C., Plana-Mallart R., *Le paysage périurbain en Méditerranée Occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité*, « Documenta » 26, Institut Català d'Arqueologia Clàssica, Tarragona, 2012, p. 319-330.

## Van Andringa W.

2007 : Van Andringa W., « Du sanctuaire au *macellum* : Sacrifices, commerce et consommation de la viande à Pompéi. », dans : *Food & History*, vol. 5, n° 1, 2007, p. 47-72.

2012 : Van Andringa W., « Nécropoles et sociétés : cinq ensembles funéraires des provinces de Gaule (Ier-Ve siècle apr. J.-C.). », dans : *Gallia*, Vol. 69, N°1, 2012, p. 1-2.

2013 : Van Andringa W., « Mourir à Pompéi, rites, pratiques et espaces funéraires. », dans : Van Andringa W., Duday H., Lepetz S. et al., *Mourir à Pompéi. Fouille d'un quartier funéraire de la nécropole romaine de Porta Nocera (2003-2007)*, vol. 1 (CEFR - 468), Rome, 2013, p. 819-939.

2014 : Van Andringa W., « Les dieux changent en Occident (III e -IV e s. apr. J.-C.) : Archéologie et mutations religieuses de l'Antiquité tardive. », dans : *Gallia, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIIe au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 3-10.

2017 : Van Andringa W., « Mémoire des cités et redéfinition des paysages sacrés en Gaule romaine. », dans : Agusta-Boularot S., Huber S., Van Andringa W., *Quand naissent les dieux : fondation des sanctuaires antiques : motivations, agents, lieux*, Rome : École française de Française, Athènes : École française d'Athènes, Collection de l'École française de Rome, 2017, p. 337-349.

2018 : Van Andringa W., « Le monument et la tombe : Deux façons de mourir à l'époque romaine. », dans : Nenna M.-D., Huber S., Van Andringa W., *Constituer la tombe, honorer les défunts en Méditerranée antique*, Centre d'Études Alexandrines 46, 2018, p. 381-402.

2019 : Van Andringa W., « La longue vie des nécropoles romaines à *Lugdunum*. », dans : *Le Patrimoine. Histoire, culture et création d'Occitanie*, n°56, 2019, p. 114-120.

2020 : Van Andringa W., « *Urbs nova*. La ville du IV<sup>ème</sup> siècle en Gaule. », dans : *Academia Libertas, Essais en l'honneur du professeur Javier Arce*, Brepols, 2020, p. 247-263.



**Van Andringa W., Creissen T., Duday H.**

2016 : Van Andringa W., Creissen T., Duday H., « Scavo 2015 della necropoli romana di Porta Nocera a Pompei : nascita e sviluppo di un paesaggio funerario romano (I sec. a.C. - I sec. d.C.) », dans : *The Journal of Fasti Online*, 2016, p. 1-9.

**Van Andringa W., Groh S.**

Van Andringa W., Groh S., « Face à la ville : le mausolée d'Herrane à Saint-Bertrand-de-Comminges/Lugdunum des Convènes (Haute-Garonne). », dans : *Gallia*, 76-1, 2019, p. 55-70.

**Van Andringa W., Lepetz S.**

2006 : Van Andringa W., Lepetz S., « Pour une archéologie de la mort à l'époque romaine : fouille de la nécropole de Porta Nocera à Pompéi. », dans : *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 150<sup>e</sup> année, n°2, 2006, p. 1131-1161.

**Van Ossel P.**

1993 : Van Ossel P., « Interventions paléo-environnementales sur les fouilles des Jardins du Carrousel (1989-1990). », dans : *Mémoires du groupement archéologique de Seine-et-Marne*, 1, 1993, p. 37-40.

**Van Ossel P., Pieters M.**

1998 : Van Ossel P., Pieters M., « Archéologie et environnement : recherches sur les suburbana de Paris sur la rive droite de la Seine. », dans : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, PULIM : Limoges, 1998, p. 181-199.

**Van Ossel P., Raynaud C.**

1987 : Van Ossel P., Raynaud C., « L'économie rurale et les productions en Gaule durant l'Antiquité tardive : moyens et techniques de production », dans : *Antiquité Tardive*, 2012, 20, p. 151-159.

**Varène P.**

1987 : Varène P., « La tour Magne et l'Augusteum de Nîmes. », dans : *Revue Archéologique*, Nouvelle Série, Fasc. 1, 1987, p. 91-96.

**Vella C., Landure C., Long L., Dussouillez P., Fleury T.-J., et al.**

2016 : Vella C., Landure C., Long L., Dussouillez P., Fleury T.-J., et al., « Les ports dans l'espace méditerranéen antique. Narbonne et les systèmes portuaires fluvio-lagunaires. », dans : *Revue archéologique de Narbonnaise*, Presse universitaire de la Méditerranée, 2016, p. 353-368.

**Verneau F.**

2014 : Verneau F., « Évolution des espaces et des pratiques dans le sanctuaire de la Fontaine de l'Étuvé à Orléans/*Cenabum*. », dans : *Gallia, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIIe au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 97-108.

**Vidal J., Chevigny E., Granjon L., Saligny L.**

2015 : Vidal J., Chevigny E., Granjon L., Saligny L., « Le LiDAR d'Autun. Dynamique alluviale, agglomération antique et occupation rurale : un relevé aux potentiels multiples. », dans : *Journée d'Actualité Archéologique en Pays Éduen, Actes de la journée du 29 Mai 2015 Service Archéologique de la Ville d'Autun*, Service Archéologique Ville Autun, 2015, p. 17-21.

**Vilvorder F.**

2014 : Vilvorder F., « Le temple tardif de l'agglomération de Liberchies dans le cadre de la cité des Tongres. », dans : *Gallia, La fin des dieux : Les lieux de culte du polythéisme dans la pratique religieuse du IIIe au Ve s. apr. J.-C. (Gaules et provinces occidentales)*, Vol. 71, N°1, 2014, p. 119-129.

**Volpe R.**

2000: Volpe R., « Il suburbio », dans : Giardina A., *Roma antica. Storia di Roma dell'Antichità a oggi*, Roma-Bari, p. 182-210.

2012 : Volpe R., « Le suburbium de Rome : l'évolution dans le temps de la relation entre la ville et sa banlieue sud-est. », dans : *Franges urbaines, confins territoriaux. La Gaule dans l'Empire. Colloque international (Versailles, 29 février - 3 mars 2012)*, Versailles, 2012, p. 63-84.

**Wacher J. S.**

1974 : Wacher J. S., « Villae in urbibus ? », dans : *Britannia*, V, 1974, p. 282-284.

**Wallace-Hadrill A.**

2001 : Wallace-Hadrill A., « Arcs de triomphe romains et honneurs grecs : le langage du pouvoir à Rome. », dans : Belayche N., *Rome, les Césars et la ville : Aux deux premiers siècles de notre ère*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 51-84.

**Wiblé F.**

1998 : Wiblé F., « Les faubourgs de la ville romaine de *Forum Claudii Vallensium* (Martigny / Valais / Suisse) », dans : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, PULIM : Limoges, 1998, p. 329-347.

**Wild G.**

1999 : Wild G., « La genèse du cimetière médiéval urbain : l'exemple de la topographie funéraire de Toulouse (vers 250- 1350). », dans : *Archéologie du Midi médiéval*, Tome 17, 1999, p. 1-24.

**Witcher R.**

2005 : Witcher R., « The extended metropolis : urbs, suburbium and population », dans : *Journal of Roman Archaeology* 18-1, 2005, p. 120-138.

**Wulzinger K.**

1933 : Wulzinger K., « Die Macellum- Dupondien des New », dans : *Numismatik*, II, 1933, p. 83-95.

**Zanker P.**

2001 : Zanker P., « L'empereur construit pour le peuple. », dans : Belayche N., *Rome, les Césars et la ville : Aux deux premiers siècles de notre ère.*, Rennes : Presses universitaires de Rennes, 2001, p. 119-156.

**Zanovello P.**

Zanovello P., « *Patauini Fontes* : l'area termale euganea nei suoi rapporti con *Patauium*. », dans : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, PULIM : 1998, Limoges, p. 311-328.

## Ouvrages individuels

### **Adam J.-P.**

1984 : Adam J.-P., *La construction romaine matériaux et techniques*, Paris : Grands Manuels Picard, 1984.

### **Adams G. F.**

2009 : Adams G. F., *Rome and the Social Role of the Élite Villas in its Suburbs*, BAR International Series 1760, Oxford, 2009.

### **Agache R.**

1978 : Agache R., *La Somme pré-romaine et romaine d'après les prospections à basse altitude*, Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie, Amiens, n°24, 1978.

### **André J.**

1981 : André J., *Isidorus Hispalensis Etymologiae XVII De Agricultura*, Paris : Les Belles Lettres, 1981.

### **Andreau J.**

2010 : Andreau J., *L'économie du monde romain*, Ellipses, Le monde : une histoire, 2010.

### **Aubonnet J.**

1986 : Aubonnet J., *Aristote, Politique*, tome III : Première partie. Livre VII, Paris : Les Belles Lettres, 1986.

### **Beard M.**

1998 : Beard M., North J., Price S., *Religions of Rome*, vol. I, Cambridge University Press, 1998.

### **Bedon R.**

2001 : Bedon R., *Atlas des Villes, Bourgs, Villages de France au Passé Romain*, Paris : Édition Picard, 2001.

### **Benveniste É.**

1969 : Benveniste É., *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, T2 pouvoir, droit, religion, Les Éditions de Minuit, 1969.

### **Blanckenhagen P. H.**

1968 : Blanckenhagen P. H., *Daedalus and Icarus on Pompeian Walls.*, Mainz am Rhein : Von Zabern, 1968.

**Bomgardner D. L.**

2000 : Bomgardner D. L., *The story of roman amphitheater*, London and New York : Routledge, 2000.

**Boyer A.**

1875 : Boyer A., *Nouveau dictionnaire anglais-français et français-anglais abrégé de Boyer*, réédition par MM. E. Thunot et C. E. Clifton, Paris : Baudry, librairie européenne, Dramard-Baudry et C<sup>ie</sup>, Successeurs, 1875.

**Campbell J. B.**

2000 : Campbell J. B., *The Writings of the Roman Land Surveyors*, Londres : Society for the Promotion of Roman Studies, 2000.

**Canina L.**

1855 : Canina L., *Voie Appienne*, 1855.

**Chevallier R.**

1988 : Chevallier R., *Voyage et déplacements dans l'empire romain*, Paris, 1988.

**Cleary S. E.**

1987 : Cleary S. E., *Extra-Mural Areas of Romano-British Towns.*, Oxford : BAR, 1987.

**Coarelli F.**

1981 : Coarelli F., *Guide Archéologique de Rome*, Hachette, Rome, 1981

**Déchelette J.**

1904 : Déchelette J., *Les vases céramiques ornés de la Gaule romaine (Narbonnaise, Aquitaine et Lyonnaise)*, Paris : A. Picard, 1904.

1908-1914 : Déchelette J., *Le Manuel d'archéologie préhistorique, celtique et gallo-romaine*, IV volumes, Paris : Picard, 1908-1914.

**Di Méo G.**

1998 : Di Méo G., *Géographie sociale et territoire*, Collection Fac Géographie, Nathan Université, Paris, 1998.

**Donaldson T.**

1966 : Donaldson T., *Architectura Numismática. Architecture on Greek and Roman Coins and Medals*, Chicago, Argonaut Publishers, 1966.

**Étienne R.**

1986 : Étienne R., *Ausone ou les ambitions d'un notable aquitain*, Bordeaux, 1986.

**Febvre L.**

1949 : Febvre L., *La terre et l'évolution humaine. Introduction géographique à l'histoire*, Paris : Albin Michel, 1949.

**Fleury P.,**

2003 : Fleury P., *Fronton correspondance*, Collection Fragments, Les Belles Lettres, Paris, 2003.

**Fuhrer T.**

2012 : Fuhrer T., *Rom und Mailand in der Spätantike : Repräsentationen städtischer Räume in Literatur, Architektur und Kunst*, Berlin Boston: De Gruyter, 2012.

**Fustel de Coulanges N. D.**

1964 : Fustel de Coulanges N. D., *La cité antique*, Paris : Hachette, 1864.

1891 : Fustel de Coulanges N. D., *La Gaule romaine*, Paris : Hachette, 1891.

**Gioia P.**

2008 : Gioia P., *Torre Spaccata. Roma S.D.O. Le indagini archeologiche*, Soveria Mannelli, 2008.

**Goldsworthy A.**

2003 : Goldsworthy A., *The complete roman army*, Thames & Hudson, 2003.

**Golvin J.-C.**

1988-a : Golvin J.-C., *L'amphithéâtre romain, Essai sur la théorisation de sa forme et de ses fonctions*, Tome I : Texte, Paris : CNRS, 1988.

1988-b : Golvin J.-C., *L'amphithéâtre romain, Essai sur la théorisation de sa forme et de ses fonctions*, Tome II : Planches, Paris : CNRS, 1988.

**Goodman P. J.**

2007 : Goodman P. J., *The Roman City and its Periphery. From Rome to Gaul*, London-New York, 2007.

**Gran-Aymerich È.**

2007 : Gran-Aymerich È., *Les chercheurs du passé 1798-1945 : Aux sources de l'archéologie*, Nouvelle édition, Paris : CNRS Éditions, 2007.

**Gros P.**

1998 : Gros P., *Villes et campagnes en Gaule romaine*, Paris : Edition du CTRS, 1998.

1996-a : Gros P., « Les Monuments publics », dans : Gros P., *L'Architecture romaine : du début du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire*, tome I Paris : Picard, 1996.

1996-b : Gros P., « Maisons, villas, palais et tombeaux », dans : Gros P., *L'Architecture romaine : du début du III<sup>ème</sup> siècle av. J.-C. à la fin du Haut-Empire*, tome II, Paris : Picard, 1996.

**Jullian C.**

1908 : Jullian C., *Histoire de la Gaule, La conquête romaine et les premières invasions germaniques*, Tome III, Paris : Hachette, 1908.

1920 : Jullian C., *Histoire de la Gaule, La civilisation gallo-romaine*, Tome V, Paris : Hachette, 1920.

1908-1921 : Jullian C., *Histoire de la Gaule*, Tome I à VIII, Paris : Hachette, 1908-1921.

1915 : Jullian C., *Histoire de la Gaule, Le gouvernement de Rome*, Tome IV, Paris : Hachette, 1915.

**Kleberg T.**

1957 : Kleberg T., *Hôtels, restaurants et cabarets dans l'Antiquité romaine*, Uppsala, 1957.

**Lachmann K.**

1848 : Lachmann K., *Die Schriften der römischen Feldmesser*, Berlin, 1848.

**Lanciani R.**

1925 : Lanciani R., *Ancient and modern Rome*, Boston : Marshall Jones Company, 1925.

**Le Corbusier**

1957 : Le Corbusier, *Charte Athènes*, 1957.

**Le Doze P.**

2012 : Le Doze P., *Elegiae in Maecenatem. Un regard sur Mécène*, Athenaeum, Studi di Letteratura e Storia dell'Antichità pubblicati sotto gli auspici dell'Università di Pavia, 2012.

**Lefebvre S.**

2011 : Lefebvre S., *L'Administration de l'Empire romain d'Auguste à Dioclétien*, Armand Collin, coll. « Cursus Histoire », 2011.

**Liou-Gille B.**

2000 : Liou-Gille B., *Lecture religieuse de Tite-Live I*, Klincksieck, coll. « Études et commentaires », 2000.

**MacCormack S.**

1974 : MacCormack S., *Adventus and Consecratio : Studies in Roman Imperial Art and Panegyric from the Late Third to the Sixth Century*, University of Oxford, 1974.

**Morley N.**

1996 : Morley N., *Metropolis and Hinterland. The City of Rome and the Italian Economy (200 B.C.–A.D. 200)*, Cambridge Univ. Pr., Cambridge, 1996.

**Péchoux L.**

2010 : Péchoux L., *Les sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine*, Montagnac, 2010.

**Strobel K.**

2010 : Strobel K., *Kaiser Traian. Eine Epoche der Weltgeschichte*, Ratisbonne, Friedrich Pustet, 2010.

**Tarpin M.**

2002 : Tarpin M., *Vici et pagi dans l'Occident Romain*, CEFR 299, Rome, 2002.

**Tomassetti G.**

1975-1980 : Tomassetti G., *La campagna romana antica, medievale e moderna*, I-V, nuova edizione aggiornata a cura di L. Chiumenti e F. Bilancia, Firenze 1975-1980.

**Topalov C.**

2010 : Topalov C., *L'aventure des mots de la ville à travers le temps, les langues, les sociétés*, Robert Laffont, Paris, 2010.

**Trell B. L.**

1945 : Trell B. L., *The Temple of Artemis at Ephesos*, New York, 1945.

**Vanier M.**

2010 : Vanier M., *Le pouvoir des territoires. Essai sur l'interterritorialité*, Economica/Anthropos, Paris, 2010.



**Villeneuve F.**

1964 : Villeneuve F., *Horace, Épîtres*, Les Belles Lettres, Paris, 1964.

**Volpe R.**

2007 : Volpe R., *Centocelle II. Roma SDO. Le indagini archeologiche*, Soveria Mannelli, 2007.

**Von Thünen J. H.**

1826 : Von Thünen J. H., *Der isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie*, Rostock, 1826.

## Ouvrages collectifs

### **Académie des Inscriptions et Belles Lettres**

1988-2020 : Académie des Inscriptions et Belles Lettres, *Carte archéologique de la Gaule*, Paris : éditions MSH, 1988-2020.

### **Académie Française**

1798-1878 : Académie Française, *Dictionnaire de l'Académie française* (5ème à 7ème éditions), Paris, 1798-1878.

1878 : Académie Française, *Dictionnaire de l'Académie française* (7e édition), Tome II, Paris, 1878.

### **Auberger J., Roques D.**

2015 : Auberger J., Roques D., Procope, *Histoire des Goths*, texte établi et traduit par : Auberger J., Roques D., Paris : Les Belles Lettres, 2015.

### **Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N.**

2003 : Ballet P., Cordier P., Dieudonné-Glad N., *La ville et ses déchets dans le monde romain : rebus et recyclages : actes du colloque de Poitiers, 19-21 septembre 2002*, Montagnac : Ed. M. Mergoïl, Archéologie et Histoire Romaine, 10, 2003.

### **Bedon R.**

1998 : Bedon R., *Les faubourgs en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum XXXII*, PULIM, Limoges, 1998-a.

1999 : Bedon R., *Les aqueducs de la Gaule romaine et des régions voisines, Caesarodunum de Limoges* : PULIM, 1999.

2004 : Bedon R., *Rus amoenum, les agréments de la vie rurale en Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum de Limoges* : PULIM, 2004.

### **Bedon R. et al.**

2001 : Bedon R. et al., *Amoenitas urbium. Les agréments de la vie urbaine Gaule romaine et dans les régions voisines, Caesarodunum de Limoges* : PULIM, 2001.

### **Behrends O., Clavel-Lévêque M., et al.**

2005 : Behrends O., Clavel-Lévêque M., et al., *Agennius Urbicus. Controverses sur les terres, Corpus Agrimensorum Romanorum VI*, Paris, 2005.

**Belarte C., Plana-Mallart R.**

2012 : Belarte C., Plana-Mallart R., *Le paysage périurbain en Méditerranée Occidentale pendant la Protohistoire et l'Antiquité*, « Documenta » 26, Institut Català d'Arqueologia Clàssica, Tarragona, 2012.

**Blaizot F.**

2010 : Blaizot F., *Archéologie d'un espace suburbain de Lyon à l'époque romaine*, *Gallia*, n°67-1, Paris, 2010.

**Borlenghi A., Chillet C., Hollard V., Lopez-Rabatel L., Moretti J.-C.**

2019 : Borlenghi A., Chillet C., Hollard V., Lopez-Rabatel L., Moretti J.-C., *Voter en Grèce, à Rome et en Gaule Pratiques, lieux et finalités*, MOM Éditions, Lyon, 2019.

**Brown D. F.**

1940 : Brown D. F., *Temples of Rome as Coin Types (Numismatic Notes and Monographs)*, New York, 1940.

**Brunella P. et al.**

1990 : Brunella P. et al., *Metz, cinq années de recherches archéologiques*, Metz, DAHPL-GUMRA, 1990.

**Chiarenza N., Haug A., Müller U.**

2020 : Chiarenza N., Haug A., Müller U., *The Power of Urban Water Studies in Premodern Urbanism*, Walter de Gruyter GmbH Deutsche Nationalbibliothek, Berlin/Boston, 2020.

**Deru X., González V. R.**

2014 : Deru X., González V. R., *Consommer dans les campagnes de la Gaule romaine*, *Revue du Nord*, Hors série, coll. « Art et Archéologie », n°21, 2014.

**Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-T.**

2009 : Dondin-Payre M., Raepsaet-Charlier M.-T., *Cités, municipes, colonies : Les processus de municipalisation en Gaule et en Germanie sous le Haut Empire romain*, Paris : Éditions de la Sorbonne, 2009.

**Étienne R., Muller C., Prost F.**

2016 : Étienne R., Muller C., Prost F., *Archéologie historique de la Grèce Antique*, Paris, 2016.

**Ewald B. C., Noreña C. F.**

2010: Ewald B. C., Noreña C. F., *The Emperor and Rome: Space, Representation, and Ritual*, Cambridge University Press, 2010.

**Ferdière A., Zadora-Rio E.**

1982 : Ferdière A., Zadora-Rio E., *La prospection archéologique. Paysage et peuplement*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1982.

**Fiches J.-L., Plana-Mallart R., Revilla Calvo V.**

2013 : Fiches J.-L., Plana-Mallart R., Revilla Calvo V., *Paysages ruraux et territoires dans les cités de l'Occident romain*, Gallia et Hispania, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, coll. « Mondes anciens », 2013.

**Fiches J.-L., Van der Leeuw S.**

1990 : Fiches J.-L., Van der Leeuw S., *Archéologie et Espace : actes des Xe Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire*, Antibes, Juan les Pins : CNRS, 1990.

**Fleury P., Demougin S.**

2003 : Fleury P., Demougin S., *Fronton, Correspondance*, Paris : Collection Fragments, 2003.

**Frederiksen R., Müth S., Schneider P. I., Schnelle M.**

2016 : Frederiksen R., Müth S., Schneider P. I., Schnelle M., *Focus on fortifications : New Research on Fortifications in the Ancient Mediterranean and the Near East*, Fokus Fortifikation Studies: Volume 2, Monographs of the Danish Institute at Athens, Volume 18, Philadelphia : Oxbow Books, 2016.

**Gabayet F.**

2015 : Gabayet F., *Le vicus de Boutae*, Lyon : Alpara, 2015.

**Garcia D., D'Anna A., Desbat A., Schmitt A., Verhaeghe F.**

2014 : Garcia D., D'Anna A., Desbat A., Schmitt A., Verhaeghe F., *La Céramique : La poterie, du Néolithique aux Temps modernes*, Paris : Éditions Errance, 2014.

**Gioia P., Volpe R.**

2004 : Gioia P., Volpe R., *Centocelle I. Roma S.D.O. Le indagini archeologiche*, Soveria Mannelli., 2004.

**Gros P., Torelli M.**

1994 : Gros P., Torelli M., *Storia dell'urbanistica, Il mondo romano*, Rome : Editori Laterza, 1994.

**Imbs P., Quemada B.**

1971-1994 : Imbs P., Quemada B., *Trésor de la langue française, Dictionnaire de la langue du XIX<sup>ème</sup> et du XX<sup>ème</sup> siècle (1789-1960)*, Tome I à XVI, CNRS Éditions, 1971-1994.

**Intagliata E. E., Courault C., Barker S. J.**

2020 : Intagliata E. E., Courault C., Barker S. J., *City Walls in Late Antiquity : An Empire-Wide Perspective.*, Philadelphia : Oxbow Books, 2020.

**Jacques F., Scheid J.**

1999 : Jacques F., Scheid J., *Rome et l'intégration de l'Empire (44 av. J.-C.260 ap. J.-C.)*, Tome 1, PUF, 1999.

**Jolivet V., Pavolini C., Tomei M-A., Volpe R.**

2009 : Jolivet V., Pavolini C., Tomei M-A., Volpe R., *Suburbium II. Il Suburbio di Roma dalla fine dell'età monarchica alla nascita del sistema delle ville (v-ii sec. a.C.)*, Atti del incontro de Roma, 16-17 febbraio 2005, Rome, 2009.

**La Regina A.**

2007 : La Regina A., *Lexicon topographicum urbis Romae Suburbium*, Volume Quarto, Roma : Quasar, 2007.

**Labaune Y.**

2014 : Labaune Y., *Journée d'Actualité Archéologique en Territoire Éduen*, Actes de la journée du 18 avril 2014, Service Archéologique de la Ville d'Autun, 2014.

**Lafon X., Marc J.-Y., Sartre M., Pinol J.-L.**

2011 : Lafon X., Marc J.-Y., Sartre M., Pinol J.-L., *La ville antique, Histoire de l'Europe urbaine*, Tome 1, Paris : Point, 2011.

**Leblond C., Ferreira F.**

2013 : Leblond C., Ferreira F., *L'otium : loisirs et plaisirs dans le monde romain*, Actes de la journée doctorale, Actes de la journée doctorale tenue à l'INHA (Paris) le 12 janvier 2012, 2013.

**Leveau P., Fevrier P.-A.**

1980 : Leveau P., Fevrier P.-A., *Villes et campagnes dans l'Empire romain : actes du colloque d'Aix-en-Provence (16-17 mars 1980)*, U.F.R. d'Histoire, 1980.

**Lévy J., Lussault M.**

2003 : Lévy J., Lussault M., *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, 2003.

**Monteil M., Van Andringa W.**

2019 : Monteil M., Van Andringa W., *Monumentum fecit : Mouments funéraires en Gaule romaine*, Gallia, 76.1, 2019.

**Nelis-Clément J., Roddaz J.-M.**

2008 : Nelis-Clément J., Roddaz J.-M., *Le cirque romain et son image*, Ausonius Édition, Mémoire 20, Bordeaux, 2008.

**Pergola P., Santangeli-Valenzani R., Volpe R.**

2003 : Pergola P., Santangeli-Valenzani R., Volpe R., *Suburbium. Dalla crisi del sistema delle ville a Gregorio Magno*, Atti del colloquio, Roma, 16-18 marzo 2000, Rome, 2003.

**Plana-Mallart R.**

2015 : Plana-Mallart R., *Le périurbain comme objet d'étude : état de la question*, Paris : PULM, 2015.

**Price M., Trell B. L.**

1977 : Price M., Trell B. L., *Coins and their cities : architecture on the ancient coins of Greece, Rome, and Palestine*, Vecchi, London, 1977.

**Provost M.**

1988 : Provost M., *C. A. G.*, 49, Paris, 1988.

**Real Academia Española**

1970 : Real Academia Española, *Diccionario de Autoridades (1726-1739)*, Madrid : Real Academia Española, 1780.

**Rothé M.-P., Heijmans M.**

2008 : Rothé M.-P., Heijmans M., *Carte archéologique de la Gaule 13-5 : Arles, Crau, Camargue*, Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2008.

**Simpson J., Weiner E.**

1989 : Simpson J., Weiner E., *Oxford English Dictionary*, Tome I-XX, Cambridge : Oxford University Press, 1989.

**Van der Leeuw S.**

1995 : Van der Leeuw S., *L'Homme et la dégradation de l'environnement : actes des XV<sup>e</sup> Rencontres Internationales d'Archéologie et d'Histoire*, Antibes, 20- 21 et 22 octobre 1994, Sophia Antipolis, APDCA, 1995.

**Van Ossel P.**

1991 : Van Ossel P., *Les Jardins du Carrousel à Paris : fouilles 1989-1990 : I. La documentation ; II. Le rapport de l'équipe (1991) ; III. Les rapports des spécialistes*, Paris/Vincenne : SRA Île-de-France, 6 volumes, 1991.

## Mémoires et thèses

### **Auvertin R.**

2018 : Auvertin R., *Habiter dans les agglomérations du nord de la Gaule (Ier-IIIe s.). Analyse architecturale de la maison romaine*, Thèse présentée pour l'obtention du titre de Docteur en Histoire, Civilisation et Archéologie, sous la direction de Arce J., Deru X., Université de Lille - École doctorale SHS HALMA - UMR8164, vol. 1 & 2, 2018.

### **Baret F.**

2015 : Baret F., *Les agglomérations secondaires gallo-romaines dans le Massif Central (cités des Arvernes, Vellaves, Gabales, Rutènes, Cadurques et Lémovices), Ier siècle avant J.-C. – Ve siècle après J.-C.*, Histoire. Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 2015.

### **Barrière V.**

2012 : Barrière V., *Les portes de l'enceinte antique d'Autun et leurs modèles (Gaule, Italie, provinces occidentales de l'Empire romain)*, Archéologie et Préhistoire. Université de Bourgogne, 2012.

### **Benito A. R.**

2015 : Benito A. R., *Nécropoles et peuplement dans le nord-est de la Gaule aux Ve-VIe siècles : espaces, pratiques funéraires et identités*, Sous la direction de Demouy P. et de González Villaescusa R., Reims, dans le cadre de l'École doctorale Sciences de l'homme et de la société (Reims, Marne), en partenariat avec (CERHIC) Centre d'Étude et de Recherche en Histoire Culturelle (laboratoire), 2015.

### **Dacko M.**

2016 : Dacko M., *Circuler dans le Massif central à l'époque romain : réseaux, infrastructures et équipements routiers. Le cas des citées arverne et vellave*, Histoire, Université Blaise Pascal - Clermont-Ferrand II, 2016.

### **De Togni S.**

2018 : De Togni S., *Les suburbia d'Ostie antique. Nouvelles recherches sur l'évolution urbaine de la ville de la fin de la période Républicaine jusqu'à l'Antiquité tardive*, 2018.

### **Fauquet F.**

2002 : Fauquet F., *Le cirque romain. Essai de théorisation de sa forme et de ses fonctions*, sous la direction de Golvin J.-C., Tome I et II, Archéologie et Préhistoire. Université de Bordeaux Montaigne, 2002.



**Forget C.**

2012 : Forget C., *De l'oppidum à la ville romaine. Étude du tissu urbain des villes du IIe siècle avant J.-C. au Ier siècle après J.-C. en Gaule Celtique*, Mémoire de M2 sous la direction de Fichtl S., Université François Rabelais de Tours, 2012.

**Garmy P.**

2009 : Garmy P., *Villes, réseaux et systèmes de villes : contribution de l'archéologie*, Dossier de candidature au diplôme d'habilitation à diriger des recherches sous la direction de Burnouf J., Présenté et soutenu le 12 décembre 2009.

**Jedrusiak F.**

2016 : Jedrusiak F., *L'économie végétale dans les agglomérations gallo-romaines de Beaune-la-Rolande, Châteaubleau et Châteaumeillant*, 2016.

**Malizia E.**

2018 : Malizia E., *Programmes décoratifs des villas impériales du suburbium de Rome*, Sorbonne : Paris, 2018.

**Martinez D.**

2017 : Martinez D., *De la cité Arverne au diocèse de Clermont : Topographie ecclésiastique, fortifications et peuplements de l'Auvergne entre Antiquité tardive et haut Moyen Âge (Ve-Xe siècles) : une approche archéologique*, Histoire, Université Clermont Auvergne, 2017.

**Ouzoulias P.**

2006 : Ouzoulias P., *L'économie agraire de la Gaule : aperçus historiographiques et perspectives archéologiques*, Archéologie et Préhistoire. Université de Franche-Comté, 2006.

**Péchoux L.**

2008 : Péchoux L., *Les sanctuaires de périphérie urbaine en Gaule romaine*, Université Lumière - Lyon 2 École doctorale : Sciences sociales Faculté GHHAT Archéologie et Archéométrie : origine, datation et technologie des matériaux, 2008.

**Sulma M.**

2019 : Sulma M., *La monumentalisation dans les agglomérations secondaires d'Aquitaine romaine*, sous la direction de Fabien Colleoni, Tomes I et II, Mémoire de recherche de Master 2, Histoire et Archéologie Université Rennes 2, 2019.

**Tournebise M.**

2006 : Tournebise M., *Les suburbia en Gaule romaine*, Université Blaise Pascal, Clermont-Ferrand II, 2006.

**Tourreil V.**

2014 : Tourreil V., *Du Paganisme gallo-romain au Christianisme : changements des pratiques funéraires à travers l'étude archéologique de la nécropole de Maule (Yvelines) (IIème-VIIème)*, sous la direction de Bernier-Farella H., Lebrun A., Master 1 Études Européennes et Recherches Internationales option Histoire Ancienne et Archéologie, Département de Géographie et d'Histoire, Université de Cergy-Pontoise, 2014.

**Tranoy L.**

Tranoy L., *Recherche sur les nécropoles antiques de Lyon : topographie et rites funéraires. L'acquis des fouilles récentes de La Favorite et du Quai Arloing*, vol. I-III, Thèse de doctorat sous la direction de Jean-Guyon, directeur de Recherche au CNRS, Université de Provence – Aix-Marseille I, 1995.

**Trément F.**

1999 : Trément F., *Archéologie d'un paysage : les étangs de Saint-Blaise, Bouches-du-Rhône*, Paris : Éditions de la Maison des sciences de l'homme, coll. « Documents d'archéologie française », 1999.

Autres formats

Podcast

**Ouzoulas P.**

Ouzoulas P., « Les campagnes gallo-romaines : quelle place pour la villa ? » enregistrement audio

Exposition

**Musée Rolin**

Musée Rolin, Nécroscopie. Une nécropole d'*Augustodunum* sous le regard de l'archéologie, Exposition temporaire au Musée Rolin, 6 mai- 31 octobre 2016.

## Sitographie

**Agoraclass, site des ressources latines nous ayant permis de faire l'étude des textes latins :**

<http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/intro.htm>

**Bulletin officiel de l'éducation nationale, programme d'histoire-géographie 2019 :**

<https://www.education.gouv.fr/le-bulletin-officiel-de-l-education-nationale-89558>

**Biographies du site de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres :**

<https://www.aibl.fr/membres/aca-demiciens-depuis-1663/article/gros-pierre-lucien-158>

**Bilan explicatif du Digeste**

[http://www.histoiredudroit.fr/Documents/Corpus/Digeste%20\(Livre%2032\).pdf](http://www.histoiredudroit.fr/Documents/Corpus/Digeste%20(Livre%2032).pdf)

**Définition de « *hub* » sur Géoconfluences :**

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/glossaire/hub>

**Glossaire géographique en ligne de l'ENS Lyon-Confluence :**

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/>

**Illustration page de garde, reconstitution en trois dimensions d'un habitat antique :**

<https://images.app.goo.gl/1m5Lkbb9H16kJQL76>

**Illustration page d'annexe, villa romaine des Munts :**

[https://www.tarragonaturisme.cat/sites/default/files/monument/gallery/munts\\_0.jpg](https://www.tarragonaturisme.cat/sites/default/files/monument/gallery/munts_0.jpg)

**Site du Larousse et ses définitions en ligne :**

<https://www.larousse.fr/>

**Plan de Saintes antique par Jean-Philippe Baigl réalisé pour le dossier INRAP : Les routes du territoire des Santons autour de Saintes-Mediolanum. Reconnaissance et statut des voies :**

[http://www.mediolanum-santonum.fr/wa\\_files/8455\\_fichier\\_dossier-baigl.pdf](http://www.mediolanum-santonum.fr/wa_files/8455_fichier_dossier-baigl.pdf)

**Plan de Saintes aux I<sup>er</sup> et II<sup>ème</sup> siècles, issu du compte Pinterest du blog *mediolanum-santonum.fr* sur la ville antique :**

<https://pin.it/59DWuCz>

**Maquette du pont-bateau d'Arles :**

[https://c1.staticflickr.com/7/6231/6230517004\\_58478e082b\\_b.jpg](https://c1.staticflickr.com/7/6231/6230517004_58478e082b_b.jpg) photo fig 22

**Programme de recherche de l'University of North Carolina de Chapel Hill : « The Ancient World Mapping Center » :**

<http://awmc.unc.edu/wordpress/research/carta-dellagro/>

**Site de la Bibliothèque Nationale de France, page de la Table de Peutinger :**

<http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb407451825>

**Site de la numérisation des reliefs de la colonne Trajane :**

<https://www.satmareanul.net/2014/11/13/vezi-cele-mai-reusite-imagini-ale-basoreliefurilor-de-pe-columna-lui-traian-galerie-foto/>

**The Packard Humanities Institute (PHI) :**

<https://packhum.org/>

**Trésor de la Langue Française informatisé :**

<http://atilf.atilf.fr/tlf.htm>

Liste des inscriptions épigraphiques :

**Corpus Inscriptionum Latinarum (CIL) :**

*Corpus Inscriptionum Latinarum* : I, 593  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : I, 1905  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : II, 1041  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : II, 4332  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : V, 5872  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : VI, 930  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : VI, 1231  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : VI, 10016  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : VI, 31538  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : VI 37022  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : IX, 5541  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XII, 533  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XII 714  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XII, 734  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XII, 1919  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XII, 2462  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XII, 3043  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XII, 3076  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XII 4371  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XII 5379  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XIII 147  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XIII, 913  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XIII, 646  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XIII, 1495  
*Corpus Inscriptionum Latinarum* : XIII, 1561

***Inscriptiones Latinae Selectae (ILS) :***

*Inscriptiones Latinae Selectae* : 8428  
*Inscriptiones Latinae Selectae* : 8356  
*Inscriptiones Latinae Selectae* : 5653  
*Inscriptiones Latinae Selectae* : 6381  
*Inscriptiones Latinae Selectae* : 6377  
*Inscriptiones Latinae Selectae* : 6379  
*Inscriptiones Latinae Selectae* : 6921.

The background of the cover features a detailed black and white illustration of a Roman city. In the foreground, a large wooden boat with a curved prow is shown on the water. The middle ground shows a harbor with several smaller boats and a quay. In the background, a city with classical Roman architecture, including columns and arches, is visible. The entire scene is rendered in a fine-lined, etched style.

LE *SUBURBIUM* DANS LES CITÉS  
DES GAULES ROMAINES

# ANNEXES

Par Antoine VAZEILLE  
Sous la direction de Mme  
Carlotta FRANCESCHELLI





## Table des annexes

<b>ANNEXES .....</b>	<b>444</b>
<b>Annexe 1 : Tableau récapitulatif des occurrences des termes « <i>suburbium</i> », « <i>suburbanitas</i> » et « <i>suburbanus</i> », d'après la base de données en ligne de <i>The Packard Humanities Institute (PHI)</i>, revue et augmentée grâce aux écrits de Sandrine Augusta-Boularot et de Georges Fabre.....</b>	<b>447</b>
<b>Annexe 2 : Liste des occurrences et traductions des termes issus du nom « <i>suburbium</i> » dans la littérature antique.....</b>	<b>456</b>
<b>Annexe 3 : Récapitulatif des monnaies étudiées .....</b>	<b>489</b>
<b>Annexe 4 : Scènes de la colonne Trajane, issues des de l'exposition du musée de la Civilisation romaine, EUR, Rome .....</b>	<b>493</b>
<b>Annexe 5 : Les marbres du lac Fucine d'après les recherches d'Auguste Geoffroy.....</b>	<b>498</b>
<b>Annexe 6 : Fresques et mosaïque étudiées.....</b>	<b>500</b>
<b>Annexe 7 : Situation du sanctuaire suburbain des Basaltes à Alba-la-Romaine .....</b>	<b>503</b>
<b>Annexe 8 : Situation et plan du sanctuaire suburbain de l'Altbachtal .....</b>	<b>504</b>

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des occurrences des termes « *suburbium* », « *suburbanitas* » et « *suburbanus* », d'après la base de données en ligne de *The Packard Humanities Institute (PHI)*, revue et augmentée grâce aux écrits de Sandrine Agusta-Boularot et de Georges Fabre

Auteur	À vécu de	Titre de l'œuvre	Référence	Forme relevée
Marcus Porcius Cato -Caton l'Ancien / le Censeur-	-234 à -149	<i>De Agri Cultura</i>	Marcus Porcius Cato, <i>De Agri Cultura</i> , Sommaire, section 9 ligne 1	<i>Suburbano</i>
			Marcus Porcius Cato, <i>De Agri Cultura</i> , chapitre 7, section 1 ligne t	<i>Suburbano</i>
			Marcus Porcius Cato, <i>De Agri Cultura</i> , chapitre 7, section 1 ligne 1	<i>Suburbanum</i>
Terentius Varro -Varron-	-116 à -27	<i>Res rusticae</i>	Terentius Varro, <i>Res rusticae</i> , livre 2, chapitre 3, section 10, ligne 4	<i>Suburbano</i>
Tullius Cicero -Cicéron-	-106 à -43	<i>In Verrem</i>	Tullius Cicero, <i>In Verrem</i> , actio 2, livre 1 section 54, ligne 9	<i>Suburbana</i>
			Tullius Cicero, <i>In Verrem</i> , actio 2, livre 2, section 7, ligne 4	<i>Suburbanitas</i>
			Tullius Cicero, <i>In Verrem</i> , actio 2, livre 2, section 87, ligne 12	<i>Suburbanum</i>
			Tullius Cicero, <i>In Verrem</i> , actio 2, livre 3, section 66, ligne 11	<i>Suburbana</i>
			Tullius Cicero, <i>In Verrem</i> , actio 2, livre 4, section 121, ligne 5	<i>Suburbano</i>
			Tullius Cicero, <i>In Verrem</i> , actio 2, livre 5, section 157, ligne 12	<i>Suburbana</i>
		<i>Pro Plancio</i>	Tullius Cicero, <i>Pro Plancio</i> , section 19, ligne 5	<i>Suburbana</i>
			Tullius Cicero, <i>Pro Plancio</i> , section 22, ligne 6	<i>Suburbano</i>
		<i>Pro Rabirio Postumo</i>	Tullius Cicero, <i>Pro Rabirio Postumo</i> , section 26, ligne 7	<i>Suburbanis</i>

		<i>Pro Roscio Amerino</i>	Tullius Cicero, <i>Pro Roscio Amerino</i> , section 46, ligne 3	<i>Suburbanum</i>
		<i>Phillipicae</i>	Tullius Cicero, <i>Phillipicae</i> , oration 12, section 24, ligne 2	<i>Suburbium</i>
		<i>De Oratore</i>	Tullius Cicero, <i>De Oratore</i> , livre 1, section 99, ligne 1	<i>Suburbanum</i>
		<i>De divinatōe</i>	Tullius Cicero, <i>De divinatōe</i> , livre 2, section 69, ligne 9	<i>Suburbani</i>
		<i>Epistulae ad Atticum</i>	Tullius Cicero, <i>Epistulae ad Atticum</i> , livre 4, lettre 2, section 7, ligne 5	<i>Suburbano</i>
			Tullius Cicero, <i>Epistulae ad Atticum</i> , livre 7, lettre 3, section 6, ligne 2	<i>Suburbano</i>
			Tullius Cicero, <i>Epistulae ad Atticum</i> , livre 8, lettre 2, section 3, ligne 9	<i>Suburbanis</i>
			Tullius Cicero, <i>Epistulae ad Atticum</i> , livre 12, lettre 34, section 1, ligne 5	<i>Suburbano</i>
			Tullius Cicero, <i>Epistulae ad Atticum</i> , livre 12, lettre 37, section 1, ligne 4	<i>Suburbano</i>
			Tullius Cicero, <i>Epistulae ad Atticum</i> , livre 12, lettre 38, section 1, ligne 4	<i>Suburbano</i>
			Tullius Cicero, <i>Epistulae ad Atticum</i> , livre 12, lettre 40, section 5, ligne 3	<i>Suburbano</i>
			Tullius Cicero, <i>Epistulae ad Atticum</i> , livre 16, lettre 13, section 3, ligne 4	<i>Suburbano</i>
		<i>Epistulae ad Quintum Fratrem</i>	Tullius Cicero, <i>Epistulae ad Quintum Fratrem</i> , livre 3, lettre 1, section 9, ligne 7	<i>Suburbani</i>
			Tullius Cicero, <i>Epistulae ad Quintum Fratrem</i> , livre 3, lettre 1, section 23, ligne 4	<i>Suburbanum</i>
			Tullius Cicero, <i>Epistulae ad Quintum Fratrem</i> , livre 3, lettre 1, section 23, ligne 6	<i>Suburbano</i>

			Tullius Cicero, <i>Epistulae ad Quintum Fratrem</i> , livre 3, lettre 1, section 24, ligne 1	<i>Suburbano</i>
			Tullius Cicero, <i>Epistulae ad Quintum Fratrem</i> , livre 3, lettre 4, section 5, ligne 9	<i>Suburbano</i>
Cornelius Nepos	-100 à -24	<i>Vitae</i>	Cornelius Nepos, <i>Vitae, Atticus</i> , chapitre 14, section 3, ligne 1	<i>Suburbanam</i>
Gaius Valerius Catullus -Catulle-	-84 à ~-54	<i>Carmina</i>	Valerius Catullus, <i>Carmina</i> , poème 44 vers 6	<i>Suburbana</i>
Horatius Flaccus -Horace-	-65 à -8	<i>Sermones</i>	Horatius Flaccus, <i>Sermones</i> , livre 2, poème 4, vers 15	<i>Suburbano</i>
		<i>Epistulae</i>	Horatius Flaccus, <i>Epistulae</i> , livre 1, poème 7, vers 76	<i>Suburbana</i>
Titus Livius -Tite-Live-	-64 ou -59 à 17 après J.-C.	<i>Ab Urbe Condita</i>	Titus Livius, <i>Ab Urbe Condita</i> , livre 23, chapitre 32, section 19, ligne 1	<i>Suburbana</i>
			Titus Livius, <i>Ab Urbe Condita</i> , livre 33, chapitre 6, section 7, ligne 2	<i>Suburbanis</i>
Sextus Propertius -Properce-	-47 à -16 ou -15	<i>Elegiae</i>	Sextus Propertius, <i>Elegiae</i> , livre 4, poème 1a, vers 33	<i>Suburbanae</i>
Ovidius Naso -Ovide-	-43 à ~18 après J.-C.	<i>Ars Amatoria</i>	Ovidius Naso, <i>Ars Amatoria</i> , livre 1, vers 259	<i>Suburbanae</i>
			Ovidius Naso, <i>Ars Amatoria</i> , livre 2, vers 265	<i>Suburbano</i>
		<i>Fasti</i>	Ovidius Naso, <i>Fasti</i> , livre 2, vers 550	<i>Suburbanis</i>
			Ovidius Naso, <i>Fasti</i> , livre 3, vers 667	<i>Suburbanis</i>
			Ovidius Naso, <i>Fasti</i> , livre 6, vers 58	<i>Suburbani</i>
			Ovidius Naso, <i>Fasti</i> , livre 6, vers 361	<i>Suburbanos</i>
			Ovidius Naso, <i>Fasti</i> , livre 6, vers 407	<i>Suburbanas</i>
			Ovidius Naso, <i>Fasti</i> , livre 6, vers 723	<i>Suburbano</i>
		<i>Tristia</i>	Ovidius Naso, <i>Fasti</i> , livre 6, vers 785	<i>Suburbana</i>
			Ovidius Naso, <i>Tristia</i> , livre 3, poème 3, vers 70	<i>Suburbano</i>
			Ovidius Naso, <i>Tristia</i> , livre 3, poème 6, vers 38	<i>Suburbana</i>

Gaius Plinius Secundus -Pline l'Ancien-	-23 à 79 après J.-C.	<i>Naturalis Historia</i>	Plinius Secundus, <i>Naturalis Historia</i> , livre 1, section 16a, ligne 144	<i>Suburbanis</i>
			Plinius Secundus, <i>Naturalis Historia</i> , livre 8, section 144, ligne 5	<i>Suburbano</i>
			Plinius Secundus, <i>Naturalis Historia</i> , livre 9, section 68, ligne 3	<i>Suburbanis</i>
			Plinius Secundus, <i>Naturalis Historia</i> , livre 14, section 50, ligne 2	<i>Suburbana</i>
			Plinius Secundus, <i>Naturalis Historia</i> , livre 16, section 38, ligne 2	<i>Suburbanae</i>
			Plinius Secundus, <i>Naturalis Historia</i> , livre 16, section 242, ligne 1	<i>Suburbano</i>
			Plinius Secundus, <i>Naturalis Historia</i> , livre 17, section 8, ligne 2	<i>Suburbana</i>
			Plinius Secundus, <i>Naturalis Historia</i> , livre 19, section 47, ligne 4	<i>Suburbana</i>
			Plinius Secundus, <i>Naturalis Historia</i> , livre 26, section 19, ligne 10	<i>Suburbanae</i>
			Plinius Secundus, <i>Naturalis Historia</i> , livre 31, section 42, ligne 8	<i>Suburbana</i>
			Plinius Secundus, <i>Naturalis Historia</i> , livre 35, section 105, ligne 1	<i>Suburbano</i>
Annaeus Seneca -Sénèque-	-4 ou -1 à ~65 après J.-C.	<i>Epistulae Morales ad Lucilium</i>	Annaeus Seneca iunior, <i>Epistulae Morales ad Lucilium</i> , lettre 12, section 1, ligne 2	<i>Suburbanum</i>
			Annaeus Seneca iunior, <i>Epistulae Morales ad Lucilium</i> , lettre 12, section 4, ligne 1	<i>Suburbano</i>
			Annaeus Seneca iunior, <i>Epistulae Morales ad Lucilium</i> , lettre 55, section 10, ligne 5	<i>Suburbanas</i>

			Annaeus Seneca iunior, <i>Epistulae Morales ad Lucilium</i> , lettre 87, section 7, ligne 3	<i>Suburbani</i>
Iunus Moderatus Columella -Columelle-	4 à 70	<i>De Re Rustica</i>	Iunus Moderatus Columella, <i>De Re Rustica</i> , livre 1, chapitre 1, section 19, ligne 4	<i>Suburbanum</i>
			Iunus Moderatus Columella, <i>De Re Rustica</i> , livre 3, chapitre ca, section 2, ligne 1	<i>Suburbanis</i>
			Iunus Moderatus Columella, <i>De Re Rustica</i> , livre 3, chapitre 2, section 1, ligne 2	<i>Suburbanus</i>
			Iunus Moderatus Columella, <i>De Re Rustica</i> , livre 7, chapitre 3, section 13, ligne 2	<i>Suburbanae</i>
			Iunus Moderatus Columella, <i>De Re Rustica</i> , livre 7, chapitre 3, section 22, ligne 5	<i>Suburbanis</i>
			Iunus Moderatus Columella, <i>De Re Rustica</i> , livre 7, chapitre 9, section 4, ligne 2	<i>Suburbanis</i>
			Iunus Moderatus Columella, <i>De Re Rustica</i> , livre 8, chapitre 5, section 9, ligne 5	<i>Suburbanis</i>
			Iunus Moderatus Columella, <i>De Re Rustica</i> , livre 8, chapitre 8, section 2, ligne 3	<i>Suburbanis</i>
			Iunus Moderatus Columella, <i>De Re Rustica</i> , livre 11, chapitre ca, section 3, ligne 2	<i>Suburbani</i>
Petronius -Pétrone-	~27 à ~66 après J.-C.	<i>Satyricon</i>	Petronius, <i>Satyricon</i> , chapitre 48, section 2, ligne 2	<i>Suburbano</i>
Valerius Martialis -Martial-	38 ou 41 à 102 ou 104 après J.-C.	<i>Epigrammata</i>	Valerius Martialis, <i>Epigrammata</i> , livre 1, poème 85, vers 2	<i>Suburbani</i>
			Valerius Martialis, <i>Epigrammata</i> , livre 5, poème 1, vers 4	<i>Suburbani</i>
			Valerius Martialis, <i>Epigrammata</i> , livre 5, poème 35, vers 3	<i>Suburbano</i>

			Valerius Martialis, <i>Epigrammata</i> , livre 7, poème 49, vers 1	<i>Suburbani</i>
			Valerius Martialis, <i>Epigrammata</i> , livre 8, poème 61, vers 9	<i>Suburbanum</i>
			Valerius Martialis, <i>Epigrammata</i> , livre 10, poème 58, vers 9	<i>Suburbani</i>
			Valerius Martialis, <i>Epigrammata</i> , livre 13, poème 12, vers 2	<i>Suburbanus</i>
			Valerius Martialis, <i>Epigrammata</i> , livre 13, poème 43, vers 1	<i>Suburbanis</i>
Papinius Staius -Stace-	40 à 96 après J.-C.	<i>Silvae</i>	Papinius Staius, <i>Silvae</i> , livre 4, poème 4, vers 7	<i>Suburbanisque</i>
Cornelius Tacitus -Tacite-	~58 à ~120 après J.-C.	<i>Annales</i>	Cornelius Tacitus, <i>Annales</i> , livre 3, section 47, ligne 15	<i>Suburbanae</i>
			Cornelius Tacitus, <i>Annales</i> , livre 14, section 53, ligne 21	<i>Suburbana</i>
			Cornelius Tacitus, <i>Annales</i> , livre 15, section 60, ligne 19	<i>Suburbano</i>
Caius Plinius Caecilius Secundus -Pline le Jeune-	61 à ~113 après J.-C.	<i>Epistulae</i>	Plinius Caecilius Secundus, <i>Epistulae</i> , livre 1, lettre 3, section 1, ligne 2	<i>Suburbanum</i>
			Plinius Caecilius Secundus, <i>Epistulae</i> , livre 1, lettre 12, section 7, ligne 1	<i>Suburbano</i>
			Plinius Caecilius Secundus, <i>Epistulae</i> , livre 3, lettre 11, section 2, ligne 2	<i>Suburbano</i>
			Plinius Caecilius Secundus, <i>Epistulae</i> , livre 6, lettre 19, section 1, ligne 1	<i>Suburbanis</i>
			Plinius Caecilius Secundus, <i>Epistulae</i> , livre 8, lettre 24, section 9, ligne 2	<i>Suburbana</i>
		<i>Panegyricus</i>	Plinius Caecilius Secundus, <i>Panegyricus</i> , chapitre 50, section 6, ligne 3	<i>Suburbanum</i>

Suetonius Tranquillus -Suétone-	~70 à ~122 après J.- C.	<i>De vita Caesarum</i>	Suetonius Tranquillus, <i>De vita Caesarum</i> , vie Aug., chapitre 6, section 1, ligne 3	<i>Suburbano</i>
			Suetonius Tranquillus, <i>De vita Caesarum</i> , vie Aug., chapitre 72, section 2, ligne 5	<i>Suburbanum</i>
			Suetonius Tranquillus, <i>De vita Caesarum</i> , vie Aug., chapitre 94, section 7, ligne 1	<i>Suburbano</i>
			Suetonius Tranquillus, <i>De vita Caesarum</i> , vie Tib., chapitre 11, section 1, ligne 8	<i>Suburbano</i>
			Suetonius Tranquillus, <i>De vita Caesarum</i> , vie Cl., chapitre 5, section 1, ligne 6	<i>Suburbana</i>
			Suetonius Tranquillus, <i>De vita Caesarum</i> , vie Néron, chapitre 48, section 1, ligne 3	<i>Suburbanum</i>
			Suetonius Tranquillus, <i>De vita Caesarum</i> , vie Ves., chapitre 5, section 2, ligne 1	<i>Suburbano</i>
			Suetonius Tranquillus, <i>De vita Caesarum</i> , vie Dom., chapitre 17, section 3, ligne 4	<i>Suburbano</i>
Annius Florus -Florus-	~70 à ~140 après J.- C.	<i>Epitomae de tito livio bellorum omnium annorum DCC</i>	Annius Florus, <i>Epitome Bell. Omn. Ann. DCC</i> , livre 1, chapitre 5, ligne 21	<i>Suburbanum</i>
			Annius Florus, <i>Epitome Bell. Omn. Ann. DCC</i> , livre 1, chapitre 18, ligne 68	<i>Suburbana</i>
			Annius Florus, <i>Epitome Bell. Omn. Ann. DCC</i> , livre 2, chapitre 7, ligne 11	<i>Suburbana</i>
Curtius Rufus	I <sup>er</sup> siècle après J.-C.	<i>Historiae Alexandri Magni</i>	Curtius Rufus, <i>Historiae Alexandri Magni</i> , livre 4, chapitre 1, section 19, ligne 7	<i>Suburbanum</i>
Cornelius Fronto -Fronton-	~100 à ~140 après J.-C.	<i>Ad Amicos Epistulae</i>	Cornelius Fronto, <i>Ad Amicos Epistulae</i> , livre 1, lettre 6, section 1, ligne 5	<i>Suburbanam</i>
Apuleius Madaurensis -Apulée-	~125 à ~170 après J.-C.	<i>Apologia</i>	Apuleius Madaurensis, <i>Apologia</i> , section 87, ligne 10	<i>Suburbana</i>
			Apuleius Madaurensis, <i>Apologia</i> , section 88, ligne 3	<i>Suburbana</i>
		<i>Florida</i>	Apuleius Madaurensis, <i>Florida</i> , section 19, ligne 7	<i>Suburbano</i>



Granius Licianus	II <sup>ème</sup> siècle après J.-C.	<i>Annales</i>	Granius Licianus, <i>Annales</i> , livre 35, sentence 43, ligne 2	<i>Suburbanus</i>
Ammien-Marcellin	~330 à ~395 après J.-C.	<i>Historiae</i>	Ammien Marcellin, Hist., XXI, 14	<i>Suburbana</i>
Symmaque	~342 à ~402/403 après J.-C.	<i>Epistulae</i>	Symmaque, <i>Epistulae</i> , 2, 22	<i>Suburbanitas</i>
Maurus Servius Honoratus -Servius-	Deuxième moitié du IV <sup>ème</sup> siècle	<i>In Vergilii Aeneidos Libros</i>	Maurus Servius Honoratus, <i>In Vergilii Aeneidos Libros</i> , livre 1, vers 421, ligne 7	<i>Suburbana</i>
			Maurus Servius Honoratus, <i>In Vergilii Aeneidos Libros</i> , livre 8, vers 361, ligne 7	<i>Suburbanus</i>
<i>Scriptores Historiae Augustae</i>	Fin du IV <sup>ème</sup> siècle après J.-C.	<i>Opilius Macrinus Iulis Capitolini</i>	<i>Scriptores Historiae Augustae</i> , Opilius Macrinus Iulis Capitolini, chapitre 15, section 1 ligne 3	<i>Suburbano</i>
		<i>Alexandre Severus Aeli Lampridii</i>	<i>Scriptores Historiae Augustae</i> , Alexandre Severus Aeli Lampridii, chapitre 23, section 8, ligne 4	<i>Suburbana</i>
Iustinianus -Justinien I <sup>er</sup> -	~482 à 565 après J.-C.	<i>Digesta Iustiniani</i>	Iustinianus, <i>Digesta Iustiniani</i> , livre 27, chapitre 9, par. 1, section 1, ligne 1	<i>Suburbana</i>
			Iustinianus, <i>Digesta Iustiniani</i> , livre 27, chapitre 9, par. 1, section 2, ligne 2	<i>Suburbana</i>
			Iustinianus, <i>Digesta Iustiniani</i> , livre 32, chapitre 1, par. 38, section 4, ligne 3	<i>Suburbanum</i>
			Iustinianus, <i>Digesta Iustiniani</i> , livre 32, chapitre 1, par. 41, section 6, ligne 3	<i>Suburbanam</i>
			Iustinianus, <i>Digesta Iustiniani</i> , livre 32, chapitre 1, par. 93, section pr., ligne 2	<i>Suburbanum</i>
			Iustinianus, <i>Digesta Iustiniani</i> , livre 49, chapitre 4, par.1, section 9, ligne 3	<i>Suburbanam</i>
Caius Sollius Apollinaris Sidonius -Sidoine Apollinaire-	430 à 486 après J.-C.	<i>Epistulae</i>	Caius Sollius Apollinaris Sidonius, <i>Epistulae</i> , 7, 2, 7	<i>Suburbanitas</i>
Isidorus Hispalensis		<i>Etymologiae</i>	Isidorus Hispalensis, <i>Etymologiae</i> , 15, 2, 16	<i>Suburbana</i>

-Isidore de Séville-	560 ou 570 à 636 après J.-C.		Isidorus Hispalensis, <i>Etymologiae</i> , 17, 5, 15	<i>Suburbanae</i>
----------------------	---------------------------------	--	--	-------------------

## Annexe 2 : Liste des occurrences et traductions des termes issus du nom

### « *suburbium* » dans la littérature antique

- Issue des recherches de Sandrine Agustat-Boularot et de Georges Fabre, revues et augmentées / Traductions issues de la base de données d'AgoraClass et ITINERA ELECTRONICA<sup>2361</sup> -

#### ➤ Caton l'Ancien / le Censeur :

- Marcus Porcius Cato, *De Agri Cultura*, Sommaire, section 9 ligne 1 :
  - « *De fundo **suburbano**.* »
  - « À propos des terres proches de la ville. »
  
- Marcus Porcius Cato, *De Agri Cultura*, chapitre 7, section 1 ligne t :
  - « *De fundo **suburbano**.* »
  - « À propos des terres proches de la ville. »
  
- Marcus Porcius Cato, *De Agri Cultura*, chapitre 7, section 1 ligne 1 :
  - « *Fundum **suburbanum** arbustum maxime conuenit habere, et ligna et uirgae uenire possunt, et domino erit, qui utatur.* »
  - « La terre qui est peu éloignée des vues veut être plantée en vergers ; le bois ou les ramilles peuvent ou être vendues, ou être réservées pour l'usage du maître. »

#### • Varron :

- Terentius Varro, *Res rusticae*, livre 2, chapitre 3, section 10, ligne 4 :
  - « *Is enim cum in **suburbano** mille iugerum haberet et a caprario quodam, qui adduxit capellas ad urbem decem, sibi in dies singulos denarios singulos dare audisse<t>, coegit mille caprarum, sperans se capturum de praedio in dies singulos denarium mille.* »
  - « Ce chevalier romain possède environ mille jugères de terre dans les environs de Rome. Il entend dire un jour à un berger qui amenait dix chèvres à la ville, qu'elles lui rapportaient chacune un denier par jour. Galérius aussitôt de se former un troupeau de mille chèvres, espérant ainsi retirer chaque jour mille deniers de son fonds. »

---

<sup>2361</sup> <http://agoraclass.fltr.ucl.ac.be/concordances/intro.htm>

- Cicéron :
  - Tullius Cicero, *In Verrem*, action 2, livre 1 section 54, ligne 9 :
    - « *Quas enim sociorum atque amicorum urbis adisti legationis iure et nomine, si in eas vi cum exercitu imperioque invasisses, tamen, opinor, quae signa atque ornamenta ex iis urbibus sustulisses, haec non in tuam domum neque in **suburbana** amicorum, sed Romam in publicum deportasses.* »
    - « Si, au lieu d'entrer dans les villes de nos alliés et de nos amis, avec les droits et le titre de lieutenant du peuple romain, vous les aviez envahies les armes à la main, ce n'est pas chez vous, ce n'est pas dans les maisons de plaisance de vos amis, c'est à Rome que vous eussiez transporté les statues et les ornements conquis par vous. »
  - Tullius Cicero, *In Verrem*, action 2, livre 2, section 7, ligne 4 :
    - « *Et quoniam quasi quaedam praedia populi Romani sunt vectigalia nostra atque provinciae, quem ad modum vos propinquis vestris praediis maxime delectamini, sic populo Romano iucunda **suburbanitas** est huiusce provinciae.* »
    - « Les provinces et les contrées soumises au tribut sont pour ainsi dire les terres du peuple romain ; et comme vous aimez surtout les terres les plus voisines, la proximité d'une province, qui est pour ainsi dire à nos portes, doit nous la rendre plus chère encore. »
  - Tullius Cicero, *In Verrem*, action 2, livre 2, section 87, ligne 12 :
    - « *Haec et alia Scipio non neglegenter abiecerat, ut homo intellegens Verres auferre posset, sed Thermitanis restituerat, non quo ipse hortos aut **suburbanum** aut locum omnino ubi ea poneret nullum haberet, sed quod, si domum abstulisset, non diu Scipionis appellarentur, sed eorum ad quoscumque illius morte venissent : nunc iis locis posita sunt ut mihi semper Scipionis fore videantur itaque dicantur.* »
    - « Ces ouvrages, et d'autres semblables, Scipion ne les avait pas négligés et dédaignés pour que Verrès, profond connaisseur, pût les enlever; et s'il les rendit aux habitants de Thermes, ce n'est pas qu'il n'eût aussi des jardins, ou une demeure dans le voisinage de la ville, quelque endroit enfin où il pût les placer; mais s'il les eût transportés chez lui, on ne les aurait pas longtemps appelés de son nom, mais du nom de ceux à qui sa mort les aurait transmis :

tandis que dans la place où ils sont encore; ils appartiendront toujours à Scipion, et qu'on les appelle même les monuments de Scipion. »

- Tullius Cicero, *In Verrem*, action 2, livre 3, section 66, ligne 11 :
  - « *Quid est hoc? populi Romani imperium? praetoriae leges, iudicia? [socios fidelis, provincia **suburbana**.] Nonne omnia potius eius modi sunt quae, si Athenio rex fugitivorum vicisset, in Sicilia non fecisset? »*
  - « Quoi donc ! est-ce là l'empire du peuple romain ? sont-ce là ses lois, ses jugements ? sont-ce là nos alliés fidèles ? est-ce là une province à nos portes ? Athénion même, s'il eût été vainqueur, se fût-il jamais permis dans la Sicile de semblables excès ? »
  
- Tullius Cicero, *In Verrem*, action 2, livre 4, section 121, ligne 5 :
  - « *Nihil in aedibus, nihil in hortis posuit, nihil in **suburbano**; putavit, si urbis ornamenta domum suam non contulisset, domum suam ornamento urbi futuram. »*
  - « Marcellus ne plaça rien dans ses maisons, dans ses jardins, dans ses campagnes : il pensa que, s'il n'emportait pas dans sa demeure les ornements destinés pour Rome, la simplicité même de sa maison serait le plus bel ornement de cette ville. »
  
- Tullius Cicero, *In Verrem*, action 2, livre 5, section 157, ligne 12 :
  - « *Ad eamne rem fuit haec **suburbana** ac fidelis provincia, plena optimorum sociorum honestissimorumque civium, quae civis Romanos omnis suis ipsa sedibus libentissime semper accepit, ut, qui usque ex ultima Syria atque Aegypto navigarent, qui apud barbaros propter togae nomen in honore aliquo fuissent, qui ex praedonum insidiis, qui ex tempestatum periculis profugissent, in Sicilia securi ferirentur, cum se iam domum venisse arbitrarentur? »*
  - « La Sicile, si voisine de Rome, si fidèle, peuplée de nos meilleurs alliés, de nos citoyens les plus honnêtes, qui nous accueillit toujours avec tant d'amitié, devait-elle être le théâtre de vos cruautés? et fallait-il que des négociants qui revenaient de l'Égypte et des extrémités de la Syrie, à qui le nom romain avait concilié le respect des barbares, qui avaient échappé aux embûches des pirates, aux fureurs des tempêtes, trouvassent la mort en Sicile, lorsqu'ils se croyaient déjà rentrés au sein de leur famille? »

- Tullius Cicero, *Pro Plancio*, section 19, ligne 5 :
  - « *Tu es e municipio antiquissimo Tusculano, ex quo sunt plurimae familiae consulares, in quibus est etiam Iuventia tot ex reliquis municipiis omnibus non sunt hic est e praefectura Atinati non tam prisca, non tam honorata, non tam **suburbana**.* »
  - « Vous êtes de Tusculum, ancienne ville municipale, où l'on compte beaucoup de familles consulaires, parmi lesquelles se trouve la famille Juventia : on en compte plus que dans tous les autres ensembles. Plancius est de la préfecture d'Atina, moins ancienne, moins illustre, moins voisine de Rome. »
  
- Tullius Cicero, *Pro Plancio*, section 22, ligne 6 :
  - « *Laudanda est vel etiam amanda vicinitas retinens veterem illum officii morem, non infuscata malivolentia, non adsueta mendaciis, non fucosa, non fallax, non erudita artificio simulationis vel **suburbano** vel etiam urbano.* »
  - « Je ne puis trop louer, ni trop chérir ce voisinage, qui a conservé son caractère de franchise et de loyauté, qui, sous les marques extérieures de l'affection, ne cache pas des intentions perverses, qui n'a rien de faux et de trompeur, qui n'est point habile dans l'art de la dissimulation, si connu à Rome et dans les environs de Rome. »
  
- Tullius Cicero, *Pro Rabirio Postumo*, section 26, ligne 7 :
  - « *Deliciarum causa et voluptatis non modo <notos> civis Romanos, sed et nobilis adolescentis et quosdam etiam senatores summo loco natos non in hortis aut **suburbanis** suis, sed Neapoli, in celeberrimo oppido.* »
  - « Nous avons vu souvent des citoyens romains, ou même des jeunes gens nobles, et quelques sénateurs de la première naissance, prendre la coiffure asiatique pour leur commodité et pour leur plaisir, non dans leurs jardins et leurs maisons de campagne, mais à Naples même, cette ville si fréquentée. »
  
- Tullius Cicero, *Pro Roscio Amerino*, section 46, ligne 3 :
  - « *Alter tibi descendit de Palatio et aedibus suis; habet animi causa rus amoenum et **suburbanum**, plura praeterea praedia neque tamen ullum nisi praeclarum et propinquum.* »

- « Mais lui, propriétaire d'une superbe maison sur le mont Palatin, il a pour ses délassements une campagne charmante, aux portes de Rome ; il possède une foule de riches domaines, tous dans les environs de la capitale. »
  
- Tullius Cicero, *Phillipicae*, oration 12, section 24, ligne 2 :
  - « *Hisce ego viis me committam qui Terminalibus nuper in **suburbium**, ut eodem die reverterer, ire non sum ausus?* »
  - « Me confierai-je à ces routes, moi qui récemment, aux Terminalia, désirant gagner la banlieue pour revenir le même jour, n'ai pas osé le faire ? »
  
- Tullius Cicero, *De Oratore*, livre 1, section 99, ligne 1 :
  - « *Nunc, quoniam uterque vestrum patefecit earum ipsarum rerum aditum, quas quaerimus, et quoniam princeps Crassus eius sermonis ordiendi fuit, date nobis hanc veniam, ut ea, quae sentitis de omni genere dicendi, subtiliter persequamini ; quod quidem si erit a vobis impetratum, magnam habebō, Crasse, huic palaestrae et Tusculano tuo gratiam et longe Academiae illi ac Lycio tuum hoc **suburbanum** gymnasium antepōnam.* »
  - « Mais aujourd'hui, puisque vous avez tous deux commencé à nous découvrir ce que nous désirons si vivement savoir, et que Crassus a le premier amené la conversation sur ce sujet, poursuivez, nous vous en supplions, ce piquant entretien, et faites-nous connaître votre opinion sur les principes de l'éloquence. Si vous nous accordez cette grâce, j'en aurai une éternelle obligation aux jardins de Crassus et au séjour de Tusculum ; l'Académie et le Lycée ne vaudront pas à mes yeux ce gymnase à la porte de Rome. »
  
- Tullius Cicero, *De divinatione*, livre 2, section 69, ligne 9 :
  - « *Nam illa praedicta Veientium, si lacus Albanus redundasset isque in mare fluxisset, Romam perituram ; si repressus esset, Veios ita aqua Albana deducta ad utilitatem agri **suburbani**, non ad arcem urbemque retinendam.* »
  - « Pour cette prédiction faite aux Véiens et relative au lac d'Albe, dont le débordement si ses eaux s'écoulaient dans la mer annonçait la perte de Rome, tandis que, si on les arrêtait, c'était Véies qui serait prise, la vérité est que l'eau du lac d'Albe a été détournée pour fertiliser les terres suburbaines, non du tout pour empêcher qu'elle n'entraînât la chute de la citadelle et de la ville. »

- Tullius Cicero, *Epistulae ad Atticum*, livre 4, lettre 2, section 7, ligne 5 :
  - « *Tusculanum proscripsi, <etsi> **suburbano** non facile careo.* »
  - « J'ai mis Tusculum en vente : mais je ne puis guère me passer d'un pied-à-terre dans les faubourgs. »
  
- Tullius Cicero, *Epistulae ad Atticum*, livre 7, lettre 3, section 6, ligne 2 :
  - « *Nunc venio ad privata; fere enim respondi tuis litteris de republica et iis quas in **suburbano** et iis quas postea scripsi<sti>.* »
  - « Je viens maintenant à mes affaires domestiques ; car je crois avoir répondu à tout ce que vous me dites sur celles de l'État, dans vos deux lettres écrites, l'une de votre faubourg de Rome, et l'autre quelques jours après : passons donc à mes affaires de famille. »
  
- Tullius Cicero, *Epistulae ad Atticum*, livre 8, lettre 2, section 3, ligne 9 :
  - « *Ita multi nobiscum sunt ? non in **suburbanis** ? non in hortis ? non in ipsa (urbe) ? et, si nunc sunt, non erunt ? nos interea ne Capuae quidem sed Luceriae, et oram quidem maritimam iam relinquemus, Afranium exspectabimus (et) Petreium.* »
  - « La foule est si grande autour de nous, que Rome, ses faubourgs, les habitations qui l'entourent, tout est désert. Ceux qui y restent, n'y seront pas longtemps. Ce n'est déjà plus à Capoue, c'est à Lucérie qu'il faut nous rendre. Bientôt nous allons abandonner la côte et nous attendrons Afranius et Pétreius. »
  
- Tullius Cicero, *Epistulae ad Atticum*, livre 12, lettre 34, section 1, ligne 5 :
  - « *Cras igitur in Sicae **suburbano** : inde, quemadmodum suades, puto me in Ficulensi fore.* »
  - « Demain donc je serai aux portes de la ville, chez Sica, d'où, suivant votre conseil, je pense à me rendre du côté de Ficulea. »
  
- Tullius Cicero, *Epistulae ad Atticum*, livre 12, lettre 37, section 1, ligne 4 :
  - « *Et velim me certiore facias quam diu in **suburbano** sis futurus.* »
  - « Dites-moi, je vous prie, combien de temps vous comptez rester à votre villa, près de Rome. »



- Tullius Cicero, *Epistulae ad Atticum*, livre 12, lettre 38, section 1, ligne 4 :
  - « *Nunc quidem, nisi quid te tenuit, suspicor te esse in **suburbano**.* »
  - « À moins d'obstacle qui vous ait retenu, vous êtes maintenant, je le suppose, à votre villa près de Rome. »
  
- Tullius Cicero, *Epistulae ad Atticum*, livre 12, lettre 40, section 5, ligne 3 :
  - « *Simul ac constituero, ad te scribam, et tu ad me quam diu in **suburbano** sis futurus.* »
  - « Mandez-moi de votre côté combien de temps vous serez à votre villa des faubourgs. »
  
- Tullius Cicero, *Epistulae ad Atticum*, livre 16, lettre 13, section 3, ligne 4 :
  - « *Malo enim esse in Tusculano aut uspiam in **suburbano**.* »
  - « J'aimerais mieux être à Tusculum ou quelque part ailleurs, dans les environs de la ville »
  
- Tullius Cicero, *Epistulae ad Quintum Fratrem*, livre 3, lettre 1, section 9, ligne 7 :
  - « *In Hippodamo et nonnullis aliis arcessendis quid cogites, non intelligo : nemo istorum est, qui non abs te munus fundi **suburbani** instar exspectet.* »
  - « Votre intention, en faisant venir les Hippodamus et autres, ne se conçoit guère. Il n'y a pas un de ces gens-là qui ne compte sur vous pour lui faire donner quelque chose, un terrain aux environs de Rome, par exemple. »
  
- Tullius Cicero, *Epistulae ad Quintum Fratrem*, livre 3, lettre 1, section 23, ligne 4 :
  - « *Quod multos dies epistulam in manibus habui propter commorationem tabellariorum, ideo multa coniecta sunt, aliud alio tempore, velut hoc : T. Anicius mihi saepe iam dixit sese tibi **suburbanum** si quod invenisset non dubitaturum esse emere.* »
  - « Cette lettre m'est restée longtemps entre les mains, dans l'attente d'un courrier. C'est ce qui fait que j'y jette quelque particularité de temps à autre, celle-ci par exemple. T. Anicius m'a dit à plusieurs reprises que s'il trouvait une maison à vendre dans les faubourgs, il ne manquerait pas de l'acheter pour vous. »

- Tullius Cicero, *Epistulae ad Quintum Fratrem*, livre 3, lettre 1, section 23, ligne 6 :
  - « *In eius sermone ego utrumque soleo admirari, et te de **suburbano** emendo cum ad illum scribas non modo ad me non scribere sed etiam aliam in sententiam [de **suburbano**] scribere, et cum ad illum scribas nihil te recordari [de se] de epistulis illis quas in Tusculano eius tu mihi ostendisti, nihil de praeceptis Epicharmi, γνώθι πῶς ἄλλω κέχρηται, totum denique vultum, sermonem, animum eius, quem ad modum conicio, quasi.* »
  - « Deux choses m'étonnent en ceci. D'abord la correspondance où vous entrez avec lui pour ces achats, non-seulement sans m'en avoir écrit un mot, mais même après m'avoir écrit le contraire ; en second lieu, cet oubli des antécédents de cet homme, de ces lettres de lui que vous me fîtes voir à Tusculum. Ne vous souvenez-vous plus du précepte d'Épicharme ? « Sachez comment il s'est comporté avec « d'autres. » Ne vous rappelez-vous plus cette physionomie, ce caractère, ces propos ? »
  
- Tullius Cicero, *Epistulae ad Quintum Fratrem*, livre 3, lettre 1, section 24, ligne 1 :
  - « *Sed haec tu videris. De **suburbano** cura ut sciam quid velis et simul ne quid ille turbet vide.* »
  - « Que je sache seulement vos intentions sur cet achat. Gare quelque fredaine d'Anicius »
  
- Tullius Cicero, *Epistulae ad Quintum Fratrem*, livre 3, lettre 4, section 5, ligne 9 :
  - « *De **suburbano** quod non properas laudo, ut habeas hortor.* »
  - « Quant à la maison des faubourgs, vous avez raison de ne pas vous presser ; mais il vous en faut une. »
  
- Cornelius Nepos :
  - Cornelius Nepos, *Vitae, Atticus*, chapitre 14, section 3, ligne 1 :
    - « *Nullos habuit hortos, nullam **suburbanam** aut maritimam sumptuosam uillam, neque in Italia, praeter Arretinum et Nomentanum, rusticum praedium, omnisque eius pecuniae reditus constabat in Epiroticis et urbanis possessionibus.* »

- « Il n'eut ni jardin, ni maison somptueuse dans les faubourgs de Rome ou aux bords de la mer ; ni bien de campagne en Italie, excepté ceux d'Ardée et de Nomente ; et tout son revenu consistait dans ses possessions d'Épire et de la ville. »

- Catulle :

- Valerius Catullus, *Carmina*, poème 44, vers 6 :
  - *Sed seu Sabine sive verius Tiburs, fui libenter in tua **suburbana** villa malamque pectore expuli tussim, non immerenti quam mihi meus venter, dum sumptuosas appeto, dedit, cenas.*
  - « Enfin que tu sois Sabin ou plutôt Tiburtin, j'ai fait un séjour agréable dans ta retraite voisine de la ville et j'ai chassé de ma poitrine une toux mauvaise, juste punition de l'intempérance qui m'a fait rechercher des repas somptueux ! »

- Horace :

- Horatius Flaccus, *Sermones*, livre 2, poème 4, vers 15 :
  - « *Cole **suburbano** qui siccis crevit in agris dulcior: inriguo nihil est elutius horto.* »
  - « Le chou qui croît dans un terrain sec est plus savoureux que le chou suburbain : rien de plus fade que ce qui pousse dans un jardin trop arrosé. »
- Horatius Flaccus, *Epistulae*, livre 1, poème 7, vers 76 :
  - « *Hic ubi saepe occultum visus decurrere piscis ad hamum, mane cliens et iam certus conviva, iubetur rura **suburbana** indictis comes ire Latinis.* »
  - « Notre homme donc, quand on l'eut vu souvent, comme le poisson, s'élançant sur l'hameçon caché, devenu, le matin, client fidèle, et le soir, convive assidu, est invité après la notification des fêtes latines, à accompagner Philippe dans son domaine suburbain. »<sup>2362</sup>

---

<sup>2362</sup> Villeneuve, 1964, p. 71.

- Tite-Live :

- Titus Livius, *Ab Urbe Condita*, livre 23, chapitre 32, section 19, ligne 1 :
  - « *Par nauium numerus Q. Fulvio praetori urbano decretus ad **suburbana** litora tutanda.* »
  - « Q. Fulvius, préteur urbain, fut chargé avec un pareil nombre de vaisseaux de veiller sur les côtes voisines de Rome. »
- Titus Livius, *Ab Urbe Condita*, livre 33, chapitre 6, section 7, ligne 2 :
  - « *Magnum utris<que> impedimentum ad rem gerendam fuit ager consitus crebris arboribus hortique, ut in **suburbanis** locis, et coartata itinera maceris et quibusdam locis interclusa.* »
  - « On ne pouvait engager une action générale sur un terrain tout parsemé d'arbres, où le voisinage de la ville avait multiplié les jardins, et dans des chemins étroits, souvent entrecoupés de murs. »

- Propertius :

- Sextus Propertius, *Elegiae*, livre 4, poème 1a, vers 33 :
  - « *Quippe **suburbanae** parva minus urbe Bovillae, tunc ubi Fidenas longa erat isse via ; et stetit Alba potens, albae suis omine nata, et, qui nunc nulli, maxima turba Gabi.* »
  - « Rome alors voyait loin d'elle le faubourg de Boville ; elle redoutait la puissance des Gabiens, qui n'existent plus ; elle tremblait au nom d'Albe, ainsi appelée d'une laie blanche, et qui partageait la route autrefois si longue jusqu'à Fidènes. »

- Ovide :

- Ovidius Naso, *Ars Amatoria*, livre 1, vers 259 :
  - « *Ecce **suburbanae** templum nemorale Dianae.* »
  - « Non loin des portes de Rome, voici le temple de Diane, ombragé par les bois »
- Ovidius Naso, *Ars Amatoria*, livre 2, vers 265 :
  - « *Rure **suburbano** poteris tibi dicere missa, Illa vel in Sacra sint licet empta via.* »

- « Tu pourras dire qu'ils viennent d'une campagne voisine de la ville, bien qu'ils aient été achetés sur la Voie Sacrée. »
- Ovidius Naso, *Fasti*, livre 2, vers 550 :
  - « *Non impune fuit ; nam dicitur omine ab isto Roma **suburbanis** incaluisse rogis.* »
  - « La vengeance fut prompte, et, après cet oubli sacrilège, tant de bûchers s'allumèrent dans les faubourgs, que la ville même en sentait les ardeurs. »
- Ovidius Naso, *Fasti*, livre 3, vers 667 :
  - « *Orta **suburbanis** quaedam fuit Anna Bovillis.* »
  - « Il y avait, au village de Bovillae, non loin de Rome, une femme du nom d'Anna. »
- Ovidius Naso, *Fasti*, livre 6, vers 58 :
  - « *Nec tamen hunc nobis tantummodo praestat honorem Roma : **suburbani** dant mihi munus idem.* »
  - « Ce n'est pas à Rome seulement que je l'aurai obtenu, les peuples de son voisinage ont eu pour moi la même déférence. »
- Ovidius Naso, *Fasti*, livre 6, vers 361 :
  - « *Iamque **suburbanos** Etruscaque contudit arma : spes erat in cursu : nunc lare pulsa suo est.* »
  - « Déjà elle avait subjugué les peuplades qui l'entourent, et dompté les armées de l'Étrurie ; elle croyait n'avoir plus qu'à poursuivre le cours de ses victoires ; la voilà chassée de ses foyers. »
- Ovidius Naso, *Fasti*, livre 6, vers 407 :
  - « *Qua Velabra solent in Circum ducere pompas, nil praeter salices cassa que canna fuit: saepe **suburbanas** rediens conviva per undas cantat et ad nautas ebria verba iacit.* »
  - « Dans le Vélabre, par où se rend au Cirque le cortège des jeux, il n'y avait que des saules et de souples roseaux. Souvent on entendait ceux qui revenaient de quelque festin chanter en traversant ces ondes voisines de la ville, et lancer aux matelots les propos de l'ivresse. »

- Ovidius Naso, *Fasti*, livre 6, vers 723 :
  - « *Scilicet hic olim Volscos Aequosque fugatos viderat in campis, Algida terra, tuis; unde **suburbano** clarus, Tuberte, triumpho vectus es in niveis postmodo victor equis.* »
  - « Cette constellation a vu jadis dans tes plaines, ô terre d'Algide, la dérouté des Èques et des Volsques. Illustré par ce succès remporté presque sous les murs de Rome, tu rentras en triomphe, Tubertus, porté sur un char attelé de chevaux blancs. »
  
- Ovidius Naso, *Fasti*, livre 6, vers 785 :
  - « *Ecce **suburbana** rediens male sobrius aede ad stellas aliquis talia verba iacit: 'zona latet tua nunc, et cras fortasse latebit: dehinc erit, Orion, aspicienda mihi.' at, si non esset potus, dixisset eadem venturum tempus solstitiale die.* »
  - « J'entends un convive qui revient plus que désaltéré, d'une maison des faubourgs, jeter ces paroles aux étoiles : « Ta ceinture se cache maintenant, Orion ; peut-être se cachera-t-elle demain encore ; mais ensuite je la verrai »
  
- Ovidius Naso, *Tristia*, livre 3, poème 3, vers 70 :
  - « *Atque ea cum foliis et amomi pulvere misce, inque **suburbano** condita pone solo.* »
  - « Mêle à mes cendres des feuilles et de la poudre d'amomum, et dépose-les ensuite près des murs de la ville »
  
- Ovidius Naso, *Tristia*, livre 3, poème 6, vers 38 :
  - « *Quae si non ita sunt, alium, quo longius absim, quaere—suburbana haec sit mihi terra locus.* »
  - « Si je mens, cherche un lieu d'exil encore plus éloigné, et auprès duquel le pays que j'habite soit un faubourg de Rome. »
  
- Pline l'Ancien :
  - Plinius Secundus, *Naturalis Historia*, livre 1, section 16a, ligne 144
    - « *Ab urbe condita arbores vetustiores urbe in **suburbanis**.* »
    - « *Les vieux arbres dans la banlieue de la ville de Rome* »

- Plinius Secundus, *Naturalis Historia*, livre 8, section 144, ligne 5 :
  - « *Apud nos Vulcatium nobilem, qui Cascellium ius civile docuit, asturcone e **suburbano** redeuntem, cum advesperavisset, canis a grassatore defendit ; item Caelium senatorem aegrum Placentiae ab armatis oppressum, nec prius ille vulneratus est quam cane interempto. »*
  - « Chez nous Vocatius, citoyen noble, qui enseigne le droit civil à Cascellius, revenant à cheval, le soir, de sa campagne, fut défendu par son chien contre un voleur. Le sénateur Caelius étant malade fut assailli à Plaisance par des hommes armés, qui ne purent le blesser qu'après avoir tué son chien. »
  
- Plinius Secundus, *Naturalis Historia*, livre 9, section 68, ligne 3 :
  - « *Mullum LXXX librarum in mari Rubro captum Licinius Mucianus prodidit, quanti mercatura eum luxuria **suburbanis** litoribus inventum?* »
  - « Licinius Mucianus a rapporté qu'un rouget de 80 livres avait été pris dans la mer Rouge. Combien nos gastronomes l'auraient-ils payé s'il avait été pêché dans la mer qui baigne nos faubourgs ? »
  
- Plinius Secundus, *Naturalis Historia*, livre 14, section 50, ligne 2 :
  - « *Est autem usquequaque nota vilitas mercis per omnia **suburbana**, ibi tamen maxime, quoniam et neglecta indiligentia praedia paraverat ac ne in pessimis quidem elegantioris soli. »*
  - « On connaît le bas prix de toutes les propriétés dans la banlieue ; et cette propriété s'était encore vendue moins que les autres, attendu qu'elle avait été négligée, et qu'elle était située en un fonds qui même, dans les plus mauvais terroirs, n'aurait pas été estimé bien haut. »
  
- Plinius Secundus, *Naturalis Historia*, livre 16, section 38, ligne 2 :
  - « *Peregrinae tum videbantur, quoniam non erant **suburbanae**, pinus atque abies omnesque, quae picem gignunt. »*
  - « On regardait alors comme exotiques, parce qu'ils n'étaient pas dans la banlieue, le pin, le sapin et les arbres résineux »
  
- Plinius Secundus, *Naturalis Historia*, livre 16, section 242, ligne 1 :
  - « *Est in **suburbano** Tusculani agri colle, qui Corne appellatur, lucus antiqua religione Dianae sacratus a Latio, velut arte tonsili coma fagei nemoris. »*

- « Dans le territoire de Tusculum, près d'un faubourg, sur une colline nommée Corne, est un bois consacré de temps immémorial par le Latium à Diane : c'est un bois de hêtre, qu'on dirait taillé par l'art. »
  
- Plinius Secundus, *Naturalis Historia*, livre 17, section 8, ligne 2 :
  - « *Nec minus miraculum in pomo est multarum circa **suburbana** fructu annuo addicto binis milibus nummum, maiore singularum reditu quam erat apud antiquos praediorum.* »
  - « Au reste, les arbres à fruits ne présentent pas des changements moins merveilleux : plusieurs arbres dans la banlieue donnent annuellement un revenu de 2.000 sesterces ; un seul pied rapporte plus qu'un domaine tout entier ne rapportait jadis. »
  
- Plinius Secundus, *Naturalis Historia*, livre 19, section 47, ligne 4 :
  - « *Laudatissima Italica et maxime **suburbana**, et omnes paene provinciae scatent ea.* »
  - « La plus estimée est celle d'Italie, et surtout celle de la banlieue de Rome ; en outre, presque toutes les provinces en sont remplies. »
  
- Plinius Secundus, *Naturalis Historia*, livre 26, section 19, ligne 10 :
  - « *Siccentur hodie Meroide Pomptinae paludes tantumque agri **suburbanae** reddatur Italiae !* »
  - « Qu'aujourd'hui avec l'herbe méroïse on dessèche les marais Pontins, et qu'on rende tant de terrain à la campagne de Rome. »
  
- Plinius Secundus, *Naturalis Historia*, livre 31, section 42, ligne 8 :
  - « *Horum amnium comparatione differentia supra dicta deprehenditur, cum quantum Virgo tactu praestat, tantum praestet Marcia haustu, quamquam utriusque iam pridem urbi perit voluptas, ambitione avaritiaque in villas ac **suburbana** detorquentibus publicam salutem.* »
  - « En comparant ces eaux, on trouve la différence ci-dessus signalée : autant l'eau Vierge est fraîche au tact, autant l'eau Marcia l'est à boire. Au reste, depuis longtemps l'agrément de l'une et de l'autre est perdu pour Rome : l'ambition et l'avarice détournent dans les maisons de campagne et dans les faubourgs ce qui est un bien commun. »



- Plinius Secundus, *Naturalis Historia*, livre 35, section 105, ligne 1 :
  - « *Erat tunc Protogenes in **suburbano** suo hortulo, hoc est Demetrii castris.* »
  - « Protogène habitait alors un petit jardin situé dans un faubourg, c'est-à-dire dans le camp même de Démétrius. »
  
- Plinius Secundus, *Naturalis Historia*, livre 36, section 123, ligne 3 :
  - « *Vicit antecedentes aquarum ductus novissimum impendium operis incohata C. Caesare et peracti a Claudio, quippe a XXXX lapide ad eam excelsitatem, ut omnes urbis montes lavarentur, influxere Curtius atque Caeruleus fontes et Anien novus, erogatis in id opus MMMD. quod si quis diligentius aestumaverit abundantiam aquarum in publico, balineis, piscinis, euripis, domibus, hortis, **suburbanis** villis, spatia aquae venientis, exstructos arcus, montes perfossos, convalles aequatas, fatebitur nil magis mirandum fuisse in toto orbe terrarum.* »
  - « En effet, les sources Curtia, Caerulea et Nouvel-Anio, furent amenées d'une distance de quarante milles à une telle hauteur, qu'elles fournissent de l'eau à toutes les collines de la ville. Ces constructions ont coûté 55.500.000 sesterces. Si l'on fait attention à la quantité d'eau livrée au public pour les bains, pour les piscines, pour les maisons, pour les euripes, pour les jardins, les faubourgs, les maisons de campagne ; si l'on calcule le trajet parcouru, les arcades construites, les montagnes percées, les vallées comblées, on avouera que rien n'est plus admirable dans l'univers entier. »
  
- Sénèque :
  - Annaeus Seneca iunior, *Epistulae Morales ad Lucilium*, lettre 12, section 1, ligne 2 :
    - « *Veneram in **suburbanum** meum et querebar de impensis aedificii dilabentis.* »
    - « J'étais allé à ma campagne, près de la ville, et je me plaignais des dépenses qu'entraînait le délabrement de ma maison. »
  
  - Annaeus Seneca iunior, *Epistulae Morales ad Lucilium*, lettre 12, section 4, ligne 1 :
    - « *Debeo hoc **suburbano** meo, quod mihi senectus mea quocumque adverteram apparuit.* »
    - « Je dois à ma campagne d'y avoir vu de tous côtés ma vieillesse m'apparaître. »

- Annaeus Seneca iunior, *Epistulae Morales ad Lucilium*, lettre 55, section 10, ligne 5 :
  - « *Pone hic primum noctes separatas, deinde occupationes utriusque diversas, deinde studia secreta, **suburbanas** profectioes : videbis non multum esse quod nobis peregrinatio eripiat.* »
  - « Comptez les nuits qu'on passe séparément, les occupations différentes de chacun, les études solitaires, les courses à la campagne, et vous verrez que c'est bien peu de chose que le temps enlevé par les voyages. »
  
- Annaeus Seneca iunior, *Epistulae Morales ad Lucilium*, lettre 87, section 7, ligne 3 :
  - « *Divitem illum putas quia aurea suppellex etiam in via sequitur, quia in omnibus provinciis arat, quia magnus kalendari liber volvitur, quia tantum **suburbani** agri possidet quantum invidiose in desertis Apuliae possideret : cum omnia dixeris, pauper est.* »
  - « Vous regardez cet homme comme riche, parce que sa vaisselle d'or le suit même en voyage, parce qu'il a des terres dans toutes les provinces, parce qu'il a un énorme livre d'échéances, parce que les champs qu'il possède auprès de Rome sont tellement nombreux, que, même dans les déserts de l'Apulie, ils seraient un objet d'envie. Eussiez-vous encore autre chose à y joindre, il n'en sera pas moins pauvre. »
  
- Columelle :
  - Iunus Moderatus Columella, *De Re Rustica*, livre 1, chapitre 1, section 19, ligne 4 :
    - « *Nunc quoniam plerosque nostrum civilis ambitio saepe euocat ac saepius detinet euocatos, sequitur ut **suburbanum** praedium commodissimum esse putem, quo uel occupato quotidianus excursus facile post negotia fori contingat.* »
    - « S'il était praticable de nos jours, je ne changerais rien à ce précepte ; mais, puisqu'aujourd'hui l'ambition des places retient souvent à la ville le plus grand nombre d'entre nous qu'elle y a appelés, je pense conséquemment qu'on doit avoir à proximité un domaine très commode, afin que l'homme occupé puisse, après les affaires du forum, y faire tous les jours une facile excursion. »

- Iunus Moderatus Columella, *De Re Rustica*, livre 3, chapitre ca, section 2, ligne 1 :
  - « *Quae uites **suburbanis** regionibus ad escam conserendae sunt.* »
  - « Quel type de vigne doit être cultivé dans les zones périurbaines pour produire des raisins de table ? »<sup>2363</sup>
  
- Iunus Moderatus Columella, *De Re Rustica*, livre 3, chapitre 2, section 1, ligne 2 :
  - « *Vitis autem uel ad escam uel ad effusionem deponitur. ad escam non expedit instituere uineta, nisi cum tam **suburbanus** est ager, ut ratio postulet inconditum fructum mercantibus uelut pomum uendere.* »
  - « Dans le premier cas, il n'est pas à propos de former un vignoble, excepté lorsque la ferme est tellement près de la ville, qu'on ait intérêt à vendre aux marchands, sitôt cueilli, le raisin comme les autres fruits. »
  
- Iunus Moderatus Columella, *De Re Rustica*, livre 7, chapitre 3, section 13, ligne 2 :
  - « *Post feturam deinde longinguae regionis upilio uilicus fere omnem subolem pastioni reseruat **suburbanae**, teneros agnos, dum adhuc herbae sunt expertes, lanio tradit, quo- niam et paruo sumptu deuehantur et his submotis fructus lactis ex matribus non minor percipitur.* »
  - « Quand les brebis auront mis bas, le berger, avant de reconduire ses troupeaux dans des pâturages lointains, laissera presque tous les jeunes agneaux pour qu'on les nourrisse dans les environs de la ville ; puis le fermier les livrera au boucher avant qu'ils aient connu l'herbe, parce que le transport en est peu coûteux, et qu'après leur séparation d'avec les mères, celles-ci lui donneront du lait dont il pourra tirer un grand profit. »
  
- Iunus Moderatus Columella, *De Re Rustica*, livre 7, chapitre 3, section 22, ligne 5 :
  - « *Nam per se hordeum uel fresa cum faba cicercula sumptuosior est, quam ut **suburbanis** regionibus salubri pretio possit praeberi, sed sicubi uilitas permittit, haut dubie est optima.* »
  - « Faute de mieux, on tire encore parti des fanes de légumes : car l'orge ou les fèves écrasées avec leurs cosses, ou la cicérole, coûtent trop cher pour qu'on puisse les employer avec avantage dans le voisinage des villes ; toutefois, si la

---

<sup>2363</sup> Columella, 2014, p. 215.

modicité de leur prix le permet, on ne saurait leur donner rien qui leur soit préférable. »

- Iunus Moderatus Columella, *De Re Rustica*, livre 7, chapitre 9, section 4, ligne 2 :
  - « *Hoc autem fit longinquis regionibus, ubi nihil nisi submittere expedit, nam **suburbanis** lactens porcus hara mutandus est ; sic enim mater non educando labori sub- trahitur celeriusque iterum conceptum partum edet, idque bis anno faciet.* »
  - « Telle est la méthode en usage dans les lieux éloignés des villes, où l'on ne s'occupe que de l'accroissement du troupeau ; car dans les endroits qui en sont proches on trouve de l'avantage à vendre les cochons de lait : alors la truie, débarrassée du soin d'élever ses petits, est plus tôt disposée à donner une seconde portée, et peut en donner deux par an. »
  
- Iunus Moderatus Columella, *De Re Rustica*, livre 8, chapitre 5, section 9, ligne 5 :
  - « *Verum **suburbanis** locis, ubi a matre pulli non exiguis pretiis ueneunt, probanda est aestiua educatio.* »
  - « Mais, dans les lieux voisins des villes, où l'on vend à bon prix des poulets dès qu'ils quittent leur mère, lesquels alors ne sont pas exposés à mourir, on ne peut qu'approuver les couvées d'été. »
  
- Iunus Moderatus Columella, *De Re Rustica*, livre 8, chapitre 8, section 2, ligne 3 :
  - « *Sed hoc **suburbanis** locis facere non possunt, quoniam intercipiuntur uariis aucupum insidiis.* »
  - « Mais on ne peut jouir de ces avantages dans les environs des villes, où ils sont exposés à tomber dans les différents pièges que tendent les oiseleurs. »
  
- Iunus Moderatus Columella, *De Re Rustica*, livre 11, chapitre ca, section 3, ligne 2 :
  - « *Quae uites **suburbanis** regionibus ad escam conserendae.* »
  - « Ce qu'il faut cultiver dans les zones périurbaines pour la production de raisins de table. »

- Iunus Moderatus Columella, *De Re Rustica*, livre 11, chapitre 2, section 61, ligne 1 :
  - « *Multi etiam, si pluuius est status caeli, sicut suburbana regione Italiae, pampinis uitem spoliand, ut percoqui fructus possint, nec putrescere imbribus.* »
  - « Si le climat est pluvieux, comme cela a lieu dans les terroirs de l'Italie voisins des villes, beaucoup de vigneronns épamprerent leurs vignes afin que les raisins puissent mûrir et pour empêcher que les pluies ne les pourrissent. »
  
- Pétrone :
  - Petronius, *Satyricon*, chapitre 48, section 2, ligne 2 :
    - « *Deorum beneficio non emo, sed nunc quicquid ad salivam facit, in **suburbano** nascitur eo, quod ego adhuc non novi.* »
    - « Grâce aux dieux, je n'achète pas, tout ce qui est pour la bouche me vient dans ma nouvelle propriété de banlieue que je n'ai pas encore visitée. »
  
- Martial :
  - Valerius Martialis, *Epigrammata*, livre 1, poème 85, vers 2 :
    - « *Venderet excultos colles cum praeco facetus, Atque **suburbani** iugera pulchra soli.* »
    - « Un crieur public spirituel vendait des coteaux bien cultivés et de beaux arpents de terre suburbaine. »
  
  - Valerius Martialis, *Epigrammata*, livre 5, poème 1, vers 4 :
    - « *Plana **suburbani** qua cubat unda freti.* »
    - « À l'endroit où les flots de la mer viennent en s'abaissant baigner les faubourgs. »
  
  - Valerius Martialis, *Epigrammata*, livre 5, poème 35, vers 3 :
    - « *Corinthioque plura de **suburbano**.* »
    - « Et ses possessions dans les faubourgs de Corinthe plus encore. »

- Valerius Martialis, *Epigrammata*, livre 7, poème 49, vers 1 :
  - « *Parua **suburbani** munuscula mittimus horti: faucibus ova tuis, poma, Seuere, gulae.* »
  - « Sévère, je t'envoie ces produits modestes de mon jardin du faubourg : des œufs pour ton gosier, des fruits pour ta bouche. »
  
- Valerius Martialis, *Epigrammata*, livre 8, poème 61, vers 9 :
  - « *Hoc opto : mulas habeat et **suburbanum**.* »
  - « Eh bien ! je lui souhaite qu'il ait aussi des mules et une maison aux portes de la ville. »
  
- Valerius Martialis, *Epigrammata*, livre 10, poème 58, vers 9 :
  - « *lactamur in alto Urbis, et in sterili uita labore perit, Dura **suburbani** dum iugera pascimus agri Vicinosque tibi, sancte Quirine, lares.* »
  - « Ballotté sur cette haute mer qu'est la Ville, j'y perds ma vie en un stérile labeur, réduit que je suis à cultiver les ingrats arpents d'un champ de banlieue et à abriter mes Lares dans ton quartier, vénérable Quirinus. »
  
- Valerius Martialis, *Epigrammata*, livre 13, poème 12, vers 2 :
  - « *Tercentum Libyci modios de messe coloni sume, **suburbanus** ne moriatur ager.* »
  - « Prends ces trois cents mesures de froment de Libye, pour que ton champ du faubourg ne reste pas stérile. »
  
- Valerius Martialis, *Epigrammata*, livre 13, poème 43, vers 1 :
  - « *Lecta **suburbanis** mittuntur apyrina ramis.* »
  - « Je t'envoie ces grenades cueillies aux branches de mon jardin de banlieue et ces jujubes nées chez moi. »
  
- Stace :
  - Papinius Statius, *Silvae*, livre 4, poème 4, vers 7 :
    - « *Atque ubi Romuleas velox penetraveris arces, continuo dextras flavi pete Thybridis oras, Lydia qua penitus stagnum navale coerces ripa **suburbanisque** vadum praetexitur hortis.* »

- « Et sitôt que tu auras pénétré dans la ville de Romulus, n'oublie pas de gagner la rive droite du Tibre aux flots dorés, près du bassin qui abrite les vaisseaux, et non loin des bords ombragés par les jardins des faubourgs. »
- Tacite :
  - Cornelius Tacitus, *Annales*, livre 3, section 47, ligne 15 :
    - « *Igitur secutae Caesaris litterae quibus se non tam vacuum gloria praedicabat ut post ferocissimas gentis perdomitas, tot receptos in iuventa aut spretos triumphos, iam senior peregrinationis **suburbanae** inane praemium peteret.* »
    - « Aussi le prince ne tarda-t-il pas à écrire « qu'après avoir dompté les nations les plus belliqueuses, et reçu dans sa jeunesse ou refusé tant de triomphes, il ne se croyait pas assez dépourvu de gloire pour ambitionner à son âge cette vaine récompense d'une promenade aux portes de Rome. »
  - Cornelius Tacitus, *Annales*, livre 14, section 53, ligne 21 :
    - « *Tales hortos extruit et per haec **suburbana** incedit et tantis agrorum spatiis, tam lato faenore exuberat ?* »
    - « Est-ce elle qui embellit ces jardins, qui promène son faste dans ces maisons de plaisance, qui possède ces vastes domaines, ces inépuisables revenus ? »
  - Cornelius Tacitus, *Annales*, livre 15, section 60, ligne 19 :
    - « *Is forte an prudens ad eum diem ex Campania remeaverat quartumque apud lapidem **suburbano** rure substiterat.* »
    - « Soit hasard, soit dessein Sénèque était arrivé ce jour-là de Campanie, et il s'était arrêté dans une maison de plaisance, la quatrième pierre milliaire. »
- Pline le Jeune :
  - Plinius Caecilius Secundus, *Epistulae*, livre 1, lettre 3, section 1, ligne 2 :
    - « *Quid **suburbanum** amoenissimum, quid illa porticus uerna semper, quid platanon opacissimus, quid euripus uiridis et gemmeus, quid subiectus et seruiens lacus, quid illa mollis et tamen solida gestatio, quid balineum illud quod plurimus sol implet et circumit, quid triclinia illa popularia illa paucorum, quid cubicula diurna nocturna ?* »

- « Que devient cette charmante villa de la banlieue ? Et ce portique où règne un éternel printemps ? Et cet épais ombrage de platanes ? Et ce canal dont les eaux vertes ont la limpidité des pierreries ? Et ce bassin en contre-bas qui en recueille les eaux ? Et cette allée pour la promenade en litière, au sol à la fois souple et ferme ? Et cette piscine inondée de soleil à l'intérieur et à l'extérieur ? Et ces salles à manger, l'une pour les réceptions nombreuses, l'autre pour l'intimité ? Et ces chambres pour la sieste ou pour le sommeil ? »
  
- Plinius Caecilius Secundus, *Epistulae*, livre 1, lettre 12, section 7, ligne 1 :
  - « *Veni ad eum Domitiani temporibus in **suburbano** iacentem.* »
  - « J'arrivai un jour chez lui au temps de Domitien, et le trouvai couché dans sa villa de la banlieue. »
  
- Plinius Caecilius Secundus, *Epistulae*, livre 3, lettre 11, section 2, ligne 2 :
  - « *Equidem, cum essent philosophi ab urbe summoti, fui apud illum in **suburbano**, et quo notabilius (hoc est, periculosius) esset fui praetor.* »
  - « La vérité est que, au temps où les philosophes furent chassés de Rome, j'allai le trouver dans sa campagne de la banlieue, et, circonstance qui rendait ma visite plus marquante, c'est-à-dire plus périlleuse, j'étais préteur. »
  
- Plinius Caecilius Secundus, *Epistulae*, livre 6, lettre 19, section 1, ligne 1 :
  - « *Scis tu accessisse pretium agris, praecipue **suburbanis** ?* »
  - « Savez-vous que les terres ont augmenté de prix, particulièrement aux environs de Rome ? »
  
- Plinius Caecilius Secundus, *Epistulae*, livre 8, lettre 24, section 9, ligne 2 :
  - « *Quo magis nitendum est ne in longinqua prouincia quam **suburbana**, ne inter seruientes quam liberos, ne sorte quam iudicio missus, ne rudis et incognitus quam exploratus probatusque humanior melior peritior fuisse uidearis, cum sit alioqui, ut saepe audisti saepe legisti, multo deformius amittere quam non adsequi laudem.* »



- « Mettez toute votre gloire à ce qu'on ne puisse pas dire que vous avez été plus humain, plus intègre et plus habile dans une province éloignée, qu'aux portes de Rome ; parmi des peuples esclaves, que chez des hommes libres ; désigné par le sort, que choisi par nos concitoyens ; inconnu et sans expérience, qu'éprouvé et honoré. »
  
- Plinius Caecilius Secundus, *Panegyricus*, chapitre 50, section 6, ligne 3 :
  - « *Tum exitialis erat apud principem huic laxior domus, illi amoenior uilla : nunc princeps in haec eadem dominos quaerit, ipse inducit; ipsos illos magni aliquando imperatoris hortos, illud numquam nisi Caesaris **suburbanum** licemur emimus implemus.* »
  - « Ces jardins qui appartinrent jadis à un grand général, ce palais aux portes de Rome qui n'appartint jamais qu'à un César, nous y mettons l'enchère, nous les achetons, nous les occupons. »
  
- Suétone :
  - Suetonius Tranquillus, *De vita Caesarum*, vie Aug., chapitre 6, section 1, ligne 3 :
    - « *Nutrimetorum eius ostenditur adhuc locus in auito **suburbano** iuxta Velitras permodicus et cellae penuariae instar, tenetque uicinitatem opinio tamquam et natus ibi sit.* »
    - « On montre encore, dans un faubourg de Vélitres et dans le logis de ses aïeux, la chambre où il fut nourri. Elle est fort petite, et ressemble à un garde-manger. Tout le canton croit que c'est là qu'Auguste est né. »
  
  - Suetonius Tranquillus, *De vita Caesarum*, vie Aug., chapitre 72, section 2, ligne 5 :
    - « *Si quando quid secreto aut sine interpellatione agere proposuisset, erat illi locus in edito singularis, quem Syracusas et technyphion uocabat: huc transibat aut in alicuius libertorum **suburbanum** ; aeger autem in domo Maecenatis cubabat.* »
    - « Quand il voulait faire quelque chose en secret ou sans être dérangé, il se renfermait dans un cabinet élevé, qu'il appelait son « Syracuse » ou son « musée », ou bien il se retirait dans une villa de quelqu'un de ses affranchis. S'il était malade, il couchait dans la maison de Mécène. »

- Suetonius Tranquillus, *De vita Caesarum*, vie Aug., chapitre 94, section 7, ligne 1 :
  - « *Cum primum fari coepisset, in auito **suburbano** obstrepentis forte ranas silere iussit, atque ex eo negantur ibi ranae coaxare.* »
  - « Dès qu'il put parler, il imposa silence à des grenouilles qui coassaient dans la maison de campagne de son grand-père, et l'on dit que depuis ce temps les grenouilles ne s'y font plus entendre. »
  
- Suetonius Tranquillus, *De vita Caesarum*, vie Tib., chapitre 11, section 1, ligne 8 :
  - « *Hic modicis contentus aedi- bus nec multo laxiore **suburbano** genus uitae ciuile admodum instituit, sine lictore aut uiatore gymnasio interdum obambulans mutuaque cum Graeculis officia usurpans prope ex aequo.* »
  - « Il se contenta d'un logement modeste et d'une maison de campagne qui n'était guère plus grande, et vécut comme le plus simple citoyen, se promenant de temps en temps dans les gymnases, sans licteur, sans huissier, et entretenant avec les Grecs un échange de devoirs mutuels presque sur le pied de l'égalité. »
  
- Suetonius Tranquillus, *De vita Caesarum*, vie Cl., chapitre 5, section 1, ligne 6 :
  - « *Tunc demum abiecta spe dignitatis ad otium concessit, modo in hortis et **suburbana** domo, modo in Campaniae secessu delitescens, atque ex contubernio sordidissimorum hominum super ueterem segnitiae notam ebrietatis quoque et aleae infamiam subiit.* »
  - « Alors, renonçant à toute ambition, Claude s'abandonna à l'oisiveté, et vécut caché tantôt dans ses jardins ou dans sa villa suburbaine, tantôt dans sa retraite de Campanie. La société des hommes les plus abjects ajouta à sa bêtise habituelle la passion dégradante pour l'ivrognerie et les jeux de hasard. »
  
- Suetonius Tranquillus, *De vita Caesarum*, vie Néron, chapitre 48, section 1, ligne 3 :
  - « *Sed reuocato rursus impetu aliquid secretioris latebrae ad colligendum animum desiderauit, et offerente Phaonte liberto **suburbanum** suum inter Salariam et Nomentanam uiam circa quartum miliarium.* »
  - « Revenu de ce premier mouvement, il chercha quelque retraite obscure pour reprendre ses esprits. Phaon, son affranchi, lui offrit sa villa située vers le quatrième milliaire, entre la voie Salaria et la voie Nomentane. »

- Suetonius Tranquillus, *De vita Caesarum*, vie Ves., chapitre 5, section 2, ligne 1 :
  - « In **suburbano** Flauiorum quercus antiqua, quae erat Marti sacra, per tres Vespasiae partus singulos repente ramos a frutice dedit, haud dubia signa futuri cuiusque fati. »
  - « Dans un domaine que les Flavii possédaient près de Rome, il y avait un vieux chêne consacré à Mars, qui, après trois accouchements de Vespasia, avait chaque fois poussé un rejeton, signe infaillible de la destinée de chacun de ses enfants »
  
- Suetonius Tranquillus, *De vita Caesarum*, vie Dom., chapitre 17, section 3, ligne 4 :
  - « Cadauer eius populari sandapila per uispillones exportatum Phyllis nutrix in **suburbano** suo Latina uia funerauit, sed reliquias templo Flauiae gentis clam intulit cineribusque Iuliae Titi filiae, quam et ipsam educarat, conmiscuit. »
  - « Son cadavre fut transporté sur un brancard par des fossoyeurs comme celui d'un homme du peuple. Sa nourrice Phyllis lui rendit les derniers devoirs dans sa villa sur la voie latine ; puis elle porta secrètement ses restes dans le temple des Flavius, et les mêla aux cendres de Julie, fille de Titus, qu'elle avait aussi élevée. »
  
- Florus :
  - Annius Florus, *Epitome Bell. Omn. Ann. DCC*, livre 1, chapitre 11, ligne 21 :
    - « Tibur, nunc **suburbanum**, et aestivae Praeneste deliciae nuncupatis in Capitolio votis petebantur. »
    - « Nous n'allions à Tibur, maintenant faubourg de Rome, et à Préneste, nos délices d'été, qu'après avoir fait des vœux au Capitole. »
  
  - Annius Florus, *Epitome Bell. Omn. Ann. DCC*, livre 2, chapitre 2, ligne 68 :
    - « Lucio Cornelio Scipione consule, cum iam Sicilia **suburbana** esset populi Romani provincia, serpente latius bello Sardiniam adnexamque Corsicam transit. »
    - « Alors que la Sicile était déjà une province de la banlieue de Rome, la guerre s'étendit plus loin, et le consul Lucius Cornélius Scipion passa en Sardaigne, puis dans la Corse, une île qui s'y rattache. »

- Annius Florus, *Epitome Bell. Omn. Ann. DCC*, livre 2, chapitre 7, ligne 11 :
  - « *Terra frugum ferax et quodam modo **suburbana** provincia latifundis civium Romanorum tenebatur.* »
  - « C'était en quelque sorte un faubourg de Rome, et les citoyens romains y possédaient de vastes domaines. »
  
- Quinte-Curce :
  - Curtius Rufus, *Historiae Alexandri Magni*, livre 4, chapitre 1, section 19, ligne 7 :
    - « *Atque illi, cum multos imminere tantae spei cernerent singulis amicorum Alexandri ob nimiam regni cupiditatem adulantes, statuunt neminem esse potior rem quam Abdalonymum quendam, longa quidem cognatione stirpi regiae adnexum, sed ob inopiam **suburbanum** hortum exigua colentem stipe.* »
    - « Ceux-ci voyant qu'un grand nombre de leurs concitoyens embrassaient cette haute espérance, et dans l'excès de leur ambition, courtoisaient chacun des favoris d'Alexandre, déclarèrent que le plus digne de cet honneur était, suivant eux, un certain Abdalonyme, qui tenait par une longue suite d'aïeux au sang royal, mais était réduit, par indigence, à cultiver, pour un modique salaire, un jardin hors de la ville. »
  
- Fronton :
  - Cornelius Fronto, *Ad Amicos Epistulae*, livre 1, lettre 6, section 1, ligne 5 :
    - « *Ad me quidem minus valentem cum in **suburbanam** villam venisset, numquam cessavit in vesperum usque fabulas nectere itinerum tuorum et disciplinae ad priscum morem institutae ac retentae; tum in agmine ducendo et manu conserenda strenuissimi vigoris tui et consultissimae opportunitatis; prorsus ut nullus miles Plautinus de suis quam hic de tuis virtutibus gloriose prae dicaret, nisi quod Plautus de suo milite cum lepore, hic de te cum amore et cum summa fide.* »
    - « Lorsqu'il vint me voir dans ma maison en dehors de la ville, alors que je me portais bien mal, il ne cessa jamais jusqu'au soir d'enchaîner les histoires sur tes itinéraires et sur la discipline que tu avais rétablie et maintenue selon les anciennes mœurs : ensuite, sur ton incessante activité à conduire la marche et à combattre et sur l'extrême pertinence de ta présence d'esprit : en un mot, comme aucun soldat de Plaute ne le fit pour ses propres vertus, il fut,

lui, héraut plus glorieux des tiennes, si ce n'est que Plaute parlait de son soldat avec humour, lui parlait de toi avec amour et avec un insigne fidélité. »<sup>2364</sup>

- Apulée :

- Apuleius Madaurensis, *Apologia*, section 87, ligne 10 :

- « *Neget post ista quae dixi matrem suam mihi apud uillam iam pridem conducto loco nubsisse. quippe ita placuerat, in **suburbana** uilla potius ut coniungeremur, ne ciues denuo ad sportulas conuolarent, cum haud pridem Pudentilla de suo quinquaginta milia nummum in populum expunxisset ea die, qua Pontianus uxorem duxit et hic puerulus toga est inuolutus, praeterea, ut conuiuuis multis ac molestiis supersederemus, quae ferme ex more nouis maritis obeunda sunt.* »

- « Il faut dire, en effet, que nous avons préféré nous marier ainsi à la campagne pour ne pas voir la population accourir à nos largesses une seconde fois, attendu que, peu de temps auparavant, Pudentilla avait, de son argent, distribué au peuple cinquante mille sesterces, le jour où Pontianus s'était marié et où cet enfant-ci avait revêtu la robe virile. De plus, nous voulions ainsi couper court à ces banquets nombreux et fatigants que, suivant l'usage, de nouveaux époux doivent presque toujours subir. »

- Apuleius Madaurensis, *Apologia*, section 88, ligne 3 :

- « *Habes, Aemiliane, causam totam, cur tabulae nubtiales inter me ac Pudentillam non in oppido sint, sed in uilla **suburbana** consignatae : ne quinquaginta milia nummum denuo profundenda essent nec tecum aut apud te cenandum.* »

- « Voilà, Émilianus, l'exposé complet des motifs qui nous déterminèrent, Pudentilla et moi, à signer notre contrat de mariage non à la ville mais à la campagne : nous ne voulions pas jeter encore par la fenêtre cinquante mille sesterces, nous ne voulions pas être obligés de souper avec toi ou chez toi. »

---

<sup>2364</sup> Fleury P., 2003, p. 285.

- Apuleius Madaurensis, *Florida*, section 19, ligne 7 :
  - « *Is igitur cum forte in ciuitatem sese reciperet et rure suo **suburbano** rediret, aspexit in pomoeriis ciuitatis funus ingens locatum plurimos homines ingenti multitudine, qui exequias uenerant, circumstare, omnis tristissimos et obsoletissimos uestitu.* »<sup>2365</sup>
  - « Un jour donc que de son jardin du faubourg il rentrait dans la ville, il vit sur les boulevards extérieurs un grand convoi dressé, et une foule considérable de gens qui, venus pour ces funérailles, se tenaient debout alentour en habits de deuil et dans l'attitude d'une profonde tristesse. »
- Granius Licinianus:
  - Granius Licinianus, *Annales*, livre 35, sentence 43, ligne 2 :
    - « *Eius funus populus <suburb>anus dir<ip>uit mor<tu>umque <lect>o decussu<m pe>r caenum trahere no<n d>estitit omnibus consen<ti>entibus dignam caelo poenam et perfidiae et a<v>a<r>itiae <p>essi<m>um ho<min>em expendisse.* »
    - « Les habitants de la cité perturbaient ses funérailles, frappaient son corps de sa bière et continuaient à le traîner à travers la terre. Tout le monde était d'accord pour dire que cet homme méprisable avait été puni à juste titre par le ciel pour sa trahison et sa cupidité. »<sup>2366</sup>
- Ammien Marcellin :
  - Ammien Marcellin, *Hist.*, XX, 4, 12 :
    - « *Placuit notario suggerente Decentio per Parisios omnes transire, ubi morabatur adhuc Caesar nusquam motus et ita est factum isdemque aduentantibus in **suburbanis** princeps occurrit ex more laudans quos agnoscebat [...]* »
    - « Comme on hésitait sur la route qu'on leur ferait prendre, le notaire Ducence proposa de leur faire traverser Paris, que Julien n'avait pas encore quitté ; et cet avis prévalut. À l'entrée des troupes dans le faubourg, le prince alla au-devant, selon sa coutume. »

<sup>2365</sup> <https://latin.packhum.org/loc/1257/1/0#0>

<sup>2366</sup> <http://www.attalus.org/translate/granius.html#book35>

- Ammien Marcellin, *Hist.*, XXI, 14 :
  - « *Et quamquam prohibitores duritia bellorumque artibus antistarent, quibus nihil praeter moenium supererat adiumentum, collectus tamen ex potioribus numeris miles diuturnas ferre nequens moras, **suburbana** omnia circumibat diligenter inquirens, qua ui uel machinis posset patefactam inrumpere ciuitatem.* »
  - « On peut dire qu'ils se montrèrent supérieurs encore à leurs adversaires en persévérance, et par le parti qu'ils surent tirer des seules défenses de la place. Impatients des longueurs du siège, les soldats ne cessaient de rôder autour de la ville, cherchant quelque point accessible à l'assaut, ou qu'on pût entamer par l'emploi des machines. »
  
- Symmaque :
  - Symmaque, *Epistulae*, 2, 22 :
    - « *Sed nunc intuta est latrociniis **suburbanitas**, atque ideo ruris incidere.* »
    - « Mais la banlieue, en ce moment, n'est pas à l'abri des brigandages et, pour cette raison, il vaut mieux croupir dans l'inaction en ville que tomber dans le danger des champs. »
  
- Servius :
  - Maurus Servius Honoratus, *In Vergilii Aeneidos Libros*, livre 1, vers 421, ligne 7 :
    - « *Sunt circumiecta civitati **suburbana** aedificia magalia.* »
    - « Ces cabanes sont les constructions qui se trouvent contiguës aux villes. »
  
  - Maurus Servius Honoratus, *In Vergilii Aeneidos Libros*, livre 8, vers 361, ligne 7 :
    - « *Alii dicunt carinas montem nominatum, quod ager **suburbanus** ante portas carus erat.* »<sup>2367</sup>
    - « D'autres affirment que la colline a été nommée « Carinae » parce que le couloir périurbain aux portes de la ville était cher. »

---

<sup>2367</sup> Fuhrer T., 2012, p. 229.

- Écrivains des Histoires Augustes :

- *Scriptores Historiae Augustae, Opilius Macrinus Iulis Capitolini*, chapitre 15, section 1 ligne 3 :

- « *Genus mortis, ut diximus, tale fuit : cum in Antoninum Heliogabalum exercitus inclinasset, ille fugit belloque victus est et occisus in **suburbano** Bithyniae suis partim deditis, partim occisis, partim fugatis. »*
- « Nous avons dit le genre de sa mort : l'armée s'étant déclarée en faveur d'Antonin Héliogabale, Macrinus s'enfuit, fut vaincu dans un combat, et tué dans un bourg de la Bithynie, ses partisans en partie soumis, tués ou mis en fuite. »<sup>2368</sup>

- *Scriptores Historiae Augustae, Alexandre Severus Aeli Lampridii*, chapitre 23, section 8, ligne 4 :

- « *Qui de eo fumos vendiderat et a quodam militari centum aureos acceperat, in crucem tolli iussit per eam viam, qua esset servis suis ad **suburbana** imperatoria inter frequentissimum. »*
- « Un homme avait fait trafic de sa protection et avait reçu cent aureus d'un soldat ; il le fit mettre en croix sur le chemin même par où ses esclaves passaient fréquemment pour se rendre à la maison de plaisance de l'empereur. »<sup>2369</sup>

- Code Justinien :

- *Iustinianus, Digesta Iustiniani*, livre 27, chapitre 9, par. 1, section 1, ligne 1 :
  - « *Imperatoris Seueri oratione prohibiti sunt tutores et curatores praedia rustica uel **suburbana** distrahere. »*
  - « Il y a une ordonnance de l'empereur Sévère, qui défend aux tuteurs et aux curateurs d'aliéner les biens de leurs pupilles et des mineurs situés à la campagne et à la ville. »

---

<sup>2368</sup> <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58036176/f198.item.r=suburbano> p. 195

<sup>2369</sup> <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k58036176/f198.item.r=suburbano> p. 159



- Iustinianus, *Digesta Iustiniani*, livre 27, chapitre 9, par. 1, section 2, ligne 2 :
  - « *Praeterea, patres conscripti, interdicam tutoribus et curatoribus, ne praedia rustica uel **suburbana** distrahant, nisi ut id fieret, parentes testamento uel codicillis cauerint.* »
  - « Messieurs les sénateurs, je défendrai aux tuteurs et aux curateurs d'aliéner les biens de leurs pupilles ou mineurs, situés à la ville ou à la campagne, à moins que le père n'ait ordonné cette aliénation par testament ou codicille. »
  
- Iustinianus, *Digesta Iustiniani*, livre 32, chapitre 1, par. 38, section 4, ligne 3 :
  - « *Agrippa primipilaris testamento suo cauit, ne ullo modo reliquias eius et praedium **suburbanum** aut domum maiorem heres eius pigneraret aut ullo modo alienaret.* »
  - « Julius-Agrippa, officier chargé des approvisionnements, a fait cette disposition dans son testament : Je ne veux pas que mon héritier engage ou aliène, en quelque manière que ce soit, ce qui reste de tel fonds, ni ma maison du faubourg, ni ma grande maison. »<sup>2370</sup>
  
- Iustinianus, *Digesta Iustiniani*, livre 32, chapitre 1, par. 41, section 6, ligne 3 :
  - « *Legauerat per fideicommissum Maeuiis ita : et quidquid in patria Gadibus possideo : quaesitum est, an, si quam **suburbanam** adiacentem possessionem haberet, haec quoque ex causa fidei- commissi Maeuiis debeatur. respondit posse ad hanc quoque uerborum significationem extendi.* »
  - « Un testateur a laissé un fidéicommiss à Maeuius en cette sorte : Je donne à Maeuius tout ce que je possède dans la ville de Gades. On a demandé si les possessions qui se trouveraient dans le faubourg, adjacentes à celles de la ville, feroient partie du fidéicommiss fait à Maeuius ? J'ai répondu que les termes employés par le testateur pouvoient souffrir cette extension. »

---

<sup>2370</sup> [http://www.histoiredudroit.fr/Documents/Corpus/Digeste%20\(Livre%2032\).pdf](http://www.histoiredudroit.fr/Documents/Corpus/Digeste%20(Livre%2032).pdf)

- Iustinianus, *Digesta Iustiniani*, livre 32, chapitre 1, par. 93, section pr., ligne 2 :
  - « *Lucius Titius testa mento suo cauit, n<e> ullo modo praedium **suburbanum** aut domum heres alienaret.* »
  - « Lucius Titius a fait cette disposition dans son testament : Je défends à mon héritier d'aliéner ma maison de la ville et celle des faubourgs. »<sup>2371</sup>
  
- Iustinianus, *Digesta Iustiniani*, livre 49, chapitre 4, par.1, section 9, ligne 3 :
  - « *Adeundi autem facultatem semper accipimus, si in publico sui copiam fecit: ceterum si non fecit, an imputetur alicui, quod ad domum eius non uenerit quodque in hortos non accesserit, et ulterius quod ad uillam **suburbanam**?* »
  - « Par la faculté de l'aborder, nous entendons toujours s'il s'est laissé voir en public. Mais s'il ne l'a pas fait, imputera-t'on à celui qui veut appeler de n'être pas allé à sa maison, dans ses jardins ; et plus que cela, à quelque maison dans les dehors de la ville ? »
  
- Sidoine Apollinaire :
  - Sidoine Apollinaire, *Epistulae*, 7, 2, 7
    - « *Conscribuntur tabulae nuptiales: et si qua istic municipioli nostri **suburbanitas**, matrimonialibus illic inserta documentis, mimica largitate recitatur.* »
    - « On écrit les articles du contrat ; un petit lot de terre, voisin de notre municpe, et que l'on porte sur l'acte matrimonial, Amantius le fait valoir avec une emphase tout à fait comique. »
  
- Isidore de Séville :
  - Isidore, *Etymologiae*, 15, 2, 16 :
    - « ***Suburbana** sunt circumiecta civitatis aedificia, quasi sub urbe.* »
    - « Les bâtiments périphériques, habités ou non, sont situés au contact de la ville proprement dite. »

---



<sup>2371</sup> [http://www.histoiredudroit.fr/Documents/Corpus/Digeste%20\(Livre%2032\).pdf](http://www.histoiredudroit.fr/Documents/Corpus/Digeste%20(Livre%2032).pdf)

- Isidore, *Etymologiae*, 17, 5, 15 :
  - « **Suburbanae** uvae quaedam dicuntur quia fructus earum ad escam veluti pomum in urbibus venditur; commendat enim eas et species et saporis lucunditas; ex quibus sunt praecoquae, duracinae, purpureae, dactyli, Rhodiae, Libycae, ceraunia, stephanitae, tripedanae, unciariae, Cydonitae. »
  - « On appelle raisins de banlieue ceux qui se vendent dans les villes pour la table, comme les fruits des arbres fruitiers : leur aspect et leur goût agréable les recommandent ; en font partie les précoces, les duracins, les pourpres, les dactyles, les Rhodiens, les Libyques, les cérauniés, les stéphanites, les tripédiens, les onciaires, les cydonites. »<sup>2372</sup>

---

<sup>2372</sup> André, 1981, p. 55-56.

Annexe 3 : Récapitulatif des monnaies étudiées

Monnaie	Description
	<p>Vue d'oiseau de la cité de <i>Marcianopolis</i> (Thrace), revers de monnaie de bronze Gordien III (238-244 après J.-C.).</p>
	<p>Vue d'oiseau de la cité de Bizya (Thrace), revers de monnaie de bronze (III<sup>ème</sup> siècle de notre ère).</p>



*Augusta Traiana (Thrace), revers de dupondius, Marc-Aurèle (161-180 après J.-C.), représentation de la porte de la cité.*



*Nicaea (Asie), revers de dupondius, Galfienus (253-268 après J.-C.), représentation de la muraille de la ville.*



*Marcianopolis* (Mésie), revers de *dupondius*, Gordien III (238-244 après J.-C.), représentation de la porte de la cité avec un temple dans la ville.



Vienne (Lyonnaise), revers de *dupondius*, Auguste (31 avant J.-C.-14 après J.-C.), port et portes de la cité de Vienne derrière la proue d'un navire.



Corinthe (Grèce), revers de monnaie de bronze, Plautilla (202-205 après J.-C.), Temple d'Artémis Chasseresse tenant un arc et debout devant un temple rural, au vu de la végétation représentée.

Annexe 4 : Scènes de la colonne Trajane, issues des de l'exposition du musée de la  
Civilisation romaine, EUR, Rome



*Figure 64 : Panneau II de la colonne Trajane.*





*Figure 65 : Panneau III de la colonne Trajane.*



*Figure 66 : Panneau XXXIII de la colonne Trajane.*



*Figure 67 : Panneau LXXXIII de la colonne Trajane.*



*Figure 68 : Panneau C de la colonne Trajane.*

Annexe 5 : Les marbres du lac Fucine d'après les recherches d'Auguste Geoffroy

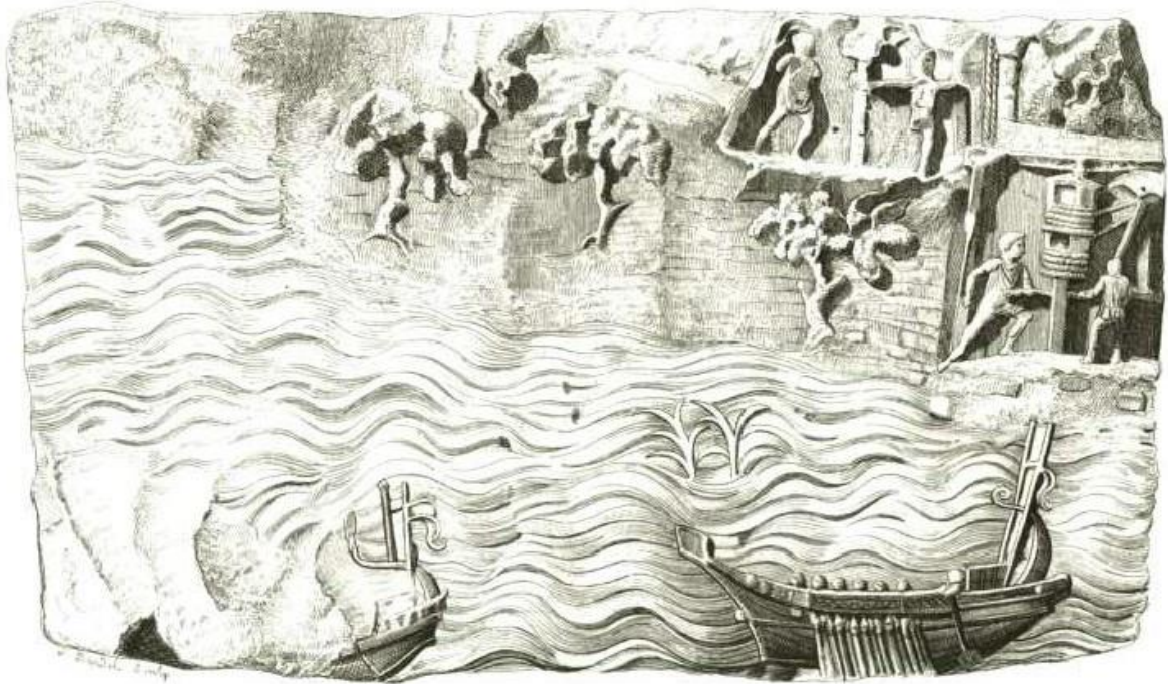


Figure 69 : Marbre du lac Fucine, « figure A », d'après l'article d'Auguste Geoffroy p. 12

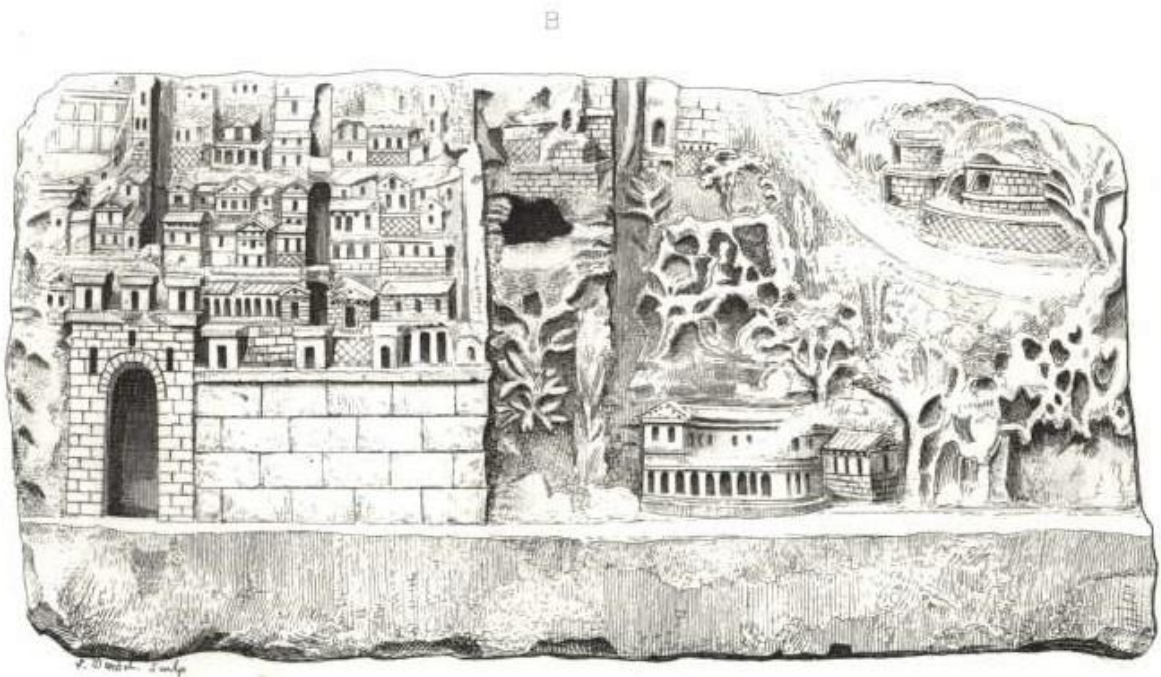


Figure 70 : Marbre du lac Fucine, « figure B », d'après l'article d'Auguste Geoffroy p. 13



Figure 71 : Marbre du lac Fucine, « figure C », d'après l'article d'Auguste Geoffroy p. 14



Figure 72 : Marbre du lac Fucine, « figure D », d'après l'article d'Auguste Geoffroy p. 15

## Annexe 6 : Fresques et mosaïque étudiées



Figure 73: Mosaïque représentant Narbonne, place des corporations d'Ostie<sup>2373</sup>.



Figure 74 : Mosaïque des Saint-Pierre-et-Paul de Géraza<sup>2374</sup>.

<sup>2373</sup> [https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/88/32\\_Piazzale\\_delle\\_Corporazioni.JPG](https://upload.wikimedia.org/wikipedia/commons/8/88/32_Piazzale_delle_Corporazioni.JPG)

<sup>2374</sup> Photo transmise par Nicolas Delferrière doctorant de l'Université de Bourgogne.

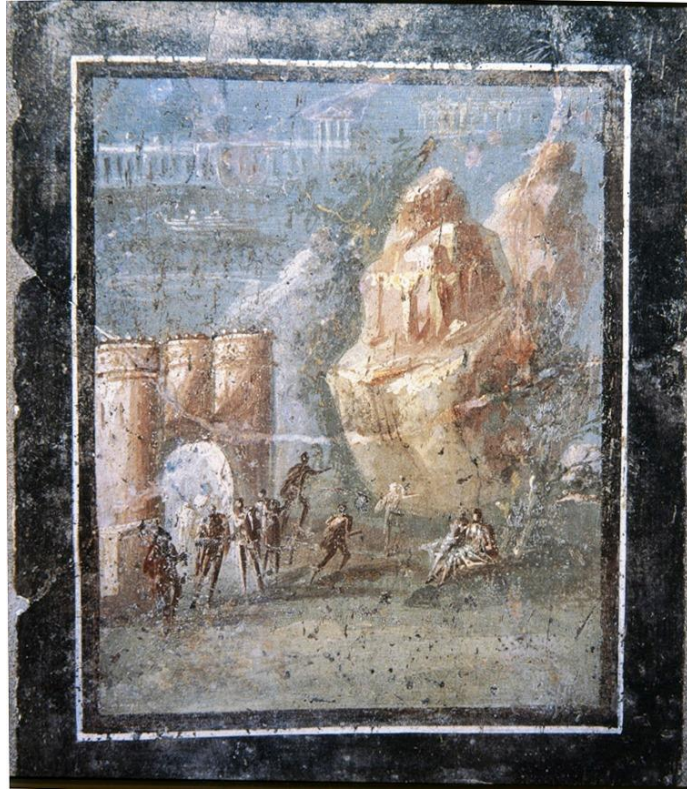


Figure 75: Tablinum de la « maison à la statuette indienne » de Pompéi<sup>2375</sup>.



Figure 76 : Fresque de la villa dites « d'Ariane » à Stabies<sup>2376</sup>.

---

<sup>2375</sup> Photo transmise par Nicolas Delferrière doctorant de l'Université de Bourgogne.

<sup>2376</sup> Photo transmise par Nicolas Delferrière doctorant de l'Université de Bourgogne.





Figure 77 : Fresque de la chute d'Icare à Knossos<sup>2377</sup>.

---

<sup>2377</sup> Blanckenhagen, 1968, figure n°10.

Annexe 7 : Situation du sanctuaire suburbain des Basaltes à Alba-la-Romaine

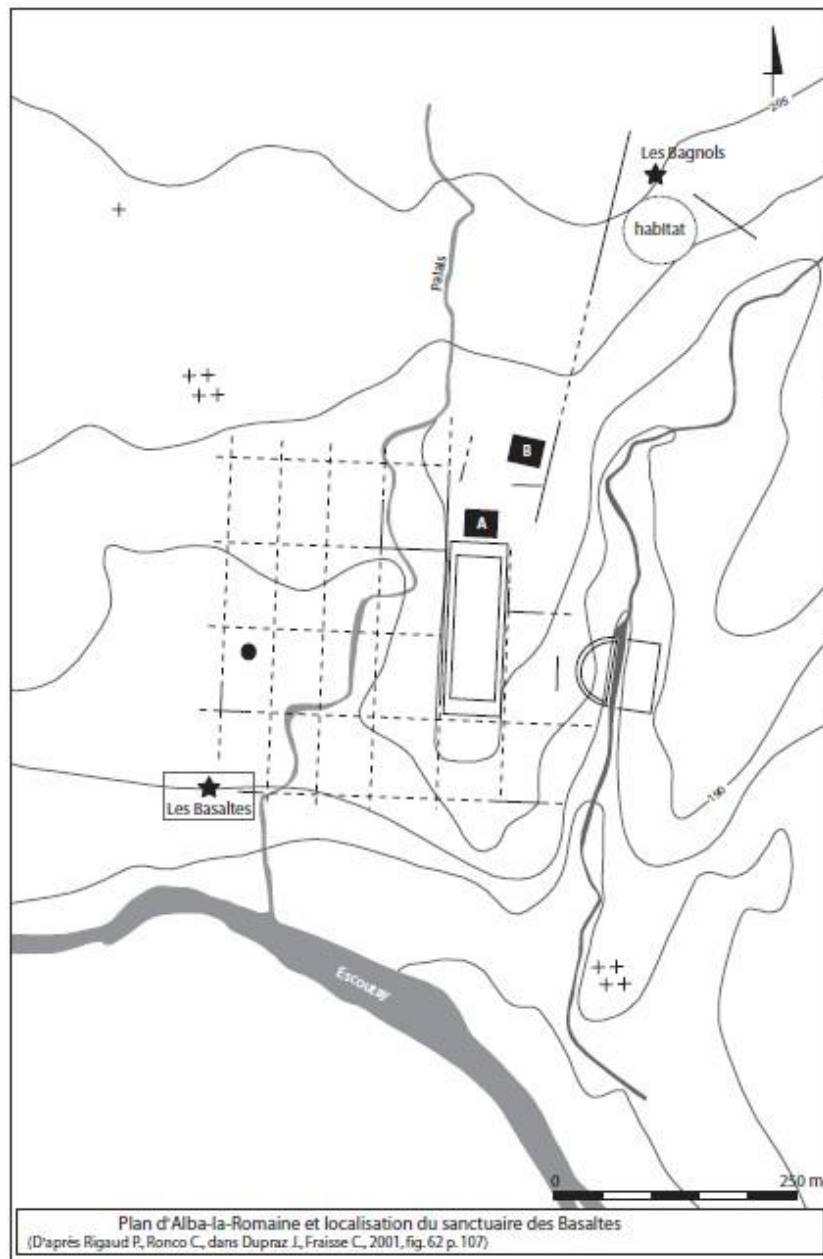


Figure 78 : « Plan d'Alba-la-Romaine et localisation du sanctuaire des Basaltes », dans : Péchoux, 2008, p. 553.

Annexe 8 : Situation et plan du sanctuaire suburbain de l'Altbachtal



Figure 79 : « Trèves et localisation du sanctuaire de l'Altbachtal », dans : Péchoux, 2008, p. 569.

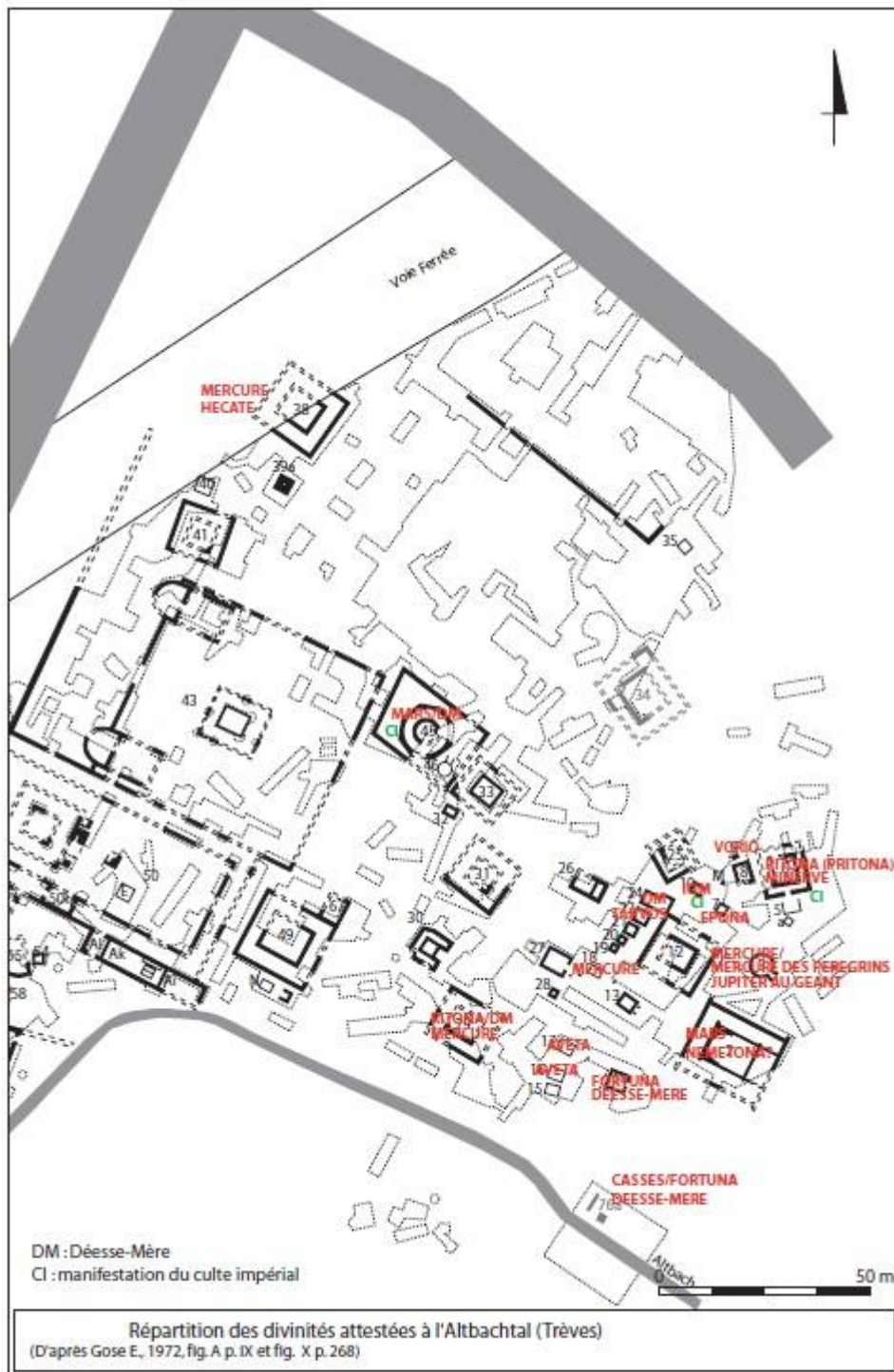


Figure 80 : « Répartition des divinités attestées à l'Altbachtal (Trèves) », dans : Péchoux, 2008, p. 521.

## RÉSUMÉ

Ce mémoire de master intitulé *Le suburbium dans les cités des Gaules romaines* cherche à interroger, par l'étude des sources historiques et archéologiques, la notion de périphérie urbaine durant l'Antiquité romaine. Ce travail nous a mené à faire un véritable point historiographique et définitionnel sur la question grâce à une analyse des textes, mais aussi de l'iconographie. Enfin, nous avons proposé de premières pistes de réflexion sur les marqueurs archéologiques, afin de faciliter la délimitation et l'examen du fonctionnement de cet espace encore trop peu étudié.

## MOTS-CLÉS

*SUBURBIUM - PÉRIPHÉRIE - HISTOIRE-ARCHÉOLOGIE - ANALYSES SPATIALES - ICONOGRAPHIE - LITTÉRATURE - ANTIQUITÉ ROMAINE - GAULES*

---

## ABSTRACT

*This master's thesis entitled *Le suburbium dans les cités des Gaules romaines* seeks to question, through the study of historical and archaeological sources, the notion of urban periphery during Roman antiquity. This work led us to make a real historiographical and definitional point on the question thanks to an analysis of the texts, but also of the iconography. Finally, we have proposed initial avenues of thought on archaeological markers, in order to facilitate the delimitation and examination of the functioning of this space still too little studied.*

## KEY WORDS

*SUBURBIUM - PERIPHERY - HISTORY-ARCHAEOLOGY - SPATIAL ANALYSIS - ICONOGRAPHY - LITERATURE - ROMAN ANTIQUITY - GAULS*